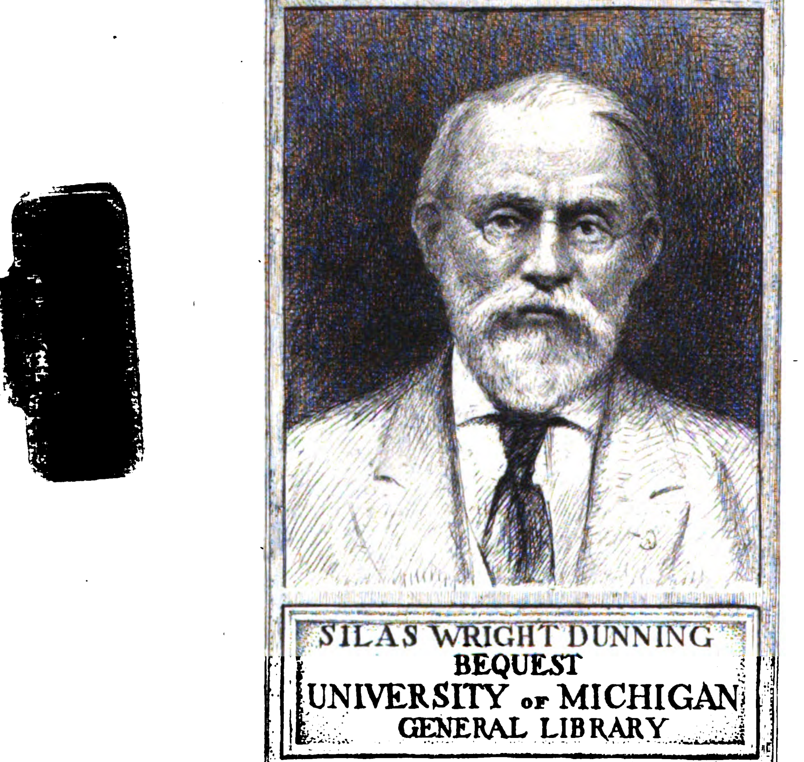

Revue poitevine et
Saintongeaise


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

DIRECTEUR-GÉRANT :

M. Louis LÉVESQUE.

REVUE
POITEVINE
ET
SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS

ET LITTÉRATURE

Fondée en 1883, par MM. Jos. Berthelé,
archiviste des Deux-Sèvres,
et Ed. Lacuve, imprimeur à Melle.

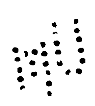
DIXIÈME ANNÉE. — 1893.

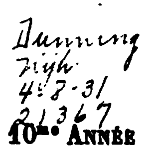
SAINT-MAIXENT

IMPRIMERIE CH. REVERSÉ

4, RUE CHAURAIS, 4

1893





10me Année N° 109. 15 Janvier 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

L'Octogone de Montmorillon

A M. Louis Lévesque,
directeur de la *Revue poitevine*.

Mon cher successeur et ami,

Je me fais un plaisir de vous offrir pour la *Revue poitevine* la primeur d'une petite trouvaille qui me paraît n'être pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture religieuse du Poitou au XIIe siècle. Il s'agit d'un monument dont on a beaucoup parlé et dont l'origine est néanmoins restée jusqu'ici absolument obscure : « l'Octogone » de Montmorillon. Je vous apporte, précisément sur cette question d'origine, quelques détails historiques inédits. Mon regret est qu'ils ne soient pas absolument décisifs (1).

Au cours d'une excursion, faite à Montmorillon et aux environs, au mois de septembre dernier (2), en compagnie du vaillant fureteur loudunais, M. Roger Drouault, l'idée m'obséda que les Templiers n'avaient peut-être pas été étrangers à la fondation du fameux Octogone et que cette chapelle avait peut-être été bâtie, comme un certain nombre d'autres de l'ordre en

(1) Voir dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome II, p. 333, le plan de l'Octogone de Montmorillon, que nous avons reproduit d'après les *Mélanges d'archéologie* de Jules Quicherat.

(2) Après une pérégrination, aussi vagabonde que fructueuse, qui m'avait entraîné « à la recherche des vieilles cloches » de Cambrai dans le Bassigny « lorrain », du Nivernais dans le Rouergue, le Périgord, le Limousin, etc., j'étais venu passer une huitaine en Poitou,— on revient toujours à ses premières amours ! — et j'en avais profité pour voir plusieurs monuments que j'avais jusque-là laissés de côté, en même temps que pour procéder à quelques vérifications.

question, intentionnellement à l'imitation et sur le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem..

Cette hypothèse, que certains souvenirs *hospitaliers-militaires*, flottant à l'état vague dans nos mémoires, avaient fait surgir, n'avait en somme rien d'invraisemblable, mais il y avait lieu de la discuter *ab ovo*.

Le lendemain, quelques recherches aux archives départementales de la Vienne me démontraient que la Maison-Dieu de Montmorillon, — dont faisait partie l'Octogone, — avait eu pour tributaires les commanderies du voisinage et même de plus loin. Le 24 janvier 1468 ou 1469, *une trentaine de commandeurs environ* passaient une transaction au sujet de la pension par eux due à la dite Maison-Dieu.

D'autre part, je constatais, par un acte émanant de la chancellerie pontificale, qu'au début du XVII[e] siècle, la Maison-Dieu de Montmorillon n'avait pas encore absolument perdu son ancien titre de *préceptorie* (1).

A ces deux faits, il y avait une raison, — non précisée, il est vrai, par la partie des archives de la Maison-Dieu que j'avais sous les yeux, mais s'en dégageant forcément, c'est que l'ordre du Temple, ou un ordre analogue, avait eu là, à un moment donné, un établissement — et un établissement considérable.

Cette première conclusion devait être confirmée, quelques instants après, d'une façon aussi formelle qu'inattendue.

Le fonds, déjà riche quoique incomplet, de la Maison-Dieu de Montmorillon a été augmenté par mon savant et sympathique confrère de la Vienne d'un manuscrit daté de « Poitiers, 1766 », anonyme, provenant de l'ancien archiviste de l'ordre de Malte, Pontois, et intitulé :

Histoire de l'ordre militaire des chevaliers du Saint-Sépulchre et de la Maison-Dieu de Montmorillon, chef du même ordre en France,

Pour éclaircir les prétentions de Messieurs les Grand Prieur, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Saint-Jean

(1) « PRÆCEPTORES, dicti apud Hierosolymitanos et Templarios Milites, domorum, quas in provinciis possidebant, Procuratores, quos vulgo *Commandeurs* dicimus ...... PRÆCEPTORIÆ, Prædia *Præceptoribus* assignata, *Commanderies* .... » (Du Cange, édit. Favre, t. VI, p. 451).

« Prioratus *præceptoria* forsan nuncupatus Sancti Vincentii de Domo Dei aliàs de la Mayson-Dieu de Montmorillon ». (Bulle du pape Paul V, du 6 août 1611. — Cf. l'*histoire* citée plus bas, p. 50).

de Jérusalem au grand-prieuré d'Aquitaine, sur l'hôpital militaire et la dite Maison-Dieu de Montmorillon, et sur ses prieurés, offices et commanderies,

Contre les frères hermites mendiants de Saint-Augustin de la dite ville, congrégation de Bourges (1).

Cette « histoire » ressemble très fort à un mémoire, à une consultation d'avocat. Elle a les défauts habituels à ce genre de travaux : l'auteur soutient une thèse et la critique historique n'est pour lui qu'une préoccupation fort secondaire. Néanmoins il a écrit le plus souvent, spécialement dans la partie *non concluante* de son œuvre, d'après les sources originales : le cartulaire de la Maison-Dieu et les archives du Grand-Prieuré d'Aquitaine. Une bonne partie de ce manuscrit est un véritable inventaire de documents.

Je vous transcris ce qui concerne *l'Octogone* :

« Ce fut sous le règne de Guillaume VIII et après l'acte de ci-dessus énoncé (2) que se bâtit une seconde église, joignant le nouvel hôpital, sous le titre de Saint-Laurent et de Saint-Vincent, diacres et martyrs ..... Ce fut aussi dans le même tems qu'avec les aumônes, les dons et libéralités des seigneurs et de tous les habitants du pays, *on édifia par ordre du comte Guillaume, au milieu du cimetière de la Maison-Dieu une chapelle en l'honneur du Saint-Sépulchre de Notre-Seigneur, sur le modèle de celle du Saint-Sépulchre de Jérusalem. Cette chapelle du Saint-Sépulcre de la Maison-Dieu de Montmorillon n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom d'Octogone de la Maison-Dieu du dit lieu* » (3).

. . . .

« La chapelle du Saint-Sépulcre a été bâtie au milieu d'un champ qui, dans les anciens titres, se nomme le champ des Pélerins, parce que au commencement de la fondation de la Maison-Dieu, les Pélerins qui faisoient le voyage de Jérusalem s'y assembloient. Ce champ est actuellement un cimetière,

(1) Arch. de la Vienne, série H. Supplément n° 101. — In-folio de [18]-206 pp.

(2) Donation par divers seigneurs du Poitou, de la Marche, du Berry, du Limousin et de l'Auvergne.

(3) Page 20.

portant le nom de cimetière des Pélerins, à cause que les pélerins y étoient inhumés, et actuellement ce sont les passants, qui meurent à l'hôpital de la Maison-Dieu (1).

« Les fondements de la chapelle du Saint-Sépulcre furent jettés sous le règne de Guillaume VIII, comte de Poitou, duc de Guienne, et par ses ordres, peu de tems après la publication des pardons et indulgences accordées à Robert du Puy, en l'année 1107 (2). Ce vaillant prince, un des dotateurs de la

(1) M. G. de Cougny, écrivait en 1868 : « L'Octogone de Montmorillon, dont on voulut faire au siècle dernier un temple de Druides, ne peut être autre chose qu'une ancienne chapelle funéraire. Sa crypte souterraine, sa forme, le fanal aujourd'hui disparu qui le surmontait, tout indique cette primitive destination. Cette chapelle, sans nul doute, devait s'élever au milieu d'un cimetière dont peut-être retrouverait-on des traces dans la cour du séminaire, à l'extrémité de laquelle elle est située ». (*Bulletin monumental*, tome 34, année 1868, p. 251 et tirage à part : *Excursion en Poitou et en Touraine, lettre à M. de Caumont*. Caen, Le Blanc-Hardel, 1870, p. 57.)

De Longuemar, quelques années après M. de Cougny, qualifiait également l'Octogone de « chapelle sépulcrale ». (*Les anciennes fresques des églises du Poitou*, Poitiers, Oudin, 1881, p. 78), et après avoir rappelé l'opinion de Montfaucon et de dom Martin sur le « temple des Druides », il ajoutait : « C'est surtout à M. Nouveau. de Montmorillon, que furent dues les rectifications désormais admises à ce sujet, restituant à l'architecture romane la construction et les décorations de l'Octogone et déterminant avec précision sa destination de chapelle sépulcrale et d'ossuaire, au milieu même [du] cimetière de l'hospice de la Maison-Dieu. » (op. cit., p. 79).

Jules Quicherat regardait également l'Octogone comme une « chapelle mortuaire ». (*Mélanges d'archéologie et d'histoire, archéologie du moyen âge, mémoires et fragments* réunis par R. de Lasteyrie, Paris, Alph. Picard, 1886, p. 495).

(2) « Le pape Pascal II, en 1107, vint en France, où il fut reçu avec beaucoup d'honneurs, à Saint-Denis, par l'abbé Adam. Le roi Philippe I et Louis le Gros, son fils, vinrent l'y trouver. Le pontife, après son séjour, prit la route de Champagne afin d'assister et présider au concile de Troyes qui commença à se célébrer vers l'Ascension. Le pape y fit une exhortation pour la Croisade. Robert Dupuy fut présenté au pape par Léger Audebert, archevêque de Bourges, les évêques de Limoges et d'Angoulême. Sa Sainteté fut très humblement suppliée de donner son agrément pour la fondation d'un monastère de clercs et de prêtres sous la conduite d'un prieur, à laquelle seroit jointe une société chrétienne de personnes laïques qui viveroient ensemble ou des associés d'une sainte confrérie pour exercer l'hospitalité envers les pélerins de la terre sainte qui affluoient de toutes parts, pour faire l'aumône à tous les pauvres du pays et pour faire la guerre dans les Croisades contre les infidèles. Pascal II, édifié d'une si louable et si sainte entreprise l'approuva et accorda des pardons et indulgences pour tous ceux et celles qui serviroient les pauvres de sainte Marie-Magdelaine de l'hôpital de Montmorillon, leur donneroient des biens, feroient des aumônes ou iroient faire leurs prières dans l'église du dit hôpital ». (*Histoire*.... pp. 17-18).

Maison-Dieu, se croisa pour la Terre-Sainte en la ville de Limoges, en 1100, et se mit en chemin après Pâque qui échut le 11 des kalendes de mai en l'an 1101 (c'est-à-dire le 21 avril). Il fut chef d'une des armées des croisés composée de cent soixante mille hommes, au rapport d'Albert d'Aix, auteur contemporain, et de Guillaume de Malmesburi ; il y en avoit soixante mille de ses états. La résolution de ce voyage avoit été prise le 17 de novembre 1100, au concile qui se célébra dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

« Cette chapelle du Saint-Sépulcre, composée autrefois de trois, les unes au-dessus des autres, n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom d'Octogone, parce que l'édifice a huit pans ou faces en dedans et en dehors. Du côté d'occident on y monte par plusieurs marches ou degrés de pierre. La voûte de la première chapelle, élevée de 5 à 6 pieds du raiz-de-chaussée, est fort belle ; il y subsiste encore un autel du côté d'orient ; on descend par un petit escalier de pierre dans une autre chapelle ronde au-dessous de la première, où étoit le Saint-Sépulcre. La voûte de cette chapelle du Saint-Sépulcre est sférique ; à côté du Saint-Sépulcre avoit été pratiqué un caveau où on entroit par une petite porte ; la tradition apprend que dans ce caveau étoit inhumé le fondateur Robert Dupuy. Devant le Saint-Sépulcre étoient plusieurs tombeaux avec des inscriptions en caractères gothiques. Au-dessus de la première chapelle d'entrée, qui étoit celle du milieu, subsistoit une autre chapelle que les Augustins ont fait détruire.

« Dans l'église de Sainte-Marie-Magdelaine étoient nombre de tombeaux que les dévôts hermites ont fait disparaître, ainsi que l'église dont on connaît à peine les vestiges, parce qu'ils ont bâti dans l'emplacement des dortoirs, réfectoires, etc. Dans l'église du prieuré de Saint-Vincent et Saint-Laurent (1) étoient des mausolées. Dans l'épaisseur du mur en entrant à gauche étoit celui d'Etienne Vignole, dit La Hire, fameux capitaine françois issu de l'illustre maison des barons de Vignole. Les hermites, sous prétexte de placer une chaire à prêcher, firent arracher l'inscription latine en lettres d'or sur marbre noir, contenant fondation, la firent mettre derrière la porte ; quelque tems après elle disparut (2).

(1) « Des personnes lettrées de la ville de Montmorillon prétendent que l'église du prieuré de Saint-Vincent et de Saint-Laurent étoit anciennement celle de Sainte-Marie-Magdelaine ».

(2) La pierre tombale commémorative, — fort modeste d'ailleurs, — qui fut posée en l'honneur de La Hire par les soins de la Société des Antiquaires de

« Dans le cimetière ou champ des pélerins y existoit, il n'y a pas 20 ans, plusieurs pierres sépulchrales avec inscriptions. Tous ces pieux monuments ont été renversés rompus et brisés par les hermites jusqu'au point qu'il n'en reste aucun vestige. Plusieurs personnes notables encore vivantes de la ville de Montmorillon et des environs ont vu subsister plusieurs de ces monuments.

« Il est bien étonnant que des religieux qui par état devoient être perpétuellement en contemplation, n'être embrassés que de l'amour divin et occupés de l'édification du prochain, ayent poussé l'impiété et le sacrilège jusqu'à renverser des monuments aussi sacrés, mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que les seigneurs évêques de Poitiers, le siège royal de Montmorillon et surtout la cour de France ayent laissé jusqu'à présent de tels forfaits impunis.

« L'église et Saint-Sépulcre de Jérusalem tombés en la disposition des ennemis du nom chrétien n'ont point souffert d'autre altération que celles des injures du tems ; les tombeaux des rois de Jérusalem, des princes chrétiens et autres seigneurs y subsistent encore avec inscriptions. Quelle confusion ! des guerriers mahométans sont plus religieux que des frères hermites chrétiens.

« Un trait de politique cependant a empêché les Augustins de ne faire raser qu'en partie la chapelle du Saint-Sépulcre de Montmorillon, de peur que la destruction entière de cet édifice isolé ne fit trop d'impression sur l'esprit de ceux qu'ils croyent les observer ; mais ils ont effacé les anciennes peintures et arraché tout ce qui pouvoit annoncer l'édifice du chef-lieu des chevaliers du Saint-Sépulcre, et il est très certain que si l'ordre de Malte ne les attaque promptement, ils ne tarderont point à le renverser de fond en comble.

« Ce saint et antique monument depuis l'usurpation des hermites, a beaucoup interrompu la tranquillité qu'ils se sont efforcés d'acquérir. Les personnes curieuses, lettrées ou étrangères que leurs affaires ou le désir de voyager ont conduit à la Maison-Dieu de Montmorillon, lorsqu'elles ont demandé aux frères hermites quel étoit cet édifice singulier de figure octo-

l'Ouest, il y a cinquante et quelques années (cf. de Longuemar, *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, p. 87), est aujourd'hui reléguée sous un escalier.

gone, ils ont affecté d'affirmer.... que c'étoit un temple de faux dieux.

« Ce fait est démenti par l'acte d'acquisition faite en 1100 par Robert Dupuy, Haubert et Alfroid, qui est le premier titre inséré au cartulaire de la Maison-Dieu. Le chevalier Rabaut n'y vendit qu'une maison et terre situées hors la ville et près les murs du château de Montmorillon, dans laquelle il n'y avoit aucun monument ; c'étoit simplement une métairie environnée d'une grande pièce de terre labourable. Il n'y a pas d'apparence que, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à présent que la Maison-Dieu de Montmorillon a esté possédée par des chanoines et chevaliers du Saint-Sépulcre, ensuite par l'ordre de Malte, on ait bâti un temple de faux dieux dans l'enceinte des murs de clôture de cette maison religieuse et militaire ; ce qui est d'autant plus croyable que sous l'apostolat de saint Martial, évêque de Limoges et sous celui de saint Hilaire, évêque de Poitiers (1), qui vivoient aux IIIe et IVe siècle, toute l'Aquitaine étoit catholique.

« Les révérends frères hermites ne se sont pas contentés d'en imposer verbalement au public, leur audace les a engagé de faire passer de faux mémoires à Dom Bernard Maufaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui par leur témoignage a avancé dans ses ouvrages sur l'antiquité que le monument dit l'octogone de la Maison-Dieu de Montmorillon étoit un temple de faux dieux. L'inspection seule de ce qui reste de cet édifice prouve que les Augustins sont des imposteurs et des faussaires qui se sont étudiés à obscurcir toutes vérités afin de n'être point recherchés par l'ordre de Malte » (2).

Les Augustins ont-ils été absolument aussi coupables que veut bien le faire entendre l'historien-avocat, ami de l'ordre de Malte ? Il serait difficile de le dire. En tout cas, à côté de ses tirades indignées, notre auteur apporte des affirmations catégoriques :

1° Antérieurement à 1766, et, semble-t-il, vers le milieu du XVIIIe siècle, les Augustins ont rasé un étage de l'Octogone et

(1) « Suivant le cartulaire de l'évêché de Poitiers, Saint-Hilaire en est le 9e évêque ». Cf. l'abbé Duchesne, *La liste épiscopale de Poitiers* (Melle, Lacuve, 1886. in-8°) et *Nectaire et dom Chamard, nouvelle étude sur la liste épiscopale de Poitiers* (ibid. 1888, in-8°) (extraits de la *Revue poit. et saint.* tomes III et IV).

(2) Pages 124 à 129.

fait disparaître le fanal, analogue aux lanternes des morts, qui le surmontait (1) ;

2° Ils ont détruit des sépultures anciennes et des épitaphes gothiques, à l'intérieur et à l'extérieur du monument ;

3° Ils sont pour quelque chose dans la légende du temple païen, que l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon (2) et la *Religion des Gaulois* de dom Martin (3) ont mise en vogue pendant un certain temps et qui comptait encore au moins un partisan en l'an de grâce 1891 ! (4).

Il faut savoir gré à l'auteur de nous avoir conservé ces détails et d'avoir — le cartulaire en main — proclamé, dès le XVIIIe siècle, la date véritable du monument.

Les faits historiques relevés par lui à l'appui de l'ancien vocable traditionnel éclairent, en outre, la question d'origine. Et il semble bien que l'Octogone — resté jusqu'ici hors cadre, faute de textes, parmi les églises rondes ou polygonales (5), — pourra être ajouté à la liste de celles que l'on savait avoir été

(1) Arthur Murcier, *la Sépulture chrétienne en France d'après les monuments du XIe au XVIe siècle* (Paris, 1855, in-8°), p. 142; — l'abbé Lecler, *Etude sur les lanternes des morts* (Limoges, 1882 et 1885), 1re partie, pp. 36-37, et 2e partie, pp. 23-24 et 71-72.

(2) Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, supplément, tome II (Paris, 1757, in-fol.), liv. VIII, ch. III, pp. 221 à 223, avec 2 planches hors texte.

(3) *La Religion des Gaulois*, par dom ***. (Paris, 1727, in-4°), livre I, ch. XVII et XXXI, pp. 142 à 146, avec 2 planches hors texte reproduites de Montfaucon, et pp. 219 à 228.

(4) Tollet, *les Edifices hospitaliers depuis leur origine jusqu'à nos jours*, (Montpellier, 1892, in-fol.), pp. 32-33. — Cf. notre note au sujet de cet ouvrage dans la *Revue poit. et saint*, tome IX, 15 mars 1892, p. 90.

(5) Il y a longtemps que de Caumont a rattaché l'Octogone aux « églises rondes ou octogones » bâties « dans le but d'imiter celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem » (*A B C, architecture religieuse*, 5e édition, 1870, p. 129). Malheureusement il n'avait pas à citer à l'appui de cette classification un vocable typique comme pour les édifices analogues de Neuvy-Saint-Sépulcre, de Metz, de Cambridge, de Northampton et de Londres.

Jules Quicherat l'a également cité à la suite des « temples » de Metz, de Laon et de Paris (*Mélanges... archéologie du moyen âge*, p. 495), mais sans l'y rattacher expressément.

Tous deux eussent certainement appris avec satisfaction qu'il y avait dans un coin inexploré du Poitou un manuscrit du XVIIIe siècle, dont l'auteur, hardiment affirmatif, racontait d'après les textes et la tradition, ce que leur magistrale intuition seule leur avait fait soupçonner, et qu'ils avaient indiqué avec plus ou moins de réserve, selon le tempérament plus ou moins critique de leur esprit.

intentionnellement construites sur ce plan, à l'imitation du Saint-Sépulcre.

— Mais,— vous m'en ferez l'objection et vous aurez parfaitement raison, — ce que je vous apporte sur l'origine de l'Octogone, c'est le dire d'un avocat du XVIII[e] siècle, — pas davantage. Mieux vaudrait un bon document du XII[e], bien net et bien précis, — établissant formellement la construction de l'Octogone à cette époque, 1° par l'ordre du comte du Poitou, 2° avec l'intention de reproduire le Saint-Sépulcre, — quelque chose comme ce qu'ont fait connaître Besly, Rédet et M. Ch. Tranchant à propos de l'église bâtie à Chauvigny, entre 1019 et 1027, par l'évêque de Poitiers Isembert, *in honore sancti Sepulcri Domini nostri* (1).

Hélas ! ce document contemporain, je n'ai pas encore réussi à le retrouver.

Le cartulaire de la Maison-Dieu de Montmorillon (que notre anonyme de 1766 a eu en mains, et qu'avant lui Besly (2) et d'autres avaient consulté), nous le fournirait sans doute. Mais où retrouver ce cartulaire ?

Le catalogue des Cartulaires français, publié par M. Ulysse Robert, ne le mentionne pas.

Il n'est pas à l'Hôtel-Dieu de Montmorillon.

Il n'est pas aux Archives de la Vienne.

Il n'est pas aux Archives nationales.

Il n'est pas à la Bibliothèque nationale.

Et dans les quelques extraits de ce cartulaire que j'ai retrouvés à la Bibliothèque nationale, grâce à l'obligeant concours de MM. Marius Sepet et H. Omont (3), — la pièce décisive pour la question archéologique de l'Octogone, ne figure pas.

Espérons ensemble, mon cher ami, que ce cartulaire — qui était « *un des plus beaux et des plus curieux du royaume de France*..., gros volume in-folio, en vélin, contenant 228 pages,

(1) Cf. le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, publié par Rédet dans le tome III des *Archives historiques du Poitou*, p. 136, et Ch. Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments*, 2[e] édition (Paris, imp. Rougier, 1884). pp. 117 et 192.

(2) « Il est annoncé à la tête de son livre que le cartulaire de Montmorillon lui a servi en partie pour la rédaction de son ouvrage » (*Hist.* citée, préface).

(3) Bibliothèque nationale : — Fonds français, 16,188 (extraits de divers cartulaires), — fonds latin, 17,049, — Baluze, 41, — Moreau, 34, 42, 47.

écrit en caractères antiques » (1) — n'a pas été détruit, mais seulement égaré chez quelque particulier, collectionneur ou non, — faisons des vœux pour qu'il reparaisse quelque jour à la lumière pour le plus grand profit de l'histoire poitevine.

Ce jour là, il y a tout lieu de croire que cette détermination de l'origine de l'Octogone, qui ne peut être aujourd'hui qu'une *probabilité*, deviendra définitivement une *certitude*.

Montpellier, 27 novembre 1892.

Jos. Berthelé.

P. S. — Dans le chapitre de mes *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, où je me suis occupé de l'influence de l'école du Limousin sur l'architecture religieuse du Poitou à l'époque romane, je n'ai pas prononcé le nom de Montmorillon — et personne ne m'a rendu le service de combler cette lacune.

Permettez-moi donc, mon cher ami, de « battre ma coulpe » moi-même et de confesser que dans le chapitre susdit la chapelle de l'ex-Maison-Dieu de Montmorillon aurait dû être citée .... tout simplement en première ligne.

Les caractères limousins de cette chapelle — caractères absolument incontestables et qu'explique le voisinage — sont les suivants :

1° Au portail principal et au portail latéral du côté de l'épitre, les gros tores formant colonnettes à droite et à gauche se continuent le long de l'archivolte au-dessus de chapiteaux *sans tailloirs* ;

2° Au-dessus de la porte du portail principal, le tympan est *polylobé* (2) ;

3° A l'intérieur, du côté de l'épitre, il subsiste une travée de *voûte en quart de cercle* ;

4° Le clocher est *octogonal*.

Jos. B.....

(1) Sur ce cartulaire et sur les extraits qui en furent faits avant 1766, cf. l'*histoire* citée, pp. 119 à 121 et la préface (non paginée).

(2) Coïncidence : l'ouverture, percée dans la voûte séparant le rez-de-chaussée du premier étage de l'Octogone, est polylobée.

LA MARQUISE DE NONANT
ET
LE CHATEAU DE CHERVEUX (1).

(*Suite et fin*)

Plusieurs des énonciations de nos lettres coïncident du reste soit avec d'autres pièces du dossier, soit avec les recherches que nous avons faites sur leur auteur. Ainsi une quittance signée *de Villier*, en date, à Saint-Maixent, du 2 mars 1723, porte que le signataire a reçu de M. Guillemeau, fermier de Cherveux, la somme de trente-neuf livres pour les trois envois de perdrix qu'il a fait faire à *Mme la marquise de Nonant* (port, paniers), « de laquelle somme (était-il dit dans une de ces lettres), il sera tenu compte audit sieur Guillemeau sur les prix de sa ferme, suivant les ordres de la dite dame ».

Il est aussi question dans cette correspondance d'un M. de la Mousselière, et, dans le dossier, nous trouvons plusieurs billets signés C. Casimir la Mousselière, contenant divers ordres donnés à des ouvriers pour des travaux à faire soit au *château de Cherveux*, soit à « des métairies » en dépendant. C'était sans doute une sorte d'intendant chargé de gérer sur place les biens *de Mme de Nonant* dans le pays.

Enfin, dans la lettre du 18 juin 1723, il est parlé d'un projet de voyage en Berry que devait faire *la marquise*, or nous verrons que, par son père, elle était originaire de cette province; le voyage projeté avait donc sans doute pour objet d'aller y visiter sa famille ou les terres qu'elle pouvait y posséder encore.

En suivant l'ordre des dates, la première pièce de notre dossier est un compte « de ce qui est deub par les sieurs Guilmeau à *Madame la marquise de Nonant* du prix de la ferme de *Cherveux*, à raison *de quatre-mil huit cents livres par an* ». Ce compte signé, comme nous l'avons dit, *J.-M. de Fradet de Saint-Aoust*, et paraphé au bas de chaque page des initiales *J.-M. F.*, mentionne un premier règlement du 15 avril 1720 et est arrêté à la date du quinze juin mil sept cent vingt-deux ; il

(1) Note lue à la séance de la Société de statistique des Deux-Sèvres, le 6 avril 1891, mais augmentée d'indications découvertes depuis cette lecture.

établit lesdits sieurs Guillemeau débiteurs à ce jour de « la somme de six-mil-sept-cent-quarante-deux livres douze sols, sans préjudice des termes courants ».

Nous remarquerons tout d'abord dans ce compte la somme de *quatre mil huit cents livres* indiquée comme étant le prix annuel « de la ferme de *Cherveux*. » Cette somme coïncide, à quelques centaines de livres près (différence qui peut résulter soit d'une augmentation du bail, soit de l'adjonction de quelques terres), avec celle portée dans *l'Etat du Poitou sous Louis XIV*, publié par Dugast-Matifeux comme étant la rente produite par ce domaine. « Le sieur de Saint-Gelais, est-il dit dans ce document, est seigneur de Saint-Gelais et *de Cherveux près Niort, qui vaut 4,000 livres de rente.* »

Les différents articles du compte fait entre les fermiers et la propriétaire de *Cherveux* sont relatifs à des paiements effectués soit par envoi d'argent par le « messager de Saint-Maixent », soit par le règlement de billets à l'ordre de *Mme de Nonant*, soit enfin par le paiement de réparations faites au *château de Cherveux* ou à des fermes qui en dépendaient. Nous y trouvons deux mentions à signaler, d'abord celle-ci : « Aux pauvres malades et honteux de la paroisse de *Cherveux*, en 1721, soixante-huit livres neuf sols, suivant l'ordre de maddame. » Puis cette autre : « Pour le foing (*sic*) fourni par les sieurs Guillemeau aux cheval et mulet de M. le chevalier Duplessis-Châtillon, soixante-dix livres ».

Elles établissent, la première, que, bien que n'habitant pas sa terre de *Cherveux*, *Mme de Nonant* y faisait néanmoins exercer la bienfaisance en son nom, et, la seconde, que des personnes de sa famille séjournaient quelquefois dans ce domaine.

Après cette pièce, viennent plusieurs quittances échelonnées, à de très courts intervalles, du 14 juillet 1722 (un mois après la date du compte précédent), au 16 juin 1723 ; elles portent décharge donnée aux fermiers de *Cherveux* d'acomptes payés sur leur prix de ferme et envoyés à la propriétaire, à Paris, le plus ordinairement par les messagers de Saint-Maixent ou de Niort. Elles sont tout au moins signées *par la marquise de Nonant* ; l'une d'elles semble entièrement écrite de sa main, l'écriture en est très mauvaise, les lettres sont mal formées, la main qui les a tracées paraît mal assurée, l'orthographe y est tout à fait ancienne sinon même un peu fantaisiste ; on voit qu'elle est l'œuvre d'une septuagénaire qui, bien qu'ayant d'illustres relations littéraires, prenait des licences avec la calligra-

phie, parfois même avec la grammaire. Voici la copie littérale de cette pièce autographe :

« 9 février 1723.

« iay resu de Mr ican Guilmau sept cent soixante et sinq livres a valoire sur se quil me doit du prix de la ferme de *Cherveux*. A Paris, ce neuf feuvrier mil sept cent vaingt trois,

« LA MARQUISE DE NONANT. »

« 11 février 1723, 45 livres.

« Plus il m'a payé aujourdhuy quarante-cinq livres à valoir comme dessus. A Paris, le 11 février 1723.

« LA MARQUISE DE NONANT. »

La feuille sur laquelle cette quittance est écrite porte au dos cette adresse : « A Monsieur, Monsieur Millet, chez Mme la comtesse de Nonnant, Paris ». Il résulte d'une autre pièce du dossier que le sr. Millet était le « maistre d'hostel » de *la marquise de Nonant.*

Quelques-unes des quittances que nous possédons, ainsi que la lettre d'envoi de l'une d'elles, adressée à M. Guillemeau « *au chasteau de Cherveux* », sont signées : « Brault ». C'était sans doute l'intendant ou le secrétaire *de Mme de Nonant.* Dans cettre lettre d'envoi il est dit que « la *marquise de Nonant* est allée en Normandie ». *Le marquisat de Nonant* était en effet situé en Normandie, dans la partie de cette province comprise actuellement dans le département de l'Orne. La dernière observation que nous ayons à faire au sujet de ces quittances est l'indication, dans celle du 8 mai 1723, du paiement de neuf cents livres fait « *en vingt louis d'or* », par conséquent en pièces de quarante livres.

Les billets signés « Mousselière » ou « C. Casimir la Mousselière » et communiquant les ordres de « Madame » à des ouvriers pour diverses réparations à faire dans ses domaines mentionnent les noms de quelques terres « dépendant de *Cherveux* », telles que les « métairies de Boisne, de la Grange de Malvault, du Burg de Cherveux (sans doute le Bourg, l'agglomération de Cherveux), et des Goguelais. »

Maintenant que nous avons analysé les pièces de notre dossier, nous examinerons quelle était la situation de famille de celle dont la signature qu'elles portent pour la plupart a attiré notre attention, et par quels liens elle se rattachait à notre région.

La Marquise de Nonant était fille de Jean Fradet de Saint-Aoust, VI[e] du nom, comte de Château-Meillant, maréchal de camp, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général d'artillerie, mort en 1657. L'une des pièces de notre dossier, signée : « *J.-M. de Fradet de Saint-Aoust* », indique bien cette origine et, d'un autre côté, nous avons vu, dans une des lettres de la marquise, qu'elle parle d'un voyage projeté en Berry, évidemment dans sa terre de Saint-Aoust, ou tout au moins au berceau de sa famille paternelle. Saint-Aout ou Aoust est actuellement une commune du canton et de l'arrondissement de la Châtre, au département de l'Indre, formé d'une partie de l'ancienne province du Berry. La famille de Fradet de Saint-Aoust était une des plus anciennes et des plus importantes de cette province : on trouve en effet un Jean Fradet de Saint-Aoust, procureur du roi en Berry en 1334. Ses armes étaient : d'or, à trois fers de lance de sable, 2 et 1 : on les trouve ainsi établies, jointes à celles des Duplessis-Châtillon, des Nonant et des Saint-Gelais, dans le cachet d'une des lettres que nous avons transcrites.

Si la *marquise de Nonant* était, par son père, d'antique et noble race, elle ne l'était pas moins par sa mère, Jeanne-Marie de Saint-Gelais-Lusignan, issue de la vieille lignée des Lusignan et de cette branche des Saint-Gelais qui joua pendant plusieurs siècles un rôle considérable dans l'histoire du Poitou et particulièrement dans celle de notre ville (1).

Elle épousa, en mai 1674, Jacques du Plessis, marquis du Plessis-Châtillon et de Nonant, maître de camp de cavalerie, qui mourut, suivant les uns, en 1705, suivant d'autres en 1707 (2).

D'après une note de Saint-Simon, dans le *Journal de Dangeau* (t. XIV, p. 63), les Duplessis-Châtillon étaient riches « mais de petit aloi » ; leur nom était *Le Comte*, et ils possédaient beaucoup de bien dans le diocèse de Séez, notamment la terre de

(1) Dans les *Mémoires du marquis de Sourches*, t. IV, p. 332, on trouve cette mention : « 26 mai 1694. — Le 26 mai, on apprit que la comtesse de Saint-Aoust était morte à Paris dans un âge très avancé (en note : elle était de la maison de Saint-Gelais, son mari était un gentilhomme qui avait fait sa fortune ; elle ne laissait qu'une fille qui avait épousé le *marquis de Nonant*, autrement du Plessis-Châtillon) ».

(2) Il était né du second mariage (1646), d'*André du Plessis-Châtillon*, vicomte de Rugles et du Bois-Béranger, avec *Renée Le Conte, marquise de Nonant*, sœur de la comtesse de Chamilly, et *fille de Jacques Le Conte, marquis de Nonant*. (LA CHESNAYE-DESBOIS, nouvelle édition, Paris 1869.)

Nonant dont ils portaient le nom et qui était située dans la subdélégation d'Argentan, au bailliage d'Alençon (1). En 1776, cette terre était encore possédée par la baronne de Narbonne, fille de Louis Duplessis-Châtillon, *marquis de Nonant*, fils lui-même de la *marquise de Nonant* qui nous occupe en ce moment. On trouve des représentants de l'ancienne maison de *Nonant* dans l'histoire de Normandie dès le milieu du onzième siècle ; ses armes étaient : au chevron d'azur. La Chesnaye-Desbois, auquel est emprunté un grand nombre des indications généalogiques de cette étude, dit, dans son édition de 1776, que cette famille est depuis longtemps éteinte ; cependant, dans un journal du 29 mars 1891, nous avons vu mentionnée, au bulletin nécrologique, la mort de Mme la vicomtesse du Petit-Thouars, *née de Nonant*. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré à l'occasion de cette indication (2) nous ont permis de rattacher directement et sûrement cette vicomtesse du Petit-Thouars, née *Marie-Cécile Leconte de Nonant-Raray*, à la famille à laquelle s'était alliée Jeanne-Marie de Fradet de Saint-Août, en épousant celui qui, d'après les mémoires du marquis de Sourches « s'appelait naturellement le marquis du Plessis-Châtillon » (3), mais était propriétaire de la terre de *Nonant*, dont il avait pris le nom (c'est de la possession de ce domaine par son mari, qui l'avait reçu de sa mère, que venait à la noble dame qui est l'objet de cette notice l'appellation de *Marquise de Nonant* sous laquelle est plus particulièrement connue la veuve de Duplessis-Châtillon et elle l'adoptait de préférence, comme nous l'avons vu, pour signer ses papiers d'affaires et sa correspondance). En effet, cette *Marie-Cécile*, veuve de Georges-Henri-Aubert du Petit-Thouars, morte en mars 1891, était fille d'*Amédée, comte de Nonant, marquis de Raray* (4), fils lui-même de *Joseph-Antoine-Alexis Le Conte de Nonant de Raray, comte de Nonant*, né au château du Pin, le 21 février 1765, et de *Cécile-Rose Le Conte de Nonant de Pierrecourt*,

(1) La Chesnaye-Desbois, édition de 1776, 10e volume.

(2) Nous avons été grandement aidé dans ces recherches par M. le comte Louis de la Rochebrochard qui a bien voulu mettre à notre disposition les précieux documents de sa riche bibliothèque.

(3) *Mémoires du marquis de Sourches*, t. IX, p. 296, en note.

(4) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2me édition, art. Aubert.

sa cousine issue de germaine, née à Paris, le 24 août 1767 (1).

Or, cette dernière, qui transporta à son fils *Amédée*, père de la vicomtesse du Petit-Thouars, « les droits de titres et de noms de son père » représentait, au quinzième degré, un rameau de la seconde branche de la maison *Le Conte de Nonant*, qui en avait formé cinq, dont la première s'éteignit au douzième degré, en 1654, en la personne de *Pomponne-François Le Conte de Nonant, marquis de Nonant*, baron de Beaumesnil, dernier descendant mâle, mais se continua, dans la ligne collatérale féminine par la *marquise du Plessis-Châtillon* et la comtesse de Chamilly, *sœurs du marquis de Nonant, héritières de ses biens* (2). Comme nous l'avons précédemment indiqué dans une note de cette étude, le mari de *Jeanne-Marie de Fradet* était précisément le fils de la sœur de la comtesse de Chamilly, *Renée Le Conte, marquise de Nonant, épouse d'André du Plessis-Châtillon* et sœur également de *Pomponne-François Le Conte de Nonant, marquis de Nonant*. Nous sommes donc autorisé à dire, d'abord, que la *vicomtesse du Petit-Thouars, née de Nonant*, récemment décédée, appartenait à la famille de la *marquise de Nonant*, propriétaire, au commencement du XVIIIe siècle, de la seigneurie et du *château de Cherveux*, et ensuite que l'antique lignée des *Nonant* n'a pas entièrement disparu, puisque le chef, en 1855, et l'unique survivant d'un des rameaux de sa seconde branche, *Amédée*-Jean-Joseph, a eu de son mariage avec Marie-Charlotte-Augustine de Vasserot de Vincy, en outre de *Cécile-Marie, vicomtesse du Petit-Thouars*, morte en 1891, *Charles-Henri*, né à Paris, le 6 décembre 1822, et *Léopold-Joseph*, né au château de Poncé, en septembre 1824 (3). Nous n'avons pu trouver trace des alliances et de la descendance de ces deux fils d'*Amédée Le Comte de Nonant*; les plus récentes éditions des ouvrages généalogiques que nous avons consultés se contentant de les mentionner sans aucune indication de mariages ou de décès (4), mais, pour leur sœur,

(1) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse en France*, années 1849-50, p. 220.

(2) *Idem*, année 1855, p. 239.

(3) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse en France*, année 1855, p. 246.

(4) Les seules indications que nous ayons trouvées semblant se rapporter aux représentants actuels des *Nonant* sont celles données dans le *Dictionnaire des Châteaux*, édité par A. La Fare, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (1888-89), sous forme d'adresses ainsi conçues : « Comtesse de Nonant,

la vicomtesse du Petit-Thouars, nous savons qu'elle eut deux filles, mariées, l'une en 1869, l'autre en 1870, et un fils Charles-Georges-Henri-Aubert du Petit-Thouars, marié le 10 juin 1875 à Mathilde-Marie-Marthe Lambrecht, dont il a eu deux fils et trois filles; le plus jeune de ces enfants est né le 3 février 1884 (1).

La situation de fortune que *la marquise de Nonant* devait à son mariage et sa haute naissance lui permirent de procurer de belles alliances à ses descendants. C'est ainsi que son fils, Louis Duplessis-Châtillon, ci-devant colonel du régiment de Provence, brigadier d'infanterie, épousa, en premières noces, le 14 janvier 1711, d'après Dangeau, ou le 21 janvier 1712, d'après un autre auteur, Anne Nérey de la Ravoie, fille de Jean de la Ravoie, grand audiencier de France, trésorier général de la marine, qui lui apporta 410,000 francs d'argent comptant (2), et, en secondes noces, le 24 février 1716, suivant le P. Anselme, ou le 24 janvier 1718, suivant La Chesnaye, Catherine-Pauline Colbert de Torcy.

Elle était du reste en excellentes relations avec les personnages les plus haut placés et les plus influents de son temps, car, indépendamment de son amitié avec Fontenelle, que nous avons signalée, nous avons vu, dans une de ses lettres, qu'elle avait obtenu de Mme la duchesse de Mazarin une lettre de recommandation à M. le lieutenant général de Saint-Maixent pour son fermier Guillemeau à l'occasion d'une affaire litigieuse, dans laquelle ce dernier était intéressé. La duchesse de Mazarin, qui était la nièce et la légataire universelle de l'illustre cardinal, avait épousé le duc de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie de France (3), qui avait autorité sur la juridiction devant laquelle était pendant le litige au sujet duquel *la marquise de Nonant* s'était entremise.

Après avoir constaté quelles étaient la situation de famille et les relations littéraires ou sociales de la *marquise de Nonant*, recherchons maintenant comment la seigneurie et le *château de*

château du Pin, par Moyaux (Calvados), près Lisieux. — Comtesse de Nonant, château de Poncé, par Poncé (Sarthe). — Comte de Nonant-Raray, château de Maslou, par Cormeilles (Eure) ». — Nous avons tenté d'avoir des renseignements plus explicites de ce dernier, mais notre tentative est restée infructueuse.

(1) BEAUCHET-FILLEAU, 2me édition, art. Aubert.

(2) *Journal de Dangeau*, t. XIV, p 62.

(3) *Mémoires du marquis de Sourches*, t. III, p. 185, note 2.



Cherveux sont venus en sa possession, et comment ils sont passés de ses mains entre celles de leur possesseur actuel.

« L'opinion la plus connue (sur le château de Cherveux), dit Allard de la Resnière dans un mémoire présenté à l'Empereur, en 1810, dans l'intérêt des habitants de la commune de Cherveux, est qu'il appartenait aux seigneurs de la maison de Lusignan, et qu'il fut bâti par l'un d'eux ; ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est qu'en 1560, 1571 et 1661, il était possédé par des seigneurs de la branche de cette illustre maison, dite de Saint-Gelais. » C'est ce qui résulte d'hommages qui leur furent rendus à ces différentes époques « comme seigneurs châtelains *de Cherveux*. » L'auteur du mémoire aurait pu ajouter que le *château de Cherveux* était également, en 1669, aux mains des seigneurs de Lusignan-Saint-Gelais, puisqu'il cite lui-même, au cours de son travail, une ordonnance rendue à cette époque par « le juge-sénéchal de la châtellenie, terre et seigneurie de *Cherveux* », au nom de « Monseigneur le marquis de Saint-Gelais, *seigneur* dudit *Cherveux*. »

Cette seigneurie ou châtellenie paraît être venue à la famille des Lusignan-Saint-Gelais par le mariage, en 1548, de Charles V de Lusignan, seigneur de Saint-Gelais, veuf de Renée de Laboucherie, avec *Louise de Puiguyon, dame de Cherveux.*

De ce mariage naquit, entre autres enfants, Louis de Saint-Gelais-Lusignan, *seigneur de Cherveux*, celui qui prit Niort en 1588, et qui mourut en 1592. Il avait épousé, en secondes noces, Jeanne Dupuy, fille de Claude, baron de Belleville, dont il eut Josué de Saint-Gelais-Lusignan qui fit don, en 1620, à l'église réformée *de Cherveux* « d'un jardin situé au dit lieu pour y édifier un temple. » C'est ce dernier qui, ayant épousé, le 28 mars 1610, Anne Poussard, veuve de Charles de la Forest, en eut une fille, *Marie-Jeanne*, qui épousa *Charles de Fradet*, comte de Château-Meillant, et eut de ce mariage une fille qui fut la *Marquise de Nonant.*

D'après l'état de l'élection de Saint-Maixent, dressé en 1698, par Samuel-Charles Lévesque, et publié, il y a quelques années, par M. Alfred Richard, *le château de Cherveux* appartenait, à cette époque, à « *la dame marquise de Saint-Gelais*, demeurant à Paris. »

Enfin, l'une des pièces de notre dossier dont nous avons donné des extraits au commencement de cette étude constate que le *château de Cherveux* et les terres qui en dépendaient appartenaient, à une époque même antérieure au 15 avril 1720,

à la marquise de Nonant. Celle-ci en était propriétaire, comme nous l'avons vu dans les diverses pièces transcrites ou analysées, pendant les années 1721, 1722 et 1723 (1).

Cette seigneurie de *Cherveux* qui, dit Beauchet-Filleau, se transmit dans la famille de Saint-Gelais pendant quatre générations, jusqu'à Charles VII de Saint-Gelais mort sans postérité, était venue, ainsi que nous venons de le voir en la possession de *la marquise de Nonant* du chef de sa mère, tante de ce Charles VII mort sans postérité.

Elle la transmit à son fils *Louis du Plessis, marquis du Plessis-Châtillon,* qui la possédait en 1745, comme le constate une déclaration qui lui fut faite à titre de « seigneur de la Châtelanye *de Cherveux* » par « maître Jacques Millejeu (ou Meslejeux), docteur en médecine, demeurant en la ville de Saint-Maixent, et autres co-teneurs de diverses pièces de terre dépendant de cette seigneurie, aux termes d'un acte reçu le 10 mai de cette année 1745, par Mes Guion et Defaucamberge (2), notaires royaux, à Saint-Maixent, contrôlé et scellé le 24 du même mois (3).

La fille de Louis du Plessis-Châtillon, désigné dans l'acte dont nous venons de parler comme chevalier, seigneur, marquis dudit lieu de *Nonant* et de Saint-Gelais, comte du château de Meillan, vicomte de la Mothe-Feuilly, seigneur de la chatelanye de *Cherveux,* lieutenant général des armées du roy, gouverneur d'Argenson (*sic*) en Normandie, *Marie-Félicité*, née le 7 octobre 1723, et devenue, en février 1760, après un premier mariage avec François-Antoine, comte de Chabannes-Curton La Palisse, qui mourut le 23 décembre 1754, *épouse de Charles-Bernard-Martial Pelet, dit le comte de Narbonne,* est désignée par La Chesnaye-Desbois comme *héritière des terres et sei-*

(1) Il résulte d'un document qui se trouve aux archives départementales (série B., p. 12. Eaux et Forêts), qu'en 1729 et 1730, *la marquise de Nonant* était propriétaire du château de Saint-Gelais, puisqu'elle obtenait, à cette époque, l'autorisation, enregistrée au greffe des Eaux et Forêts de la maîtrise de Niort, à la requête de « M. André Casimir, seigneur de la Mousselière, de faire couper dans le parc de sa terre de Saint-Gelais environ deux cents arbres chesnes morts en cime et sur leur retour. »

(2) Nous avons trouvé dernièrement ce nom dans les annonces d'un journal de Paris comme étant celui d'un directeur de cabinet d'affaires et de renseignements.

(3) Cet acte fait partie des archives de la Société de statistique des Deux-Sèvres, fond Garnier, pièce 1re.

gneuries du Plessis-Châtillon en Maine, de *Nonant* en Normandie, de *Saint-Gelais et autres*. Parmi ces autres terres et seigneuries composant les domaines de la petite-fille de la *marquise de Nonant*, figurait assurément *Cherveux*, puisque nous trouvons dans le *Mémoire* déjà cité d'Allard de la Resnière une indication, reproduite par Charles Arnauld dans ses *Monuments du Poitou*, d'après laquelle « *le château de Cherveux* et les domaines qui en dépendaient furent confisqués pendant la période révolutionnaire qui marqua la fin du siècle dernier, sur *Mme de Narbonne-Pelet*, au profit du gouvernement ».

Des mains de la nation, ce monument, qui était resté pendant plus de trois siècles, sauf quelques intermittences au cours des guerres de religion, en la possession de la descendance de ceux qui l'avaient élevé, devint, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, en date du 12 frimaire an III, la propriété d'un sieur Allonneau, gendre d'un M. Augier qui, d'après Allard de la Resnière, était fermier du *château de Cherveux* plus de quinze ans auparavant.

C'est actuellement à une famille Allonneau, alliée ou descendante de l'acquéreur de 1794, qu'appartient cette ancienne propriété de *la marquise de Nonant*, dont les constructions, qui ont malheureusement été sensiblement détériorées par le passage du temps et des hommes, conservent encore malgré leur ruine l'aspect imposant qui révèle la destination de résistance et de protection en vue de laquelle elles avaient été édifiées.

Il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt pour ceux, et ils sont plus nombreux de jour en jour, qui ont quelque goût pour l'histoire des hommes et des monuments, particulièrement de ceux qui ont un lien plus étroit avec la contrée qui nous a vus naître, de savoir, ou tout au moins de voir rappeler dans quelles mains illustres avait passé, depuis les premiers jours de son existence, un château dont les restes, malgré le triste état de leur délabrement progressif, sont encore l'un des plus complets ornements archéologiques de notre département (1). Il serait à désirer que chacun des débris glorieux de l'architecture des siècles passés qui subsistent encore sur le sol de notre région trouve un historien qui nous raconte les péripéties qu'il a tra-

(1) Nous avons appris tout dernièrement avec une grande satisfaction que M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, se proposait de poursuivre auprès de la commission établie pour la conservation de ces monuments le classement du château de Cherveux.

versées, en quelles mains il a successivement passé, dans quels fastes de nos annales il a joué un rôle et de quelle nature fut ce rôle. Il y aurait là une mine féconde à exploiter par les amateurs de recherches historiques et archéologiques. Cette série de monographies particulières composerait, quand elle serait complète, un ensemble d'une grande valeur qui permettrait de dresser des histoires provinciales et même l'histoire générale de notre pays.

On retrouverait, dans les recherches auxquelles donnerait lieu ce travail, des personnages importants qui, ainsi que la *marquise de Nonant*, tout en vivant à Paris au milieu des relations mondaines et sociales que leur procuraient leur grande situation de famille ou les ressources de leur esprit, ne perdaient pas de vue leurs domaines de province. Ils s'intéressaient en effet à ce qui touchait de près leurs intendants dans leurs affections de famille ou leurs affaires personnelles, et mettaient à leur disposition les influences dont ils pouvaient disposer ; ils n'oubliaient pas non plus les « pauvres malades et honteux de la paroisse » auxquels ils donnaient l'ordre de distribuer des secours, ainsi qu'il résulte du compte arrêté, le 15 juin 1722, entre les fermiers Guillemeau et la noble propriétaire du *château de Cherveux*; ils attachaient enfin un prix tout particulier aux produits de leurs terres et trouvaient une saveur toute spéciale au gibier qui y était tué, sans vouloir toutefois que les envois qui leur en étaient faits fussent une occasion de dépenses pour ceux qui en étaient chargés.

Aussi, pour nous, avons-nous considéré comme une bonne fortune la découverte d'autographes qui nous ont donné l'occasion de rechercher, à travers les siècles passés, les possesseurs successifs, depuis sa construction jusqu'à nos jours, de l'un des plus charmants et des plus intéressants monuments archéologiques de notre contrée.

L.-M. Guérineau.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 15 décembre 1892. — Présidence de M. Tornézy. — M. Hild demande à compléter ce qui a été dit à la dernière séance au sujet des pierres sculptées qui ont été trouvées dans les démolitions

de la place du Lycée et offertes à la Société par M. Guinet, entrepreneur. D'après M. Hild, ces pierres appartenaient sûrement à un arc de triomphe. Mais, de plus, il fait remarquer que cet arc de triomphe portait la figure colossale d'un Mercure orné d'une corne et qu'il était dressé en face de la rue Corne-de-Bouc. De là vient sans doute le nom particulier donné à cette rue. On a cru jusqu'alors que le nom de cette rue, qui contournait les anciennes arènes, provenait de son tracé en forme de corne. Mais il est probable qu'il est dû au Mercure *cornutus* de l'arc de triomphe qui lui faisait face. — Ces explications paraissent lumineuses aux membres de l'assemblée, qui en remercient vivement M. Hild.

M. le colonel Babinet annonce qu'il vient d'apprendre par un journal la mort subite de M. Siméon Luce. Toute la Société déplore la perte irréparable que viennent de faire l'Institut, les Archives Nationales et l'École des Chartes. M. A. Richard rappelle que M. Siméon Luce a été anciennement archiviste des Deux-Sèvres.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Sénéchaussée d'Anjou, par Gustave d'Espinay. — Angers, Lachèze, 1892, in-8° de 86 pages, avec une carte.

Excellent et érudit travail de géographie provinciale, qui profitera également au Poitou, car un chapitre spécial y est consacré aux « Marches du Poitou » et on y trouve *passim* d'utiles renseignements sur le Mirebalais, le Loudunais et le duché-pairie de Richelieu. X. B. DE M.

Notes d'un voyage en Touraine, par Marsaux, doyen de Chambly. — Paris, Quelquejeu, 1892, in-8° de 40 pages.

L'auteur y parle de Richelieu (pp. 29-31) et de Champigny-sur-Veude (pp. 31-36), qui faisaient autrefois partie du diocèse de Poitiers. Il paraît ignorer les travaux publiés à ce sujet par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Moi-même, en 1863, j'ai donné dans *Les Beaux-Arts*, un article intitulé : *Les vitraux de la Sainte-Chapelle de Champigny* (tome VII, 12e livraison.) X. B. DE M.

Introduction au Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Prou, sous bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. — Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1892, petit in 4° de cxx pp. et une carte.

La très remarquable introduction que M. Maurice Prou a placée en

tête de son Catalogue de la série mérovingienne du Cabinet des Médailles (1), intéresse d'une façon spéciale, dans certaines parties, les provinces qui sont le domaine de la *Revue*.

Cette introduction est ainsi divisée : chapitre I : *les Monnaies dans les lois salique et ripuaire* ; — chapitre II : *Monnaies d'or pseudo-impériales :* — chapitre III : *Monnaies d'or royales* ; — chapitre IV : *Monnaies d'or des églises* ; — chapitre V : *Monnaies d'or des monétaires* ; — chapitre VI : *Monnaies d'argent et de bronze*; — appendice : *la Paléographie des monnaies*.

L'étude des lois salique et ripuaire amène à cette conclusion que le système monétaire mérovingien procède du système monétaire romain. L'étude des monnaies elle-même donne les mêmes résultats. Après l'établissement des barbares en Gaule, les ateliers monétaires impériaux continuèrent de fonctionner, et d'autres furent ouverts ; mais, dans tous, la monnaie fut émise au nom des empereurs. Ce n'est pas que les barbares voulussent par là témoigner de leur sujétion à l'Empire ; en laissant le nom de l'empereur sur des monnaies frappées dans des villes soumises à leur autorité, ils obéissaient à des considérations purement économiques et agissaient dans l'intérêt même de leur fisc. En effet, les sous et tiers de sou d'or impériaux étaient acceptés dans toute l'étendue de l'Empire. Une monnaie d'or propre aux rois barbares, inventée par eux, n'aurait eu aucun crédit ; à peine eût-elle été reçue dans leur royaume. Aussi voyons-nous le type impérial se conserver en Gaule aussi longtemps que persistent des relations commerciales fréquentes entre la Gaule et l'Orient. Les premières monnaies frappées par les barbares en Gaule, aux ve et vi^e^ siècles, sont des sous et des tiers de sou d'or, véritables contrefaçons des espèces romaines proprement dites, dont on ne saurait les distinguer. Quelques-uns de ces sous et tiers de sou pseudo-romains sont reconnaissables à leur style barbare, à l'altération des légendes, à l'affaiblissement de leur poids ; d'autres portent des monogrammes dont le sens nous échappe le plus souvent.

Les monnaies d'or royales ne se rencontrent, pendant la période mérovingienne, qu'à l'état sporadique. Seul l'atelier de Marseille fournit une série continue de monnaies à noms de rois, depuis Clotaire II jusqu'à Childebert III. Partout ailleurs les monnaies royales sont des exceptions, on pourrait dire des accidents.

Le roi n'est pas le seul détenteur de l'autorité publique dont on trouve le nom inscrit sur des monnaies. Un certain nombre de pièces offrent des noms d'églises ou même de prélats. Les églises, en effet, ou leurs représentants, possédaient à l'époque mérovingienne une portion de la souveraineté. A côté des églises épiscopales, on relève un certain nombre de basiliques et de monastères ayant monnayé. La

(1) Ce Catalogue contient la description de 3,000 monnaies ; il remplit 600 pages, accompagnées de 36 planches en phototypie.

légende *S(an)c(t)i Martini Locoteiaco* désigne incontestablement le monastère fondé par saint Martin à *Ligugé*, près de Poitiers (1). Un autre monastère du Poitou, dont le nom figure sur une monnaie d'or, est celui de *Saint-Maixent* (2).

Les monnaies d'or des églises sont un peu moins rares que les monnaies royales. Il n'y a qu'une série de pièces d'or frappées pendant cette période dont on ait retrouvé des exemplaires nombreux et variés, ce sont celles qui ne portent ni nom de roi, ni nom d'église, mais seulement un nom de lieu et un nom de monétaire. On pourrait même faire rentrer dans cette classe toutes les monnaies mérovingiennes, car celles-la même qui portent des noms de rois et d'églises offrent aussi, pour la plupart, le nom d'un monétaire. Les monnaies dites des monétaires forment donc le fond de la numismatique mérovingienne; les autres sont des exceptions, et si M. Maurice Prou les a étudiées tout d'abord, c'est à cause de leur intérêt historique et parce qu'elles révèlent les autorités publiques qui possédaient le droit de monnayage.

Les monétaires ou monnayers (peu importe le mot par lequel on les désigne), ont inscrits leurs noms sur les monnaies d'or ou d'argent. Les monnaies d'or étaient soit des sous, soit des tiers de sou. Le sou (*solidus, aureus*), était à la fois monnaie de compte et monnaie réelle; mais comme monnaie réelle, il était peu commun. Le tiers de sou ou *triens* n'était qu'une monnaie réelle; il constituait le numéraire courant à l'époque mérovingienne. Les sommes étaient exprimées en sous, mais payées d'ordinaire soit en triens, soit en deniers.

Le symbole chrétien, qui constitue le type du revers de la plupart des monnaies en Gaule depuis la fin du VIᵉ siècle jusqu'au milieu du VIIIᵉ, c'est la croix sous diverses formes. La croix haussée sur un globe, modification du globe crucigère, est le type le plus ancien, en même temps qu'il a été le plus répandu et le plus persistant. — Des triens frappés à Andelot, à Bersac, à *Ligugé* (3), présentent une croix dont la traverse supporte deux petites croix. Au revers d'un triens de *Trizay* (4), nous trouvons une croix reposant sur un trait horizontal aux extrémités duquel sont appuyées deux petites croisettes. — La croix monogrammatique, que les numismates appellent chrismée, se présente tantôt sous sa forme normale, c'est-à-dire le sommet terminé en P grec, tantôt latinisée, c'est-à-dire terminée en R latin. L'R est assez souvent tourné à gauche. Faut-il faire remonter à cette erreur l'idée de dessiner des croix à double chrisme, c'est-à-dire portant à leur sommet deux R adossés, comme à Lieusaint, à Albi, à *Brioux* (5)

(1) Cf. le *Catalogue*, nº 2320, pl. XXXII, nº 19.

(2) Cf. *Catalogue*, nº 2345, pl. XXXIII, nº 3.

(3) Cf. *Catal.*, pl. XXXII, nº 19.

(4) Cf. *Catal.*, nº 2,366.

(5) Cf. *Catal*, pl. XXXII, nº 7.

et à *Thiversay* (1) ? — La croix propre à l'atelier de Brioux consiste en un annelet central auquel s'appuient quatre branches en forme d'Y (2).

La Victoire disparut du revers des monnaies à la fin du vɪ^e siècle. Quelques monétaires cependant la conservèrent exceptionnellement. A *Poitiers*, une Victoire dégénérée tient de la main gauche le reste d'une couronne (3). M. Prou cite une figure analogue à *Melle* (4). — Un autre triens de *Melle* offre un personnage si grossièrement dessiné, qu'il est impossible d'en déterminer le prototype (5). — Sur un petit nombre de triens, un monogramme occupe le champ du revers, v. g. à Orgedeuil (6) en Angoumois, et à *Thiverzay* (7) en Poitou. — Sur un triens d'*Ardin*, une enseigne entre deux palmes occupe le revers (8). M. Maurice Prou ne connaît pas de monnaie romaine avec pareille représentation.

Les pièces d'argent mérovingiennes se répartissent en deux groupes bien dictincts : 1° les monnaies imitées des impériales; 2° celles imitées des tiers de sou d'or des monétaires. On a trouvé des spécimens des premières notamment à *Poitiers* (9) et à *Herpes* (commune de Courbillac, Charente) (10) ; leur caractéristique essentielle est une extrême minceur du flan. — Quelques-unes offrent en légende, du côté de la tête, le nom d'un empereur du ve siècle ; celle que le P. de la Croix a trouvée à Poitiers et que M. Espérandieu a fait connaître est au nom d'Anthémius. Sur d'autres, le nom impérial est déformé ; les monnaies de Herpes ne présentent que des pseudo-légendes, réduites à une série de traits verticaux. — Au revers, sur la monnaie d'Anthémius trouvée à Poitiers, la figure de Rome assise s'éloigne déjà consi-

(1) Cf. *Catal.*, pl. xxxiii, n° 13.

(2) Cf. *Catal.*, pl. xxxii, n° 6.

(3) Cf. *Catal.*, n° 2,187, pl. xxxi, n° 7.

(4) Cf. *Catal.*, n° 2,323, pl. xxxii, n° 21.

(5) Cf. *Catal.*, n° 2,324.

(6) Cf. *Catal.*, n° 2,180, pl. xxxi, n° 2.

(7) Cf. *Catal.*, n°s 2,386 à 2,389, pl. xxxiii, n° 14. — Cf. la *Revue poitevine*, tome iii, n°s 28-29.

(8) Cf. *Catal.*, n° 2,274, pl. xxxi, n° 29

(9) Espérandieu, *Notes sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix* dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 474 ; — cf. la *Revue poit. et saint.*, tome v, pp. 63 et 377.

(10) Prou, *Monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérovingien d'Herpes*, dans la *Revue numism.*, 1891, p. 134, pl. v; réimprimé dans les *Bulletins et Mémoires de la société archéolog. et histor. de la Charente*, 6e série, t. i (1892), p. 216. — Grâce à la libéralité de M. Delamain, M. Maurice Prou a pu faire des monnaies d'Herpes une étude toute spéciale. Deux de ces monnaies ont été données par M. Delamain au Cabinet des médailles (cf. *Catal.*, n°s 28 et 29.)

dérablement du type qui se présente communément dans la numismatique romaine du ve siècle ; sur les monnaies du cimetière d'Herpes, la figure de Rome est devenue un personnage tournant la tête à gauche, accosté de deux traits verticaux perlés, rompus à mi-hauteur par un annelet faisant saillie à l'extérieur (1).

A quelle époque doit-on rapporter la fabrication de ces espèces ? Sur l'une des monnaies trouvées à Herpes, le buste impérial est orné d'une croix ; or, la croix ainsi placée apparaît pour la première fois sur le tiers de sou d'Anastase (491-513) ; cette pièce peut donc être antérieure au vi^{e} siècle. Bien qu'il y ait entre les onze pièces d'Herpes quelques différences de style, leur fabrique est à peu près uniforme, et celles qui sont le moins barbares ne sauraient être beaucoup antérieures à celles qui le sont le plus. Si l'on compare ces monnaies à la pièce d'Anthémius, qui, elle, peut dater au plus tôt de 467 et qui présente au revers le même type de Rome assise, on constate qu'elles sont beaucoup plus barbares, que la figure du revers est presque méconnaissable, les légendes purement fictives, et l'on est amené à faire descendre la fabrication au moins jusqu'au vi^{e} siècle, par suite à y voir un produit du monnayage franc en Gaule, en un mot, à les classer parmi les monnaies mérovingiennes. Elles ont d'ailleurs des analogies de style avec les pièces de cette série : — En somme, M. Maurice Prou ne croit pas téméraire d'en placer l'émission au milieu du vi^{e} siècle. Cette hypothèse trouve une confirmation dans le module et le poids de ces pièces. On connaît un assez grand nombre de monnaies d'argent du même module frappées sous Justinien, ce sont des siliques. Pinder et Friedlænder en citent une qui pèse 0 gr. 90, et il en est dont le poids s'abaisse jusqu'à 0 gr. 68. Comme le poids des monnaies d'Herpes est compris entre 0 gr. 380 et 0 gr. 200, il est vraisemblable que ce sont des demi-siliques.

Si le monnayage d'argent royal est très restreint, celui des églises est au contraire très abondant. Les deniers attribuables à l'église épiscopale de *Poitiers* sont assez nombreux (2). D'autres deniers portent la mention des monastères ou basiliques de *Saint-Hilaire-de-Poitiers* (3) et de *Saint-Maixent* (4). Une pièce singulière est celle (5) où M. Prou croit pouvoir lire d'un côté le nom de Saint-Maixent et de l'autre celui de Sainte-Croix : y aurait-il eu une association monétaire entre *Sainte-Croix de Poitiers* et *Saint-Maixent ?*

Sur ces espèces d'argent, on rencontre au droit, à *Poitiers* (6) et à

(1) Cf. *Catal.*, n° 28, pl. I, n° 8; n° 29.

(2) Cf. *Catal.*, n°s 2225 à 2238, pl. XXXI, n°s 16 à 20.

(3) Cf. *Catal.*, n° 2239, pl. XXXI, n° 21.

(4) Cf. *Catal.*, n°s 2346 à 2352 ; pl. XXXIII, n°s 4 et 5.

(5) Cf. *Catal.*, n° 2354, pl. XXXIII, n° 6.

(6) Cf. *Catal.*, n° 2202, pl. XXXI, n° 13 ; n°s 2203 et 2204.

Saint-Maixent (1), un cheval. — A *Poitiers*, également, on trouve une croix dont deux branches sont ancrées et les deux autres branches recroisetées (2); — dans le même atelier, une croix, dont chacune des quatre extrémités porte un ω renversé (3). — Sur un certain nombre de deniers, v. g., peut-être à *Poitiers*, cinq globules suffisent à figurer la croix (4).

La *Carte des ateliers monétaires mérovingiens*, dressée par M. Maurice Prou et annexée à l'introduction que nous venons de feuilleter, mentionne quelques noms seulement pour la *Civitas Santonum* et pour la *Civitas Ecolismensium* et une belle série de noms pour la *Civitas Pictavorum*. Le Poitou, qui a valu à la numismatique les Lecointre-Dupont, les Fillon et les Rondier, devait forcément fournir à M. Maurice Prou la matière d'observations aussi intéressantes que nouvelles: ce n'est pas d'aujourd'hui que les lecteurs de la *Revue poitevine* ont été édifiés à ce sujet.

La Mothe-Saint-Héray, notice par M. le docteur A. Prouhet, — dans les *Paysages et Monuments du Poitou photographiés par Jules Robuchon*, livraisons 220, 221, 222, 223 et 224.

La notice, finement écrite, avec beaucoup de soin et de goût, par M. le docteur Prouhet, est consacrée non seulement à la ville de la Mothe-Saint-Héray, mais encore aux principales localités du canton, Exoudun, Pamproux, Bougon, etc.

Voici la liste des gravures:

La Mothe-Saint-Héray: 1° Vallée de Chambrille, vue prise le matin, en novembre.

Exoudun: 2° Source de la Sèvre Niortaise, dite la Fontaine bouillante (héliogravure); — 3° Dolmen des sept chemins.

La Mothe-Saint-Héray: 4° L'église, façade latérale sud-est sur la place du Couvent (héliogr.); — 5° Plafond provenant du château de la Mothe-Saint-Héray, conservé par M. le docteur A. Beaudet, de Saint-Maixent; — 6° Clocher de l'église; — 7° Console du château de la Mothe-Saint-Héray; — 8° Vue d'ensemble reconstituée du château de la Mothe-Saint-Héray au XVIIe siècle; — 9° Le château de la Mothe-Saint-Héray en 1840, d'après un tableau de Baugier.

Exoudun: 10° Moulin de Roche (héliogr.); — 11° Entrée du bourg (héliogr.); — 12° L'ancien château féodal (héliogr.); — 13° L'ancien château féodal, salle intérieure (héliogr.); — 14° Armoiries des Saint-

(1) Cf. *Catal.*, n° 2348.

(2) Cf. *Catal*, n° 2230, pl. XXXI, n° 19.

(3) Cf. *Catal.*, n° 2229, pl. XXXI, n° 18.

(4) Cf. *Catal.*, n°s 2242 à 2246; pl. XXXI, n° 22. L'attribution de ces deniers à Poitiers n'est pas certaine.

George au mausolée du château de Boissec; — 15° Château de Boissec, vue prise à l'est; — 16° Inscription en caractères hébraïques; — 17° Bagnault. Porte du logis de Champberland.

Pamproux : 18° Fontaine et grotte de la Roche-Ruffin; — 19° L'église, clocher et façade ouest (héliogr.); — 20° Les restes du prieuré et l'église (héliogr.).

Goux : 21° Château de Faugeré en 1889.

Bougon : 22° Intérieur de la *cella* du tumulus A; — 23° Plan des tumulus.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— L'académie pontificale Tibérine, à Rome, a admis parmi ses membres, sur la présentation de Mgr X. Barbier de Montault, M. le capitaine Espérandieu et M. Courteaud, curé d'Adilly (Deux-Sèvres).

— L'académie Tibérine vient de décerner une médaille grand module, à Mgr X. Barbier de Montault. Le président, commandeur Rossi, lui écrit en même temps que cette distinction lui est accordée comme récompense « du bien qu'il a fait à l'église et, en particulier, des services qu'il a rendus à l'archéologie par ses publications. »

— Mgr X. Barbier de Montault a fait exécuter à Bruges une très jolie gravure en couleurs, représentant la messe de Saint-Grégoire-le-Grand, et inspirée de la célèbre tapisserie de Nuremberg, décrite par notre très érudit collaborateur dans le tome VI de ses *Œuvres complètes*, pp. 238 et suivantes.

— On annonce la publication de l'*Inventaire sommaire des Archives de la Charente-Inférieure*, *série E supplément*, *ville de la Rochelle*, par M. Meschinet de Richemond. Ce volume, contenant l'analyse des titres de La Rochelle antérieurs à 1790, est précédé d'une introduction relative à l'historique des archives rochelaises et à la bibliographie de l'histoire de la ville.

— M. l'abbé A. Bouillet, lauréat de la Société française d'archéologie, dont la *Revue poitevine* a publié, il y a quelques années, un intéressant article de sigillographie, vient de faire paraître sur l'*église et le trésor de Conques* (*Aveyron*), une excellente notice descriptive, que les visiteurs de cette curieuse église et de ce merveilleux trésor seront heureux d'avoir pour guide (Mâcon, impr. Protat, in-12 de 122 pp. avec 27 gravures).

— En revenant de Copenhague, notre honorable compatriote, M. Antonin Proust a repris sa plume, que la politique et les affaires

lui avaient fait un peu négliger. Dans le volume, brillamment édité, que la maison Hachette a publié, à l'occasion des dernières étrennes, sous le titre les *Capitales du monde* (in-4° de 592 pp. orné de 324 grav.), c'est lui qui a été choisi pour rédiger l'article *Berlin*.

— M. Henri Proust, n'ayant plus à sa disposition les *Mémoires* de la Société de statistique pour y loger la fin de ses *Dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789*, vient d'être obligé de publier séparément la 3e et dernière partie de ce travail (318 pp.)

Dans une note-introduction d'un style un peu pâteux, M. Henri Proust expose à ses lecteurs qu'il n'est plus de première jeunesse (c'est inouï ce que le malheur vieillit vite un homme!) et narre le cas de feu la Société de Statistique : » Des semences de trouble et de discorde, récemment introduites dans son sein par des prétentions peu justifiées..... etc. ». Comment M. Henri Proust ne s'est-il pas aperçu que, dans l'espèce, les « prétentions peu justifiées » étaient précisément celles du monsieur qui n'obtint que 14 voix pour la présidence, alors que son concurrent en comptait 41 !

Depuis l'échec de M. Henri Proust à la présidence de la Statistique et pour essayer de réparer cet échec, la Société en question a été préfectoralement dissoute.

On a bien fait de ne pas attendre un an de plus pour commencer la campagne !

— *Revue de l'art chrétien*, 1892, 6me livraison, à signaler : *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne* (suite), par M. le capitaine Em. Espérandieu. — *Revue des Inventaires*, par Mgr X. Barbier de Montault. — Bibliographie : *Les manuscrits et l'art de les orner*, de M. Alphonse Labitte ; *Per Nicolo di Guardiagrele*, *orafo del secolo XV*, de V. Bindi ; *Poésie liturgique du moyen-âge*, *rythme*, d'Ul. Chevalier, comptes rendus par X. Barbier de Montault.— *Saint Amable, sa vie, son église, son culte*, de L. Bernet-Rollande ; *Date de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres* (1020-1024) ; *Les Vidames de Chartres au XIIIe siècle* et le *vitrail de Sainte-Marguerite* ; *Tombeau du XIIIe siècle autrefois dans l'église Saint-Père à Chartres* (ces trois brochures, de M. René Merlet), comptes rendus par M. Jos. Berthelé. — *Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault*, tome VI, compte-rendu par M. L. C.

— L'*Intermédiaire de l'Ouest*, n° 6 : *Jean Babu* (1630-1700), par Léo Desaivre ; *Les Heures à l'usage d'Orléans*, par X. Barbier de Montault; *Les premiers imprimeurs de Saint-Jean-d'Angély*, par Henri Clouzot ; *L'abbé de Nieuil-sur-l'Autise en 1579*, par E. Bourloton ; *Revue des livres*, par Tamizey de Larroque, L. de Richemond, P. Sieur, A. Dupond, E. du Tiers.

— Dans la Charente, du 10 au 13 avril, avec MM. de Barbarin et

de Lanchère, M. Martel a élucidé le problème de la Touvre et du Bandiat.

Près de la Rochefoucauld, la rivière de la Tardoire et son affluent le Bandiat sont à peu près absorbés par des entonnoirs et puisards naturels de leur rive gauche entre 70 et 80 mètres d'altitude (impénétrables pour l'homme). A 8 ou 15 kilomètres au sud-ouest, les eaux ainsi perdues reparaissent subitement à la triple source de la Touvre (sources de fond comme celles du Loiret), qui forme aussitôt une puissante rivière (18 kilomètres est d'Angoulême), actionnant la grande fonderie de la marine de Ruelle; ces eaux ont passé sous le plateau calcaire jurassique de la forêt de la Braconne (100 à 161 mètres d'altitude), où se trouvent plusieurs puits naturels nommés *fosses*.

On supposait que ces fosses communiquaient avec d'immenses grottes renfermant des lacs souterrains, alimentés par le Bandiat et la Tardoire engloutis et alimentant eux-mêmes la Touvre.

Les plus grandes de ces fosses (la Limousine et la Grande Fosse) ne sont que des affaissements du sol, des creux de 25 à 30 mètres, à ciel ouvert et en forme de cuvette; trois seulement sont de vrais gouffres noirs, aux orifices étroits, comme les *avens* des Causses. M. Martel les a tous visités.

La fosse Mobile n'a que 42 mètres de profondeur au lieu de 100 mètres qu'on lui attribuait et se termine par une salle ronde, sans issue, de 25 mètres de diamètre, et par un bassin d'eau profond, long de 10 mètres, large de 4. La fosse Ronde (30 mètres) conduit à une petite grotte praticable sur 80 à 100 mètres d'étendue, portion du lit d'un ruisseau souterrain à sec le 11 avril. Le Trou de Champniers (25 mètres) aboutit à de petites fentes d'infiltration où l'eau seule peut passer. Le tout est l'œuvre d'érosion interne et démontre que le dessous des plateaux calcaires est bien moins caverneux qu'on ne le croyait.

Sous la Braconne, l'eau ne s'emmagasine pas dans l'immense grotte supposée; elle suinte et circule à travers des fissures plus ou moins élargies en grands couloirs ou en menus tuyaux; elle finit par se concentrer dans un grand collecteur trop profond pour être atteint et qui, recoupé par quelque faille ou quelque couche d'argile inclinée, la fait rejaillir, remonter à la Touvre par 45 mètres d'altitude, sous le seul effort de la pression hydrostatique (1).

— L'article que M. L. Brochet a publié dans le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou* sur *la Saint-Barthélemy en Bas-Poitou*, n'est qu'un chapitre de l'*Histoire des guerres de religion en Bas-Poitou et*

(1) L. Malavialle, *Chronique bibliographique*, dans le *Bulletin* de la Société languedocienne de géographie, tome xv, 1er et 2e trimestres 1892, p. 213.

pays circonvoisins, que notre savant collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest compte prochainement publier (deux forts volumes grand in-8° accompagnés d'environ soixante *fac-simile* de signatures des principaux chefs catholiques et protestants. — Baud, Fontenay-le-Comte), et que nous recommandons volontiers à l'attention de nos lecteurs.

— La *Revue du Bas-Poitou* annonce l'apparition prochaine du troisième volume des *Chroniques de Bas-Poitou*, de notre confrère et ami *R. de Thiverçay* [René Vallette].

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Barbier de Montault (Mgr X.). *Inventaires de la maison noble de la Levraudière au XVII° siècle.* — In-8° de 12 pp. Vannes, imp. Lafolye. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

Chabot (Comte de). *Les Chabot et les Rohan à la Rochelle (1527-1628)*, — dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, novembre et décembre 1892.

Compayré, recteur de l'académie de Poitiers. *L'évolution intellectuelle et morale de l'enfant.* — Paris, Hachette, in-8°.

Dubois (l'abbé L.-M.). *Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dans l'église de Notre-Dame-des-Anges à Pontaillac (Charente-Inférieure).* — Rochefort, impr. Thèze, in-16 de 119 pp.

Farcinet (Ch.), membre de la Société des Antiquaires de France. *Etude sur les monnaies mérovingiennes*, — dans la *Spink and son's numismatic circular*, n° 2, January, 1890.

Ledain (Bélisaire). *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque.* — In-8° de 58 pp. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*).

Lévesque (Louis). *Variétés Saint-Maixentaises. La dîme du Chaillot à Soudan*, — dans le *Saint-Maixentais* du 9 avril 1892.

— *Arrentement à Pierre Caillon, notaire, d'une petite maison aux seigneurs barons de Saint-Maixent, joignant la cour du Palais*, — dans le *Saint-Maixentais* du 23 avril.

— *Les noms de rues à l'époque révolutionnaire*, — dans le *Saint-Maixentais* du 28 mai.

— *Quelques notes sur la topographie de la ville de Saint-Maixent en 1815*, — dans le *Saint-Maixentais* du 11 juin.

— *Un jeu de mots rabelaisien*,— dans le *Saint-Maixentais* du 18 juin.

— *Le conventionnel Henri Menuau*, — dans le *Saint-Maixentais* du 27 août.

— *Legs, par François Texier, sieur de Malvoisine, d'une somme de neuf cents livres à l'église de Saint-Léger et au couvent des Cordeliers*,— dans le *Saint-Maixentais* du 3 septembre.

— *Le château Chauray et la famille Paën*, — dans le *Saint-Maixentais* des 1er, 8, 15 et 22 octobre. (Tiré à part à 30 exemplaires.)

— *Bibliographie Saint-Maixentaise. Collection de M. le docteur Beaudet*, — dans le *Saint-Maixentais* des 5, 12 et 19 novembre.

Perruchon (J.). *Vie de Lalibala, roi d'Éthiopie; texte éthiopien, publié d'après un manuscrit du Musée britannique, et traduction française, avec un résumé de l'histoire des Zagüés et la description des églises monolithes de Lalibala.* — Paris, Leroux, 1892, in-8° de XLVII-164 pp.

Rouyer (Jules). *Théophraste Renaudot, rectification biographique à propos d'un jeton et description de quelques autres jetons parisiens*, — dans la *Revue numismatique*, 1892, pp. 329 à 344, et 464 à 477, et pl. XXXIX.

Sauzé (Charles). *Notes historiques sur le couvent des Bénédictines de la Mothe-Saint-Héray.* — In-8° de 40 pp. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*.)

Souriau (Maurice). *La versification de Malherbe.* — In-8°. (Extrait du *Bulletin* de la Faculté des Lettres de Poitiers.)

Tamizey de Laroque. Compte rendu du *François de la Noue*, de M. Hauser, — dans le *Bulletin critique*, 15 décembre 1892.

Taudière (H.). *Du paiement des dettes héréditaires par le conjoint survivant*, — dans la *Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence*, septembre-octobre 1892.

Vallette (René), sous le pseudonyme R. DE THIVERÇAY. *Chroniques du Bas-Poitou. A propos d'autopsie. Le cœur de Louis XVII et les entrailles du Roi de la Ligue. Les caveaux de la Flocellière et les restes de la belle Ecossaise. Mouilleron-en-Pareds à travers le passé*, — dans le *Publicateur de la Vendée* du 23 décembre 1892.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, LOUIS LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

10me Année №110. 15 Février 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

L'*iconographie* est une science annexe de l'*archéologie*, qui apprend à nommer et dater sûrement les « ymaiges » et les « ystoires » d'autrefois, c'est-à-dire les personnages isolés ou mis en scène. Comme son aînée et en raison de sa destination, qui est religieuse ou profane, ecclésiastique ou séculière, cléricale ou mondaine, elle se partage en deux sections, que Didron, qui fut un maître en ce genre, a baptisées : *Iconographie chrétienne* (1) et *Iconographie laïque* (2). Cette qualification a été acceptée et, pour ma part, je l'ai adoptée, soit dans le traité qui a paru (3), soit dans celui qui reste à publier (4). On peut établir en outre une subdivision dans la seconde catégorie et l'on aura alors l'*iconographie militaire* ou *seigneuriale* et l'*iconographie civile* ou *bourgeoise*.

Sans doute, cette classification, très commode pour les groupements de documents, n'est pas absolue : en effet, il y a souvent compénétration d'une section à l'autre. Ainsi, la série des

(1) *Annal. archéologiq.*, t. I, p. 1.

(2) *Ibid.*, t. XIX, p. 253.

(3) *Traité d'iconographie chrétienne,* Paris, Vivès, 1890, 2 vol. in-8°, avec planches.

(4) Il aura pour titre : *Traité d'iconographie laïque*. J'en recueille depuis longtemps les éléments, cet ouvrage sera aussi nouveau qu'instructif. Didron écrivait en 1859 (*Ann. arch.*, t XIX, p. 253, note 1) : « M. de Guilhermy se plaint, avec raison, qu'on n'étudie pas assez l'iconographie laïque, sculptée ou peinte dans les monuments civils du moyen âge ; il semble à notre ami qu'on pourrait écrire sur cet inépuisable sujet un livre aussi intéressant que ceux déjà publiés sur l'iconographie religieuse. C'est un avis que nous avons toujours partagé.... Nous espérons qu'un jour, prochain peut-être, ce travail, aussi instructif qu'amusant, pourra être entrepris ». Puisse ce vœu être bientôt rempli !

Preux se trouve pour ainsi dire sur un terrain mixte. A la rigueur, elle peut être attribuée à l'iconographie chrétienne (1), car parfois on lui donne pour chef le Christ, que l'Ecriture qualifie « Roi des Rois, seigneur des dominants, Dieu des armées » (2), et, sur neuf personnages, six ou les deux tiers sont fournis par l'Ancien et le Nouveau Testament. Cependant, je dois dire qu'ils ne figurent qu'exceptionnellement dans les édifices religieux et qu'on les réservait pour les châteaux, où il y avait, pour les admettre, de grandes salles et des chevaliers, pour les admirer. C'étaient des guerriers, qui avaient remporté la victoire dans des combats célèbres; des héros, renommés pour leur vaillance ; aussi les représentait-on ordinairement à cheval et armés en guerre. C'étaient aussi des nobles et, à ce titre, ils avaient un écusson armorié, dont s'occupait l'art héraldique. Les seigneurs se plaisaient à voir en eux des modèles et peut-être aussi des ancêtres (3).

L'idée, restreinte à l'origine à une caste, tend à se vulgariser. Le cycle des Preux, par la gravure et l'imprimerie, principalement par les cartes à jouer (4), tombe si bien dans le domaine de la bourgeoisie que celle-ci s'en empare et, en manière de compliment allégorique, comme à Nevers, pour la réception d'un souverain, en fait une pièce de théâtre.

Ce thème iconographique a joui d'une grande vogue pendant trois cents ans, du XIV[e] au XVI[e] siècle inclusivement. Auparavant, il n'y en a pas trace ; après, il disparaît, pour faire place à un autre ordre d'idées, par exemple les guerres et triomphes d'Alexandre et de Constantin par Le Brun (5).

(1) *Traité d'icon. chrét.*, t I, pp. 267-271. Aussi je m'étonne que le chanoine Auber ait éliminé les Preux de son *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, et le comte Grimouard de Saint-Laurent de son *Guide de l'art chrétien*.

(2) « Rex regum et Dominus dominantium » (Apocalyps., XIX, 16). — « Dominus Deus exercituum » (*Jerem.*, II, 19).

(3) « Les nobles ne croyaient pas seulement à leur existence, ils étaient persuadés qu'ils en descendaient et s'intitulaient *fils des Preux*. Au fait, ils pouvaient bien descendre de Gédéon ou d'Hector, puisque le roi de France était réputé avoir pour ancêtre Francus, le compagnon d'Enée » (Larousse).

(4) Voir mon *Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*, Saint-Maixent, 1891, n[os] 294-296, où des cartes, de fabrication Poitevine et Angoumoisine, donnent les noms d'Hector, Alexandre, César, David et Charlemagne, soit cinq Preux sur neuf, plus de la moitié, et la triade païenne au complet.

(5) Gerspach, *Répertoire des tapisseries des Gobelins*, pp. 61, 77.

Jusqu'à présent, il n'a pas été l'objet d'un travail d'ensemble, annoncé pourtant dès 1861 (1), mais non réalisé, que je sache. Je le regrette, puisque, malgré ma bonne volonté, il me sera impossible de citer des vitraux (2), dont parlait trop vaguement le baron de Guilhermy et des monuments étrangers (3), indiqués par quelques écrivains. Mon butin s'est fait presque exclusivement en France et si j'ai eu la chance de le grossir d'une cinquantaine de documents, je n'en suis pas moins désolé de ne consacrer que quelques lignes à l'Allemagne, la Savoie et le Tyrol. Trois auteurs m'ont surtout apporté leur contribution par d'excellentes petites monographies, auxquelles je ferai les plus larges emprunts : ce sont MM. Darcel, Guiffrey et Van der Straten.

La matière employée pour figurer les Preux est la pierre, la terre, le bois, la couleur et la laine ; les artistes qui l'ont mise en œuvre sont des sculpteurs, des peintres, des émailleurs, des miniaturistes, des céramistes et des tapissiers. J'aurais pu établir des groupes en la prenant pour base de mes paragraphes divers ; il me semble préférable de suivre l'ordre chronologique, qui permettra de mieux juger du développement progressif de l'*Iconographie des Preux*, sans toutefois omettre de rapprocher ce que le genre de travail unit d'une façon étroite.

Même après ce mémoire, plus complet que ceux qui l'ont

(1) « M. Didron me signala encore les magnifiques émaux du Louvre et plusieurs chefs-d'œuvre français, italiens et espagnols, rappelant les neuf Preux. Il s'en prépare une monographie. » (Van der Straten, p. 18). Un mot de plus et nous étions renseignés sur l'auteur de ce travail, qui ne peut être M. Darcel, lequel s'était déjà occupé longuement de la question dans les *Annales archéologiques*.

(2) « Lès sculptures, les peintures murales, les émaux, les tapisseries, les vitraux, qui représentaient les neuf Preux et leurs exploits, étaient autrefois innombrables. Les manuscrits sont encore remplis de précieuses miniatures qui reproduisent leurs effigies et leurs écussons armoriés. » (*Annal. arch.*, t. XVII, p. 131).

(3) « M. Michelant m'écrivait que M. Vallet de Viriville avait publié une notice sur les Preux et que lui-même, dans le courant de l'hiver de 1860, avait rendu compte d'un ouvrage allemand contenant la description de peintures murales remises au jour dans un château du Tyrol et présentant par triades les images des Preux chevaliers et des Preuses. » (Van der Straten, p. 18). Voici donc deux notices à chercher, l'une de Vallet de Viriville et l'autre de Michelant. Quel dommage que nous soyons encore privés d'une *Bibliographie des choses*, comme il en existe deux autres pour les personnes et les lieux ! Le premier soin de l'auteur doit toujours être de connaître la littérature du sujet qu'il traite.

précédé, la question n'est pas close : elle sera ouverte tant qu'il y aura des documents nouveaux à signaler et à décrire. J'ai cru qu'ayant à faire une étude spéciale, avant sa mise en vente, d'un notable spécimen que j'avais découvert à Saint-Maixent, il y aurait tout profit pour la science à élargir le cadre de mes investigations et à placer la tapisserie inédite de M. Reversé dans son véritable milieu, parmi ses similaires : de la sorte on saisira promptement ce qu'elle a de traditionnel, fourni par le passé et d'original, ce qui en fait immédiatement un type à part dans la série.

I.

Tout d'abord, il importe essentiellement de définir, compter et nommer les Preux.

Preux est un vieux mot français, qui signifie héros (1). Le latin *probus* (2) est, selon Quicherat, une syncope de *probatus*, qui a le sens d'éprouvé. Pour être déclaré brave par excellence, il faut donc avoir fait ses *preuves*, s'être distingué par ses *prouesses* (3).

Le nombre de ces braves est limité à neuf (4) et il n'y a généralement pas d'écart pour leur désignation. Le baron de Guilhermy est très exact sur ce point.

« Le moyen âge, dit-il, ne dédaignait point les grands personnages de l'antiquité, mais il ne sacrifiait pas non plus à un sentiment d'admiration exagérée les souvenirs de sa propre gloire, et ici nous avons encore une preuve remarquable de la juste mesure qu'il savait mettre en toutes choses. Quand il

(1) Orderic Vital (livr. 3) associe les mots *héros* et *prouesses* : « Præfatus heros post innumeras probitates ».

(2) « Probus, gallis *preux*, miles animo valens. » (Du Cange). — « *Preux*, vieux mot qui signifiait bardi et vaillant, *strenuus*, *fortis*. Ménage dérive ce mot de *probus*, comme *prouesse* de *probicia*, qu'on a dit pour *probitas* » (*Dict. de Trévoux*).

(3) « *Probitas*, generositas, animi magnitudo, præclarum facinus, factum ; italis *prodezza*, hispanis *proeza*, gallis *prouesse* » (Du Cange).

(4) Ce nombre est pour ainsi dire sacramentel, puisqu'il provoqua de chevaleresques imitations. « Le roi Jean, dans les statuts de l'ordre de l'Etoile, veut que, le jour de la fête de cet ordre, il y ait une salle d'honneur où seront assis ses neuf plus braves chevaliers et le même souverain avait neuf chevaliers qui combattaient près de lui. Charles VIII, à Fornoue, créa le même nombre de chevaliers, les habilla, les arma comme lui et, par cette précaution, déconcerta un complot formé dans l'armée ennemie pour le tuer. » (Larousse).

voulut personnifier la bravoure, la loyauté, le dévouement, il divisa l'histoire entière de l'humanité en trois époques : l'ancien testament, l'antiquité païenne, la civilisation chrétienne. Chacune fut appelée à présenter trois figures héroïques et ce sont ces types immortels que le moyen âge nomma les neuf Preux, les proposant au monde sous une forme numérique dont les propriétés mystérieuses semblaient exprimer la perfection à sa plus haute puissance. Les héros de la Bible furent Josué, David, Judas Machabée ; ceux de l'antiquité païenne, Hector, Alexandre, César ; Artus, Charlemagne et Godefroy de Bouillon soutinrent dignement, à côté de ces grands hommes, l'honneur du nom chrétien » (1).

Didron va maintenant poser une exception à la règle générale :

« Les neuf Preux sont : Josué, David, Judas Machabée ; Hector, Alexandre, César ; Arthus, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Dante, le païen, le virgilien, n'admet cependant parmi les Preux ni Hector, ni Alexandre, ni César, ni Grecs, ni Romains. En outre, esprit indépendant, il crée des preux de sa propre autorité, Roland d'abord (2), mais surtout Guillaume le conquérant, Richard cœur de lion et Robert Guiscard, que notre moyen âge ne reconnaît pas comme tels. Enfin, au lieu de neuf, il n'en reçoit que huit, en supprimant David. Toutefois le neuvième est peut-être Jésus-Christ, le preux par excellence, comme on le voit (singulière concordance !) sur la lettre F que M. Sauvageot a donnée au musée du Louvre. » (3).

(1) *Annal. arch.*, t. XVII, p. 131.

(2) *La Revue de l'art chrétien* (1889, p. 46) signale dans le nord de l'Allemagne, à Halberstadt, une « façade du XIVe siècle, flanquée d'un gigantesque Roland, haut de 4m33 » ; à Quédlinbourg (p. 54), à la façade de l'hôtel de ville, « bâti en 1310 » « la statue de chevalier informe et gigantesque, que l'on nomme Roland dans ces régions, figure symbolique des libertés et des privilèges de la cité » ; à Hildesheim (p. 335), « la statue de Roland, géant en pierre, symbole des franchises de la cité, » et « une, de proportions réduites, couronnant la fontaine qui porte le nom de *Rolandsbrunen*. Celle-ci a été érigée en 1540 ». Le *Notizie storiche d'Acquapendente* relèvent dans cette ville *la via detta la pedata di Orlando*, « la quale strada prese cosi il nome per una pedata de gigante, che sta scolpita in una pietra viva essistente in detta strada, dicendosi esser stata presa tal forma dal piede d'Orlando che vi passó » (*Cron. di archeolog.*, 1890, p. 138). — Voir *Roland* dans la table des *Annales archéologiques*.

(3) *Annal. arch.*, t. XVII, p. 299, note 1. — Une autre variante a été introduite au XVIIe siècle, mais elle a été vite abandonnée : elle supprimait Hector et Artus, qu'elle remplaçait par Samson et Gédéon, ce qui rompait l'équilibre

Si Dante a créé de toutes pièces un groupe des Preux, qui n'a rien de commun avec le nôtre, cela prouve simplement que le nôtre n'existait pas encore; autrement, il s'en fût inspiré, comme il l'a fait en plusieurs rencontres, entr'autres pour les roses de nos cathédrales que le baron de Guilhermy considérait comme le prototype des cercles ou zônes de la *Divine comédie* (1). Quoiqu'il en soit, pour ce qui est des Preux, son influence a été nulle sur notre iconographie nationale.

Le nombre est descendu à huit, le voilà qui remonte à dix, ce qui concorde avec un texte de 1388. Dans la séance du 12 octobre 1889, Siméon Luce a communiqué à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres « une étude sur Bertrand du Guesclin, considéré comme le dixième preux » (2). C'est son épitaphe même qui lui décerne ce titre (3).

Une autre variante est introduite par les peintures murales du château de Bioule, qui donnent le nom d'Ogier, lequel se

entre les trois triades. « Le Père Anselme s'est occupé des neuf Preux dans son *Palais d'honneur*. Selon lui, ils s'appelèrent Josué, Gédéon, Samson, David, Judas Machabée, Alexandre, Jules César, Charlemagne et Godefroi de Bouillon. » (Larousse).

(1) « La vue de nos grands monuments religieux, si supérieurs, par leurs proportions et le caractère imposant de leur architecture, à tous les monuments chrétiens d'au delà les monts, dut exercer une profonde impression sur le sombre génie de Dante. Quand le poëte de la Divine Comédie vint à Paris, sans doute vers la fin du XIII[e] siècle, nos plus belles églises de style ogival, récemment terminées, étaient dans toute leur splendeur première. A défaut d'autres preuves, la lecture de son poème suffirait à prouver que Dante a vu la France et qu'il a su l'admirer. C'est évidemment l'étude de ces roses gigantesques, qui éclairent nos églises au nord, au midi et à l'occident, qui lui a inspiré la disposition des cercles de son enfer, de son purgatoire et de son paradis. » (*Annal. arch.*, t. I, p. 275).

« Dante, qui se plaisait tant à feuilleter nos riches manuscrits à miniatures et qui place au paradis, entre Denys l'aréopagite et le vénérable Bède, le grave maître Séguier, dont il avait recueilli les merveilleux syllogismes aux leçons de la rue du Fouarre, a médité plus d'une fois sous les grandes voûtes de Notre-Dame ; c'est bien certainement, dans une de nos cathédrales, à la vue des roses immenses qui se développent en cercles concentriques aux extrémités de la nef et des croisillons, qu'il aura conçu l'idée de la disposition de son enfer... Dante a tiré un parti admirable de cette disposition. » (*Ibid.*, t. V, p. 251-252).

(2) *Rev. de l'art chrét.*, 1889, p. 113.

(3) Il s'agit de l'inscription latine, ultérieurement remplacée par une épitaphe française qui ne la valut pas. « Son épitaphe porte : *Constabularius Franciæ, dux Bertrandus du Glesquin, miles strenuissimus, nobilissimus, probus inter omnes, vivat in æternum, requiescat in pace cum Domino ob merita laude digna.* » (Godefroy, p. 44).

trouve effectivement sur les cartes à jouer, parmi les valets, en compagnie de La Hire (1).

II.

Les Preux apparaissent pour la première fois au XIV[e] siècle en sculpture, émail et tapisserie. Le siècle précédent avait inauguré un magnifique mouvement architectonique et iconographique, celui-ci le continua et le compléta. Trois grands châteaux historiques personnifient cette époque : Coucy, Pierrefonds et la Ferté-Milon. Le nom d'un constructeur d'élite, le duc d'Orléans, y brilla d'un vif éclat. Dans ces châteaux, chaque tour reçoit son nom de la statue d'un des Preux qui y est accolée et, en plus, une salle spéciale leur est dédiée, où leurs statues rehaussent le manteau de la cheminée. La forteresse était donc comme sous leur garde immédiate et c'est sous leurs yeux que les châtelains, réunis, les soirs d'hiver, autour du foyer, écoutaient les récits épiques des troubadours, qui entretenaient en eux l'ardeur chevaleresque.

Ne connaissant point personnellement ces demeures féodales, force m'est bien de m'en rapporter à ceux qui en ont disserté.

1. *Coucy.* — « A Coucy, on trouve la salle des neuf Preux et des neuf Preuses » (2). Viollet-le-Duc, dans sa *Description et histoire du château de Pierrefonds*, page 24, ajoute cette note plus explicite : « Dans les reconstructions élevées à Coucy par Louis d'Orléans, il y avait la salle des Preux et la salle des Preuses. Ces dernières figures étaient, de même qu'à Pierrefonds, posées sur le manteau de la cheminée. Voy. Ducerceau ».

M. Abel, archéologue messin, va plus loin, car il donne les noms des Preux, d'après le témoignage d'un auteur du XV[e] siècle (3), par conséquent presque contemporain, qui désigne le connétable du Guesclin, comme faisant le dixième. Le procès-verbal de la séance où fut discutée la valeur archéologique de la précieuse gravure découverte à Metz, contient ce passage que je me fais un devoir de citer, parce qu'il m'a mis sur la piste d'un document très curieux :

(1) *Inv. arch. de l'abb. des Châtelliers*, p. 98, 100. — « Hector, Alexandre, César, Pompée, Judas Macchabée, Artus de Bretagne, Ogier et Roland figurent, autre part, dans des légendes ou romans comme étant les neuf Preux » (Larousse, *Grand diction. universel du* XIX[e] *siècle*).

(2) *Congrès archéologique de Soissons*, p. 16.

(3) C'est le texte même qu'il eût fallu imprimer.

« M. Abel demande la permission d'ajouter un détail peu connu sur les neuf Preux. Il a visité dernièrement les ruines de Coucy... Dans ce manoir se voient les débris de la salle des Preux, décrite en vers latins (manuscrit de la bibliothèque de Grenoble), par Antoine Asti, secrétaire en 1440 du duc d'Orléans, possesseur du château.

« En cette salle d'apparat, dit-il, sur une cheminée, on remar-
« que les statues en pierre blanche de neuf hommes célèbres
« dans l'antiquité et parmi les français. Trois sont d'origine
« juive, Josué, Judas Machabée et David ; trois sont de race
« païenne, Hector le Troyen, J. César le Romain et Alexandre
« le Grand ; les trois autres furent les meilleurs défenseurs de
« Dieu : le roi Artus, le roi Charlemagne et celui qui soumit
« Jérusalem pour le Christ, Godefroy. Louis d'Orléans avait
« fait ajouter la statue de Bertrand de Gloschin (du Guesclin)
« le Breton ».

« Les statues de ces neuf Preux, observe M. Abel, ont disparu en 1652 sans laisser de traces. Après une capitulation, Louis XIV avait ordonné que le château de Coucy serait complètement rasé, de manière que l'emplacement pût en être labouré. Heureusement que le maréchal d'Estrées, chargé de cette œuvre de destruction brutale, laissa les murs debout » (1).

La citation textuelle s'impose ici :

Sala.

Aula est præterea castri pulcherrima, namque
Quinquaginta pedes lata est et longa ducentos ;
Quam super alta manet testudo cuique fenestræ
Et multæ et magnæ clarissima lumina præstant.
Quatuor hæc in se forma præstante caminos
Continet, in varia murorum parte locatos ;
Quorum sunt bini fabricati ex ordine pulchro
In capite ipsius aulæ ; quibus imminet alta
Orchestra, eximiam mire confecta per artem,
Et variis signis variisque ornata figuris.....
Illinc cum nymphis dominique virique potentes,
Semoti a populo, possunt spectare choreas
Et ludos, si qui tota celebrantur in aula (2).

(1) Van der Straten, p. 35.

(2) La même disposition existe au Palais de Poitiers. La tribune qui surmonte les cheminées avait donc pour but de réserver une place d'honneur aux dames et seigneurs, qui dominaient ainsi les danses et jeux exécutés dans la grande salle.

Novem Probi (1).

Adde novem veterum fama præstante virorum,
Nomen apud Gallos (2) claræ probitatis habentum,
Illic compositas ex petra albente figuras,
Ex quibus existunt Judea ab origine nati
Tres domini : Josue, Judas Machabæus et ipse
David ; tres autem gentilis sanguinis : Hector
Trojanus, Cæsar Romanus Jullius, atque
Magnus Alexander ; tres vero Regis Olimpi,
Qui fuit ob nostram passus tormenta salutem,
Excoluere fidem (3), certe meliora secuti :
Arturus rex, et rex Magnus Karolus, atque
Is qui pro Christo postremus subdidit urbem
Jerusalem, æterno Gothofredus nomine dignus.

Lodoycus, dux Aurelianensis.

Addidit his genitor nostri hujus principis, heros
Summæ virtutis, Lodoycus, munera longe
Promeritus famæ, qui non mediocriter auxit
Hoc castrum,

Bertrandus de Claschin.

Decimam Gallorum ex gente figuram
Militis insignis Claschina, prole Britanna
Nati, Bertrandi, quo nullus major in armis
Tempestate sua fuit aut præstantior omni
Virtute et toto fama præclarior orbe (4).

Androuet du Cerceau, qui vit les statues en place, les a gravées dans son grand ouvrage *Des plus excellents bastiments de France ;* mais les figures sont si petites qu'il serait difficile

(1) « La grand' salle était postérieure à la construction du donjon : elle faisait partie des bâtiments ajoutés par Louis d'Orléans pour rendre l'habitation du château plus commode... On l'appelait la Grand'Salle ou le Tribunal des Preux, parce que les statues de ces neuf guerriers y figuraient dans des niches » (*Paris*, p. 559, note 1). Viollet-le-Duc, dans sa *Description du château de Coucy*, p. 22, précise ainsi la date : « Ce fut très probablement Louis d'Orléans qui fit reconstruire en grande partie les bâtiments d'habitation du château de Coucy, les grandes salles des Preux et des Preuses et qui fit surélever les anciennes courtines ».

(2) L'idée première du groupe des Preux est donc toute française.

(3) Ces paroles justifient pleinement la présence du Christ en tête des Preux.

(4) *Eloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France, en 1451, par Antoine Astesan*, dans *Paris et ses historiens aux* XIV*e et* XV*e siècles*, par Le Roux de Lincy et Tisserand, Paris, 1867, p. 558-559.

de les apprécier et dater par ce seul document. Toutes, moins trois, se distinguent par un attribut, dont il n'est pas aisé de préciser la signification ; la dernière statue, ce qui est impossible, serait même, d'après lui, une reine, en manteau royal. Ces attributs se succèdent ainsi : un *rouleau* ou charte roulée, qui pourrait convenir à David, écrivain sacré ; un *oiseau* sur un écusson, que j'assignerais à Judas Machabée, car le blason lui donne tantôt trois oiseaux et tantôt deux corbeaux ; un *glaive* tiré, qui dénoterait le batailleur Josué ; une *hache* et un *poignard,* qui se rattachent à Alexandre, seul désigné parmi les païens ; une *branche d'arbre* avec *oiseau perché*, qui rappellerait la paix donnée à l'empire par Charlemagne et le *manteau royal,* apanage du premier roi de Jérusalem.

2. *La Ferté-Milon.* — Viollet-le-Duc et MM. Pourée et Courajod croient que « les statues qui ornent les tours croulantes du château de la Ferté-Milon représentaient des Preuses » (1). Le compte rendu du *Congrès archéologique de Soissons* fait probablement erreur en ce qui concerne M. Courajod, car l'éminent esthéticien n'a prononcé que le mot de *Preux.*

Dans une conférence, faite en présence des sculptures du château de la Ferté-Milon, qui représentent « l'art français de 1390 à 1410 », il s'exprime en ces termes :

« Les statues des Preux, qui décorent les tours existantes de la Ferté-Milon, présentent les mêmes qualités (que l'ornementation de Pierrefonds). C'est un art complet, qui n'est plus l'art du XIII[e] siècle, qui n'est plus la décadence de cet art tombant dans la recherche, mais qui possède son caractère propre. C'est une renaissance, mais une renaissance française, sans influence italienne » (2).

M. Gonse n'a pas oublié ce détail : « Sur chaque tour, comme à Pierrefonds, était sculptée une figure de Preux ou de Preuse, personnifiant les vertus guerrières » (3). En réalité, les Preuses sont donc mêlées aux Preux.

3. *Pierrefonds.* — Le baron de Guilhermy, en 1852, n'avait retrouvé qu'Artus et Charlemagne parmi les statues destinées à dénommer et désigner les tours de l'enceinte castrale. « Nous

(1) *Congr. arch. de Soissons*, pp. 245, 246, 248.

(2) *Rev. de l'art chrétien*, 1888, p. 365.

(3) *L'art gothique*, p. 334.

eûmes, l'année dernière, la bonne fortune de retrouver, en société de notre ami et collaborateur, M. Félix de Verneilh, quelques précieux débris d'une suite de figures colossales, sculptées en pierre, que le XIVe siècle avait élevées à ces illustres personnages et qui peuvent être comptées parmi les plus belles œuvres de cette époque. Un château tout entier, celui de Pierrefont, avait été placé en quelque sorte sous l'invocation des neuf Preux par son fondateur Louis de France, duc d'Orléans. Les huit tours, construites aux angles et sur les courtines, portaient les noms d'Artus, de Godefroy, des trois preux de la Bible et du paganisme. A l'extérieur de chaque tour, une niche élégamment décorée contenait la figure du noble patron. La tour du donjon, qui dépassait toutes les autres, montrait fièrement sur son portail l'effigie de Charlemagne, dont nul n'aurait pu assurément contester la suprématie. N'est-ce pas un honneur insigne pour la France d'avoir donné au monde les deux types les plus accomplis du monarque chrétien, Charlemagne et Saint-Louis ? A Pierrefont, une seule statue est demeurée en place sur la tour qui renfermait autrefois l'abside de la chapelle ; elle tient un écu armorié dont nous ne sommes point parvenus à distinguer les pièces, tant la distance est grande entre cette figure et le point d'où nous pouvions la considérer. Dans un petit musée, composé des fragments recueillis dans les ruines du château, on conserve une portion considérable de la statue d'Artus, bien reconnaissable aux trois couronnes sculptées sur sa cotte d'armes. C'est au pied même du donjon, au milieu des restes dispersés d'une niche garnie de feuillage, que gisaient sur le sol les morceaux de l'effigie de Charlemagne. Nous n'eûmes pas de peine à leur restituer leur véritable titre. L'aigle, qui s'éployait à dextre sur la cotte d'arme et les glorieuses fleurs de lys, qui s'épanouissaient à sénestre, indiquaient assez la double qualité d'empereur d'Occident et de roi de France. Le bras droit, maintenant brisé, a dû porter l'épée haute ; la main gauche soutenait le globe » (1).

Dans la réfection complète du château par l'éminent architecte et archéologue Viollet-le-Duc, les deux statues subsistantes ont été gardées et augmentées de six autres.

« A Pierrefonds, les huit tours sont ornées des statues des

(1) *Annal. arch.*, t. XVII, p. 131. Comment n'a-t-on pas encore reproduit par la gravure les statues, même mutilées, de la Ferté et de Pierrefonds, qui offrent un si grand intérêt pour l'iconographie médiévale ? Cette lacune devra être comblée.

Preux (sauf le roi David), qui servent à les désigner et leur donnent leur nom... On a retrouvé à Pierrefonds deux de ces statues intactes, de 2,30 de hauteur, qui représentent Charlemagne et le roi Arthur ; elles sont revêtues des habits de guerre des dernières années du xiv[e] siècle, rendues avec une remarquable souplesse » (1).

Sur la belle gravure de l'entrée, qui illustre l'*Architecture militaire* du château de Pierrefonds dans l'*Art gothique,* par Gonse, p. 327, les niches rectangulaires des statues debout se voient au-dessous des mâchicoulis, disposition adoptée également pour la Ferté (p. 328) ; les Preux sont, en outre, répétés à l'intérieur dans la grande salle qui porte leur nom.

4. *Espagne.* — Sur la tasse d'or de don Pèdre de Castille, au xiv[e] siècle, des émaux figuraient les douze pairs, auxquels se mêlaient quelques Preux, « Charlemains le Grand », « Alexandre et Artus et Godefroy li Sachan » (2). Le paganisme n'était donc représenté que par un seul héros, tandis que le christianisme montrait les siens au complet : Charlemagne, Artus et Godefroy de Bouillon.

5. *Duc d'Orléans, — L'inventaire de sa vaisselle,* rédigé en 1388, porte cet article, qui continue, dans l'orfèvrerie et sur un gobelet d'argent, la tradition des Preux, accrue d'un dixième nom, comme nous l'avons constaté au château de Coucy : « Un gobelet d'argent, nellé aux armes des dix Preux, pes. 1 m. 3° (3). Sans doute la place manquait sur le vase de table pour y représenter les personnages, mais on avait du moins leurs écussons, qui ressortaient en noir (4) sur un champ blanc.

« Entre les années 1393 et 1407, date de la mort de notre maître tapissier (Dourdin)...., on rencontre de nombreuses mentions de tentures livrées au duc d'Orléans, frère du roi et à la reine Ysabeau..... L'*Histoire de Charlemagne qui va secourir le roi Jourdain* (5). »

X. Barbier de Montault.

(A suivre.)

(1) *Cong. arch. de Soissons*, pp. 246-247.

(2) De Mély, *La table d'or de Don Pèdre de Castille*, p. 13.

(3) *Gloss. arch.*, p. 782.

(4) Voir dans les *Annales archéologiques*, t. xv, pp. 5-14, l'article de l'abbé Texier : *Nielles et gravures.*

(5) Guiffrey, p. 38.

LES CLOCHES DE CERNAY

L'église de Cernay possède actuellement deux curieuses cloches du XVIe siècle, dont les inscriptions sont inédites.

La plus grosse porte, en lettres gothiques :

+ IHS SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1574.

Au-dessous et sur une seule ligne : une Vierge à l'enfant sous un dais gothique, la marque du fondeur et la même vierge; une bordure de roses comprises entre deux filets fait le tour de la gorge de la cloche.

La marque du fondeur est un médaillon cordiforme portant au centre une cloche surmontée de trois étoiles et accostée des lettres N. B. Dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, M. Berthelé cite un assez grand nombre de cloches qui sont signées des mêmes initiales : celle de l'église abbatiale de Saint-Mihiel (Meuse), datée de 1585; celle de Villemoisant (Maine-et-Loire), fondue en 1603; une cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers; une ancienne cloche de Saint-Jacques de Châtelleráult; ces deux dernières portant la date de 1619; il faut peut-être voir là, a dit le savant archiviste, la marque de Nicolas Buret, qui prenait en 1636 la qualité de *maistre fondeur canonnier du roy*, et qui mourut à Paris en 1643 (1).

Sur la plus petite se déroule, en caractères gothiques, l'inscription suivante :

MV^c MIRR RVMI IESUS SANCTE CERENE ORA PRO NOBIS

et au-dessous, pour tout ornement, un grossier calvaire dont le fond est réticulé.

Le premier membre de cette inscription est à première vue incompréhensible; mais tout indique, dans l'état matériel de cette cloche, que nous avons affaire à un fondeur inexpérimenté : la forme négligée de l'inscription où les caractères mobiles n'ont pas été placés parallèlement entre eux; la confusion faite entre plusieurs lettres : trois I remplacés par un M; les R mis à la

(1) Pages 306 et 307.

place des X et placés dans le corps de la ligne au lieu d'être en exposant (1); enfin l'absence presque totale d'ornements. En tenant compte de ces imperfections dues peut-être à la perte partielle de son bagage, nous croyons que notre fondeur a voulu composer :

MV[c] IIII[xx] XVIIII IESVS etc......

c'est-à-dire : (fondue en l'an) 1599, etc.....

Cernay (2), le petit village où nous avons retrouvé ces cloches, faisait autrefois partie de l'archiprêtré de Mirebeau, du duché, de la sénéchaussée et de l'élection de Châtellerault (3).

Son église (4), qui échappe à toute classification archéologique, avait été donnée en l'an 1104 par Pierre II, évêque de Poitiers, à l'abbaye de Marmoutiers (5), en la possession de laquelle elle resta jusqu'à la Révolution; elle était placée sous le vocable de Notre-Dame, ce qui explique l'invocation de la grosse cloche; à l'intérieur existe encore un petit sarcophage de pierre dont les sculptures ont été presque entièrement détruites à l'occasion d'une coutume dont nous parlerons plus loin; d'après la tradition ce sépulcre renfermerait le corps de saint Serin ou Ceurin (6) qui a aussi donné son nom à une fontaine voisine (7).

(1) Cette interversion est assez fréquente; elle a été signalée par M. Berthelé pour la cloche de Pougnes (1554), où le nombre IV est écrit MI (id., p. 274); à Gizay, la lettre L (valeur 50) est remplacée par C (id., p. 280). La cloche de Saint-Germier porte pour date MV[c] IIIIXX au lieu de MV[c] IIII[xx]. (Id., p. 287).

(2) Canton de Lencloître.

(3) M. Redet. *Dictionnaire topographique de la Vienne*. V. *Cernay*.

(4) Voici, d'après un inventaire des papiers de la cure de Cernay, les noms des curés : Gabriel Fouet, qui fonde une chapelle le 17 août 1532; Mathurin Royer qui établit une stipendie le 18 août 1547; Michel Renault (1565); Sinton Mallard (1590); Denis Hutault (1590-1599); Denis Champignon (1615-1680); Gabriel Pellerin (1696); Denis Pellerin (1709-1723), « homme très scavant et capable d'exercer les fonctions curiales, malgré son grand âge, ne fusse la difficulté qu'il a à prononcer ce qu'il escrit sur le papier et duquel nous espérons un ouvrage semblable au grand Tiraqueau, illustre Poitevin »; François Lanlost de la Couture (1724-1749); Jean-Baptiste Coullau (1752), qui a rédigé en 1756 l'inventaire dans lequel nous avons puisé tous les renseignements ci-dessus. (Archives départementales de la Vienne, C-281.)

(5) Dom Fonteneau.

(6) On prononce dans le pays *Saint-S'rin*.

(7) La *fontaine de Sainct-Cerin* est mentionnée dans un titre de 1476.

Sur ce personnage, dont le nom ne figure pas dans les martyrologes, nous avons recueilli à Cernay même une curieuse légende qui sera bien accueillie de ceux qui s'intéressent à ces histoires de jadis :

Un seigneur des environs de Cernay, contemporain de saint Martin, possédait parmi ses serfs un jeune enfant qui était chargé de la garde de ses troupeaux ; ce pâtre, nommé Seurin ou Serin, avait le plus grand désir de s'instruire, et dans ce but abandonnait fréquemment ses animaux pour se rendre en cachette à Mirebeau où existait alors une école renommée ; un certain jour son maître le surprit et lui reprocha de laisser ses bestiaux mourir de soif ; pour toute réponse Seurin appela une de ses vaches et lui ordonna de *mettre la corne en terre;* immédiatement jaillit une source qui est depuis connue sous le nom de fontaine de Saint-Serin (1) ; à quelque temps de là, notre berger alla grossir la foule des disciples qui se pressaient autour de saint Martin, habitant alors Doussay (2); après avoir étudié pendant plusieurs mois, il supplia son maître de lui confier une cure que celui-ci lui refusa, alléguant son jeune âge; comme un certain jour Serin avait renouvelé sa demande en y mettant une grande insistance, Martin lui répondit en riant : je te donnerai pour paroisse l'étendue de terrain que tu pourras clore de fossés avant ton déjeuner; Serin le prit au mot et le lendemain se rendit dans les champs traînant après lui une *fraie* (3); immédiatement la terre s'ouvrit, laissant derrière le saint un profond fossé qui délimita la nouvelle paroisse de Cernay (4), dont il fut le premier curé. Après sa mort, sa dépouille fut inhumée dans l'église, et la poussière de son prétendu tombeau jouissait, il n'y a pas encore longtemps, d'une grande réputation contre les fièvres intermittentes; le traitement était du reste peu compliqué : on trempait dans la fontaine miraculeuse une chemise qui, après avoir été séchée à l'ombre, devait être endossée par le patient et conservée pendant neuf jours; au bout de ce temps, à condition de boire de l'eau de la fontaine additionnée de poussière recueillie en raclant

(1) En Loudunais, la légende attribue à la fontaine de Saint-Maximin, près Monterre-Silly, une semblable origine.

(2) L'église de Doussay (*Dociacum*) avait été restituée en 897 par Robert, comte de Tours, au monastère de Saint-Martin de cette ville.

(3) Terme local; sorte de pelle qui sert à creuser les fossés.

(4) La commune de Cernay est presque entièrement limitée par des cours d'eau.

avec un couteau le tombeau de saint Serin, les fièvres étaient chassées à jamais. Les sections encore fraîches que nous avons vues sur ce tombeau nous donneraient à penser que cette bizarre médication n'est pas encore abandonnée (1).

On a dû remarquer que notre petite cloche porte une invocation à un saint Ceren qui est certainement le même que le saint Serin de la légende; ni le premier, ni le second ne figurent dans les calendriers. Celui qui présente le plus d'analogie est un saint Cerenic, Ceneri ou Celerin, qui a donné son nom à Saint-Senery (2), où il mourut le 7 mai (3); il est cité par Orderic Vital comme vivant au temps de Milehard, évêque de Seez, vers l'an 676, c'est-à-dire trois siècles après saint Martin.

Lors de la prise de Saint-Senery, qui eut lieu en 1094, un bras de ce saint fut transporté au monastère de Saint-Martin et le surplus du corps à Château-Thierry où il fut vénéré pendant longtemps (4).

Le nom d'une commune de la Vienne, Saint-Senery, ne paraît pas avoir même origine; cette localité est appelée *Sanctus-Celerinus* (v. 1070), *Sanctus-Celericus* (1097), *Sanctus-Cirinus* (1119), Saint-Ceneri (1291), *Sanctus-Sirinus* (1339), *Sanctus-Serinus* (1383), Saint-Senery (1453) (5).

ROGER DROUAULT.

(1) Les fièvres intermittentes sont assez fréquentes aux alentours de Lencloître; elles ont sans doute pour cause la préparation du chanvre qu'on fait pourrir dans les cours d'eau.

Madame B. de J., qui nous a conté ces curieuses légendes et coutumes très connues dans le pays, voudra bien nous permettre de lui adresser ici nos plus respectueux remerciements.

(2) Sarthe.

(3) La fête patronale de Cernay tombe le 15 août; mais il y a une assemblée le 1er mai.

(4) Orderic Vital. *Histoire ecclésiastique*, livre VIII, dans les publications de la *Société de l'histoire de France*, année 1845, p. 419.

(5) Canton de Pleumartin.

(5) Redet. *Dictionnaire topographique*. V. *Saint-Senery*.

Inventaire de Jeanne de Ferbeaux, en 1606

Jeanne de Ferbeaux (1), veuve de messire Antoine de Mélignan (2), vicomte de Treignan, ayant perdu son mari, voulut faire dresser un état régulier des meubles et immeubles laissés par son époux. Dans le préambule de cet inventaire, en fâcheux état et qui ne comprend que quelques feuilles, certains articles nous ont semblé mériter d'être retenus, car ils témoignent que les maisons, à cette époque, étaient encore de petits arsenaux et que les vestiaires d'hommes et de femmes étaient moins variés que ceux d'aujourd'hui.

1. *Item*, La ditte damoyselle, veuve susditte, nous a aussi montré et exhibé une harquebuze à rouet, ayant sis pans et demy de canon, avec la clef de rouet, montée sur le bois, fort uzée.

2. *Item*, Nous a aussi montré deus podrinats à rouet, avec leur clef, et montés avec leurs bois, l'un desquels a un fourrau fort uzé.

3. Plus, un pistolet à rouet, avec un bois, tout mervent de petites pierres, et avec un fourrau du dit pistolet, doublé de bellours bleu.

4. Plus, nous a aussi montré et exhibé une espée, ayant les gardes argentées, garnie de son fourrau.

5. Plus, autre espée, pour apporter tous les jours, aussi garnie de son fourrau.

6. Plus, une lance, avec le fer et bandolière de tafetas, que la dite damoyselle a dit estre dans la maison de Tastet (3).

(1) La maison de Ferbeaux tint, au sein de la noblesse de la vicomté de Marsan et même de Béarn, un rang des plus élevés. (Voir le *Trésor des Chartes de Pau* ; D. Villevielle, dans son *Trésor généalogique des maisons de Gascogne*, t. XXXVIII.)

(2) Les de Melignan appartiennent à une ancienne famille de l'Armagnac. (Voir *Reconnaissance de la dot d'Honorette de Mélignan*, aux archives de M. le baron de Baulat, auquel nous devons la gracieuse communication de cette pièce manuscrite.)

M. de Baulat habite, dans le Gers, le château de Saint-Laurent, commune de Castelnave, près du château de Castelmore, lieu célèbre par la blessure qu'y reçut Saint-Fritz et aussi par la naissance du fameux d'Artagnan, l'un des trois mousquetaires. Il paraît que d'Artagnan acheta son premier cheval au château de Saint-Laurent.

(3) Maison noble d'Armagnac, qui appartenait à son père et où furent célébrées ses noces avec Antoine de Mélignan, vicomte de Treignan, le 2 octobre 1578.

7. Plus, la ditte damoyselle a dit aussi appartenir au dit feu une cuirasse, que le dit feu a prêté, en son vivant à M. Dulauron, son nepveu.

8. *Item*, a dit aussi le dit feu avoir presté une sallade à noble Antoine de Ferbeaux, son nepveu.

9. Plus et aussi et nous a exhibé une hallebarde, fort uzée et rompue.

10. Plus, une arbalestre lance, laquelle est rompue, avec aussi l'armature et bandaige de la ditte arbalestre.

11. Plus, deus cazaques de drap de Paris, l'une colleur de feuille morte, tirant sur le bert, garnie en bordure de bellours cramoysi et de soye blanche, et l'autre de drap viollet, aussi garnie de bellours incarnat et de soye blanche, doublée de boucassin rouge.

12. Plus, des chausses de bellours cramoysin rouge plissées, avec les canons de mesme.

13. Plus, encore autre père de chausses de haut camelot, uzées.

14. Plus, un bas de chausses d'estang blanc, aussi uzées.

15. Plus, un cazoquin de serge gris brun, avec un galon alentour, et tout uzé.

16. Plus, une merlotte (2) de paux en quir d'Espaigne blanc, étant pour servir à la chambre et pour les malades.

17. Plus, un tablay de satin façonné, incarnat blanc.

18. Plus, une toillette de toille d'Hollande, avec une frange de soye.

19. Plus, la ditte damoyselle nous a dit avoir un habillement de satin noir, au temps de son décès, et qu'il luy fut baillé au jour de sa sépulture et ensevelly avec iceluy.

20. Plus, la ditte damoyselle nous a dit aussi qu'il y avait un manteau de serge noire, lequel a été défait pour en faire un abillement aus Jehan et Antoine, son dit fils, et pour luy en faire aussi un manteau, affin de pourter le dheuil de son dit père.

21. *Item*, la ditte de Ferbeaux, damoiselle, veuve susditte, nous a aussi déclaré apourter au dit feu son mary une jument, poil bay obscur, ayant une poline; ensuite que le dit feu avait acquix avec un cheval, qu'il avait peu avoir un an ou deus ou environ.

CH. COURTEAUD,
Curé d'Adilly (Deux-Sèvres).

(2) *Marlotte*, vieux mot, sorte de mantelet d'été (*Dict. univ.* de Furetière).

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Séance du 26 janvier. — Présidence de M. Xambeu, vice-président. — Après plusieurs communications officielles et admission de nouveaux membres, les travaux suivants sont lus ou déposés sur le Bureau :

1° *Les signatures dans les contrats notariés*, par M. Musset.

2° *L'Hôtel de la Grosse-Horloge de Saint-Jean-d'Angély et sa cloche municipale*, par M. Léon Duret.

3° Note de M. Choisme, de Lousignac, sur les *Sépultures découvertes à Brives.*

4° *Notes extraites de l'Almanach royal de 1777* et annotations, par M. Egreteaud.

5° Réponse de M. Caudéran à M. Cantaloube, concernant le *périple de Marcien d'Héraclée.*

M. Egreteaud, montre ensuite une écuelle de fer à oreilles dentelées, signée au-dessous : C. B. S ; plusieurs chandeliers du temps de l'Empire et une soucoupe en étain à fond historié, trouvée dans l'emplacement de l'ancien château de Saujon.

M. Nogués : une jolie pièce d'or de Charles-Quint.

M. Plumeau : un vase gallo-romain orné de stries et plusieurs gros clous rencontrés dans les sarcophages de Brives.

M. Martineau : une collection de débris de poteries recueillis dans l'ancien couvent des Jacobins, à Saintes, et une brique d'une autre provenance signée : L. R. C. R.

M. J. Morand : une pièce de Gordien, une de Counovios et deux chatons de bagues gravés, nicolo et améthyste.

M. Dangibeaud ; une curieuse collection de sceaux relatifs à Pons, fin du XIIIe siècle, se rapportant tous à la même personne.

J.-L.-M. N.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure. — Sommaire de la livraison de janvier 1893 : 1° Statuts, liste des membres ; 2° Procès-verbal et compte du Trésorier ; 3° *Le cap des Santones*, par M. l'abbé Caudéran ; 4° *Les Dames de la Providence de la Rochelle et les nouvelles converties*, par M. de Richemond ; 5° L'église de Sainte-Colombe, à Saintes, par M. Dangibeaud ; 6° *Varia* : M. l'abbé Person ; Mgr Valleau ; Fouilles et découvertes à Saintes, à Chérac, à Saint-Just, au château d'Oléron;

Notes sur Saint-Loup, etc., par M. l'abbé Violeau ; les Nadaud du Bois d'Able, par M. Egreteaud ; Bibliographie.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

Séance du 5 janvier. — M. le docteur Pineau annonce le résultat des fouilles qu'il a faites dans l'île d'Oleron où il a trouvé un balnéaire.

M. Dangibeaud présente un certain nombre de chartes du XIII[e] siècle, munies chacune de plusieurs sceaux, que M[me] Paul Bethmont a bien voulu lui confier, concernant un personnage inconnu, Gombaud Roche, chevalier de Pons, mais nous révélant les sceaux de presque tous les couvents et églises de Pons. M. Dangibeaud nous annonce, en outre, qu'il a reçu de la même personne un volumineux dossier de documents sur La Rochefoucauld.

M. Audiat présente des fragments de bracelets de l'époque néolithique. Ces bracelets, en schiste de Bert (Allier), proviennent d'un atelier de la commune de Montcombroux découvert récemment ; ils étaient taillés avec le silex ; on enlevait la rondelle centrale, puis ils étaient polis et arrondis; il y en a de toutes dimensions, même pour les enfants; quelques-uns se portaient aux jambes. Les débris recueillis par M. Audiat permettent de suivre le travail de l'ouvrier : pierre presque brute, pierre arrondie, rondelle dessinée, creusée, enlevée ; bracelet. Ces très rares et très singuliers spécimens de bijouterie primitive sont destinés au musée de Saintes.

Lectures : *Le cachot de Jacques Cœur à Taillebourg*, par M. d'Aussy ;

Rectifications au Dictionnaire des familles du Poitou, par M. Dangibeaud ;

Hommage de la châtellenie de Cravans, par M. de La Morinerie ; il y est question d'une redevance annuelle au prince de Mortagne de deux hanaps d'argent « de la façon et fabrication de Tours. «

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé au renouvellement de son conseil d'administration pour l'année 1893. Ont été nommés : Président, M. Hild ; vice-président, M. l'abbé Bleau ; secrétaire, M. de la Marsonnière ; vice-secrétaire, M. Paul Fontan ; trésorier, M. Alfred Barbier ; questeur, le Père de la Croix ; bibliothécaire, M. Ledain ; membres du conseil, MM. Poirault, Dupré, Bonvallet, Tornézy.

— Programme des lectures qui ont été faites à la séance annuelle du 15 janvier :

Discours du président, M. Tornézy : *Le marquis d'Argenson, sa disgrâce et son exil aux Ormes.*

Rapport de M. l'abbé Bleau, secrétaire, sur *les travaux de la Société pendant l'année 1892.*

Le Mercure de Sanxay, par M. Hild, professeur à la Faculté des Lettres.

Séance du 19 janvier 1893. — Lettre du R. P. Delattre, datée de Carthage, le 24 décembre 1892, annonçant la découverte d'une pièce de monnaie du comte Alphonse de Poitou. Cette pièce de billon, frappée entre les années 1241 et 1250, porte une croix accompagnée d'une fleur de lis, avec cette légende :

ALFVNS-COMES

Au revers, dans un cercle de grénetis :

PIC
TAVIE
NSIS

Cette monnaie a été trouvée au pied de la colline de Saint-Louis, vers le village de Douar-ech-chot.

— Le procès-verbal de la séance contient l'alinéa suivant, que nous reproduisons.

« M. le Président appelle l'attention de la Société sur le numéro de janvier de la *Revue poitevine et saintongeaise* où est publié un article de M. Berthelé sur l'*octogone de Montmorillon*. Dans cet article, M. Berthelé affirme que le tombeau de La Hire qui était autrefois dans l'octogone, et dont la disparition avait motivé, de la part de la Société, l'érection d'une pierre tombale commémorative, a été retrouvé dans l'escalier dont il forme une des marches. Il y a lieu de s'enquérir, sur les lieux, de ce fait et M. Bonvallet se charge de cette vérification à la première occasion qui lui sera donnée de se rendre à Montmorillon. »

Afin de rectifier les allégations gratuites qui lui sont ainsi prêtées, M. Berthelé a adressé la lettre suivante à M. Hild, président de la Société :

« Montpellier, 6 février 1893.

« Monsieur le Président,

Le procès-verbal de la dernière séance des Antiquaires de l'Ouest contient (à propos de mon récent article sur l'*Octogone de Montmorillon*), une inexactitude, dont la rectification a son utilité.

« D'après le procès-verbal, j'aurais « *affirmé* (!) que le tombeau de La Hire, — qui était autrefois dans l'Octogone et dont la disparition avait motivé, de la part de la Société, l'érection d'une pierre tombale commémorative, — a été retrouvé dans l'escalier, dont il forme une des marches. »

« En ce qui touche la présence du tombeau de La Hire dans l'*Octogone*, — il se trouve précisément que l'écrivain anonyme de 1766, dont

j'ai produit un certain nombre d'alinéas, le mentionne comme ayant existé *dans l'église du prieuré de Saint-Vincent et Saint-Laurent*. Or, cette église n'est pas l'Octogone.

« Je n'ai pas dit davantage que ce tombeau, sacrifié par les Augustins, venait d'être retrouvé. La découverte, si elle était vraie, serait fort intéressante, mais elle est jusqu'ici purement imaginaire et je récuse absolument la paternité de cette imagination.

« Reportez-vous au numéro de la *Revue poitevine* du 15 janvier dernier (pp. 5-6). Vous constaterez que je me suis borné à signaler ce fait : — que la pierre tombale commémorative, placée jadis en l'honneur de La Hire, par la Société des Antiquaires de l'Ouest, dans l'église du Petit-Séminaire de Montmorillon, — dans l'église et non dans l'Octogone, — est aujourd'hui reléguée piteusement sous un escalier.

« Je désire que cette constatation soit pour la Société des Antiquaires de l'Ouest une occasion de faire remettre cette pierre en un lieu plus convenable.

« En attendant, je vous prie, Monsieur le Président, de faire faire au procès-verbal de la séance du 19 janvier la correction nécessaire.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, la cordiale assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Jos. Berthelé,
« Archiviste de l'Hérault, Ancien membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. »

Nous nous associons pleinement au désir exprimé par M. Berthelé, de voir la pierre commémorative de La Hire replacée en un lieu plus convenable, et nous ne doutons pas que les Antiquaires de l'Ouest ne s'empressent de décréter toutes les fouilles qui pourront être nécessaires pour sortir leur monument de dessous l'escalier où on l'a remisé.

NÉCROLOGIE

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

M. l'abbé Ulysse Maynard, chanoine titulaire de l'église cathédrale de Poitiers, vient de mourir.

Né à Saint-Maixent en 1814, ordonné prêtre en 1839, M. l'abbé Maynard avait dirigé avec une grande distinction le collège de Saint-Vincent-de-Paul de Poitiers, continué depuis par les RR. PP. Jésuites. Il était chanoine titulaire depuis 1872.

M. l'abbé Maynard était un littérateur de grand mérite qui s'était fait apprécier entre autres œuvres, par la *Vie de Voltaire*, *l'Histoire de la*

Sainte Vierge, *l'Histoire de saint Vincent-de-Paul*, et par une étude sur les fauteuils de l'Académie, publiée dans la *Bibliothèque catholique.*

M. l'abbé Maynard était surtout critique et polémiste ; c'était un collaborateur en renom de l'*Univers*.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins, exécutées de 1662 à 1892. Histoire, commentaires, marques, par E. Gerspach, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins. — Paris, Le Vasseur, 1892, in-8° de 253 pp.

Ce volume, écrit par un spécialiste, ne néglige aucun des côtés de la question et il fait autorité, parce qu'il a pris pour base exclusivement les documents officiels. Je veux, sans sortir du Poitou, montrer par trois exemples quelle est son utilité pratique pour les archéologes.

Le château du Chilleau (Deux-Sèvres), est fier, à bon droit, de montrer ses tapisseries des Gobelins, qui sont vraiment ravissantes pour la grâce du dessin et la fraîcheur du coloris, ainsi que pour leur exceptionnelle conservation. Dans la salle à manger sont tendues deux pièces des *Enfants jardiniers*, que j'ai fait photographier par M. le curé de la Bussière; une troisième garnit le petit salon. On rencontre cette suite en plusieurs endroits, comme la cure de Saint-Pierre, à Saumur (Maine-et-Loire), le château de Moutinas, à Chézelle (Indre-et-Loire), le château de Pau (ainsi qu'il résulte de son album photographique) et le palais Pitti, à Florence. Or M. Gerspach nous apprend, page 102, que « les modèles ont été peints par de Sève le cadet, Bonnemer et Mouasse », « d'après Le Brun », directeur de la manufacture ; mais « l'exécution en tapisserie, » n'eut lieu, sous Louis XIV, qu'« après la mort de Lebrun ». Les chefs d'ateliers qui les entreprirent furent De la Croix, père (1663-1690-1714) et fils (1693-1738), Jean de la Fraye (1693-1730), Souet (1693-1724), Etienne Claude Le Blaud, (1701-1752). La suite comprend six pièces, car le Printemps et l'Automne en admettent chacun deux, une grande et une petite. Il en manque donc trois au Chilleau.

Pages 121-127, nous trouvons ce qui concerne l'*Histoire de don Quichotte*, d'après Charles Coypel. Commencée en 1723, cette tenture était encore sur le métier en 1794; il est vrai que les sujets ont été « repris de deux à quinze fois ». Il est difficile, en l'absence de signature, de dire positivement à qui revient l'exécution, puisque cinq « chefs d'ateliers entrepreneurs » y ont travaillé successivement, soit pour l'Etat, soit « sur commandes particulières ». Quoi qu'il en soit, la suite du château des Ormes (Vienne), mérite d'être signalée, comme produit authentique de la manufacture royale des Gobelins.

Page 119, sont décrites les *chancelleries*, « tapisseries que le roi donnait au Palais de Justice de Paris et aux chanceliers et gardes des sceaux. Les chancelleries étaient généralement composées de cinq pièces, de dimensions différentes, selon les panneaux qu'elles devaient décorer. Le centre du fond fleurdelisé était occupé par les armes de France, entourées de figures allégoriques et d'attributs, développés selon l'importance de la tapisserie. Dans les verdures étaient tissées les armoiries des destinataires : Voisin, Pontchartrain, Daguesseau, D'Argenson... » Une pièce, aux armes de Voyer d'Argenson, est conservée au château de Terreneuve (Vendée), chez M. de Rochebrune ; une autre, qui appartenait à l'église Notre-Dame de Poitiers, a été vendue, l'année dernière et, depuis lors, il nous a été impossible d'en suivre la trace ; autrement, nous nous serions empressé d'aller vérifier sur place les armoiries qu'elle portait et que nous avons eu tort de ne pas relever, en temps utile, lorsque, aux solennités, elle formait tapis de pied à l'autel et dans le chœur.

Le Poitou est encore riche en tapisseries de tous les âges et de tous les styles. Il serait à souhaiter qu'on en fît le relevé très exact : nous sommes persuadé qu'un pareil catalogue réserverait à la science plus d'une surprise profitable. Cette étude devient désormais facile avec les ouvrages spéciaux de MM. Muntz, Pinchard, Guiffrey et Gerspach, dont on ne saurait trop recommander l'instructive lecture.

X. B. de M.

Bibliographie générale des Inventaires imprimés, par F. de Mély et E. Bishop. — Paris, Leroux. 1892, in-8° de 395 pages.

Voici ce qui intéresse le Poitou:

René de Blom, n° 532 (xvi° siècle).

Notre-Dame de Fontenay, n°s 381 (1537), 466 (1568).

Judith de Jaudouin, n° 662 (1675).

La Papinière, n° 839 (1765).

Maison-Dieu de Montmorillon, n° 355 (1525).

Musée de Niort, n° 1100 (1794).

Abbaye de Nouaillé, n° 719 (xvii° siècle).

Château d'Oiron, n°s 475 (1572), 526 (xvi° siècle).

Poitiers : Echevinage, n° 340 (1514) ; Cathédrale, n°s 171 (1406), 675 (1681), 989 (1793) ; Prieuré d'Aquitaine, n° 579 (1627) ; Saint-Hilaire de la Celle, n° 386 (1539) ; Saint-Hilaire-le-Grand (1), n°s 271 (1469), 328 (1506), 401 (1549), 443 (1562), 471 (1571), 485 (1577), 547 (1612), 691 (1690), 809 (1746) ; Sainte-Croix, n°s 380 (1476), 472 (1571), 477 (1573), 660 (1674) ; Muséum, n° 975 (1793).

Château de Richelieu, n°s 604 (1643), 666 (1676), 685 (1684), 1116 (1800).

Abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, n°s 428 (1560), 683 (1683).

(1) En plusieurs endroits, l'église Saint-Hilaire est qualifiée *cathédrale* ; c'est *collégiale* qu'il faut dire.

Sainte-Radégonde-de-Pommiers, n° 524 (1506).
Château de Thouars, n°s 175 (1409), 272 (1470), 391 (1542), 411 (1553).

J'ai relevé pour la Saintonge :

Bégon, n° 765 (1710).
Olivier de Coëtivy, n° 254 (1461).
Abbaye de Masdion, n° 781 (1721).
Jean de Puyrigaud, n° 597 (1637).
Château de Royan, n° 400 (1548).
Saintes : Saint-Eutrope, n°s 590 (1633), 859 (1778).
Château de Taillebourg, n°s 491 (1588), 825 (1758).
Château de Saint-Jean-d'Angély, n° 491 (1588).
Veyrel, n° 593 (1635) ()1.

X. B. de M.

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault. — Poitiers. Blais, Roy et Cie, 7 vol. in-8°. Prix : 10 fr. le volume.

D'un compte-rendu bibliographique signé Et. Girou, publié par le *Journal de la Vienne*, des 26 et 27 décembre 1892, et reproduit en une brochure de 16 pages, nous extrayons les passages suivants :

Mgr Barbier de Montault est un des premiers érudits de notre époque. Les Revues savantes, les Bulletins archéologiques ou historiques ont publié de lui une foule de travaux ; car c'est toujours pour eux une bonne fortune de pouvoir insérer un article du savant dont chacun reconnaît la compétence. Après trente ans d'un labeur incessant, il veut réunir tous ces épis dispersés et les grouper en gerbes épaisses, les classifier par catégories, pour qu'il en résulte tout ensemble plus d'unité dans la composition et de commodité pour les studieux qui les consulteront ; pour les compléter, les corriger au besoin, afin de les tenir à la hauteur de la science contemporaine qui va toujours progressant.

Ce sont ces *Œuvres complètes* que nous sommes heureux d'annoncer au public savant, à tous ceux, prêtres et laïques, qu'intéresse la science, spécialement la science ecclésiastique.

Un petit nombre l'étudient ; bien peu la connaissent, et cependant quelle mine inépuisable ! Quels souvenirs ne nous ont pas laissés les siècles passés, épars dans nos églises et les musées, où ils sont lettre morte pour la plupart qui les voient d'un œil indifférent, enfouis dans les archives où personne ne va secouer leur poussière !

Mgr Barbier de Montault fait revivre ces souvenirs en les rattachant aux temps présents. Les sujets qu'il traite sont entièrement nouveaux ; je ne sache pas qu'on les trouve ailleurs. Si quelques-uns

(1) Bien que les informations soient généralement assez complètes, je ne trouve à mon nom que vingt-neuf numéros ; il en faudrait davantage, aussi ai-je proposé un supplément.

s'adressent seulement à des spécialistes, la plupart sont absolument pratiques et très utiles, surtout au clergé qui les consultera toujours avec fruit, car il y trouvera traitées de main de maître trois branches de la science ecclésiastique : le droit canon, la liturgie et l'archéologie, toutes choses qu'il doit savoir.

Inutile de dire que chaque sujet est traité à fond : ceux qui connaissent la manière de l'auteur savent avec quelle clarté il expose ses sujets, quel soin minutieux il apporte à les faire connaître, de quelle abondance de preuves il entoure chacune de ses assertions. Il a beaucoup étudié, comparé, annoté, écrit ; nous recueillons le fruit de cette vie de bénédictin.

La génération contemporaine parle beaucoup de *Romain*, croit suivre le pur romain, et pourtant que d'usages particuliers, je dirais volontiers que d'abus dans l'administration, dans l'ornementation des églises, dans la liturgie ! Qu'elle lise et étudie les ouvrages du savant prélat romain ; là elle trouvera la pure doctrine romaine puisée à la source même, car l'auteur a vécu près de vingt ans à Rome ; et Rome a su reconnaître la portée de ses travaux en l'admettant dans ses académies des Arcades, Tibérine et pontificale d'archéologie ; elle a su les récompenser en nommant leur auteur camérier d'honneur, Prélat domestique et Référendaire au tribunal de la signature papale, le faisant ainsi passer successivement de la dernière à la plus haute prélature. Rome lui a donné science et honneurs, *Coronando merita coronas dona tua*, disait-il lui-même à Pie IX, lorsqu'il fut élevé au plus haut degré de la prélature, employant avec beaucoup d'à-propos les termes mêmes de l'ancienne liturgie française.

Combien ces *Œuvres complètes* renfermeront-elles de volumes ? Nous l'ignorons. Qu'importe ? Elles seront divisées en séries dont chacune formera un tout complet. Les volumes se vendront séparément ou par groupes, lorsqu'il y en aura plusieurs sur le même sujet. Rome formera la première série, qui aura environ quinze volumes.

Le premier, que nous allons analyser, est intitulé avec raison *Inventaires ecclésiastiques*.

. . . .

Les inventaires latins sont reproduits textuellement, l'auteur donne la traduction de ceux dont l'original est en italien. Généralement, une courte introduction détermine la valeur de l'inventaire, interprète les renseignements qu'il fournit à l'archéologie, à l'art, à l'histoire, à l'iconographie, à la liturgie. Tous les articles sont numérotés, ce qui est indispensable pour les citations, et accompagnés de notes qui expliquent les passages trop obscurs ou trop spéciaux pour être généralement compris.

C'est dans ces notes que l'auteur montre cette érudition sérieuse et variée qui l'a placé au premier rang de nos archéologues et de nos

liturgistes : que d'anecdotes curieuses, parfois inédites, peignant les mœurs de l'époque, y sont racontées : que d'artistes tirés de l'oubli ou mieux connus, l'auteur ne se contentant pas de les nommer à propos de tel ou tel objet sorti de leurs mains, mais reconstruisant parfois leur œuvre, que d'usages anciens rappelés, que de détails sur les diverses cérémonies du culte !

Avec l'érudition sûre de ceux qui ont beaucoup vu, observé et noté, l'auteur indique les objets similaires qu'il a rencontrés dans ses nombreux voyages ou dont la description est donnée dans d'autres inventaires.

. . . .

Mgr Barbier de Montault est romain par ses idées, par ses études, mais il reste toujours français par le cœur. Si ses publications concernant l'Eglise, qui est universelle, parlent nécessairement de choses qui ne regardent pas directement la France, il n'oublie pourtant jamais sa patrie, et en recherche partout l'histoire, les monuments, les grands hommes.

. . . .

La piété trouve aussi un aliment au milieu de ces travaux scientifiques; même dans les Inventaires, une réflexion pieuse vient parfois animer l'aridité des descriptions techniques ; bon nombre d'articles lui sont aussi spécialement consacrés. Décrivant les trésors et les richesses des églises, Mgr Barbier de Montault ne pouvait se dispenser de signaler leurs trésors et leurs richesses spirituelles, les reliques qu'elles possèdent et les indulgences qu'on peut y gagner. Il le fait avec sa précision et sa compétence habituelles, donnant, d'après les inventaires, la liste complète des reliques de Saint-Louis, de Sainte-Marie-Majeure, où est conservée la Sainte-Crèche et d'autres reliques insignes de Notre-Seigneur, de Saint-Jean-de-Latran, discutant la grande pancarte, *Tabula magna Lateranensis*, et l'appuyant de textes et de documents qui ne laissent aucun doute sur l'existence et l'authenticité des reliques, justifiant ainsi par des témoignages sérieux le vers latin écrit par Nicolas VI dans la chapelle du patriarcat nommée le SAINT DES SAINTS :

NON EST IN TOTO SANCTIOR ORBE LOCUS.

Il y a dans ces commentaires une foule de renseignements lipsanographiques des plus curieux et des plus intéressants.

. . . .

Les volumes de Mgr Barbier de Montault renferment une foule de documents sur l'archéologie, le blason, l'épigraphie, le droit canon, la numismatique, la piété. Malgré la variété des sujets, l'unité n'en existe pas moins, car toutes ces pages traitent de la science ecclésiastique et sont inspirées par l'amour de la sainte Eglise, au service de laquelle leur auteur s'est entièrement dévoué, et par la gloire de Dieu, qui est le but final de tous ses écrits.....

ET. GIROU.

Les Pères de l'Oratoire qui ont été évêques. — Paris, Poussielgue, in-18 de 29 pp. (*Petite Bibliothèque oratorienne*, vi.)

Cette plaquette — publiée anonymement, mais dont l'auteur est certainement le savant et sympathique P. Ingold, qui a bien voulu autrefois honorer la *Revue poitevine* de sa collaboration, — contient quelques passages intéressant notre région :

9. Le P. Baglion de Saillant, évêque de Tréguier et de Poitiers. — Ancien colonel, il était entré à l'Oratoire (1) déjà âgé. Nommé à Tréguier en 1679, transféré à Poitiers en 1686, il y mourut en 1698, « évêque très édifiant » dit le P. Jean (2). Un jésuite, le P. Chesnon, prononça son oraison funèbre (Poitiers, 1698, in-4°), (p. 13).

19. Le P. François d'Andigné, évêque de Dax. — Non pas *peut-être*, comme dit le P. Jean (3), mais *sûrement* oratorien ; puis grand vicaire et doyen de Luçon, sous Mgr de Lescure, dont il prononça l'oraison funèbre « avec un applaudissement universel » ; il fut nommé évêque de Dax en 1733 et mourut peu après en 1736 (p. 23.)

20. Le P. S. Guillaume de Verthamont, évêque de Luçon. — Né à Limoges, il entra jeune à l'Oratoire, puis devint grand vicaire de son oncle, l'évêque de Couserans, et enfin en 1738 évêque de Luçon, où il mourut le 13 novembre 1758. Le P. Ingold a retrouvé et fait placer en lieu convenable, sous le cloître de l'évêché de Luçon, sa pierre tombale enlevée de la cathédrale pendant la Révolution (p. 24).

Nouvelles bibliographiques diverses.

— Vers la fin de l'année 1891, M. l'abbé Bleau, aumônier du lycée de Poitiers, a publié chez Haton des « *Leçons de catéchisme*, avec citations et traits d'histoire pour chaque leçon, à l'usage des familles, paroisses, maisons d'éducation, lycées et collèges ». L'auteur en a fait hommage au Souverain Pontife ; et, il y a quelques mois, Son Eminence le cardinal Rampolla lui a écrit de la part de Léon XIII et en son propre nom une lettre des plus flatteuses :

« Très honoré Monsieur,

« Conformément à votre demande, j'ai présenté au Saint-Père un exemplaire de votre travail sur le catéchisme, et j'en ai gardé un pour moi.

(1) Cf. sur son rôle à l'Oratoire, dans les *Annales*, 2e année. p. 37, un article intitulé : *Un entretien avec Louis XIV*.

(2) *Les archevêques et les évêques de France*, p. 143.

(3) Op. cit., p. 69,

(4) De la Fontenelle de Vaudoré, *Hist. des Evêques de Luçon*, p. 710.

« Sa Sainteté, louant votre dessein de contribuer, autant que possible, à la bonne éducation de la jeunesse, a reçu avec satisfaction et approbation l'hommage de votre livre, et me charge de vous en remercier en vous envoyant la bénédiction apostolique.

« Pour moi, je m'acquitte avec plaisir de la mission dont m'a chargé le Souverain Pontife et vous remercie du volume que vous m'avez courtoisement envoyé, en vous donnant l'assurance de mes sentiments d'estime particulière. »

M. card. RAMPOLLA

Rome, 25 août 1892.

— *Le Poitou médical*, 1er janvier 1893 : *Méningite à pneumocoques*, par MM. les docteurs Lhéritier de Chézelle et Prieur. *Deux cas en série de paralysie ascendante généralisée suraigüe*, par M. le docteur Ricochon, de Champdeniers. *Les usages des capsules surrénales*, par M. le docteur Delaunay. *Les maladies morales* : *la crédulité*, par M. le docteur Roland. *Périnéorraphie par le procédé de Lawson Tait*, par M. le docteur E. Monod. *Nouvelles. Statistique démographique de la ville de Poitiers. Adresse de nourrices.*

— *Nos Tablettes*, nos 43-48 : Gaud, *Léon Cladel.* Bernier, *Notes de voyage.* Rameau, *La formation des montagnes.* Buriot, *Vieux airs.* Clerget, *Histoire et philosophie.* Harel, *Réponse à l'Orgueilleux.* Thebault, *Conte de l'Œil.* Mériot, *Deux rondels.* Porcher, *Amour de poète.* Dorchain, *Deux sonnets.* De Kerhoët, *La Vision.* Tolla, *Les yeux.* Labat, *En silence.* Barrau, *Spleen.* Pfeiffer, *Panneaux.* Bouchault, *Communion.* Dutiers, *Marmor.* Renault, *La fleur bleue.* Harel, *La Trombe. Curiosités.*

— *Pour les pauvres ! Revue d'un jour.* 22 janvier 1893. (L. Clouzot, éditeur, Niort.) Texte : Auguste Gaud, *Silhouettes de rustres, la Renuchette* ; Léon Deschamps, *Chanson pour Don Juan* ; Jean Philippe, *Pierrot inconstant* ; Eugène Thebault, *Poème du Lambon* ; Yvanette, *La lettre de Bébé* ; Emile Dutiers, *Vieux laboureur* ; A Lemoyne, *Radégonde* ; Jean de Nys, *De Charybde en Scylla* ; Léon Philouze, *Trois mâts breton*, *Marée Basse* ; Henri Clouzot, *Maison de livres* ; Jacques Renaud, *Diversion.* Dessins et illustrations, par Brillouin, Duburguet, Combe-Velluet, Fouqueray, Giraudeau-Laurent, Pierrey, Hubert Sauzeau, etc.

— Nous lisons dans la *Revue du Bas-Poitou* :

« M. René Vallette a publié sous ce titre : *Impressions de voyage de M. le conseiller Garran de Balzan*, une série de notices sur *les Sables*, *la Tranche*, *Jard* et *Talmont* en 1825. (*Etoile de la Vendée*, nos des 8 et 25 décembre 1892). »

— *Revue du Bas-Poitou*, 5e année, 4e livraison. Texte : *Les châteaux de Vendée, Pouzauges, la Cacaudière, la Pellissonnière, le Fief-Milon*, par M. René Vallette ; *Nicolas Rapin*, par M. Edgar Bourloton ;

Baudry d'Asson (1755-1794), par M. C. de la Chanonie; *La numismatique en Vendée, Une collection des douze Césars*, par M. C. Farcinet; *Ecrin poétique, Soir d'été*, par M. A. Rousse; *Documents sur Noirmoutier et sur la mort de d'Elbée et de ses compagnons*, par M. Baguenier-Désormeaux; *Nouvelles archéologiques, Sépultures antiques des Châtelliers*, par le F. René, de la Congrégation de Saint-Gabriel; *le Collège de Luçon en 1792*; *Correspondance*; *Chronique*; *Nécrologie*; *Bibliographie*. Gravures : *Les châteaux de Pouzauges, la Cacaudière, la Pellissonnière et le Fief-Milon*, par MM. O. de Rochebrune, G. Girault et Eug. Robuchon. *Le buste de Nicolas Rapin*, par M. J. Robuchon. *Objets découverts dans les sépultures antiques des Châtelliers-Châteaumur.*

— A ajouter à la bibliographie iconographique de l'ancienne faculté de médecine de Poitiers : *Essai de Sigillographie; Saint-Luc, patron des anciennes facultés de médecine*, par le Dr Dauchez (in-8° de 35 pp.)

— A la mort de Mgr Chaillot, les *Analecta juris pontificii*, qu'il avait fondés, ont cessé de paraître. Ils vont reprendre sous ce titre: ANALECTA ECCLESIASTICA, *Revue Romaine, théorique et pratique, de théologie, droit canonique, jurisprudence, administration, liturgie, histoire, archéologie*, etc. Mgr Barbier de Montault est un des collaborateurs de cette nouvelle revue, qui se publie à Rome, comme il l'était de l'ancienne.

— *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, décembre 1892. Sommaire : I. Chronique. Rapport sur la situation et les travaux de la Faculté des Lettres, pendant l'année 1891-1892, par V. Arren. II. Cours, conférences, études diverses. *La versification de Malherbe* (suite et fin), par Maurice Souriau. *Abélard considéré comme le fondateur des Universités du Moyen-Age*, par Gabriel Compayré. III. Préparation par correspondance. Sujets de compositions de la troisième série.

— C'est par suite d'une faute d'impression que la signature de la cloche, datant de 1701, de l'église de Saint-Loup (Charente-Inférieure) a été publiée sous la forme : « Pierre Auber, F. » ; dans le dernier fascicule du *Recueil* de la Commission des Arts de Saintes (p. 84). Il résulte, d'une communication de M. l'abbé Violeau, que cette cloche est signée en réalité du nom de *Pierre Aubrie.*

— M. Berthelé vient d'adresser au comité des travaux historiques, en vue du prochain Congrès des Sociétés savantes, un mémoire sur *la date de l'église de Saint-Généroux*, dans lequel il combat l'opinion de M. Alfred Ramé, qui descendait Saint-Généroux jusqu'au XIe siècle. M. Berthelé apporte dans la discussion un argument nouveau, contradictoire de celui qu'avait fait valoir M. Ramé. Nous publierons cette dissertation dans un des prochains numéros de la *Revue.*

— M. l'abbé Courteaud, curé d'Adilly, nous communique la note suivante :

Académie des sciences. — *L'analyse chimique des métaux anciens.* — On sait que jusqu'ici la plupart des archéologues n'ont pu se mettre complètement d'accord sur la nature du métal que nos pères des premiers âges employaient à la confection de leurs bijoux et de leurs instruments journaliers. Les uns optent pour le bronze, les autres pour le cuivre natif.

M. Berthelot communique à l'Académie le résultat de ses recherches sur ce sujet. Il a eu l'occasion à diverses reprises de soumettre à l'analyse chimique plusieurs échantillons de cet art primitif, naguère quelques fragments du sceptre d'un pharaon d'une des premières dynasties d'Égypte et, ces temps derniers, les débris d'une petite statuette provenant de la collection rapportée de Chaldée par M. de Sarzec.

Dans les deux cas, l'analyse chimique a décelé le cuivre pur, sans le moindre amagalme d'étain.

— Nous recevons le premier numéro de l'*Amateur poitevin*, catalogue de livres, estampes, autographes, relatifs au Poitou et aux provinces de l'Ouest. Niort, L. Boulineau, relieur, 5, rue Saint-André.

— L'*Intermédiaire de l'Ouest*, n° 7, janvier 1893 : *Lettres inédites de Bertrand de Vignoles*, par Tamizey de Larroque ; *L'œuvre gravé de M. Octave de Rochebrune*, par Henri Clouzot ; Chronique ; Revue des Livres, par Tamizey de Larroque, L. de Richemond, A. Dupond, Léon Philouze, Eug. Thebault.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

A. B. X. Y. *La Mothe-Saint-Héray, 1er janvier 1893. Fête enfantine. Le bon gendarme*, placard illustré, paroles et musique. — Imprimerie-autographie Guittet, La Mothe-Saint-Héray.

Barbier de Montault (Mgr X.). *Per Nicolo di Guardiagrele, orafo del secolo XV*, par V. Bindi, compte rendu. — In-quarto à 2 colonnes, de 4 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*). Desclée, de Brouwer et Cie, à Bruges.

— *Un livre de prières du* XVIe *siècle.* — In-8° de 6 pages. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*).

— *Le fer à hosties de Saint-Marcel-d'Urfé* (*Loire*), XIIIe siècle.— In-8° de 12 pp. (Extrait de la Revue historique et archéologique, l'*Ancien Forez*). Roanne. 1892.

— *Les émaux champlevés de Limoges au musée de Fécamp.* — In-8° de 4 pp. (Extrait du *Bulletin* de la Société scientifique, hist. et archéol. de la Corrèze, tome XIV.)

— *Un chandelier civil du XIIIe siècle.* — In-8° de 7 pp. avec 1 grav. (Extrait du *Bulletin* de la Soc. scient., hist. et archéol. de la Corrèze, tome XIV).

Berthaud (L'abbé), Directeur du Collège de la Grand' Maison à Poitiers. *Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et sa philosophie* (1070-1154). — Poitiers, impr. Oudin, 1892, in-8°. (Thèse pour le doctorat ès-lettres soutenue à la Faculté des lettres de Besançon).

Compte-rendu illustré des fêtes qui ont eu lieu à Poitiers les 15, 16 et 17 septembre 1892, à l'occasion du voyage de M. Carnot, présisident de la République. — Poitiers, Oudin, 1892, in-8°.

Ducis (C.-A.). *Les fondeurs de cloches Aubry*, — dans la *Revue Savoisienne*, septembre-octobre 1892, p. 215.

Farcinet (Charles). *Une collection des douze Césars.* — In-8° de 20 pp. Vannes, Lafolye, 1893 (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

Girou (Et.). *Bibliographie. — Œuvres complètes de Mgr X Barbier de Montault.* — Premier article dans le *Journal de la Vienne*, n^os^ des 26-27 décembre 1892 ; 2e article, dans le *Journal de la Vienne*, n° du 28 janvier 1893.

Imbert de Saint-Amand. *La duchesse de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye.* — Paris, E. Dentu, 1893, in-4° avec gr.

Lhoumeau (Le R. P. Antonin) de la Compagnie de Marie, ex-maître de chapelle de Saint-André de Niort. *Rythme, exécution et accompagnement du chant Grégorien.* — Un fort vol. in-8°. Prix 4 fr. ; par la poste, 4 fr. 50. Adresser les demandes à la librairie Saint-Joseph, L.-J. Bitton, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Montbernage. *L'association générale des Etudiants de Poitiers.* — Poitiers, 1893, in-8° de 44 pp.

Taudière (Henri), professeur suppléant à la faculté libre de droit de Paris. *Du payement des dettes héréditaires par le conjoint survivant* (loi du 9 mars 1891). — Paris, Thorin et fils, une brochure grand in-8°.

Vallette (René), sous le pseudonyme R. DE THIVERÇAY. *Chronique de Bas-Poitou. Etrennes de chroniqueur. La duchesse de Berry en Vendée. Deux vaillants. Le comte de Mesnard et Chesnier du Chesne. Une lettre inédite de la marquise de la Rochejaquelein*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 22 janvier 1893.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, LOUIS LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

10me Année | N° 111. | 15 Mars 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

6. *Duc d'Anjou.* — Les sept pièces enregistrées se classent ainsi : une tenture entière des Preux, une autre tenture aux trois Preux chrétiens, quatre tentures à l'effigie de Godefroy de Bouillon et une autre offrant un trait de sa vie. D'où nous pouvons déduire l'existence simultanée de plusieurs séries : la première, où tous tiennent sur un seul « tapis » ; la seconde, où étant groupés par trois, il faut supposer trois tentures distinctes ; la troisième, où chaque preux a son tapis et une dernière, qui détaille la vie de l'un d'eux, sans peut-être qu'il ait existé une suite semblable pour les autres, ce qui n'est pas impossible.

On lit dans le *Fragment de l'Inventaire des joyaux de Louis II, duc d'Anjou* (1364-1365), par Ledos : « Item, un tapis de Godefroy de Buillon. — Item, un tapis de Godefroy de Buillon. — Item, un autre tapis du dit Godefroy. — Item, un tapis de Godefroy de Buillon. — Item, un tapis de Godefroy de Buillon, comment il donne à un évesque un chastel (donation du château de Bouillon à l'évêque de Liège). — Item, un tapis de Charlemaine, du roy Artus et de Godefroy de Billon. — Item, un tapis des IX Preuz. » Avec M. Guiffrey (1), il faut ajouter une tapisserie d'Hector. « Le 12 juin 1376, Bataille reçoit en une seule fois 1600 francs, dont 1000 pour un grand tapis de haute lice à ymages, où est l'Histoire d'Hector. »

7. *Charles V.* — « Dans l'inventaire de Charles V (2), dressé

(1) *Hist. de la tap.*, p. 28.

(2) *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, par Labarte, Paris, 1879, in-4°, p. 378, n° 3680. Je veux montrer par cet exemple combien les recherches sont longues et pénibles quand les tables sont mal faites ; si l'on

au jour de sa mort, et par conséquent d'une date antérieure à l'année 1381, figurent les pièces suivantes : *Les deux tappiz des Neuf Preux* (1). »

Outre cette tenture d'ensemble, il en est deux autres de détail, inscrites aussi dans l'Inventaire : « Item, les deux tappiz de Godeffroy de Bilhon. Item, ung grant drap de l'euvre d'Arras, ystorié des faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Anthoqus. » (2).

8. *Charles VI.* — « 1388 : Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preuses, tapisserie de vingt aunes de long sur quatre de haut, payée 3400 francs. Dourdin livra, en 1395, une suite des Preuses. » (3).

9. *Comptes royaux.* — M. Guiffrey doit être cité en entier pour le passage suivant, qui fait encore allusion au règne de Charles VI et à plusieurs séries de tapisseries françaises des Preux :

« Nous avons signalé (*Histoire générale de la tapisserie, tapisseries françaises)* plusieurs tentures des *Neuf Preux*..... Ces sujets reparaissent notamment sur les comptes de la fin du XIVe siècle. Une tenture des *Neuf Preux* a déjà besoin de restaurations en 1399 : son exécution remonte donc à une époque antérieure, à 1360 ou 1370 au plus tard. Il est à remarquer que les *Neuf Preux* ne marchent pas toujours de compagnie ; on trouve souvent dans les comptes anciens le nom d'un seul de ces personnages légendaires. L'inventaire de Charles VI signale des pièces consacrées à l'histoire d'Alexandre, à celle d'Hector et aussi à Godefroy de Bouillon.....

« L'époque de la plus grande popularité de ces guerriers coïncide avec la découverte des cartes à jouer (4) ; il était donc

s'en rapporte à elles, on risque souvent de laisser de côté un document utile. Labarte, dans sa table, pourtant assez détaillée, a bien le mot *tapis*, mais il a omis *preux*, qui était non moins essentiel.

(1) Guiffrey, *Hist. de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, Tours, 1886, pp. 49-50.

(2) Labarte, pp. 388, 379, n°s 3,662, 3,695 ; Guiffrey, p. 50.

(3) Guiffrey, p. 40.

(4) *Annal. arch.*, t. XV, p. 72 ; t. XVII, p. 322; *Rev. de l'Art chrétien*, t. X, pp. 612-614 ; Gay, *Glossaire archéolog.* — J'extrais d'un spécialiste cet intéressant aperçu sur l'origine des cartes :

« C'est une erreur de croire que les cartes aient été inventées sous le règne de Charles VI, en vue de distraire ce prince tombé en démence. Nous savons

tout naturel de donner aux figures du nouveau jeu les noms des héros à la mode. Et, de fait, on en retrouve plusieurs sur les plus anciens exemplaires des cartes à jouer. Les jeux qu'on fabrique aujourd'hui ont retenu quelques-uns des noms de l'origine. Les trois preux du paganisme sont restés : Hector est le valet de carreau ; Alexandre, le roi de trèfle ; César, le roi de carreau. Des trois héros empruntés à l'histoire sainte, il n'en a survécu qu'un seul : David (roi de pique) ; le moyen âge n'est également représenté aujourd'hui que par Charles (roi de cœur).

« Le succès des Neuf Preux paraît venir surtout d'un roman de chevalerie d'une date relativement récente, puisqu'on n'en connaît pas de manuscrit antérieur au XIVe siècle. Le mélange des héros païens et chrétiens avec les personnages juifs allait bien aux goûts du moyen âge, qui n'avait retenu de chaque époque que quelques noms et quelques évènements, souvent imaginaires, pour en faire les frais ordinaires de tous les romans de chevalerie (1). »

10. *Rouen.* — L'inventaire de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, mort en 1389, mentionne des tapisseries aux gestes d'Alexandre et de Godefroy de Bouillon qui ont pu faire partie d'une série des Preux : « Item, ij grans draps de haulte lice de l'ystore Godeffroy de Billon, prisés XI lb. ; item, un autre drap de haulte lice de l'ystore d'Alexandre, prisé X lb. »

que le fait est répété par une foule d'historiens ; mais nous demandons quelle influence les cartes peuvent avoir sur l'humeur d'un fou furieux ; nous demandons ce qu'aurait pu comprendre à la combinaison de cartes un malheureux dont le cerveau était incapable de lier deux idées..... Voici un homme dont l'intelligence était anéantie; en conséquence, pour soulager ce pauvre cerveau détraqué, on lui enseignait les mathématiques. Ceci a été pourtant écrit par plus de 310 historiens français.

« La vérité est que les cartes étaient connues et en usage en Chine plus de mille ans avant J.-C. ; on les gravait sur bois, on les reproduisait par les procédés les plus simples...

« Une ordonnance de saint Louis, roi de France, datée de Paris, décembre 1254, défend de jurer sous peine d'avoir la langue percée d'un fer rouge et de jouer aux cartes, sous peine d'être fouetté.

« En Allemagne, les fabricants et marchands de cartes à jouer formèrent des corporations dès 1260.

« En 1369, un édit de Charles V interdisait plusieurs jeux, au nombre desquels étaient les jeux de cartes »

(1) *Note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon*, pp. 7-9.

11. *Philippe le Hardi.* — « En 1395 Dourdin vendait à Philippe le Hardi une tapisserie des Neuf Preuses. A en juger par le prix, 2000 francs, elle devait être de toute beauté. » (1).

A la suite de M. Guiffrey, nous constaterons une certaine quantité de pièces de détail, où il ne manque que César pour les Preux du paganisme et Josué pour ceux de la Bible; non seulement la triade du christianisme est complète, mais du Guesclin s'ajoute à ce groupe, comme il avait été fait par le duc d'Orléans.

« En 1396, le même tapissier (Dourdin) livra une *Histoire de Hector de Troie*, envoyée en présent au grand maître de l'ordre Teutonique. » (2).

« L'état sommaire des tapisseries historiées ou à personnages trouvées dans ses châteaux après sa mort (1404), comprend soixante tapisseries de haute lice environ..... « Un autre tappis de Hector de Troyes, ouvré à or ». (3).

« En 1386, une Histoire d'Alexandre est payée 900 francs » à « Jean Cosset d'Arras, un des tapissiers favoris du duc de Bourgogne » (4).

« L'histoire de la conquête de Babylone, par Alexandre le Grand, 550 francs (1392), payés à Jacques Dourdin » (5). Le duc Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, ayant été fait prisonnier par les Turcs, en 1396, à la bataille de Nicopolis, Jacques de Helly, raconte Froissart, fut envoyé pour traiter de sa rançon et de celle des autres captifs. Le vainqueur répondit « que l'Amorath prendrait grant plaisance à voir draps de haute lice ouvrés à Arras en Picardie, mais qu'ils fussent de bonnes histoires anchiennes. » « Le duc de Bourgogne, conformément aux conseils de Jacques de Helly, chargea deux chevaux de tapisseries choisies parmi les plus riches de son mobilier et les envoya en présent au sultan Bajazet. L'histoire d'Alexandre était du nombre (6).

L'inventaire de la duchesse de Bourgogne, en 1405, porte :

(1) Guiffrey. *Hist. de la tapis.*, p. 37.

(2) *Id.*, p. 37.

(3) *Id.*, p. 53.

(4) *Id.*, p. 41.

(5) *Id.*, p. 37.

(6) *Id.*, p. 72.

« Histoire de Godefroy de Bouillon, Cassamus et le roi Alexandre, un autre Alexandre. » (1).

Le même inventaire cite, parmi les tapisseries historiées, « David et Goliath. » (2).

Pierre Baumetz fournit, en « 1385, l'Histoire de Judas Machabée, 90 francs. » (3). « Nicolas d'Inchy semble avoir été attaché à la cour de Bourgogne pour s'occuper spécialement de la restauration des tapisseries ducales. Quelquefois même il est chargé d'apporter des modifications aux pièces en bon état..... C'est ainsi que la tapisserie de Judas Machabée fut mise en quatre pièces. » (4). L'inventaire du duc, en 1404, enregistre « Trois autres tappis de la vie de Judas Macabeus, sans or » (5) et celui de la duchesse, en 1405 : « Histoire de Machabée et du roi Antiochus. » (6).

Nicolas d'Inchy coupe en « quatre pièces » la « tapisserie du roi Artus « (7), dont l'inventaire de 1404 dit : « Un tappis de deux pièces de l'Istoire du roy Artus. » (8).

« En 1395, Bataille vend au duc six tapisseries » et parmi elles « l'histoire de Godefroid de Bouillon » (9), que l'inventaire de 1405 cite dans ces mêmes termes (10).

L'histoire de Charlemagne fut séparée en deux morceaux. L'opération ne consistait pas seulement à couper ces tentures trop vastes ; il y avait des raccords à faire, des bordures latérales à ajouter. C'est à ce genre de besogne que Nicolas d'Inchy est spécialement occupé » (11). L'inventaire de 1404 y revient deux fois : « Un autre tappis, ouvré à or, de l'Istoire Charlemanniet. Un tapis de Charlemaigne et d'Angoulant. » (12).

Dans « la liste des tentures fournies par Bataille, en 1395, au

(1) Guiffrey. *Hist. de la tapis.*, p. 55.
(2) *Id.*, p. 54.
(3) *Id.*, p. 39.
(4) *Id.*, p. 44.
(5) *Id.*, p. 53.
(6) *Id.*, p. 54.
(7) *Id.*, p. 43.
(8) *Id.*, p. 53.
(9) *Id.*, p. 53.
(10) *Id.*, p. 55.
(11) *Id.*, p. 44.
(12) *Id.*, pp. 52, 53.

duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, figure une pièce consacrée à la glorification du héros de la guerre contre les Anglais, Bertrand du Guesclin » (1). « Un tapis de Paris, de Bertram de Claiquin ». Nul témoignage de la popularité du héros des guerres contre les Anglais n'est aussi caractéristique. Quand on voulut adjoindre un dixième héros aux neuf Preux légendaires, on pensa tout de suite, et cela dès la fin du XIV[e] siècle, à la grande et patriotique figure de du Guesclin. » (2). En 1395, « Dourdin vendait à Philippe le Hardi... un tapis de l'Histoire de Bertrand du Guesclin, dont le payement date aussi de 1395 » (3). A Pierre Baumetz, en 1386, « Histoire de Bertrand du Guesclin, 800 fr. On a vu que le même sujet avait été traité par Dourdin et par Bataille. Cette sorte d'apothéose du grand guerrier, mort depuis peu, n'est-elle pas significative? » (4) L'inventaire de 1404 contient ces deux articles : « Un autre tappis de Messire Bertrand de Clauquin, de la Bataille de Pont-Velain (5), ouvré à or. Deux petits tapis de gros file de Paris, sans or, l'un de messire Bertrand de Clauquin » (6). Enfin, dans l'inventaire de la duchesse, en 1405, on lit : « La bataille de Cocherel » (7), ce qui inspire au savant historien de la tapisserie cette judicieuse observation : « C'est au moins la quatriéme ou cinquième tapisserie consacrée, avant la fin du XIV[e] siècle, au souvenir de Bertrand du Guesclin. Il est curieux de remarquer que c'est le duc de Bourgogne qui paraît avoir gardé le culte le plus vif pour la mémoire du grand patriote » (8).

De ce qui précède, je suis en droit de tirer quelques conclusions, qui ont leur utilité au point de vue historique et archéologique. Tout d'abord, je constate que sur onze numéros enregistrés, deux appartiennent à l'orfèvrerie émaillée, trois à la sculpture monumentale et six à la tapisserie. C'est donc la tapisserie qui l'emporte sur les autres arts et d'une façon notable. Puis le cycle des Preux se manifeste seulement dans la

(1) Guiffrey. *Histoire de la tapis.*, p. 34.

(2) *Id.*, p. 37.

(3) *Ibid.*

(4) *Id.*, p. 39.

(5) La bataille de Pontvallain fut gagnée sur les Anglais en 1370. Du Guesclin mourut en 1380.

(6) Guiffrey, pp. 52, 53.

(7) *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, pp. 484, 485. Il y est nommé « Bertram Clakin ».

(8) Guiffrey, p. 55.

seconde moitié du xiv[e] siècle et il a pour zélés propagateurs de l'idée chevaleresque les rois de France, Charles V et Charles VI, les princes de la maison de France, ducs d'Anjou, d'Orléans et de Bourgogne; on voit même un archevêque de Rouen y adhérer. Enfin, l'Espagne adopte une iconographie, qui est française autant par l'origine que par sa forme.

Là il s'agit de vie publique, pour ainsi dire officielle. Les vassaux et les manants, en passant sous les murs du château, ont dû, plus d'une fois, questionner sur la signification des noms donnés aux tours de défense et aux statues qui les ornaient. La réponse ne pouvait leur laisser qu'une impression favorable, quand ils voyaient leurs suzerains et maîtres se proposer pour modèles l'élite des héros de tous les âges. Non moins vive devait être leur émotion, quand, assistant aux fêtes d'apparat que ramenaient de temps en temps les évènements heureux, naissances, mariages, victoires, traités de paix, etc., ils contemplaient les tapisseries accrochées aux murs dans la grande salle, les cours et les lices, pour les banquets, les danses et les tournois; en effet, toutes les tapisseries n'étaient pas tendues à l'intérieur, le garde meuble en avait une réserve pour improviser des chambres (1) ou des tentes, emporter en voyage et correspondre aux nécessités éventuelles de décoration.

Le gobelet armorié (2) avait aussi sa raison d'être. Le duc d'Orléans devait être acclamé par les convives et les curieux, quand, à la fin du festin, il le vidait tout d'un trait, ranimant la vigueur de ses membres robustes et réchauffant sa poitrine avec ce vin généreux et pétillant qu'on avait si bien surnommé le *vin de lion* (3).

(1) Voir le *Glossaire archéologique*, au mot *chambre*. — « *Chambre*, une pièce de l'appartement, mais aussi les tapisseries et tapis qui composent l'ameublement d'une chambre, particulièrement de la chambre à coucher » (De Laborde, *Glossaire*, p. 201).

(2) M. Darcel a constaté, sur les gémellions du trésor de Conques, des armoiries qu'il est absolument impossible d'identifier (*Annal. arch.*, t. xxi, p. 191). On en trouve d'analogues sur des chandeliers et des coffres. Jusqu'à présent, on n'en a pas signalé qui puissent s'appliquer aux Preux. Il y aurait lieu à l'avenir de veiller sur ce point d'iconographie héraldique.

(3) « Plus quatre gondolles d'argent, qui ont esté données à l'hôtel de Ville (de Joinville) par feu Monsieur de Charmolue, lesquelles gondolles représentent les quatre vins, scavoir *vin de singe*, *vin de lyon*, *vin de mouton*, *vin de cochon*. » (*Inv. de* 1717). M. Fériel, qui cite ce texte dans les *Annales archéologiques*, t. v, p. 278, explique ainsi le terme local : « Le vin de lion, celui qui soutient la force et anime le courage. »

Certes, cet appareil somptueux ne manquait pas de solennité et, quand le peuple l'avait contemplé, il ne pouvait plus l'oublier. La popularité des Preux, née du faste, s'accrut ainsi par un spectacle immanent ou renouvelé fréquemment.

III.

Nous avons constaté que, dès le XIV[e] siècle, les artistes avaient employé deux moyens, également appropriés et conformes à l'iconographie du temps, pour permettre de distinguer, à première vue, les Preux les uns des autres : les *attributs* et les *armoiries*.

Les attributs n'ont été qu'une exception et on ne les retrouve plus en dehors de Coucy, qui n'a pas réussi à leur donner de la vogue. Ultérieurement, les Preux sont toujours des guerriers, armés de pied en cap : il n'y a donc pas lieu d'insister sur les détails de leur harnais de guerre, qui se reproduit constamment le même.

L'écusson armorié apparaît à Pierrefonds comme caractéristique propre de chacun. Mais, en même temps qu'il est accolé au personnage, on le rencontre aussi isolé et le symbolisant : l'écu devient alors le preux lui-même, dont il fournit pour ainsi dire le signalement héraldique et emblématique.

Cette tendance de l'art m'oblige à faire de ce détail une étude à part, dans laquelle j'ai été, du reste, devancé par MM. Darcel et Van der Straten. Le premier viendra à son tour, je laisse la parole au second, puis je résumerai moi-même l'état actuel de la question, à laquelle j'aurai peut-être fait faire un pas par un tableau d'ensemble et raisonné.

« *Blasons des neuf Preux*. — L'un des détails les moins sérieux des diverses suites de Preux que nous venons d'étudier, c'est évidemment la partie héraldique. Il convient de montrer toutefois la valeur des *alérions* et de la *croix potencée*, à côté des objets de pure et moderne imagination attribués à Josué et à ses compagnons.

« I. *Josué*. Vulson de la Colombierre (*Recueil de plusieurs figures d'armoiries*, Paris, 1639, pet. in-fol.), le prince de la science héraldique (1) et Bara lui donnent : *d'or, à la tête de*

(1) Le vicomte de Juillac complète ainsi ce renseignement dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. X, p. 584 : « L'ouvrage intitulé *La Science héroïque*, par Marc Wulson de la Colombière, publié en 1644, blasonne les armes des

lion, arrachée de gueules, lampassée et dentée d'argent. Chasseneux lui fait porter « tres psittacos virides in campo aureo », *d'or à trois perroquets verts.* D'autres disent : d'*argent, à la foudre de gueules, ailée et élancée d'azur, le tout chargé d'un soleil d'or à vingt-quatre rais;* et encore : *Losangé d'argent et de gueules, au basilic de sable,* qu'on attribue aussi à Machabée. On ajoute un *dragon* ou une *chimère.* Le xylographe de Metz rappelle le *soleil* historique.

« II. *David* est généralement fidèle à sa *harpe* ou *lyre sur un fond d'azur* ou *de gueules*: *d'azur à la harpe d'or, cordée d'argent ;* « *lyram auream in campo rubeo.* On lui donne cependant aussi une *fronde d'azur, chargée de son caillou d'or, sur un fond d'argent.*

« III. *Judas Machabée* a aussi ses armes : *d'or, au basilic de sable, membré et couronné de gueules,* selon Vulson et Bara. Chasseneux dit : *un dragon de gueules en champ d'argent,* « draconem rubeum in campo argenteo». On lui donne également : *d'or, au rocher de sable, chargé d'une ancre droite d'argent* et, à Londres et Paris, *deux* ou *trois oiseaux, merlettes* ou *corbeaux.*

« IV. *Hector,* suivant Bara et Vulson, portait : *d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'argent, assis sur une chaise de pourpre et tenant avec les pattes une hallebarde d'argent, emmanchée d'azur.* Ces armes sont celles d'Alexandre, au *Triomphe* et dans l'F. Le président Chasseneux et Berry donnent au héros troyen : *deux lions se toisant sur un champ de bataille.* C'était son image et celle d'Achille, « duos leones se invicem respicientes in campo rubeo ».

« V. *Alexandre* porte : *d'or, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur ;* une *victoire,* un *cheval,* un *loup* ou un *bélier,* selon Bara, Vulson et à Londres. Chasseneux le montre dans toute sa magnificence, sur son trône : « in campo azureo regem in solio majestatis sedentem aureum ». Berry, le *Triomphe* et l'F transforment ce roi en lion et lui donnent le blason que Bara concède à Hector.

neuf Preux, qu'il dit avoir eues de bonnes mains et tirées de l'une des plus fameuses et grandes librairies d'Allemagne. Il décrit les armes de Josué, du roi David, de Judas Machabée, d'Hector, d'Alexandre le Grand, de Jules César, du roi Arthus, de Charlemagne, de Godefroi de Bouillon. Il décrit encore les armoiries que d'autres donnent à plusieurs héros bien connus, comme étant très significatives ». Retenons ce qualificatif *très significatives,* qui est la raison d'être de ces blasons plus ou moins ingénieux.

« VI. *César*. Partout il porte l'*aigle d'empire : d'or, à l'aigle double, éployée de sable, becquée, membrée de gueules.*

« VII. *Artus* devrait porter, d'après Bara, Chasseneux et Vulson : *d'azur, à trois couronnes d'or, 2 et 1*, « in campo azureo tres coronas aureas ». A Londres, on lui voit l'*aigle d'empire,* que Berry fait *partir d'une Vierge et de trois couronnes, 2 et 1*; dans l'F, *la Vierge sort de la dernière; au Triomphe*, les trois couronnes sont mises en *pal.*

« VIII. *Charlemagne* porte : *Parti d'Empire et de France.*

« IX. *Godefroid de Bouillon*. L'armorial de 1396, publié par M. Douet d'Arcq, donne *au duc de Lorrenne: d'or, à une bande de gueules, à III esgles d'argent sur la bande. Au compte de Bouloinne : d'or, à un faucon de gueules et à M. Godefroy de Bouilloingne,* frère cadet du précédent : *d'or, à un fanon de gueules, à lambel d'azur.*

« Le même armorial donne au *roy de Jérusalem* : *d'argent, à une croix d'or potenchié, à IIII croixettes d'or potensiez.* Au manuscrit de Berry, il porte comme ci-dessus : *parti, de gueules à la fasce d'argent*, qui est *Bouillon* selon M. Darcel, *Autriche*, selon Varennes, à *trois tourteaux* (besans) d'*or en pointe*, qui seraient, selon quelquelques-uns, *Boulogne.* La gravure montre *un rais d'escarboucle.*

« Au *Triomphe*, il porte la *croix de Jérusalem* sur l'écu et la *croix patriarcale* sur son pennon. Dans l'F, il porte un *gonfanon à trois pendants*; sur son écu et la housse de son cheval, le même *gonfanon* avec la *croix de Jérusalem.*

« Nulle part nous ne voyons les *alérions* de Metz, que l'armorial de 1396 attribue seulement, et avec raison, au duc de Lorraine.....

« Vulson de la Colombière, se faisant l'écho d'une opinion quelconque sur cet objet, dit : « L'on sait que la maison de Lorraine, outre les armes de Jérusalem,..... qui sont armes pour *enquérir* prises par Godefroid de Bouillon, porte sur le tout de ses alliances, et pour armes principales : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent,* pour mémoire, disent quelques-uns, de ce que Godefroid de Bouillon, estant au siège de Jérusalem, jetta d'avanture une flèche dans la ville contre la tour de David, de laquelle en un coup il enfila trois oiseaux, ce que l'armée chrétienne prit à bonne augure...

« Le P. de Varennes dit aussi que les armes d'Autriche sont *de gueules à la fasce d'argent* (partition de l'écu de Godefroid

dans Berry), parce qu'un de ses princes revenant de la bataille était couvert de sang par tout le corps, sinon sous la ceinture qui lui restait.....

« On sait qu'en l'absence d'une généalogie régulièrement étudiée des ducs de Lorraine, on les a fait descendre d'un Guillaume, prétendu frère de Godefroid de Bouillon » (1).

Certes, le sujet vient d'être profondément fouillé et il n'y a peut-être pas grand' chose à y ajouter pour être complet. En groupant les éléments d'information dispersés, nous arriverons à une résultante générale.

A l'origine, l'écusson observe fidèlement la forme héraldique; postérieurement, il s'en affranchit pour ne mettre en œuvre que le meuble de l'écu. C'est ainsi que ce meuble reparaît jusqu'à trois fois sur le même personnage : sur sa *cotte d'armes*, sur son *bouclier*, et sur le *caparaçon* de son cheval, suivant la pratique nobiliaire de l'époque.

Je m'astreindrai à faire ici le relevé très exact des variantes que présentent les blasons fantaisistes des Preux. J'écris à dessein *fantaisistes*, car, sur neuf, un seul est authentique et encore en partie seulement, celui de Godefroy de Bouillon. Tous les autres ont été composés après coup, en tenant compte surtout du caractère individuel des héros et on peut alors le considérer comme un jeu d'esprit plus ou moins réussi. Les variantes elles-mêmes, qui amènent des confusions, prouvent l'incertitude de la marche adoptée, laquelle n'était pas évidemment du goût de tout le monde. Le même preux a presque toujours au moins deux blasons de rechange ; il n'y a de fixité réelle que pour David et Charlemagne. Le sens symbolique résulte ordinairement des vers français qui expliquent les sujets et aident puissamment l'interprétation.

Toutefois, la question est plus simple qu'on ne le croirait de prime abord, puisque l'on peut la réduire à deux termes. Si l'on ne considère que les monuments, l'accord existe d'une façon générale, car il y a une réelle uniformité chez eux dans les blasons des Preux. Si, au contraire, on étudie les élucubrations des héraldistes, on voit le désaccord s'introduire et affluer les variantes : chacun a la sienne. Malheureusement, la clef de l'allégorie ne nous ayant pas été laissée en même temps, il faut s'ingénier à deviner la pensée de l'auteur, ce qui est plus ou

(1) Van der Straten. *Les Neuf Preux*, pp. 51-54.

moins périlleux et chanceux. J'ai essayé, mais je ne garantis nullement que je sois toujours arrivé juste.

HECTOR a trois emblèmes : le *lion à la hallebarde*, les *deux lions affrontés* et *trois oiseaux*. Le lion est l'emblême de la force (1), unie au courage ; il spécifie la valeur guerrière (2). La hallebarde (3) exprime le combat meurtrier, où l'ennemi est taillé en pièces de la « main » du héros ; mais le lion armé me paraît appartenir plutôt à Alexandre. Deux lions affrontés disent qu'Hector est le fils de Priam et le frère de Pâris ou plutôt qu'il eut pour adversaire un lion comme lui, Achille, qui le tua. Les trois oiseaux doivent être un emprunt fait à Judas Machabée. Tenons-nous donc au lion répété. La *Chronique de du-Guesclin* nous apprend, en effet, que
« les lions ce sont les Barons et li Per. »

X. BARBIER DE MONTAULT.

(A suivre.)

Les vies récentes de saint Giraud.

1. Il n'existe qu'une vie ancienne de saint Giraud de Sales, fondateur de l'abbaye des Châtelliers : elle date du XIII[e] siècle et est contemporaine de l'élévation du corps et de l'agrandissement de l'église. Ecrite en latin, elle a été publiée deux fois :

(1) A la cathédrale de Chartres, le XIII[e] siècle a sculpté une statue de la force, *Fortitudo;* « sur le bouclier qu'elle tient de la main gauche, grimpe et rugit un lion rampant. De tout temps, le lion a été l'attribut du courage ; au symbolisme antique le christianisme a joint le lion de Juda, lion vainqueur dont Jésus-Christ est le modèle. Hercule, le fort du paganisme, tue le lion de Némée et se fait un vêtement avec sa peau. » (Didron, dans les *Annal. arch.*, t. VI, p. 53).

(2) « Hector, fils de Priam et d'Hécube, fut la terreur des Grecs et causa beaucoup de ravage dans leur armée. Sa force était prodigieuse ; il leva seul, très facilement, une pierre que deux des plus robustes auraient levée de terre avec peine et la jetta contre le milieu de la porte des Grecs qu'il enfonça avec un fracas horrible..... Il porta le feu jusque dans les vaisseaux ennemis et tua Patrocle qui vouloit s'opposer à ses progrès » (*Nouv. Dictionn. historiq.*, Amsterdam, 1769, t. II, p. 367.)

(3) La hallebarde n'est pas par elle-même une arme noble, telle que le glaive. Elle figure surtout parmi les armes défensives et à ce titre elle est donnée à ceux qui veillent de plus près sur le souverain, comme est la garde Suisse auprès du pape.

d'abord, par dom Martène, puis par les Bollandistes, qui y ont ajouté un commentaire.

Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on en donnât une nouvelle et définitive édition, corroborée de tous les documents nouveaux qui peuvent échapper à un étranger travaillant au loin, mais que ne négligera pas un hagiographe Poitevin, comme l'abbé Largeault, à qui cette publication revient de droit, en raison de ses études spéciales.

2. Comme vulgarisation, nous avons deux vies récentes en français, dont il importe de parler. Deux autres étaient en projet, mais je crains bien que le P. Roy, des Oblats de Saint-Hilaire, et l'abbé Rosière, aumônier de l'Union chrétienne à Poitiers, n'y aient renoncé.

Dans les *Petits-Bollandistes* de Mgr Guérin, Paris, 1880, 7ᵉ édition, il est question trois fois de saint Giraud : t. IV, p. 529, au 20 avril, simple mention du « Martyrologe de France », en qualité de « fondateur de Grand-Selve, au diocèse de Montauban » ; t. IV, p. 551-553, au 20 avril également, où sont données sa vie en abrégé et une notice sur le monastère de Grand-Selve ; t. XII, p. 537, au 23 octobre, où le « Martyrologe de France » s'exprime ainsi : « Dans l'abbaye Cistercienne de Notre-Dame des Chasteliers (*Castellariæ*), le bienheureux Giraud de Salles, confesseur. Après avoir fondé neuf monastères,... il s'endormit dans le Seigneur et fut enseveli dans l'abbaye de Notre-Dame des Chasteliers, sa dernière fondation, 1120 ».

L'auteur ne dit pas pourquoi la fête se célèbre deux fois : le 20 avril est le jour natal ; celui de la mort, le 23 octobre, l'anniversaire de l'élévation et de la translation.

Partout il est qualifié « bienheureux », comme dans la vie publiée par Martène et les Bollandistes et abrégée ici. Je ferai observer qu'aux Châtelliers, on disait « saint », ce qui est attesté par ces trois noms de lieux : « Village de saint Giraud, fontaine de saint Giraud, bois de saint Giraud. »

Mgr Guérin écrit « Géraud ». Nous avons toujours dit *Giraud*, qui est la traduction littérale de *Giraudus*.

Il donne comme nom de famille « de Salles » (t. XII) et « de Sales-Cadouin » (t. IV). Cadouin est de trop, il indique seulement que « Sales, patrie du bienheureux Géraud, est de l'arrondissement de Bergerac et du canton de Cadouin. » Il ajoute : « Il ne faut pas confondre *Sales* avec *Salles* : *Salles* est de l'arrondissement de Sarlat et du canton de Belvès. »

Il y aurait lieu de refaire cette vie, de nommer les abbayes fondées par saint Giraud et de dire un mot sur les souvenirs laissés à l'abbaye des Châtelliers et sur son culte local.

3. Je songeais à une vie populaire de saint Giraud, pour jeter à profusion dans la campagne en même temps que l'image que j'avais fait exécuter en Belgique pour raviver le culte, quand les Assomptionnistes vinrent en pèlerinage au tombeau et à la fontaine de saint Giraud. Je crus l'occasion favorable, car les Assomptionnistes, qui dirigent le *Pèlerin*, y annexent, chaque semaine, une notice sur la vie d'un saint, avec une ou plusieurs gravures. L'idée d'une vie de saint Giraud fut agréée : elle a paru le 7 février 1892.

Quelle n'a pas été ma déception en la lisant ! Le fonds est celui des Bollandistes, sans modification. On écrit « Giraud ou Girald », « saint Giraud » et « le bienheureux Giraud ». La vignette, qui n'a aucun caractère archéologique, représente le saint qui « donne de salutaires conseils à ceux qui viennent le visiter » : on pouvait choisir mieux. Il n'y a pas un mot sur le culte local, la dévotion spéciale des fidèles relativement aux grâces qu'ils sollicitent ; rien de la découverte du sarcophage, ni de la fontaine vénérée. Pourtant j'avais fourni tous les éléments nécessaires pour que l'écrivain fût à la fois intéressant et complet ! Il semble qu'il y ait désaccord entre la piété et la science et que le public pieux n'ait rien à voir dans ce qui préoccupe à bon droit les savants. Singulière manière de répondre aux besoins de notre époque, qui aime avant tout à être éclairée et bien renseignée !

Quant au fort tirage à part, à plusieurs milliers d'exemplaires, que j'avais demandé, on l'a oublié. Je ne m'en plains pas, car la vie lancée par le *Pèlerin* n'étant point ce que je désirais, tout, de ce côté, est à recommencer.

Espérons que saint Giraud ne sera plus ni mis de côté ni traité trop cavalièrement. La routine du passé ne suffit plus à son endroit et, puisqu'il y a des faits nouveaux qui le concernent, une rédaction nouvelle s'impose actuellement. Puisse-t-on ne pas trop nous la faire attendre !

X. Barbier de Montault.

JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

Boulay de Monteru (Jean ou Jean-Baptiste) (1), naquit à Saint-Maixent, le 12 avril 1766.

Voici son acte de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Léger :

Le douze avril mil sept cent soixante six a été batizé Jean, né le même jour à onze heures du matin, du mariage légitime de Mr Etiene François Boulay de Montru élû en cette élection et de dame Marie Vierfond, sa femme ; ses parrein et marraine ont été le sr Jean Adjutor Lévêque et Mdlle Elizabeth Boulay de Montru qui ont déclarés ne sçavoir signer de ce requis ; le père s'est avec nous soussigné. — F. BOULAY MONTERU. — PALASTRE, curé de St Léger.

Le père de Jean Boulay, Etienne-François Boulay de Monteru, conseiller élu en l'élection de Saint-Maixent, avait épousé à Rouillé (2), le 24 novembre 1739 (3), Marie-Catherine Vierfond, fille de Jean Vierfond et de Catherine Sauzé. Marie-Catherine Vierfond était née à Couhé-Vérac le 4 août 1724. Elle mourut à Saint-Maixent le 20 nivôse an II de la République (9 janvier 1794). (4).

(1) Son acte de baptême porte le seul prénom de Jean ; mais il est appelé Jean-Baptiste sur ses diplômes de bachelier et de licencié en droit. Lui-même ne semblait pas très fixé sur ce point, car il signait indifféremment, tantôt Jean, tantôt Jean-Baptiste.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de commune du canton de Lusignan, département de la Vienne.

(3) Telle est, du moins, la date donnée par MM. Beauchet-Filleau, dans leur *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Sur une généalogie manuscrite, que nous possédons et qui aurait été établie par un membre de la famille Taunay, ce mariage aurait eu lieu le 20 décembre 1739.

(4) Le 18 thermidor an V (5 août 1797) Geoffroy-Jacques Gilles, un des gendres de Marie-Catherine Vierfond, déclarait au bureau d'enregistrement de Saint-Maixent, que, par suite du décès de sa belle-mère, lui et ses co-héritiers possédaient, dans la commune de Saint-Maixent, une maison, une grange et une rente de 175 francs ; dans la commune de Nanteuil, un pré, près les Aubiers (dit le pré à l'abbé, comme appartenant à Pierre Boulay, clerc tonsuré,

Les Boulay sont une ancienne famille. Les archives de Saint-Maixent mentionnent :

Pierre Bouslaye, échevin en 1499 et 1514 ;

François Bouslaye, échevin en 1513-1514 ;

Jehan Bouslaye, échevin, en 1513 et 1530, maire en 1529-1530.

Leur nom se trouve orthographié le plus souvent, dans les anciens textes : Bouslay, Bouslays et Bouslaye. D'après le *Glossaire du Poitou*, de M. L. Favre, p. IV, ce nom de Boulay aurait une origine celtique ; il proviendrait des deux mots : « *bw* qu'on prononçait *bou*, courbure, et *lay*, rivière. » C'est chercher bien loin une étymologie qu'on aura d'une façon autrement rationnelle, en comparant Boulay avec les mots formés de la même manière, tels que Cerizay, Chesnaye, Fragnaye, Pommeraye, etc., provenant évidemment de Cerisier, Chesne, Fresne, Pommier, etc. Dès lors, Boulay, de même que La Boulaye, signifiera tout simplement : « plantation de bouleaux ». C'est l'opinion de M. Lorédan Larchey, lequel fait observer néanmoins qu'en certains cas il peut signifier « *domaine de Bol* (vieux nom germanique). On le voit par la forme latine de Boulay (Moselle) qui est *Bolacum*. » (LORÉDAN LARCHEY. *Dictionnaire des noms*, p. 53), Dans le cas spécial dont il s'agit, nous opinons de préférence pour la forme dérivée de bouleau : *Boulaye*, nom du lieu pris par l'homme qui l'habitait.

Cette étymologie est d'ailleurs conforme au sentiment constant des membres de la famille Boulay, qui portaient un bouleau dans leur écusson. Cet écusson est ainsi déterminé par MM. Beauchet-Filleau : *d'argent, au bouleau de sinople terrassé de même, accompagné de 3 étoiles de gueules en pointe* (ou plutôt *en chef*, ce qui serait plus rationnel).

Pour notre part, nous possédons un cachet en cuivre, qui pourrait bien provenir d'un Boulay, sans que, toutefois, nous soyons en mesure d'affirmer l'exactitude de cette origine. Ce cachet est écussonné : *de..., à un arbre de..., au chef de..., chargé d'une étoile de...*

connu sous le nom de l'abbé Boulay), une vigne aux Fratiers et une autre vigne aux Plantes (faisant partie du lot dudit Gilles) ; dans la commune de Saint-Georges, la métairie de la Chabossière ; dans la commune de Menigoute, la métairie de La Boule ; le tout, comme acquêt entre ladite Vierfond et feu François-Etienne Boulay ; outre, une autre rente de 24 livres, dans la commune de Saint-Maixent, comme bien de feu ladite Vierfond.

L'*Armorial général*, dressé par d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696, attribue encore à Pierre Bouslay, marchand à Saint-Maixent, les armes suivantes : *d'azur, à une boule d'or enfermée dans une branche de laurier de même.* Mais ce ne peut être là qu'un blason de fantaisie ; il est reproduit, p. 700, du *Dictionnaire des familles du Poitou* (2e édition), par MM. Beauchet-Filleau.

Le même *Dictionnaire* (2e éd. tom. I, p. 679) donne la filiation de la branche qui se continue encore de nos jours, depuis un Boulay, vivant au XVIe siècle, père de Pierre Boulay, sr d'Arlay, et de François Boulay, chapelain de la Madeleine. Ce premier ancêtre connu des Boulay aurait eu un troisième fils, lequel aurait engendré Joseph Boulay, sr de Brives, et Michel Boulay, sr de Maisonneuve.

Michel Boulay, sr de Maisonneuve, fut maire de Saint-Maixent en 1552-1553 et échevin jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en mars 1580, ainsi que le rapporte Michel Le Riche :

« Le mardi 5 (avril 1580), François Masson, sieur de Breuillebon, fut élu maire par les échevins de cette ville, et Me Jacques de Sauzières, échevin, au lieu de feu Michel Boulaye, décédé le mois précédent. » (*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, publié par A. de La Fontenelle de Vaudoré. — Saint-Maixent, imp. Reversé, 1846, p. 322).

Le journal des Le Riche fait encore mention (p. 489) d'un second Michel Boulaye, nommé, le 5 décembre 1610, assesseur des tailles. Ce Michel Boulaye descendait-il du sieur de Maisonneuve ? C'est ce que nous ne pourrions affirmer. Nous savons seulement qu'il était fils de Bonaventure et époux de Barbe Citoys, par les déclarations insérées au registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Saturnin de Saint-Maixent.

Ce registre de baptêmes est malheureusement incomplet, en ce qui concerne le XVIe siècle. Voici les seuls renseignements que nous avons pu y relever, relatifs aux Boulay, jusqu'en l'an 1600 :

1553, 23 septembre : baptême de Marguerite Bouslays, fille de Joseph (1).

(1) « Le vingt et troiziesme jour de septembre l'an mil cinq cens cinquanthe et troys nasquit et fut baptizée Margueritte Bouslays, fille (de) Joseph Bouslays et furent parrains Me Estienne Texier esleu pour le Roy en ceste ville et marraines Bonnaventure Bonnin et Perrette Boiceau. — (Signé) : E. TEXIER. » (*Registres de la paroisse de Saint-Saturnin*).

1554, 16 mars : baptême de François Boulays, fils de François et de Jeanne Ruanes (1).

1561, 25 mars : baptême de Pierre Boulays.

1581, 11 août: baptême de Françoise Boulaye, fille de Bonnaventure Boulaye et de Catherine Gaultier.

1582, 9 août : baptême de Jehan, fils des précédents. Au nombre des parrains figure Jehan Messeau, sieur de Romefort, capitaine du château de Saint-Maixent.

1590, 14 avril : baptême de Jehanne Boulays, fille de Charles Boulays et de Hélène Burgeaud.

1593, 28 juillet : baptême de Suzanne Bouslays, fille des mêmes.

A partir du XVII[e] siècle, nous y glanons les indications suivantes :

1605, 13 janvier : baptême d'André Bouslay, fils de Michel Bouslay et de Barbe Citoys. Il a pour parrains ses deux grands-pères, sire André Citoys, marchand à Poitiers, et sire Bonnaventure Bouslay.

1607, 1[er] février : baptême de Michel Bouslay, fils des mêmes.

1608, 13 février : baptême de Pierre Bouslay, fils des mêmes.

1609, 2 février : baptême de Marie Bouslay, fille des mêmes.

1612, 13 juin : baptême de Jehan Bouslay, fils des mêmes. Il a pour parrain son oncle, Jehan Boulay.

1614, 30 septembre : baptême de Renée, fille des mêmes. (2).

1617, 27 août : baptême de Michel, fils des mêmes.

1620, 13 novembre: baptême de Joseph, fils de Michel Bouslay, « sieur et hoste » du logis du Cheval Blanc (3), et de Barbe Citoys.

(1) « XVI — Nasquit et fut baptizé Francois Boulays, filz de Francois et de Janes Ruanes, les parains Mathurin Hublot et Maixent Ruanes et Marguaritte Marchadebier. » (*Registres de la paroisse de Saint-Saturnin*).

(2) Entre temps, le 3 décembre 1612, Michel Boulays prenait la peine de faire baptiser Catherine Boulays, fille bâtarde de lui, Michel, et de Françoise Freutelègue (?).

(3) L'hôtellerie du Cheval Blanc était située dans le faubourg, non loin de la porte Chalon. En 1574, elle était la propriété d'un nommé Gautier (*Journal de Michel Le Riche*, p. 182). On a vu précédemment que Bonaventure Boulay était l'époux de Catherine Gautier. C'est donc par voie de succession que l'hôtellerie susdite échut à Michel Boulay, qui était fils de Bonaventure Boulay.

Michel Boulay avait encore pour proche parent Charles Boulay, marié à Jehanne Compaing, et fils de Charles Boulay, époux d'Hélène Burgeaud. En 1617, Jehanne Compaing est marraine de Michel, fils de Michel et de Barbe Citoys.

1616, 25 février : baptême de Françoise Bouslay, fille de Charles et de

1623, 8 septembre, baptême de Bonadvanture, fils des mêmes, Michel Bouslay, « cryeur royal », et Barbe Citoys.

Mais retournons à la lignée directe, qui nous intéresse davantage. Nous allons reproduire la généalogie donnée par MM. Beauchet-Filleau, en y ajoutant nos notes personnelles :

1. — **Boulay** (N...), vivant au XVIe siècle, eut : 1° PIERRE, qui suit ; 2° FRANÇOIS, chapelain de la Madeleine de Saint-Maixent ; 3° peut-être N..., père de JOSEPH et de MICHEL.

2. — **Boulay** (Pierre), sr d'Arlay, maire de Saint-Maixent en 1534 (1) et en 1542 (2), mort en 1545, épousa Jeanne SACHER, dont : 1° PIERRE, qui suit ; 2° JACQUES.

3. — **Boulay** (Pierre), sr d'Arlay, était en 1558 sous la curatelle de JOSEPH Boulay, sieur de Brives (?), son cousin. Il fut maire de Saint-Maixent en 1573 (3) et mourut la même année ; il s'était marié, le 27 décembre 1558, à Françoise PELLETIER, (fille d'André, sr de la Paillerie, échevin, et de Antoinette Belorien),

Jehanne Compain.

Ces derniers eurent aussi pour fille, Claude, mariée à Pierre Fauque, procureur.

André Bouslaye, sergent royal, épousa, vers 1636, Marie Boussereau ; celle-ci, étant veuve, fit don en 1670 à sa fille Catherine. (*Dictionnaire* de BEAUCHET-FILLEAU.)

(1) AVRIL 1534. Le 7, fut élu Maire de cette ville de Saint-Maixent, par les Echevins, Maistre Pierre Bouslaye. (*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent*, édité par M. de la Fontenelle de Vaudoré, — p. 1.)

(2) MAI 1542. Le 7, Maistre Pierre Bouslaye, fut reçu en mairie de cette ville, nommé par les Eschevins, selon que l'on a coutume de faire, le premier dimanche de Mai.

Le 23 (AOUST 1545), mourut Maistre Pierre Bouslaye, qui estoit un bon avocat en cette ville, âgé de 40 ans ou environ. (*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, pp. 43 et 65.)

(3) Le mardi 24 (MARS 1573), sire Pierre Boulaye, seigneur d'Arlay, fut élu Maire de cette ville, avec grand mécontentement, parce qu'il prétendoit que Jacques Marchand, Procureur du Roi, avoit eu une voix plus que lui.

MAI 1573. Le dimanche 3, sire Pierre Boulaye, seigneur d'Arlay, fit le serment et fut mis en possession de l'état de Maire de cette ville. Et ne fit festin, pour son indisposition et maladie, aussi pour la grande famine et la guerre étant en ce pays de Poitou pour la Rochelle, et étoit bien marry qu'il ne faisait le festin, à la forme accoutumée.

Le dimanche 17 (MAI 1573), sire Pierre Boulaye, seigneur d'Arlay, Maire et Capitaine de cette ville, fut mis en sépulture, en l'église Saint-Saturnin ; il étoit de bonne réputation, faisoit gagner la vie au pauvre peuple. (*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, pp. 133, 134 et 135).

qui, devenue veuve, épousa, le 9 novembre 1578 (1), Philippe Nesdeau, s[r] de la Richerie. Il eut pour fils FRANÇOIS, qui suit, et PIERRE, né le 25 mars 1561, dont voici l'acte de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin :

« Le xxv[e] mars mil v[e] LXI nasquit et fut baptizé en l'esglise S[t] Saturnin de ceste ville de Sainct Maixent Pierre Boulays fils de honorable homme Pierre Boulays et (de) Francoise Peletier sa femme, et furent parains s[r] André Pelletier, s[r] de la Paillerye et aieul dudit filz, et M[e] Pierre Maynier, de present mayre dudit S[t] Maixent, et marraine Marie Puyraveau, femme de s[r] Michel Boulays, sest de quoy nous parains avons signé ces présentes..... — MAYNIER — PELLETIER. »

4. — **Boulay** (François), s[r] d'Arlay, épousa, le 2 avril 1589, Suzanne NESDEAU, fille de Philippe, s[r] de la Richerie, et de Catherine Palustre (elle épousa en deuxièmes noces Richard Masson, s[r] de la Barre), dont : 1° FRANÇOIS, qui suit ; 2° MARIE, qui épousa, le 1[er] août 1612, Jacques Rivet, s[r] de la Guyonnière ; 3° CASSANDRE, épousa peut-être Pierre Texier, s[r] de Fief-Borde (2).

(1) Le mercredi 12 (NOVEMBRE 1578), Philippe Nesdeau, sieur de la Richerie, épousa en l'église de Saint-Saturnin de cette ville Pelletier, femme de feu Boulaye, et fille du sieur feu de la Paillerie, quoiqu'elle fut huguenote et de l'église prétendue réformée. (*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, p. 305).

(2) Acte du 24 mai 1627, reçu par Poictevin, notaire royal à Saint-Maixent : Ont esté présants personnellement establis et duhement soubzmis en droict en la court du scel royal aux contracts à Sainct Maixent honnorable M[e] Jacques Rivet, s[r] de la Guyonnière, ad[at] en Parlement, accauze de dame Marie Boullay sa femme de ce absante à laqu[lle] toutesfoys et quantes il promet et sera tenu faire ratiffier et avoir aggréable ces présantes icelles néantmoins tenant, M[e] François Boullay, s[r] de Mauteru, et dame Cassendre Boullay, demeurantz, scavoir ledit sieur de la Guionnière à Bonneuil, paroisse de Saint-Genard, et lesdits Boullays en cestedite ville de Sainct Maixent d'une part, et Pierre Bonnifleau, laboureur à bras, demeurant en cestedite ville d'autre part. Auqueldit Bonifleau, lesdits Rivet et Boullais et chascun d'eux pour une tierce partie, ont cejourd'huy vollontairement baillé, accençé et arrenté, baillent, accençent et arrentent et promettent luy garantir et aux siens à perpétuité, une pièce de terre aultresfoys en jardin à présent en frische, seize et située hors et lez la porte de la Croix de cette ville, touchant d'ung costé au chemin comme l'on va de ladite porte au grand cimmetière à main gauche et d'autre à la terre de la veufve feu Miget vivant s[r] de la Parée, d'ung bout à la terre de Estienne Miget, s[r] de la Sorinière, et d'autre au chemin tendant dudit grand chemin à la Baudonnière, et contenant environ trois quartellées de terre. Subjecte la dite pièce de terre a certains debvoirs que les parties n'ont quant à présent peu desclairer et néantmoins sera tenu ledit Bonifleau iceux

5. — **Boulay** (François), sr de Monteru, épousa, le 30 avril 1636, Françoise Masson, fille de Benjamin, sr de Lessard, et de Jeanne Gendret, dont : 1° PIERRE, qui suit ; 2° SUZANNE, mariée à Jacques Fortin ; 3° FRANÇOISE, mariée à André Ochier ; 4° CATHERINE.

Monteru ou Montru, paroisse de Saivre, était un fief noble ou seigneurie et dépendait de la châtellenie de Saint-Maixent. Le 14 juin 1512, ce domaine appartenait à « damoizelle Marie de Sainct-Gelays, dame de Mauteru (1). » En 1549, il était la pro-

debvoirs payer d'orsnavant à quil appartiendra jusqu'à la concurrance de quatre solz oultre et par dessus le prix du présent arrentement cy apprès desclairé, à *la cence et rente annuelle perpétuelle et seconde fontière de vingt cinq solz tournoiz* payable et rendable par ledit Bonnifleau ausdits bailleurs lieu de leur demeure en cestedite ville de Sainct Maixent chescun an chescun jour et feste de Saint Jehan Baptiste à commencer le premier payement à la feste de Saint Jehan Baptiste prochain mil six cent vingt huict et ainsy à continuer d'année en année durant le cours du présent arrentement. Sera tenu le dit Bonnifleau ladite pièce de terre arrentée entretenir bien et deuhement et icelle améliorer au mieux quy luy sera possible aux fins qu'elle puisse tousjours porter lesdites rentes, sans la charge desqlles il ne pourra disposer en aulcune façon que ce soit d'icelle et fournira d'une grosse des présentes à ses despans ausdits bailleurs dans huictaine pour tout dellay. A ce faire à tenir lesdites parties respectivement stippulantes et acceptantes ont juré leur foy, obligé et hippothéqué tous et chascuns leurs biens présents et futturs quelzconques. Dont à leur requête et de leur consantement elles ont esté jugées et condempnées par le jugement et condempnation des notaires soubzsignés jurés de ladite Cour. Faict et passé audit Sainct Maixent avant midy, leu et donné à entendre ausdites parties, desclairant ledit Bonifleau ne scavoir signer, le vingt quatriesme jour de May mil six cent vingt sept. Ainsy signé en la minutte des présentes : Rivet, F. Boullay, Cassendre Boullay, Boussereau et Poictevin prothecolles.

POICTEVIN, notaire royal.
Jay la minutte.

(1) Extrait d'un acte du 14 juin 1512. — Noble personne Louis Goullard, seigneur de la Geffardière, tant en son nom que comme fondé de procuration de Mre Jacques Goullard, son frère, curé de Saint-Nicolas de Bressuyre, cedde et transporte à titre d'échange à damoizelle Marie de Sainct-Gelays, dame de Mauteru, les parts et portions auxdits Goulard appartenant en la métairie *seu* gagnerie des Fousses, paroisse de Saint Georges de Noyné, ainsi que les appartenances et dépendances d'icelle métairie, tant en fief qu'arrière-fief noble ou roturier, soient maison, maisonaulx, vergiers, quereux, bois, prés, cens, rentes, tant de bled que d'argent, poulailler, complans, gardes et recepte des fiefs, des vignes, terres gaignables et non gaignables, terrages et autres devoirs quelconques, sans en rien réserver ni retenir, etc. Et, en retour, laditte Marie de Sainct-Gelays cedde et transporte auxdits Goullard cent sols de cens ou rente noble portant fief et juridiction, qui sont dus et accoutumés être payés annuellement par les teneurs de ténement de la Preloquère pour raison desdits lieux de tènement assis ès environs du bourg de Champdeniers, etc. Fait et

priété de « damoizelle Bertrande Jau, dame de la Barre Chamereau et dudit lieu de Mautcru » (1).

Nous ne saurions dire exactement à quelle époque les Boulay devinrent possesseurs de la seigneurie de Monteru (2). Nous

passé au lieu de la Barre, le 14 de juin 1512, tant en la cour du scel établi à Parthenay pour très hault et puissant prince, Monsieur le duc de Longueville, comte de Dunois et d'Estouteville, seigneur dudit lieu de Parthenay et de Montreuil-Bellay, et grand chambellan de France, qu'en la cour de vénérable et discrette personne Monsieur l'archiprestre de Sainct Maixent, par Billard et Guillon, notaires, Guillon ayant la minute. (*Titres concernant le fief des Fousses ou Fosses, annexé à la seigneurie de Mauteru.*)

(1) Extrait d'un acte du 29 juillet 1549. — Jehan Marrouilleau, escuyer, et Jehanne Mesnard sa femme, seigneur et dame de l'Audonnière, y demeurant, paroisse de Courlay, vendent à Jehan du Puys, laboureur à Mautru, paroisse de Saivre, Guillaume du Puys, son frère, Marguerite Ballarde, veuve de feu Louis du Puys et aux leurs à perpétuité, la tierce partie par indivis d'un fief de vignes et appartenance, etc., appelé le fief des Fousses, assis en la paroisse de Sainct-Georges de Noyné et partant et parmettant par indivis avec demoiselle Bertrande Jau, dame de la Barre Chamereau et dudit lieu de Mauteru, et de Me Jehan Brenegoyau, avec tous les droits de complant auxdits vendeurs appartenant et partant avec le curé du dit Sainct Georges de Noyné et tout ce qui auxdits vendeurs appartient audit fief des Fousses et tout droit de seigneurie, soient tant cens, rentes, bians, prés, bois, terres arables et non arables, que autres choses quelconques ; sauf et réservé auxdits vendeurs la tierce partie de trente sols, de trois boiceaux de froment et de deux chappons auxdits vendeurs appartenant chaque fête de Saint Michel, à cause du lieu appelé la Guillonnière, paroisse dudit Sainct-Georges de Noyné, et encore la tierce partie de douze sols et de cinq chappons de cens ou rente noble sur et pour raison des vignes faittes estant dudit fief des Fousses. Faict et passé audit lieu de l'Audonnière, le 29 juillet 1549, par Sappin et Cadet, notaires à Hérisson et à Bois-Pouvreau. Au dos est une quittance des lods et ventes, donnée par dame Bertrande Jau, dame de la Barre-Jau et d'Amaillou, lesdits lieux vendus estant dans son fief de Mauteru et des Fousses, en date du 9 septembre 1549, signée Bertrande Jau. Le présent acte vidimé et collationné sur un original en parchemin, à la requête de Philippes Nesdeau, sr de la Richerie, à Sainct-Maixent, le 10 juin 1608, par Gamyn, notaire royal à Saint-Maixent. (*Titres concernant le fief des Fosses.*)

On vient de voir que Philippe Nesdeau était le grand-père de François Boulay.

Le 26 août 1549, Bertrande Jau, veuve de René Du Puys, seigneur de Basché, mariait sa fille Guyonne Du Puys, avec Aymon Goullard, capitaine de Niort, fils ainé de Jean Goullard, sgr de Marsay, et d'Hélène Lhermite (*Archives de La Barre*, I, 103.)

(2) On a voulu faire venir Montru de *monasterium*. Je ne sache pas qu'il y ait jamais eu de monastère à Montru. D'ailleurs, dans les plus anciens textes qu'il nous a été donné de consulter, ce nom est écrit Mautru ou Moteru. Si nous étions nous-même dévoré de la manie de l'étymologie, nous ferions remarquer que Montru est situé sur une légère élévation (motte ou mont), dominant un petit ruisseau (*ru*). Mais n'insistons pas !

avons publié plus haut un acte du 24 mai 1627, dans lequel François Boulay se qualifie de s[r] de Mauteru. Nous en avons sous les yeux un autre, daté du 27 mai 1628 et reçu par Franc et Piet, notaires royaux, par lequel « honorable maistre François Bouslay, sieur de Mauteru, demeurant en ceste ville de Sainct Maixent », échange avec divers des pièces de vignes au fief des Fosses. De nouveaux actes du même François Boulay, tous relatifs à ce dernier fief, sont passés à Saint-Maixent, les 7 février 1637 et 12 janvier 1664.

(A suivre.) Louis Lévesque.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Dans la séance tenue à Caen, le 9 décembre 1892, sous la présidence de M. le comte de Marsy, M. Alfred Richard, déjà inspecteur départemental de la Société (département de la Vienne), a été nommé inspecteur divisionnaire (8e division), en remplacement de M. le chanoine Auber, décédé.

La 8e division de la Société française d'Archéologie comprend nos cinq départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente et de la Charente-Inférieure.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Séance du 11 janvier. — M. Boissonnade continue la lecture de son Histoire des relations des comtes d'Angoulême avec les rois de France et d'Angleterre aux XIIe et XIIIe siècle.

M. de Montégut communique des documents très intéressants sur le séjour de Charles VII à La Rochefoucauld, du 12 juillet 1453 au 27 du même mois.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 16 février. — Lettre de M. René Vallette annonçant la découverte, à l'Isleau-les-Vases, près Nalliers (Vendée), d'une sépulture gallo-romaine, avec tout son mobilier funéraire, dans un parfait état de conservation.

Le squelette était celui d'une jeune femme, dont le nom « *Julia Suna* » a été révélé par une inscription faite au couteau sur le revers d'une coupelle en terre rouge vernissée. A droite du cercueil, un peu

au-dessus de la tête, se trouvaient les débris d'un coffre à armature en os qui renfermait une cinquantaine de fioles en verre.

M. de Rochebrune doit prochainement publier, dans la *Revue du Bas-Poitou*, une relation détaillée de cette découverte.

LE TOMBEAU DE LA HIRE A MONTMORILLON

ET LES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

A M. Hild, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Montpellier, 6 mars 1893.

Monsieur le Président,

Je comptais ne vous récrire que pour vous remercier d'avoir bien voulu faire corriger les fantaisies qui m'avaient été prêtées par le procès-verbal de la séance des Antiquaires de l'Ouest du 19 janvier, au sujet de la pierre commémorative de La Hire à Montmorillon (1). Et voici que le procès-verbal de votre séance du 16 février (2) m'oblige de nouveau à une rectification !

Une nouvelle erreur y a été commise à mon propos, et cette fois encore, c'est moi qui suis dénoncé comme coupable.

Permettez-moi de rétablir la réalité des choses et de vous faire constater que, dans l'espèce, c'est M. le colonel Babinet qui a été « mal informé » — et non pas moi.

Que la Société des Antiquaires de l'Ouest se désintéresse aujourd'hui de la pierre commémorative de La Hire, c'est incontestablement son droit — et son tort. Mais vraiment M. le colonel Babinet a parlé bien à la légère, quand il s'est avisé d'affirmer — histoire de me trouver en défaut ! — que ce n'est pas la Société des Antiquaires de l'Ouest qui a fait ériger ce monument, — que cette Société s'est bornée à se faire représenter en cette occasion par un de ses membres, M. Nouveau.

Reportez-vous, Monsieur le Président, aux *Anciennes Fresques des églises du Poitou* de votre prédécesseur, M. de Longuemar (page 87), — reportez-vous à vos *Bulletins*, tome II, année 1839, pages 106 et suivantes, — vous verrez que l'*initiative* de l'érection de ce monument appartient réellement et incontestablement à la Société des

(1) Cf. la *Revue Poitevine et Saintongeaise,* 15 janvier 1893, pp. 5-6, et 15 février, pp. 53-54.

(2) Cf. le *Courrier de la Vienne,* du 5 mars, et le *Journal de la Vienne,* du 2 mars.

Antiquaires de l'Ouest, dont l'attention avait été attirée à ce sujet par M. Nouveau.

Elle n'a pas payé la pierre, c'est vrai, — elle n'avait pas alors les richesses d'aujourd'hui ! — mais elle a *provoqué* cette commémoration, elle a *sollicité* et *obtenu* de l'Etat les fonds nécessaires pour la réaliser ; c'est un de ses membres qui a dirigé et surveillé les travaux.

Et ces faits sont assez à l'honneur de votre Société, pour que l'on s'étonne de la voir chercher à les renier.

Si le monument existe, c'est *grâce à elle.*

A ce titre, il est *sien*, à peu près autant que si elle en avait fait tous les frais.

Par suite, c'est son devoir de le protéger.

Ce monument commémoratif ne serait-il pas dû aux Antiquaires de l'Ouest, serait-il pour eux une œuvre absolument étrangère, — ils auraient toujours la mission de veiller à sa préservation. Les Sociétés archéologiques n'ont pas été créées et mises au monde pour se désintéresser de la conservation des souvenirs historiques, — encore moins pour afficher ce désintéressement.

Vos sentiments personnels, Monsieur le Président, me font croire — heureusement — que l'erreur provoquée par M. Babinet ne sera que momentanée.

Je suis convaincu que la Société des Antiquaires reviendra — grâce à vous — à des sentiments meilleurs. Elle s'associera à notre vœu commun « que la pierre commémorative de La Hire soit placée en un lieu plus digne » et finalement, elle sera enchantée, comme moi, de vous voir vous « employer pour que le transfert soit fait le plus tôt possible ».

Veuillez agréer, etc.

Jos. Berthelé.

Voici maintenant — in-extenso et non en raccourci à la façon Babinet, — les passages 1° du travail de M. de Longuemar, 2° des Bulletins des Antiquaires de l'Ouest de 1839, invoqués par M. Berthelé, dans la lettre qui précède :

1° — « Un autre fait qui se rattache aux annales de l'église des Augustins (de Montmorillon), c'est que le souvenir du célèbre La Hire (Etienne Vignoles), l'un des capitaines de Charles VII qui secondèrent le mieux l'héroïne de Domremy dans sa patriotique campagne contre les Anglais, était conservé par la statue et par le tombeau qu'on lui avait érigé dans la nef, en sa qualité de baron de Montmorillon.

« La statue, au dire de M. Nouveau, qui avait été mutilée déjà en 1562 par les protestants au moment où ils saccagèrent l'établissement de la Maison-Dieu, fut achevée en 1793, et elle disparut dans les fondations de quelques constructions nouvelles.

« Un ancien dessin de ce cénotaple conservé dans les cartons de la bibliothèque de Poitiers, représente ce vaillant capitaine revêtu de l'armure complète des chevaliers du xv° siècle, les pieds appuyés sur un chien, emblème de la fidélité et du dévouement avec lesquels il avait servi son roi et la France, et le corps entouré de branches de vignes chargées de raisins, disposées en sautoir, sans doute par allusion à son nom de Vignolles.

« Sur la tranche de la tablette qui supportait cette statue couchée tout de son long, on lisait en caractères gothiques brisés : *Ci-gist noble homme Estienne de Vignoles dit Lahire, en son vivant chevalier.*

« La notice de M. Nouveau à ce sujet, insérée dans les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest dont il était membre, attira l'attention de ses confrères qui sollicitèrent et obtinrent peu après (en 1838) du ministère de l'Intérieur, une allocation suffisante pour qu'une tombe élevée sur deux supports et reproduisant l'inscription que nous venons de rapporter, fut placée sous le premier arc latéral à droite, en entrant dans l'église, où elle se trouve encore.» (De Longuemar, *les anciennes Fresques des églises du Poitou*, Poitiers, impr. Oudin, 1881, in-8°, p. 87.)

2°. — « Une notice de M Nouveau (publiée dans le premier volume des Bulletins) révéla ces particularités (les mutilations du tombeau et de la statue de La Hire) à la Société des Antiquaires de l'Ouest ; et lorsque M. le ministre de l'Intérieur eut fait un appel aux amis du passé pour signaler à son attention les anciens monuments qui existent encore, les souvenirs qui s'y rattachent et les restaurations dont ils seraient susceptibles, la Société n'hésita pas à placer en première ligne le tombeau du guerrier célèbre qui avait glorieusement repoussé dans une lutte héroïque l'invasion étrangère.

« Une allocation généreuse suivit bientôt la demande qui en avait été faite daus le but de réparer d'ignobles dévastations et d'assurer en même temps la conservation de la chapelle mortuaire de la Maison-Dieu.

« Les travaux furent bientôt entrepris sous la surveillance de M. Nouveau, délégué à cet effet par arrêté de M. le Préfet de la Vienne, en date du 28 août 1838, et ils furent activement poursuivis par M. Bessonnet, entrepreneur . . . .

« Cette inscription fera revivre dans sa simplicité première le fait qu'elle doit rappeler, et la mention spéciale qui fixe l'époque de la restauration du monument attribue à la Société des Antiquaires de l'Ouest la part qui lui revient dans cet acte honorable. »

Il est déclaré en note que le compte rendu précité est extrait du procès-verbal transmis par M. Nouveau à la Société. Plus loin il est fait mention de la lecture, en séance de la Société, de ce « procès-verbal de l'achèvement et de l'érection du tombeau de La Hire à Montmorillon, dressé par M. Nouveau, commissaire désigné par M. le Préfet de la

Vienne et par la Société pour surveiller et diriger les travaux, ainsi que la restauration de la voûte de l'Octogone. » (*Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. II, année 1839, pp. 106 et suiv.)

Après cela, la cause est entendue.

S'il plaît à M. Babinet de diminuer la part *honorable* qui revient à la Société des Antiquaires de l'Ouest dans ladite érection, c'est affaire à régler entre lui et la Société.

Nouvelles bibliographiques diverses.

RICARD (Mgr). *Saint Joseph, sa vie et son culte.* Lille, Desclée, in-4° de 394 pages. Ce volume, imprimé avec luxe, est largement illustré, mais ce qui paraît le moins dans ses vignettes multipliées est S. Joseph lui-même, dont on aurait aimé à voir l'image selon qu'elle a été figurée dans le cours des siècles ; il y a là une lacune regrettable sous le rapport iconographique. Le style est celui du panégyrique, fleuri, abondant, sentimental, un peu déclamatoire parfois : il semble que l'auteur tire à la page. En effet, s'il ne se confinait dans deux visionnaires, Marie d'Agréda et Catherine Emmerich, il serait vite à court, car il ignore l'art si vivace et si instructif du moyen âge ; de plus, s'il avait lu les *Analecta Juris pontificii*, il y aurait trouvé une série d'articles établissant pourquoi Marie d'Agréda a été condamnée par l'Index.

Ce que je tiens surtout à signaler dans cet ouvrage, écrit trop évidemment pour les seules personnes pieuses, ce sont deux *Poitevineries*, que nos lecteurs ne songeraient probablement pas à y aller chercher. La première, pp. 266 et suiv., est une lettre pastorale de Mgr Pie, ce qui motive son portrait : j'aurais préféré celui de Benoît XIV, car la dissertation théologique et liturgique, base de toute la lettre, est de ce pape incomparable comme science et c'est un autre savant, Mgr Chaillot, qui l'a mise en pleine lumière dans les *Analecta*, à titre de document inédit.

L'auteur forme, avec les dévots de S. Joseph, une couronne de *onze étoiles* et il cite à ce propos le texte apocalyptique qui en mentionne *douze*, mais pour la Sainte Vierge. Toujours est-il que « la dixième étoile autour du diadème de S. Joseph fut la vénérable Jeanne des Anges, religieuse ursuline à Loudun » (p. 314). *Vénérable*, l'Eglise ne l'a jamais reconnue telle ; supérieure du couvent des Ursulines, que l'on a dit *possédées*, elle a joué un rôle si important dans toute cette affaire que je doute fort que ce titre lui soit jamais décerné. *Etoile* est singulièrement exagéré. En tout cas, il eut été curieux de reproduire ici le passage qui concerne S. Joseph dans son journal, en qualité de document historique ; il faut savoir tenir compte des exigences des savants.

X. B. DE M.

— *Saint Venance Fortunat, évêque de Poitiers* (Paris, in-4° de 4 pages). Cette notice a paru dans le *Pèlerin*, n° 832. Elle est accompagnée d'une gravure médiocre, représentant le poète et deux traits de sa vie. On eût mieux fait de reproduire le reliquaire byzantin de la vraie croix, envoyé par l'empereur Justin et qui est encore à Poitiers chez les religieuses de Sainte-Croix.

— *Le cardinal Pie, évêque de Poitiers.* (Paris, in-4° de 16 pages.) Cette notice, précédée d'un portrait, a paru dans la série annexée au *Pèlerin* sous le titre « Les Contemporains ». Elle est signée *Le Poitevin*, autrement dit le P. Drochon, qui, en effet, appartient au diocèse de Poitiers par sa naissance et son ministère.

— *Les chroniques de Zar'a Yâcegôb et de Ba'eda Mâryâm, rois d'Ethiopie de 1434 à 1478* (*texte éthiopien et traduction*), *précédées d'une introduction* par Jules Perruchon. (Paris, Bouillon, 1893, in-8° de 208 pages, avec une carte de l'Ethiopie.) On lit dans l'*Introduction* : « Je dois..... témoigner toute ma gratitude à trois personnes que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans le cours de mon existence : Mgr Barbier de Montault, archéologue distingué, dont j'ai été pendant deux ans le secrétaire et qui a su réveiller en moi le goût des études à un âge où je les avais depuis longtemps abandonnées. »

Ajoutons, à la louange du jeune orientaliste, notre compatriote, que ce mémoire, le premier qu'il ait publié, lui a valu le titre d'« Elève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des Hautes Etudes », et qu'il a corroboré son travail de notes abondantes et pleines d'érudition.

— *Extrait du congrès international d'archéologie préhistorique et d'anthropologie* (*11ᵉ section, Moscou, 1892, T. 1*). — *Comparaison des industries primitives de France et d'Asie*, par M. Gustave Chauvet.

L'auteur examine cette question : « Peut-on établir des divisions générales applicables à l'Europe occidentale et à l'Asie, pour les temps préhistoriques et spécialement pour l'époque paléolithique ? »

Il termine en proposant le vote du vœu suivant : « Le Congrès appelle l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire primitive de l'homme, sur les grands travaux qui se font ou vont se faire en Asie (chemins de fer, canaux, ponts, etc.). La surveillance attentive et la description précise des trouvailles faites dans ces fouilles, fourniraient à l'anthropologie préhistorique de précieux matériaux qu'il y a grand intérêt à recueillir. »

— *Dessins, gouaches, estampes et tableaux du dix-huitième siècle.* — *Guide de l'amateur*, par Gustave Bourcard, membre d'honneur de la Société des peintres-graveurs français (Paris, Damascène Morgand, 1893). Ce volume in-8° raisin, de près de 700 pages, sera tiré à 600 exemplaires, numérotés à la presse. Prix : 50 et 35 fr.

— De notre ami, M. René Vallette, nous recevons trois publications nouvelles :

Les Chroniques du Bas-Poitou, 1891 et 1892, par R. de Thiverçay, précédées d'une préface par M. Edgard Bourloton (Paris et Fontenay, 1893, un joli vol. in-18 de 144 et 62 pp.)

M. R. de Thiverçay (pseudonyme de M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*) est trop connu pour qu'il soit utile de le présenter aux lecteurs de la *Revue poitevine*.

Ecrits d'une plume alerte et agréable, sans ombre de pédanterie, comme il convient à la vraie chronique, ses articles, dans le *Publicateur de la Vendée*, ont été favorablement accueillis par le public qui aime plus qu'on ne croit à goûter ce qui l'intéresse, ce qui l'instruit en l'amusant.

Bien que possédé du culte du passé, travaillé de l'amour de notre histoire, si attrayante, si suggestive qu'on est pris du désir de la connaître à fond dès qu'on en entrevoit une parcelle, l'auteur ne néglige pas pour cela l'actualité, au contraire. Et l'on est tout surpris, quoique agréablement, en feuilletant son volume, de cette quantité de grands noms, de ces illustres figures que le chroniqueur fait revivre sous sa plume, côte à côte avec les menus faits journaliers, le train-train accoutumé des événements de la vie de province.

M. René Vallette a bien fait de collectionner pour l'avenir ces pages qui, éparpillées dans une feuille périodique, se seraient inévitablement perdues et semées au vent ; ce qui eut été dommage, vu leur piquant intérêt historique et littéraire.

Le second ouvrage est une publication toute filiale : *Le baptême des rues de Fontenay en 1844. Rapport de M. Clément Vallette.* (Fontenay-le-Comte, bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1892, in-4° de 7 pp.)

Ce rapport, consciencieusement établi, rédigé avec beaucoup de sens, dénote chez son auteur, membre du conseil municipal et père de M. René Vallette, un vif souci de la réalité historique, associé à un grand respect des gloires et illustrations locales, si nombreuses à Fontenay (*felicium ingeniorum fons et scaturigo*).

Enfin, le troisième volume est une petite plaquette de 7 pp. : *Les côtes Vendéennes en 1825. Notes de voyage du conseiller Garran de Balzan*, publiées dans l'*Etoile de la Vendée*, par M. René Vallette. (Les Sables d'Olonne, imp. de l'*Etoile de la Vendée*, 1893.)

Ces notes sont un peu courtes, mais intéressantes. M. le conseiller Garran de Balzan était un voyageur de l'espèce rare de ceux qui savent voir et observer.

— M. Pierre Delbarre a commencé la publication en feuilleton, dans le *Journal de la Vienne* du 13 février, d'un nouveau roman, *La Statue d'argile*, étude psychologique.

— Sous la signature C. Huit, le *Monde*, dans son numéro du 7 février dernier, a donné une notice sur Antonin Rondelet, de laquelle nous extrayons ce passage :

« En 1843, à sa sortie de l'Ecole normale supérieure, Antonin Rondelet fut chargé successivement de l'enseignement de la philosophie à Rennes, à *Poitiers*, et plus tard à Marseille, où il se créa dans la meilleure société des relations éminemment honorables. »

— De même, M. Taine, qui vient de mourir, fut quelque temps professeur à Poitiers, au Lycée.

— M. Léon Palustre nous communique la note suivante, sur un personnage de notre contrée, qui fut à la fois facteur d'orgues et organiste :

« Quittance de 296 écus d'or pour la façon des orgues de la Sainte-Chapelle du château de Châteaudun, par Pierre de Montfort, prieur de Saint-Porchaire de Poitiers et de Méré, organiste du roy. » (*Minutes des notaires du comté de Dunois*, 1467-1468.)

Pièce publiée par M. L. Jarry dans sa belle étude intitulée : *Testament, inventaire et compte des obsèques de Jean, Bâtard d'Orléans* (*Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais).

— *Revue des provinces de l'Ouest*, janvier 1893, à signaler : *Un artiste Vendéen* (*Gaston Guitton*), par Eugène Louis ; *Mauvais rêve* (suite), par Robert de Clan.

— Sur notre compatriote M. Brunetière et son enseigement à la Sorbonne, voir le *Figaro* du 1er janvier (article de Léo Claretie) et le *Journal des Débats*, du 13 janvier (article de Gaston Deschamps.)

— M. Alph. Fournier vient de quitter ses fonctions de préposé aux collections de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Le 17 février il a été nommé *préparateur de géologie à la faculté des sciences de Poitiers*. — Nos plus sincères et plus cordiales félicitations.

— Notre compatriote, M. Gaston Deschamps (de Melle), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, rédacteur au *Journal des Débats* et collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, vient de faire paraître un intéressant volume sur *la Grèce d'aujourd'hui* (Paris, Colin, in-12).

— *Les amis personnels de Rabelais*, par F. Audiger, — dans le fascicule intitulé *Société des Amis et Admirateurs de Rabelais, septième Congrès, année 1892* (Tours, impr. Arrault, 1893, in-8° de 62 pp.) (pp. 31 à 58).

Nous retrouvons au cours de ces pages intéressantes toute une série de noms marquants dans l'histoire de notre région : — Geoffroy d'Estissac, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, puis abbé de Celles, finalement évêque de Maillezais ; — Pierre Lamy, franciscain à Fon-

tenay, dont M. Audiger a entretenu il y a quelques années les lecteurs de la *Revue poitevine* ; — Louis Vinet, qui appartenait à une famille bourgeoise du Bocage ; — André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte fontenaisien ; — Jean Brisson, avocat du roi, également à Fontenay ; — Raoul Colin, père de l'écrivain Sébastien Colin, médecin à Fontenay ; — Aymery Bouchard, savant jurisconsulte et bon écrivain, qui fut président à Saintes ; — Jean Bouchet, de Poitiers, et Salmon Macrin, de Loudun.

— Le n° 4, deuxième année, de l'*Architecture et sculpture en France*, par L. Noé, contient plusieurs planches intéressant le Poitou et les provinces voisines :

Feuille 27 : *Château d'Azay-le-Rideau*, frises au-dessus des portes d'entrée sur la façade principale Renaissance ;

F[e] 31 : *Château d'Oyron*, partie de façade du XVII[e] siècle ;

F[e] 32 : *Id.*, détails de sculpture (XVII[e] siècle) ;

F[e] 33 : *Id.*, détails de sculpture du XVII[e] siècle.

— Le *Poitou médical*, 1[er] mars 1893 : *Le régime lacté dans les cardiopathies artérielles*, par M. le D[r] de La Garde ; *Eruption vésiculeuse des deux mains*, par M. le D[r] Puy-le-Blanc ; *De la douche chaude*, par M. le D[r] Bottey ; *Revue critique*, par M. le D[r] Delaunay ; *Les eaux minérales oubliées : Availles en Poitou, 1771 ;* Protection des enfants du premier âge ; Nouvelles ; Statistique démographique de la ville de Poitiers ; Adresses de nourrices.

— Dans la *Revue de l'art chrétien*, tome IV, 1[re] livraison, à signaler : *Le culte des Docteurs de l'Eglise à Rome* (sixième article), par Mgr X. Barbier de Montault.

— Dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, février 1893 : *Mauvais rêve* (suite), par Robert de Clan.

— L'*Intermédiaire de l'Ouest*, février 1893 : *Une succursale d'Antoine Vérard à Tours en 1509*, par C. de Grandmaison ; *A propos d'un convoi de déportés en Poitou sous le Directoire*, par L. Labbé ; l'*Œuvre gravé de M. Octave de Rochebrune* (fin), par Henri Clouzot ; *Fête donnée à Richelieu*, par C. A. ; Chronique ; Revue des livres, par Tamizey de Larroque, L. de Richemond, P. Sieur, E. Dutiers.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(Anonyme). *Curçay, son château, ses seigneurs.* — Poitiers, Oudin, 1893. In-8° de 61 pp. et une gravure.

Barbier de Montault (Mgr X.). *Inventaire du château d'Orfeuille en 1670.* — In-8° de 20 pp. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1892).

— *Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers.* — In-8° de 125 pp. Saint-Maixent, Reversé, 1892. (Extrait de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*).

Biré (Edmond). *La duchesse de Berry en Vendée,* — dans la *Gazette de France*, du 25 janvier.

Chabot (comte de). *Les Chabot et les Rohan à la Rochelle* (1527-1628). Vannes, Lafolye, 1892, in-8° de 36 pp.

Constantin (Emmanuel). *Tullie*, tragédie. — Poitiers, Clerté, in-8°.

Du Bourg (Antoine). *Œuvre de Saint-Benoit-Joseph Labre, à Marçay (Vienne), l'église, les vitraux,* — dans l'*Univers*, du 16 janvier.

Farcinet (Ch.), membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. *Note sur l'authenticité de deux médaillons romains et des médailles antiques en général,* — dans la *Spink and son's monthly numismatic circular*, n° 3, february 1893.

Giron (Et.). *Bibliographie. Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault.* — Troisième article, dans le *Journal de la Vienne*, du 19 février, et quatrième article dans le n° du 11 mars.

Levray (Marguerite). *Petite Joyeuse.* — Tours, Mame, 1892, in-8° avec gravures.

Richard (Alfred), archiviste de la Vienne. *Un passeport protestant en 1681.* — In-8° de 3 pp. (Extrait du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

Roussel (Auguste). *Le chanoine U. Maynard,* — dans l'*Univers*, du 25 janvier.

Véron (Théodore). *Tiburce, ou le Medium de la mort* (sonnets-poèmes), 2° vol. — Poitiers, imp. Millet et Pain, 1891-1892, in-18.

Vallette (René), sous le pseudonyme Dom V. *Petites pages d'histoire vendéenne. Maladreries et Hôtels-Dieu,* — dans l'*Etoile de la Vendée*, du 12 février.

— Sous le pseudonyme R. de Thiverçay. *Chroniques de Bas-Poitou. La nouvelle découverte de l'Isleau-les-Vases. L'outillage d'une grande coquette au IV° siècle. La vie de château chez les Romains. Le passé de Nalliers. Un écho du 21 janvier 1793. Le vote des conventionnels Vendéens,* — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 15 février.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

10me Année — N° 112. — 15 Avril 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

ALEXANDRE admet jusqu'à sept symboles : un *lion rampant*, le *lion à la hallebarde assis en majesté*, le *dragon*, le *cheval*, le *loup*, le *bélier* et une *Victoire*. Le dragon est motivé par le songe de sa mère avant sa naissance ; à l'instar de l'animal fabuleux, il fut rageur (1) et dévastateur (2). Le lion qualifie le conquérant audacieux, le loup (3) le montre ravisseur de royaumes et le bélier (4) tenace dans l'exécution. Le cheval redit une action d'éclat (5). La hallebarde atteste que le héros donnait de sa personne dans l'effervescence de la lutte, mais la conséquence directe de tant de conquêtes fut que, maître du monde, il sut se dresser un trône, où il régna pacifique et glorieux. A nul mieux qu'à lui ne convenait l'insigne antique de la Victoire (6).

(1) « Il ne manquerait rien à la gloire d'Alexandre si la colère, le vin et l'orgueil ne l'avaient pas dominé sur la fin de ses jours ». (*Nouv. Dict.*, t. I, p. 64.)

(2) « Il commença ses conquêtes par la Thrace et l'Illyrie et détruisit Thèbes. » (*Ibid.*, p. 63.)

(3) Au palais de la République, à Sienne, le dieu Mars a pour attribut un loup vorace (*Annal. arch.*, t. XVI, p. 20) ; au palais ducal de Venise, son char est traîné par deux « loups féroces » (*Ibid.*, t XVII, p. 304)

(4) Il a donné son nom à une puissante machine de guerre (*Ibid.*, t. VII, p. 195).

(5) « Les amusemens de sa jeunesse furent des jeux héroïques. Il dompta le cheval Bucéphale qu'aucun écuyer n'avait pu réduire » (*Nouv. dict.*, t. I, p. 63).

(6) Montesquieu le loue de cette sorte : « S'il est vrai que la victoire lui donna tout, il fit tout pour se procurer la victoire. »

César ne connaît que *l'aigle à deux têtes* (1), et les *trois couronnes*. L'aigle, imitée des enseignes romaines, proclame l'« empereur de Romme », qui avait étendu sa puissance sur le monde. La triple couronne, propre à Artus, peut symboliser aussi pour César ses trois conquêtes de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie.

Josué est le plus richement doté, car on lui assigne jusqu'à neuf emblèmes : *basilic*, *chimère* (2), *dragon*, *foudre*, *lion ailé*, *perroquets*, *soleil*, *têtes de taureaux* et *tête de lion arrachée*. Le basilic, animal fabuleux, né du coq et du serpent, était redoutable, car il tuait rien que par son regard (3). Le dragon et la chimère peuvent se confondre et s'ajouter au taureau et au lion, en signe de vaillance et de combat incessant. Mais ce lion a des ailes, pour mieux exprimer sa vélocité, comparée encore à la foudre (4). La tête de lion arrachée est celle de l'ennemi vaincu, qui a su résister (5). Tout cela fait de Josué un brave : le *soleil*, qui est sa vraie caractéristique, témoigne de l'ardeur qu'il apportait à la défaite de l'ennemi, puisqu'il demanda à Dieu de ne pas laisser coucher le jour, avant qu'il n'eût remporté la victoire (6). Les

(1) « Condanniamo la voce *aigle éployée*, come rigettiamo *aquila doppia*, benché in tedesco sia il termine tecnico, e *aquila dal capo partito* ; queste espressioni mancano di esattezza, non occorre dimostrarlo. Noi abbiamo cercato di introdurre nel linguagio araldico francese *aigle bicéphale*, che come l'italiano *aquila bicipite* ha il preggio della chiarezza... *Aquila imperiale* si dice egregiamente, ma solo per indicare l'aquila bicipite del S. R. Impero o degli imperatori concessa, non già per qualunque aquila a due teste » (G. di Crollalanza, dans le *Giornale araldico*, 1892, p. 264).

(2) Dans le bestiaire, figuré en mosaïque au XII[e] siècle sur le pavé de la cathédrale d'Aoste, les animaux représentés sont : le lion, l'ours, l'éléphant, la licorne, le griffon et la chimère, *chimera* (*Annal. arch.*, t. XVII, p. 267). En blason, la chimère se confond souvent avec le dragon, à cause de leur nature commune, qui est de déchirer et de dévorer leurs victimes.

(3) « Se il voit l'homme, il en convient l'ome morir. Quer la beste est de tel nature qu'èle gète son venin par les ex..... Cèle beste est rois sur tous autres sarpens et redoutés de tous autres serpens, si comme li lions est poissans et redoutés sor tous autres bestes » (*Mél. d'archéolog.*, t. II, p. 213).

(4) A la cathédrale de Sienne, « la Force tient de la main gauche une épée et un bouclier dont le champ est occupé par une foudre ailée, la foudre de Jupiter » (*Annal. arch.*, t. XVI, p. 355).

(5) Wulson de la Colombière, dans sa *Science héroïque*, assigne à Agamemnon « la tête d'un lion ou d'un léopard », avec la devise en grec sur son bouclier : « *Voici l'effroi du monde, Agamemnon le porte.* » Il ajoute : *Vetus icon terroris*. Le lion est là pour inspirer la terreur. De même pour Josué, son triomphe est fait pour semer l'effroi et la tête coupée remplace la tête de Méduse de l'antiquité.

(6) *Lib. Josue*, X, 12-14.

perroquets restent inexpliqués, à moins qu'ils ne signifient les discours prononcés devant le peuple d'Israël pour l'exhorter au combat et à l'union (1).

David n'a que la *harpe*, sur laquelle il rendit grâce à Dieu par de saints cantiques de ses triomphes successifs sur les ennemis du dedans et du dehors (2). Exceptionnellement, il est muni de la *fronde* dont il s'arma contre Goliath.

Judas Machabée montre un *basilic*, un *dragon*, un *rocher* où est fixée une *ancre*, *deux corbeaux*, *trois corbeaux* ou *trois oiseaux*, une fois dénommés *merlettes*. Le basilic a été déjà attribué à Josué et ce double emploi dans la même série des Preux de l'Ancien Testament n'est guère admissible, suivant la règle : *Non bis in idem*. Je l'écarte donc, ainsi que le dragon, pour m'en tenir aux *merlettes* et *corbeaux*. Oiseau est un terme vague, qui ne précise pas. Qu'il y ait deux ou trois corbeaux, peu importe, si le chiffre n'indique ici qu'un nombre, un groupe; peut-être faut-il y voir les sept frères, puisque le corbeau est le symbole du Juif ? Cependant, si l'on s'en rapporte à la légende française, le corbeau, qui, dans la Bible, a une mauvaise réputation, peut, groupé par deux, faire allusion à la mort d'Antiochus et d'Apollonius. Trois me déconcerterait s'il fallait le justifier historiquement autrement que par les *merlettes*. Ces oiseaux, mutilés, sans bec ni pattes, qui symbolisent les blessés du combat (3), au nombre de trois, sont là probablement pour monumenter le succès remporté par le héros sur les trois généraux qui l'avaient attaqué (4). Le roc auquel l'ancre s'attache est un symbole expressif de la plus inébranlable fermeté (5).

(1) *Ibid.*, III, 5 ; VI, 7 ; VIII, 4 ; XXIV, 23.

(2) « Deus, psallam tibi in cithara » (*Psalm.*, LXX, 22).

(3) « Les merlettes, ces oiseaux de passage au bec et aux pattes usés par de lointaines pérégrinations, certifient que les d'Argies, les d'Aumont, les d'Estrées, les Tiercelin, les Forceville n'ont pu regagner leur patrie que mutilés et criblés de blessures par les infidèles » (*Annal. arch.*, t. I, p. 389).

(4) « Antiochus envoya contre Judas trois généraux de réputation, Ptolomée, Nicanor et Gorgias. L'armée prodigieuse qu'ils firent marcher en Judée épouvanta d'abord ceux qui accompagnaient Judas ; mais son courage ayant ranimé celui de ses gens, il tomba sur cette multitude et la dissipa » (*Nouv. dict.*, t. II, p. 551).

(5) « Le nouveau roi (Démétrius) envoya Bacrides et Alcime avec la meilleure partie de ses troupes ; ces deux généraux marchèrent contre Judas qui était à Béthel avec trois mille hommes. Cette petite armée fut saisie de frayeur à la vue des troupes ennemies, elle se débanda et il ne resta que huit cents hommes au camp. Judas, sans perdre cœur, exhorta ce petit nombre à mourir courageusement, fondit sur l'aile droite et fut tué dans la mêlée, 171 ans avant J.-C. » (*Ibid.*)

Artus (1) porte l'*aigle impériale*, *trois* (2) *couronnes* et une *Vierge*. L'aigle l'assimile aux plus grands souverains, mais les trois couronnes accusent mieux son rôle, qui fut « roi de Bretagne, d'Ecosse et d'Angleterre », les trois royaumes unis. La Vierge forme un mi-parti avec les trois couronnes ou est placée au milieu d'elles, parce qu'il lui avait voué ses états ; mais le triple insigne, escortant Marie, acclame également la triple virginité de la Mère de Dieu, avant, pendant et après son enfantement (3).

Charlemagne associe l'*aigle* aux *fleurs de lis*, en un mi-parti qui fait de lui l'empereur de l'Occident et le roi de la France.

Godefroy de Bouillon, en tant que roi de Jérusalem, a droit aux *cinq croix*, qui symbolisent les cinq plaies du Sauveur (4). Mais ailleurs on complique inutilement son blason des armoiries de ses fiefs, la *fasce* de Bouillon, les *tourteaux* de Boulogne et la *bande* de Lorraine (5). Tout d'abord, il y a un mi-parti de Jérusalem et de Bouillon, auquel Boulogne s'ajoute en pointe. Puis, un écartelé en sautoir unit Jérusalem et le *gonfanon* d'Auvergne ; enfin, pour satisfaire toutes les exigences quant au lieu de naissance, Jérusalem et Lorraine se mettent en mi-parti, mais sa province natale ajoute en chef la couronne d'épines dont

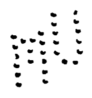
(1) Julien Durand a écrit dans les *Annales archéologiques*, t xxv, p. 149 : « Alexandre, hardi conquérant, modèle des guerriers et des héros chez les anciens, Alexandre, que l'on prétendait issu de la race des Héraclides, est bien placé (à St-Marc de Venise) à côté d'Hercule, ce perpétuel symbole de la force physique. Aussi bien, il faut se rappeler qu'on trouve parfois, sur les murs des églises, des figures empruntées aux romans de chevalerie et aux légendes populaires. Celle de Roland, qui se voit au portail d'une église, est bien connue. Celles d'Arthur et autres chevaliers de la Table ronde sont sculptées au portail latéral de Modène. Millin avait fait dessiner le pavé en mosaïque d'une église de Brindes, où on voyait Roland et l'archevêque Turpin auprès de Caïn, de Noé et d'autres personnages de l'Ancien Testament et il disait avoir vu dans la cathédrale d'Otrante, Alexandre et le roi Arthus en aussi bonne compagnie que Roland à Brindisi. »

(2) Ce ne peut être que par erreur qu'on rencontre *treize*.

(3) X. B. de M., *Œuvr. compl.*, t. vii, pp. 369-370.

(4) *Œuvr. compl.*, t. vii, pp. 367-368, 389.

(5) « Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, fils d'Eustache II, comte de Boulogne » (*Nouv. dic.*, t. ii, p. 259.) — « La fermeté de la foi est attestée par les croix potencées chez Godefroi de Bouillon, que nous pouvons revendiquer comme Picard, puisque Boulogne l'a vu naître » (*Annal. arch.*, t. i, p. 389).



il ceignit son front en entrant au Saint-Sépulcre (1) et en pointe d'un château-fort, qui fait de sa personne un vrai seigneur féodal, ou rappelle la tour de David, témoin de l'exploit qui a valu à la bande de Lorraine l'addition des trois alérions. Enfin, les héraldistes ajoutent la *croix patriarcale* à double croisillon, qui est une des caractéristiques de la ville et du siège de Jérusalem et aussi le *rais d'escartouble*, qui figure souvent comme attribut générique des soldats martyrs (2) et des chevaliers (3).

Du Guesclin prend naturellement les armes de sa maison, que le P. Anselme blasonne ainsi : « *d'argent, à l'aigle éployé ou à deux têtes de sable, couronnées d'or, à la bande de gueules brochant sur le tout* (4). Sur son sceau ne paroît qu'un aigle éployé à deux têtes ; supports, un lion et une aigle ; cimier, une tête d'aigle entre un vol banneret » (5). Nous avons une autre variante : « Il s'armoit *d'argent, à l'aigle à deux testes*

(1) « Ce prince ne voulut jamais porter une couronne d'or dans une ville où Jésus-Christ avait été couronné d'épines » (*Nouv. dict.*, t. II, p. 260). — *Œuvres comp.*, t. VII, p. 389.)

(2) Par exemple, saint Victor, à Marseille (*Revue de l'art chrét.*, 1892, p. 467), et saint Maurice, à Angers. Le chapitre de la cathédrale d'Angers et les comtes d'Anjou avaient adopté le rais d'escarboucle pour leurs armoiries, parce que saint Maurice est titulaire de la cathédrale et patron du diocèse.

(3) « Du vivant de son père, Simon III, dit le Chauve, comte d'Evreux et seigneur de Montfort, le futur chef de la croisade contre les Albigeois, avait un sceau au type du chasseur. C'était l'imitation d'un des deux sceaux de son père, qui, sur l'un, est représenté galopant à gauche, couvert d'un bouclier bordé et chargé d'un soleil ou plutôt d'un rais d'escarboucle. » (*Bullet. monument.*, t. LVI, p. 73.) M. de Mély, décrivant la châsse de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, qui est du XIII[e] siècle, remarque, près de l'empereur, un chevalier, qui « s'appuie de la gauche sur un bouclier en amande au rais d'escarboucle, à seize pointes ». Il conclut ainsi : « Je persiste, malgré le dire d'Ausm Weerth, à ne pas le considérer comme l'armoirie des Clèves. Ce rais d'escarboucle fleurdelisé fut effectivement l'armoirie de cette maison, mais seulement en 1328, un siècle après l'exécution de notre châsse, tandis qu'au moyen âge, le rais d'escarboucle est l'attribut du chevalier ; nous le trouvons continuellement, à Chartres, sur le vitrail de saint Julien ; à Tours, sur le sceau de saint Maurice, sur la châsse Gonneau et sur le bouclier de saint Michel » (*Rev. de l'art chrét.*, 1890, pp. 49, 75, 305).

(4) *Hist. gén. et chron. de la mais. roy. de France*, 3[e] édition, Paris, 1730, t. VI, pp. 178-180. En tête de la notice biographique sont inscrits les titres du héros: « Bertrand du Guesclin, duc de Molina et de Tristemare en Castille, comte de Longueville et de Burgos, seigneur de Broon et de la Rochetesson, connétable de Castille, puis de France. »

(5) *Ibid.*, p. 180.

ou esployé de sable, membré et becqué de gueulle, au baston en bande de mesme brochant sur le tout » (1).

IV.

Le xve siècle renchérit sur le xive : en effet, nous avons pu, pour ce laps de temps, atteindre jusqu'à vingt et un numéros, qui vont faire défiler devant nous un hôtel, un ivoire, deux peintures, des miniatures, deux représentations théâtrales, quatre gravures et sept tapisseries. La tapisserie est donc encore prédominante sur les autres arts : de plus, nous constatons que l'art dramatique s'introduit, concurremment avec la xylographie, pour populariser le cycle des Preux, dont s'occupe le blason et que chante la poésie, qui nous offrira de notables variantes, ce qui prouve que ceux qui inspiraient les artistes ne s'en tenaient pas à un canon déterminé et inflexible, mais qu'ils cherchaient aussi volontiers le nouveau et l'inédit (2). Enfin, l'enthousiasme du premier moment étant passé, on commence à mettre du Guesclin de côté dans les séries populaires.

1. *Paris.* — « En 1411, la maison aux créneaux, que le peuple appelait aussi l'hôtel des Preux, appartenait à Georges

(1) Godefroy, *Hist. des Connestables*, Paris, 1658, p. 42. A la page 43, il montre ses armes gravées, mais accommodées à la moderne, c'est-à-dire avec la couronne ducale, le casque grillé, posé de face, à lambrequins flottants et sommé de la couronne ducale, plus les deux dextrochères armés et le manteau ducal, déployé et fourré d'hermine. En effet, page 53, il décrit en ces termes le *Blason des marques extérieures d'honneur et de dignité adjoutées aux escus des connestables* : « Le connétable de France, qui est le chef de la gendarmerie, qui commande souverainement dans les armées et donne tous les départemens de la guerre, porte, outre la couronne de duc, et les colliers des ordres du Roy, deux mains dextres ou dextrochères armées, sortans d'un nuage et tenant la chacune une espée nüe, la pointe en haut, aux deux costez de l'escu de leurs armes. »

Félibien, *Hist. de l'abb. roy. de S.-Denys en France*, Paris, 1706, page 557, supprime la bande : « L'écusson des armes de Du Guesclin, *à l'aigle impérial de sable*, se voit sur les costez du tombeau. »

(2) « Les tapisseries du moyen âge offrent presque toutes, dans une légende versifiée, l'explication du sujet ; de plus, les noms des personnages sont souvent inscrits à côté d'eux, au milieu même de la tapisserie. Nous avons vu que des poètes habiles ne croyaient pas déroger en travaillant à ces inscriptions, dont il a dû exister des recueils comprenant tous les sujets populaires de l'histoire ancienne.... Il a été composé des recueils d'inscriptions à l'usage des tapissiers où ceux-ci ne se faisaient pas scrupule de puiser les légendes dont ils avaient besoin. » (Guiffrey, p. 124.)

de la Trémoille » (1). Ce renseignement, qui nous est fourni par M. le duc de la Trémoille dans ses belles publications historiques et généalogiques, atteste un fait important. Un grand seigneur avait suivi, dans son hôtel de la capitale, l'exemple donné par un prince à Coucy et à la Ferté ; lui, aussi, il avait fait sculpter les Preux pour en décorer sa façade, d'aspect militaire, puisqu'elle était crénelée, et le peuple, habitué à contempler ces statues insolites, avait en conséquence baptisé la demeure seigneuriale du nom significatif d'*hôtel des Preux*, ce qu'il n'eût pas fait si, comme à Pierrefonds, ces statues eussent été renfermées à l'intérieur.

2. *Louvre.* — La Société d'Arundel, parmi les ivoires qu'elle a fait mouler, a catalogué le suivant, qui est classé parmi ceux des XVe et XVIe siècles : « Pièce d'une cassette. Procession de Preux et de Preuses, parmi lesquels on distingue Josué, qui tient le soleil ; Alexandre, en jeune guerrier ; Samson, armé de la mâchoire d'âne ; Hercule, qui tient la massue (2). Au milieu des hommes, trois preuses, entre lesquelles Judith tenant la tête d'Holopherne. — Musée du Louvre » (3). Ces cassettes, coffrets à bijoux, ne sont pas rares en Italie, qui en a peut-être eu l'initiative ; on les trouve parfois dans les trésors des églises, où ils ont été affectés à la conservation des reliques. On a dit, d'une manière vague, que les personnages étaient empruntés aux romans de chevalerie ; c'est possible, mais dans certains cas, ne pourrait-on pas discerner les preux, en total ou en partie, comme ici, dans ces figurines d'ivoire plaquées le long des parois extérieures et qui semblent sans aucun lien entre elles ? J'appelle sur ce point l'attention des archéologues.

3. *Tournai.* — Le thème des Preux est surtout laïque, ainsi que je l'ai énoncé au début. Les rencontrer dans une église est donc une exception, qui mérite d'être signalée à part. Un compte de l'an 1417, à Saint Nicolas de Tournai (4), porte cette

(1) Duc de la Trémoille, *Livr. de compt. de Guy de la Trémoille*, p. 263 ; *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. 240.

(2) La présence de Samson et d'Hercule témoigne que les artistes variaient parfois les noms des Preux. Ici l'Ancien Testament présente Josué et Samson et le paganisme Hercule et Alexandre ; il n'y a rien pour le christianisme Le thème est donc incomplet.

(3) *Annal. arch.*, t. XVII, p. 386.

(4) Cloquet, *Not. sur l'église paroiss. de S.-Nicolas, à Tournay*, Tournai, 1882, p. 12. L'auteur se contente, après cette citation, de faire cette

mention : « A Baudoin le Clercq, pour avoir repoint tout nœf XVI escus des preux. » Ce texte trop laconique donne à réfléchir. Si une restauration est nécessaire, n'est-il pas probable que la peinture a souffert de sa vétusté ? Par suite, l'œuvre pourrait remonter au siècle précédent. Elle ne s'attaque qu'aux écussons : peut-être étaient-ils seuls, sans personnages, comme sur le gobelet de Louis d'Orléans. Mais ces écussons sont au nombre de *seize*, soit six qui dépassent le chiffre reçu. Il suppose qu'à Tournai, au nombre réglementaire, on avait ajouté les écussons de quelques braves de la contrée, ensépulturés dans l'église de Saint-Nicolas : c'était leur faire beaucoup d'honneur que de les associer à si noble compagnie et assurer à leur mémoire une plus grande durée.

L'observation suivante du Dr Bickell, à propos de l'église Sainte-Elisabeth, à Marburg, met sur la voie : « Je rappellerai les écussons obituaires que l'on ne retrouve nulle part en semblable série, depuis la targe de combat du fondateur de l'église et des Landgrafs ses successeurs, jusqu'aux blasons en plastique polychrome du XVIe siècle » (*Rev. de l'art chrétien*, 1892, p. 380). Nous avions en France l'équivalent : au lieu d'inscriptions et d'épitaphes, on se contenta parfois de blasons, par exemple, dans l'église des Jacobins de Poitiers, où furent enterrés les chevaliers morts à la bataille de Maupertuis, en 1356 (1).

4. *Charlieu.* — M. Léon Germain m'écrivait de Nancy, le 27 juillet 1892 : « Monseigneur, au risque de vous déranger trop souvent au milieu de vos occupations, je ne veux pas publier la figure ci-jointe sans vous avoir demandé si vous la connaissez et ce que vous en pensez. Le dessin m'a été envoyé par M. Déchelette, de Roanne : l'image se trouverait peinte sur les stalles de Charlieu, au milieu de saints divers. Le bouclier porte les armes de Lorraine, mais je ne connais pas de prince Lorrain qui ait été canonisé et qui aurait pu être représenté à Charlieu. M. Déchelette a fini par conclure que c'est saint Georges, auquel on avait donné les armes en question, parce que René d'Anjou aurait rapporté de ses reliques et qu'il a

observation : « Les 16 écus des preux soulèvent toute une intéressante question à étudier. » Je suis aussi de cet avis, mais j'estime que c'était à un archéologue Tournaisien que revenait la solution de ce problème, en raison de son intérêt local : il a peut-être quelque rapport avec la chapelle Notre-Dame, où siègeaient « Messieurs les souverains, roi, régent, connestables et confrères du serment de Saint-Georges. »

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e sér., t. V, p. 16.

régné sur le duché de Lorraine. Cela me paraît fort contestable, le saint n'ayant pas les attributs essentiels de saint Georges, la lance et, à ses pieds, le dragon. Je me demande donc s'il ne s'agirait pas de Godefroy de Bouillon, auquel, au moins depuis le XVIe siècle, on a rattaché l'origine des armes de Lorraine (il aurait percé les trois alérions ou aiglons d'un seul coup de flèche) et que l'on a pu, dans quelques contrées, considérer comme un saint. Je compte proposer cette opinion, mais votre jugement me serait précieux. »

Le saint — il n'y a pas de doute sur ce qualificatif, puisqu'il est nimbé — est jeune, imberbe, couronné de roses et costumé en guerrier. De la main droite, il tient un glaive levé et de la gauche un bouclier en ogive, armorié de la bande aux trois alérions ; le fourreau de son épée pend sur le côté à un baudrier. Evidemment, ce n'est pas saint Georges, mais un saint de la maison de Lorraine, comme l'atteste son écu. M. Germain met en avant le nom de Godefroy de Bouillon, quoiqu'il ne figure pas dans les recueils hagiographiques : son culte serait donc absolument local. J'ai peine toutefois à me ranger à cet avis, sans pouvoir proposer aucune autre identification, à moins qu'il ne s'agisse de saint Gengoult, si vénéré en Lorraine et traité par les artistes en chevalier (1). D'ailleurs, ce saint devrait se juger, non isolément, mais avec le groupe dont il fait partie. Y retrouverait-on quelque trace des Preux ? c'est possible. David, Judas Machabée et Charlemagne ont joui d'un culte qui autorisait le nimbe.

X. BARBIER DE MONTAULT.

(A suivre.)

(1) Il fut « assassiné en Bassigny » (de Wailly, *Elém. de paléograp.*, t. I, p. 138). Le blason pourrait indiquer qu'on a voulu le rattacher à la maison de Lorraine.

LES VERDURES DE FIEF-CLAIRET

Le petit château de Fief-Clairet, à une courte distance de Poitiers, entre la route de Bordeaux et la rive gauche du Clain, possède, dans une pièce du rez-de-chaussée, cinq verdures du XVIIe siècle qui, par leur beauté exceptionnelle, se recommandent tout d'abord à l'attention du visiteur. Au point de vue de l'exécution on se croirait en présence d'anciennes tapisseries des Gobelins, mais le coloris qui est d'une grande douceur et un certain ton bleuâtre répandu sur l'ensemble de la composition, font songer aux Flandres. En particulier la parenté avec les tentures sorties des ateliers d'Audenarde est manifeste ; c'est le même paysage finement traité qu'entoure une large et riche bordure.

La double impression dont nous venons de parler a sa raison d'être et sans beaucoup de peine, il est facile de l'expliquer. Le P suivi d'une fleur de lis qui figure au bas de chaque pièce, ne passe-t-il pas depuis longtemps, en effet, pour l'indice d'un atelier parisien ? On a même pris l'habitude, ce qui est une erreur, de considérer cette marque comme servant à tous durant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe. Son apparition coïncide avec l'installation au vieux palais des Tournelles de deux maîtres flamands, Marc de Commans et François de la Planche qu'un édit de Henri IV, daté de 1607, avait chargé de fonder à Paris « un établissement de manufactures de tapisseries de laine, soye et capiton. » Peu après, les nouveaux venus se transportèrent au faubourg Saint-Marcel dans une maison voisine de la fabrique de teinture appartenant à la famille Gobelin. Un demi-siècle avant la grande création de Colbert et sur le même emplacement ou à peu près, on peut donc dire qu'il existait à Paris un atelier de tapisseries présentant toutes les qualités qui font notre admiration. Aussi les pièces marquées comme nous l'avons indiqué peuvent-elles être considérées à bon droit comme des *pré-gobelins*. Jusqu'en 1662 elles tiennent le premier rang dans la fabrication nationale et tous les succès obtenus depuis ne sont pas parvenus à les faire oublier.

Le P suivi d'une fleur de lis qui est déjà par lui-même très significatif, se trouve précédé sur les verdures de Fief-Clairet

d'un monogramme composé d'un H et d'un C. Evidemment on ne saurait voir là que la marque du tapissier et la seconde lettre fait songer dès le premier instant à un membre de la famille Commans. Voyons donc de ce côté s'il y a moyen de résoudre la question.

Marc de Commans et François de la Planche, après être restés jusqu'en 1629 à la tête de l'établissement qu'ils avaient fondé, cédèrent alors l'un et l'autre la place à un de leurs fils, Charles de Commans et Raphaël de la Planche. Mais les nouveaux associés ne s'entendirent pas longtemps et, en 1633, tandis que le premier restait aux Gobelins, le second alla se fixer dans un autre quartier de Paris, sur un terrain réuni depuis à l'hospice des Ménages. C'est la manufacture connue sous le nom de S. Germain des Prés ; son existence dura jusqu'en 1667.

Charles de Commans ne survécut guère plus d'une année à la séparation indiquée et, en 1634, les Gobelins passèrent entre les mains d'un autre fils de Marc, Alexandre de Commans. Celui-ci conserva la direction de la manufacture jusqu'en 1651, époque à laquelle il fut remplacé par son frère Hippolyte qui évidemment est l'auteur de nos tapisseries, ainsi exécutées bien peu de temps avant la transformation dont Colbert prit l'initiative. Ajoutons que le premier soin du nouveau maître fut de faire venir d'Audenarde un certain nombre d'ouvriers flamands et de la sorte s'explique la parenté signalée en commençant. Ces ouvriers avaient pour chef un nommé Jans Janssen ou Jean Jans qui après la retraite d'Hippolyte de Commans demeura aux Gobelins où son savoir faire continua d'être hautement apprécié.

La beauté des verdures de Fief-Clairet est, on le voit, justifiée par leur noble origine. De plus — et c'est là le point important — ces tentures permettent tout à la fois de rectifier une erreur et de combler une lacune. Bien loin d'appartenir à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] comme on se plait à le répéter, la marque composée d'un P suivi d'une fleur de lis s'étend de 1606 à 1662. Quant au monogramme qui apparaît ici pour la première fois, il complète la série de ceux déjà connus et sert plus que tout autre à préciser la date et l'origine de certaines pièces importantes.

Léon PALUSTRE.

La date de l'église de Saint-Généroux (1)

Le genre d'architecture qui a régné en France pendant les périodes mérovingienne et carlovingienne et encore dans une certaine mesure au XI[e] siècle, et auquel les archéologues les plus autorisés ont fini par donner le nom de *style latin*, n'est plus représenté aujourd'hui que par un nombre de spécimens relativement fort peu nombreux. Dans la majeure partie des cas, on ne possède plus que des fragments ; les monuments entiers, ou à peu près, sont l'exception. — La petite église de Saint-Généroux (2) était précisément, avant sa restauration, un de ces monuments que le temps avait laissés presque au complet. C'est ce qui a fait sa notoriété et lui a valu l'honneur d'être citée, d'une façon pour ainsi dire classique, dans les traités d'archéologie et d'avoir été publiée en gravure par Gailhabaud, par de Caumont, par Lenoir, par Quicherat, etc.

On a signalé jusqu'ici dans le département des Deux-Sèvres plusieurs restes de style latin. Ceux qui existent encore à l'heure actuelle sont :

1° La crypte de Saint-Léger à *Saint-Maixent,* construite en 684, remaniée (3) ;

2° Le chevet de l'église de *Gourgé*, près Parthenay, vraisemblablement construit entre 889 et 942, certainement antérieur à Saint-Généroux (4) ;

3° L'église de *Tourtenay* (5) ;

4° L'église de *Châtillon-sur-Thouet* (6) ;

5° L'un des murs latéraux de l'église de *Voultegon* (7) ;

6° Les restes de l'ancienne église de *Louin*, antérieurs à Saint-Généroux et à Tourtenay (8) ;

(1) Lu le 18 février 1893 à la Société archéologique de Montpellier et le 4 avril suivant au Congrès des Sociétés savantes.

(2) Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault, sur les bords du Thouet.

(3) Cf. nos *Recherches... Arts... Poitou*, pp. 1 à 10.

(4) Cf. le même ouvrage, pp. 11 à 29 et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome 1[er], 15 décembre 1884, pp. 317 à 327.

(5) Cf. la *Revue poit. et saint.* tome 1[er], p. 38.

(6) Cf. B. Ledain, *Trois églises antérieures au XI[e] siècle, Châtillon-sur-Thouet, Saint-Clémentin et Voultegon,* dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4[e] trimestre de 1880, pp. 162 à 167.

(7) *Id.*, pp. 171 à 173.

(8) Cf. Jos. Berthelé, *Airvault et Louin*, dans les *Paysages et Monuments du Poitou*. livr. 116 à 118, p. 12. et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome v, n° du 15 octobre 1888, p. 248.

7° Les restes de l'ancienne église de *Saint-Hilaire des Echaubrognes* (1) ;

Auxquels il faut joindre les sculptures méplates, provenant d'églises primitives que l'on remplaça à l'époque romane, et enchassées à cette date dans la nef nord d'*Airvault* (2) et dans la façade de *Saint-Florent*, près Niort (3) ;

En y ajoutant également *Saint-Clémentin* (4) et *la Lande* (5), démolis il n'y a pas très longtemps, nous arrivons (*Saint-Généroux* compris) à un total de *douze*.

Tous ces édifices ou fragments d'édifices du département des Deux-Sèvres sont curieux à divers titres, fort curieux même quelques-uns, mais aucun d'eux — même les plus importants, tels que la crypte de Saint-Léger, le chevet de Gourgé et Tourtenay, — ne nous offrent aussi nettement que Saint-Généroux l'ensemble d'une église rurale de style latin, aux intentions élégantes, non remaniée dans ses parties essentielles, ayant conservé dans toutes ses grandes lignes les caractères typiques de son origine, présentant à côté de son architecture rudimentaire cette décoration à la fois recherchée et inexpérimentée, qui nous montre ce dont la moyenne des constructeurs était capable à la fin de l'époque latine. — Quel dommage, dans ces conditions, que nous n'ayons plus aujourd'hui intacte qu'une partie seulement de l'original, la commission des Monuments historiques ayant été obligée de remplacer le reste par un fac-simile ! (6).

(1) Jos. Berthelé, *Le vieux pan de mur de Saint-Hilaire des Echaubrognes et les églises en petit appareil du département des Deux-Sèvres*, dans la *Revue poit. et saint*, tome 1er, nos 1 et 2, pp. 3 à 5 et 36 à 38.

(2) Cf. nos *Recherches... Art... Poitou*, p. 50, et les *Paysages et monuments du Poitou*, art. *Airvault et Louin*, p. 9.

On lit dans le procès-verbal de la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 17 novembre 1892 : « M. Ledain fait savoir que la belle et intéres-« sante église d'Airvault est actuellement en réparation. Cette réparation se fait « avec beaucoup de goût. En dégageant le côté nord, on a reconnu que le mur « était du xe siècle. De plus, au pied de ce mur, on a trouvé sept couches de « cercueils superposés. » (*Courrier de la Vienne*, 24 novembre 1892).

(3) Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême, promenade archéologique*, dans la *Revue poit. et saint.*, tome 1er, n° 12, p. 382 et tirage à part, p. 10, — et *Niort*, dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, livr. 163 à 167, pp. 23-24 (avec fig.)

(4) Cf. Ledain, dans le *Bull.* Antiq. Ouest, 1880, pp. 167 à 171.

(5) Cf. la *Rev. poit. et saint.*, tom. 1er, p. 38.

(6) Sur les restaurations qui ont remis à neuf la majeure partie de l'édifice, cf. la *Revue poit. et saint.*, tome 1er, 1884, pp. 4 et 36-37.

L'église de Saint-Généroux est bâtie en petit appareil, sans voûte sur la nef, sans contreforts sur les murs latéraux, — trois caractères dont la réunion ne laisse aucun doute sur son antériorité à l'adoption définitive du style roman. — Mais cette renaissance romane n'est pas éclose partout à la même époque; de plus elle a eu sa période de gestation, — plus ou moins longue, selon les régions. Entre l'adoption définitive du style roman — hâtive ici, tardive ailleurs — et l'abandon définitif du style latin, il s'est écoulé partout un certain temps.

De par ses caractères généraux, nous venons de le dire, l'église de Saint-Généroux est antérieure à *l'adoption définitive* du style roman. Est-elle antérieure également à sa *préparation*? A quelles dates doivent être placées, *pour la région à laquelle elle appartient*, cette préparation et cette adoption du style nouveau?

Bien que des opinions assez divergentes, — rarement motivées, il faut le dire, — aient été émises sur la date que l'on doit attribuer à l'église de Saint-Généroux, — celui-ci tenant pour la période antérieure aux invasions normandes, celui-là pour le règne de Charles-le-Chauve, tel autre pour le IXe siècle, tel autre pour le Xe, — en général on était d'accord pour se prononcer en faveur de l'époque carlovingienne. Seul, au mois d'avril 1882, — dans la magistrale conférence qu'il fit au Congrès des Sociétés savantes sur l'état de nos connaissances relativement à l'architecture carlovingienne, — l'éminent et regretté M. Alfred Ramé n'a pas hésité à la descendre *après l'an mille*, — dans le *second quart du XIe siècle*.

Rapprochant Saint-Généroux de Cravant (1), cette précieuse église que la Société française d'archéologie a sauvée, — M. Ramé écrivait: « Aucun texte ancien n'est applicable à ces deux édifices qui paraissent contemporains..... M. de Caumont aimait à citer Cravant comme un bon spécimen de l'art carlovingien; mais il ne le faisait que par comparaison avec des *édifices jadis considérés comme carlovingiens et qui sont certainement postérieurs à l'an 1000* » (2). Et plus loin: » *Saint-Mesme de Chinon,... édifice trop peu connu, a de telles analogies avec Cravant et Saint-Généroux, cités comme des œuvres carlovingiennes, qu'une date bien établie pour l'un des trois, suffirait à déterminer l'âge des autres* ». Puis,

(1) Indre-et-Loire, à quelques kilomètres de Chinon

(2) Alfred Ramé. *De l'état de nos connaissances sur l'architecture carlovingienne*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, nº 2, p. 187.

étudiant le passage du livre des miracles de saint Mesme où il est fait allusion aux travaux de l'église, il démontrait que la reconstruction ne datait pas de 952, comme l'avait cru l'abbé Bourrassé, mais avait été « *effectuée de 1025 à 1050* » (1)... Et il concluait : « *Saint-Mesme de Chinon n'est donc pas antérieur à l'an 1000. Il est tout entier construit en petit appareil...* » (2).

Si nos pèlerinages périodiques, d'il y a quelques années, à Saint-Généroux, Saint-Mesme et Cravant (3), nous ont laissé des souvenirs exacts, — il est un peu excessif de dire que Saint-Mesme est *tout entier* construit en petit appareil. Abstraction faite de certains morceaux qui peuvent être soit des fragments conservés d'une construction antérieure, soit des reconstructions faites avec d'anciens matériaux, il n'est pas discutable qu'il y a, dans ce qui existe encore de Saint-Mesme, — à côté de parties en petit appareil, *certainement du second quart du XI*e *siècle*, — d'autres parties en moyen appareil, *non moins certainement de la même date* et dont le style est absolument roman. Ce qui prouve que dans le pays de Chinon le style roman était déjà connu entre 1025 et 1050 : — seulement on mettait le temps à s'y convertir. Et Chinon n'était pas seul dans ce cas. A Poitiers, l'église Saint-Hilaire, consacrée en 1049, était encore de style latin, alors que dès 1015-1020 l'église de Vouvent, en Bas-Poitou, était déjà nettement romane.

Nous devons savoir gré à M. Ramé d'avoir remis en lumière les analogies de Saint-Généroux, de Cravant et de Saint-Mesme. Elles sont d'un incontestable secours pour nous aider à dater ces trois monuments. Mais il ne faudrait pas considérer uniquement les *analogies*. — Les *différences* sont un moyen d'information pour le moins aussi important..

On n'avait pas encore abandonné le petit appareil à Chinon entre 1025 et 1050 ; — s'il ne s'ensuit pas *qu'on ait construit*, il s'ensuit toujours *qu'on a pu construire* de la même façon à Saint-Généroux et à Cravant à la même époque. Le raisonnement de M. Ramé aurait été inattaquable, s'il s'en était

(1) Id., p. 207.

(2) Id., p. 208.

(3) Cf. notamment sur Saint-Mesme les *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine du VI*e *au XI*e *siècle*, par Bourrassé et C. Chevalier (Société archéologique de Touraine, *Mémoires*, in-4o, tome 1er) planches XII et XIII, — et sur Cravant, *id.*, planches XVIII et XVIII *bis*.

tenu là. Mais il a cru pouvoir aller plus loin et son argumentation pivote, il faut bien le constater, sur une appréciation incomplète de Saint-Mesme. Le rapprochement qu'il a fait de cette église avec Cravant et Saint-Généroux ne correspond pas, en réalité, à une identité aussi parfaite qu'il pourrait être utile à la thèse. En d'autres termes, les prémisses ne sont pas d'une absolue exactitude : — la conclusion a de fortes chances d'en être viciée.

Mais laissons de côté Cravant et Saint-Mesme, sur lesquels nous reviendrons peut-être quelque jour — et bornons-nous à Saint-Généroux. Nous retenons seulement ce fait, que s'appuyant 1° sur les analogies — partielles — existant entre Saint-Généroux et Saint-Mesme, 2° sur la date véritable des travaux exécutés à Saint-Mesme, M. Ramé a placé Saint-Généroux dans le second quart du XIe siècle.

Or, il se trouve que Saint-Mesme n'est pas le seul monument à date certaine avec lequel M. Ramé aurait pu (1) comparer Saint-Généroux. Deux lumières valent toujours mieux qu'une, et, dans l'espèce, il y avait un autre flambeau à allumer.

Ce second moyen d'investigation nous est précisément fourni par l'histoire de l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, qui se trouve ainsi n'être pas aussi absolument muette que M. Ramé avait été porté à le croire à première vue (2).

Saint-Généroux était un prieuré de Saint-Jouin (dont il n'est distant que de quelques kilomètres). Et comme les abbayes pourvoyaient au service du culte de leurs prieurés, l'église de Saint-Généroux a été certainement construite par les soins de l'abbaye de Saint-Jouin. On peut même la regarder avec grande vraisemblance comme une construction de la main même des moines de Saint-Jouin, car, à cette époque, — leur cartulaire le prouve, — ces moines étaient *maçons* et leurs abbés *architectes* (3).

(1) Il ne serait pas équitable d'écrire *aurait dû*.

(2) « SAINT-GÉNEROUX..... CRAVANT...... Aucun texte ancien n'est applicable à ces deux édifices, qui paraissent contemporains. Cette absence de documents n'a rien qui doive surprendre pour le second, qui est une paroisse rurale. On pouvait mieux espérer, pour le premier, qui était un prieuré de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne. » (A. Ramé, loc. cit., p. 187.)

(3) Cf. nos *Anciens artistes et artisans poitevins*, dans la *Revue poit. et saint.*, t. VII, année 1890, p. 225, et *Carnet de voyage*, p. 150, — et nos *Recherches critiques sur trois architectes poitevins de la fin du XIe siècle*, dans le *Bulletin monumental*, tome 53, année 1887, pp. 113 à 127.

Comment bâtissait l'abbaye de Saint-Jouin dans le second quart du XIe siècle ? Le sait-on, ou plutôt, peut-on le savoir au juste ? — Si oui, que doit-on en conclure pour la date de Saint-Géneroux ?

Nous possédons encore aujourd'hui, à proximité de Saint-Jouin et de Saint-Géneroux, une église bâtie par l'abbaye de Saint-Jouin dans le second quart du XIe siècle.

Le temps l'a mutilée, il est vrai ; elle est incomplète, elle a été remaniée, plâtrée, badigeonnnée, mais elle reste néanmoins très reconnaissable et très caractéristique. C'est l'église de Saint-Jacques près Thouars, commune aujourd'hui officiellement dénommée Saint-Jacques-de-Thouars, autrefois paroisse désignée sous le nom de Saint-Jacques-de-Montauban.

Mabillon et à sa suite les Bénédictins, auteurs du *Gallia christiana*, s'expriment ainsi au sujet de la construction de ce monument :

« *Simon I Geraldo successit anno... 1037, quo nimirum ex munificentia Dodelini, nobilis Toarcensis militis, monasterium* (1) *seu prioratum conventualem S. Jacobi de Monte-Albanio contruxit* » (2).

Si l'on se refusait à prendre ce texte à la lettre, si l'on estimait insuffisamment établie la construction de Saint-Jacques-de-Montauban par les mains des moines de Saint-Jouin, sous la direction de leur abbé, si, en raison de ce que, dans beaucoup de monuments épigraphiques du moyen âge, *fecit* signifie *a fait faire* et *fait par...* doit s'entendre par *fait faire par...*, — on voulait simplement traduire *construxit* par *fit bâtir*, alors même que la bâtisse était cultivée spécialement, à cette époque, par l'abbaye en question, — la date de la construction de Saint-Jacques resterait toujours formellement fixée et la question se reposerait de cette façon : Comment bâtissait-on, durant le second quart du XIe siècle, dans le petit rayon de Thouars, de

(1) Sur le mot *monasterium*, signifiant *église*. Cf. Alfred Ramé, loc. cit. p. 202.

(2) *Annal. ord. S. Bened*, t. V, p. 242, — *Gallia christ.* t. II, col. 1275. — Cf. Dom Fonteneau (Bibl. de Poitiers, mss.) t. XIII, p. 279 ; — H. Imbert, *Hist. de Thouars*, dans les *Mémoires* de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. X, année 1870, pp. 43 et 44 ; — B. Ledain, *Notice.. .. sur l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes*, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. VI, année 1883, pp. 81-92, et tirage à part, pp. 33-34.

Saint-Jouin et de Saint-Generoux. Comment faisait bâtir, à ce moment-là, l'abbaye de Saint-Jouin ?

Dans ce coin du Poitou, peuplé d'abbayes et de seigneuries puissantes et entreprenantes, avait-on déjà adopté les innovations romanes ou était-on encore fidèle aux traditions latines ? — Et nous aurions toujours, à quelques kilomètres de l'édifice qu'il s'agit de dater, ce monument à date connue de Saint-Jacques-de-Thouars pour nous servir de criterium.

Examinons donc Saint-Jacques-de-Thouars, et puisqu'il n'a encore été décrit jusqu'ici par aucun archéologue, décrivons-le.

Nous le comparerons ensuite avec Saint-Généroux.

L'église primitive de Saint-Jacques-de-Thouars se composait d'une nef et de deux bas-côtés. La nef subsiste, ainsi que les piliers, le collatéral et le mur extérieur du *côté de l'évangile.* Un mur moderne et une petite esplanade ont remplacé les piliers, le collatéral et le mur extérieur du côté de l'épître. De ce second mur extérieur, il reste, en contre-bas de la petite esplanade, un fragment composé d'un moellonnage, qui forme une sorte de petit appareil fort rustique.

Le chevet, qui était plat, a également disparu en majeure partie. Il en reste quelques fragments dans deux propriétés particulières voisines :

1° Dans le jardin de Mme Pointier : un *pied-droit*, composé d'une demi-colonne émergeant d'un dosseret rectangulaire et portant un chapiteau de haute taille ; dosseret et demi-colonne sont en beau moyen appareil avec joints très épais ;

2° Dans le jardin de M. Page, maire de Saint-Jacques : le *soubassement* à angles droits, muni de contreforts ; la maçonnerie de ce soubassement est un moellonnage sommaire se rapprochant du petit appareil ; une porte, qui y est ouverte, offre des montants en appareil fort et des claveaux à joints très épais.

C'est encore dans la propriété de M. Page que nous continuerons notre revue de l'extérieur. Cette fois nous sommes en présence des restes du mur latéral primitif (côté de l'évangile) : 1° dans un grenier : un fragment en beau moyen appareil, avec joints très épais, 2° sous le hangar au bois : deux contreforts rectangulaires, en beau moyen appareil, toujours avec joints très épais (ce qui ne nous laisse aucun doute sur l'identité de l'édifice actuel avec celui construit au XIe siècle) ; entre ces deux contreforts : en haut, des assises de beau moyen appareil, avec

joints très épais, et en dessous, un moellonnage en gros moellons, que l'on ne peut réellement pas qualifier de petit appareil.

(A suivre.) Jos. Berthelé.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du mardi, 4 avril. — M. le capitaine Espérandieu donne lecture, au nom de M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, d'une étude sur la date de l'église de Saint-Généroux. (Cette étude est celle dont nous commençons la publication dans le présent n°, nous négligerons donc d'en donner l'analyse, d'après le *Journal Officiel* des 3, 4 et 5 avril, nous nous contenterons de noter les conclusions de M. Berthelé, qui date l'église de Saint-Généroux de la seconde moitié du dixième siècle.)

M. Bélisaire Ledain s'associe à ces conclusions.

M. de Lasteyrie déclare que, malgré l'autorité de M. Ramé, il s'est toujours refusé à voir dans l'église de Saint-Généroux une construction du onzième siècle. M. Ramé a voulu réagir contre la tendance de beaucoup d'archéologues à considérer comme certaines les dates hypothétiques mises en avant avec plus ou moins de vraisemblance par leurs devanciers. Mais il a dépassé la mesure. S'il avait étudié de plus près quelques-uns des édifices dont il a parlé, il aurait reconnu qu'ils sont loin d'être homogènes, et qu'à côté des parties qu'on peut attribuer au onzième siècle il y en a de plus anciennes qui sont, par conséquent, antérieures à l'an 1000. C'est le cas pour Saint-Martin d'Angers, et sans doute aussi pour Saint-Mesme de Chinon. Quant à Saint-Généroux, M. Ramé n'a pas remarqué qu'il y a dans l'édifice trace de deux constructions qui se sont succédé. La plus jeune comprend les piles de la nef, dont M. Berthelé a fort bien fait ressortir le caractère, si différent des piles du onzième siècle. M. Berthelé pense qu'elles doivent être de la fin du dixième siècle ; mais alors le transept, l'abside, qui sont certainement d'une construction antérieure, peuvent être sans témérité attribués à la première moitié du même siècle. C'est un point fort important à établir pour l'étude encore si peu avancée de l'art Carolingien (*Journal Officiel*).

On voit que le succès obtenu par les idées émises par notre ami, M. Berthelé, ne pouvait être plus complet.

— Parmi les chevaliers de la Légion d'honneur nouvellement promus à l'issue du Congrès, nous sommes heureux de citer : M. Léon Palustre, membre non résidant du Comité des travaux historiques et

scientifiques, président de la Société archéologique de Touraine, organisateur de l'exposition rétrospective de Tours en 1890, auteur de nombreuses publications savantes et de haute érudition, *La Renaissance en France*, *Le trésor de Trèves*, *Histoire de la cathédrale de Rennes*, etc.

La *Revue poitevine* est fière et doublement flattée de cette marque de distinction accordée à un compatriote, à un compatriote qui veut bien l'honorer parfois de sa collaboration si recherchée.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

Séance du 16 mars 1893. — Présidence de M. Hild. Extrait du procès-verbal :

« La parole est donnée à M. Bonvallet pour rendre compte de la mission dont il s'est chargé à l'une des précédentes séances, concernant le tombeau de la Hire.

« M. Bonvallet dit avoir constaté que le tombeau commémoratif de 1839, qui avait été érigé, à droite, en entrant, du portail de la chapelle du petit séminaire de Montmorillon, a été démonté et relégué, par suite de travaux d'aménagement, sous l'escalier du clocher, dans un endroit presque obscur et séparé du reste de la chapelle par un grillage en bois.

« La pierre tombale qui reposait sur deux dés ou supports en pierre portait l'inscription suivante en caractères romains :

CI GIT
NOBLE HOMME ETIENNE
DE LA HIRE SIRE
DE VIGNOLES EN SON
VIVANT CHEVALIER

et au-dessous la mention suivante :

RESTAURÉ EN 1839.

« M. Bonvallet rappelle ensuite que le tombeau primitif de la Hire, dont le dessin avec l'inscription en caractères gothiques, différente de celle qui précède, existe à la bibliothèque de la ville de Poitiers, fut enlevé du chœur de la chapelle, au XVII[e] siècle ; qu'il fut alors dressé contre le mur de cette chapelle, et que, pendant la Révolution, il en fut arraché ; qu'on ignore ce qu'il est devenu depuis ; et qu'enfin le nouveau tombeau de 1839, placé à droite du portail, n'occupait pas en fait la place où s'élevait originairement le monument disparu.

« Il ajoute que néanmoins le déplacement de la pierre commémorative, motivé ainsi qu'il est dit plus haut, est regrettable à raison surtout de la place où elle a été reléguée, place peu digne de la mémoire illustre qu'elle était destinée à rappeler.

« En conséquence, M. Bonvallet propose :

« 1° Que d'accord avec les autorités compétentes et avec M. le directeur du petit Séminaire de Montmorillon, un emplacement spécial et convenable soit affecté au tombeau de 1839.

« 2° Que le texte exact et en caractères gothiques du monument primitif soit substitué à celui de 1839 et qu'il conviendrait aussi de reproduire au trait, sur la dalle actuelle, le dessin de la tombe ancienne sur laquelle la Hire était représenté étendu et couvert de son armure.

« 3° Qu'au cas, peu probable, où l'on serait dans l'impossibilité de remonter le tombeau actuel ainsi restauré, il y aurait lieu tout au moins de placer dans le chœur de la chapelle, une plaque commémorative en marbre rappelant le nom, la qualité et le lieu de sépulture du célèbre capitaine de Charles VII.

« Après avoir proposé à la Société ces résolutions, M. Bonvallet ajoute que la ville de Montmorillon doit tenir à honneur de perpétuer le souvenir d'une illustration qui l'intéresse directement et qu'elle ne reculerait sans doute pas devant les frais, peu élevés d'ailleurs, qu'occasionnerait l'application de l'une ou l'autre des propositions qui précèdent.

« La Société adopte les résolutions proposées par M. Bonvallet et donne pleins pouvoirs à son président pour les négociations propres à en assurer l'exécution. »

Voilà qui est parfait. Allons ! Tout est bien qui finit bien !...

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, quatrième trimestre : I. *Chronique et compte-rendu*, par M. l'abbé Bleau, secrétaire. — II. *Le testament de la baronne de Monténac*, par M. de La Marsonnière. — III. *Note sur le collège des Deux-Frères à Poitiers*, par M. le docteur de La Mardière.

M. L'ABBÉ AUBER

M. le chanoine Charles-Auguste Auber est descendu dans la tombe le 8 novembre 1892, âgé de 88 ans. Nous avions espéré qu'une étude biographique, embrassant toutes les étapes de cette longue vie, rappellerait à l'estime de ses concitoyens les mérites de l'homme privé et à l'attention du monde savant les travaux de l'érudit et l'influence qu'il exerça autour de lui. Notre attente ne s'est pas réalisée ; nous seul avons consacré quelques pages à sa mémoire dans la *Revue du Bas-Poitou* (1), en nous appliquant principalement à faire ressortir les liens qui le rattachaient à la Vendée. Avant que l'oubli se soit fait autour

(1) 3e livraison de 1892, p. 419-423.

de son nom, nous croyons utile de publier une liste de ses écrits, liste que nous avions dressée avec son aide et presque sous ses yeux ; elle donnera une idée sommaire, mais précise, des divers genres d'études auxquels se livra l'abbé Auber.

Prêtre fortement attaché à ses devoirs, il a composé plusieurs ouvrages de piété et de dévotion. Educateur de la jeunesse, il écrivit pour l'instruire et la moraliser. Versificateur élégant et facile, il aborda le poème épique, et dans des pièces plus familières donna souvent carrière à sa verve malicieuse. Passionné pour l'archéologie, il ne se montra étranger à aucune des branches de cette science, tout en témoignant une prédilection marquée pour nos vieilles églises romanes. Historien à l'exposition claire et au style correct, il s'attacha à l'étude du Poitou, auquel il voulait par sa dernière œuvre élever un monument définitif. Critique littéraire et publiciste, il apportait dans la discussion une grande indépendance et ne fuyait pas la polémique, qu'il soutenait avec une certaine bonhomie railleuse.

Dans ses travaux de pure érudition, l'abbé Auber ne consentit pas à se plier aux exigences de l'école moderne qui aime à remonter jusqu'aux sources de l'histoire et à s'appuyer sur le document ; il assista en témoin impassible à cette évolution de la science, consultant toujours ses vieux auteurs, dédaignant les nouveaux. Il s'était cantonné dans ses positions pour n'en plus sortir que revêtu de la même armure un peu vieillie, et il resta parmi nous comme le survivant de cette génération de savants qui eut l'honneur de ramener les esprits à une plus juste appréciation du passé de la France et jeta son plus vif éclat vers la moitié du siècle présent. Pour n'en citer qu'un exemple, nous rappellerons sa persistance obstinée à soutenir l'opinion qui fixait à Voulon le *Vocladensis campus*, théâtre si controversé de la rencontre de Clovis et d'Alaric. Cette opinion, sortie en 1835 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fut d'abord accueillie avec faveur et devint quasi-officielle ; mais elle fut vivement combattue il y a une vingtaine d'années et peu à peu abandonnée de ceux qui l'avaient adoptée. L'abbé Auber demeura seul, croyons-nous, le champion résolu de Voulon, et dans son *Histoire générale du Poitou* il s'en fait encore l'ardent défenseur.

Les Sociétés savantes qui avaient ouvert leurs rangs à l'abbé Auber trouvèrent en lui un collaborateur des plus actifs. Il fournit de nombreux travaux à la Société des Antiquaires de l'Ouest, au *Bulletin monumental*, à la *Revue de l'Art chrétien* et à d'autres recueils. Il prit aussi une participation brillante à plusieurs Congrès archéologiques, où sa parole était toujours écoutée avec une grande déférence. Tous ces travaux forment un bagage compact au dépouillement duquel nous allons procéder. Pour suivre dans ce catalogue un certain ordre méthodique en même temps que chronologique, nous citerons d'abord les ouvrages que l'auteur a édités en dehors de toute collection scientifique.

— Stances sur la naissance du duc de Bordeaux. *Niort, septembre 1820*, in-8° de 3 pages.

— Etrennes lyriques à S. A. R. Madame la duchesse de Berry. *Paris, Dentu, 1833*, in-fol.

— Adolphe et Mélanie, ou de la persévérance après la première communion. *Paris, Th. Leclerc ; Poitiers, imp. de Saurin, 1835*, in-18 avec fig. — Nouv. édit. *Paris et Lyon, Périsse, 1841*, in-18.

— Aventures de Télémaque, par Fénelon. Edition classique, réimprimée sur les plus correctes qui ont paru jusqu'à ce jour, à l'usage des collèges, séminaires et pensionnats des deux sexes, avec un discours sur l'usage de ce livre dans les classes, des notes sur l'histoire, la mythologie, la géographie comparée... par M. l'abbé Auber. *Poitiers, Fradet, 1837*, in-12. — *Paris et Lyon, 1838, 1844*, et plusieurs autres éditions.

— Vingt examens particuliers sur les principaux exercices de la perfection chrétienne, pour servir aux communautés religieuses et aux personnes qui veulent se sanctifier dans le monde. *Poitiers, Fradet, 1837*, in-32.

Une 2e édition augmentée a paru en 1872.

— Les trois Vocations, lettres recueillies et dédiées aux mères chrétiennes, par M. l'abbé Auber..., *Paris, Gaume ; Poitiers, Fradet, 1837*, in-12, avec titre gravé et 3 planches.

— L'Enfant prodigue ; épître à M. l'abbé Ducreux. *Poitiers, Saurin frères, 1838*, in-8° de 13 pages. — *Ibid., id.*, in-8° de 15 pages.

Signé : Alph. H., E. E. D.

— Maria, ou le Danger des mauvaises lectures ; histoire morale, extraite d' « Adolphe et Mélanie ». *Poitiers, Saurin, 1838*, in-18 de 36 pages.

— Un Martyr, ou le Sacerdoce catholique à la Chine, poème en cinq chants, tiré des « Annales des missions étrangères ». *Paris et Lyon, Périsse ; Poitiers, imp. de F.-A. Saurin, 1839*, in-18. — (Le reste invendu de l'édition a reparu en 1872 avec un nouveau titre.)

Ce martyr est Jean-Charles Cornay, prêtre du diocèse de Poitiers, né à Loudun le 27 février 1809, décapité pour la foi au Tonkin, le 20 septembre 1837.

— Consolations du Sanctuaire, ou Méditation avant et après la communion, tirée des Offices de l'Eglise, de l'Ecriture sainte et des SS. Pères, pour les prêtres et les fidèles. Dédiées à Mgr l'évêque d'Orléans. *Paris et Lyon, Périsse, 1839*, 2 vol. in-18.

— Essai de critique littéraire, théologique, politique, historique et grammaticale sur un volume en 56 pages in-8° de M. Poupot, pasteur, ayant pour titre : « Lettre à M. l'abbé Auber, ou Réponse à trois articles sur Calvin... » *Poitiers, chez tous les libraires, janvier 1842*, in-8° de 50 pages.

— Au Congrès scientifique de Tours, poème lu à l'ouverture des travaux le 1er septembre 1847. *Tours, chez les libraires, 1847*, in-8° de 14 pages.

— Instructions de la Commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressées par Mgr l'Evêque, président, au clergé de son diocèse. *Poitiers, Oudin, 1851*, in-8°.

A été réimprimé la même année dans le *Bulletin monumental*, tome XVII, et tiré à part : *Paris, Derache, 1851*, in-8° de 75 pages. — Autre édition : *Poitiers, Oudin, 1879*, 2 vol. in-8°.

— Biographie poitevine. M. Guerry-Champneuf, avocat du barreau de Poitiers. *Poitiers, H. Oudin, 1852*, in-8° de 43 pages.

— Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers, avec des réflexions et des prières à la suite de chaque vie. *Poitiers, H. Oudin, 1858*, in-32.

Un nouveau tirage diffère du premier pour le titre, la préface et la table.

— Hymnes de la Croix traduites en vers français pour la Congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André. *S. l. n. d.*, in-8° de 15 pages.

— Etude sur les historiens du Poitou, depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIXe siècle. *Niort, L. Clouzot, 1870*, in-8° de 306 pages.

Les 104 premières pages de cet ouvrage ont d'abord été imprimées dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, qui cessa sa publication à la fin de 1869.

— Histoire et théorie du Symbolisme religieux avant et depuis le christianisme, contenant l'explication de tous les moyens symboliques employés dans l'art plastique, monumental ou décoratif chez les anciens et les modernes... *Paris, A. Franck*; *Poitiers, imp. de A. Dupré, 1870-1871*, 4 vol. in-8°.

— Les Méditations de l'Ermitage, poème en XII chants. *Chez tous les libraires de France et de Navarre* (*Poitiers, imp. A. Dupré*), *1873*, in-18, portrait photogr.

Tiré à 100 exemplaires. N'a pas été mis dans le commerce.

— Réflexions à l'usage du clergé sur chaque chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ. *1879*, in-12.

— Rabelais ; poème qui remportera le prix proposé par l'Académie Rabelaisienne de Tours pour l'inauguration de la statue du grand homme les 25 et 26 juillet 1880. Dédié à M. Rivière, maire de la ville de Tours. *Poitiers, typ. de Oudin frères, s. d.*, in-8° de 4 pages.

Signé : A. B., bachelier ès-lettres, officier d'Académie.

— Biographie poitevine. Mgr Luc Bailly, évêque de Poitiers (1802-1804). *Poitiers, imp. Oudin, 1882*, in-8° de 40 pages.

— Un Rachat du droit de chasse au XIVe siècle, d'après une charte poitevine de 1348. *Poitiers, imp. générale de l'Ouest, 1886*, in-8° de 24 pages.

Aliénation par le seigneur de Bournezeau de son droit de chasse au profit de ses tenanciers.

— Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou. *Fontenay-le-Comte, imp. L.-P. Gouraud; Poitiers, Bonamy, 1885* et années suivantes, 9 vol. in-8°.

Le 9e et dernier volume, entièrement composé, n'attend plus pour paraître que le *bon à tirer* des 3 ou 4 dernières feuilles.

On a aussi attribué à notre auteur, mais sans preuves, la paternité de cette brochure :

— Mgr Bellot et le diocèse de Poitiers, histoire impartiale de ce diocèse depuis le 2 février 1881, par le comte Des Couviaux de Malabry. *Paris, Martin-Boursin, 1883*, in-8° de 32 pages.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, dès la première année de sa fondation, admit l'abbé Auber parmi ses membres ; elle a inséré dans ses publications une part considérable de l'œuvre de l'infatigable écrivain.

I° Dans les *Bulletins*.

— Rapport sur un manuscrit donné par M. d'Orfeuille. (3e Bull., 1835, p. 53.)

— Des Manuscrits avant la découverte de l'impimerie. (5e Bull., 1835, p. 139.)

— Rapport sur trois pièces manuscrites envoyées par M. Garnier, président du tribunal civil de Melle. (6e Bull , 1836, p. 200.)

— Rapport sur les 3e, 4e et 5e livraisons du tome II des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. (7e Bull., 1836, p. 217.)

— Rapport sur la 2e livraison du tome III des Mémoires de la même Société. (9e Bull., 1837, p. 345. — Tiré à part, 14 pages.)

— Mémoire sur les anciennes peintures à fresque de l'église de Sainte-Radégonde de Poitiers. (10e Bull., 1837, p. 373. — Tiré à part, in-8° de 5 pages.)

— Rapport sur le 2e volume des Mémoires de la Société des sciences et des lettres de la ville de Blois. (11e Bull., 1837, p. 414. — Tiré à part, 6 pages.)

— Rapport sur les 3e et 4e livraisons du tome III des Mémoires de la Société archéologique du Midi. (1er trim. de 1838. — Tiré à part, 12 pages.)

— Lettre sur les ruines des châteaux de Chauvigny et la destruction qui les menace. (2e trim. de 1838. — Tiré à part, 4 pages.)

— Rapport sur la restauration et la conservation définitive des ruines de Chauvigny. (1er trim. de 1839.)

— Rapport sur les fouilles faites au château de Chauvigny. (3e trim. de 1839. — Tiré à part, 7 pages.)

— Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. (4e trim. de 1839. — Tiré à part, 10 pages.)

— Rapport sur la 2e livraison du tome IV des Mémoires de la même Société. (1er trim. de 1840. — Tiré à part, 4 pages.)

— Rapport sur la 4e livraison du tome IV des Mémoires de la même Société. (4e trim. de 1840. — Tiré à part, 3 pages.)

A. DE LA BOURALIÈRE.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une triste Vie, par ROBERT DE CLAN. — Paris, Librairie des Provinces de l'Ouest, 1893.

L'auteur distingué de ce roman, qui cache sous un pseudonyme un historiographe estimé et un lecteur infatigable des Mémoires du XVIIIe siècle, a voulu aborder, dans cette production nouvelle, le genre des œuvres d'imagination, et nous tenons à dire de suite qu'il y a réussi de même que dans les travaux différents qui l'avaient jusqu'à ce jour fait si favorablement apprécier *Une triste Vie*, qui pourrait avoir pour sous-titre *les fatales conséquences d'une liaison irrégulière*, est d'une lecture vraiment agréable; le style en est coulant, aisé, sans affectation et sans apprêt; on y trouve de charmantes descriptions, des tableaux bien vivants de la vie réelle en province. Les situations sont bien dépeintes, les caractères bien tracés et bien soutenus. Le type de Raoul Lefranc, le principal personnage du livre, est très bien étudié et très exactement dessiné dans tous ses actes, marqués au coin de la plus invincible faiblesse qui le fait succomber à tous les habiles assauts d'une pernicieuse et illégitime influence.

Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'intrigue dans ce Roman, c'est une suite d'événements où l'intérêt est soutenu par la succession des épisodes d'une pauvre existence au cours de laquelle se déroulent les incidents pénibles et finalement dramatiques, résultant d'un caractère absolument dépourvu de toute énergie. La scène pénultième de la mort de Marguerite Lefranc est tracée de main de maître et fait naître une poignante émotion.

En somme, *Robert de Clan* a su, en se bornant à raconter les diverses scènes qui se succèdent dans *la triste vie* de son héros, faire un livre intéressant que tous ceux qui l'ouvriront liront avec plaisir.

L. M. G.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, Beauvais, 1892, t. xv. Page 34 : *Prieuré de Variville*, monastère dépendant de Fontevrault. — Page 25 : « En 1517, Louise de Crèvecœur, qui était restée en 1505 seule héritière de François de Crèvecœur, s'étant mariée à l'amiral Guillaume Gouffier de Bonnivet, transmit la seigneurie de Crèvecœur à la maison Gouffier de Bonnivet, qui la conserva 142 ans. En 1659, Nicolas Gouffier de Bonnivet la vendit à Adrien Hanyvel de Mannevillette. » Pages 104-119, M. Seillier consacre le chapitre II de son étude sur *Crèvecœur le Grand (Oise*) à la « maison Gouffier de Bonnivet » et raconte en détail la vie de l'amiral.

X. B. de M.

— Nous sommes heureux d'avoir une importante nouvelle à annoncer à nos lecteurs. M. Eugène Hatin, le célèbre érudit qui a consacré tant de beaux volumes à l'histoire de la presse et du journalisme en France, nous promet, pour notre prochain numéro, l'envoi d'un article appelé certainement à produire la plus grande sensation dans le monde savant. Il s'agit du fondateur des fameuses *Gazettes de Hollande*, nommé Lafond. Au cours de ses nombreuses recherches, M. Hatin a découvert que Lafond était non-seulement contemporain et compatriote de Renaudot, qu'il était poitevin comme ce dernier, mais encore que le créateur de la *Gazette de Hollande* avait des liens de parenté avec le créateur de la *Gazette de France*. Voilà une particularité qui ne manque pas de relief. La trouvaille de M. Hatin sera commentée et fera du bruit dans Landerneau.

Ajoutons qu'il existe de Lafond un magnifique et célèbre portrait in-folio, dont une réduction gravée se trouve en tête de l'ouvrage de M. Hatin sur les *Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles*. Une autre réduction sur bois du même portrait a été donnée dans le supplément littéraire du *Figaro*, du 30 mai 1881, 250[e] anniversaire de la fondation du journal en France.

— Tout simplement superbes, les beaux vers de M[lle] Rosélia Rousseil, intitulés « *Le Pilote* », et dédiés à M. Ferdinand de Lesseps !

Dans cette poésie vibrante d'indignation, notre éminente compatriote — la première tragédienne de l'époque, ainsi que le constatait dernièrement encore M. Francisque Sarcey — a des accents véritablement génials. Décidément, en cette hideuse affaire du Panama, qui sera une des hontes les plus en vue de notre répugnante fin de siècle, ce sont les femmes qui ont eu le beau rôle.

— La deuxième année de l'*Annuaire de la vénerie française*, que MM. Pairault et C[ie] viennent de mettre en vente, est un véritable *vade mecum* des chasseurs à courre. Ce volume, composé de 350 pages

très joliment illustrées, contient les monographies de près de 400 équipages, les noms d'environ 2,000 personnes suivant les chasses, etc. L'auteur, M. Hippolyte Pairault, est notre compatriote ; il est né dans le canton de Couhé. Son ouvrage intéresse donc non-seulement les veneurs, mais aussi les collectionneurs poitevins.

— Nous apprenons avec plaisir — et nous nous empressons d'en féliciter l'auteur — que la Monographie de Saint-Mard-la-Lande, par M. R.-M. Lacuve, a obtenu une Mention honorable à l'Exposition de Tours.

— La ville d'Angoulême prépare, du 7 mai au 9 juillet prochain, une Exposition Régionale, comprenant l'Art rétrospectif. Les possesseurs d'objets d'art qui désireraient exposer sont priés de s'adresser à M. le maire d'Angoulême. Les frais de transport des objets qui lui seront confiés seront supportés, à l'aller et au retour, par la ville d'Angoulême et leur installation ne donnera lieu à la perception d'aucun droit.

Noms des membres du Jury de l'Exposition rétrospective. Président : M. P. de Fleury, archiviste de la Charente ; secrétaire : M. J. Georges, docteur en droit, receveur municipal ; membres : MM. G. Chauvet, notaire à Ruffec, Ph. Delamain, négociant à Jarnac, Dupuy, Germain, Laporte-Bisquit, Quignon, Touzaud, président de la Société archéologique, Dr Werner.

— Au dernier concours d'entrée de l'Ecole nationale des Chartes, c'est un de nos compatriotes qui a décroché le n° 1 : M. Edmond-Guy-Marie Poute de Puybaudet, né à Poitiers le 10 mai 1870.

— Ceux de nos lecteurs, qui s'intéressent aux monuments poitevins du culte de Sainte Quitterie, nous sauront gré de leur signaler les deux travaux suivants :

L'abbé A. Breuils. *Les légendes de sainte Quitterie dans les antiques bréviaires de Lescar, Dax et Agen.* Pau, impr. Dufau, 1892, in-8° de 13 pages.

Etudes sur saint Léon, sainte Engrace et sainte Quitterie. Pau, impr. Dufau, 1892, in-8° de 82 pages. (Extrait des *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*).

— Dans le *Giornale araldico*, articles de Mgr X. Barbier de Montault : n° de décembre 1892, pp. 331-333, « Un ex-libris trop armorié », c'est celui du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster ; n° de janvier 1893, p 47-49, « La croix simple, double et triple ».

— Dans la *Revue de l'art chrétien*, n° de janvier 1893, étude de Mgr X. B. de M. sur le culte et l'iconographie de S. Hilaire, évêque de Poitiers, à Rome.

— Auguste Gaud, *Au pays natal*, idylles et poëmes (Niort, Clouzot, éd. 1893).

Le pays natal de l'auteur est la terre de Poitou. Et cette constatation est toute à l'honneur de notre province. M. Auguste Gaud a du talent, beaucoup de talent, un talent très fin, très personnel, très littéraire. Sa phrase est colorée, elle vit. Chez lui rien d'artificiel, rien des banalités courantes. L'idéal du poète est la réalité, et cette réalité nous vaut, dans ce dernier volume récemment publié, de ravissants petits tableaux qui sont de véritables bijoux d'art et de style.

La critique ne peut que confirmer à M. Gaud ce qu'elle lui a déjà dit : Qu'il continue à être lui et il sera quelqu'un !

— *Le comte d'Argenson, sa disgrâce, son exil aux Ormes.* (Poitiers, impr. Blais, Roy et C[ie], 1893. In-8° de 32 pages, extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome xv, année 1892).

C'est une page de l'histoire de France, — une grande page d'histoire générale encore plus que d'histoire poitevine — que M. Tornézy, président, a pris pour sujet de son discours, prononcé à la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 15 janvier 1893.

Dans un langage très attrayant et marqué au bon coin, M. Tornézy nous fait le récit de l'antagonisme persistant, des démêlés entre le ministre de la guerre du roi Louis XV, M. le comte d'Argenson, et l'illustre reine de la main gauche, M[me] de Pompadour.

Le résultat de cette lutte ne pouvait être douteux. Que pèse, en effet, dans l'esprit d'un roi absolu, les services rendus par un serviteur intègre, mis en balance avec l'influence toute puissante d'une favorite en titre ?

Le ministre fut donc disgracié et envoyé en exil dans sa belle terre des Ormes ; ce qui ne l'empêcha pas, tout en s'attristant amèrement de sa mauvaise fortune, de rester entièrement attaché au roi, son maître.

Cette retraite résignée en province lui vaut, de la part de M. Tornézy, plusieurs pages de souvenir ému, en l'honneur de celui qui fut « un grand citoyen, un grand ministre, un grand proscrit ».

— *Anecdotes inédites sur Malherbe. — Supplément de la vie de Malherbe par Racan*, publié avec une Introduction et des Notes critiques, par Louis Arnould, maître de conférences de littérature française à la Faculté des Lettres de Poitiers. (Paris, Picard, 1893. In-8° de 87 pages. Prix : 2 fr.)

L'auteur nous avertit que le véritable titre de son livre devrait être : *Supplément, venant de Racan et rédigé par Conrart, des Mémoires de Racan pour la Vie de Malherbe.* Et, en effet, les *Anecdotes* reproduites proviennent de Racan, qui les avait contées à Conrart, lequel les avait copiées et intercalées dans un manuscrit de sa main, aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ceci résulte d'une intéressante disser-

tation insérée par M. Louis Arnould en tête de son volume. A la suite, viennent les *Anecdotes inédites* sur Malherbe, au nombre de trente-quatre. Ces Anecdotes sont aussi curieures que divertissantes ; elles sont accompagnées de notes qui les éclaircissent en établissant leur origine. La publication de M. Arnould est donc à la fois savante et amusante. C'est ainsi que nous comprenons la science. Instruire en égayant, telle doit être la devise des érudits de nos jours.

— *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, février 1893, sommaire : I. Chronique. II. Cours, conférences, études diverses : *Les langues vivantes à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement secondaire classique*, par Jacques Parmentier ; *Sur le Dictionnaire Benoist-Gœlzer*, par E. Ernault ; *La versification de La Fontaine*, par Maurice Souriau. III. Revue bibliographique : M. Souriau, *Le Roman en France depuis 1610 jusqu'à nos jours*, par Paul Moril'ot ; *Le Faust de Goethe*, traduit en français dans le mètre de l'original et suivant les règles de la versification allemande, par F. Sabatier. IV. Préparation par correspondance. Sujets de composition de la 5e série.

— Nous annonçons la mise en vente de la *deuxième édition* des *Mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, par notre excellent collaborateur, M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre.

Il n'appartient pas à la *Revue poitevine* de faire l'éloge d'un travail dont elle a eu la primeur et qui a paru dans ses colonnes avant d'avoir vu le jour en librairie ; mais elle se réjouit franchement de son succès, succès mérité par l'esprit et le sel semés à profusion par l'auteur dans son charmant volume.

— Du même : *Prêtre et Vierge*, par J. L. M. Noguès. (Melle, Ed. Lacuve, 1893).

Ce petit poème a obtenu une médaille de bronze au concours international de la *France Littéraire*, Paris, 1892. Nous extrayons de la préface quelques lignes qui en feront connaître le sujet :

« *Prêtre et Vierge* n'est point une fantaisie mystique, comme le titre pourrait le faire supposer ; c'est le tableau d'une de ces *luttes de cœur* — d'un caractère particulier — à laquelle est en proie un jeune lévite.

« Arrivé à l'heure du pas décisif, c'est-à-dire à l'heure solennelle où il doit prononcer des vœux irrévocables, il sent fléchir sa volonté jusque-là si ferme. Il aime !.. Et dès lors il flotte dans le doute et l'hésitation .... Après deux longues années, le jour arrive où une héroïque détermination est enfin prise : détermination mutuelle, et, c'en est fait, le ciel se rassérène ; les larmes cessent de couler et ne couleront plus que vingt ans plus tard sur la tombe de l'amie fidèle. »

— Dans *la Gartempe*, journal de l'arrondissement de Montmorillon, n° du 12 mars 1893, un article, non signé, *sur l'Octogone*.

Après avoir résumé l'article publié par M. Berthelé dans la *Revue*

poit. et saint. du 15 janvier, *la Gartempe* insiste sur la disparition du Cartulaire de la Maison-Dieu de Montmorillon :

« M. Berthelé, espérant que ce volume n'a pas été détruit mais seulement égaré chez quelque particulier, fait des vœux pour qu'il reparaisse un jour à la lumière.

« C'est là que nous voulions en venir et cette courte analyse n'avait pas d'autre but que d'étendre, dans la mesure des forces de *la Gartempe*, la publicité qui est due à l'appel de M. Jos. Berthelé. Peut-être ces lignes seront-elles lues par l'heureux possesseur de ce précieux in-folio, gisant poudreux au fond d'un grenier, ou par quelqu'un qui pourrait en donner des nouvelles. »

Nous remercions *la Gartempe* de l'appui de sa publicité et nous espérons bien que, grâce aux journaux, on parviendra à retrouver le Cartulaire si important pour l'histoire de Montmorillon.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Albray (Jacques d'). *La Chambaudière.* — Paris, Calmann Lévy, 1893, in-12 de 380 pages.

Bertrand (Alexandre), Servois, Meyer (Paul), Courajod et Lair. Discours prononcés aux obsèques de M. Siméon Luce, — dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, nov.-déc. 1892, pages 664 à 674.

Bourloton (Edgar). *Nicolas Rapin, d'après des documents inédits.* — In-8° de 16 pp. Vannes, librairie Lafolye, 1893. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

Farcinet (Charles), membre correspondant de la Société de Numismatique et de celle des Antiquaires de France. I. *La Numismatique en Vendée.* II. *Le tiers de sou de Basniaco*, — dans la *Spink and son's monthly numismatic circular*, n° 5, april 1893.

Frémont (l'abbé). *L'Œuvre de l'évangélisation des classes ouvrières par les missions diocésaines de Paris*, discours prononcé le 1er dimanche de carême 1893. — Paris, Berche et Tralin, 1893, in-8° de 24 pages.

Hauser (Henri), docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée. L'*Alliance française*, conférence faite à l'Hôtel de Ville de Poitiers, le 13 janvier 1893. — Poitiers, imp. Millet et Pain, 1893, in-8° de 12 pages.

Lockroy (Edouard). *Une mission en Vendée (1793).* — Paris, Ollendorf, 1893, in-8°.

Pichot (Charles), bâtonnier de l'ordre. *Allocution prononcée le 17 décembre 1892, à la réouverture des conférences des avocats stagiaires du barreau de Poitiers.* — Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie, 1893, in-8° de 8 pp.

Poirier de Beauvais (Bertrand), commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée. *Mémoires inédits*, publiés par Mme la comtesse de La Bouère. — Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893, in-8°.

Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire. *La légende de Cathelineau ; ses débuts ; son brevet de généralissime ; son élection ; sa mort (mars-juillet 1793)*, avec nombreux documents inédits et inconnus. — Paris, Félix Alcan, 1893, in-8°.

Puiseux (comte de). *Henri de Puiseux en Vendée et en Portugal.* — Paris, E. Dentu, s. d., in-8° de 32 pages.

Puy le Blanc (le dr). *Dermite vésiculeuse des deux mains provoquée par l'usage de gants rouges (dits peau de chien).* — Paris, typ. A. Davy, 1893, in-8° de 4 pp. (Extrait de la *France médicale*, n° 9, 1893.)

Rochebrune (Octave de). *La Vendée qui s'en va. Le château de Bodet.* In-8° de 6 pp., avec une eau-forte et une gravure d'après un dessin de l'auteur. — Fontenay, 1892. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*.)

Sieur (P.). *Conférence sur la pluie artificielle, faite à Mauzé le 13 novembre 1892.* Rapport présenté au congrès de Pau sur les conditions météorologiques du département des Deux-Sèvres. — Niort, imp. A. Chiron, 1892, in-8° de 36 pp.

Teillet (l'abbé), curé d'Antigny (Vendée). *Vie populaire de saint Hilaire, évêque de Poitiers, docteur de l'Eglise, patron principal du Poitou et de vingt paroisses vendéennes.* — Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud, 1893, in-8° de 44 pp.

Touchard (Urbain), avocat à la Cour d'Appel. *De la condition légale de la femme.* Discours prononcé à la séance solennelle de la réouverture de la conférence des avocats stagiaires du barreau de Poitiers, le 17 décembre 1892. — Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie, 1893, in-8° de 27 pp.

Vallette (René), sous le pseudonyme R. de Thiverçay. *Chroniques de Bas-Poitou. Lettre ouverte à l'ami Colins. Souvenir du Château-d'Olonne. Le curé Jacques Vaslin, docteur en Sorbonne et grand pénitencier. Les assises ecclésiastiques de 1628 et le transfert de l'évêché de Maillezais à Fontenay*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 26 février.

— *Un grand deuil en Poitou. Une première visite chez l'abbé Auber. Ses conseils à un historien. Les dix mille volumes de sa bibliothèque et son cabinet d'antiquités. Vente après décès*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 29 mars.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

10me Année N° 113. 15 Mai 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Un pendant à Théophraste Renaudot

La Gazette de France et la Gazette de Hollande

Il n'est personne qui ne connaisse, au moins de nom, les *Gazettes de Hollande*, ne serait-ce que par cette boutade d'un personnage de la *Grande Duchesse* :

> Voilà ce que l'on dit de moi
> Dans la *Gazette de Hollande.*

Mais je ne crois pas qu'il soit venu à l'esprit de personne, jusqu'ici, que le créateur de ces gazettes babillardes pût être compatriote et contemporain, et même un peu parent, de celui des gazettes de France. Le fait n'en est pas moins certain ; je ne dirai pas absolument, parce qu'il n'y a rien d'absolu, mais pour moi, après l'avoir profondément creusé, ma conviction reste telle que je ne veux pas désespérer de la faire partager à ceux qui voudront bien me suivre dans sa démonstration.

Qu'on ne s'attende pas, j'ai hâte de le dire, à une dissertation dans les règles, comme une annonce trop bienveillante pourrait induire à le croire ; c'est tout bonnement un problème que je pose à ceux que ce sujet peut intéresser, une causerie, qui se ressentira forcément de mon grand âge et de l'encombrement de ma mémoire.

Qu'on veuille donc bien remonter avec moi jusqu'au commencement du XVIIe siècle, jusqu'à ces guerres intestines qui ruinèrent Loudun, en chassant de ses murs, une pourtant de leurs places de sûreté, les familles protestantes, auxquelles elle devait sa fortune.

Bon nombre de ces exilés durent, bien évidemment, pousser

jusqu'aux Provinces-Unies, où ils étaient assurés de trouver une liberté qu'on a bien un peu surfaite, mais plus grande néanmoins que celle qu'ils auraient trouvée partout ailleurs, pour l'exercice de leur culte, notamment, aussi bien que pour la liberté d'écrire, dont ils usèrent largement.

C'est de ce mouvement que sortirent les petites feuilles restées célèbres sous le nom de *Gazettes de Hollande*. J'ai, dans le temps jadis, écrit un volume sur ces gazettes tapageuses et la presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles; mais qui le connaît? qui s'en souvient? Or c'est de leur créateur qu'il s'agit ici. Force m'est donc d'en donner une esquisse suffisante pour faire connaître le terrain sur lequel le journalisme va livrer ses premières batailles. Le sujet, d'ailleurs, ne manque pas d'intérêt.

La Hollande est un des berceaux de la presse, mais les premiers pas qu'elle y fit laissèrent une si faible empreinte qu'elle était complètement effacée lors d'un voyage d'exploration que je fis, en 1864, sur les bords du Zuyderzée ; à tel point que le bibliopole d'Amsterdam le plus compétent en ces matières, à qui m'avaient adressé des confrères de Bruxelles non moins compétents, avait ignoré jusque là l'existence de ces premiers essais, dont nos bibliothèques possèdent plusieurs exemplaires. Et je ne parle que des journaux en langue hollandaise ; quant aux gazettes françaises imprimées en Hollande, il n'en avait jamais vu ni connu.

Il faut dire aussi que ces dernières gazettes n'avaient pour ce pays qu'un mince intérêt, faites qu'elles étaient en vue de la France, où elles s'en allaient directement. Aussi n'en parlait-on guère, si ce n'est, nous dit Bayle, quand l'ambassadeur de France s'en plaignait, et c'était souvent. Il y avait dès lors des nécessités internationales, qui étaient une grosse pierre d'achoppement.

Quoi qu'il en soit, et la chose est faite pour surprendre, c'est que ces feuilles indiscrètes, ainsi, du reste, que tous les autres journaux étrangers, aient pu de tout temps circuler librement en France. Et cependant quels soucis ne causèrent-elles pas aux ministres de Louis XIV, et au grand roi lui-même, qui, néanmoins, se les faisait lire toutes, cherchant dans ces papiers damnés la vérité, qu'il eût difficilement accueillie de la bouche de ses conseillers. Mais on comprend sans peine les tempêtes qui en pouvaient sortir. Les archives de La Haye fournissent cent exemples des incidents diplomatiques auxquels elles donnèrent

lieu. J'en citerai, à titre de curiosité, un seul, mais absolument inédit, celui-là, car il m'a été envoyé depuis la publication de mes *Gazettes de Hollande.*

« 1683, 17 février. Le Pensionnaire se plaint, au nom du prince d'Orange, d'un passage d'un journal français d'Amsterdam, — passage reproduit dans la plainte, — duquel il résulterait que le Dauphin est somnambule. — Renvoyé aux députés d'Amsterdam. »

Or voici ce passage :

Résolution des Etats de Hollande, 1683. p. 36.

Le Pensionnaire, au nom du Prince d'Orange, a communiqué à l'Assemblée que dans la *Gazette françoise* du 16 courant (février 1683) la période suivante se lit : « Il y a quelques jours que Monsieur le « Dauphin se leva la nuit le jour dormant d'auprès de Madame la « Dauphine, et s'alla enfermer dans son cabinet. Cette Princesse s'en « étant apperçue, se leva fort allarmée. On eut de la peine à le trouver, « et encore plus à lui faire ouvrir. Constant contre elle et les autres qui « lui parloient, il s'étoit legerement blessé à la main, et s'étoit forté le « visage; ce qui redoubla la frayeur, jusqu'à ce qu'on y ut regardé. « Cependant il se reveilloit point. On le fit remettre au lit, ou quelque « tems après s'étant reveillé avec grande peine il assura qu'il ne se « souvenoit en nulle manière de tout ce qu'on lui avoit fait »

Et que son Altesse demande si, d'après l'opinion de leurs Hautes Puissances, il ne conviendrait pas de mettre ordre aux impertinences des gazetiers.

Renvoyé aux députés d'Amsterdam, etc.

Sans doute il devait déplaire au grand roi de voir son héritier « couché dans la *Gazette de Hollande* ; mais cela ne pouvait tirer à grande conséquence. Il en allait tout autrement d'une réclamation comme la suivante :

« 1679, 13 septembre. Le comte d'Avaux se plaint de ce que la *Gazette française* d'Amsterdam a publié des extraits de livres imprimés en France, notamment contre un arrêt du Parlement et contre un des prélats les plus éminents du pays, que le pamphlétaire avait décriés sous prétexte de faire l'éloge des évêques d'Alais et de Pamiers. Cette plainte est renvoyée aux députés d'Amsterdam, pour qu'ils y donnent telle suite qu'ils aviseront. Le 26, rapport de ces derniers : ils ont entendu le gazetier français, et lui ont recommandé la plus grande prudence. Cette admonestation ne paraît pas suffisante aux Etats, qui étaient alors vis-

à-vis de la France dans une situation très délicate, dont ceux-là seuls peuvent se faire une idée qui ont eu la patience de lire les *Négociations* du comte d'Avaux : ils édictèrent un décret portant *défense absolue de publier des journaux français dans la province.* »

L'ambassadeur put s'applaudir de cette victoire apparente; mais, dans son for intérieur, le comte d'Avaux ne se faisait point illusion sur la valeur de ces concessions arrachées à Messieurs d'Amsterdam par des considérations d'un ordre supérieur.

En attendant, que pouvaient devenir ces malheureux gazetiers ? Encore s'ils eussent été soutenus par l'opinion publique ; mais il fut loin d'en être ainsi. « Ce qu'il y a de vrai, écrivait Bayle, qui lui-même les regardait du haut de sa philosophie, c'est qu'en ce pays-ci on ne fait aucun cas des gazettes, et qu'on en regarde les auteurs comme des gens qui vivent de cela, et qui, pour avoir du pain, glosent et médisent avec la dernière indiscrétion, et quelquefois sans aucune sorte de jugement. »

Des gens qui vivent de cela ! Voilà qui est un peu bien superbe pour un philosophe ; mais ce n'était pas, il faut bien le dire, un fait particulier à la Hollande que ce dédain pour les gazetiers ; il était universel. Ce qui n'est pas pour excuser Bayle. Si je le cite souvent, c'est moins à cause de la valeur de son témoignage que parce que c'est à peu près le seul écrivain contemporain chez lequel j'aie trouvé, non sans peine, quelques particularités sur les *Gazettes de Hollande*, qu'il connaît du reste assez mal, il en convient lui-même, et sur la valeur desquelles son jugement paraît hésitant ; ce qui s'explique par ce fait, qu'il n'en parle jamais qu'à bâtons rompus, en réponse à ses correspondants. Un jour, cependant, qu'il était en verve, il fit de ces gazettes avec quelques autres un parallèle trop curieux pour que je ne le cite pas.

« Le roi part aujourd'hui, et c'est un avertissement aux gazetiers de faire provision de plumes et d'encre, comme le dit l'empereur Charles V à Paul Jove lorsqu'il se préparait à son expédition de Provence.

« Je trouve le *Gazetier de Bruxelles* d'un caractère d'esprit fort enveloppé ; il narre fort désagréablement et son style est horrible.

« Celui d'Amsterdam a l'esprit net ; il fait bien un conte ; il a le style fort propre pour la narration. mais non pas tout à fait exempt de fautes ; il badine quelquefois et donne dans le quolibet fort souvent.

« Celui de France tient fort sa gravité, et on dirait qu'il tranche de

l'historiographe d'importance ; ses railleries sont d'honnête homme, éloignée du burlesque, du caractère bas...

« Je crois qu'ils mentent tous trois, mais avec cette différence, que celui de Hollande est le plus menteur de tous, ensuite celui de Bruxelles, et puis le nôtre (celui de Rotterdam).

« Pour le *Gazetier de Hollande*, il ne se met guère en peine de sa réputation de bonne foi. C'est un gaillard qui tombe sur tout le monde, et qui publie généralement tout ce qu'on lui écrit. De là vient qu'il fait si souvent changer le caractère de l'impression dans une même gazette, afin d'avoir place pour mettre tout. Sa gazette est le véhicule des médisances de toute l'Europe ; car, quand on veut se venger de quelqu'un, on n'a qu'à forger un conte malicieux et ridicule de lui, et l'envoyer à Amsterdam : vous le verrez en beaux draps blancs par le premier ordinaire. C'est une menace qu'on se fait assez ordinairement : *Je te ferai coucher sur la Gazette de Hollande*. » (Lettre à Minutoli, du 16 mai 1675.)

Jusqu'à quel point mon héros, qu'il est grandement temps que je présente à mes lecteurs, est-il touché par cette algarade, c'est ce que nous allons tâcher de débrouiller.

Nous avons vu combien furent humbles les débuts de la presse en Hollande ; l'essor lui fut donné par un réfugié français, nommé *La Fons*, (alias *Font*, *Fond*). A quelle époque, je ne saurais le dire d'une façon précise, car les étapes de la vie de ce gazetier appelé à une si grande célébrité sont on ne peut plus mal jalonnées, et, ce qui est bien fait pour étonner, on ne trouve son nom dans aucune biographie ou bibliographie.

Son existence m'a été révélée par un magnifique portrait in-folio conservé à la Bibliothèque nationale, et dont une réduction se trouve en tête de mes *Gazettes de Hollande*. Il y est représenté tenant de la main gauche une gazette déployée, qu'il montre de la main droite avec sa plume, et en tête de laquelle on lit : *La Gazette ordinaire d'Amsterdam* du lundi 3 décembre 1667. Le titre est flanqué de deux vignettes grossières, représentant, l'une les armes d'Amsterdam, l'autre un gros bateau dans lequel deux hommes qui semblent des soldats.

La gravure ne porte d'autre millésime que celui qui se lit sur la gazette, 1667 ; cependant le Père Lelong lui donne la date de 1680. On doit supposer que ce n'est pas sans fondement. Ce qui me paraît le plus probable, c'est que la première de ces dates est celle de la fondation du journal, et la seconde celle de la gravure.

La Gazette ordinaire d'Amsterdam n'était évidemment pas

le début de La Fond dans la carrière. Il paraît, en effet, sur son portrait, avoir une quarantaine d'années, ce qui ferait remonter sa naissance dans les environs de 1627. Aurait-il donc attendu si longtemps pour se produire, étant donné le caractère que révèle la lutte qu'il soutint pendant plus de vingt ans ? On ne peut là-dessus que faire des conjectures.

Cette feuille, du reste fut, dès son origine, en bute à ant de tracasseries qu'il est impossible de la suivre dans ses multiples métamorphoses.

Je l'ai rencontrée dans un recueil où elle alterne avec une *Gazette d'Amsterdam* ; ce qui donne à penser. Elle y va du 17 janvier 1667 au 15 juillet 1671.

En 1672 je ne rencontre plus que la *Gazette d'Amsterdam*, qui court les chemins. Le n° du 14 avril est suivi de deux n°s, des 18 et 22, ayant au lieu du titre ordinaire, le suivant : *Relation* désintéressée de celui qui faisait la *Gazette d'Amsterdam* ; et, à la place du nom de l'imprimeur, on lit : « Imprimé « en chemin, allant en lieu neutre, pour nous y établir, et vous « envoyer de là les... » (La suite rognée par les ciseaux stupides du relieur.)

Le titre et la signature ordinaires reparaissent au n° du 28 avril, à la fin duquel on trouve cet Advertissement : « Ne « sachant quelle place serait neutre aux écrivains de ce pays, « nous reprenons nos premières erres, jusqu'à ce que la Provi- « dence divine en ait autrement disposé. »

Dans le volume des gazettes de 1675, à notre Bibliothèque nationale, le numéro du 13 août est suivi d'une formule que nous avons déjà rencontrée, de *Mémoires qui devaient servir à la composition de la Gazette d'Amsterdam du jeudi 15 août*, à la fin desquels on lit : *Imprimé pour Jean de la Font*.

En 1618 enfin La Font est à Leyde, qui lui offre un asile assuré, et il s'y établit définitivement. Il n'y demeura pas longtemps inactif. Après quelques essais sans grande importance, il y fonda, en 1680, les *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, vulgairement connues sous le nom de *Gazette de Leyde*, et qui persistèrent jusqu'au commencement du XIXe siècle, non sans jeter un assez vif éclat. Cette création fut, en 1738, de la part d'un secrétaire de cette ville, l'objet d'un rapport qui a été inséré dans un des livres de privilèges de l'antique cité, et où il est dit « qu'un Français, nommé Jean-Alexandre de la Font, a été le premier qui, vers l'année 1680,

a imprimé cette gazette », dont il était devenu de bonne heure, s'il ne l'avait été tout d'abord, propriétaire.

Il paraît être mort en 1689. On voit, en effet, son fils admis, par une résolution de la régence de Leyde du mois de décembre de cette année, à lui succéder dans son œuvre, dont les Etats de Hollande lui octroyèrent le privilège pour quinze années, lequel lui fut renouvelé en 1706, 1721 et 1736. »

Ces persécutions auxquelles le courageux gazetier fut en butte pendant vingt ans ne faisaient qu'accroître sa renommée et les sympathies de ses concitoyens. En voici une preuve, authentique celle-là, dont la date coïncide avec celle où il était contraint de quitter Amsterdam. J'ai eu la chance de la rencontrer dans des *Mémoires de Jean Rou*, avocat au Parlement de Paris, puis secrétaire interprète des États-Généraux de Hollande, mémoires publiés en 1857 pour la Société du protestantisme français, par M. Francis Waddington. C'est une lettre de Rou à un de ses amis, à l'époque de la mort de Conrart (1675) :

« Ce triste accident me cause une véritable douleur, et, comme j'avais le cœur pénétré de sentiments de reconnaissance qui étaient si légitimement dus à cet illustre défunt, je me crus obligé d'en produire quelque monument public, sans néanmoins me faire fête de donner la chose sous mon nom. Une occasion fort naturelle s'en présentait comme d'elle même. Il y avait peu de temps que le fameux *La Fons*, qui s'est rendu si célèbre par ses ingénieuses gazettes hollandaises, dont il était l'unique inventeur, et l'original de toutes celles qui ont suivi depuis, m'avait annoncé d'une manière très avantageuse à l'occasion de mes Tables de l'Histoire universelle ; ce qui m'ayant porté à lui en faire quelque remerciement, je me servis de cette conjoncture pour le porter à faire une mention un peu étendue de cette fâcheuse mort, que je lui apprenais, et au sujet de laquelle je dressai l'article qu'on va voir, afin qu'il l'insérât dans ses Nouvelles, que tout le monde recherche avec empressement.... »

Je n'ai pas besoin d'insister sur la valeur de ce témoignage. Il est d'un tout autre poids que celui de Bayle, qui pourtant, malgré ses dédains pour les gazetiers en général, ne peut se refuser à reconnaître la supériorité de La Font. « Il y a, dit-il quelque part, trois personnes qui *passent pour en faire* — des gazettes. *On croit* que celles du sieur La Font, *que je n'ai jamais vues*, sont les meilleures. » Une autre fois il en parle comme d'un homme qui avait mis les gazettes de Hollande françaises dans la plus haute réputation où elles aient été.

A ces témoignagnes du grand renom de La Fond s'en ajoute encore un, et celui-là plus éloquent que tous les autres : c'est le portrait dont j'ai parlé en commençant. La valeur de ce magnifique et célèbre portrait, gravé par Pierre Lombard, d'après le tableau de H. Gascar, est encore rehaussée par un charmant distique du fameux Santeul que voici :

In effigiem domini de La Fond, Galli,
Festivissimi apud Batavos Ephemeridum historicarum scriptoris
DISTICHON
Mille oculis videt hic Fondus, mille auribus audit ;
Plus audit naso, plus videt ille suo.

Enfin, le Père Lelong a mis le sceau à sa renommée en lui donnant place dans son Panthéon des Français illustres, en ces termes : Fond (N. de la), *fameux gazetier de Hollande* (1).

Il n'y manque, on le voit, qu'une statue.

Mais d'où donc était-il originaire, ce fameux gazetier, qui avait de si bons yeux, de si bonnes oreilles, et plus de nez encore ? Quelle était sa patrie ? Toutes mes recherches, toutes mes interrogations sur les lieux, étaient restées sans le moindre résultat, et, comme je l'ai dit, son nom ne se rencontre dans aucune biographie, pas même dans la biographie si fallacieusement intitulée : *La France protestante.* Comme alors je n'y attachais pas autrement d'importance, et que j'étais talonné par des travaux plus urgents, je cessai d'y penser.

Et voilà qu'après un quart de siècle, son souvenir m'est rappelé par le triomphe de Renaudot. Bien des fois, pendant la campagne si chaleureusement menée pour la réhabilitation de l'illustre enfant de Loudun, l'image de l'exilé a traversé mon esprit ; tant et si bien que j'en vins à me demander si, par hasard, il ne serait pas originaire du Poitou. Et pourquoi pas ? Et même pourquoi pas de Loudun, ce dont, pour ma part, je serais très heureux ?

Comme cette hypothèse me souriait fort, je la tournai et retournai, au point qu'elle devint pour moi une certitude.

D'abord ma conviction est que des relations plus ou moins étroites doivent avoir existé entre Renaudot et La Fond, malgré la différence d'âge. Ce dernier est né vers 1625 ; Théophraste

(1) Faisons remarquer en passant que le **N** tient ici la place des prénoms, que le savant bibliographe ignorait ; c'est son *x*.

est mort en 1653. Ils auraient donc eu tout le temps de se connaître, surtout étant du même pays, de la même religion, et l'un et l'autre des meilleures familles. Rien même n'empêcherait de croire que le futur gazetier de Hollande ne se fût plus ou moins associé aux travaux de celui de Paris.

Ce ne sont là, assurément, que des vraisemblances; mais je puis citer, à l'appui, quelques autorités, que le lecteur appréciera.

La première à consulter, c'était évidemment les registres de l'état-civil. Malheureusement ils ont disparu lors de la révocation de l'édit de Nantes; mais un brave curé, qui les a eus en communication, eut l'heureuse inspiration d'en faire dresser une table, qui est aujourd'hui dans les archives de Loudun. La liste est longue, plus de cinq mille articles, de 1562 à 1684; et il y a beaucoup de lacunes.

Or, en tête d'un extrait compendieux que je dois à l'obligeance du secrétaire de la mairie, M. Mortier, figurent le baptême de deux enfants ayant pour mère une de Lafond (1505-1506), ce qui, par parenthèse, fait remonter l'origine de cette famille au moins au XVI[e] siècle.

Nous voici incontestablement sur la voie.

Après le nom de Renaudot, qui revient presque à chaque ligne, celui qui se rencontre le plus fréquemment est celui de Dumoustier, que je connaissais déjà.

Sachant combien mon vaillant ami et collaborateur Roger Drouault s'est préoccupé des illustrations loudunaises, je fis appel à sa compétence, et voici ce qu'il me répondit :

« La famille des Dumoustier existait en Loudonnais dès le XIV[e] siècle... Elle a toujours été fort remarquable. Elle a fourni un historien au Loudunais.

« Vers 1700 elle était divisée en plusieurs branches, portant, pour se distinguer, des noms de *terres*. Il y avait ainsi les Dumoustier de Bourgneuf, de Locagne, de Seugni, etc., et enfin les DUMOUSTIER DE LA FOND, qui tiraient leur nom du moulin de Lafond, sis près de Loudun. »

Pour moi, dès lors, plus de doute possible. Il en était dans ce temps-là comme aujourd'hui : les surnoms avaient bien vite effacé le nom patronymique, et l'on devait dire à Loudun : Je vais chez Monsieur de Lafond, ou Je vais chez Lafond. Rien donc d'étonnant à ce que le futur gazetier de Hollande,

surtout arrivant dans un pays étranger, se soit fait appeler tout simplement de La Fond.

Et encore, n'est-ce que cela? Renaudot avait épousé une Dumoustier (Marthe), que, par parenthèse, la *France protestante* (2e édition) dit être mort à Paris, le 12 février 1639, à l'âge de 57 ans; ce qui renverse de fond en comble les données des *Notes inédites* de mon ami Drouault. Etait-elle de La Fond, c'est très possible, le nom patronymique pouvant avoir paru suffisant pour l'administration ou pour l'enregistrement du baptême. Ce qui n'est pas moins possible, ce qui est parfaitement admissible, c'est qu'elle ait eu un frère, qui aurait engendré le créateur de cette fameuse Gazette ordinaire d'Amsterdam, lequel alors aurait été son neveu.

Tout cela est fort risqué, assurément; mais, il y a bien longtemps qu'on l'a dit, le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Dans tous les cas il restera ceci; que les gazettes de Hollande, dont on ne peut discuter l'influence politique, ont été créées par un Français, et que ce Français a été la personnification de la liberté de la presse.

Quant au lieu de sa naissance, peu importe à sa mémoire. Ce n'en est pas moins pourtant un point important à fixer; mais, mal placé comme je le suis pour le faire moi-même, j'en dois laisser le soin aux chercheurs de la contrée sous les yeux desquels tomberont ces lignes, les assurant que les communications qui pourront m'être adressées, sur ce point particulier comme sur les autres, seront toujours accueillies avec reconnaissance.

EUGÈNE HATIN.

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

5. *Armorial.* — Nous avons déjà rencontré les Preux avec des écussons qui les désignent personnellement. Il était donc tout naturel qu'un héraut d'armes de la cour, qui avait qualité pour ce rôle, à la façon de l'illustre d'Hozier, révisât la pratique qui s'était imposée sans autorité et la sanctionnât définitivement, pour ainsi dire d'une manière officielle, dans son Armorial de la noblesse française, à l'usage des artistes et des héraldistes. « On trouve leurs armoiries et leurs louanges, ou

épigraphes en vers, dans divers manuscrits de la Bibliothèque impériale, et, de plus, dans l'*Armorial du héraut Berry*, Paris, in-8°, p. VII, note » (1).

6. *Paris*. — Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, de 1460 environ (f. fr., n° 1093), au milieu d'un traité de la Consolation de Boèce se trouve une liste portant ce titre : *Les noms des neuf Preux et le temps qu'ils trépassèrent* » (2).

7. *Tapisseries*. — Elles sont de deux sortes, les unes procédant par ensemble et les autres par détails. Dans cette seconde catégorie se rangent les suivantes, dont l'énumération ressort de la si utile *Histoire de la Tapisserie* de M. Guiffrey, actuellement administrateur de la manufacture nationale des Gobelins.

« Le plus ancien des membres de cette dynastie (des tapissiers Tournaisiens), Pasquier Grenier, vend au duc de Bourgogne, en 1459, une tenture de l'histoire d'Alexandre, enrichie d'or et comprenant, outre le ciel, le dossier, la couverture et les gouttières (3), sept tapis de muraille. Le prix donne une idée de la magnificence de cette œuvre, elle ne coûta pas moins de 5,000 écus d'or. On la voit toujours citée parmi les pièces les plus précieuses de la maison de Bourgogne » (4).

« Parmi les tapisseries dont les ducs de Bourgogne se montraient particulièrement fiers, il en est une qui trouve toujours place dans les cérémonies les plus solennelles. L'histoire d'Alexandre avait décoré l'hôtel d'Artois lors de l'entrée de Louis XI, à Paris, en 1461. Elle reparaît à Trèves en 1473 et on voit, par les soins dont on l'entoure, que les ducs de Bourgogne en font un cas tout particulier. Elle était tissée des matières les plus précieuses : l'or, l'argent et la soie avaient été employés dans une large mesure » (5).

Charles le Téméraire, « lors des fêtes célébrées à l'occasion de son mariage avec Marguerite d'York », en 1468, étala « ses plus belles tapisseries, au nombre desquelles il faut citer celles qui représentaient Adam et Eve au paradis terrestre et *comment Cléopâtre épousa Alexandre* » (6).

(1) *Paris et ses historiens*, p. 562, note 1.

(2) Guiffrey, *Note sur une tapiss. de Godefr. de Bouillon*, p. 13.

(3) Tout cela constitue l'ornementation drapée d'un lit.

(4) Page 88.

(5) Page 76.

(6) *Ibid.*

M. Pinchart, dans son important ouvrage *Les tapisseries flamandes*, page 38, reproduit les comptes, de 1398-1399, des comtes de Hainaut. On y lit qu'il fut dépensé « deux cent six livres, pour 1 grant drap de haute lice, ouvret à or, contenant le ystore dou roy Alixandre et dou roy d'Aire » (1).

Enfin, le palais Doria, à Rome, possède deux belles tapisseries du xve siècle, qui représentent Alexandre enlevé dans les airs par des griffons et descendant dans les profondeurs de la mer, enfermé dans un tonneau de verre (2).

Hector ne paraît pas isolément, mais deux fois revient le siège de Troie auquel il prit part. M. Guiffrey reproduit un épisode de la tapisserie du tribunal d'Issoire (3) et ajoute : « Le magistrat du Franc de Bruges, voulant offrir à Charles le Téméraire, un présent digne de ce prince, s'adresse à Pasquier Grenier et lui achète, en 1472, une tenture de la *Destruction de Troie* (4).

« Frédéric de Montefeltre cherche à introduire l'art de la tapisserie à Urbin vers 1470 ; il eut à ses gages jusqu'à cinq artisans, dont le principal ouvrage est une histoire de Troie » (5). Les « Documents de la chambre des comptes, à Lille », contiennent cet article à la date de 1496 : « A Isabeau Maire, vesve de feu Antoine Mikelot, en son vivant brodeur de tapisserie de m. d. s. (le duc de Bourgogne) pour.... la chambre verde, neuf pièces de murailles brochiés de l'histoire du roi Priam, semées et brodées de dains et grandes fleurs » (6).

Les trois Preux de l'antiquité seraient donc au complet, avec César, que M. Guiffrey a mentionné quatre fois. Il donne d'abord en gravure César passant le Rubicon, d'après la tapisserie de Berne (7), puis revient aux textes historiques. « En 1410, un autre tapissier (de Tournai), nommé Arnould Poissonnier, livre d'un seul coup à l'empereur Maximilien, moyennant la somme de 1460 livres, trois tentures importantes »,

(1) Darius. — Dehaisnes, *Mém. de la commiss. hist. du dép. du Nord, documents divers*, t. III, p. 451.

(2) *Annal. arch.*, t. XVIII, p. 26, note 5.

(3) Page 87.

(4) Page 88.

(5) Page 105.

(6) Houdoy, *Les tapisseries de haute lisse, histoire de la fabrication Lilloise*, p. 141.

(7) Guiffrey, page 65.

dont « un Triomphe de Jules César, en huit pièces, contenant quatre cents aunes » (1). — « Un des plus grands maîtres de la renaissance italienne, Andrea Mantegna, avait accepté la tâche de fournir des modèles aux tapissiers de Louis de Gonzague », à Mantoue. « Les détails sur les œuvres sorties de cette illustre collaboration font complètement défaut. On sait seulement que les tentures des souverains de Mantoue jouissaient d'une grande célébrité au XVIe siècle. Les fameux cartons d'Hampton Court, ces Triomphes de Jules César développés en longues frises qui rappellent les antiques bas-reliefs, sont généralement considérés comme des modèles dessinés pour l'atelier mantouan » (2).

« C'est à peine s'il existe encore un seul spécimen des productions italiennes du XVe siècle. Le plus ancien qu'on connaisse, la Présentation de la tête de Pompée à César, semble se rattacher par le style à l'école milanaise, mais on ignore absolument le lieu de sa fabrication. Encore n'est-on pas bien certain qu'il soit antérieur à l'an 1500 » (3).

Nous n'avons qu'un document sur les héros juifs et il concerne David. Un inventaire de 1487 enregistre « une table d'autel, fort riche de brodure, où il y a trois pièces, celle du milieu, historié de la nativité, où sont les trois roys qui viennent ofrir.... ; les deux autres pièces de pareille fachon, historiées d'une d'icelle de la royne Sabat qui vient vers le roy Salomon et l'autre de l'histoire du roy David estant en son trone auquel par deux chevaliers est faict présent de deux fioles, armoyés lesdites trois pièces des armes de M. S. le duc Philippe » (4).

Aux héros chrétiens manque Artus. « Un catalogue des joyaux et meubles de Philippe le Bon, naguère publié par M. Léon de Laborde, constate l'état des tapisseries conservées dans les châteaux du puissant seigneur en 1420, c'est-à-dire peu de temps après la mort de Jean sans Peur » (5). Or il s'y rencontre les histoires « de Charlemainnet » et « de Godefroy de Bouillon » (6).

(1) Guiffrey, page 91.
(2) Page 101.
(3) Page 105.
(4) Houdoy, p. 153.
(5) Guiffrey, page 64.
(6) Page 66.

8. *Paris.* — M. Finot, dans un article intitulé : L'*Hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut* (1), signale « dans le compte de 1407 », « un inventaire des meubles que renfermait l'hôtel du Porc Epic, en la rue de Jouy, près de la poterne Saint-Paul, qu'il (le comte Guillaume VI) habitait avec Jacqueline de Bavière, pendant ses séjours à Paris ». Là est mentionnée « une grande tapisserie représentant l'histoire des neuf Preux » (2).

9. *Ducs de Bourgogne.* — « Des pièces d'un très grand intérêt avaient été ajoutées au premier fonds venant de Philippe le Hardi... Parmi les épisodes tirés des chansons de geste ou des romans de chevalerie, on remarque.... les Preux et les Preuses, une autre tapisserie des neuf Preuses » (3).

10. *Chambéry.* — « Item, ung aultre bien grant pand (4) bien viel (5), les escripteaulx dessus, ouvré à soye, fil d'or et laine, à personnaiges des neuf Preux » (6). L'expression *les escripteaux* peut s'entendre de deux façons, ou des noms des personnages ou de leur éloge versifié, car, sur les tapisseries, l'un et l'autre ont été tissés *dessus*, c'est-à-dire à la partie supérieure.

11. *Pont d'Ain.* — « Item, une courtine de toille paincte, du patron des preux, contenant deux pièces » (7).

On gardait donc les patrons ou cartons des tapisseries (8) à l'égal des tapisseries elles-mêmes, tout en ayant soin de ne pas les mettre en évidence dans le château principal des ducs de Savoie, mais bien dans une de leurs résidences moins fréquentées. Courtine signifie ici tenture (9). *Toile peinte* indique de quelle façon se faisaient ces cartons.

(1) *Bullet. hist. du Com. des trav. hist.*, 1891, p. 204.

(2) Voir aussi *Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 520.

(3) *Hist. de la tapisser.*, p. 66.

(4) Pan, panneau, pièce.

(5) Cette indication ferait remonter la tapisserie au XIVe siècle.

(6) *Inv. du château de Chambéry*, 1498, n° 365.

(7) *Inv. du chat. du Pont d'Ain*, 1498, n° 1436.

(8) Voir Guiffrey, pp. 29, 47, sur l'exécution des cartons, qui était confiée à un peintre, lequel s'inspirait souvent des miniatures et laissait au tapissier le soin de colorier le dessin à son gré. On a quelquefois confondu les cartons avec les toiles peintes. (*Ibid.*, p. 94.)

(9) Le *Glossaire archéologique*, dans toutes ses citations, ne parle que de l'« église » ; il y avait lieu d'en montrer l'emploi dans la vie civile et domestique.

Des textes passons maintenant aux monuments eux-mêmes.

12. *Roanne.* — Les expositions ont cet immense avantage qu'elles produisent au grand jour une foule d'objets jusqu'ici cachés chez les particuliers et par conséquent ignorés des savants. Grâce à elles, ces mêmes objets sont catalogués et décrits ; ils deviennent encore mieux du domaine public, quand on prend la sage précaution de les reproduire par la photographie ou la gravure. Or l'exhibition Roannaise a eu la chance de voir prolonger ses jours par un album qui a pour titre: *Exposition rétrospective Forézienne*, Roanne, 1890, in-4°. Le panneau de Charlemagne y est figuré, ce qui me permet de le dater sûrement du xve siècle et d'en étudier les caractéristiques, au nombre de cinq : La *couronne impériale* en tête ; sur la housse, à l'arrière, les trois *fleurs de lis* de France, mal ordonnées ou 1 et 2 et à l'avant l'*aigle à deux têtes*, aux ailes éployées ; le héros brandit une *hache d'armes* et près de lui se dresse une *autruche*, qui dénote le grand justicier (1).

Les armoiries de la maison qui commanda la tenture ornent la partie supérieure, suivant un usage que le moyen âge avait mis en vogue..

Ceci dit, faute de mieux, puisque je ne connais pas l'original, je laisse maintenant un des spectateurs la décrire plus au long à la satisfaction des archéologues.

M. Travers écrit dans le *Bulletin monumental*, 1891, p. 148-150, à propos de « l'Exposition rétrospective Forézienne », à Roanne :

« Les yeux ne pouvaient se détacher de la tenture des Preux, tapisserie des Flandres, en laine, soie et or, l'un des plus beaux spécimens de l'art du tapissier à la fin du xve siécle, dont M. Ed. Jeannez a l'enviable bonne fortune de posséder deux panneaux d'une largeur de 3 mètres 50, dans un parfait état de conservation, quoique certaines couleurs aient légèrement pâli. Notre aimable et érudit confrère, auquel on doit la rédaction de la plus grande partie du catalogue, les a décrits ainsi :

« *Panneau de Charlemagne.* — L'empereur à cheval tient « de la main droite un marteau d'armes. Il est coiffé d'une « massive couronne, surmontée de la toque en forme de tiare. « Un surcot, bordé d'orfrois, laisse apercevoir le haubert de « maille et l'armure. Le cheval, avec chanfrein et têtière de fer,

(1) *Œuv. comp.*, t. II, p. 53, note 1.

« est recouvert d'une housse, brodée du lis de France et de « l'aigle allemande à deux têtes. Deux suivants d'armes se « tiennent aux côtés de l'empereur. Au bas du panneau, une « autruche : en haut, les deux écussons de Chabanne et de « Blanchefort. La bordure se compose d'un ruban, enroulé « autour d'une pique et portant la devise, indéfiniment répétée: « *Post tenebras spero lucem* (1). Elle est interrompue au « sommet du panneau par l'inscription suivante, tracée sur « quatre lignes en majuscules gothiques :

Charles . le . grant . ie . suis . tres .
Redoubte . et . des . mescreans .
Sur . tous . aultres . doubte .
Assaulp . fut . et . occision mortelle . (2)

« *Panneau de David.* — Monté sur un cheval au galop, le « roi David brandit un javelot. Sur son armure de plates, il « porte un riche tabard, doublé d'hermines. Son armet ouvert « est surmonté d'une couronne royale. Le cheval est préservé « par un chanfrein de fer, sa housse est faite d'une étoffe bleue « damassée. Deux personnages debout : à gauche, un cous- « tilier ; à droite, une femme au teint basané. Au premier « plan, un animal à peau tigrée porte une corne sur le crâne (3). « Mêmes armoiries et bordure que dans l'autre panneau. En « haut cette inscription :

David . de . mes . grans . faictz . nobles .
et glrhieud . bruit . cour . partout . et . renon .
meintenant . de . ma . fonde . (4) comme . enfans .
courageud . ie . mys . au . bas . Golias . le .
grant . geans . (5)

(1) Ce doit être la devise particulière des donateurs.

(2) Je rétablis ainsi le tercet :
« Charles le grant je suis redoubté
Et des mescréans sur tous aultres doubté
Assaulp fut et occision mortelle. »

(3) Ce détail a une grande importance iconographique, car il montre que le tapissier voulait caractériser chaque Preux par un animal symbolique. A Charlemagne il avait attribué l'*autruche.* Ici David est accompagné d'un animal cornu, qui ne peut être qu'une licorne ou un rhinocéros ; la licorne serait assez singulière pour l'amant de la femme d'Uri.

(4) Voir ce mot dans le *Glossaire archéologique.*

(5) « David de mes grans faictz, nobles et glorhieud
Bruit cour(t) partout et renon meintenant
De ma fronde comme enfans courageud
Je mis au bas Golias, le grant géans. »

13. — M. Guiffrey considère comme fabriquée en Suisse une suite des Preux, que le docteur Moritz Heyne a publiée à Bâle dans un ouvrage intitulé *Kunst im Hause*. Cette attribution est fort acceptable, car « l'auteur nous apprend que la ville de Bâle possédait, vers 1453, trois ateliers indépendants dirigés par des femmes ; les documents contemporains en fournissent la preuve. Quant à attribuer à ces ateliers l'exécution de nos tapisseries, le savant éditeur ne va pas jusque-là. Ces pièces nous paraîtraient d'une date sensiblement postérieure et plutôt contemporaine de Charles VIII ou de Louis XII que de Charles VII... La forme et les dimensions de la troisième tapisserie lui assignent le même usage qu'aux deux autres, destinées à servir de dosserets. Nous y voyons représentés certains personnages des plus populaires au moyen âge, soit en France, soit en Allemagne. Il s'agit de ces neuf Preux, dont la légende a souvent inspiré les dessinateurs de cartons. Ici nous n'avons que les trois Preux chrétiens, Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon, avec leurs armoiries de fantaisie. A gauche paraît Judas Machabée. La tapisserie incomplète ne laisse voir qu'une partie du corps du roi David ; il manquerait donc, pour compléter la série, le troisième des Preux de l'Ancien Testament, Josué ; enfin, les trois héros païens, Hector, Alexandre et César. On sait que cette trilogie, dont l'invention date du XIVe siècle, (1) a laissé une trace durable dans le jeu de cartes (2). Les inventaires nous en ont fait connaître déjà plusieurs représentations (3). »

Comme cette description est accompagnée d'une planche, je vais pouvoir revenir sur certains détails que ne comportait pas le but de l'écrivain se restreignant aux généralités. Ce qui subsiste de la tapisserie montre une bande plutôt destinée à figurer en long : aussi le nom de dosseret (4) lui convient-il

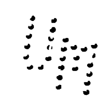
(1) Le *dictionnaire* de Larousse la fait remonter aux troubadours et à l'époque de Charlemagne, ce qui n'est nullement fondé.

(2) Jansen. *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce, et sur la connaissance des estampes du XVe et du XVIe siècles, où il est parlé aussi de l'origine des cartes à jouer et des cartes géographiques.* Paris, 1808, 2 vol. in-8°, planches très curieuses de gravures, monogrammes, filigranes, etc.

Peignot. *Recherches historiques et littéraires sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer.* Dijon, Lagier, 1836, in-8° avec lithogr.

(3) *Hist. de la tapiss*, pp. 116-117.

(4) Victor Gay, au mot *dossal*, limite trop le sens dans cette définition : « La partie d'un dais ou pavillon formant dossier au dessous d'un ciel. » Il pouvait fort bien exister des dossiers sans ciel. Le Dr Heyne dit « grande tenture de fond » pour le panneau de Bâle.



parfaitement, parce que l'on peut la supposer fabriquée pour décorer la muraille au-dessus d'un banc. Le style est celui de la fin du xv[e] siècle, tout à fait des dernières années. L'origine allemande est incontestable, les légendes seules l'établiraient. Godefroy de Bouillon nous donne la fin de la tenture, c'est donc le commencement qui manque : elle a été coupée à peu près par moitié. Les Preux du paganisme devaient ouvrir la marche.

Le sol est agréablement parsemé de plantes, à feuilles plantureuses et fleurs épanouies : un lapin y broute, comme c'était l'usage dans ces sortes de représentations. Le fond est tapissé de branches de rosier (1), boutonnées ou fleuries (2) : nous regrettons de n'en pas savoir la couleur, que des hachures croisées à la manière du *sable* héraldique pourraient faire supposer noir. Chaque Preux est debout, tourné vers son voisin, comme s'ils causaient ensemble, vêtu à la mode du temps, arborant une bannière et encadré dans une banderole écrite en gothique carrée (3).

De David il ne reste qu'un pan de vêtement, ceint à la taille et bordé d'un galon perlé. Au-dessus est un oiseau posé, qui fait partie du fond et, au-dessous, sur un petit écusson blanc se détache une tête de loup (4) à la gueule ouverte mais baillonnée. (5) La légende, en nommant Goliath, vaincu par le jeune berger, ne laisse pas de doute sur l'identification : **Kam.**

(1) « Deux chappes de soye verte, figurée, semée de rousetes en rousiers d'or. *Item*, une autre chape de drap damas pers, à orfraiz et chapperon, et raiz de souleil et rousiers, à violettes blanches. » (*Inv., du* xv[e] *siècle, à la cath. du Mans*, dans l'*Union hist. du Maine*, 1893, pp. 53, 89.)

(2) Cette disposition se nommait « œuvre d'arborerie ».

(3) « Les Allemands aimaient à remplir le fond de leurs tissus de longues banderoles, chargées de mots ou de phrases, qui parfois constituent un véritable élément de décoration et enveloppent complètement les personnages. » (Guiffrey, p. 124.)

(4) Le D[r] Heyne y voit « les armes des Eberlin, famille suisse et qui devaient occuper à peu près le milieu de la tapisserie. » (Guiffrey, p. 118). Je ne suis pas convaincu, l'écusson étant bien petit et surtout comme perdu à cette place, pour être celui du donateur.

(5) Nous revenons ici aux attributs zoologiques, sur lesquels je me tais pour le moment, à défaut de renseignements suffisants. C'est déjà un commencement d'enquête que de les signaler dans trois représentations des xv[e] et xvi[e] siècles. — La gueule est grande ouverte. Peut-être s'agit-il ici de ce qui est dit dans un livre de raison de la fin du xvi[e] siècle où l'on donne la recette : « Pour enclaver le loup » (*Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. xiv, pp. 491, 495). Ce loup ainsi *enclavé* ferait-il allusion à Goliath ?

schlug ich den. grossen. goliam *(Je suis venu et j'ai battu le grand Goliath)* (1).

Judas Machabée est coiffé d'un chaperon et barbu. Sur sa cotte de mailles on voit un riche surcot damassé, bordé d'hermine ; ses jambes sont recouvertes d'une armure de fer et ses pieds chaussés de bottines molles. De la droite il s'appuie sur son épée, renfermée dans le fourreau, autour duquel s'enroule le ceinturon. Sa gauche pose sur le sol un bouclier, ovale et dentelé, qui a pour meuble un lion rampant, à face humaine et coiffé d'un bonnet. En légende : **Judas machebeus. ich. hab. gehabt. iudischie. laut. und. min. opfer. vor. gott. gesant.** *(Judas Machabée. J'ai porté haut la renommée des Juifs et rétabli les sacrifices en l'honneur de Dieu.*

Le roi Arthus est vêtu à l'écossaise, jambes nues, souliers à la poulaine, cotte à manches pendantes, fourrées de vair et jupe courte. Ses cheveux sont longs et son menton imberbe. Il porte en tête une toque rayée et fleuronnée et au cou une chaîne en orfèvrerie; de la main droite il tient une lance à laquelle flotte une petite bannière carrée, marquée de trois couronnes fleurdelisées, 2 et 1 et surmontée d'une longue cravate flottante (2). Sa gauche, l'index levé, fait le geste de la discussion. Sur le phylactère est écrit : **Konig. artvs. min. macht. und. min. miltikeit. das. ich. alle laut. erstreit.** *(Roi Artus. J'ai sans distinction fait sentir à tous ma puissance et ma bienfaisance)* (3).

Charlemagne se distingue par une couronne fermée, au globe crucigère ; une barbe épaisse, un manteau à chaperon et doublure d'hermine mouchetée, le glaive nu et levé dans la gauche, tandis que de la droite il arbore la bannière mi-partie à l'aigle et aux fleurs de lis. En exergue : **Keisser. karolus. weltlich. recht. han. ich. gestifft. und. die. bestimmte. in. geschrift.** *(Empereur Charles. J'ai fondé le pouvoir temporel et fixé par écrit les choses convenues).*

Godefroy de Bouillon est un guerrier, armé de fer de pied en

(1) Je dois la traduction des légendes allemandes à l'obligeance de M. Léon Palustre, qui y a joint plusieurs notes explicatives et qui ajoute : « La lecture seule est très difficile et l'interprétation demande beaucoup de réflexion. Vous jugerez si j'ai réussi. »

(2) Le *Glossaire archéologique* ne fait pas mention de cette bandelette au mot *bannière* ; mais à *cravate*, il en donne l'interprétation philologique.

(3) « Ma bonté ».

cap. Sa main gauche saisit vivement l'épée qu'il porte au côté et sa bannière carrée forme un mi-parti de Jérusalem (incomplet, car il y manque les croisettes) et de Bouillon (à la fasce d'argent, sur champ de gueules). Légende: **Godofrit. herzog. von. holland. noch durch. fürsten. adels. sitten. han. ich. das. heilige. grab. erstritten** (*Godefroy, duc de Hollande. Grâce à l'appui des princes de la noblesse j'ai conquis le saint tombeau.*

X. BARBIER DE MONTAULT.

(*A suivre.*)

La date de l'église de Saint-Généroux.

(*Suite et fin*)

A l'intérieur, il n'y a plus de caractéristique que les massifs piliers qui séparent la nef du collatéral (côté de l'Evangile).

Ces piliers, sauf la partie supérieure, qui a été refaite, — présentent (sous le badigeon moderne) les joints épais que nous avons toujours constatés jusqu'ici dans les parties en moyen appareil. Comme plan, ils affectent essentiellement la forme rectangulaire ; à ces rectangles sont annexés soit des demi-colonnes, soit des pilastres, destinés à servir de pieds-droits.

De la présence de ces pieds-droits, de la robuste épaisseur des piliers eux-mêmes et de l'existence de contreforts extérieurs, il résulte que l'église a été primitivement voûtée.

Telle apparaît, quand on la regarde avec quelque attention, l'église au premier abord insignifiante de Saint-Jacques-de-Montauban.

A Saint-Généroux, deux séries de travaux, fort voisines en date l'une de l'autre (1), sont évidentes (exception faite, bien entendu, des grandes arcades en arc brisé de la nef et de la grande façade, dont les dates bien postérieures n'ont pas à nous préoccuper ici). On a construit, en une première fois, les deux

(1) Nous croyons qu'il faut regarder les additions à la construction primitive comme plus anciennes qu'on ne l'a fait et que nous ne l'avons fait nous même antérieurement. Ces additions ont elles aussi été l'objet de modifications ultérieures.

murs latéraux, le chevet et la galerie transversale montée sur trois arcs et formant transept. Peu après, dans la nef unique, on éleva une double série de piles carrées qui formèrent des bas-côtés, les dites piles destinées non à supporter une voûte (le voutage après coup qui s'est fait assez fréquemment à l'époque romane, n'a pas eu lieu à Saint-Généroux), — mais uniquement à soutenir les tirants de la charpente apparente : on s'était vraisemblablement aperçu que les murs latéraux, peu épais et relativement distants l'un de l'autre, étaient insuffisants à porter la charge de cette large charpente ; on leur adjoignit ces deux séries de piles, dont les premières furent adossées à celles qui avaient été antérieurement établies pour recevoir les arcatures du transept. L'incorrection de juxtaposition, qui a aveuglé deux de ces arcatures, prouve la postériorité des piles de la nef ; l'identité du système de construction des piles du transept et des piles de la nef prouve que ce complément a été exécuté fort peu de temps après l'achèvement de l'édifice, tel qu'il avait été primitivement conçu.

Et dès maintenant nous pouvons noter la différence existant entre les piliers de Saint-Généroux et ceux de St-Jacques : — dans l'un, de massifs rectangles, flanqués de pieds-droits, supportant des voûtes ; dans l'autre, de petits carrés, aidant à soutenir la charpente ; — dans l'un, le roman et le roman déjà avancé, puisque les pieds-droits impliquent la présence de doubleaux ; dans l'autre, encore le style latin pur et simple ; — à Saint-Jacques, des chapiteaux sur les pieds-droits ; à Saint-Généroux, au haut des piles, de simples chanfreins, décorés ou nus. La seule ressemblance entre ces deux systèmes de piliers consiste dans l'emploi du grand moyen appareil avec joints très épais, ce qui était déjà presque une vieille tradition. Dès l'époque latine, en effet, pour la construction des colonnes et des piliers, on avait remplacé les tambours classiques par des assises d'appareil.

L'examen de la suite de l'intérieur de Saint-Généroux nous fournit d'une part, des portions exclusivement latines, d'autre part, un exemple nouveau des innovations de l'époque latine que le roman a développées et consacrées : — Dans la galerie formant transept, l'encadrement des arcatures supérieures est entièrement en petit appareil ; — Dans le chevet, le sanctuaire est précédé d'une petite travée de chœur, de même que les absidioles ; le chevet nous offre également, pour soutenir ses petites voûtes en berceau et en cul-de-four, de minuscules doubleaux, mais ceux-ci supportés non par des demi-colonnes

comme à Saint-Jacques de Thouars, mais par de simples pilastres en moyen appareil, que la Commission des Monuments historiques a laissé reconstruire sans que les joints épais primitifs aient été reproduits.

A l'extérieur, l'appareillage de Saint-Généroux est typique. Du sol jusqu'au-dessous des fenêtres : un moellonnage imitant le petit appareil. A la partie supérieure du mur, dans laquelle sont ouvertes les fenêtres : une série de combinaisons d'appareils formant une décoration véritablement originale : des pyramides de petit appareil rectangulaires, à joints rouges, remplissant les intervalles entre les montants des fenêtres ; — au-dessus de ces pyramides, entre les archivoltes des fenêtres : de l'appareil réticulé remplissant et encadrant les triangles en pierre saillants, dont les bases, ornées de billettes, se rattachent aux cordons également ornés de billettes, faisant le tour des archivoltes ; — sous la corniche, un cordon d'appareil en feuille de fougère.

Les portions de la partie haute des murs latéraux, qui ne sont pas remplies par ces motifs, nous offrent des assises qui nous montrent, aussi bien que les voûtes du chevet, la tendance vers les procédés romans. Ces assises sont en petit appareil très fort, — du *petit moyen* appareil, pourrait-on dire, — tandis qu'à Saint-Jacques de Thouars nous avons constaté du *grand moyen* appareil. — Nulle part à Saint-Généroux, nous ne trouvons de cordons de briques, ce qui prouve que si nous sommes encore dans la période latine, nous sommes à la fin de cette période.

Quant aux contreforts, nous n'en trouvons à Saint-Généroux qu'au chevet qui était voûté, — encore est-il certain qu'ils n'appartiennent pas à la construction primitive.

En résumé, les caractères essentiels de Saint-Généroux sont 1° *absence de voûtes* sur la nef et par suite absence *de contreforts* sur les murs latéraux de l'édifice, 2° *prédominance du petit appareil.*

Et les caractères essentiels de Saint-Jacques de Thouars sont 1° *présence de voûte* sur la nef et les bas côtés et par suite *présence de contreforts* sur les murs latéraux, 2° *prédominance du moyen appareil.*

A Saint-Généroux : prédominance des caractères du style latin. — A Saint-Jacques, prédominance des caractères du style roman.

La description que nous avons faite de Saint-Jacques et

l'examen comparatif, auquel nous nous sommes livré, des analogies et des différences existant entre Saint-Jacques et Saint-Généroux, nous fournissent une réponse très nette à la question que nous avons posée. La réponse est celle-ci :

Dans le second quart du XIe siècle, l'architecte de l'abbaye de Saint-Jouin, ou, si l'on préfère, l'architecte opérant pour l'abbaye de Saint-Jouin dans la région voisine du monastère, avait déjà adopté les éléments essentiels du style roman : 1° Il savait voûter ses nefs et savait soutenir les voûtes de ses nefs par des doubleaux ; 2° Il employait surtout le moyen appareil.

Or, il est manifeste que l'architecte, auquel on doit Saint-Généroux, 1° ne savait pas voûter les nefs, — il ne savait même pas les construire suffisamment solides pour supporter la charpente ; — ses capacités ne dépassaient pas le cul-de-four sur l'abside et le petit berceau léger sur le chœur, que construisaient déjà couramment ses devanciers ; — 2° il employait surtout le petit appareil et restait fidèle aux combinaisons décoratives de l'époque carlovingienne.

Cette différence marquée entre les deux édifices, — *étant données les conditions géographiques et historiques absolument similaires, dans lesquelles ils se présentent*, — nous paraît plus concluante que l'analogie partielle invoquée par M. Ramé.

A l'argument tiré par M. Ramé d'un monument à date certaine, nous opposons un argument tiré d'un autre monument également à date certaine. Il en résulte, de prime abord, que la date de Saint-Mesme n'est pas décisive pour dater Saint-Généroux.

Mais Saint-Jacques n'a-t-il pas dans la question une autre importance, une plus grande importance que Saint-Mesme ? Les liens entre Saint-Jacques et Saint-Généroux ne sont-ils pas tels que l'un éclaire l'autre bien davantage ? Cette construction de Saint-Mesme, appartenant à une région où l'état de l'architecture à ce moment donné, n'est pas encore aussi avancé que dans celle qui nous occupe, n'est-elle pas forcément moins instructive en ce qui concerne Saint-Généroux que ce fragment d'église resté jusqu'ici ignoré et qui a survécu tout à fait à propos pour nous fixer sur le faire des architectes de Saint-Jouin à cette époque obscure ?

Saint-Jacques est tout proche voisin de Saint-Généroux. — Saint-Jacques est de la même famille que Saint-Généroux. —

Saint-Jacques émane de Saint-Jouin, comme Saint-Géneroux. — Saint-Jacques nous montre comment l'abbaye de Saint-Jouin traitait ses prieurés dans le second quart du xie siècle. — Saint-Jacques nous prouve qu'à cette date Saint-Jouin avait déjà adopté la Renaissance romane.

Or, à Saint-Géneroux cette renaissance romane n'est pas encore adoptée. L'église de Saint-Géneroux doit être de l'époque où, *dans la région de Saint-Jouin*, cette Renaissance romane était encore en préparation. Ailleurs sa date serait peut-être autre; ici, nous devons la juger d'après l'histoire archéologique spéciale du milieu où elle s'élève.

Dans son petit volume intitulé : *De Tours aux Sables d'Olonne*, et publié bien antérieurement à la conférence de M. Alfred Ramé, M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, estimait que si Saint-Géneroux rappelle « tout à la fois le baptistère de Saint-Jean de Poitiers et l'église de Saint-Mexme de Chinon » et si « elle semble plus jeune que le premier », *elle est en revanche plus vieille que la seconde* » (1).

Nous croyons nous aussi à l'antériorité de Saint-Géneroux. Saint-Jacques de Thouars-roman — nous paraît prouver que Saint-Géneroux-latin — n'est pas du second quart du xie siècle.

Mais ceci n'est qu'une conclusion négative, qui nous fournit seulement une date jusqu'à laquelle nous ne pouvons pas descendre notre monument.

Jusqu'à quelle époque, dans la période latine, pouvons-nous légitimement le remonter ?

Point fort avant.

Nous avons vu en effet que, de par l'absence de cordons de briques, de par la présence de billettes, de par les caractères intérieurs de son chevet, de par certaines particularités d'appareil, — Saint-Géneroux appartient à l'époque où se prépare l'adoption des procédés romans.

Mais on peut, croyons-nous, préciser un peu plus.

Il y a quelques années, nous avons eu la satisfaction de découvrir, — dans un village d'origine gallo-romaine, situé à quelques lieues en-dessous de Saint-Géneroux, à Gourgé, — un chevet d'église, de style latin très typique, qui, malgré quelques

(1) *De Tours aux Sables d'Olonne*, p. 127.

contradictions de la première heure (1) a conquis sa place parmi les édifices de l'époque carlovingienne. Il résulte de divers documents historiques que ce chevet a été construit, selon toute vraisemblance, dans le dernier quart du IXe siècle ou dans la première moitié du Xe, — entre 889 et 942 (2).

Or, l'examen de ses caractères intrinsèques rapprochés de ceux de Saint-Géneroux prouve qu'il est antérieur à cette dernière église (3). Nous nous sommes assez étendu à ce sujet dans une dissertation spéciale, pour qu'il soit inutile d'y insister davantage.

Conclusion : nous sommes amenés par la comparaison — d'une part, avec Saint-Jacques-de-Thouars, — d'autre part, avec le chevet de Gourgé, — à placer Saint-Géneroux plutôt au Xe siècle qu'au début du XIe et probablement à une époque assez avancée du Xe.

L'église de Saint-Géneroux ne serait pas seulement un édifice incontestablement de *style* carlovingien, — elle serait encore bien réellement un édifice de *l'époque* carlovingienne.

A la différence de ce qui nous est arrivé pour un certain nombre de monuments poitevins, que nous avons dû plus ou moins rajeunir, — il se trouve aujourd'hui que nous tendons à re-vieillir Saint-Géneroux. On nous rendra le témoignage que, dans cette étude critique, nous n'avons pas soutenu une thèse de parti pris. Nous aurions même été beaucoup plus heureux de voir Saint-Jacques-de-Thouars venir nous confirmer l'opinion que M. Alfred Ramé avait soutenue : c'eût été pour nous une satisfaction de n'avoir pas à nous inscrire à l'encontre d'un maître respecté

Un texte inattendu, recueilli par les anciens Bénédictins, nous a conduit à combattre une théorie que d'autres documents semblaient devoir rendre définitive. N'y aurait-il qu'un écart d'un demi-siècle entre la thèse de M. Ramé et la réalité, la chose

(1) La rectification, dont nous avions fourni les éléments à qui de droit, n'ayant pas été faite — comme il convenait — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, il s'ensuit que, aux yeux des lecteurs du dit *Bulletin*, nous restons et resterons toujours coupable d'affirmations — qui n'ont jamais été nôtres.

(2) Cf. nos *Recherches... Arts... Poitou*, pp. 23 à 29.

(3) Id. nos *Recherches... Arts... Poitou*, pp. 16 à 20.

aurait son importance pour l'histoire, encore si peu éclaircie, de cette période de notre architecture française.

Montpellier, 13 janvier 1893.

JOS. BERTHELÉ.

Les débuts de l'Imprimerie à Poitiers.

Depuis plus de dix ans je m'occupe à recueillir les éléments d'une *Bibliographie poitevine*, qui doit avoir pour introduction logique et naturelle une histoire de l'Imprimerie en Poitou. Dans une allocution prononcée le 13 janvier 1883, j'annonçais mon projet à mes confrères de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en exposant le plan que je m'étais tracé (1). Cependant, malgré mes efforts, mon œuvre n'est pas encore achevée. On se figure difficilement la peine qu'exigent la recherche et l'examen de plusieurs milliers d'ouvrages dispersés un peu partout, qu'il faut trier avec discernement et décrire avec exactitude. Dans le sentier qu'il se fraye laborieusement, le malheureux bibliographe trébuche à chaque pas contre une édition douteuse, une date incertaine ; il s'attarde dans la rencontre d'un auteur inconnu qui a peut-être des droits à son hospitalité ou qu'il doit délaisser comme étranger à son sujet. Mais le public oublie volontiers ces difficultés et plus d'une fois, sous des paroles amicales, j'ai senti percer l'impatience qui accusait ma lenteur à publier mon travail.

Désireux de me laver de ce reproche qui n'est pas sans une apparence de justesse, je me décide aujourd'hui, bien qu'à regret, à produire ces quelques notes sur les débuts de l'Imprimerie à Poitiers et sur les libraires contemporains. Elles sont prématurées, incomplètes, je le reconnais. Si j'ai beaucoup cherché, je n'ai pas encore épuisé toutes les sources d'information. J'espère arriver plus tard à des conclusions plus précises, car je n'abandonne aucun point de mon programme.

Les premiers incunables.

Poitiers tient un bon rang parmi les villes de France qui eurent l'honneur d'accueillir l'art de Gutenberg dès la seconde moitié du XVe siècle ; dans l'ordre chronologique elle occupe

(1) *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1er trim. de 1883, p. 5.

la septième place (1) ; mais ici comme partout les débuts de l'Imprimerie sont enveloppés de mystère. Nous n'apprendrons rien à ceux qui s'intéressent à cette question en rappelant que le premier livre imprimé à Poitiers est le **Breviarium historiale** de 1479. Quoiqu'il soit bien connu, il est indispensable que nous en donnions ici la description.

INCIPIT BREUIARIUM HISTORIALE VT HO- || MINES BONIS PRETERITIS DISCANT VIUERE || ET MALIS EXEMPLIS SCIANT PRAUA VITARE.

Ce sommaire occupe le haut du premier feuillet qui est signé Ai. Il est immédiatement suivi d'une sorte d'avertissement ou de préface qui occupe le reste de la page et dans laquelle l'auteur, après avoir indiqué le but moral de l'histoire, annonce qu'il a mis à contribution, entre autres ouvrages, le *Breviarium historiarum* de Landolphe de Colonne, et qu'il a divisé sa compilation en six parties, dont chacune répond à un des six âges du monde. Le texte commence au verso du même feuillet ; il se termine par cette mention : Finis istius illustrissimi operis. || Laus deo : pax viuis : et req̄es defūctis || Amen.

Vient ensuite une table imprimée sur deux colonnes qui occupe sept feuillets, et enfin un dernier feuillet sur lequel on lit cette inscription : Deo grās. || Explicit tabula || huius libri pictauis || Ipressi p*ro*pe sanctum || hilariū. in domo cu || iusdē viri illustrissi- || mi canonici eiusd*em* ec || clesie beatissimi hila || rii. vigilia assūptio- || nis beate marie An || no dn̄i M. cccc. lxxix || In quo equidē libro || multa q*uam* plurima cō || tinentur utilia. que || studēdo percipi po- || terint. q*uam* obrem sum || mop*er*e vehemētiq*ue* a || nimo Idagamini ea || que hoc in libro *con*ti || nentur. || Amen.

In-4° gothique à longues lignes de 31 à la page, 322 ff. sans chiffres, signatures Ai-xii, 2e alphabet. Initiales peintes en rouge. Justification très régulière ; caractères bien gravés, mais rendus parfois un peu pâteux au tirage.

Le papier a pour filigrane un quadrupède cornu et à pied fourchu qui peut ressembler à un bœuf (2).

(1) Paris (1470) ; Lyon (1473) ; Toulouse (1476) ; Angers (1476) ; Chablis (1478) ; Vienne (1478) ; Poitiers (1479). Strasbourg, qui a une possession plus ancienne, était alors ville impériale.

(2) Nous avons retrouvé ce filigrane, mais d'un dessin plus incorrect, dans le papier des registres capitulaires de Saint-Hilaire à la même époque. On sait que le chapitre possédait les moulins à papiers de Pont-Achard bâtis sur la Boivre. Jean Citoys, papetier, en était le fermier de 1475 à 1479 ; il fut remplacé pour une même période de quatre ans par Lucien Barjot, aussi papetier. (Archives de la Vienne, *Reg. capit.*, G 526.)

L'exemplaire de la bibliothèque publique de Poitiers que nous décrivons est semblable à celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève décrit par Brunet (1), avec cette seule différence que dans ce dernier la table et la souscription qui la suit sont placées au commencement du volume.

Cet ouvrage, si précieux pour l'histoire de notre Imprimerie poitevine, mérite d'arrêter quelque temps notre attention. C'est une chronique qui commence à la création du monde et se poursuit jusqu'au pontificat du pape Martin V, qui mourut en 1431. On l'avait jusqu'à ces derniers temps attribué à Landolphe de Colonne, dit le Sagace, chanoine de Chartres, qui vivait au commencement du XIV[e] siècle et a composé plusieurs autres traités ; mais un examen plus attentif a démontré que l'auteur anonyme du *Breviarium historiale* s'était seulement inspiré du *Breviarium historiarum* de Landolphe. Il a été écrit par un Français résidant à Rome en 1428, et M. Léopold Delisle a prouvé, avec une précision rigoureuse, que son achèvement datait de la fin de cette année ou des premiers mois de l'année suivante (2). On connaît huit manuscrits de cet ouvrage, dont quatre à la Bibliothèque nationale, deux au Vatican, un à Genève et un autre à la Bibliothèque de Poitiers.

La souscription de notre incunable indique de la façon la plus positive le lieu et la date de son impression. C'est auprès de la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand, dans la maison d'un chanoine du chapitre, que ce travail fut accompli et achevé le 14 août 1479. Cette trop courte mention laisse cependant planer sur les origines de notre Imprimerie poitevine des obscurités qui ne sont pas encore dissipées. Quel est le chanoine qui eut la gloire d'introduire à Poitiers la découverte qu'on qualifiait alors de merveilleuse ? Quel est l'ouvrier qui sût, avec un matériel nécessairement fort restreint, exécuter si habilement ce beau travail ?

En l'absence d'un document qui jusqu'à présent ne s'est pas produit, nous n'avons pour nous guider dans la recherche de notre chanoine que la qualification qui lui est donnée par la souscription du livre, *in domo cujusdem viri illustrissimi canonici ejusdem ecclesie*. C'est peu, car l'épithète laudative d'*illustrissimus* peut s'appliquer à plusieurs membres du

(1) *Manuel du libraire*, 5e édit., tome Ier, col. 1247.

(2) *Biblioth. de l'Ecole des Chartres*, t. XLVI, ann. 1885, p. 649.

chapitre qui était alors composé d'hommes distingués par leur naissance et par leur haute situation. En tout cas, notre anonyme n'était pas un homme obscur et sans relief (1); ce n'était pas non plus un haut dignitaire de la compagnie, car il semble qu'on n'eût pas manqué de rappeler son titre.

Dans son cours sur l'histoire du Poitou, professé en 1888 à la Faculté des lettres, notre ami, M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, s'est occupé en passant du *Breviarium historiale* et s'est demandé quel pouvait être le chanoine dans la maison duquel il avait été imprimé. A défaut d'autres renseignements, il s'est arrêté aux noms de Simon Hennequin, Bertrand de Brossa et Pierre de Sacierges, que nous allons successivement passer en revue.

Simon Hennequin appartenait à une importante famille de Paris, qui occupait de hauts emplois. Il était lui-même conseiller au Parlement en même temps que chanoine de Saint-Hilaire, et au chapitre général tenu le 28 juin 1479, il était dispensé de la résidence pour suivre au Parlement les affaires dudit chapitre. Il ne reparaît à Poitiers que le 4 octobre suivant pour toucher son émolument (2).

Bertrand de Brossa, chantre du chapitre, était conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel. A la même date du 28 juin, il était à Paris comme Simon Hennequin, et dispensé aussi de la résidence, comme étant chargé des affaires du chapitre auprès de la personne du roi. Il ne revint pas de longtemps à Poitiers et, par une lettre datée de Saint-Epain le 23 octobre 1479, le roi Louis XI informait le chapitre qu'il avait envoyé son maître des requêtes en ambassade près des seigneurs de la haute ligue d'Allemagne, et le requérait de vouloir bien lui garder ses droits comme s'il résidait (3).

Nous croyons donc devoir éliminer ces deux personnages, tout *illustrissimi* qu'ils soient. Nous savons bien que le *Breviarium* eût pu être imprimé en leur absence ; mais quand un généreux Mécène poussait l'amour de l'imprimerie jusqu'à installer un atelier dans sa maison, ne semble-t-il pas probable que ce fût pour se pénétrer des secrets de cet art nouveau dont

(1) A cette époque, un homme de condition moyenne eût été vraisemblablement désigné comme *venerabilis, discretus magister*.

(2) Arch. de la Vienne, G 526, *Reg. capitul.*

(3) Arch. de la Vienne, ibid.

le monde savant était tout ému et pour jouir par ses yeux de toutes les phases du travail.

Nos préférences seraient plutôt pour Pierre de Sacierge et nous allons essayer de les justifier. Malheureusement les registres capitulaires ne nous viennent point en aide, et s'ils ne constatent pas clairement son absence comme pour Simon Hennequin et Bertrand de Brossa, du moins ils sont muets sur son compte pendant l'année 1479, jusqu'au 30 janvier de l'année suivante où il est parlé de son procès avec un de ses confrères, Michel de Bouhain, au sujet d'un canonicat et d'une prébende qu'ils se disputaient. Il est bien certain cependant qu'il avait son habitation à Poitiers. Il avait été reçu chanoine le 9 juillet 1478 en se faisant représenter par un mandataire, ce qui prouve son éloignement à cette date.

Toujours est-il qu'homme illustre, il l'était autant que quiconque parmi ses confrères. En l'année qui nous occupe, il avait déjà, entre autres dignités, la charge de procureur général du roi en son Grand Conseil. Issu d'une famille noble et riche du haut Poitou, il fut, grâce à la faveur de Louis XI, pourvu de nombreux bénéfices et d'emplois bien rétribués (1). Cette faveur qu'il devait, au dire de ses détracteurs, à son rôle complaisant dans le procès de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, accusé de l'empoisonnement du duc de Guyenne en 1472, lui fut continuée par les rois suivants. Nommé évêque de Luçon en 1494, il ne résida guère dans sa ville épiscopale ; il habitait ordinairement le château des évêques aux Moutiers-sur-le-Lay (2), et aussi Poitiers où il mourut le 9 septembre 1514. Ami des lettres et des arts, il appela à sa résidence des Moutiers-sur-le-Lay un libraire, Jean Clémenceau, le premier dont l'établissement soit connu en bas Poitou (3). A Poitiers il bâtit

(1) Il était fils d'Etienne de Sacierge et de Jeanne Régnaud de la Morinière. Il fut protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Pierre, prieur de Château-Larcher, sous-doyen de Saint-Hilaire en 1482, abbé de Notre-Dame-la-Grande en 1483, devint chancelier de Milan pour Louis XII en 1499 et maître des requêtes ordinaires de son hôtel.

Pour plus de détails, consulter l'*Histoire des évêques de Luçon*, par M. de la Fontenelle, et les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXIII, p. 346-347, et t. XXXIX, p. 135.

(2) Commune du canton de Mareuil (Vendée).

(3) Jean Clémenceau est cité par M. de la Fontenelle à la date du 5 février 1510. M. B. Fillon parle aussi de lui dans une note de *Poitou et Vendée*, article de l'Eglise réformée de Fontenay, t. Ier, p. 41, et le donne comme imprimeur et libraire. « Imprimeur » est bien hardi ! D'après une pièce des Archives nat.

la maison abbatiale de Notre-Dame-la-Grande, le sous-doyenné de Saint-Hilaire, et fonda le collège de Géléasis où il fût enterré.

Tout cela prouve-t-il que Pierre de Sacierge ait fait imprimer dans sa maison le vénérable incunable? Assurément non ; mais nous parcourons le champ des hypothèses, et si l'on admet que pour se livrer à cette fantaisie de grand seigneur, il faut avoir une haute situation, une grande fortune, le goût des lettres et l'amour de la nouveauté, nul n'aurait plus de titres que lui pour être considéré, jusqu'à plus ample informé, comme l'inspirateur du prototype de la typographie poitevine. Néanmoins toutes ces présomptions ne dissipent pas nos incertitudes, et nous croyons utile de donner les noms des chanoines qui assistaient au chapitre général tenu le 28 juin 1479, le plus voisin de la date de l'apparition du livre. Ce sont Ytier Durand, Pierre de Morry, Enguerrand de Bouhain, écolâtre, Michel Claveurier, sous-chantre, Jean Le Comte (*Comitis*), Hélye Payen, Ytier Demorry, hebdomadier, Pierre d'Aubanie, Julien Autier, Jean Chalar (*Chaslarii*), hebdomadiers, Jean Regnault, Jean de Conzay, Jacques Boilesve, Louis Prat, *Robertus de Domo*, Pierre Fuzeau, Mathurin Choizy, Guillaume David, chanoines prébendés, et Guillaume Mosnier. C'est peut-être parmi eux que se dissimule le personnage que nous recherchons si avidement.

Pour le moment nous laissons de côté la personnalité de l'artisan qui exécuta le travail. Nous reviendrons bientôt sur cette intéressante question, mais nous ne quitterons pas la maison du chanoine sans faire encore quelques observations. Nous remarquerons tout d'abord qu'à Poitiers comme dans plusieurs autres villes l'établissement d'un atelier typographique est dû à une initiative particulière, sans le concours d'une corporation ou d'une autorité reconnue, et comme sur beaucoup d'autres points de la France, cette initiative vient d'un haut dignitaire de l'Église. Poitiers avait pourtant à cette époque une Université florissante qui attirait un grand nombre d'élèves autour de savants professeurs. Elle comptait parmi ses

(JJ. 230, n° 124, fol. 65), nous pouvons faire remonter l'établissement de Clémenceau aux Moutiers-sur-le-Lay jusqu'au 1er mai 1498. Ce sont des lettres de rémission, du mois de juillet suivant, accordées par le roi à André Perret, détenu pour avoir tué « ung nommé Dominique, serviteur à marier de Jean Clémenceau, libraire ». La maison de ce dernier était située « entre la porte du chasteau dudit lieu des Moutiers et le chemin par lequel on va au cymetiere d'icelluy lieu ».

suppôts copistes, enlumineurs, relieurs, libraires, tous ceux en un mot que leur profession rattachait à l'industrie du livre, et elle devait bientôt y comprendre également les imprimeurs. Le *Breviarium historiale* a bien été imprimé dans la ville de Poitiers, c'est entendu ; toutefois il l'a été auprès de l'église de Saint-Hilaire, c'est-à-dire dans l'enceinte du bourg, circonscription indépendante qui, tout en faisant partie de la ville, était soumise à la juridiction exclusive du chapitre. L'abbaye royale de Saint-Hilaire-le-Grand, en vertu d'anciens privilèges, relevait au temporel directement du roi, comme au spirituel elle relevait directement du Saint-Siège ; aux limites de son domaine s'arrêtait l'autorité du maire de la ville et celle de l'Université. Celle-ci n'avait donc rien à voir dans l'impression d'un livre faite *prope sanctum Hilarium*. Y aurait-il dans cette indication si bien définie quelque reflet d'un mauvais vouloir possible de l'Université contre l'invention nouvelle et des raisons qui auraient décidé du lieu de l'impression ?

*
* *

Le commencement de l'année 1481 vit paraître un second livre imprimé à Poitiers. C'est l'**Expositio super toto psalterio**, de Jean de Torquemada (*de Turrecremata*). Voici sa description d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Le volume semble n'avoir pas eu de titre, car le 1er feuillet porte la signature Ai. Il commence par une épître dédicatoire : *Beatissimo patri et clementissimo domino pio secundo pontifici maximo. Johannes de turrecremata sabinēsis episcopus...*, qui contient trois pages.

Au numéro du feuillet Aiii, commence le texte avec ce titre : **Psalmus primus in quo descri- || bitur processus in beatudinē.**

Souscription : **Reverendissimi cardinalis tituli sancti sixti domini iohā || nis de Turre cremata expositio breuis et vtilis super toto psal || terio In burgo sanctissimi hilarii maioris pictavis impressa. || Anno dn̄i M. cccc. lxxx. xiii Kl. marcii feliciter est consūmata.** — Cette date équivaut au 17 février 1481 (nouv. st.).

In-fol. de 167 ff. utiles, sans chiffres, signat. Ai-Xiii, caract. goth. Les initiales sont peintes en rouge. Les lignes sont de 35 à la page. La justification est très régulière. Les caractères sont ceux qui ont servi à l'impression du *Breviarium historiale*. Les cahiers sont de 4 feuilles, sauf le premier qui est de 5, et le dernier qui est de 3 ; le dernier feuillet doit être blanc. Le papier, blanc, épais et solide, porte pour filigrane dans les

cahiers de la première moitié du volume, le quadrupède à tête de bœuf, et dans la seconde moitié un raisin.

Décrit par Panzer (1), qui le dit in-4°; par Hain (2), qui ne l'avait pas vu, et par Brunet.

Ainsi, dix-huit mois après la production du *Breviarium historiale*, un nouveau volume sortait de la presse établie dans le bourg de Saint-Hilaire-le-Grand. Le colophon ne dit pas si cette presse fonctionnait encore dans la maison du chanoine illustrissime ou dans une maison voisine. Nous devons nous résoudre à l'ignorer, tout en remarquant qu'elle restait encore en dehors du contrôle de l'Université. Par la nature des quelques volumes qu'elle a encore produits à notre connaissance, nous sommes porté à penser que l'imprimeur, son premier essai ayant réussi, avait bientôt renoncé à l'hospitalité de son protecteur pour s'établir à sa guise et accepter d'autres commandes. Le *Coutumier du Poitou* dont nous parlerons tout-à-l'heure est de 1486. Il est peu probable que le chanoine, après sa curiosité satisfaite, ait consenti à abriter pendant huit années, dans sa maison, un atelier typographique.

*
* *

Les deux livres que nous venons d'étudier ont une date certaine. Celui que nous allons citer ne nous donne ni date ni lieu d'impression; nous n'hésitons pas cependant à le classer parmi les incunables poitevins. C'est le **Missale diocesis Pictavensis**, dont un exemplaire unique appartient à la bibliothèque du grand séminaire de Poitiers; il est le plus ancien monument imprimé de la liturgie poitevine qui ait été conservé. Il n'a, dans son état actuel, ni titre ni calendrier et commence par ces mots : IN NOIE SACTE ET INDIVIDUE TRI|| NITATIS PRIS ET FILII ET SPS SANCTI.||INCIPIT MISSALE DIOCESIS PICT.:. GREGORIUS PSUL MERITIS ET||NOMINE DIGNUS UNDE GE-|| NUS DUXIT SUMMU CONSCEDIT HONO||REM RENOVAVIT MONUMETA PATRU|| PRIOR*um* TUNC COPOSUIT HUC LIBELLU|| MUSICE ARTIS SCOLE CANTORU ANNI|| CIRCULO EYA DIC DNO. INTROITUS.

In-fol. goth. à 2 colonnes de 38 lignes chacune. Les initiales laissées en blanc ont été peintes à la main, en couleur rouge et bleue. Le chant noté non plus n'est pas imprimé. Les rubriques

(1) *Annales typographici*, t. II.
(2) *Repertor. bibliogr.*, n° 15,702.

en noir sont soulignées seulement de rouge ; elles sont du même caractère que les titres des offices, les oraisons, les épîtres, etc.; mais les introïts, les graduels, les traits, les offertoires et les communions sont en caractères plus fins. Le canon de la messe ne diffère point des oraisons. C'est du reste une copie généralement fidèle du Missel manuscrit n° 43 de la bibliothèque de la ville de Poitiers.

Dans sa première partie, ce volume comprend le Propre du temps et contient cxv ff. chiff., un feuillet chiffré par erreur cv, plus 8 ff. non chiff. Une deuxième partie se compose de lxxxiv ff. chiff., non compris celui ou ceux de la fin qui sont déchirés. On lit au recto du 1er feuillet : *Incipit commune sanctor.*, et au recto du feuillet lv : *Sequuntur misse generales.* Les signatures se suivent régulièrement pour tout le volume et sont ai-eiiii.

Le papier, très épais, a pour filigrane un écu à une fleur de lis, au lambel de trois pendants, portant une croix de la passion (1).

Ce livre de haute valeur est recouvert d'une reliure du xviie siècle, en veau noir, très simple, ornée seulement sur les plats d'un encadrement de filets à froid et du fer de l'ancienne bibliothèque des Augustins de Poitiers. Les premiers et derniers feuillets paraissent avoir déjà souffert des injures du temps avant cette protection.

M. l'abbé Cousseau, qui l'avait étudié au point de vue liturgique (2), lui trouvait les plus grands rapports avec le *Breviarium historiale.* Nous avons nous-même comparé minutieusement les deux volumes, et nous pouvons affirmer qu'ils ont été imprimés avec des caractères fondus dans les mêmes matrices.

Nous puisons dans un document contemporain un renseignement qui fournit une date extrême pour l'impression du Missel poitevin. Par son testament, en date du 15 septembre 1488 (3), Guillaume Mosnyer, maître ès arts et chanoine de Saint-Hilaire, donne aux chapelains de cette église « ung messel d'impression en parchemyn à l'usage de Poictiers. »

(A suivre.) A. DE LA BOURALIÈRE.

(1) Midoux et Matton, *Etude sur les filigranes...*, n° 276. — Le même filigrane se voit aussi dans le papier des registres capitulaires de Saint-Hilaire de 1480.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. v, p. 261.

(3) Arch. de la Vienne, G. 1,017.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Les tapisseries de Notre-Dame de Niort. — M. l'abbé Largeault a publié, sur ces tapisseries, une Note dans les *Bulletins* de la Société de statistique, tome VIII, années 1891-93, p. 78.

Dans l'opinion de M. l'abbé Largeault, ces tapisseries devaient sans doute provenir d'un don ou d'un achat de François Prugnier, curé de Notre-Dame au XVII° siècle.

Pour éclaircir cette provenance, il s'est adressé à M. Cyprien Pérathon, d'Aubusson, qui s'occupe actuellement de réunir des matériaux pour un *Catalogue sommaire et descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin.*

Celui-ci lui a répondu, en date du 13 avril 1893 :

« ..... Les tapisseries de Notre-Dame de Niort sont bien d'Au-
« busson, et votre description est une précieuse contribution à mon
« Catalogue, que vous verrez, je pense, dans le *Bulletin* de la Société
« historique du Limousin de 1893.

« Votre opinion qu'elles furent données ou commandées par Fran-
« çois Prugnier, curé de Notre-Dame de Niort (1660-1709) est très
« admissible. François Prugnier n'était pas seulement originaire de
« la Haute-Marche, mais bien de la ville d'Aubusson, où cette famille,
« actuellement éteinte, occupait un rang distingué dans la bourgeoisie.
« Plusieurs de ses membres ont été fabricants de tapisseries d'Aubus-
« son, aux XVII° et XVIII° siècles, et j'ai trouvé un Jehan Prugnier
« établi marchand de tapisseries, à Angers, en 1630.

« Veuillez agréer, etc.

« CYPRIEN PÉRATHON,
« Correspondant du ministère de l'Instruction publique
« pour les travaux historiques. »

— D'autre part, nous avons reçu, au sujet desdites tapisseries de Notre-Dame de Niort, de Mgr X. Barbier de Montault, un article que nous publierons très prochainement.

— **Les tapisseries du château d'Oiron (Deux-Sèvres).** — On lit dans l'*Histoire de la tapisserie*, par Guiffrey, Tours, Mame, 1886, p. 492 : « 1878. Cinq pièces, représentant des arceaux de feuillages et de fleurs, avec un groupe au milieu, attribuées aux fabriques du nord de la France et provenant du château d'Oiron, (ont été vendues) 7,550 fr. »

— L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* du 30 avril, et le

Journal de la Vienne, des 1er et 2 mai, ont publié notre appel à la presse, dans le but de retrouver le Cartulaire de la Maison-Dieu de Montmorillon.

— L'*Amateur poitevin*, catalogue n° 2 (avril 1893) de L. Boulineau, relieur à Niort, 5, rue Saint-André, met en vente l'autographe suivant :

« 334. *Eglise de Saint-Maixent.* Bulle de rénovation du pape Grégoire XVI, accordant l'indulgence plénière à un autel privilégié, dédié aux âmes du Purgatoire, 7 mai 1833. 25 fr.

« Pièce in-folio en travers, sur parchemin, signée Ferrini, cardinal Albano, contresignée par Mgr J.-B. de Bouillé, évêque de Poitiers, Chauveau ; sceau de Mgr de Bouillé ; le sceau du Pape est enlevé ; authentique, très importante pour l'église de Saint-Maixent. »

La place de ce parchemin est tout indiquée dans l'église de Saint-Maixent. On pourrait même se demander pourquoi il en a été distrait.

— M. le docteur Barré, de Thouars, décédé dernièrement à Paris où il habitait, vient de léguer à sa ville natale, pour l'établissement et l'entretien d'un musée, une maison élégamment construite et une somme de 30,000 francs.

Le musée de Niort n'a qu'à se bien tenir.

— M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, a communiqué, au dernier Congrès des Sociétés savantes, *Deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet dressés en 1652 et en 1666*, dont les expéditions ont été découvertes par M. C. Sauzé, au château de Salles, près de Saint-Maixent.

Le *Bulletin* archéologique du Comité des Travaux historiques (année 1892, n° 3, pp. 350-358), donne une analyse succincte de ces deux inventaires qui vont être publiés prochainement par la Société archéologique de Rambouillet.

— M. Henri Clouzot prépare en ce moment un *Annuaire du département des Deux-Sèvres*, pour l'année 1894.

— Le buste de M. Léon Palustre, par M. Jules Robuchon, a été admis au salon des Champs-Elysées.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

10me ANNÉE N° 114. 15 JUIN 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

14. La xylographie, qui avait contre elle tant de chances de destruction, a néanmoins survécu et nous pouvons ici en présenter quatre notables spécimens, qui joignent aux armoiries des légendes explicatives en français. Je désignerai chacune d'elles par le nom de la ville où elle est conservée.

Metz. — Le comte Van der Straten a publié à Pau, en 1861, une brochure in-8° de 56 pages, intitulée : *Les neuf Preux, gravure sur bois du commencement du quinzième siècle, fragments de l'hôtel de ville de Metz* (1). Je lui emprunte la description suivante :

(1) Cette brochure reproduit, mais augmenté, l'article inséré dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, Metz, 1861. Le Bulletin y joint une planche lithographiée, au trait, que me communique M. Germain et qui me permettra de faire quelques rectifications au texte.

Les *Monuments de la xylographie du* XVe *siècle*, par Pilinski et Pawlowski, in-4°, contiennent huit planches, cotées 100 fr., et intitulées : « Les neuf Preux, reproduits pour la première fois en fac-simile, par Adam Pilinski, d'après les exemplaires uniques conservés à la Bibliothèque nationale et aux archives de Metz, avec adjonction des mêmes sujets tirés du roman des neuf Preux (1487), ainsi que les Preux et les Preuses des cartes à jouer ; précédé d'une notice par Gustave Pawlowski, officier de l'Instruction publique, lauréat de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque Firmin Didot ; Paris, Labitte, 1886. » La notice très courte de M. Pawlowski a été reproduite, à titre de compte-rendu, dans la *Bibliophilie ancienne et moderne* Paris, Labitte, 1886, p. 865-867 : j'en dois la connaissance à M. le baron de Braux, ce qui me permet de la citer. « Les preux qu'on y voit (sur le registre des archives de l'hôtel de ville de Metz) sont : Josué et David, d'une planche, et Godefroy de Bouillon, d'une autre. Ils y sont représentés debout et chaque figure est aussi accompagnée d'un dizain, mais différent des autres et écrit en dialecte lorrain... A notre avis, cette xylographie dérive aussi d'une fresque ou d'une tapisserie... On a soutenu que l'exécution de ces images lorraines remontait au commencement du XVe siècle, ce qui n'est guère justifié et tout ce qu'on peut admettre c'est qu'elles pourraient être antérieures à 1460. »

« Il est évident que chaque triade formait un tout, un tableau et que les deux chevaliers de droite et de gauche marchaient l'un vers l'autre, tandis qu'à Londres et dans Berry, je crois, ils se suivent tous et marchent généralement vers la droite. Ils défilent devant le spectateur et les trois planches pourraient s'ajouter les unes aux autres....

« Les parquets ont aussi leur enseignement. Les trois premiers sont variés de dessins et représentent des carrelages en marbre et en céramique....

« Il y a une grande différence entre les Preux de Metz, ceux de Berry et ceux de Londres, dont ils semblent se rapprocher le plus. La variante est plus grande encore entre les légendes ou sixains. A Metz, les inscriptions indiquant les noms ont presque totalement disparu. Il semble que le graveur avait donné à Josué le nom de Machabée. La dimension de chaque tableau était celle des autres collections, environ 27 à 30 cent. de hauteur sur 45 de largeur... (1)

« I. *Josué* marche à droite. Il porte la barbe, est armé de toutes pièces et coiffé d'une toque ou couronne fermée... La cotte de mailles est apparente au cou seulement. De la main droite, il s'appuie sur sa lance dont le fanon porte un *soleil* que l'on retrouve sur l'écu (2).

Des enfans d'israel fuge forment (3) ameis
Quant Dieus fit par miracle le solail aresteir (4).
Le fleuve iordan (5) partir (6) et passay rouge meir
Les mescreans ne peuvent contre moy dureir (7)
De xxij royalmes fige les roys tueis
xiiij^e ans. devant que Dieu fut neis (8).

« II. *David* marche à droite. Il porte aussi la barbe, est armé de toutes pièces et couronné; sa cotte de maille n'est apparente qu'au cou et sous l'aisselle. Les genouillères sont

(1) Le style de ces gravures est tout à fait allemand.

(2) Sa toque est fourrée de vair. Bardé de fer, avec gantelets de même, il porte au côté un grand badelaire et foule aux pieds un carrelage en échiquier, de deux couleurs.

(3) *Souuent*, souvent?

(4) *Aresteis*.

(5) Je lis *zordan* avec sézaiement.

(6) *Part*.

(7) *Dur* (eir), la fin de la ligne manque.

(8) *Ne* (is).

plus pointues que celles de Josué. Il porte sa lance sur l'épaule, le fanon est orné d'une *harpe*, de même que l'écu (1).

Je trouvay son de harpe et de psalteriun (2)
Et golias tuay (3) le grant gayant felon (4)
En pluseurs (5) grans batailes me vit on
Et (6) apres le roy saul ie tins la region
Et si prophetisay de dieu lanuntiation (7)
. . . .

« III. *Judas Machabée*. On n'en voit que le bout du pied tourné vers David et foulant un parquet différent. De la main droite, dont on voit les doigts du gantelet, il s'appuie sur une lance, accusée par la hampe et par le bord du fanon qui paraît au-dessus du bouclier de David.

« VIII. *Charlemagne*. L'extrémité recourbée de son cimeterre touche presque le genou de Godefroid. Charlemagne tourne donc le dos à ce prince et s'avance vers Artus.

« IX. *Godefroid de Bouillon* ne porte point de barbe. Il marche à gauche et suit Charlemagne. Il est armé de pied en cap, comme un homme d'armes, *armiger* et non comme le roi de Jérusalem ; la cotte de mailles ne se voit que sur les cuisses par l'échancrure de la cotte d'armes. De la main droite..... il doit tenir aussi une lance et de la gauche il porte son écu, de forme moins étrange : *Parti, d'une bande chargée de trois aiglettes ou alérions*, qui est Lorraine ; *accompagnée en chef d'une couronne d'épines et en pointe d'un château à dextre et d'une demie croix potencée*, qui est Jérusalem, *à senestre*. La croix de Jérusalem disparaît sous les alérions de Lorraine (8).

(1) La couronne est un bandeau fleuronné. Les gantelets ont des manchettes, comme ceux de Josué. Un grand sabre pend au côté. Le sol est parsemé de carreaux en équerre.

(2) *Psalterion.*

(3) *Mort.*

(4) *Fe* (lon)

(5) *Plusieurs.*

(6) *Et* n'est pas dans l'original.

(7) *Et ze prophete* (sai de) *dou. lanuncia* (tion).

(8) Le sol est parsemé de disques de différents diamètres. La visière du casque est trouée et relevée. A la partie inférieure du mi-parti, je verrais, non un château, mais un *sarcophage* ouvert et orné sur le devant de trois arcades, c'est-à-dire le tombeau du Christ dont il fit la conquête : la croix potencée n'est pas accompagnée de croisettes. Godefroy s'avance vers David.

Je (1) fus duc de lorraine (2) apres mes ancessours (3)
Et (4) si tins de Boullon les palais et les tours
En (5) plain de comeine desconfis lamassour (6)
Le (7) roy cornemarent (8) occis par fort atour
Jherusalem (9) conquis antyocbe au retour.
Mors (10) fus xie. ans apres (11) nostre sengnour » (12).

On remarquera que ce fragment de gravure ne nous donne que cinq preux. L'Ancien Testament est au complet, c'est par lui que débute le défilé, comme l'indiquent les numéros d'ordre 1, 2, 3. Le paganisme manque, il était inscrit aux numéros 4, 5, 6, et Artus fait défaut sous le numéro 7.

15. *Paris*. « Le manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté ancien fonds français, n° 9653 - 5-5, contient les armoiries de la noblesse française par Gilles le Bouvier, dit Berry, nommé hérault de Charles VII en 1420. Il renferme, à la fin, trois grandes gravures sur bois, occupant chacune une double page in-4° et donnant trois par trois les neuf Preux à cheval (13), chacun sous une arcature séparée. Ces gravures, légèrement enluminées et de bien près contemporaines du manuscrit avec lequel elles semblent toujours avoir fait corps, donnent aux preux les mêmes armes défensives que, sur les miniatures placées dans le volume, portent le roi, le dauphin, les ducs, connétables ou maréchaux de France, montés sur leurs chevaux de bataille. Un sixain, imprimé en caractères xylographiques, du même coup que le reste de la planche, accompagne et explique chaque personnage.

« Dans la chronologie, Hector est le premier des Preux. Hector de Troie... n'a pas d'armoiries sur l'F. Dans le manus-

(1) Le commencement de chaque ligne manque.

(2) *Loraine.*

(3) Chaque ligne se termine par un point.

(4) (E) *t.*

(5) (E) *n.*

(6) *La massoue.*

(7) (L) *e.*

(8) Ce mot est écrit *cornemar̄et* : il y a par ci par là quelques sigles abréviatifs que l'auteur a supprimés.

(9) (J) *herusalem.*

(10) (Mo) *rs.*

(11) *Après.*

(12) Pages 48-50.

(13) Jusqu'à présent, les preux étaient à pied, les voici maintenant à cheval.

crit, il est tête nue, avec une épée en main et porte de *sable aux deux lions affrontés d'or*.

Je sui Hector de Troie ou li pouvoir fu grans.
Je vis les Greciens qui moult furent puissans,
Qu'assieger vinrent Troie ou ils furent lonc tamps.
Ja occis xxx rois come preus et vaillans.
Achilles me tua, ja ne soies doubtans,
Devant que Dieu nasqui xiii[e] et xxx ans.

« Quant à de Bara (1), il donne à Hector les armes que nous allons voir attribuer à Alexandre.

« Alexandre, dans l'F, porte sur le caparaçon de son cheval un emblême qu'il nous avait été d'abord impossible de définir et que nous avions pris pour un A gothique renversé et accompagné d'ornements. De Bara nous explique qu'Alexandre porte : *d'or, à un lion de gueulles, assis sur une chaire de pourpre, tenant en ses pattes une hallebarde d'argent, armé et lampassé de même, le manche d'azur*. Dans le manuscrit, le roi Alexandre, coiffé d'un chapeau entouré d'une couronne, porte un écu *de gueules à la chaise d'argent, où est assis un lion d'or tenant une hallebarde* (2). Sur le pennon de la lance du roi on aperçoit le dragon que vit sa mère quand elle le conçut.

Por me force conquis les yles d'oultre mer,
D'Orient, d'Occident me fit sire clamer ;
Roy d'Aize (d'Asie) desconfis : Porus vols conquester
Et le grant Babilonne pris toutte à gouverner.
Tout le monde conquis, mes pour empuissonner
viii[e] ans devant Dieu me fist on afiner.

« Partout Jules César, premier empereur des Romains, porte *d'or à l'aigle double éployée de sable*, « leurs diadèmes et membres de gueulles », ajoute de Bara. Dans le manuscrit, César a l'épée en main et la couronne fermée en tête. Sur l'espèce de dalmatique d'or qui recouvre son armure est l'aigle

(1) Le Blason des armoiries, auquel est montré la manière de laquelle les anciens et les modernes ont usé en icelles, par Hiérosme de Bara Parisien ; Lyon, Ravot, 1511, in-4° ; Lyon, 1581-1590, in-f° ; Paris, 1628. M. Darcel ne transcrit le titre qu'en partie et renvoie à la dernière édition.

(2) Sur une tapisserie gothique de la cathédrale de Beauvais, gravée dans Jubinal et Guiffrey (p. 151), qui représente « Remus, frère de Romulus, donnant sa fille en mariage à Francus, fils d'Hector », les trompettes à cheval qui célèbrent la présentation ont des pennons, armoriés d'un lion couronné et tenant une hallebarde.

à deux têtes éployée de sable (1), ainsi que sur le harnachement de son cheval.

> Empereur fu de Romme et en maintins les drois.
> Engleterre conquis, France et les Navarois.
> Pompée desconfis et tous ses grans courois ;
> Et Lombardie aussi fut mise à mes voloirs
> Et tous les Allemans. Puis fu occy tout frois,
> Devant que Dieu nasqui VIIe ans avoec III.

« Passons aux Preux de la Bible. Josué, qui, dans nos médaillons, porte un basilic, est indiqué dans de Bara, comme devant avoir pour armes : *d'or, à une teste de lyon* (arrachée) *de gueulles*. Mais dans le manuscrit il porte : *losangé d'argent et de gueules, à un basilic de sable.*

> Des enfans d'Israël fu ge forment (2) amés.
> Dieu fist maintes vertus (miracles) pour moi, c'est vérités.
> Le rouge mer parti. Puis fu par moi passés
> Le flun (fleuve) Jourdain. S'enfut maint paien affinez (3).
> XXII rois conquis, puis moru, n'en doublez,
> V^c ans devant che Jhesus Crist fus nés.

« Le roi David, comme de raison, prend sa harpe pour armoiries. De Bara le désigne comme portant : *d'azur, à une harpe d'or, cordée d'argent et une bordure de mesmes, diaprée de gueules, avec un mot hébreu de sable.* La gravure du manuscrit montre seulement une harpe d'or sur un écu sans émaux.

> Je trouvai son de harpe et de psalterion,
> Je tuai Golias le grant gaiant felon,
> En bataille et ailleurs me tint on a preudom.
> Apres le roi Saul maintins la region
> Et je prophetizai de Dieu la nacion (naissance)
> Bien IIIe ans devant son incarnacion (4).

« Judas Machabée porte, sur le caparaçon de son cheval, trois corbeaux passants, armes que lui attribue aussi de Bara, lequel y joint comme variantes : *d'or, à un basilic de sable,*

(1) Sur la tapisserie gothique de Berne, « César passant le Rubicon » (Guiffrey, p. 64), l'empereur se distingue par l'aigle à deux têtes, qu'il porte sur sa poitrine et arbore sur son étendard.

(2) *Forment*, beaucoup.

(3) *Affiner*, mettre à fin.

(4) C'est à peu près le sixain de la gravure de Metz.

membré et couronné de gueules, ce qui est, au champ près, le blason de Josué. Enfin le bon auteur, qui donne très sérieusement des armoiries à toute l'antiquité, ajoute avoir trouvé au sujet de Judas « beaucoup de choses ennuyeuses. » Dans la gravure « Judas Machabeus », casqué, porte une lance avec pennon de même couleur que son écu, qui est : *d'or*, *aux deux corbeaux passants de sable*, *becqués et armés de gueules.*

Je tins Jherusalem et le loy de Moyse,
Qui estoit quand je vins a perdicion mise.
Les ydoles ostai, si mis la loy juise.
Antiocus tuay dont la gent fu occise
Et Apolonion ; puis moru, quand gy vise,
c ans avant que Dieu ot char humaine prise.

« Il ne nous reste plus que les Preux des épopées chrétiennes.

« Le roi Artus porte, ainsi qu'on peut le remarquer sur la housse de sa monture, trois couronnes, deux et une, avec une Vierge en abîme. D'après de Bara, il porterait : *d'azur*, *à treize couronnes d'or*, *quatre en rang*, *une à la pointe*. Dans la gravure du manuscrit, le roi Artus, coiffé d'un chapeau couronné, porte : *de gueules*, *aux trois couronnes d'or*, *deux et une*. Sous la peinture, on voit la gravure qui est : *mi-partie*, *à dextre*, *d'une Vierge ; à senestre*, *de trois couronnes en pal.*

Je fu roy de Bretaigne, d'Escoche et d'Engleterre.
Maint roialme je vos (1) par ma force conquerre.
Le grant gaiant Zusto fis morir et deffaire.
Sus le mont saint Miciel 1 aultre en alai querre (2).
Je vis le sang Greal (3), mes la mort me fist guerre,
Qui m'ochit v[e] ans puis que Dieu vint sur terre.

« Charlemagne, qui « blanche a la barbe et tout fleuri le chef », le grand empereur des premières épopées et le souverain bafoué des romans composés sous la féodalité, porte toujours les armes unies d'Allemagne et de France, qui sont : *Party*, *le premier*, *moitié de l'empire, qui est d'or à une demie-aigle esployée de sable*, *membrée et diadémée de gueulles ; le*

(1) *Vos*, voulus.

(2) *Querre*, quérir, chercher : il est resté dans le patois *querir*, qui se prononce *crir*.

(3) Ce vers fait allusion au Saint Graal. Artus avait institué, pour sa conquête et sa défense, les *Chevaliers de la Table ronde*.

deuxième de France, qui est d'azur semé de fleurs de lys d'or. Aussi cette énonciation de de Bara convient-elle, à la couronne près, au blason qui distingue Charlemagne sur l'F et dans la vieille gravure. Dans celle-ci il porte la couronne fermée par dessus son chapeau et le versificateur lui fait dire :

Je fu roy des Rommains, d'Alemagne et de France.
Je conquis toutte Espaigne et le mis en créance.
Janniont et Agoullant ochis (1) par ma puissance
Et les Sainnes oussi destruisi par vaillance.
Plusieurs segneurs rebelles mis a obeissance,
Puis moru VIII[e] ans apres Dieu la nessance.

« Godefroid de Bouillon porte dans le médaillon : *écartelé en sautoir de Jérusalem ; sur le tout, le gonfanon d'Auvergne,* qu'on crut, pendant longtemps, appartenir aux armes de Boulogne dont Godefroid était duc. De Bara désigne ce blason de Godefroy comme étant *d'argent, à une croix potencée et quatre croisettes d'or.* Dans la gravure sur bois du XVI[e] siècle, le grand Preux des croisés porte un casque, ceint d'une couronne d'épines. Son écu est : *Mi-parti, à dextre, de la croix de Jérusalem, à quatre croisettes ; à senestre, de gueules, avec la face d'argent de Bouillon et en pointe les trois tourteaux d'or de Boulogne.* Sous ce parti la gravure montre un raie d'escarboucles qui a été caché par de la gouache.

Je fu duc de Bouillon dont je maintins l'ounour (2).
Pour gerrier paiens je vendis ma tenour.
Ens es plaines de Surie je conquis l'Aumachour, (3)
Le roi Cornumarant ochis en 1 estour,
Jherusalem conquis et le pais d'entour.
Mors fu XI[c] ans apres Nostre Segnour.

« Nous ne rechercherons pas ici quelle a pu être l'origine de ces armoiries créées par la fantaisie des enlumineurs des XIV[e] et XV[e] siècles ou inspirées par quelque épisode éclos dans l'imagination des romanciers et des poètes. Le résultat ne nous semble pas digne de l'effort nécessaire pour y atteindre et il nous suffit d'avoir indiqué quelle était la tradition touchant les neuf Preux aux XV[e] et XVI[e] siècles » (4).

(1) *Ochis* pour *occis*, du latin *occidere*, occir, tuer.

(2) *Ounour*, du latin *honor*, honneur.

(3) Nom du Soudan dans les romans.

(4) Article de M. Darcel dans les *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 235-239. Il a été reproduit presque textuellement, mais sans nom d'auteur, dans le *Dictionnaire* de Larousse.

Cette description de M. Darcel se complète par la suivante, qui est du comte Van der Straten : j'ai cru devoir les produire séparément, au lieu de les fondre en une seule notice.

« *Manuscrit de Berry* (1). — Le manuscrit du héraut Berry..... contient trois gravures sur bois coloriées... Elles

(1) Ce manuscrit a été l'objet d'une étude spéciale, qui a pour titre : « Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France ; texte complet, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur et accompagné de figures héraldiques dessinées d'après les originaux, par Vallet de Viriville ; Paris, Bachelin. 1866, in-8°. L'auteur y parle des trois gravures relatives aux *Neuf Preux*, pages 51-52 de son introduction. « Ils sont rangés trois par trois sur chaque planche, ce qui fait une planche pour chaque loi. Ces trois lois sont : 1° la loi païenne ou *sarrazine ;* 2° celle de l'ancienne Église ou Ancien Testament ; 3° la nouvelle loi ou série des Preux chrétiens Tous se voient représentés à cheval, armés de pied en cap, blasonnés de leurs armoiries comme les princes de l'armorial et placés sous des arcs d'honneur ou de triomphe. Le premier qui ouvre ou plutôt qui ferme la marche en chevauchant de gauche à droite est *Hector de Troie* et les autres suivent, en marchant devant lui, la même direction. Cet ordre est conforme à celui des processions, qui se terminaient toujours par le plus haut ou le plus ancien dignitaire. Les deux autres preux sarrasins sont : *Le roi Alexandre* et *Julius Cesar*. Deuxième planche : *Josué, le roi David, Judas Machabeus*. Dernière : *Le roi Artus, Charles le Grand, Godefroy de Bouillon*.

« Ces figures sont gravées sur bois dans de grands blocs, imprimées au frotton, en encre pâle, mais bien venue, puis enluminées à la main. Au bas de chaque personnage règne une inscription, qui contient en six vers français l'éloge de ce preux.

« Tous ces héros, adoptés par les historiens du temps, figurent à chaque page dans les traités d'armes qui avaient cours au xve siècle. Ils étaient regardés comme les fondateurs de la chevalerie, de l'art militaire ou héraldique et comme les auteurs primitifs des règlements en vigueur qui régissaient les institutions de cet ordre. Cette suite d'estampes se rattache donc moralement et logiquement à l'armorial du héraut Berry, avec lequel il a fait corps physiquement dès le principe. Le collège des hérauts d'armes avait son siège à Saint-Antoine-le-Petit, église située sur le domaine du palais royal de Saint-Paul, à Paris. C'est là que l'auteur voulut que son livre fût déposé après sa mort. Cette image des Neuf Preux était, par son sujet, à l'usage de tous les membres de cette communauté et devait être auprès d'eux, d'un débit commercial assuré. Ces considérations, ainsi que le dialecte français, employé dans les légendes, conduisent naturellement à présumer que ces planches ont été exécutées à Paris et recueillies par Berry lui-même. Or, comme cet auteur est mort vers 1455,.... nous pensons qu'il y a lieu de signaler ici un incunable xylographique français, qui ne saurait être postérieur à 1455. »

Je dois à l'obligeance de M. le baron de Braux la communication de l'ouvrage de M. Vallet de Viriville, qui est devenu rare en librairie, ce qui excuse la longueur de la citation.

paraissent y avoir été annexées, car elles ont été rognées sur les côtés principalement... Chacune d'elles, pliée par le milieu, offre son premier recto et son second verso en blanc, sur lesquels on voit les traits et l'effet du frotton... Ces estampes représentent les neuf Preux à cheval, chacun sous une arcature cintrée..., avec trèfles des deux côtés et soutenue par deux colonnes...

« Le nom des chevaliers se lit, en français pour les uns, en latin pour les autres, dans une banderole près de leur tête. Un sixain français en caractère xylographique, du même coup que la planche, se trouve en dessous du parquet et apprend les hauts faits de chaque personnage. L'ordre des triades résultant de celui des trois planches au manuscrit, est le même qu'au musée Britannique.

« IV. (1) *Hector de Troye* (2), tourné vers la droite, armé, tête nue, tient une épée de la main droite et porte au bras gauche son écu : *de sable à deux lions affrontés d'or* (3).

« V. *Le Roi Alexandre* est tourné vers la droite, armé et coiffé d'une toque entourée d'une.couronne. Il tient de la main droite gantelée une lance, avec un fanon chargé d'un dragon et, du bras gauche, un écu : *de gueules, au lion d'or tenant une hallebarde et assis sur une chaise d'argent.*

« VI. *Jules César*. Vu de profil, il porte la couronne impériale et sur son armure un manteau ou dalmatique chargée de *l'aigle d'empire éployée de sable.* De la main droite il tient un glaive.

« I. *Josué* est vu de trois quarts, la jambe rejetée en arrière. Il est armé, couvert d'un casque, tient un glaive de la main droite et porte au bras gauche un écu *losangé d'argent et de gueules, au basilic de sable.*

« II. *Le Roi David* a la tête couverte d'un chapeau entouré d'une couronne. Il tient son épée de la droite et porte de la gauche un écu chargé d'une harpe.

« III. *Judas Machabœus*. Il est armé, porte le casque pointu et une lance avec pennon chargé de deux corbeaux.

(1) Ainsi que la gravure de Metz, celle de Paris a des numéros progressifs, 1, 2, 3 placent au premier rang les Preux bibliques. Pourquoi l'auteur a-t-il mis en tête ceux du paganisme, inscrits sous les nos 4, 5, 6 ?

(2) L'auteur donne le nom français de chacun, tel qu'il est sur la gravure : un seul est en latin, celui de Judas Machabée.

(3) Je supprime les sixains, cités par Darcel.

« VII. *Le Roi Artus* est armé et coiffé d'un chapeau entouré d'une couronne. Il porte l'épée de la main droite et sur le bras gauche son écu : *de gueules, à trois couronnes d'or, 2 et 1.* Au recto, sous la peinture, on voit que la gravure représentait un écu : *Parti, d'une Vierge à dextre et de trois couronnes en pal à senestre.*

« VIII. *Charlemane.* Armé, couronné, il porte le glaive de la main droite ; son écu est *parti de l'aigle d'empire, à dextre, semé de fleurs de lys à senestre.*

« IX. *Godefroy de Bouillon*, armé et coiffé d'un casque rond, porte une épée de la main droite et son écu au bras gauche. Celui-ci est : *Parti, d'argent à la croix de Jérusalem du même à dextre, de gueules à la fasce d'argent à senestre.* M. Darcel ajoute que c'est la *fasce de Bouillon* et que les *trois tourteaux d'or* (besans) *mis en pointe sont de Boulogne.* Je crois que ce sont deux erreurs (1).

Citons en dernier lieu M. Pawlowski (*La Bibliophilie,* 1886, p. 865).

« La plus ancienne représentation plastique que nous en possédions (des Preux) (2), du moins à notre connaissance, se présente sous la forme de trois planches xylographiques in-folio, imprimées au frotton, à l'encre grise et coloriées à l'époque (3). Ces trois images font partie intégrante de l'Armorial manuscrit de Gilles le Bouvier, premier roi d'armes de Charles VII, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale et publié par M. Vallet de Viriville. Le héraut Berry étant mort vers 1455, les planches des neuf Preux ont été évidemment exécutées avant cette date et, en raison du dialecte de l'Ile de France employé dans les légendes, il est à présumer qu'elles l'ont été à Paris même. M. Vallet de Viriville a prouvé, par d'autres exemples connus, que les filigranes du papier de ces estampes appartiennent à la période comprise entre 1440 et 1455. Renouvier, qui paraît avoir le premier parlé de xylographie (*Gazette des Beaux-Arts,* 1859, t. II), lui avait assigné comme date approximative le règne de Louis XI. C'est le plus ancien des livres à images xylographiques français.., et il est d'autant plus précieux qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire. Nous sommes porté à n'y pas voir une œuvre d'art originale, mais bien

(1) *Les neuf Preux*, p. 39-42.

(2) Ce renseignement n'est plus exact depuis la publication de ce mémoire qui remonte au XIVe siècle.

(3) La reproduction Pilinski est également coloriée.

une copie ou une imitation soit d'une fresque, soit d'une tapisserie : les sixains gravés au-dessous des figures sont en vers monorimes, forme de la versification, qui, jointe aux archaïsmes de la langue, montre que leur rédaction est de beaucoup antérieure à la composition de l'Armorial de Gilles le Bouvier. L'art de ces xylographies est bien gothique, mais le dessin des figures décèle déjà une qualité bien française : l'aisance des attitudes, exempte de la raideur germanique ».

16. *Abbeville*. — « *Le triomphe des Neuf Preux*, in-4°, imprimé à Abbeville chez Pierre Gérard en 1487 et à Paris chez Michel Le Noir en 1507 (1), donne, en tête de romanesques biographies, des images de petite dimension représentant les Preux à pied, dans des attitudes et sous des costumes peu en harmonie avec leur caractère. Ils se suivent dans l'ordre que j'ai indiqué, différent de celui que leur assignent les collections de Londres et de Paris et les places qu'ils occupent dans l'F.

« Cet ordre est plus conforme à la chronologie, à l'histoire et à la raison. Jusqu'à présent, en effet, c'est le peuple de Dieu qui ouvre les temps...

« Si nous trouvons l'ordre ci-dessus, qui n'a pas pu varier, dans le *Triomphe* de 1487, reproduction du vieux manuscrit, et dans le catalogue de la gloire, imprimé en 1529 et composé en 1527, nous avons dans l'F du XVIe siècle l'ordre païen du musée Britannique et du héraut Berry : Jésus-Christ est relégué à la dernière place parmi les chrétiens.

« Ce dernier ordre est un indice d'ancienneté moins grande : il n'a pas été pris dans le *Roman des Preux*, où les premiers graveurs et les poètes auteurs des sixains ont dû s'inspirer, mais sur des estampes dont l'ordre primitif avait été interverti. Il est hors de doute, au surplus, que chaque poète adaptait les sixains à sa fantaisie et aux circonstances, de même que le graveur modifiait les poses, les armes et les costumes des chevaliers.

« Le *Triomphe* n'est pas sévère sous ce rapport, il nous montre :

« I. *Josué Roy*, armé, coiffé d'un chapeau et portant une *chimère* ou un *basilic* sur son écu.

« II. *David* est dans un costume et une pose burlesque.

« III. *Judas Machabœus* est tout aussi fantastique.

(1) M. Pawlowski dit que ce « roman de chevalerie » a été « réimprimé à plusieurs reprises ». Pilinski a donné un fac-simile des « illustrations ».

« IV. *Alexandre*, avec son *lion* se prélassant, porte force banderoles, indice de nouveauté.

« V. *Hector* fait le grand écart.

« VI. *Jules César* porte l'*aigle d'empire*.

« VII. *Artus* se tient fièrement appuyé sur un haut écu, chargé de *trois couronnes en pal*.

« VIII. *Charles-le-Grand*, *Charlemaigne*.

« IX. *Godefroy de Bouillon* est plus grave que les autres... Il tient, de la main droite, un fanon ou banderole à la *croix patriarcale*, et de la gauche, son écu à la *croix de Jérusalem* » (1).

17. *Londres*. — « Musée britannique. — Les neuf héros de l'antiquité sont disposés par triades sur trois feuilles... Au-dessus de chaque personnage on lit son nom en latin et, au-dessous, une inscription, légende ou sixain, en latin également... (2).

IV. « *Hector de Troya* est debout, en armure complète, la tête couverte d'un casque. Il porte une double chaîne d'or sur la poitrine ; de la main droite il tient une épée et de la gauche les courroies de son bouclier sur lequel on voit deux lions... Le terrain est carrelé comme tous les autres.

Hector de Troya Priami filius
Fuit de paribus (3) unus.

V. « *Rex Alexander* est vu de profil, tourné vers la droite, en armure complète. Il porte sur la tête une barette entourée d'une couronne d'où descendent deux bandelettes. Il tient son épée de la main droite et de la gauche un écu armorié d'un lion rampant.

Secundus fuit Alexander vocatus
Qui de Macedonia fuit natus.

VI. « *Julius Cesar rex*. Il tourne à droite et ne porte point la barbe, sa tête est ornée d'une bandelette, son armure est

(1) Van der Strathen, p. 43-44.

(2) Ce latin dénote une œuvre plutôt scientifique, aussi ne s'y est-on essayé qu'une fois. M. Guiffrey écrit à ce propos : « Le français semble avoir été beaucoup plus employé que le latin pour les légendes des tentures durant le moyen-âge, tandisque, pendant la renaissance, l'érudition envahit le monde de la tapisserie lui-même et nos bonnes vieilles légendes en vers de huit pieds sont désormais remplacées par de prétentieux distiques » (p. 124).

(3) Les Preux ou héros étaient aussi nommés *Pairs*. Voir sur les pairs Guiffrey, p. 34, 37, 40, 42, 43, 50.

entière ; de la main droite il tient une hache emmanchée d'un long bâton (1) et de la gauche un bouclier chargé de trois couronnes.

> Julius Cesar rex tertius vocatus
> . . . .

I. (2) « *Nobilis Josue* regarde à droite. Vêtu de son armure, il a sur la tête une toque ornée d'une plume ; de la main droite il tient son épée — à Metz, une lance avec son fanon — et de la gauche un bouclier sur lequel on voit un dragon et à Metz un soleil. L'inscription est mal venue.

II. « *Rex David.* Il est vêtu d'une longue robe fourrée et coiffé d'un bonnet phrygien qu'entoure sa couronne — à Metz, il est couvert de son armure et porte la couronne seule — de la main droite il tient un cimeterre — à Metz une lance avec son fanon — ; de la gauche il porte son bouclier blasonné d'une harpe, comme à Metz...

> Quintus David vocabatur
> Vere illustris rex coronabatur.

III. « *Judas Machabœus* est tourné vers la droite... Armé et couvert d'une toque, il tient une épée de la main droite — à Metz, une lance avec son fanon — et de la gauche son bouclier chargé de trois oiseaux...

> Sextus fuit verus Judæus
> Et vocabatur Judas Machabæus.

VII. « *Artus rex.* Il est vu de trois quarts, tourné vers la droite, couvert de son armure, la couronne sur la tête, une épée à la main droite, le globe impérial dans la gauche étendue. Il porte une longue barbe ; à ses pieds et sur la droite, on voit son bouclier avec l'aigle double d'empire.

> Artus fuit in ordine primus
> Xpi (Christi) onor et rex nobilissimus.

VIII. « *Karolus rex*, de trois quarts...., revêtu de son armure, la couronne en tête, il tient de la main droite une épée et de la gauche le globe impérial... Son bouclier est : *Parti*,

(1) Hallebarde ?

(2) Les numéros d'ordre, intervertis ici, montrent que les Preux bibliques venaient en tête et après eux les païens.

d'une moitié d'aigle (1) *d'empire à dextre et de trois fleurs de lis à senestre.*

Karolus rex et imperator
Fuit sanctis (2) et donator

IX. « *Gotfridus de Bulion.* Il est de profil, tourné vers la droite... sa tête est couverte d'une coiffure ornée d'une plume et de deux bandelettes.... Il tient une épée de la main droite.... et de la main gauche un bouclier...

Gotfridus de Bulion fuit tertius
Et paganis multum durus.

« Ces gravures, dit M. Passavant, sont d'une impression très pâle et ont été obtenues à l'aide du frotton. Les contours sont lourds et les détails d'ombres formés par de longs traits à la pointe sèche..., selon la manière particulière au maître anonyme de 1464, dit aussi aux *banderoles* et à celui de 1466.... On remarquera que le numéro d'ordre de chacun des héros est indiqué au sixain » (3).

18. M. Max Lehrs parle incidemment des Preux, à propos de la gravure de Londres, dans l'*Archivio storico dell'arte*, 1893, p. 103. Je traduis de l'italien ce passage de son article, intitulé : *Copie tedesche d'incisioni in rame italiane, eseguite nel secolo XV*, parce qu'il fournit quelques renseignements nouveaux sur ce sujet.

« Une autre gravure du même maître (*le maître aux banderoles*, gravure du Bas-Rhin, au xve siècle) démontre qu'elle est une imitation d'un modèle italien. C'est celle qui représente *I nove eroi antichi*, p. II, 21, 34-42 (Londres) : elle est reproduite en phototypie dans *Prints and Drawings in the British Museum*, nouvelle série, part. II, pl. I-III. Les héros sont groupés trois à trois sur trois grandes feuilles dans l'ordre généralement et communément suivi, comme on les voit déjà dans les gravures sur bois des Neuf Preux. Viennent d'abord les trois héros païens : Hector, Alexandre et César ; puis les trois héros juifs : Josué, David et Judas Machabée ; enfin les trois héros chrétiens : Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon.

(1) C'est la disposition même du mi-parti, qui fait ainsi couper en deux les écus accolés d'Empire et de France.

(2) *Sanctus ?*

(3) L'auteur ne donne que les deux premiers vers du sixain. — Van der Strathen, p. 37-39.

Dans les gravures sur bois du manuscrit de Berry, ils sont dans cet ordre et tournés vers la droite, mais ils sont montés à cheval et près de chacun d'eux se trouvent six vers français, au rebord inférieur : on en voit la reproduction dans Thierry-Poux, *Premiers monuments de l'imprimerie en France au* XVe *siècle*, Paris, 1890, pl. I-III. Les armes de ces héros ne sont pas toujours les mêmes, car elles varient dans les gravures sur bois et aussi dans celles sur cuivre, depuis les estampes xylographiques jusqu'au groupe connu du Burgkmair (Voir Van der Straten-Pauthoz, *Les neuf Preux,* Pau, 1864, p. 51 et suiv.). Dans le même ordre et comme sur les gravures sur cuivre, où les héros sont représentés à pied, nous les voyons aussi sur les anciennes gravures sur bois hollandaises, d'une importance artistique spéciale, qui sont conservées à Hambourg et où manquent seulement les trois héros juifs. Voir *Verzeichniss der Kupferstichsammlung in der Kunsthalle zu Hamburg*, p. 111.

« En examinant la série des neuf figures des *Nove eroi antichi*, on remarque aussitôt une disproportion entre les têtes et les corps ; les têtes sont un peu trop grandes, quoiqu'elles soient relativement bien dessinées et expressives, tandisque les corps sont sommairement indiqués et jetés pour ainsi dire dans le même moule. Ces figures, qu'on dirait des enfantillages, n'ont que deux manières de tenir les jambes : les trois héros juifs et Charlemagne sont debout, les jambes écartées, sur des dalles de pierre ; les cinq autres, au contraire, gambadent élégamment, tournés vers la droite et le pied gauche en arrière. Sept ont le bras droit replié de la même façon, avec même déformation du poignet. L'uniformité des costumes est insuffisamment dissimulée par de petits changements : c'est toujours l'écharpe qui retombe raide et les rubans qui voltigent aux épaules. En un mot, il semble que le maître ait copié les têtes sur de bons modèles et qu'il y ait ajouté, de son crû, le reste du corps, comme il a été fait par exemple pour quelques figures de la Sainte Famille conservée à Dresde.

« La forme particulière du couvre-chef de César, de Josué, de Judas Machabée, de Godefroy de Bouillon et plus particulièrement d'Hector, me permet de conclure que l'auteur a suivi des modèles italiens, d'autant plus que pour les armes des trois héros chrétiens on rencontre la forme de l'écu telle qu'on l'employait exclusivement en Italie. J'ai donc fait des recherches parmi les estampes italiennes du XVe siècle et j'ai réussi à trouver le type du casque d'Hector, copié à rebours sur une gravure

anonyme de Florence, P. v, 24, 51, à la Bibliothèque nationale de Paris, représentant les bustes de Romulus et Rémus... Le maître aux banderoles prit pour modèle de son Hector la tête de droite avec son heaume fantastique, n'ajoutant qu'une pointe au menton pour cacher son plagiat. L'écusson de la même gravure italienne a aussi fourni très probablement le modèle des trois écus de la troisième feuille du maître allemand ».

Voici donc, d'après M. Lehrs, une série allemande gravée, dont le prototype est italien ; une autre série, gravée sur cuivre et dite *del Burgkmair* ; enfin, une troisième série de gravures sur bois, de style hollandais, à Hambourg. Je regrette de ne pouvoir en dire davantage sur ces productions étrangères.

X. Barbier de Montault.

(A suivre.)

Les débuts de l'Imprimerie à Poitiers.

(*Suite.*)

Le Poitou, pays de droit coutumier, était régi par d'antiques usages dont il n'existait pas primitivement de témoignages écrits. En 1453, l'ordonnance de Montils-les-Tours, datée du mois d'avril avant Pâques, prescrivit la rédaction et la publication des Coutumes dans tout le royaume, mais elle ne fut pas exécutée. En 1514, une nouvelle tentative fut plus heureuse et aboutit à la rédaction de la Coutume du Poitou en 381 articles. Il y eut enfin, en 1559, une nouvelle *réformation* qui porta à 445 le nombre des articles et fut définitive. Mais il existait auparavant d'anciennes compilations manuscrites sur la Coutume, dues à des jurisconsultes, et, avant 1514, il y en eut même plusieurs éditions imprimées tant à Poitiers qu'à Paris.

Le plus ancien de ces Coutumiers paraît être celui cité par Brunet (1), *sans lieu ni date*, petit in-4° goth. à longues lignes, de 158 ff. chiff. et 46 ff. non chiff. Il se termine par une ordonnance datée de Cléry *on moys de iuillet lan de grace mil quatre cens quatre vingtz et deux*, par une table et par une marque reproduite comme inconnue dans les *Marques typographiques*

(1) *Man. du libraire*, t. II, col. 384.

de Silvestre (n° 240). Brunet suppose que l'impression de cette Coutume n'est pas de beaucoup postérieure à la date de 1482 rapportée ci-dessus. Mais malgré l'intérêt tout local du sujet, malgré le grand M que l'on croit reconnaître dans la marque typographique et qui a fait songer aux Marnefs, il serait téméraire d'attribuer cette impression à une presse poitevine; au premier coup d'œil on voit que ses caractères ont une tout autre origine (1). Ce n'est qu'un peu plus tard que nous voyons apparaître avec certitude un Coutumier de Poitou, imprimé à Poitiers.

(**Coutumier de Poitou**. Au bas du dernier feuillet chiffré): Cy finist le coustumier de poictou imprime a poictiers. || et. correct par maistre loys preuost licencie en loix et par plu || sieurs aultres bons praticiens de ladicte ville de poictiers.:. Lan de grace mil quatre cens quatre vingts et six.

In-fol. goth. à longues lignes de lxxxxvi ff. chiff., signés ai-miiii, et de 24 autres ff. non chiff., signés Ai-Cv. Il y a des erreurs multipliées dans les chiffres des feuillets de la première partie, et bien que le dernier feuillet porte lxxxxviii, il n'y en a en réalité que 96. Volume tout entier imprimé en noir, sans lettres ornées ou peintes, avec les caractères de l'*Incipit* et de la souscription du *Breviarium historiale*.

Il n'y a pas de titre. Le texte de la Coutume commence sans aucun préambule dès le haut du premier feuillet. Il n'est pas divisé par articles, mais seulement en cinq livres, *Le segond liure*, *Le tiers liure*, *Le quart liure*, *Le quint liure*. Quoique tout l'ouvrage soit en français, le haut des pages porte en titre courant *liber primus, liber secundus*, etc.

Après le texte de la Coutume et ce vers latin,

Finito libro sit laus et gloria Xpo (Christo)

sensuiuent les ordōnances faictes aux grans iours de poictou tenuz le derrier iour du moys doctobre lan mil quatre cens cinq (2), puis une épigramme de Nicolas Horius de Reims en vingt-deux vers latins (3), *Nicholai Horii remensis ad librum*

(1) Voir le bel exemplaire de la Bibl. nat., Réserve, F 979.

(2) Dans ses *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet dit : « Et audit an mil quatre cent cinq, ledit roy Charles sixiesme fist tenir en la ville de Poictiers par sa cour de Parlement les Grans jours de Poictou, où furent faites plusieurs belles ordonnances pour l'utilité dudit païs, lesquelles sont contenues à la fin du vieil Coustumier de Poictou ». Edition de Poitiers, 1644, p. 235.

(3) Cette pièce de vers se trouve dans la plupart des vieilles éditions du Coutumier, à commencer par la première que nous avons citée plus haut.

de consuetudinibus pictauorū epigramā, et enfin la souscription que nous avons donnée plus haut.

La seconde partie (cahiers Ai-Cv) se compose du texte de l'ordonnance de Charles VII, datée de Montils-les-Tours au mois d'avril 1453 avant Pâques, de l'ordonnance, datée aussi de Montils-les-Tours au mois d'avril 1454 après Pâques, sur la *publicatiō des abolicions et auctrois de Normandie*, de celle donnée à Cléry au mois de juillet 1482, prohibant la vente des blés en vert, et de la Table des chapitres de la Coutume sans renvois aux feuillets.

Les filigranes que nous avons relevés dans le papier du volume sont au nombre de quatre : un raisin dont la queue se contourne autour d'une crosse (1), un raisin plus petit, un lion couronné, et un écu à une fasce chargée de trois coquilles, accompagnée de deux cœurs en chef et un cœur en pointe, l'écu sommé d'une petite croix pommetée (2).

L'exemplaire de la ville de Poitiers est recouvert, dans les marges et entre les lignes, d'annotations manuscrites. Celui de la Bibliothèque de la Cour de cassation, en tout semblable au précédent, porte aussi de nombreuses annotations (3). L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, qui est de toute fraîcheur, diffère des deux autres en ce qu'il débute par les trois cahiers signés Ai-Cv.

*
* *

Ce Coutumier clôt la première série des incunables poitevins. Pendant plusieurs années le silence se fait, soit que l'atelier typographique ait disparu, soit qu'aucun autre de ses produits ne soit parvenu jusqu'à nous. L'imprimeur, participant de l'humeur nomade de beaucoup de ses confrères, était-il allé chercher fortune ailleurs ? Quel était d'abord le nom de cet

(1) Ce raisin est accosté des deux lettres J C (Jean Citoys?) on le retrouve aussi plus tard dans des actes avec les lettres S L et J S, qui sont probablement les initiales des autres fabricants.

(2) Nous avons été tout surpris de reconnaître dans ces armes celles de la famille Cœur, du Berry. Nicolas Cœur, frère du célèbre Jacques Cœur, argentier de Charles VII, fut nommé évêque de Luçon en 1441 et mourut en 1451.

(3) A lire sur cet exemplaire une notice de M. le président Nicias Gaillard, insérée dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, livr. de mars et avril 1858, avec tirage à part, et reproduite la même année dans les *Bulletins de la Soc. des antiq. de l'Ouest*.

imprimeur ? D'où venait-il ? A toutes ces questions nous n'avons hélas ! aucune réponse probante à faire. Quelques opinions ont été émises sur ces points demeurés mystérieux ; nous allons les exposer sans être à même d'en appuyer aucune d'un argument décisif.

On a pu supposer, non sans quelque vraisemblance, qu'un étranger venu de loin, en quête de travail et d'argent, aurait apporté sa presse à Poitiers et y aurait été retenu par un puissant patronage. Le cas n'aurait rien de singulier. A la fin du xv[e] siècle, l'Allemagne, berceau de l'imprimerie, envoyait en France nombre d'ouvriers qui ont marqué leur passage par d'intéressants monuments typographiques. Nous constatons bien nous-même en 1479 la présence à Poitiers, dans le bourg de Saint-Hilaire, d'un ouvrier d'origine allemande, qui peut-être n'était pas seul de sa nation ; c'était un nommé Lebrodeur, qui fut tué au mois de janvier de ladite année dans la rue du Mouton dépendant du bourg Saint-Hilaire (1). En suivant cette piste, nous avons bien vu qu'un Pierre Le Brodeur, libraire à Paris, qui aurait pu être le fils ou le neveu de l'autre, faisait imprimer à Paris en 1518, en société avec Jean de la Garde, *Le Penser de royal mémoire*, de Guillaume Michel, dit de Tours (2). Mais il peut n'y avoir là que des rapprochements fortuits et nous craindrions de nous égarer en échafaudant un système sur des indices aussi vagues.

Un moment, nous avons cru voir s'éclairer cette obscurité. La lumière venait de Bordeaux ; M. Ernest Gaullieur, archiviste de cette ville, avait découvert dans des minutes de notaire de curieux actes desquels il résulte qu'en 1486 un certain Michel Svierler avait tenté de fonder une imprimerie à Bordeaux, en société avec Naulot de Guiton qui était son bailleur de fonds. Par l'un de ces actes daté du 7 juin 1487, Michel Svierler

(1) « Predictus dominus subdecanus ex parte capituli fuit commissus et deputatus ad inquirendum et se informandum tam in burgo Sancti-Hilarii et precipue in vico intersignii Mutonis quam in parrochia beatissime Radegundis Pictavis de et super bonis facultatibus cujusdam hominis nuncupati gallice Lebrodeur de partibus Almanie oriundi nuperrime in dicto loco seu vico Mutonis per quemdam marescallum interfecti seu occisi, et ad refferendum capitulo. » (Archives de la Vienne, G. 526. *Reg. capitul. de Saint-Hilaire-le-Grand*, f° 164, v°. Assemblée du mardi 26 janvier 1478, vieux style.)

Au-dessus de la porte de la maison n° 61 de la rue de la Tranchée, on voyait encore il y a deux ans une ancienne pierre sculptée représentant l'enseigne du Mouton.

(2) Biblioth. nat., Réserve, Ye, 376.

reconnaît et confesse avoir reçu de Nolot de Guiton la somme de huit vingt francs bordelais, « de laquelle somme de huyt vings francs le dit maistre Micheau a dit et confessé qu'il avoit baillé et paié à maistres Estienne Sauveteau et Guillaume. . . . .(1), imprimeurs à Poitiers, la somme de cent francs tournois, ainsi qu'il appert par cédules et quictances fêtes à causa de ung certain marché fait entre les dits imprimeurs et Micheau pour le nombre et quantité de sept centz bréviaires de l'ordre d'Aux (2), ainsi que du dit marché, entre eulx fait, appert par instrument receu par main de notaire, ainsi qu'il dit (3). »

Il s'agissait de retrouver la trace de l'existence ou du passage à Poitiers d'Etienne Sauveteau ; s'il imprimait à Poitiers en 1487, il est probable qu'il y imprimait aussi avant. Mais aucun témoignage manuscrit ou imprimé n'est venu confirmer la découverte de M. Gaullieur. D'autre part, le prétendu bréviaire d'Auch est totalement inconnu ; le plus ancien bréviaire de ce diocèse dont il est fait mention est le *Breviarium Auxitanum*, imprimé à Auch même en 1533, et cité dans le catalogue de Baluze, II, n° 9524. Notre défiance est donc mise en éveil, et nous sommes porté à partager l'avis de M. Jules Delpit (4), qui considère Michel Svierler comme un aventurier, leurrant son créancier de l'espoir de bénéfices imaginaires et inventant de toutes pièces l'affaire des bréviaires d'Aux avec les fictifs Etienne Sauveteau et Guillaume. . . . . .

Cherchons ailleurs.

Le premier imprimeur de Rennes fut Pierre Bellescullée qui, en 1485, imprima de compagnie avec Josses la *Coutume de Bretagne*, et seul, le *Floret en francoys*. Les auteurs de l'*Imprimerie en Bretagne au* XVe *siècle* (5) disent à ce sujet, p. 74, que « Bellescullée, travaillant à Rennes, prit Josses pour auxiliaire, comme plus tard il prit à Poitiers Bouyer, ainsi que le prouve le curieux fragment des *Heures à l'usage d'Angers* retrouvé par M. Léopold Delisle dans une ancienne reliure ». Dans une note (p. 17) de son étude si documentée sur les *Origines de l'Imprimerie à Albi* (6), M. A. Claudin dit au

(1) Ce nom est resté en blanc dans l'acte.

(2) Auch, *Auxorum*, *Auxitana civitas*.

(3) Ernest Gaullieur. *L'Imprimerie à Bordeaux en 1486*. Bordeaux, E. Forastié 1869, in-8° de 44 p

(4) *Origine de l'Imprimerie en Guyenne*. Bordeaux, E. Forastié, 1869, in-8°.

(5) Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, 1878, in-8°.

(6) Paris, A. Claudin, 1880, in-8°.

contraire que « Bellescullée arrivait de Poitiers où il avait exercé son art conjointement avec Jean Bouyer, ainsi qu'on peut le voir d'après les *Heures à l'usage d'Angers* ». Nous avons le regret de ne pas être d'accord avec l'érudit bibliographe, mais c'est à peine si nous osons faire remonter jusqu'aux environs de 1492 l'exercice, à Poitiers, de Jean Bouyer, l'associé de Bellescullée pour l'impression des *Heures à l'usage d'Angers*. Comment concilier que Bellescullée imprime avant 1485, à Poitiers, les *Heures d'Angers*, en 1485, à Rennes, la *Coutume de Bretagne*, puis en 1486, à Poitiers, le *Coutumier de Poitou*? Si M. Claudin ne lui attribue pas le *Coutumier de Poitou* qui, comme nous l'avons dit, a été composé avec les caractères du *Breviarium historiale*, alors Bellescullée n'est pas le prototypographe que nous cherchons, et il faudrait supposer, sur la seule vue d'un livre sans date, l'existence dans notre ville d'une seconde imprimerie, bientôt abandonnée par Bellescullée pour aller travailler à Rennes, imprimerie qui n'aurait reparu qu'après plusieurs années d'interruption avec le nom de Bouyer et celui de Guillaume Bouchet, son nouvel associé.

Dans sa brochure sur les *Débuts de l'Imprimerie à Orléans* (1), M. L. Jarry parle du *Manipulus curatorum*, premier livre imprimé dans cette ville, en mars 1490 (v. st.), par Mathieu Vivian, et il consigne l'observation faite par le même M. A. Claudin, « lequel croit reconnaître dans ce livre un matériel usé, présentant une ressemblance frappante avec les types des premières impressions de Poitiers ». Serions-nous sur la voie? Mathieu Vivian, avant de se fixer à Orléans, aurait-il eu un établissement antérieur à Poitiers? Quelques pages plus loin, M. Jarry nous fournissait une présomption de plus en nous apprenant que le filigrane à l'écusson portant une fleur de lis surmontée d'un lambel à trois pendants, qui est l'écu du duché d'Orléans, était la marque spéciale, employée depuis le milieu du xve siècle, des papiers dits d'Orléans, fabriqués à Meung-sur-Loire. Or on se souvient que ce filigrane se trouve dans le papier du *Missale diocesis Pictavensis*, et cette circonstance semblait établir un rapprochement de plus avec Orléans ; on était ainsi amené à penser que Mathieu Vivian, ayant déjà des relations avec cette ville, y aurait fait ses commandes de papier. Malheureusement l'examen attentif des deux livres nous a fait reconnaître qu'ils n'ont pas été imprimés avec les mêmes caractères, ceux du *Manipulus* sont d'un œil plus fort que ceux de

(1) Orléans, H. Herluison, 1884, in-8° de 42 p.

notre *Missale ;* et de plus le filigrane à l'écu du duché d'Orléans se retrouve dans beaucoup de pièces des Archives de la Vienne, et notamment dans les registres capitulaires de Saint-Hilaire de 1480, ce qui exclut l'idée d'une commande particulière faite par l'imprimeur du *Missale.*

Ainsi, de tous côtés nous viennent les hésitations et les doutes. Bibliographe et curieux, nous résumons l'état de la question, nous procédons à des éliminations, mais nous avouons en toute humilité que nous n'apportons rien de plus dans le débat. Nous avons feuilleté beaucoup d'incunables, nous avons examiné avec soin tous les *fac simile* donnés par M. Thierry-Poux dans les belles planches de ses *Premiers monuments de l'Imprimerie en France ;* plus d'une fois nous avons été arrêté par des ressemblances approximatives, mais nulle part nous n'avons rencontré de similitude parfaite avec les types qui ont servi à l'impression du *Breviarium historiale* et des autres livres du groupe poitevin. Un hasard heureux peut amener plus tard quelque révélation inattendue et déchirer le voile qui nous dérobe la vérité. *Adhuc sub judice lis est.*

Jean Bouyer et ses associés.

Jean Bouyer, croyons-nous, n'imprima jamais seul, mais toujours en société. Le premier de ses associés fut ce Pierre Bellescullée dont nous avons déjà parlé. Celui-ci devait être d'origine poitevine (1) ; du moins il avait un frère qui s'appelait Jean et était curé de Chasseneuil, près Poitiers, en 1481, ainsi qu'on le voit par les titres du chapitre de Notre-Dame-la-Grande (2). Les titres de la cure de Chasseneuil nous apprennent que Jean Bellescullée était mort en 1482, laissant pour héritier son frère Pierre, et celui-ci, par un acte reçu en la cour de l'Official de Poitiers le 26 janvier 1491 (v. st.), faisait un accord au sujet d'une rente de blé avec Pierre Audumeau, successeur du défunt Jean à la cure dudit Chasseneuil (3). L'acte n'indique pas la profession de Pierre Bellescullée, mais avec un nom aussi peu répandu dans la région, il ne peut y avoir de doute sur son identité. Pierre Bellesculée était donc présent à Poitiers au

(1) Le nom de Belléculée est encore porté par des familles des environs de Niort.

(2) Arch. de la Vienne, G. 1088.

(3) Ibid., G. 9 18.

commencement de l'année 1492 (nouv. st.), et c'est vers cette époque que nous plaçons l'impression du précieux volume que voici :

1. — (HEURES A L'USAGE D'ANGERS.) Petit in-8° goth. sans chiffres, mais avec signatures (1er cahier non signé, 2e cahier, Kii, 3e cahier, h, 4e cahier, K), à 17 lignes aux pages pleines. Toutes les pages sont encadrées de gravures sur bois, représentant des fleurs, des oiseaux, des animaux, des personnages, des fleurs de lis. Les rubriques qui devaient être imprimées en rouge ont été laissées en blanc.

Il ne subsiste de ce livre que 32 feuillets qui sont conservés à la Bibliothèque nationale (Réserve, B 23668). Pas de titre. Le recto du 1er feuillet est occupé par les armes de France, et le verso par le *Salve regina*. L'indication des fêtes de chaque mois comprend 12 feuillets. Viennent ensuite l'évangile de saint Jean et des antiennes. Au bas de la première page du cahier K (feuillet 25), on lit : Explicit officium beate marie virginis secundum usum ecclesie Andegavensis. Puis, une longue oraison pour la Vierge, et des antiennes ou oraisons pour saint Maurice, saint Maurille, saint René, maître Jean Michel, évêque d'Angers, saint Licinius, etc. Le verso du 32e et dernier feuillet, encadré comme les autres, porte la marque des imprimeurs, au-dessus de laquelle on lit *Poictiers* et au-dessous *J. Bouyer* et *P. Bellescullée*. Cette curieuse marque a été gravée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1876, p. 68 (1). Elle représente un écusson aux coins largement abattus soutenu par deux levrettes : en fasce, mi-parti au premier à trois écuelles, 2 et 1, et au deuxième à un bœuf couché, allusion transparente aux noms de Bellescullée et de Bouyer ; en chef, trois P rangés en fasce que nous ne nous expliquons pas ; en pointe, une croix à double croisillon surmontant un cercle divisé par les triangles, qui offre, dit-on, le triple symbole de l'Eternité, de la Trinité et de la Rédemption et qui était la marque employée par Bellescullée pour l'impression de la *Coutume de Bretagne*.



Ces *Heures d'Angers* sont le seul livre imprimé en communauté par Jean Bouyer et Pierre Bellescullée ; celui-ci disparaît

(1) Elle a aussi été publiée dans les *Premiers monuments de l'Imprimerie en France au* xve *siècle*, par M. Thierry-Poux.

alors définitivement. L'association de Bouyer avec Guillaume Bouchet fut plus féconde ; mais avant de faire l'énumération des ouvrages sortis de leurs presses, nous devons rectifier une erreur qui s'est perpétuée jusqu'à nous.

Tous les bibliographes, tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'Imprimerie mentionnent Jean Bouyer et Guillaume Bouchet comme ayant d'abord imprimé à Paris avant de s'établir à Poitiers. Les catalogues les plus modernes et les plus officiels de nos bibliothèques publiques ont accepté de confiance une opinion qui jusqu'à présent n'avait été contestée par personne. Or, il n'en est rien ; nous n'avons vu sur aucun livre l'adresse de nos deux imprimeurs à Paris. La vérité est que pendant les premières années de leur exercice ils ont imprimé pour des libraires de Paris, et qu'ils se sont contentés de mettre sur leurs œuvres la marque où étaient gravés leurs noms, sans nulle indication de ville. Ce n'est que plus tardivement que leurs noms et leur adresse à Poitiers figurent sur un feuillet du livre en dehors de leur marque. En cherchant à remonter à la source de cette erreur, nous sommes arrivé jusqu'à La Caille qui, dans son *Histoire de l'Imprimerie* publiée en 1689, range Bouyer et Bouchet parmi les imprimeurs de Paris et s'exprime ainsi, page 68 : « Jean Bouyer et Guillaume Boucher imprimèrent pour Emglebert de Marnef *Petri Tatareti Expositio in Summulas Petri Hispani*, in-quarto, en 1496. Ils avoient pour marque deux bœufs qui paissent (1), avec ces vers autour... (Suit le quatrain). » En présence de cette marque qui porte pour sujet principal non deux bœufs, mais les armes de France, en face de ce livre édité par un libraire parisien, nous comprenons bien que La Caille s'y soit mépris et ait cru avoir affaire à des imprimeurs de Paris. Mais nous ne pouvons partager son illusion qu'aucun fait ne justifie, et nous réclamons pour Poitiers toutes les impressions de Bouyer et de Bouchet. Nous donnons la liste de toutes celles que nous connaissons, en faisant observer que nous supprimons le nom de Paris pour celles dont nous empruntons la description à Panzer, Brunet ou autre.

(1) Il y a là une petite inexactitude que nous relevons en passant : ce ne sont pas deux bœufs qui figurent au bas de la marque, mais un bœuf, allusion au nom de Bouyer, et un bouc pour Bouchet. Voy. *Marques typograph.* de Silvestre, n° 160. Ces animaux n'ont du reste qu'une place bien secondaire dans la marque.

2. — EXPOSITIO MAGISTRI PETRI TATARETI||SUPER SUMŪLIS PETRI HYSPANI. In-4° goth. à 2 col. de cli ff. chiff., plus 2 ff. non chiff. pour la table, et 1 dernier f. aussi non chiff. pour la *Divisio suppositionum*.

Au-dessous de ce titre, marque de Jean Bouyer et de Guillaume Bouchet, du même dessin que le n° 160 des *Marques typographiques* de Silvestre, mais d'une dimension double. Le texte commence, feuillet ii, avec ce titre de départ : Incipiunt sūmule dn̄i Petri Tatareti una cū textu magistri Petri hyspani iuxta mētem scoti q̄ de modo sciēdi tāquam de subiecto adequato tractant. A l'avant-dernier feuillet, après la table, on lit ce colophon : Completum fuit accuratis|| simeque emendatum secundum||lecturam nouissimam magistri||Petri tatareti presens sūmula || rum opusculum expensis. En || gleberti de marnef Parisius || commorantis. Anno domini || Millesimo quadringētesimo || nonagesimo sexto. die vii. iunii.

Le livre est imprimé en caractères de deux grandeurs ; il y a quelques dessins intercalés dans le texte. C'est un ouvrage de philosophie qui était alors fort en vogue et eut de nombreuses édtions, mais qui aujourd'hui ne nous intéresse guère.

(Cité par Hain, n° 15335. — Biblioth. Mazarine, n° 866 du Catalogue des incunables.) (1).

3. — D. BERNARDI ABB. CLARAEV. OPUSCULA NONNULLA. *Impressa per Johannem Bouyer et Guilelm. Boucher, 1496*, in-4°.

(Cité par Panzer, vol. II, p. 313, verbo *Parisiis*, n° 386, et par Hain, n° 2923.)

4. — MANCINUS (Dominicus). — Libellus de quatuor virtutibus... Sans nom de lieu ni de typographe et sans date (J. Bouhyer et Guillaume Bouchet, 1496 ?), 44 ff. non chiffrés ; caract. goth. ; 23 ou 38 longues lignes ; avec signatures A-G ; sans réclames ; manchettes ; lettres grises ornées ; in-4°.

F° 1, titre : Libellus de quattuor virtutibus || et omnibus officiis ad bene beateque || viuendum. Au-dessous, la marque de Jean Bouhyer et de Guillaume Bouchet, imprimeurs, 1495-1496, reproduite par Silvestre, n° 160, et Brunet, V, 515. F° 2, 5e ligne : Dominici Mancini in librum de quattuor vir || tutibus et omnibus officiis ad Fidericum Seuerina || tem Dominum illustrem Episcopumque Mallea || censium reue-

(1) Ce catalogue est encore sous presse, mais grâce à l'obligeance de M. Marais, son rédacteur, nous avons pu en consulter les bonnes feuilles.

rendum prefacio Incipit. F° 44, 9e ligne : Hec tua sit quamuis cura modesta magis. || Finis.

Cette édition n'est pas citée par les anciens bibliographes.

(Ainsi décrit par M. Pellechet dans le *Catalogue* des incunables de la bibliothèque publique de Dijon, p. 89.)

Le *Pouillé du diocèse de Luçon*, par Aillery, p. 137, dit de cet évêque de Maillezais, auquel était dédié l'ouvrage: « Frédéric de Saint-Séverin, 1482, cardinal en 1489, archevêque de Vienne en 1508, ne fit que paraître à Maillezais, résidant toujours à la cour de France. »

5. — STATIUS (Publius Papinius). — Statius in achilleide (*absque anno*), petit in-4° goth. de 28 ff. sign. A-D, 22 lignes à la page.

Édition de la fin du XVe siècle, faite par Jehan Bouyer et Guillaume Bouchet ; au r° du 1er feuillet, se voit la marque de ces imprimeurs (Silvestre, n° 160).

(Description donnée par Brunet, V, col. 515.)

6. — MANTUANUS (Baptista Hispaniolus, vulgò). — Bucolica seu adolescentia in decem æglogas divisa. *Pictaviis*, (*Joh. Bouyer et Guill. Bouchet*), *1498*, in-4°, sign. aij-gi.

Cette édition mérite d'être citée parce qu'elle est fort peu connue.

(Brunet, III, col. 1377. — Non cité par Hain.)

7. — REGULE ELEGANTIARUM AUGUSTINI DATI FAMILIARI COMMENTARIO DECLARATE. *Insigne typogr. cum nominibus Jehan bouyer Guill. bouchet. Haec in fronte fol.* I. *a. In fine fol. ult. a. lin. 13 :* In hoc libello continentur augustinus datus cum familiari commentario Regule elegantiarum Francisci nigri facili expositione declarate Nomina dignitatum magistratuumque romanorum breui declaratione dilucidata. *Impressum Pictauis Anno dn̄i. M. CCCC. XCIX. die XV mensis Decembris.* Charact. goth., in-4° min.

(Décrit par Panzer, vol. IV, p. 487. — Hain, n° 6015.)

8. — STELLA CLERICORUM. Liber incipit feliciter. Finit Stella Clericorum feliciter. *Sans lieu ni date* (*J. Bouyer et G. Bouchet, vers 1499)*, in-4° de 10 ff. à 34 lignes, caract. ronds, sans ch. ni récl., avec signat., avec la marque des imprimeurs au verso du dernier feuillet.

(Cité dans le *Supplément au Manuel du libraire*, tome II,

col. 691-692, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de la ville de Toulouse.)

M. Lapierre, bibliothécaire de Toulouse, nous écrivait à la date du 31 mai 1889, que cette description était exacte ; la marque qui est au dernier feuillet est celle donnée par Sylvestre sous le n° 160.

9. — FRANCISCI PHILELPHI DE EDUCATIONE || LIBERORUM OPUS SALUBERRIMUM. *Sans lieu ni date* (*vers 1500*), in-4° goth. de 4 ff. limin. et 127 ff. non ch., mais signés aii-vii, 23 lignes à la page.

(Biblioth. nat., Réserve, 1308.)

Ce titre en deux lignes est suivi de la marque des imprimeurs, n° 160 de Silvestre. Pour toute souscription à la fin du volume : Finis deo gratias. Les pièces liminaires montrent que Julianus Troterellus a édité ou commenté l'ouvrage de Philelphe. Une épître de Calistus Florentinus, angevin, est datée de Poitiers le 6 des calendes de juillet (26 juin) de l'an 1500. Puis viennent deux pièces de vers de Jean Hall, rémois, qui pleure la mort de Troterellus et compose son épigraphe, et enfin une recommandation de l'ouvrage au lecteur. On peut inférer de ces pièces que Troterellus mourut vers la fin de 1500, et que le livre fut imprimé peu de temps après.

Sous son déguisement latin de *Troterellus*, nous avons reconnu Julien Tortereau, angevin d'origine, licencié en théologie et maître régent en l'Université de Poitiers. Il fut principal du collège de Puygarreau, et y eut pour disciple Jean Bouchet, qui fait son éloge dans une de ses *Epitaphes de diverses personnes*. Il avait aussi en bénéfice la cure de Migné, près Poitiers.

10. — GESTA KAROLI MAGNI||FRANCORUM REGIS. In-4° goth. de 48 ff. sans ch. ni récl., à 23 lignes par page, sign. Aii-Fii.

Ce titre est le titre de départ ; il est suivi d'un bois gravé représentant un chevalier armé d'une masse d'armes, qui fléchit le genou devant Charlemagne assis, tenant d'une main le glaive et de l'autre le globe du monde. Les deux derniers vers du livre sont : Et quia gesta tenet Karoli breuis iste libellus || Imponatur ei proprium nomen Karolellus. On lit sur la dernière page, au-dessous de la marque de Jean Bouyer et de Guillaume Bouchet (1) : Karoli magni Francorum regis semper invicti in || clita gesta describens opus egre-

(1) Marque déjà citée, plus grande que le n° 160 de Silvestre.

glum opera magi || strorum Joannis Boueri et Guillermi Bouchet accu || ratissime castisgatum et a mendis scriptorum priorisque || impressionis vigili cum diligentia revelatum fi || nit feliciter.·. Cette édition qui est fort rare parle d'une précédente que nous ne connaissons pas. C'est un poëme en sept livres, du genre romanesque, tiré de la chronique de l'archevêque Turpin.

(Bibl. nat., Réserve, p. Yc, 1512.)

11. — BAPTISTE MANTUANI CARMELITE THEOLOGI || DIUE APOLONIE AGON AD PTOLEMEŪ FRATREM. In-4° goth. de 16 ff. sans ch. ni récl., sign. Aii-Bii, de 22 et 23 lignes à la page.

Au-dessous du titre, marque des imprimeurs, n° 160 de Silvestre agrandi, et au bas de la page : Venundatur vbi reliqua eius poete opera Pictauis apud domum Impressorum cōmo || rātiū prope Sctm̄ Hylariū de la Celle. Le verso de ce titre est blanc. Au 2e feuillet (qui n'est pas signé) commence le texte avec un titre de départ qui répète le grand titre. Rien à la fin que ce mot : Finis.

12. — PARTHENICE BAPTISTE MANTUANI DIUE || MARGARITE AGONAS CONTINENS METRICE CŌ||PILATA. In-4° goth. de 16 ff. dont le dernier est blanc, sans ch. ni récl., sign. Aii-B, de 23 lignes à la page.

Au-dessous de ce titre, une petite gravure représente sainte Marguerite dans sa prison avec le dragon, et au bas de la page : Venundatur ubi reliqua... (comme ci-dessus).

Le texte commence au 2e feuillet (non signé) avec ce titre de départ : Baptiste Mātuani Carmelite Theologi Tertie Parthenices : Ad illustrissimā Isabellā Mātue Marchionissam Diue Margarite Agon. A la fin : Finis Agonis Diue Margarite.

13. — BAPTISTE MANTUANI CARMELITE THEOLOGI || DIUE AGATHE AGON. In-4° goth. de 8 ff. sans ch. ni récl., un seul signé Aii, de 23 lignes à la page.

Au-dessous du titre, la grande marque indiquée précédemment, et au bas de la page : Venundatur ubi reliqua, etc. Texte commençant au 2e feuillet, sous ce titre de départ : Eiusdē F. Baptiste Mantuani Agathe Agon. A la fin, ce seul mot : Finis.

14. — F. BAPTISTE MANTUANI CARMELITE THEOLOGI || DIUE LUCIE AGON. In-4° goth. de 8 ff. sans ch. ni récl., un seul feuillet signé Aii, 23 lignes à la page (1).

(1) L'usage des réclames ne se généralisa en France que vers 1520. Aucun des livres dont nous nous occupons ici ne porte de réclames et nous ne signalerons plus leur absence.

Marque et adresse des imprimeurs comme ci-dessus. Au 2e feuillet, titre de départ : **F. Baptiste Mantuani Carmelite Theologi Parthenices Tertie Liber secundus : Lucie. Agon.** A la fin : **Finitur dine Lucie Agon.**

(Biblioth. Mazarine, Incunables, n° 783, 8e, 9e 10e et 11e pièces d'un recueil factice)

Ces quatre petits poëmes de Baptista Spagnuoli, dit le *Mantouan*, tout en formant autant de pièces indépendantes les unes des autres, ont entre elles un air de parenté qui saute aux yeux, et cette parenté embrasse le petit volume dont nous les faisons précéder, les *Gesta Karoli magni;* même disposition, mêmes caractères, même hauteur de page, même justification, même papier. On dirait qu'elles font partie de la même collection et ont été préparées pour être groupées sous une même reliure. Cette parenté n'est-elle qu'extérieure ? Non, elle paraît encore plus intime, si on compare la facture des vers et la manière dont les sujets sont traités, et nous en arriverions ainsi à proposer l'intarissable Mantouan pour l'auteur anonyme des *Gesta Karoli magni.* Sans insister sur ce point, nous croyons que toutes ces pièces appartiennent à une même période, et nous les plaçons dans les premières années du XVIe siècle en nous inspirant de certains détails d'exécution dans le travail. Nous craignons même de les vieillir un peu trop.

15. — MANIPULUS CURATORUM. In-8° goth. de clxix ff. ch., plus 3 ff. pour la table, signat. Bi-Y, 31 lignes à la page.

Le titre ne porte que ces deux mots sur une seule ligne, et tout le reste de la page est occupé par la marque des imprimeurs, qui est celle donnée par Sylvestre sous le n° 1109. Au f. ii, *Epistola actoris* adressé à Raymond, évêque de Valence, en l'année 1333, suivie d'un Prologue. Le corps de l'ouvrage commence au f. iiii. On lit à la fin du volume : **Liber qui manipulus curatorum ĩscribitur : edi- || tus a peritissimo viro domino Guidone de Mon || te rocherii : vna cum tabula eiusdẽ Finit féliciter || Anno dñi millesimo quingentesimo quinto. || Venũdatur pictauis apud domũ Impssorum || cõmorantiũ prope sanctũ hylarium de la Celle.**

(Biblioth. de Poitiers.)

16. — VALERII MAXIMI DICTORUM FACTORUMQUE MEMORABILIUM LIBRI IX. *Pictavii, apud domum Impressorum (Jean Buyer et Guill. Boucher, quorum insignia adsunt) commorantium in vico sancti Hilarii de la Celle, MDXII,* in-4°.

(Panzer, vol. VII, p. 237.)

17. — M. ANNEI LUCANI CORDUBĒSIS PRÆSTĀTISSIMI POETÆ AC HISTO- || RICI BELLŪ CIVUILE PHARSALICŪ NUPerRIME SEDULA RECOGNITŪ OPerA OIBus || PrOPE MEDULIS ABSTERSIS : CUIUS SINGULORŪ LIBRORŪ INITIJS LITTERA- || TISSIMI VIRI SULPITIJ VERULANI ARGUMĒTA PPONŪTUR CŪ QUIBUSDĀ || ANNOTATIŪCULIS PASSIM IN MARGINE PRO AUDITORŪ VUS COADITIS A || MAGRO NICOLAO CHAPPUSOTO. ADDIDIT PTEREA SUIS IN LOCIS LU- || DOUICUS THIBOUST ANNOTATIONES QUASDĀ QUIBUS TANQuam BREUI CŌ || MENTARIOLO TRIGENTA ET AMPLIUS LOCI/ INQUISITIUS EXACTIUSQue PESI || CULATI/ A MENDA ABSTRUSIORE VĪDICATUR : QUE QUIDĒ ANNOTATIŪCULE || OB SENSUM ET OCCULTIORĒ ET ERUDITIOREM NON MINUS FRUGIFERÆ Quam || VOLUPTIFICÆ LEGENTIBUS SUNT FUTURÆ. In-4° de 162 ff. non ch., sign. Aij-Cciiij, lettres rondes, 26 lignes à la page.

Au-dessous de ce titre prolixe, marque des imprimeurs, n° 377 de Silvestre, sur laquelle les armes de Poitiers ont remplacé les armes de France. Le texte commence au verso, sans aucune pièce liminaire. Il est à remarquer que ce livre est le premier imprimé, à Poitiers, en lettres rondes; cependant toutes les annotations sont encore en petite gothique. Le volume se termine par une lettre de Louis Thiboust à des jeunes gens, une épitaphe de Lucain en vers latins, et par cette souscription : M. Annei Lucani.... Finis. Impressus Pictauis Per ma- || gistrum Iohannem Bouyer/ ac Guilelmum Bouchet || Apud sanctum Hylarium De la Celle Commorañ. || Anno a Natali Christiano Quingētesimo duodecĩo || supra millesimum. Nono Kalendas Februarias.

(Biblioth. de Poitiers.)

18. — FRATER BAPTISTA MAN- || TUANUS DE PECCATIS. In-4° de 58 ff. sans ch., sign. Aii-Iiii, de 26 lignes à la page.

Au-dessous du titre, même marque qu'au volume précédent. Au 2ᵉ feuillet, la dédicace porte : Fratris Baptistæ Man. Carmelite theologi ad || Ruerendissimū in xp̄o patrē ac Dn̄m D. Oliue || riū Carafan Sabineñ. Ēpm et cardinalē Neapoli || tanū de morū tēporū calamitatibus liber fœli || citer incipit. Le titre courant jusqu'à la fin du volume est : F. Baptistæ Mantuani De calamitatibus temporū. A la fin, le colophon : Calamitatum nostri tp̄is opus diuinum || Pictauis Impressum. L'auteur a sans doute intitulé son livre *De Peccatis*, parce qu'après avoir raconté les malheurs de son temps, il en décrit les causes qui ne sont autres que les péchés des hommes.

Le texte est en lettres rondes; les sommaires qui occupent les marges sont en lettres gothiques. En comparant ce volume avec le *Lucain*, imprimé par Jean Bouyer et Guillaume Bouchet, en 1512 (v. st.), nous avons reconnu qu'il avait été composé avec les mêmes caractères, un peu écrasés par un plus long usage; c'est, à notre connaissance, le dernier produit des presses de nos deux imprimeurs.

(Biblioth. de Poitiers.)

La liste que nous venons de donner comporte, assurément, plus d'une lacune; nous avons été frappé, en particulier, du vide absolu qui règne entre les années 1505 et 1512. Les presses des deux associés sont-elles restées silencieuses pendant cette période ? Les travaux qu'elles ont pu produire ont-ils échappé à nos recherches, ou sont-ils à jamais perdus pour nous ? Nous ne savons, et tout ce que nous pourrions dire à ce sujet ne serait que de simples conjectures.

*
* *

Avec Jean Bouyer et Guillaume Bouchet, l'imprimerie avait quitté le bourg de Saint-Hilaire pour venir s'installer dans un autre quartier de Poitiers, auprès de l'église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, qui était, en même temps qu'une abbaye de chanoines réguliers, une des paroisses de la ville; pendant toute la première moitié du XVIe siècle, des presses fonctionnèrent sur ce point. Le voisinage de deux autres maisons religieuses, le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier et l'abbaye des dames de la Trinité, avec leur cortège ordinaire d'écoles, procurait sans doute un débouché facile au commerce des livres, car ce quartier, aujourd'hui si tranquille, fut de bonne heure habité par les libraires (1). Le premier dont l'existence nous soit révélée est Mathieu Boys. D'après le Registre des assises de l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle (2), le procureur de la cour exerçait des poursuites « contre Mathieu Boys, libraire, pour tenir nect devant ses maisons et jardins et pour bailler déclaration », à la date des 7 juillet 1488, 14 décembre 1489, 10 janvier 1490 (v. st.), septembre 1498 et 23 février 1507 (v. st.) ; à cette derniere date, les poursuites

(1) Le collège de Montanaris, ceux du Puygarreau et de Sainte-Marthe qui existaient avant le XVIe siècle, en étaient aussi assez rapprochés.

(2) Arch. de la Vienne, *Abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle*, liasse 68.

n'eurent pas de suite, car on lit sur le registre, au-dessus du nom de Mathieu Boys : « Mort ».

Pour en revenir à nos deux typographes, nous ne saurions guère autre chose sur leur compte, sans un important document qui appartient à la Société des Antiquaires de l'Ouest et qui a été signalé dès 1835 par M. Rédet (1) ; nous voulons parler du testament de Jean Bouyer. Nous allons extraire de cet acte tout ce qui intéresse notre sujet et nous nous livrerons aux commentaires que sa lecture nous suggérera. Le testament, écrit sur une grande feuille de parchemin, débute ainsi :

« Jesus, Maria. En nom du pere et du filz et du sainct esperit, Amen. Je Jehan Bouhier, prebtre, curé de la Resurrection de Poitiers, sain et en bon point de mon corp et de mon entendement, ordonne et faiz ma derniere vounlunté et testament en la forme et maniere qui sensuyt... »

Il déclare qu'il veut être inhumé dans l'église de la Résurrection, en la chapelle de Notre-Dame. Il institue pour ses héritiers Jean Joussant le jeune, menuisier, Françoise Joussant, femme de Robert Roy, sa sœur, Jacques Joussant et Françoise Joussant, ses neveux et nièces. Il déshérite d'abord Jean Joussant l'aîné, qu'il a toujours gardé avec lui depuis l'âge de sept ans, à cause de l'ingratitude que celui-ci lui a témoignée, mais il revient sur cette disposition à la fin de son testament et lui donne une part d'héritier.

« Et pource que longtemps j'ay heu l'administracion de la despence de la maison et aussi que pour mon particulier j'ay basty des maisons et qu'il ne puyt estre que je n'aye prins de l'argent commun pour moy particulierement, je vieulx que mon compaignon maistre Guillaume Bouchet preigne sur tous et chascun mes biens dix escuz d'or, et vieulx oultre que tous les ustensiles touchant l'imprimerie soient à luy durant sa vie, et après sa mort qu'ilz retournent à mesdictz nepveuz et nyepces dessus nommez. »

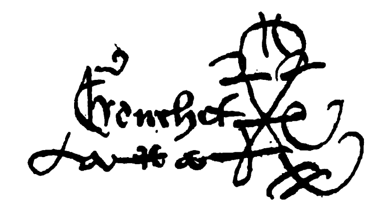
Il fonde ensuite dans l'église de la Résurrection, en la chapelle de Notre-Dame, une stipendie de deux messes par semaine. Il donne à l'église de Courçon où a été enterré maistre Maurice Bouhier, son oncle, quinze sous de rente assignés à Courçon, pour deux messes annuelles. Il donne aussi à la Fabrique de Courçon un écu d'or de rente, assis sur des particuliers de Courçon, pour faire dire dix messes.

(1) *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. Ier, p. 74.

« Item, et au regard de mon patrimoine que j'ay à Mauzé, je le donne à mes héritiers. »

« Item, je ordonne mes excecuteurs de ce present testament maistres Charles Richard, maistre Mathurin Lymousin et mon compaignon maistre Guillaume Bouchet, et pour leur peine je veulx qu'ilz preignent sur tous mes biens chascun cent solz. Item, ma part et portion des logis de l'imprimerie et des logis neufz qu'ilz soient venduz et adeuerez, affin que chascun de mes héritiers en ayt sa part et portion. »

Ce testament a été reçu par deux notaires de Poitiers, M. Lymousin et Biget, le 19 juin 1515 ; le 26 juillet de la même année, il était immatriculé dans les registres de la cour de l'Official, et par une quittance du 17 septembre suivant écrite au dos du parchemin et signée de lui, « Guillaume Bouchet, libraire et imprimeur demourant à Poitiers », reconnaissait avoir reçu des héritiers Joussant les dix écus d'or qui lui avaient été légués. Voici sa signature :



Ces dates circonscrivent autant que possible l'époque de la mort de Jean Bouyer, dont, en dépit de l'orthographe des notaires, nous continuons à écrire le nom comme il l'a imprimé lui-même sur ses livres. Une autre pièce précise le jour même de cette mort, qui arriva le 24 juin 1515. En effet, le 25 juin, les exécuteurs testamentaires se présentaient devant le juge de l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle pour déclarer que Jean Bouyer, curé de la Résurrection, etait allé la veille de vie à trépas, laissant des héritiers mineurs, et ils requéraient l'apposition des scellés sur les coffres et portes où était partie des meubles du défunt, pour ensuite être dressé inventaire, ce qui est accordé par le juge (1).

Mais pouvait-on s'attendre à découvrir dans cet imprimeur-libraire un prêtre, un curé de Poitiers? Nous n'ignorons pas,

(1) Arch. de la Vienne, *Abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle*, liasse 68. D'après un Etat des cens qui restaient dûs à l'abbaye en 1508, Bouyer possédait deux maisons dans le bourg de la Celle et Bouchet en possédait une.

et nous l'avons déjà laissé entendre, que, dans les premiers temps de l'imprimerie, l'Eglise donna ses encouragements à l'art nouveau qu'elle espérait voir servir à la diffusion de son enseignement ; mais entre cette protection désintéressée au point de vue pécuniaire et la participation directe d'un de ses membres à une entreprise commerciale, il y a une différence capitale. Pourtant, il n'y a pas à en douter : le curé Bouyer demeurait avec son compagnon Bouchet, ils avaient des intérêts communs, ils imprimaient de compagnie des livres pour les vendre, commerce qui se faisait dans leur maison, *venundatur apud domun impressorum.*

En présence des termes du testament et des sentiments de pieux attachement qu'il témoigne pour son église de la Résurrection, on ne peut pas supposer que cette cure fût pour Jean Bouyer un simple bénéfice dont il tirait des revenus ; pauvre bénéfice en vérité que cette paroisse, peuplée uniquement d'artisans et de gens du peuple, qui suffisait à peine aux frais du culte. L'église, dont il ne reste plus rien, était située entre la rue de l'Arceau et l'abbaye de la Trinité, et la paroisse, limitrophe de celle de Saint-Hilaire-de-la-Celle, s'étendait dans le bas de la ville.. Bouyer lui-même n'y habitait pas, puisqu'il avait sa demeure *propè sanctum Hilarium de la Celle,* ce qui, d'après la topographie de Poitiers, semble indiquer les alentours du plan de la Celle d'aujourd'hui. Enfin, pour en finir avec notre personnage, constatons qu'il devait être originaire de l'Aunis, puisqu'il avait son patrimoine à Mauzé et que son oncle, Maurice Bouyer, fut enterré à Courçon.

Si les dernières volontés du testateur eussent reçu leur entière exécution, son imprimerie était menacée de disparaître ou, tout au moins, de passer dans des mains étrangères, car il voulait que sa part dans le logis de l'imprimerie fût vendue et que sa part dans le matériel revint à ses héritiers après la mort de son compagnon Bouchet, et l'on comprend tout ce que cette division pouvait avoir de préjudiciable pour l'avenir de l'établissement. Il est présumable qu'un accord intervint entre les parties et que Guillaume resta seul propriétaire de cet établissement, car le nom de Joussant est inconnu dans l'industrie typographique et dans la librairie, tandis que la famille des Bouchet devait fournir encore une longue et glorieuse carrière.

Cependant le rôle de Guillaume (1) paraît avoir été beaucoup effacé depuis la mort du curé Bouyer. Nous ne connaissons aucune œuvre qui ait été imprimée par lui seul; il dut s'associer promptement Jacques Bouchet, dont nous faisons son fils ou, tout au moins, un de ses proches parents, puis mourir au bout de peu d'années, car son nom ne reparaît plus sur le Registre des assises de l'abbaye de la Celle et est remplacé en 1522 par celui de Jacques. Celui-ci adopta des marques qui portent leurs deux noms réunis (2); c'est l'unique preuve que nous ayons de la participation de Guillaume aux affaires de l'imprimerie des Bouchet. Un livre nous semble avoir servi de transition entre l'ancienne administration et la nouvelle, parce qu'il ne porte encore ni le prénom ni la marque des imprimeurs ; c'est le suivant :

LE COUSTUMIER ‖ GENERAL DÃ ‖ GOULMOYS. AUEC ‖ LES SÕMAIRES NOU‖UELLEMENT FAICTZ. ‖A POICTIERS CHEUX BOUCHET. Petit in-8° goth. de xxxv ff. chiff., plus un feuillet blanc.

Dans l'encadrement du titre se trouve la devise : *Initium sapientiæ timor domini* et les initiales I B (Jacques Bouchet). Au verso, *Sensuyt la Table des chapitres de ce présent Coustumier*. Le texte de la Coutume commence au feuillet ii et comprend 121 articles. Il est suivi du *Procès verbal de larrest desdictes coustumes*, laquelle publication, commencée le jeudi 5 octobre 1514, a été achevée le mardi 10 octobre suivant.

(Biblioth. nat., réserve, F. 2231.)

Ce volume doit avoir suivi d'assez près la publication de la Coutume d'Angoumois et peut être classé dans l'année 1515. L'exercice de Jacques Bouchet fut durable et fécond, mais ses autres œuvres sont postérieures à cette année 1515 que nous nous sommes imposée comme limite dans cette étude et nous n'en parlerons pas ici. Les fils de Jacques continuèrent honorablement les traditions de la famille ; l'un d'eux, qui s'appelait aussi Guillaume, est l'auteur bien connu du livre des *Sérées*.

(1) On trouve vivant à la même époque un Guillaume Bouchet, official de Poitiers, sous-chantre du chapitre de Notre-Dame-la-Grande, que Rapaillon mentionne aussi avec un doute comme sous-chantre du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand à la date de 1507 (Arch. de la Vienne, G 1089). Nous ne voyons dans ce personnage qu'un homonyme de l'imprimeur.

(2) *Marques typographiques* de Sylvestre, n°s 1267 et 1186.

Jacques Bezanceau, libraire.

Il nous faut maintenant revenir en arrière et rentrer dans le xv[e] siècle pour signaler Jacques Bezanceau, bien qu'il n'imprimât pas lui-même, car il n'était que libraire, mais il fit imprimer deux livres, à ses frais, par des typographes parisiens, et il y a, pour l'histoire de ces temps reculés, des liens trop étroits entre l'imprimerie et la librairie pour que nous puissions le passer sous silence. Nous ne le connaissons, du reste, que par les deux œuvres dont il fut l'éditeur.

1. — EXPOSITIO MAGISTRI PETRI TATARETI SUPER TEXTU LOGICES ARISTOTELIS. *Sequitur* Clarissima singularisque totius philosophie nec non metaphysice Aristotelis magistri Petri Tatareti expositio. *In fine* : Fructuosum facileque opus introductorium in logicam philosophiam nec non metaphisicam aristotelis doctissimi uiri petri tataret. diligentissime castigatum impensis prudentis viri Jacobi bezanceau mercatoris pictauen. consummatum parisii cura peruigili magistri andree bocard. Anno domini millesimo. CCCC. nonagesimo quarto. décima die februarii. Charact. goth. cum sign. et pagg. num. foll. cx et cxxix. Insign. typogr. in fronte, in-fol.

(Panzer, vol. II, p. 306, verbo *Parisiis.*)

2. — (HEURES A L'USAGE DE SAINTES.) In-8° goth. de 86 ff. à 25 lignes par page, sans chiff. ni récl, signat. *a-l.*

Ce livre ne paraît pas avoir eu de titre. Le 1[er] feuillet porte au r° la grande marque de Thielman Kerver, n° 50 de Silvestre, sans autre indication, et au v° un Almanach pour 27 ans qui commence à l'an iiiixx xiiii (1494). Au 2[e] feuillet, figure de l'*Homme anatomique*. Chaque page est entourée d'une bordure à vignettes qui retrace des scènes de l'ancien et du nouveau Testament; il y a aussi de nombreuses gravures qui occupent des pages presque entières. Le volume se termine par cette souscription : Les presẽtes heures a lusage de xain || les (*sic*) furẽt acheuees par Maistre Jehã phi- || lippe le XVI. iour dc (*sic*) Januier. Lan mil. || CCCC. quatre. xx. et XVII. Pour Ja- || q̄s bezãceau Libraire demourãt à Poi- || ctiers deuãt le palais a lẽseigne de la te || ste noire.

(Biblioth. de Poitiers.)

Ainsi, d'après l'adresse qu'il donne sur ce dernier livre, Jacques Bezanceau demeurait devant le Palais, à l'enseigne de la *Tête Noire*. Il ne faut pas croire pour cela que sa maison était située dans la rue qui porte aujourd'hui le même nom;

elle aurait été trop éloignée pour être désignée comme étant *devant le Palais*, et se trouvait plutôt sur la paroisse de Notre-Dame-la-Petite, dans la rue actuelle du Marché qui était, avec celle des Cordeliers, un des quartiers habités par les libraires. On sait d'ailleurs qu'à Poitiers plusieurs maisons avaient parfois la même enseigne ; la *Tête-Noire* spécialement était l'enseigne de deux autres maisons situées, l'une dans la rue du Moulin-à-Vent, en face de la maison du Pin, et l'autre devant la porte du Pont-Joubert (1).

Nous n'entendrons plus parler de Jacques Bezanceau. Nous soupçonnons qu'il était mort avant 1508 et qu'il avait été remplacé par son fils, du nom de Jean. En effet, dans une assemblée tenue par les principaux habitants de la paroisse Notre-Dame-la-Petite le jour de l'Ascension, 1er juin 1508, on voit figurer entre autres *Jean Bezanceau*, et aussi Jean de Marnef, dit du Liège, et Jean de Thouars, malheureusement sans l'indication de leur profession. Nous ne dirons rien ici de Jean de Marnef, mais nous sommes porté à reconnaître dans Jean de Thouars le fils d'un autre libraire qui s'appelait du même nom et était mort avant le 13 juin 1481, car ce même jour, sa veuve, Jeanne Tantine, agissant au nom de ses enfants, vendait à Jean Bouchet, curé de Notre-Dame-la-Petite, une rente de 30 sous sur une maison « sise en la rue par laquelle on va du Palais à l'église Saint-Pierre » (2).

(A suivre.) A. DE LA BOURALIÈRE.

JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

(*Suite.*)

6. — **Boulay** (Pierre), sr de Monteru, épousa, le 11 janvier 1672, Jeanne Ochier, veuve d'André Allonneau, médecin, et fille d'André, sr de la Grange, et de Jeanne Gaillard, dont : 1° FRANÇOIS, qui suit ; 2° FRANÇOISE, mariée le 28 mai 1700, à Isaac Girault, sr de Crouzon, avocat, sénéchal de La Mothe Saint-Héray.

(1) Arch. de la Vienne, G. 1293 et 1133.
(2) Arch. de la Vienne, G. 1124.

Par acte passé à Saint-Maixent, le 28 octobre 1676, devant Lambert et Faidy, notaires royaux, Pierre Guisnard, rétrocède, par puissance de fief, à Me Pierre Bouslay, sieur de Mauteru, et damlle Catherine Bouslay, fille, maîtresse de ses droits, en cette ville de Saint-Maixent, y demeurant, seigneurs suzerains du fief des Fosses, tout ce qu'il avait acheté de Françoise Dupuy, veuve de Pierre Mestayer, par contrat passé le 4 mars 1676 par Micheau, notaire d'Aubigny et Faye, étant dans la mouvance dudit fief des Fosses.

Samuel Lévesque, dans son Mémoire Statistique de 1698, publié par M. A. Richard, fournit cette note :

« Le fief de Monteru, de trois cens livres, au sr Bouslay, qui y demeure, et au sr Ochier, de la paroisse de Saint-Martin près Saint-Maixent. »

Pierre Boulay était né le 13 avril 1645. Il mourut à Monteru le 21 avril 1720. Sa femme, Jeanne Ochier, était morte, elle aussi, à Monteru, le 14 mai 1718.

7. — **Boulay** (François), sr de Monteru, assesseur à Saint-Maixent, épousa, le 12 février 1715, Marie Devallée, fille d'Etienne, sr de la Jamoulière, et de Marie Palustre, dont : 1° MICHEL-PIERRE, né le 2 mars 1716, décédé le 28 septembre 1718 ; 2° ETIENNE-FRANÇOIS, qui suit ; 3° JACQUES-AYMÉ, né à Monteru, le 21 août 1719.

« Le 10 juillet 1713, Mr Boulais de Moteru fut instalé au siége royal de cette ville dans l'office de Conser du Roy assesseur à la maréchaussée. » (*Journal inédit de Samuel Lévesque.*)

Marie Devallée, épouse de François Boulay, mourut à Monteru, le 20 décembre 1728.

En 1730, Isaac Girault de Crouzon, avocat en la Cour, juge sénéchal civil et criminel du marquisat de La Mothe St Héray, était curateur aux personnes et biens d'Etienne-François et Jacques-Aymé Boulay, ses neveux, fils mineurs de défunt, Mr François Boulay, sr de Mauteru, et de dlle Marie Devallée, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante, sur une feuille de papier marquée « huit denié — Poitiers » :

L'an mil sept cent trente et le trentieme jour de decembre avant midy, ce requerant Maître Isaac Girault, sieur de Crouzon, avocat en la cour, juge senechal civil et criminel du marquisat de la Mothe Ste Heraye, y demt, et curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de deffunt Me Francois Boulay, sieur de Mauteru, et de

demoiselle Marie Devallée son épouse, je Louis Deveillecheze, huissier royal sousigné résidant à S[t] Maixent receu et immatriculé au Siège Royal dudit lieu, certifié avoir declaré à haulte et intelligible voix et fait asscavoir à tous ceux qu'il appartiendra que demain trente un du present mois de decembre et jours suivants, il sera procedé au logis de Mauteru, paroisse de Saivre, à la vente et adjudication au plus offrant et dernier encherisseur des meubles et bestiaux dudit feu sieur Boulay de Mauteru, à ce que personne n'en ignore et ayent à s'y trouver si bon leurs semble, délaissé auttant des presentes par affiche au poteau public des halles neuves de cette ville, ce jourd'huy trente decembre, jour de marché, environ les huit heures du matin, par moy huissier susdit

DEVEILLECHEZE.

Reçu dix sols.

Controllé à Saint-Maixent, ce 30 décembre 1730.
Reçu ix sols

SERVANT.

En 1738, les deux frères, maîtres et jouissant de leurs droits, se faisaient rendre compte de la gestion et administration de leurs meubles et revenus par Masson le jeune :

En l'audiance demandée par maitre François Masson le jeune, procureur de maitre Izaac Girault, sieur de Crouson, juge senechal du marquisat de La Mothe Saint Heraye, demandeur suivant les fins de sa requeste et exploit de Brunet huissier des onze et quatorze aoust dernier, ledit exploit duemant controllé en cette ville le seize du même mois d'aoust par Jacquet sur lequel il s'est bien et duemant presanté ;

En presance de maitre Pierre Masson, procureur de François et Aymé Boulay frères, maitres et usant de leurs droits, procedans sous l'authorité de maître Joseph Ollivier Masson, leur curateur aux causes et actions, aussi appellé pour les authoriser aussy duemant cittés aux présentations, ledit Masson le jeune pour sa partie a conclu a ce qu'il plust à la Cour le condamner de son consantement de rendre compte à celle de Masson l'aîné de la gestion et administration par elle fait des meubles et revenus des immeubles desdits François et Aymé Boulay et ce dans le mois ; ne pourront les quallités nuirent ni préjudicier aux parties.

Parties ouyes nous avons condamné la partie de Masson le jeune de son consantement par touttes voyes et par corps de rendre compte dans le mois à celles de Masson l'aîné de la gestion et administration par elle faitte des meubles et revenus des immeubles desdits François et Aymé Boulay, ce quy sera exécuté nonobstant appel ou opposition quelconque et sans préjudice d'icelle suivant l'ordonnance ; sy donnons en mandemant au premier huissier ou sergent royal sur ce requis de mettre ces presantes à due et entière exécution sellon leur

forme et teneur et en ce qu'elles le requièrent. Donné et fait en la cour ordinaire de la Senechaussée et Siege royal de Saint Maixent, tenue au Pallais Royal dudit lieu pour Sa Majesté et pour Monseigneur le duc de Mazarin de la Melleraye et de Mayenne, pair de France, barron dudit Saint Maixent, par Nous, George Pavin, conseiller du Roy, lieutenant général audit Siege, Samuel Lévesque, lieutenant particullier assesseur civil, Louis Chaigneau, François Leconte et Pierre Louis René Frere, aussy conseillers du roy, tous juges magistrats au mesme Siege, le vendredi dix neuf décembre mil sept cent trente huit.

Collationné
LAMOUREUX, greffier.

Dans les *Détails concernant la paroisse de Sayvre*, rédigés en 1740 par Antoine Garran et publiés par M. A. Richard à la suite du Mémoire Statistique de Samuel Lévesque, nous relevons encore cette note :

« Il y a le fief de Montru et dépendances, vallant 300 l. de ferme, apartenant à des mineurs qui seront taillables s'ils ne changent d'estat. »

Jacques-Aymé Boulay mourut à Monteru, le 23 juin 1781, ayant été gendarme.

8. — **Boulay** (Etienne-François), s[r] de Monteru, né à Monteru le 20 février 1717, fut conseiller élu à Saint-Maixent, reçu le 11 mars 1756, par provisions du 20 septembre 1755, et installé le mois suivant :

« Le 15 juin 1756, M[r] Etienne-François Bouslais fut instalé à l'audiance de M[rs] les élus dans l'office de cons[er] du Roy élu, jour de mardy, né le 23 février 1717. » (*Journal* de Samuel Lévesque.)

Il épousa, ainsi que nous l'avons vu, Marie-Catherine Vierfond et mourut à Saint-Maixent le 22 novembre 1781.

C'est cet Etienne-François Boulay de Monteru, qui fut le père de Jean Boulay de Monteru, plus connu sous le nom de Chambord (1).

(1) Les localités du nom de Chambord ne sont pas rares dans le pays. Il en existe notamment dans les communes de Verruyes, de Menigoute, de Secondigny, de S[t]-Aubin-le-Cloud, de la Boissière-en-Gâtine et du Puy-S[t]-Bonnet, François Aymon, sieur de Chambort, fut maire de Saint-Maixent en l'année 1606-1607. La propriété de Chambord, commune de Menigoute, a été vendue, il y a quelques années, par M. Tirant, dont l'épouse était une descendante de la sœur de Jean Boulay, Marguerite, mariée à Charles Aymon. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer quel est, de tous ces Chambord, celui qui a donné son nom à Jean Boulay de Montru ; d'autant que, dans nombre de propriétés rurales, il existe encore des champs portant la qualification de Champbord.

Jean Boulay de Monteru était le plus jeune de 17 enfants, dont voici les noms :

1. — JACQUES-FRANÇOIS, né le 31 janvier 1741 ;
2. — MARIE-CATHERINE-AYMÉE, née le 20 avril 1742 ;
3. — PIERRE, né le 17 septembre 1743 ;
4. — MARIE-CATHERINE, née le 13 janvier 1745 ;
5. — LOUISE, née le 25 janvier 1746 ;
6. — SYLVIE, née le 29 juin 1747.

Ces six premiers enfants, nés à Rouillé et morts en bas-âge.

7. — MADELEINE-SYLVIE, née à Rouillé, le 25 septembre 1748, morte à Villefagnan le 20 février 1776, ayant épousé le 15 février 1773, à Saint-Maixent, paroisse de St Léger, Gabriel Poitevin, maître de la poste de Tourriers (1).

Ce dernier est mort le 28 novembre 1832, après s'être remarié en secondes noces, le 12 novembre 1776, avec Mlle Demayré, de Lezay.

Acte de mariage de Gabriel Poitevin avec Madeleine-Sylvie Boulay, extrait des registres de la paroisse de St-Léger :

Le quinze fevrier mil sept cens soixante treize, après une publication faite tant dans cette eglise que dans celle de Villefagnan, au prône de notre messe paroissiale, des bans des dénommés cy-après, sans opposition ni empeschement qui nous soient connu, ainsi qu'il nous a été attesté par le certificat de publication de monsieur le curé de Villefagnan, en date du dix de ce mois, ainsi signé Le Pelletier, curé de Villefagnan : vu la dispense de deux bans qui a été accordée aux partis en date du vingt neuf janvier dernier ainsi signée J. N. Rabreuil, doyen, vicaire general de monseigneur lévêque de Poitiers, et contresigné de Beauvalong et duement insinué au greffe des insinuations ecclesiastiques, lequel acte de dispense a resté entre nos mains ; je prestre curé soussigné, ai reçu le mutuel consentement de

(1) Aujourd'hui, canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

Extrait de la *Vérification de privilèges par l'élection de Niort, de 1627 à 1638* (deuxième partie), publiée par M. A. Richard :

« Pierre Poictevin, propriétaire de l'office de maître de poste établi pour le service du roi à Villefagnan, dit que par la déclaration de Sa Majesté du 15 mai 1634, vérifiée en la Cour des Aides le 13 juin suivant, les maîtres de poste du royaume auraient été maintenus dans la jouissance des privilèges et exemptions attribués à leur office et dont ils avaient précédemment joui, nonobstant l'article 20 de l'Edit du roi, du mois de janvier de la même année ; sur sa requête, les élus par sentence du 10 juillet 1634, ordonnent l'enregistrement à leur greffe de la déclaration royale du 15 mai et défendent aux habitants de Villefagnan de troubler le suppliant dans la jouissance de ses droits et exemptions. »

mariage de monsieur Gabriel Poitevin, fils mineur de monsieur Jean Poitevin, seigneur de la Goupilliere et de défunte demoiselle Jeanne Cotron de la paroisse de Villefagnan, d'une part ; et de demoiselle Magdeleine Silvie Boulay de Montru, fille mineure de monsieur Etienne François Boulay de Montru, élu en l'élection de cette ville et de dame Marie Catherine Vierfond de cette paroisse, d'autre part ; je leur ai donné la benediction nuptiale avec les ceremonies prescrites par notre mère la Ste Eglise, en présence des pères et mères des susdites parties qui les autorisent à l'effet des présentes et se sont avec nous soussignés ainsi que les autres témoins : — G. POITEVIN. — Magdalaine Silevie BOULAY. — POITEVIN. — BOULAY MONTERU. — Marie Caterine VIERFOND — SOUCHET c[er]. — J. BOULAY. — Monique POITEVIN. — Marguerite BOULAY. — POITEVIN. — POIGNAND DE LA SALINIÈRE. — Fransoise BOULAY. — LÉVESQUE ad[t]. — F[e] BOULAY MONTERU. — CHABOT. — A. BOULAY. — BOIFFARD, curé de S[t] Léger.

De ce mariage plusieurs enfants : deux morts en bas-âge et une fille *Marie-Madeleine* Poitevin, née à Villefagnan le 9 décembre 1774, morte à Pinson, commune de Saint-Ciers-la-Lande (Gironde), le 16 août 1840, ayant épousé, le 27 fructidor an V (13 septembre 1797), Pierre-Yves-Charles-Jean David (fils de Yves-Jean David, avocat au parlement de Bordeaux, et de Marguerite Hellie), décédé à Pinson, le 31 janvier 1859, laissant : 1° Gabriel ; 2° Zéolide, mariée à Constant, médecin à Blaye. Gabriel David eut pour enfants : 1° Ludovic, époux de Gabrielle Lévesque ; 2° Gabrielle, épouse de Jean Clercq. De ce dernier mariage, une fille, Marie-Jeanne Clercq est aujourd'hui l'épouse d'Alexandre Boulay.

8. — FRANÇOISE, née à Monteru le 14 novembre 1750, morte à Saint-Maixent le 26 novembre 1832, ayant épousé, le 14 novembre 1780, à la chapelle de Monteru, Jean-Alphonse Lévesque, docteur en médecine, décédé le 20 mars 1821.

Acte de mariage de Françoise Boulay et de Jean-Alphonse-Lévesque, extrait des registres de la paroisse de St Léger :

Le quatorze novembre mil sept cens quatre vingt, après une publication faite au prône de notre messe paroissiale, des bans des denommés ci après, sans qu'il soit venu à notre connoissance aucune opposition ou empeschement, vû la dispense de deux bans accordée aux parties par M[r] Fumée vicaire général, en date du six de ce mois, ainsi signée Fumée vic. gén. contresignée Jolivard chanoine, et duement insinuée au greffe des insinuations ecclésiastiques, par Babinet, et le même jour, lequel acte dispense est resté entre les mains de M[r] le curé de Saint Leger ; je, prêtre curé soussigné, et du consentement du curé

des deux parties, ai reçu, avec la permission de Mr Fumée vicaire général, en la chapelle de Montru, paroisse de Saivre, laquelle permission est exprimée dans la susdite dispense des bans, le mutuel consentement de mariage de Mr Jean Alphonse Lévêque docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils majeur de Mr Jean Louis François Lévêque avocat au siège royal de cette ville, et de dame Louise Catherine Nosereau, de cette paroisse, d'une part; et de demoiselle Françoise Boulay de Montru, fille majeure de Mr Me Etienne Boulay de Montru, conseiller du roi en l'élection de Saint-Maixent, et de dame Marie Catherine Vierfond aussi de cette paroisse d'autre part; je leur ai en outre (si étant disposé par la réception des sacremens) donné la bénediction nuptiale avec les formalités prescrites par l'église, en présence des peres et meres, et autres qui se sont avec nous soussignés : Boiffard, curé de St Léger. — Lévesque, D. M. M. — Marie Vierfond. — F. Boulay. — L. C. Nosereau. — E. F. Boulay de Monteru. — Levesque, adt. — Lévesque de Barbezières. — Marguerite Boulay. — J. Poitevin. — Charle Aymon. — Levesque. – J. A. Boulay. — Levesque de Vill ers. — Boulay de Monteru. – F. Lévesque adt. — Nosereau. — P. B. Aymon. — Texier, medecin du roi. — Sophie Levesque. — De Barbezières. — Félicité Lévesque. — Victoire Boulay. — Marie Fransoise Aymon. — Elizabet Boulay. — Emélie Levesque. — Alexis Aymon. — Jean Chambort de Boulai. — Jolivard. — Levesque, curé de Verrine, faisant pour Mr le curé de St Léger.

De ce mariage naquirent : 1° *Julie-Marie-Perline*, née le 26 janvier 1782, morte le 12 juillet 1852; 2° *François*, né le 10 février 1784, époux le 31 janvior 1815 de Catherine-Henriette Poitevin, décédé le 18 novembre 1851, laissant postérité; 3° *Jeanne-Marguerite-Perline*, née le 11 mai 1786, épouse le 13 février 1822, d'Alexandre Boulay de Monteru, son cousin germain, morte le 12 juin 1846; 4° *Adolphe*, né le 3 septembre 1788, époux de Julie Le Febvre (dont descendance), mort le 4 décembre 1874 : 5° *Zoé-Bona-Bethsi*, née le 14 prairial an II, décédée le 9 novembre 1855. (Pour plus de détails, voir l'ouvrage de M. Ernest Lévesque, mon oncle, intitulé : *Recherches sur la famille Lévesque, de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) et ses alliances.* — 1890, Saint-Maixent, imp. Ch. Reversé.)

9. — Marguerite, née à Monteru le 5 janvier 1752, morte le 23 novembre 1828, ayant épousé à Monteru, le 12 novembre 1780, Charles Aymon, sr de la Renortière, lieutenant de fusiliers au bataillon de garnison de Saintonge, décédé lui-même le 16 mars 1820.

Il y avait déjà eu alliance entre ces deux familles. Le *Journal*

des Le Riche, (p. 52) cite, en 1543, un François Aymon, fils d'une Bouslaye.

Du mariage de Marguerite Boulay avec Charles Aymon sont issus quatre enfants : 1° *Marie*, née le 4 octobre 1781, morte le 19 janvier 1852 ; 2° *Alexis*, né le 11 février 1784, mort le 2 février 1787 ; 3° *Pierre*, né à Saint-Maixent le 20 février 1787, mort le 29 mars 1826, époux le 11 juillet 1810 de Marie-Eulalie Gille, sa cousine germaine ; dont Elisabeth-Aglaé, née le 31 mai 1811, épouse le 13 mai 1830, de Louis-Alphonse Boulogne (sa descendance est aujourd'hui représentée par la famille Salmon), et Louise-Marguerite-Alexandre, née le 28 avril 1813, épouse le 8 janvier 1834 de François-Richard Bonnan, d'où postérité ; 4° *Elisabeth-Sophie*, née le 25 avril 1789, morte le 15 novembre 1792. (Sur les Aymon, de Saint-Maixent, voir le *Dictionnaire* de MM. Beauchet-Filleau, 2me éd., tome I, pp. 220 et 221.)

10. — MARIE-PERRETTE, née à Montru le 6 janvier 1754, morte à Saint-Maixent, paroisse de Saint-Léger.

11. — FRANÇOIS-PIERRE, né à Monteru le 7 février 1755, mort à Monteru le 24 août 1822, ayant épousé, le 12 juin 1786, à Saint-Léonard d'Angoulême, Marie Souchet, née en 1765, fille de Pierre, conseiller au présidial d'Angoulême, et de Marie Poitevin. Elle mourut elle-même à Angoulême le 23 mars 1849.

De ce mariage, seize enfants : 1° *Pierre-Célestin*, médecin militaire, né le 1er mai 1787 à Angoulême, mort à Cognac le 11 août 1868, époux le 29 janvier 1817 de Henriette Augier, de Cognac (décédé sans postérité) ; 2° *Marie-Jeanne*, née le 4 mai 1789 à Saint-Maixent, épouse le 20 août 1827 de M. Joubert, morte sans enfants le 19 novembre 1850 ; 3° *Jean-Baptiste*, né à Monteru le 26 août 1791, mort le 23 avril 1812 à Saint-Maixent ; 4° *Louis-Alexandre*, né le 18 août 1792 à Monteru, mort à Touzac (Charente) le 19 juin 1855, veuf de sa cousine Jeanne-Marguerite-Perline Lévesque, dont il eut : 1° un enfant mort en bas-âge ; 2° François-Célestin, né à Saivre le 23 novembre 1823, marié à La Valette (Charente) le 10 juin 1851, avec Marie-Hélène-Félicie Escoubeyrou, née à Saint-Maixent le 29 avril 1830. Il en a eu Marie-Marguerite-Sophie, née à Mons (commune d'Azay-le-Brûlé) le 16 avril 1852, et Alexandre-Joseph, né à Touzac le 3 janvier 1859, marié le 12 novembre 1887 à Marie-Jeanne Clercq ; 3° Marie-Zoé, née à Saivre le 8 novembre 1825, mariée à Louis-Edouard Gibault, dont une

fille Marie-Perline-Laure épousa, le 6 septembre 1869, Louis-Henri Béguier ; 5° *Françoise-Mélanie*, née le 2 septembre 1793 à Angoulême, épouse le 16 juin 1828 de M. Dumas, morte à Champagne-Mouton, sans enfants, le 22 septembre 1828 ; 6° *Zoé*, née le 14 octobre 1794 à Angoulême, morte à Anqueville, commune de Saint-Même (Charente) le 16 août 1822 ; 7° *Victoire*, née le 13 frimaire an IV à Monteru, épouse le 4 juillet 1830 de M. Souchet, morte sans enfants ; 8° *Marie-Madeleine-Clarisse*, née à Monteru le 30 germinal an V, épouse le 10 août 1829 de M. Virton, dont elle eut trois enfants ; 9° *Marguerite-Sophie*, née à Monteru le 30 juin 1799, morte le 14 octobre 1837 à La Valette, épouse, le 30 juin 1829, à Saint-Maixent, de M. Escoubeyrou; dont Félicie, mariée à son cousin Célestin Boulay; 10° *Anne-Alexandrine*, née à Monteru le 9 octobre 1801, morte à Touzac le 19 janvier 1831 ; 11° *Etienne-Frédéric*, né à Monteru le 27 juillet 1803, mort à Niort le 11 juillet 1827 ; 12° *Victoire-Adélaïde*, née à Monteru le 4 octobre 1804, morte à Jarnac le 22 octobre 1877, épouse le 4 septembre 1833 de M. Desille ; dont trois filles : Mathilde, née en 1834, épouse Duval ; Emilie, née en 1835, et Cécile, née en 1836 ; 13° *Alphonse-Martin*, né à Monteru le 11 novembre 1806, marié et père d'une fille, Alphonsine, née à Paris ; 14° *François-Alfred*, né à Monteru le 15 mai 1807, mort à Boisbaudran, époux le 4 novembre 1831, à Aigre (Charente), d'Emmeline Desbordes, d'où postérité ; 15° *Jeanne-Françoise-Félicité*, née à Monteru le 2 avril 1809, morte à Anqueville le 4 novembre 1826 ; 16° *Marie-Louise*, née à Monteru le 15 février 1812, épouse le 7 septembre 1836 à Anqueville de M. Comandon ; d'où : Marie, épouse du général Philebert ; Ader, époux de Marie Roullet ; Louis, époux de Marthe Voland ; Antoinette ; Caroline, épouse de Charles Archambault ; Henry, époux de Elise Teulié.

François-Pierre Boulay était maire de Saivre à l'époque de son décès. L'*Annuaire du département des Deux-Sèvres*, pour l'an de grâce 1822 indique : commune de Saivre, Boulay de Monteru, maire ; de Monteru fils, percepteur.

12. — Louise-Gabrielle, née à Monteru le 25 août 1756, morte à Saint-Maixent, paroisse de Saint-Léger.

13. — Françoise-Elisabeth, née à Monteru le 6 juillet 1758, morte le 20 octobre 1836, ayant épousé, le 30 juin 1783, à Saint-Maixent, paroisse de Saint-Léger, Geoffroy-Jacques Gille, avocat en Parlement.

De ce mariage, trois enfants : 1° *Marie-Eulalie*, née le 19 avril 1784, morte le 10 septembre 1850, veuve de son cousin Pierre Aymon ; 2° *François*, né le 25 septembre 1785 aux Grand'Maisons (commune de Nanteuil) ; il fut officier d'Infanterie ; 3° *Alphonse-Marie*, né le 10 janvier 1787, mort le 23 juillet 1806.

Geoffroy-Jacques Gille était fils de Jacques-Marie Gille et de dame Anne-Elizabeth Picoron. Il mourut le 22 juillet 1809.

14. — MARGUERITE-JULIE, née à Monteru le 24 mai 1760, morte à Saint-Maixent en 1777.

15. — MARIE-VICTOIRE, née à Monteru le 17 octobre 1761.

Lorsqu'elle décéda célibataire à Saint-Maixent le 22 novembre 1808, ses biens immeubles étaient évalués à la somme de 24,570 francs. Elle fit une donation en usufruit en faveur de son frère Boulay Chambord de 7,110 francs, et une autre donation de 3,408 francs à sa sœur et à son beau-frère, les époux Lévesque.

16. — PIERRE, né à Saint-Maixent, paroisse de Saint-Léger, le 19 avril 1763, mort le 11 mars 1826.

Il fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique. Peut-être émigra-t-il lui aussi ?... Toujours est-il que, d'après M. de Lastic-Saint-Jal (*L'Eglise et la Révolution à Niort et dans les Deux-Sèvres*, 1870, p. 237), le nom de « Pierre Boulay-Chambord, clerc tonsuré de Saint-Maixent » se trouve sur une liste d'ecclésiastiques dont l'émigration avait été constatée par diverses municipalités, les 21 juin 1792 et 1er pluviôse an II. A moins que l'on ait confondu Pierre avec son frère Jean ?...

Nous n'avons que peu de renseignements sur l'existence de ce Pierre Boulay, que des témoins oculaires dépeignent comme étant d'une intelligence médiocre. On l'appelait généralement *l'abbé*. Le nom de Chambord étant plus spécialement réservé à Jean Boulay.

(*A suivre.*) LOUIS LÉVESQUE.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 mai. — « M. Gréard présente à l'Académie un ouvrage anglais, *Abélard et les Universités du moyen âge*, par M. Compayré,

recteur de l'Académie de Poitiers. Ce livre fait partie d'une collection intitulée *Grands Educateurs*, publiée en Amérique sous la direction d'un pédagogue distingué, M. Nicholas Murray Butler, professeur de philosophie à New-York (Colombia College) et directeur de l'*Educational Review*.

« L'objet que se propose le promoteur de l'œuvre n'est point de faire prévaloir un système ; il se préoccupe avant tout de l'exactitude de l'information.

« M. Compayré (très versé dans la langue anglaise) a recueilli sur Abélard et les Universités du moyen âge tous les renseignements que lui fournissaient, d'une part, les grandes études de Cousin et de Charles de Rémusat, d'autre part le *Cartulaire de l'Université de Paris*, dônt le ministère de l'Instruction publique poursuit la publication, sous le contrôle du conseil général des Facultés.

« L'auteur résume avec intérêt, souvent avec éclat, toute une période de notre histoire nationale.

« M. Gréard rappelle à cette occasion que le grand ouvrage de M. Compayré sur l'*Histoire de l'Education* a été couronné en 1877 par l'Académie des sciences morales et politiques ». (*Journal Officiel*, 9 mai 1893, p. 2360.)

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 12 mai. — « M. G. Paris présente, au nom de l'auteur, M. Léon Pineau, deux volumes intitulés les *Contes populaires du Poitou* et le *Folklore du Poitou*. L'auteur de ces deux recueils, qui se complètent l'un l'autre, s'est attaché à recueillir les dires des paysans qu'il a interrogés, avec une fidélité absolue. Il offre aux savants des matériaux très dignes de confiance, et aux amateurs de bons vieux contes, surtout dans le premier volume, plus d'une page remplie de charme et de saveur dans ses formes rustiques. Il mérite les remerciements des uns et des autres ». (*Journal Officiel*, 20 mai 1893, p. 2561.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 18 mai 1893. — La séance est présidée par M. l'abbé Bleau, vice-président, en l'absence de M. Hild.

L'attention de la Société est appelée sur la partie du procès-verbal de la dernière séance où est relaté le compte rendu, fait par le R. P. de la Croix, du passage du livre de M. Merle d'Aubigné, où il est question du séjour de Calvin à Poitiers. M. Merle d'Aubigné prétend, dans son livre, que Calvin a commencé ses prédications à Poitiers, dans la maison dite des BASSES-TREILLES, chez REGNIER DE LA PLANCHE. M. Lièvre fait observer que cette assertion est erronée. Regnier de la Planche étant mort dès 1527 et ne pouvant par conséquent avoir reçu Calvin en 1534, époque du séjour de celui-ci à Poitiers.

D'un autre côté, M. Alfred Richard ayant dit à la précédente séance, ainsi que le relate le procès-verbal, qu'il a pu, au moyen de titres anciens, déterminer l'emplacement de la maison dite les Basses-Treilles, plusieurs membres de la Société expriment le désir que M. Richard veuille bien préciser par une note les faits qui l'ont amené à cette détermination. M. Richard prend l'engagement de remettre cette note.

M. le président donne communication d'une circulaire du bureau de la Société française d'archéologie invitant les membres de cette Société à souscrire pour un souvenir à offrir à M. Léon Palustre, à l'occasion de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur;

D'une lettre du Comité poitevin de la Société d'Encouragement au bien annonçant qu'une médaille d'honneur a été accordée par le Comité supérieur de Paris pour couronner les magnifiques travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Dépôt sur le bureau d'un mémoire adressé par M. de la Forêt, ancien curé de Saint-Hilaire, sur l'*inscription de Gunter*, qui, suivant lui, se rapporterait à l'architecte Coorland, auquel est attribué l'abside de l'église.

— Le tome xv de la deuxième série, année 1892, des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest contient : 1° Discours de M. Tornézy, président : *Le comte d'Argenson, sa disgrâce, son exil aux Ormes* ; 2° *Rapport* de M. l'abbé Bleau, secrétaire, sur les travaux de la Société pendant l'année 1892 ; 3° *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, par M. H. Carré; 4° *Le carrelage de l'église abbatiale des Châtelliers*, par Mgr X. Barbier de Montault.

NÉCROLOGIE

Notre excellent ami et cher camarade, le docteur Auguste Beaudet, de Saint-Maixent, est décédé le 27 mai à Saint-Trojan (Ile d'Oleron), à l'âge de quarante-six ans. Il était allé s'installer sur les bords de la mer, cherchant un climat sain et pondéré, où il pût rétablir sa santé ébranlée par les fatigues de sa profession.

En outre de sa valeur reconnue comme praticien, le docteur Beaudet était un bibliophile émérite et un archéologue distingué. A force de recherches et de patience, il était parvenu à fonder un véritable Musée. Ses collections, appréciées des amateurs, sont aujourd'hui malheureusement dispersées. Rappelons que c'est à son initiative, ainsi qu'à celle de M. Théophile Bordier, maire de Nanteuil, que sont dues les fouilles de La Salle, qui ont fait découvrir, près de l'église actuelle de Saint-Eanne, un amas considérable de substructions gallo-romaines.

Esprit éclairé, caractère plein de droiture et d'élévation, Beaudet était un cœur d'or. Il emporte dans la tombe le regret et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Fers à repasser. — A propos des fers à repasser que j'ai signalés dans mon *Inventaire archéologique des Châtelliers*, un doute a été émis au sujet du chiffre inscrit dans l'écusson : on a voulu y voir une marque de fabrique, tandis que j'insistais pour le nom du propriétaire. Voici un autre fer, rencontré à Poitiers, qui me donne raison. L'inscription porte

CORNEAU Fes
N° 3.

Or, l'écusson ovale, placé au-dessus et rayé d'azur, montre, non pas un C et un F, mais les lettres EA enlacées : ce sont donc des initiales qui ne se réfèrent pas au fabricant. J'avais déjà relevé le n° 5 au même type.

Sur un autre fer, sans nom de fondeur, mais inscrit au N° 6, les initiales, en relief sur un médaillon rectangulaire, à angles abattus, sont P G, en majuscules cursives. X. B. de M.

— **Les faïences de Saint-Porchaire, de la collection Spitzer.**— La collection Spitzer, ce recueil incomparable de curiosités, dont la vente se poursuit en ce moment à Paris, renfermait sept pièces de Saint-Porchaire.

Elles ont été vendues le 15 mai.

Biberon (n° 668), analogue au modèle du Louvre, avec cette différence que la croix qui se trouve sur l'exemplaire du Musée est remplacée par un écu sur lequel se trouve gravé un pélican qui nourrit ses petits. Provenance inconnue. Ce biberon a été payé 32,000 francs par M. Salting, de Londres.

Coupe (n° 665). Vente Preaux, en 1850, 1,300 fr.; vente Rattier, en 1859, 7,000 fr.; vente Hamilton, en 1882, 33,000 fr. Adjugée à 30,500 fr.

Cinq *salières* (nos 667, 666, 664, 663, 662). Une provenait de la collection Addington, trois de la collection du comte de Tusseau, et la cinquième avait été découverte récemment dans un village de la Vendée. Adjugées pour 9,100, 9,500, 10,200, 11,000 et 20,000 francs.

Edmond Bonnaffé.

— Le dernier fascicule du *Bulletin monumental* (1893, n° 1, pp. 46 à 53) contient un article de M. le comte de Marsy sur *l'Archéologie monumentale au salon des Champs-Elysées en 1892*, dans lequel sont citées plusieurs œuvres se rapportant à notre région :

Charente-Inférieure. — *Thézac.* Clocher ; relevé, par R. Tillot, n° 3475.

Deux-Sèvres. *Bressuire.* Église Notre-Dame, par Raymond Barbaud, n° 3285. — *Coulonges-les-Royaux.* Château, par H. Deverin, n° 3350, I. — *Le Coudray-Salbart.* Château, « belle étude » par G.-A. Lasseron, n° 3398. — *Melleran.* Clocher du XIIe siècle, par H. Deverin, n° 3351.

Vendée. — *Fontenay-le-Comte.* Fontaine publique, par H. Deverin, n° 3350, II; — la grande fontaine, par J. Libaudière, n° 3407.

Croquis de voyage exécutés par Gaston Girault pour les *Paysages et Monuments du Poitou*, de Jules Robuchon, n° 3374.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Agesinates ou Cambolectri Agesinates, par A.-F. Lièvre. — Paris, Leroux, 1893. In-8° de 10 pp. Extrait du *Bulletin de Géographie*, 1892.

Selon M. Lièvre, les *Agesinates* n'étaient autres que les habitants de la « *civitas Ecolismensium* »; ce que nous appellerions présentement les Angoumoisins. La thèse de M. Lièvre est alléchante; elle est soutenue par l'auteur avec sa puissance de dialectique et sa science accoutumées. Tout porte à croire qu'il est dans le vrai. Toutefois, il existe, je ne dirai pas une objection, mais plutôt une circonstance inexpliquée, qui a certainement frappé l'esprit si sagace de M. Lièvre et qui fera encore longuement discourir avant que l'on soit bien d'accord sur la question. On se demandera comment il se fait qu'une cité assez importante pour avoir été le chef-lieu des Agesinates, se soit trouvée en dehors de toute grande voie. Après cela, il est bien possible que notre imagination s'exagère étrangement la puissance et l'importance des Agesinates et de leur capitale, au temps de Pline !...

Quoi qu'il en soit, les remarquables travaux de M. Lièvre continuent à jeter une vive lumière sur les délimitations de notre ancienne Gaule romaine; et c'est de quoi nous lui sommes profondément reconnaissants.

Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal, par Jos. Berthelé. — In-4° de 16 pp. Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, tome IV, 2e livraison, 1893.

Dans ces dernières années, M. Jules Marchal, ancien juge de paix à Bourmont, a occupé ses loisirs à dépouiller, en vue de l'histoire du pays qu'il habite, l'important fonds d'archives provenant du bailliage du Bassigny et de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont, qui est actuellement conservé à la mairie de cette dernière ville.

On sait que le Bassigny, petite province mi-champenoise, mi-lorraine, a été le pays par excellence des anciens fondeurs de cloches

qui, escortés de leur outillage, parcouraient non-seulement la France mais encore tous les pays catholiques, Belgique, Italie, Suisse, Allemagne, etc.

C'est ce dossier, réuni par M. Marchal, sur l'état-civil des nombreux fondeurs de cloches du Bassigny, que publie aujourd'hui notre excellent ami et érudit collaborateur, M. Jos. Berthelé. Ce document est tout particulièrement important pour l'histoire de l'art industriel et se recommande à l'attention des travailleurs des diverses provinces françaises, voire de l'étranger.

La Bibliothèque de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, au château d'Angoulême, en 1671, par Charles Sauzé. Niort, L. Clouzot, 1893. In-8° de 19 pp Extrait de l'*Intermédiaire de l'Ouest.*

Pour nous fournir un avant-goût de l'intérêt des curieux inventaires de l'hôtel de Rambouillet, retrouvés en 1873 au château de Salles et qu'il va prochainement éditer, M. Ch. Sauzé nous offre aujourd'hui la publication de l'inventaire de la bibliothèque de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, au château d'Angoulême, tel qu'il fut rédigé par Mathieu Pellard, marchand libraire, les 22, 23 et 24 décembre 1671.

La liste des 750 volumes environ, contenus au château d'Angoulême, et qui furent estimés 1,365 livres, nous montre ce qu'était au dix-septième siècle la bibliothèque d'un gentilhomme lettré et instruit.

Cette nouvelle publication de M. Ch. Sauzé est faite avec le soin, la méthodique clarté que l'on est déjà accoutumé à retrouver dans les précédents ouvrages du même auteur.

Nouvelles bibliographiques diverses.

Catalogue des carrelages vernissés, incrustés, historiés et faïencés, du musée de Troyes, par Le Clert ; Troyes, 1892, in-8° de 102 pages, avec XVI planches en couleur.

Cet ouvrage, rédigé avec beaucoup de soin et très complet, devra être consulté par tous ceux qui s'occupent des anciens carrelages en Poitou, à cause de la similitude des types et des procédés. On y trouvera, sous le n° 222, un carreau aux armes de l'abbesse de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, qui se détachent en jaune sur fond rouge par le procédé traditionnel de l'incrustation, qu'il est curieux de voir encore pratiqué au XVII° siècle. X. B. de M.

— Le *Breviarium Historiale.* — M. de la Bouralière me permettra de compléter son intéressante notice sur cet incunable par deux renseignements qu'il convient de ne pas négliger.

Un exemplaire, à reliure moderne, a passé de la bibliothèque de Benjamin Fillon dans celle du conseiller Garran de Balzan ; il est

resté aux Châtelliers jusqu'en 1888, où il a été vendu à M. Clouzot, pour subvenir aux frais de l'érection du monument de saint Giraud, dont M. Alphonse Garran de Balzan a eu l'initiative.

Viri illustrissimi canonici n'est susceptible que d'une seule interprétation. J'arrive à la même conclusion que MM. Richard et de La Bouralière, mais par une autre voie, celle du protocole. *Illustrissime* ne compète qu'à un *prélat*, non à un simple chanoine. Or, Pierre de Sacierge fut « protonotaire du Saint Siège », ce qui suffit à justifier ce qualificatif. X. B. DE M.

— Le miracle de Migné a été le sujet d'une complainte italienne que j'ai trouvée à Rome, à l'étal d'un bouquiniste et offerte à la Société des Antiquaires de l'Ouest. L'*Ami du Clergé*, n° du 18 mai 1893, nous apprend que le P. Muard, fondateur des Bénédictins réformés de la Pierre qui vire, archidiocèse de Sens, « choisit un costume noir, qui symbolise l'état pénitent où ils doivent vivre, avec une croix d'étoffe rouge sur le grand vêtement de chœur, en souvenir du miracle de Migné ». X. B. DE M.

— *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1892, tome XXI. — Page XLI, note sur « Jean Gérouard (XVIIe siècle), sculpteur de Poitiers, ayant passé une grande partie de sa vie en Bretagne ». — Pages 63-73, *Note sur dix-huit chartes concernant deux membres de l'ordre de Malte, Jacques-René-Louis Frin des Touches, et Louis-Joseph Frin de Saint-Germain.* Le premier, reçu dans l'ordre de Malte, en 1716, « fut incorporé au prieuré d'Aquitaine en qualité de *servant d'armes* »; le second, son neveu, reçu en 1750, fut « chapelain du prieuré d'Aquitaine ».

Les pièces nommées *chartes* sont, en réalité, des *bulles*.

— Porée, *L'abbaye du Bec et ses écoles*, Evreux, 1892, in-8° de 106 pages. Dans une lettre d'un moine du Bec, au XIIe siècle, citée d'après un manuscrit, « il est question d'un certain Pierre de Poitiers, *magistri Petri Pectavensis*, que les moines du Bec ont reçu en chapitre et qui leur a fait, à cette occasion, un discours solennel « sur les privilèges de saint Jean l'évangéliste ». M. Hauréau pense qu'il doit s'agir de Pierre de Poitiers, moine lettré, que Pierre le Vénérable prit pour secrétaire et même quelquefois comme collaborateur » (p. 68). — Dom Jacques Jouvelin, né à Dreux, qui « composa, à l'aide des innombrables pièces originales du chartrier (du Bec) un recueil très important au point de vue historique » ..... « mourut à Saint-Cyprien de Poitiers le 17 novembre 1713 » (p. 97).

— Dom Gérard van Caloen, *Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire*, dans la *Revue Bénédictine*, 1893, n° de janvier. On y raconte la naissance de cet ordre, fondé à Poitiers et qui eut deux maisons dans le diocèse, Poitiers et Loudun.

— L'*Inventaire du Trésor de la cathédrale d'Auxerre*, par MM. Bon-

neau, Monceaux et Molard (Auxerre, 1892, in-8°) décrit un manuscrit sur papier, du XVIIIe siècle, intitulé *Etat de la vaisselle portée à la Monnaie de Paris* et daté de 1760 : Parmi les villes qui imitèrent « le roi et la famille royale » on cite « la Rochelle » au 4e rang et « Poitiers » au 25e.

— *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, Toulouse, tome XIV, 3e livr. Pages 479-482, récit de la fête qui eut lieu à Albi en 1629 pour célébrer la prise de la Rochelle.

— *Gaucher Myrian, vie aventureuse d'un escholier féodal*, par MM. Gheusi et Lavigne, 1893, in-8° de VII-325 pp La *préface* de ce roman est de M. G. Compayré, recteur de l'Académie de Poitiers.

— *Vies des Saints du Pèlerin*, n° 688. *Saint Bernard de Tiron, bénédictin, fête le 14 avril.* Saint Bernard a pris nom du monastère de Tiron, au diocèse de Chartres, dont il fut abbé en 1110 et où il mourut en 1117. Moine de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, il devint prieur de Saint-Savin, puis abbé de Saint-Cyprien et enfin de Tiron.

— Dans la *Croix du Tarn*, avril et mai, *Les Reliques de sainte Cécile à la cathédrale d'Albi*, par Mgr X. B. de M.; importante découverte d'étoffes du deuxième siècle, dont deux furent la robe et la chemise de l'illustre martyre.

— *Revue du Bas-Poitou*, 6e année, 1re livraison. Texte: *Les pierres tombales des sires de Bodet et la croix funéraire du cimetière de la Chapelle-Themer*, par O. de Rochebrune; *Les seigneurs de Bodet*, par René Vallette; *Le général Belliard*, par Eug. Louis; *Le libre-échange en matière scientifique*, par le comte de M.; *Autour du drapeau blanc. Biographies inédites des chefs vendéens et des Chouans*, par La Fontenelle de Vaudoré; *Les doléances des notaires de Fontenay-le-Comte en 1364*, par Edgar Bourloton ; *Ecrin poétique* : *A propos de Jeanne Robin*, par P. V. Delaporte; *Sur le môle*, par Léon Philouze; *Le blason en Poitou sous Louis XIV*, par L. de Fleury; *L'élection de d'Elbée*, par O. de Gourcuff : *Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur*, par R. V.; les deux batailles de Fontenay-le-Comte en 1793, fragment des *Mémoires* inédits de Poirier de Beauvais; Correspondance; Chronique; Nécrologie; Bibliographie — Gravures: Pierre tombale des sires de Bodet; croix et tambour de la Chapelle-Themer.

— *Revue de l'Art chrétien*, tome IV, 2e livraison, à signaler: *Le culte des docteurs de l'Eglise à Rome* (7e article), par Mgr X. Barbier de Montault. — *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle*, par M. Jos. Berthelé. — *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne* (suite), par M. le capitaine Espérandieu. — Bibliographie : *Culte de saint Grat*, du chanoine Pierre Duc ; *Niccolo di Guardiagrele*, de V. Bindi ; *Un trittico bruciato di arcangelo di Cola da Camerino*, de Santoni; *De insignibus episcoporum commentaria*, de Mgr Rinaldi ; *Commenti sopra supel-*

lettili sacre di argento ed oro, etc., de G. Rossi, di Carlo et Pieralice; *Tavole XXV, reproducenti il sacro tesoro Rossi*, etc.; *Sul tesoro di antiche suppellettili sacre appartenute ad ignoto dignitario ed acquistate dal cav. Giancarlo Rossi*, etc, de Gori. (Les comptes rendus de tous ces ouvrages sont de Mgr X. Barbier de Montault.) *L'église et le trésor de Conques (Aveyron)*, de M. l'abbé A. Bouillet, compte rendu par M. Jos. Berthelé. *Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault*, compte rendu par M. L. C. *Revue poitevine et saintongeaise*, compte rendu des derniers articles de MM. Jos. Berthelé, X. Barbier de Montault et Roger Drouault, par M. L. C.

— L'*Intermédiaire de l'Ouest*, n° 9, mars 1893 : *Catherine de Médicis à Niort*, par Léo Desaivre ; *La bibliothèque d'un grand seigneur sous Louis XIV*, par Ch. Sauzé; *Documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge*, par L. de Richemond ; Revue des livres.

N° 10, avril 1893 : *Mémoire des fabricants de scieries de Tours*, par C. de Grandmaison ; *Inventaire du mobilier d'un boulanger de Sanxay*, par B. de Montault ; *La bibliothèque d'un grand seigneur sous Louis XIV* (suite et fin), par Ch. Sauzé ; Revue des livres.

— *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1893, à signaler : *La légende de Cathelineau*, par Léon Séché; *Gentilshommes poitevins*, par Mgr X. Barbier de Montault ; *Mauvais rêve* (suite), par Robert de Clan.

— Le *Poitou médical*, 1er mai 1893 : *Inventeur de la vaccine*, par M. Armand Lods. *Chronique professionnelle : Révision de la loi sur le service de la pharmacie. Exercice de la médecine civile par les Médecins militaires. Revue bibliographique*, par M. le dr Delaunay. *Déontologie médicale et exercice de la médecine thermale*, par M. le dr Janicot. Cocaïne, pepsine et narcéine. Statistique démographique de la ville de Poitiers. Nouvelles. Adresses de nourrices.

— Le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques (année 1892, n° 4, paru en mai 1893) annonce (p. 431) que « M. Bélisaire Ledain a fort avancé la composition du *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres*. »

— M. C. Couderc, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, vient de faire paraître le *Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes (1461)*. (Paris, Leroux, extrait de la *Revue de l'Orient latin*.)

Le manuscrit de ce journal a été acquis par M. Couderc, qui en a fait don à la Bibliothèque nationale. M. Couderc a joint à sa publication une biographie de Louis de Rochechouart et d'intéressants documents relatifs à ce personnage.

— Dans la *Revue historique*, mai-juin 1893, p. 110, compte rendu très favorable du mémoire de M. Ledain sur *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque*, publié dans la *Revue poitevine et saintongeaise.*

— Vient de paraître, à la librairie A. Foucher, éditeur, 1, rue du Palais, La Rochelle, *Usages locaux* ayant force de loi dans le département de la Charente-Inférieure, recueillis par Georges Musset, avocat. 1 vol. in-18 jésus de 164 pages. Prix : 3 francs. — Cet ouvrage se recommande non seulement aux jurisconsultes, mais aussi aux maires, propriétaires, etc.

— *Société d'Économie sociale.* Dans la quatrième séance, tenue sous la présidence de M. Jules Michel, M. André Tandonnet a donné lecture d'un mémoire sur : *Une famille rurale du Poitou sous l'ancien régime* (*1550-1840*).

— A signaler dans les *Documents sur les anciennes faïenceries françaises et la manufacture de Sèvres*, par Gerspach (Paris, 1891), p. 152, le passage suivant: « Paquier (Pierre) était établi à Poitiers en 1776, il a eu pour associé ou successeur, Félix Faucon, probablement ; la fabrique existait encore en 1791 ».

— On demande à acheter la *Revue du Samedi*, tome v, livraisons 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

— Pour paraître prochainement *L'insigne triomphe de Théophraste Renaudot. — Histoire de deux statues par l'Historien de la Presse.* (M. Eugène Hatin.)

Le petit factum, qui nous apporte cette nouvelle, contient, entre autres choses intéressantes, une nomenclature des erreurs qui affligent l'inscription de la statue de Paris, inaugurée le 4 juin dernier.

R. D.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire départemental de la Société d'Emulation de la Vendée, 1892 (39e année). — La Roche-sur-Yon, E. Servant, 1892, in-8° de XII-257 pp.

Anonyme. *La statue de Renauldot à Loudun,* — dans le *Petit Méridional*, 5 mai 1893.

Anonyme. *Les trois Cathelineau.* — Angers, Germain et G. Grassin, 1893. In-8° de 12 pp.

Arnault (P.-L.) *Les âges de la pierre à Germond et dans quelques autres communes du bassin de la Sèvre-Niortaise* — Niort, imp. Th. Mercier, 1893, in-8° de 11 pp. (Extrait du *Mémorial des Deux-Sèvres*, du 15 avril.)

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.



10me Année | N° 115. | 15 Juillet 1893.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Les débuts de l'Imprimerie à Poitiers.

(*Suite et fin.*)

Les de Marnef.

Nous arrivons à la famille qui a jeté le plus vif éclat dans les annales de la typographie poitevine. Dès la fin du xve siècle et pendant tout le xvie, la dynastie des Marnef, qui se sépara de bonne heure en plusieurs branches, se plaça aux premiers rangs par le nombre, l'importance et la beauté des livres que, soit à Paris, soit à Poitiers, elle imprima elle-même ou fit éditer à ses frais. Si elle ne produisit pas, comme la famille Estienne, des savants de premier ordre et des écrivains distingués, elle compte du moins parmi ses membres des érudits et des lettrés comme cet Enguilbert de Marnef dont la boutique était au milieu du xvie siècle le rendez-vous des beaux-esprits qu'attirait à Poitiers la grande réputation de l'Université.

La Caille, dans son *Histoire de l'Imprimerie* (p. 70), parle des Marnef en ces termes : « Ils estoient trois frères, tous habiles imprimeurs et libraires, qui ont esté associez et ont imprimé quelquefois ensemble. Ils avaient une marque représentée par trois symboles, des Grües qui font un nid en volant, un Perroquet qui parle, un Pelican qui donne la vie à ses petits, et trois bastons sur lesquels sont les premières lettres de leurs noms, scavoir *G.* qui signifie Geoffroy, *E.* Enguilbert, et *I.* Jean. Enguilbert eut plusieurs enfants, entr'autres Jean et Enguilbert, qui allèrent s'établir à Poictiers où ils imprimèrent plusieurs livres vers l'an 1550. »

Nous sommes loin d'accepter sans réserves toutes les assertions de La Caille. D'abord sa description de la marque ou plutôt des marques des Marnef, car il y en a plusieurs, est inexacte ; les grues et le perroquet n'existent que dans son ima-

gination (1), ainsi qu'on peut le voir par l'excellent recueil de *Marques typographiques* de Silvestre auquel nous avons déjà eu souvent recours. Puis, si l'on tient compte de la position des initiales E, I, G, les frères de Marnef sont Enguilbert, Jean et Geoffroy, selon l'ordre de primogéniture. Enfin ce ne furent pas les enfants d'Enguilbert, ce fut Jean, son frère, qui vint s'établir à Poitiers, et cela bien avant 1550.

Les Marnef semblent n'avoir été que libraires à l'origine. Ils demeuraient à Paris dans la rue Saint-Jacques, près de l'église Saint-Yves, et avaient deux enseignes, par conséquent deux boutiques, la *Fleur de lis* et le *Pélican ;* celle-ci eut une existence beaucoup plus longue que l'autre. La première fois que nous trouvons leur nom mentionné sur un livre remonte à 1481, année où Geoffroy faisait paraître : *Radulphi de Montfiquet tractatus de existentia totius Christi in sanctissimo altaris sacramento*, in-fol. (2). Geoffroy continua à publier tantôt seul, tantôt avec Enguilbert, mais nous ne voyons apparaître que plus tard le nom d'un Jean à Paris ; il figure en 1515 sur le titre de la 3e partie des *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, de Jean Le Maire de Belges.

Les Marnef avaient des relations commerciales très étendues et ils établirent des succursales dans plusieurs villes de France. Nous les trouvons d'abord à Bourges. A une date plus ou moins voisine de 1488, des Heures à l'usage de ce diocèse parurent avec la marque que Silvestre attribue à Geoffroy de Marnef sous le n° 1305 de son recueil et le nom de M. E. Jehannot, qui était un imprimeur de Paris et qui avait apparemment exécuté le travail (3). L'existence de cet établissement est confirmée d'une manière expresse en l'année 1500. La Règle de saint Benoît (4) porte cette adresse : *Venales extant Bituris in magno vico apud pellicanum*, et ce colophon : *Cy finist... Imprime à Paris pour Geoffroy de Marnef libraire le VIIe iour de sep-*

(1) L'oiseau que La Caille a pris pour un perroquet est le pélican mâle, perché à droite dans un arbre, tandis que la femelle est dans son nid avec ses petits, à gauche.

(2) Panzer, vol. II, p. 283.

(3) Au-dessous de la marque des Marnef, on lit : HORE AD USUM BITURICEN̄ || M. E. JEHANNOT. Au v° de ce titre, *Almanach pour* XXI *ans*, lesquels ans ne sont pas indiqués, mais vont, d'après les dates de Pâques et le Comput, de 1488 à 1508. In-8° goth. dont il ne reste que 8 ff. conservés à la Biblioth. nat., Réserve, n° 18572.

(4) *Regula beatissimi patris benedicti e latino in Gallicum sermonem per reverendum dominum Guidonem Juvenalem traducta*. In-4° goth.

mil cinq cens. Un autre livre, qui est sans date, mais de la même époque, « La reigle et epistres de monsieur sainct ierosme », porte aussi comme adresse : *Et sont a vendre au pellican deuant sainct yves a paris ; et a bourges en la grant rue a ladicte enseigne du pellican*, et ce colophon : *Cy finist... Imprime a paris pour Geoffroy de Marnef libraire.* Les Coutumes de Berry, imprimées en 1512 à Lyon par Jacques Myt avec la marque des Marnef, furent réimprimées à Paris le 31 janvier 1526 (v. st.) pour Enguilbert de Marnef, demeurant dans cette dernière ville, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Pélican. Ces deux éditions n'indiquent pas de lieu de vente à Bourges, mais en 1522, Enguilbert s'associait avec d'autres libraires pour faire imprimer à Limoges par Paul Berton le Bréviaire de l'église de Bourges, ordonné par l'archevêque François de Bueil, et ce livre porte aussi : *Venundantur Bituris et Parisii sub intercinio Lilii aurei et Pellicani.* Ces adresses figurent également sur le Missel de Bourges publié la même année par les mêmes libraires. Enfin, en 1529, « Le Stille de Court laye... observé par devant MM. les Bailli de Berry et prevost de Bourges... », qui était imprimé à Paris par Jean Petit, était à vendre *à Bourges à lenseigne de la Fleur de lys et a lenseigne du Pellican* (1). Le représentant ou l'associé de Marnef à Bourges était alors le libraire Bérard Paon, qui logeait dans la Grande-Rue, à l'enseigne du Pélican (2).

Nous retrouvons un Marnef à Tours, faisant imprimer en 1494 (nouv. st.) par Simon Pourcelet un Bréviaire à l'usage de Saint-Martin de Tours. Voici le colophon de ce livre : *Exaratum elaboratumque est perpulchre ac artificiose Turonis per Simonem Pourcelet ejusdem civitatis oriundum in intersignio Pellicani commorantem anno gracie Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo tercio die vero decima mensis februarii. Deo gracias.* Deux ans après, « La Vie et Miracles de Monseigneur sainct Martin » était imprimée dans la même ville par Mathieu Lateron *le septiesme jour de may l'an mil cccc iiii xx et xvj pour Jehan du Liège marchant libraire, demeurant à Tours en la rue de la Sellerie, à lymage de saint Jehan l'evangéliste près des Augustins.*

(1) La *Fleur de lis* était une marque de Jean Petit, comme le *Pélican* fut aussi employé par Ambroise Girault, mais sans qu'il y ait de confusion possible avec le *Pélican* des Marnef.

(2) *Histoire des imprimeurs et libraires de Bourges,* par M. H. Boyer. Bourges, Jollet-Souchois, 1854, in-8°.

Ce Jean du Liége, tout le monde en est d'accord, n'est autre que Jean de Marnef, dit *du Liège*, que nous retrouverons en ce même temps établi à Poitiers. Mais nous sommes en contradiction avec M. le docteur Giraudet (1), qui ne veut pas reconnaître l'enseigne de cette famille dans le Pélican de Simon Pourcelet. Pour lui, Jean de Marnef n'a pas participé à l'impression du Bréviaire, la preuve en est à ses yeux dans certaines pièces fort intéressantes qu'il publie, mais où nous ne voyons rien de concluant pour notre différend, et surtout dans ce fait que Simon Pourcelet habitait en 1494 une maison de la rue de la Monnaie avec l'enseigne du Pélican, tandis que Jean du Liège demeurait en 1496 dans la rue de la Scellerie, sous l'enseigne de Saint-Jean l'Evangéliste. Cela est vrai, mais rien ne s'oppose à ce que Jean du Liège ait installé un imprimeur à Tours avec son enseigne traditionnelle du Pélican et ait ouvert en même temps une boutique de libraire dans une autre maison connue déjà par une autre enseigne qu'il aura tenu à conserver. Cette pluralité d'établissements n'était pas plus rare alors qu'elle ne l'est de nos jours ; à Poitiers, par exemple, Jacques Bouchet, pendant de longues années, a eu simultanément son atelier typographique auprès de Saint-Hilaire-de-la-Celle, et sa boutique de libraire dans la rue des Cordeliers. Certes, tous les Pélicans ne se rapportent pas à un Marnef (2) ; mais quand on rencontre à cette époque un Pélican à côté d'un Marnef et que ce Pélican est l'enseigne d'un imprimeur, il y a une forte présomption de croire que, comme à Bourges et à Poitiers, ils ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Nous pensons, du reste, que la succursale fondée à Tours par Jean de Marnef n'eut qu'une existence passagère, car elle n'a pas laissé d'autres témoignages que les deux volumes que nous avons cités.

Jean de Marnef aurait-il eu aussi une imprimerie à Valenciennes ? La question est épineuse. Quatre pièces de vers de Jean Molinet, le *Débat de Cuidier et de Fortune*, d'Olivier de la Marche, et les *Chansons georgines*, de George Chastelain, furent imprimées dans cette ville sans date, mais vers 1500, *de par Jehan de Liège* et *par Jehan de Liège*. Faut-il voir dans

(1) *Les Origines de l'Imprimerie à Tours*. Tours, Rouillé-Ladevèze, 1881, in-8°.

(2) Nous ne réclamons rien pour les Marnef sur le *Pélican* de Strasbourg, à l'enseigne duquel a été publié ce livre : Instruction très utile par laquelle un chacun se pourra maintenir en santé tant au temps de peste comme en autre temps, par maistre Jehan Guinter, d'Andernac. *Strasbourg, au Pélican*, 1547, in-8.

ce Jean *de* Liège la même personne que le Jean *du* Liège de Tours ? M. P. Deschamps, après avoir penché pour l'affirmative dans son *Dictionnaire de géographie* à l'usage du libraire (verbo *Valentiana*), revient sur cette opinion dans son *Supplément* (verbo *Turoni*), parce qu'il a reconnu dans le Jean du Liège de Tours Jean de Marnef, dit du Liège, auteur de la branche poitevine. Cette identité n'est peut-être pas suffisante pour lui enlever du premier coup l'imprimerie de Valenciennes; ledit Jean, comme nous allons le voir, était bien déjà établi à Poitiers avant d'avoir sa succursale de Tours, et avec son caractère entreprenant, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il en eût fondé une autre un peu plus tard à Valenciennes. Cependant nous ne plaidons pas pour une cause en laquelle nous n'avons pas foi ; Valenciennes nous paraît bien éloigné de Poitiers pour que notre Jean ait songé à y créer un établissement, et après avoir exposé les faits, nous laisserons au lecteur la liberté de formuler lui-même ses conclusions.

On est incertain sur la raison qui a fait donner à Jean de Marnef ce surnom de *du Liège*. L'opinion la plus plausible est celle qui voit dans cette épithète l'indication du lieu de son origine, selon l'habitude du temps. Jean de Marnef serait donc venu du Liège, c'est-à-dire du pays Liégeois. Mais s'il est le frère de Geoffroy et d'Enguilbert, comme le dit La Caille, il est étrange que ceux-ci n'aient pas reçu une qualification analogue; à moins que Jean, sans être natif de cette contrée, n'y ait fait pendant sa jeunesse de longs séjours. En tout cas, à Poitiers il est presque toujours appelé Jean de Marnef, dit du Liège, ou même simplement Jean du Liège, et ce surnom se transmit à plusieurs de ses descendants (1).

Nous n'avons que des données indécises sur Jean de Marnef avant son arrivée à Poitiers. On ne sait pas au juste à quelle époque il se fixa dans cette ville; mais, sans parler des livres qui portent son adresse, dès l'année 1485 on l'y rencontre d'une façon stable et permanente, ayant, comme on dit, pignon sur rue, sans préjudice, bien entendu, des fréquents voyages que devaient lui imposer ses affaires et notamment sa succursale de

(1) Il n'y a rien de commun entre les de Marnef, dits du Liège, et une famille du Liège qui existait à Poitiers avant eux. En 1469, un Jacques du Liège était chanoine du chapitre de Sainte-Radégonde. Le 12 janvier 1478 (v. st.), des lettres de sauvegarde étaient délivrées à un autre Jacques du Liège, bachelier ès lois, étudiant en la faculté de décrets de l'Université de Poitiers, par Maurice Claveurier, conservateur des privilèges royaux de cette Université. (Arch. de la Vienne, G. 1368 et D. 1.)

Tours. Ainsi il ressort de deux arrêts du Parlement, des 17 juillet et 14 août 1509, qu'il avait depuis vingt-quatre ans la jouissance d'une maison sise à Poitiers, contiguë à celle de Louis Garin, *aliàs* Guérin, praticien, avec lequel il était en procès (1). Le 11 janvier 1493 (v. st.) il fait un accord avec l'abbaye de Nouaillé, propriétaire des Arènes ou *Palais-Gallien*, pour une autre maison qu'il possédait, attenante à ces Arènes (2). On lit encore, à la date du 3 mai 1499, dans l'interrogatoire d'un particulier accusé de certains méfaits : « Interrogué si un an a ou environ, il baptit, bleça et oultragea ung libraire pour lors demourant en l'oustel de Jehan Du Liège, dit que non... » En continuant la lecture de cette pièce, nous y voyons cité le nom d'un autre libraire, Philippe Pichon, dit Jean des Vignes, que nous saisissons au passage (3). Enfin nous avons trouvé dans une analyse de papiers contenue dans l'inventaire dressé après le décès d'un de ses descendants, des énonciations de titres qui prouvent sa présence à Poitiers pendant les années 1500, 1504, 1506, 1507 et 1509. Nous reviendrons sur cette pièce avec plus de détails dans une prochaine étude.

Nos lecteurs ne manqueront pas d'être frappés de cette date de 1485, à laquelle les deux arrêts que nous avons découverts font remonter l'établissement de Jean de Marnef à Poitiers ; c'est là en effet un renseignement tout nouveau apporté au débat. Cette date est confirmée en partie par les lettres-patentes du roi Louis XIII accordées le 6 janvier 1611 à un descendant de la famille Marnef. Il y est dit : « Louis, par la grâce de Dieu... Notre cher et bien amé Jean de Marnef (4), notre imprimeur en notre ville de Poitiers, nous a fait remontrer qu'en considération de ce que ses prédécesseurs auroient été les premiers qui auroient exercé l'imprimerie tant en notre ville de Paris qu'au-

(1) Arch. Nat., X^{1A}, 4850, fol. 713, et 147, fol. 331. — Jean de Marnef, qui était appelant d'une sentence du conservateur des privilèges royaux de l'Université de Poitiers, avait « veue et autres grans aisances » sur la maison de Louis Garin, et celui-ci avait fait élever de nouvelles constructions, « tellement qu'il offusque toutes les veues et empêche les aisances de la maison dudit appelant, et si édifie sur son mur ». Les deux arrêts du Parlement ne portent que sur un point particulier de la procédure et ne donnent pas d'autre renseignement digne d'intérêt ; l'enseigne du Pélican n'y est même pas nommée, mais nous savons par une autre pièce qu'il s'agit de cette maison.

(2) Arch. de la Vienne, *Titres de l'abbaye de Nouaillé*, liasse 59.

(3) Ibid., G. 646. Cette pièce a été imprimée dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou* publiés par la Soc. des Antiq. de l'Ouest, p. 41.

(4) Jean IV de Marnef, arrière-petit-fils de Jean, dit du Liège.

dit Poitiers depuis six vingts ans et plus, où ils ont toujours depuis de père en fils continué cette profession d'imprimeur... (1) ». Mais alors, pourra-t-on se dire, puisque les Marnef sont *les premiers qui auroient exercé l'imprimerie audit Poitiers* et qu'on y constate leur présence en 1485, on doit leur attribuer l'impression du Coutumier de 1486 et même des autres livres du même groupe, et par conséquent celle du *Breviarium historiale.*

Pour nous qui ne voulons prendre dans les actes que ce qu'ils ont de rigoureusement exact, nous ne poussons pas aussi loin



nos conclusions et nous croyons toujours les Marnef étrangers aux incunables de notre première série. Dans les lettres-patentes de 1611 il faut faire la part d'une hyperbole qui était de circonstance et rejeter l'affirmation insoutenable que les Marnef auraient été les premiers imprimeurs de Paris et de Poitiers. Nous ne voyons donc en Jean de Marnef, dit du Liège, qu'un libraire qui

(1) Ces lettres dont nous connaissons l'original ont été citées par M. P. Deschamps dans son *Dictionnaire de géographie,* verbo *Limonum.*

est venu s'établir à Poitiers en 1485 ou quelque peu avant, mais nous sommes tout à fait disposé à reconnaître dans la marque du premier Coutumier, *sans lieu ni date*, cité par Brunet la lettre M, initiale du nom de Marnef et aussi de celui de la Vierge Marie, ce dernier accompagné de ses attributs habituels, la sphère du monde, le croissant, les étoiles et la croix; on sait que ces espèces de *rébus* étaient fort à la mode au XVe et XVIe siècles. Les frères de Marnef seraient donc à nos yeux les éditeurs du Coutumier sans date, qu'ils auraient fait imprimer en dehors de Poitiers, probablement à Paris. Ce livre, qu'on peut sans obstacle faire descendre en 1484 ou 1485, marque pour nous la genèse de leurs relations industrielles avec Poitiers, ce qui jusqu'à présent était loin d'être prouvé.

L'existence de l'atelier typographique de Jean de Marnef n'apparaît qu'au XVIe siècle, ainsi qu'on va le voir. Dans l'énumération qui suit nous n'avons pas compris seulement les livres imprimés dans cet atelier poitevin, mais aussi ceux dont les Marnef furent les éditeurs pour notre province. Cette liste montrera en même temps la communauté d'intérêts qui existait entre Jean et sa famille de Paris.

1. — LE COUSTUMIER DE POICTOU AUECQUES LES ORDONNANCES ROYAULX. Pet. in-4° goth. à longues lignes, au nombre de 26 à la page, sign. *a-z* et *t* et *2*.

Au-dessous de ce titre est une gravure, qui représente un professeur en chaire entouré d'auditeurs. Au verso se lisent les 22 vers latins de Nicolas Horius, commençant : Oro : palatinas edes... Les feuillets sont chiffrés au haut des pages depuis le second jusqu'au *sept xx. xviii*e (158e), qui est le 6e du cah. *v*. Il y a ensuite 46 ff. non chiff. ; au recto du 4e f. avant la fin, commence la *publication des abolicions et auctroys de normandie*, puis l'ordonnance datée de *clery on moys de iuillet lan de grace mil quatre cens quatre vingtz et deux*, qui est suivie de la table. Au verso du dernier feuillet se voit la marque au grand M dont nous avons parlé, n° 240 de Silvestre.

(Brunet, II, col. 384. — Biblioth. nat., Réserve, F. 979.)

2. — HORE SECŪDŪ VSUM PICTAUĒSEM. (On lit au v° du dernier feuillet :) Ces presentes heures ont este Im- || primees a paris par M. Gorge Vuolf || pour Goffroy de marnef libraire de- || mourāt audit lieu en la grāt rue saint || Jaques a lenseigne du Pellican. In-8° goth. de 90 ff. non chiff., signat. a-i et A-C.

Ce livre est resté inconnu à Brunet ; nous en donnons la des-

cription détaillée d'après l'exemplaire considéré comme unique, imprimé sur vélin, qui nous a été communiqué en 1890 par M. Mismaque, libraire à Tours. Le titre en une seule ligne est au-dessous d'une marque des Marnef, dont celle donnée par Silvestre au n° 1305 de son recueil est une copie plus parfaite. Le tout est encadré par une bordure qui remplit le bas et les côtés de la page. On trouve au v° de ce titre un Almanach pour XXI ans, de 1488 à 1508 (1). Le r° du 2ᵉ feuillet est occupé par la figure de l'*homme anatomique*; au v° commence le calendrier, puis viennent des évangiles, des oraisons, des hymnes, l'office de laudes, prime, tierce, etc., les psaumes de la pénitence, les litanies des saints, l'office des morts. Au bas du r° du dernier feuillet du cahier h, on lit : Expliciunt hore secundum usum Pictavensem. Le v° du même feuillet contient une antienne à S. Hilaire et une antienne avec une oraison à Sᵗᵉ Radégonde. Les trois cahiers du second alphabet A-C contiennent des suffrages de saints et d'autres oraisons; ils n'ont rien de spécial au Poitou et on pourrait les retrouver joints à des Heures à l'usage d'autres diocèses. Chaque page est entourée de jolies bordures gravées sur bois qui se divisent en petits tableaux représentant des sujets religieux. Il y a quinze grandes gravures à pleine page et d'autres plus petites intercalées dans le texte. La *Danse Macabre*, sujet alors fréquemment représenté, n'y figure pas, mais deux des grandes gravures reproduisent les *Trois Vifs et les Trois Morts* (cahier h). Les lettres initiales sont peintes en or sur fond rouge et bleu. Le nombre des feuillets est régulièrement de 8 par cahier, sauf les cahiers c et e qui n'en contiennent que 4 et le cahier i qui en contient 10.

Le livre ne porte aucune date; mais, comme on sait que Georges Wolf exerça l'art typographique de 1491, et même avant, jusqu'en 1500, la date de l'impression est nécessairement restreinte dans cette courte période.

3. — LE COUSTUMIER DE POICTOU AUEC-||QUES LA SOMMERE DECLARATION ET || CONCORDANCE DE CHASCUN CHAPPITRE ET OR-||DONNANCES ROYAULX VIEILLES ET NOUVELLES || NOUUELLEMENT IMPRIME A PARIS. (A la fin de la première partie :) Cy finist le coustumier de poictou auec les || ordõnances royaulx vieilles et nouuelles.

(1) Cet Almanach, dressé d'abord à partir de 1488, fut réimprimé sans changement sur beaucoup de livres d'Heures pendant plusieurs années de suite et il ne peut servir à déterminer, même approximativement, la date d'une édition. Nous l'avons vu reproduit sur d'autres Heures à l'usage de Poitiers imprimées pour Simon Vostre à la date du VII août 1498.

en || semble la sommere declaration des rubriches || contenues en ce present liure. Imprime a Pa- || ris le cincquiesme iour de mars. mil. cccc || nonante et sept. In-8° goth. de 282 ff. à 24 lignes à la page, signat. a ii-diiii (3e alphabet).

Le titre est suivi de la marque des Marnef qui ressemble beaucoup à celle du recueil de Silvestre, n° 151, mais qui est de plus encadrée d'une bordure dans laquelle on lit la légende: *Sit nomen domini benedictum.* Le v° est occupé par les vers latins de Nicolas Horius. Le texte de la Coutume commence au second feuillet et finit au *clxxviii fueillet,* où cesse aussi la numérotation des feuillets. Il est suivi de quelques extraits d'ordonnances et arrêts, du texte de l'ordonnance donnée aux Montils-les-Tours au mois d'avril 1453, de la *Publication des abolicions et octroys de Normandie* et de la *Table de ce présent livre.* Cette table se termine au v° du 249e feuillet, lequel contient aussi la souscription. Le 250e feuillet est blanc. Une deuxième partie qui comprend 32 ff. et porte pour titre: *Les nouuelles ordonnances royaulx,* ne contient que l'ordonnance de Charles VIII donnée à Paris au mois de juillet 1493.

Nous ne connaissions cette précieuse édition que par une courte mention de Hain, n° 5796, lorsque l'exemplaire appartenant à M. Louis de la Rochebrochard, de Niort, a été mis sous nos yeux.

4. — MISSALE INSIGNIS ECCLESIE PICTAUIENSIS : OPTIMIS CARACTERIBUS UT PATET EXARATŪ... ADIUNCTIS IPSIUS ECCLESIE CONSTITUTIONIBUS ATQUE CONSUETUDINIBUS... (A la fin:) Missalia insignis ecclesie Pi || ctauēn. per Johānē Hıgmā ger || manū in preclara academia Pa || risiana impressa. Anno millesi || mo quadringentesimo nonage || simo octauo. die vero vicesima || Aprilis Venalia reperientur apud || honestum virum Johānem de || Marnef dit du Liege : ante pala || cium preclare vrbis Pictauēn. || ad intersignium Pellicani. In-fol. goth. à 2 col. de 40 lignes chacune, avec signat. et un titre courant. Le titre, imprimé en rouge et noir, est en 16 lignes.

L'exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est imprimé sur vélin et orné de riches vignettes et de deux belles peintures avant le canon.

5. — LE COUSTUMIER DE POICTOU || AUECQUES LA BRIEFUE DECLA || RATION ET CŌCORDĀCE DE CHASCUN CHA || PITRE. ET LES ORDŌNANCES ROYAULX || VIEILLES ET NOUUELLES PUBLIEES A || PARIS DE PAR LE ROY LOYS XII. DE CE || NOM. LE xiii. IOUR DU MOYS DE || JUING. LAN MIL CCCC. XCIX. || IMPRIME A PARIS.

LAN MIL CINQ || CENS. || ET SONT A VENDRE EN LOSTEL || DE JEHAN DE MARNEF DIT DU LIEGE A LENSEIGNE DU PELLICAN || DEUĀT LE PALAIS A POICTIERS. In-fol. goth. à longues lignes de 42 à la page, 92 ff. dont les 60 premiers sont chiffrés, signat. a-m iij et A et B, titre en rouge et noir.

Au v° du titre on trouve les 22 vers latins de Nicolas Horius. Le livre contient, après le texte de la Coutume, les ordonnances des Grands jours du Poitou tenus le dernier jour d'octobre 1405, la sommaire déclaration des rubriques, la table avec renvois aux feuillets, l'ordonnance royale rendue à Cléry en juillet 1482, et celle donnée à Paris par Charles VIII au mois de juillet 1493 (cah. A et B). La souscription est au bas du dernier feuillet, v°, du cahier m et porte cette date : Imprime a Paris le dixiesme iour davril mil. ccccc auant Pasques. En Poitou, l'année commençant le 25 mars, la date de ce colophon serait véritablement le 10 avril 1500; mais à Paris, l'année commençant à Pâques seulement, cette date correspond au 10 avril 1501.

Cette édition est citée par Hain, n° 5797. L'exemplaire que nous décrivons *de visu* (1) contient une deuxième partie de 22 ff. sign. A-D qui a pour titre : « Les ordonnances royaulx nouuellement publiees a Paris de par le roy Loys XIIe de ce nom. Le VIIIe iour du moys de juing. Lan mil. CCCC. xçix ». Ce titre est suivi de la marque que Silvestre attribue à André Bocard sous le n° 5 de son recueil.

6. — LE COUSTUMIER DE POICTOU A || UECQUES LA BRIEFUE DECLARATION ET CONCOR || DĀCE DE CHASCUN CHAPITRE. IMPRIME A PA || RIS. LAN MIL CINQ CENS ET SIX. (Marque du Pélican, n° 974 de Silvestre, et au-dessous :) Et sont a vendre en lostel || de Jehan de Marnef dit du liege A lensei-||gne du pellicā deuāt le palais a poictiers. In-fol. goth. à longues lignes composé de deux parties.

La 1re partie, avec titre imprimé en rouge et noir, comprend lxix ff. chiff. et 8 sans n^{os}, signés aii-niii. On lit au v° du titre les 22 vers latins de Nicolas Horius. Le texte de la Coutume est suivi des ordonnances faites aux Grands jours de Poitou le dernier jour d'octobre 1405 (f. lxix), de la sommaire déclaration des rubriques et de quelques extraits d'arrêts du Parlement; la table remplit le dernier feuillet.

La 2e partie se compose de 46 ff. non chiff. de 43 lignes à la page, sign. Aii-Hiii. Elle a pour titre : LES ORDONNANCES ROYAULX || PREMIEREMET DES FEULX ROYS CHARLES. VIJ. ET VIIJ.

(1) Appartenant à M. le Cte Anatole de Savatte.

DE CE NOM || LESQUELLES ONT ESTE PRINSES ET CORRIGEES SUR LES PMIERS ORI- || GINAULX. ET DU ROY LOYS. XIJ. AUQUEL DIEU DOINT BONNE VIE || ITEM CELLES QUIL A FAICTES PUIS NAGUERES TANT POUR LES UNI || UERSITEZ QUE POUR LES MONNOYES ORFEURES ET GEOLIERS. || NOUUELLEMENT IMPRIMEES A PARIS. On lit au bas du r° du dernier feuillet : **Imprimees nouuellement a Poictiers par Jehan de Marnef || dit du Liege demourant deuant le Palais au Pellican.** Le v° du même feuillet porte seulement la marque du Pélican, n° 1054 de Silvestre et au-dessous, ces mots : **Et sont a vendre a Paris || et a Poictiers au Pellican.**

De belles lettres initiales gravées ornent le volume. Le titre des *Ordonnances royaulx* est au-dessous d'un petit tableau, aussi gravé, qui est répété au v° du f. signé E, et représente un personnage qui fléchit le genou devant un roi en lui présentant ce que nous croyons être un parchemin roulé. (Biblioth. de Poitiers).

Ce volume nous pose un problème qu'il n'est pas facile de résoudre. Que penser des termes contradictoires des deux titres et de la souscription de l'ouvrage ? L'impression a-t-elle été faite à Paris ou à Poitiers ? Il n'est guère possible d'admettre que cette impression, commencée à Paris, ait été achevée à Poitiers, car les caractères, sauf les lettres initiales, sont les mêmes au commencement comme à la fin et il eût fallu transporter à Poitiers le matériel de Paris pendant le cours du travail. Comparés avec ceux du Coutumier de 1500 (v. st.) qui précède, ces caractères offrent entre eux, une ressemblance frappante, mais cela prouverait tout au plus que les Marnef de Paris et de Poitiers s'approvisionnaient à la même fonderie. D'un autre côté, le grand L gravé du titre « Les ordonnances royaulx » a servi aussi pour le titre du Coutumier de 1508 qu'on ne peut disputer à Poitiers. Devant cette difficulté de démêler la vérité, nous sommes porté à penser que Jean de Marnef n'a fait que répéter une formule déjà adoptée en mettant sur son titre : « Imprime a Paris », et qu'il faut le croire quand il dit dans sa souscription : « Imprimees nouuellement a Poictiers ». Cela devait avoir au reste peu d'importance à ses yeux puisqu'il y avait communauté d'intérêts entre les deux établissements.

7. — LE COU || STUMIER DE POICTOU : AUECQUES LA || BRIEFUE DECLARATIO : ET COCORDACE DE CHASCUN CHA || PITRE ET LES ORDONNANCES ROYAULX VIELLES ET || NOUUELLES PUBLIEES A PARIS DE PAR LE ROY. LOYS || DOUZIESME DE CE NOM. LE XIII. IOUR

DU MOYS DE || JUING. LAN MIL. CCCC. XCIX. IMPRIME A || POICTIERS LAN MIL CINQ CENS ET HUYT. || ET SONT A VENDRE EN LOSTEL DE || JEHAN DE MARNEF DIT DU LIEGE A LENSEIGNE DU || PELLICAN DEUANT LE PALAIS A POICTIERS. In-8° goth. en deux parties, titre imp. en rouge et noir, 26 lignes à la page.

La 1re partie comprend 184 ff. chiffrés seulement jusqu'au f. clxi, sign. aii-ziiii. Au v° du dernier feuillet qui est blanc se trouve le marque de Marnef, n° 1054 de Silvestre, avec ces mots : Au Pellican. C'est une reproduction fidèle de l'édition de 1506.

La 2e partie a des signatures de A-R, mais pas de chiffres. Elle est formée des Ordonnances royaulx, avec le même titre que dans l'édition qui précède, et est augmentée d'un Répertoire de ces ordonnances. Elle porte cette souscription : Cy finissent les ordonnances royaulx nouuellement imprimees a Poictiers. En la maison de Jehan de marnef dit Jehan du Liege imprimeur et libraire iure de luniversite du dit Poitiers.... le xix iour du moys de januier Lan mil cinq cens huit. L'écusson de France qui est au bas de la souscription est répété au v° d'un feuillet blanc qui la suit. Ces deux parties ne se trouvent pas toujours réunies ; ainsi l'exemplaire de la Bibliothèque nationale et celui de la Bibliothèque de la ville de Poitiers ne contiennent que la première. Nous donnons la description de la seconde d'après Brunet.

Cette édition ne laisse plus planer de doute ; Jean de Marnef était bien devenu imprimeur. Il nous apparaît même ici avec un titre nouveau, celui d'imprimeur et libraire juré de l'Université de Poitiers. Il ne dut pas en jouir longtemps, car nous avons lieu de croire qu'il ne vécut que peu de temps après 1510. Il fut remplacé par ses fils ; l'un d'eux était Enguilbert qui va suivre et qu'il ne faut pas confondre avec celui ou ceux du même nom dont nous avons parlé plus haut.

8. — COUSTUMIER DU PAYS || DE POICTOU. NOUUELLEMENT REFORME PUBLIE ET ENIOINCT ESTRE || GARDE POUR LOIX AUDICT PAYS SANS PLUS EN FAIRE || PREUUE PAR TOURBE TESMOINGS NE AUTREMENT. || ET SONT A VENDRE ES ENSEIGNES DE LA FLEUR DE || LYS ET DU PELLICAN A PARIS ET A POICTIERS. Sans date, in-4° goth. de 88 ff. chiff., plus un f. pour le titre et 2 à la fin pour la Publication, sign. ai-m 2.

Les deux premiers ff. pour le titre et la table. Au f. III : *Coustumes generalles gardees et observees en la cote et senechaucee de Poictou publiees et accordees psens a ce plusieurs gens deglise nobles officiers du roy maire et escheuins... La*

dicte publication encōmence a faire le lundy xvi iour doctobre lan mil cinq cens et quatorze et continuee es aultres iours ensuyvans... Suit le texte de la Coutume.

L'exemplaire de dédicace, imprimé sur vélin, qui fut présenté à François Ier, porte sur une belle reliure à ais de bois la couronne, l'écu de France et la Salamandre. Il a fait partie des bibliothèques Solar, Double et Firmin-Didot. (Catal. Solar, n° 288. — Catal. F. Didot, ann. 1879, n° 178.)

Nous sommes ici en présence de la Coutume nouvellement promulguée et divisée en 381 articles. Quoique nous ne connaissions pas sa date, elle nous paraît être la première contenant le nouveau texte et elle dut suivre de très près la Publication faite en octobre 1514. Elle fut sans doute rapidement épuisée, et pour satisfaire aux besoins du public, il devint nécessaire de donner promptement les deux éditions qui suivent et que nous croyons à peu près du même temps.

9. — (COUSTUMIER DU PAYS DE POICTOU REFORME PUBLIE ET ENIOINCT ESTRE GARDE POUR LOIX AUDIT PAYS EN LAN MIL CINQ CENS XIIII.) In-8° goth., 25 lignes à la page.

Les deux premiers feuillets manquent à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Réserve, F. 2178) ; ils contenaient sans doute le titre et la table. Le volume se compose de deux parties. La première, de lxxxviii ff. chiff., comprend le texte de la Coutume qui commence au f. iii et dont le dernier article est coté XIX.XX.I; puis viennent 3 ff. non chiff. pour la Publication. Les signatures sont ai-mii.

La deuxième partie, de xxxviii ff. chiff., comprend l'*Extraict de toutes les ordonnances royaulx,* dont la dernière est celle de Louis XII rendue en 1504 sur les droits du guet ; puis viennent 3 ff. non chiff. pour la Table de l'abréviation de ces ordonnances depuis Philippe le Bel *iusques a francois premier de ce nom.* Au v° du dernier f. qui est blanc, un écusson porte en chef un écu chargé d'une fleur de lis, et est accosté d'un porc-épic et d'une hermine rampants, animaux symboliques, comme l'on sait, de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Signatures de cette 2e partie, Aii-E.

Quoique rien ne nous indique le lieu d'impression de ce livre, nous croyons devoir l'attribuer à la famille Marnef, de Poitiers.

10. — COUSTUMIER DU PAYS ‖ DE POICTOU REFORME PUBLIE ET ‖ ENIOINCT ESTRE GARDE POUR LOIX AUD*it* ‖ PAYS EN LAN. MIL.

CINQ CENS. XIIIJ. IMPRI || ME A POICTIERS PAR SIRE ENGUILBERT DE MAR || NEF. DEMOURANT AU PELLICAN. OUQUEL A ESTE || MIS DE NOUUEAU CE QUI SENSUIT. LES CONCORDA || CES DES ARTICLES. LA TABLE OU REPERTOIRE DE TOU || TES LES MATIERES. LEXTRAICT DE TOUTES LES ORDONNANCES ROYAULX : NECESSAIRES AUX PRA || TICIES DES COURS ROYALLES HORS LES PARLEMENS || DEPUIS LE ROY PHELIPPES IUSQUES AU ROY *Qui* || EST A PRESENT. REDIGEES PAR TILTRES. In-8° goth. de 2 parties, 27 lignes à la page. Sans date.

Ce titre, imprimé en rouge et noir, est suivi de la marque de Marnef, n° 974 de Silvestre, avec ces mots, *Au Pellican ;* le haut et les côtés de la page sont ornés d'une bordure. Au verso *sensuit la table des chapitres de ce present Coustumier.* Au f. ii on trouve la *Table ou repertoire du coustumier...*, et au v° du f. vii commence le texte de la Coutume, qui est suivi de la *Publication desdictes Coutumes*. Cette 1re partie comprend iiii xx vij (87) ff. chiff., plus 1 f. sans chiffre, sign. B-Lii ; le 1er cahier n'a pas de signatures.

La 2e partie, de xxxvi, ff. chiff., plus 1 f. non chiff., cahiers A-D, a pour titre : Extraict de toutes les ordonnances Royaulx desquelles on se peut aider et qui sont necessaires à ceulx qui frequentent les cours Royalles ressortissans en Parlement reduictes a tiltres sellon la forme de plaidoirie... Et sont reveues et augmentees des tiltres des Grands jours et de la Maniere de faire et payer le guet. Et sont a vendre a Poictiers a lenseigne du Pellican. Elle se termine par une table de l'abréviation de ces ordonnances.

(Biblioth. nat., Réserve, F. 2180.— L'exempl. de la Biblioth. de Poitiers contient, sous une reliure du XVIe siècle, une 2e partie avec un titre qui diffère peu de celui ci-dessus, mais avec l'adresse de Jehan Guyart, libraire à Bordeaux, et la date du 25 août 1530.)

Pour aller au-devant d'une objection possible et justifier la date approximative de 1515 que nous assignons à ces trois éditions de la Coutume nouvellement réformée, nous sommes obligé de parler de l'édition qui les suit, bien qu'elle nous amène jusqu'en 1517 et par conséquent ne rentre pas dans notre cadre. Elle a pour titre : Coustumier du pays || de Poictou || Nouuellement reforme publie et enioinct estre gar || de pour loix audit pays Sans plus en faire preuue || par tourbe tesmoings ne autrement. Et sont a || vendre es enseignes de la fleur du lis. Et du pelli || can a paris et a poictiers. In-4° goth. de 4 ff. sans chiffres pour le titre, la teneur du privilège et la table, lxvii ff. chiff. pour le texte de la Coutume et 2 ff. non

chiff. pour la Publication (1). Dans le privilège daté du 29 juin 1517 et accordé pour deux ans à Pierre Marchant, greffier, fermier de la sénéchaussée et comté de Poitou, aux mains duquel était restée la minute du Coutumier réformé, il est dit : « Et ia a esté coppié plusieurs fois, mais par ce que lesdictes copies ne sont suffisantes à fournir à chascun qui appète avoir ledit Coustumier, aussi que l'escripture d'icelluy est onéreuse, ledit supliant le feroit voulentiers imprimer et feroit les frais de ladicte impression s'il nous plaisoit aussi que autre que luy ne le fist imprimer pour quelque temps... »

Si l'on prenait ces mots au pied de la lettre, il en résulterait que le Coutumier n'avait pas encore été imprimé au mois de juin 1517 et qu'il n'en circulait que des copies manuscrites. Mais il n'en fut pas ainsi et un autre témoignage vient infirmer celui-là.

La réformation de la Coutume ne fut pas sans jeter un certain trouble dans le Poitou ; elle fut faite très-précipitamment, paraît-il, et péchait par des omissions regrettables non moins que par les formes irrégulières données à sa publication. Des plaintes s'élevèrent, et une requête en appel, contenant des critiques très vives et émanant sans doute des officiers de justice de la vicomté de Thouars, fut présentée au Parlement. Cette pièce, qui n'a pas de date, mais qui est certainement de 1515, a été publiée par la Société des Archives historiques du Poitou (2). On y lit des phrases comme celles-ci : « Item et puis naguières l'on a faict imprimer certains livres procédans par articles de ce qu'on dit avoir esté accordé... Item et peult on bien congnoistre qu'il y a eu de la malice par ceulx qui ont faict imprimer ce qui est imprymé, veu les obmissions qui ont esté faictes... Item que par les chouses dessusd. appert qu'il a esté très mal procédé tant par lesd. commissaires que ceulx qui ont droissé ce qui est imprimé... » Il ressort clairement de ces citations que la nouvelle Coutume avait été déjà imprimée avant le privilège octroyé en 1517 à Pierre Marchant ; nous pouvons donc sans crainte considérer comme antérieures les trois éditions que nous avons décrites.

Nous arrêtons ici cette nomenclature en estimant, peut-être avec plus de raison encore que pour les impressions de Jean Bouyer et de Guillaume Bouchet, qu'elle n'est pas complète. Il

(1) Exempl. appartenant à M. Arthur Labbé, de Châtellerault.

(2) Année 1879, t. VIII, p. 383 et suiv.

serait étrange en effet que jusqu'en 1515 les Marnef se fussent bornés, tant comme libraires que comme imprimeurs, à la publication presque exclusive de ces Coutumiers, quand on voit, presque immédiatement après, leur activité industrielle embrasser un domaine plus vaste et plus varié. Nous pourrions citer : vers 1516, l'*Instruction des curez pour instruire le simple peuple*, de Jean Gerson ; vers 1517, l'*Histoire et cronicque de Clotaire*, de Jean Bouchet ; en 1518, le texte latin du Concordat conclu entre François Ier et le pape Léon X, etc., etc. Peut-être nos imprimeurs éditaient-ils des livres d'écoles et d'autres ouvrages d'un usage journalier, dont la conservation est si difficile, précisément à cause de leur vulgarité. Il est passé par nos mains plus d'un volume, revêtu de la marque d'un Marnef, qui tentait notre appétit de bibliographe poitevin ; mais à défaut d'une date et de la mention du lieu d'impression, nous avons jugé plus prudent de nous abstenir. Cette marque n'est pas suffisante pour déterminer l'origine du livre, car les Marnef de Paris et de Poitiers ont souvent fait usage du même bois.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de savoir où était situé l'hôtel de Jean de Marnef, dit du Liège, à l'enseigne du Pélican, devant le Palais. Sur ce point nous n'avons nulle incertitude : cette maison était celle qui porte aujourd'hui le n° 7 de la rue du Marché et est occupée en partie par le *Café du Caveau*. Elle se trouvait au centre du quartier qui alors comme aujourd'hui était le plus commerçant de la ville, presque en face de la petite ruelle tortueuse et grimpante qu'on appelle l'Echelle du Palais et qui était autrefois l'accès principal du monument. La maison a été rebâtie plusieurs fois sans doute, mais elle a conservé les dispositions générales que nous laissent entrevoir d'anciens actes. Elle se compose d'un corps de logis percé d'une allée qui débouche sur une petite cour, puis d'un vaste bâtiment s'éclairant par derrière sur un jardin. C'est probablement dans ce bâtiment du fond qu'était installé l'atelier d'imprimerie, tandis que le logis en façade sur la rue, très diminué depuis, était divisé en plusieurs boutiques. C'est là que pendant tout le XVIe siècle les enfants de Jean du Liège imprimèrent leurs livres qui sont encore recherchés des bibliophiles. En 1853, à la suite d'un incendie, le propriétaire de cette maison fit don à la Société des Antiquaires de l'Ouest d'une pierre qui était encastrée dans la muraille et sur laquelle un

pélican est sculpté en relief avec cette inscription : AU PELIQUAND. MAY 1638. En cette année 1638, date probable d'une reconstruction, le nom des Marnef n'était plus représenté dans l'imprimerie ni dans le commerce des livres ; la maison du Pélican ne retentissait plus du bruit des presses, mais en abritant une autre industrie, elle avait conservé sa vieille enseigne.

*
* *

Il nous reste à nous occuper de Jean de Marnef au point de vue biographique, et là nous marchons d'un pas moins sûr. Guidé par d'autres indices, nous nous sommes rallié à l'opinion de La Caille qui le dit frère de Geoffroy et d'Enguilbert, mais nous n'avons rien de plus précis à son sujet. Les Archives de la Vienne ne nous ont fourni que peu de renseignements ; si à l'aide des minutes des notaires et des registres de l'état civil de Poitiers, nous avons pu établir d'une façon certaine la filiation de la postérité de Jean, ces documents ne remontent pas assez haut pour le mettre lui-même en lumière. Nous invoquerons cependant une pièce de découverte récente, qui, rapprochée de nos autres sources, nous permettra de jeter quelque jour sur le fondateur de la branche poitevine des Marnef. C'est une lettre missive retrouvée par M. Léopold Delisle dans une reliure du XVI[e] siècle ; en vérité ces vieilles reliures recèlent des trésors ! Voici cette lettre (1) :

† *Jhesus Maria*. 1515, le iij[e] jour de septembre.

Mon frère Enguilebert, humblement à vostre bonne grace me recommende, et aussi à nostre frère Gefray, et à ma sœur. Et aussi fait mon père et ma mère, et tous ceulx de par d[eçà]. Mon frère, je ouy dire que Pierre vostre serviteur a.... Liege. Je vous prie que, si ainsi estoit, que mandisiés à.... Arnoul se y n'a point de souvenence des livres que y bai.... à madame de La Garde ; car nous en sommes en discention ; car elle ne veut payer, et pour ce que y [me] mande ainsi comme il l'en va, et y me fera grant plai[sir]. Mon frère, je vous euses envoyé la cedule de maistre Pierre de la Haye ; mays pour ce que y veust pran[dre] encoure des livres et de l'argent, je [a]tendray en[coure] et vous envoyré le tout par la p....

Escrict se jour à Poictiers, par la....

Jhanne Boyseau.

(Suscription :) *A Paris, à mon frère Enguilebert de Marnef, au Pellican* (2).

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, janvier 1888, p. 168.

(2) Au-dessous de cette adresse est figurée une croix de saint André sur un poteau, telle qu'on la voit sur la marque de Marnef, reproduite dans le *Manuel* de Brunet, tome I[er], col. 810.

Cette lettre ne ferait qu'ajouter une obscurité de plus à tant d'autres si on n'adoptait pas le système que nous allons exposer. On ne comprendrait pas que Jeanne Boiceau pût se dire la sœur, voire même la demi-sœur de Geoffroy et d'Enguilbert de Marnef autrement que nous l'expliquons.

Jean Ier de Marnef, étant déjà vieux et veuf d'une première femme, épousa en secondes noces Jeanne Boiceau qui était beaucoup plus jeune que lui et qui devint par son mariage la *belle-sœur* de Geoffroy et d'Enguilbert. Il dut mourir entre 1510 et 1515; les termes de la lettre de Jeanne Boiceau, son silence sur son mari, cet appel aux souvenirs d'un tiers pour une affaire de commerce, laissent supposer qu'elle était veuve à cette date. Devenue libre, elle se remaria à son tour avec Jacques Ier Bouchet, fils de Guillaume, dont nous avons parlé plus haut; elle en eut deux fils, Jacques II et Guillaume, imprimeurs comme leur père. Elle était veuve de son second mari avant le 8 octobre 1558 et vivait encore dix ans après, au 3 décembre 1568.

Jean Ier de Marnef avait eu de sa première femme quatre enfants au moins: 1° Jean II, imprimeur-libraire; 2° Enguilbert, qui est nommé sur le Coutumier, n° 10 de notre liste; 3° Perrette, mariée à Raoul de Morennes, apothicaire; 4° et une autre fille dont nous ignorons le prénom et qui se maria avec Jacques II Bouchet.

Pour le moment nous ne poussons pas plus loin cette généalogie et nous terminons en faisant observer que la double alliance que nous venons de signaler entre les Bouchet et les Marnef explique, avec leur parenté, les relations d'intérêts qui leur firent éditer en commun plusieurs ouvrages pendant le cours du XVIe siècle.

Jean Mesnage, imprimeur.

Voici un imprimeur qui est fort peu connu et qu'aucun historien de l'imprimerie n'avait jusqu'à présent songé à rattacher au Poitou. Pourtant il a fait fonctionner ses presses à Poitiers, nous en donnerons la preuve, mais nous pensons qu'il exerça d'abord son art à Paris et nous ne pouvons préciser la date de son arrivée chez nous.

Le premier livre sur lequel nous voyons figurer son nom a été imprimé par lui en société avec A. Charron, ainsi qu'il appert de la marque qui porte leurs deux noms réunis. Nous n'avons

pas fait de recherches sur cet A. Charron qui nous semble tout à fait étranger au Poitou, nous savons seulement qu'il y avait au XVIe siècle à Paris une famille de libraires de ce nom, à laquelle appartenait Pierre Charron, l'auteur du livre de la *Sagesse* (1). Quoique rien ne nous indique que cette impression ait été exécutée à Poitiers, nous allons néanmoins la citer à cause du nom de Mesnage et aussi à cause de celui de l'auteur qui est très poitevin.

1. — SECUNDU*m* UERIDICAM ET OMIB*us* IMITĀ- || DAM PRISCIANI GRĀMATICORŪM GIMNASII. || PRINCIPIS DOCTRINAM QUOR*um*DĀ ABIECTIS GRĀ || MATICO*rum* INEPTIIS DE UERBO*rum* NATURIS LIBEL- || LUS Q*uam* UTILIS. In-4° goth. de 12 ff. non chiff., 45 longues lignes par page, sign. aii-Aii. Sans date.

Au-dessous du titre, marque aux noms de A. Charron et J. Mesnage. Au 2e f. : In libro primo ioānis vincētii metuli-||ni de v̄bi natura argumentum incipit. Au 7e f. : Magistri ioannis vincentii metulini libri sc̄dī de||natura verbor*um* cū īterrogationib*us* prologus incipit. Au bas du 12e f., recto : Explicit liber secundus magistri ioannis.||vincentii metulini de natura verborum. Tout le verso du même feuillet est occupé par la même marque que celle du titre.

(Biblioth. Mazarine, Incunables, n° 969. — Porté sur le Catalogue avec la date douteuse de 1498.)

Cette marque mérite d'arrêter notre attention. Au bas, un écu accroché à un tronc d'arbre, porte le monogramme de J. Mesnage surmonté d'une petite oriflamme, on peut même à la rigueur y trouver un A et un C pour A. Charron ; il est accosté de banderolles sur lesquelles est écrit à gauche *A. Charron* et à droite *J. Mesnage.* Au-dessus, les armes de France soutenues par deux anges. Dans la bordure extérieure du dessin on lit ce quatrain :

> De ceulx ycy ayes en sovvenāce
> Dont la targete gist soubs la noble Armarie
> Et pour tous ceulx de leur bōne aliance
> Prie Jhesus et la virge Marie.

On ne trouve pas cette marque dans le recueil de Silvestre,

(1) La Caille cite au XVIe siècle un Thibault Charron, libraire à Paris, père de deux Jean Charron, libraires et imprimeurs. Silvestre donne les marques de ces deux Jean. Mais dès le XVe siècle, un Thibault Charron (est-ce le même ?) imprimait à Paris, à la date de 1492, avec une marque toute différente : *Pomponii et Fenestellæ Opuscula*, in-4°. (Biblioth. Mazarine, Incunables, n° 645.)

mais elle est reproduite avec celle dont nous donnons le fac-simile dans les *Gravures sur bois tirées des livres français du* xve *siècle*, publiées par A. Labitte en 1868, fig. 313 et 314.

Quant à l'auteur de cet opuscule de grammaire, que tous les dictionnaires et ouvrages de bibliographie s'obstinent à nommer *Metulinus* ou *Métulin*, alors que cette épithète indique seulement sa patrie, c'est Jean Vincent de Melle qui vivait à la fin du xve siècle et était professeur à l'Université de Poitiers ; dans la *Biographie universelle*, article *Eberhard de Béthune*, M. Beuchot prétend que son vrai nom était Quillet ou Quillot. Il est beaucoup plus connu par sa glose sur le *Grecismus* d'Ebrard de Béthune, autre ouvrage de grammaire qui fut longtemps en faveur dans les écoles et fut imprimé dès 1487 à Paris par Pierre Livet, et plusieurs autres fois ensuite avec le commentaire de maître Vincent.

Avec l'ouvrage suivant nous revenons aux presses poitevines.

2. — JULIANI PII MASERIESIS BITU- || RICI EPIGRAMATICA NECNON MORALIA || OPUSCULA CU FACILIMIS EORUDEM BREUI || BUSQ*ue* ARGUMETIS : IMPENSA JOANNIS || MANAGI PARRHISIANI BIBLIOPOLE RECENTER AC TER- || SISSIME IMPRESSA. In-4° goth. de 46 ff. non chiff., sign. aii-h. Les cahiers sont de six feuillets, sauf le cahier h qui n'en a que quatre.

Tout le reste de la page de titre est rempli par la marque de Jean Mesnage ; le fac-simile que nous en donnons nous dispensera d'une description. Ce n'est pas le même bois qui a servi pour la marque collective de Charron et de Ménage au volume précédent, mais c'est identiquement le même dessin avec ces seules modifications que le nom des imprimeurs a été remplacé sur les banderolles par la devise *Gemma animi Virtus* et que la bordure qui contenait le quatrain a été supprimée. Sur les côtés on lit ce distique latin qui ne fait pas corps avec le bois gravé :

En flores, fructus horto nascuntur eodem.
Delectant flores : pomaq*ue* lecta iuvant.

Le verso de cette page est occupé par une épître très louangeuse adressée à l'auteur par un principal du collège de Saint-Jean-d'Angély : Maturinus Almandinus Angeriaci||gymnasii moderator Juliano Pio vati clarissimo. S. P. D. Elle se termine ainsi : Vale. Angerie. 8° Idus Julias. 1509. Cette date de 1509, répétée ci-après, nous donne celle de l'impression.

Le 2e feuillet contient une pièce en 18 vers latins de Julien

Pius, qui donne à entendre qu'il avait déjà publié d'autres ouvrages, puis une dédicace en prose adressée *Solertissimo dn̄o Petro renerio Iuris utriusque doctori Pictauisque spectatissīo iudici*, et ainsi datée : **Ex diue Marthe academia. ad nonum calendas Iulias. anno a natali christiano Milesimo quingētesimo nono.**

Nous apprenons par ces mots que l'auteur des *Opuscula* était professeur au collège Sainte-Marthe de Poitiers ; nous savions déjà par son qualificatif de *Maseriensis* qu'il était originaire de Mézières-en-Brenne (1), de la province de Berry, mais c'est tout ce que nous pouvons dire de lui, car ses autres ouvrages ne nous sont pas parvenus.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne *Petrus Renerius*. Nous connaissons parfaitement Pierre Régnier, né vers 1477, professeur de droit à l'Université de Poitiers en 1499, puis lieutenant général de la sénéchaussée de Poitou depuis 1507 jusqu'à sa mort arrivée le 19 décembre 1527. Il était père d'Elie, qui professa aussi à l'Université de Poitiers, et aïeul de Pierre, sieur de la Planche, célèbre par ses écrits politiques.

Les *Epigrammatica necnon moralia Opuscula* commencent au 3ᵉ feuillet. Ce sont de petites pièces de vers latins adressées par l'auteur à ses amis et précédées chacune d'un titre ou sommaire. Nous relevons parmi ces pièces celles qui offrent un intérêt poitevin ; malheureusement l'auteur, en latinisant les noms propres selon la mode du temps, les rend parfois méconnaissables, et nous, subissant une réaction en sens contraire, nous nous plaisons à les franciser.

(7ᵉ f., vº.) Exaltant Poitiers qui possède des savants aussi célèbres que l'était naguère Julien Tortereau et que l'est encore André de l'Age (*de Agia*), théologal de l'église de Saint-Pierre, il montre qu'il est utile à sa propre instruction d'y exercer un emploi. Nous avons déjà rencontré Tortereau, commentant un ouvrage de François Philelphe imprimé par Bouyer et Bouchet (nº 9 de notre liste).

(9ᵉ f., recto.) A Guy Maury ou Morel (*Morillus*). — A Bertrand Prévost, André et Etienne Mestayer (*Mestarei*) et à ses autres élèves.

(16ᵉ f., rº.) A Pierre Régnier, qui est déjà nommé.

(1) Mézières-en-Brenne, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Blanc (Indre), a toujours été du diocèse de Bourges. Cette paroisse est désignée dans le Pouillé sous le nom de *Maceriis*.

(20e f., v°.) A Barthélemy Perrault (*Perrellus*), docteur en médecine.

(25e f., r°.) A Laurent Baudoin, son maître de musique.

(37e f., r°.) A Pierre Jacquet ou de Jacques, de Vitry-le-François (*Petrus Jacobeus Victriacensis*). — C'est l'auteur d'un petit poème latin qui célèbre la délivrance merveilleuse de la ville de Poitiers assiégée par les Anglais le 15 avril 1200, et qui a été imprimé à Poitiers sans date. Nous nous déciderons peut-être plus tard à attribuer cette impression aux presses de J. Bouyer et de G. Bouchet.

(40e f., r°.) A Pierre Marot, son collègue. — A Jean Bibaut ou *Bibaucius* et à Christophe de Longueil. Un Guillaume Bibaucius, né à Thielt en Flandre, d'abord professeur à Gand, puis chartreux et général de l'ordre, vivait au même temps et pourrait être le parent de ce Jean. Christophe de Longueil, né en 1490 à Malines, mort le 11 septembre 1522 à Padoue, professait alors le droit à Poitiers. Il y fut le héros d'une aventure qui rappelle une des scènes les plus comiques du *Lutrin* : menacé un jour par ses élèves mutinés qui voulaient l'arracher de sa chaire, il les accabla sous le poids des énormes volumes de l'*Infortiat* et les mit en fuite.

Nous en passons. Mais la pièce la plus intéressante pour nous est celle qui fait le portrait de notre imprimeur Jean Mesnage, celle-ci mérite d'être citée textuellement :

Joannem Managium galice mesnage parrhisianus bibliopolam pro modico videlicet errore excusandum facere suadet multiplici nāq*ue* studio inuolvitur.

Noli pro modico crimen dare bibliopole.
    Littera nō egit sola : nec an̄gat opus.
Vix sit. ut ingressu nūq*uam* quis claudisset ullo.
    Assiduo fortis pondere nutat equus.
Parrhisia managus nobis donatus ab urbe :
    Nempe facit pueros : ceu facit arte libros.
Amputat et vites : et mile negocia tractat
    Imprimit : atq*ue* bibit : cantat : et inde salit.
It redit usq*ue* : dies transit ; noctesq*ue* labore
    Illum nulla quies : ocia nulla tenant.
Quis non multiplici studio q̄nq*ue* fatescet :
    Cui libet in multis accidit esse minor.

Ce portrait qui représente Mesnage sous une figure passablement rabelaisienne donne une idée favorable du talent poétique de Julien Pius, mais il nous fournit en même temps des détails que nous prisons à une plus haute valeur. Jean Mesnage était bien imprimeur à Poitiers et non pas seulement libraire comme

il est désigné sur le titre de l'ouvrage, et il nous avait été donné par la ville de Paris, ce qui signifie, à notre sens, non pas simplement qu'il était Parisien de naissance, mais qu'il avait transporté son industrie de Paris à Poitiers.

Le livre finit au r° du 46e feuillet. Il est imprimé avec deux sortes de caractères, tous les deux plus petits que ceux du *Séjour salutaire* qui suit. L'impression est bonne, mais hérissée d'abréviations qu'il n'est pas toujours facile d'interpréter. Il nous semble d'ailleurs que Mesnage se distingue de ce que nous appellerions l'école poitevine et qu'un œil un peu exercé ne confondrait pas ses œuvres avec celles de Bouyer, des Marnef et des Bouchet.

Ce curieux petit volume est aussi fort rare; nous n'en connaissons que deux exemplaires, l'un est entré cette année à la Bibliothèque nationale et n'avait pas encore reçu sa cote quand nous l'avons consulté, l'autre appartient à M. A. Claudin qui est un bibliophile de haut goût en même temps qu'un profond érudit.

3. — LE SEIOUR SALUTAIRE. || CE LIURE EST TRES UTILE ET NECESSAIRE A TOU- || TES GENS POUR OCCUPER ET EMPLOYER LE TEPS || FRUCTUEUSEMENT ET NON PAS EN EUURES IN || UTILIS *(sic)* ET ILLICITES COME PLUSIEURS LE FONT. ET MESME- || MENT AUX IOUR ET NUYTEE DE NOUEL ONQUEL LIURE || SONT COTENUKE *(sic)* PLUSIEURS CHOSES TRES DIGNES DE SCA- || UOIR. ET NON ACOUSTUMEES DE LYRE EN FRANCOYS. In-4° goth. à longues lignes de 26 ff. non chiff., sign. aiij-fij, gros caract.

Au-dessous du titre, même marque qu'au volume précédent, sans être accompagnée des deux vers latins. Au v° du dernier feuillet on lit : **Cy fine ce petit livre intitule Le seiour salutaire || moult utile et proufitable pour le salut des ames a || tous ceulx qui y vouldront lyre et estudier deuotemt || et entendre piteusement. Lequel a este cõpose et finy || en la paroisse de saint poul de poictiers. Lan Mil || cinq cens et treze. Nouuellemẽt imprime. par Jehan || Mesnage De paris. le iij. iour de Decembre.**

(Bibl. nat., Réserve, D. 67949.)

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est unique. Il est relié à la suite de la première édition de *Lhistoire et cronicque de Clotaire*, de Jean Bouchet, imprimée à Poitiers par Enguilbert de Marnef. Il a été acquis à la vente de M. A. Firmin-Didot (juin 1884, n° 439 du Catal.), et provenait de la bibliothèque de M. Pressac, de Poitiers (ann. 1857, Catal., n° 1839). L'auteur de ce petit ouvrage de dévotion s'est si bien dissimulé

que nous n'avons nul soupçon de son nom. Il habitait la paroisse de Saint-Paul de Poitiers en 1513; nous n'en savons pas davantage.

Nous ne connaissons pas d'autres ouvrages sortis des presses de Jean Mesnage. Nous avons lieu de croire qu'un de nos maîtres en bibliographie pourra ajouter quelque rareté à cette trop courte liste, mais nous ne sommes pas autorisé à divulguer ce qui est encore son secret. Quoiqu'il en soit, nous ne pensons pas que l'atelier typographique de Jean Mesnage lui ait survécu. Il avait des enfants cependant au dire de Julien Pius : *Nempe facit pueros*, mais ils embrassèrent apparemment d'autres carrières, car leur nom est aussi inconnu à Paris qu'à Poitiers dans la profession de leur père.

*
* *

Nous sommes arrivé au terme de cette étude sur les premiers âges de la typographie poitevine. En dépassant la date de 1515, nous verrions bientôt d'autres imprimeurs apporter leur tribut à notre moisson bibliographique. Au XVIe siècle, Poitiers, grâce à son Université, fut un foyer très intense d'activité intellectuelle; sous cette influence, l'imprimerie prit un grand développement et acquit une heureuse fécondité. Ses plus célèbres représentants restent néanmoins les Marnef et les Bouchet ; autour d'eux viennent se grouper Jean Coussot, Nicolas Pelletier, Bertrand Noscereau, François Boisateau et bien d'autres. Avec l'aide de Dieu nous nous retrouverons en leur compagnie dans un avenir prochain.

A. DE LA BOURALIÈRE.

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

19. *Paris.* — « Les neuf Preux et les neuf Preuses étaient en grand honneur au moyen âge... On les faisait figurer dans les fêtes et réjouissances. Lors de l'entrée solennelle de Henri VI (1) à Paris, « devant lui avoit les neuf Preux et les neuf Preuës dames ». *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. de 1729, p. 144 » (2).

(1) Henri VI, roi d'Angleterre, régna de 1422 à 1471.

(2) *Paris et ses historiens*, p. 561, note 1. « Monstrelet raconte que les neuf Preux à cheval accompagnaient le roi d'Angleterre Henri VI, lorsqu'il fit son entrée à Paris en 1431 » (Larousse).

20. *Le Puy.*— Mme de Morry, dans sa brochure intitulée *Bretons et Angevins à Notre-Dame du Puy, souvenirs d'une voyageuse* (Vannes, Lafolye, 1891, p. 21), nous révèle ce document historique : « L'une des visites souveraines qui a laissé le plus pompeux souvenir dans les annales du Velay est celle de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, qui vint au Puy quatre mois après la naissance du dauphin. On lui rendit de grands honneurs. Chaque quartier offrit des représentations populaires. Les neuf plus sages et belles personnes de la rue Parnessac, revêtues des costumes des neuf Preux, en représentèrent l'histoire. »

21. *Nevers.* — En 1857, le baron de Guilhermy écrivait dans les *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 132 : « En 1458, pour la joyeuse entrée de Marie d'Albret, femme de Charles de Bourgogne, les échevins de Nevers voulurent donner le spectacle des neuf Preux et des neuf Preuses. Ils firent exprès le voyage de Moulins pour examiner une tapisserie du duc de Bourbon sur laquelle ces personnages étaient représentés et ils rapportèrent toute l'histoire par écrit. » Le même renseignement se trouve dans le *Trésor de la cathédrale de Nevers*, 1888, p. 27. Pour ne rien omettre d'essentiel à cet endroit, j'écrivis au chanoine Boutillier, curé de Coulanges-les-Nevers, qui voulut bien me répondre la lettre suivante, pleine de détails très intéressants :

« Très honoré Monseigneur, le *Nivernais* a mentionné la joyeuse entrée à Nevers de Marie d'Albret ; il ne l'a fait que d'après les *Archives de Nevers*, de Parmentier. Et moi aussi, en 1877, dans le *Bulletin de la Société Nivernaise*, t. VIII, un peu plus en détail j'en ai parlé dans une étude intitulée : *Mystéres et moralités du moyen-âge, joués par personnages ou simplement figurés aux entrées des princes dans la ville de Nevers*. Je n'avais fait malheureusement qu'un si petit tiré à part, que je n'en ai plus un seul, excepté le mien. Mais voici ce que vous préfèrerez ; c'est la copie du *Registre des comptes de la ville de Nevers* (CC. 54, f° 47 r°), que je n'avais fait qu'analyser dans mon petit travail :

« *Comptes du 1er décembre 1457 au dernier novembre 1458.*
« Es personnes et pour les causes qui s'ensuivent, la somme
« de CIX livres III sols V deniers ob. tournois.

« C'est assavoir à Coppin le viel et Coppin le jeune, pintres,
« pour avoir fait IX habis de hosseures de chevaulx et de cotte
« d'armes des neuf preux et IX hosseures de chevaulx pour

« IX preuses et III^c banneroles pour faire jeulx et esbatemens,
« lesquelles bannerolles les enffens tenoient chacun une pour la
« joyeuse venue de madame la comtesse en sa dite ville de
« Nevers, pour ce. . . . . xx l. t.

« A Regnault de la Forest, Philippe du Pont, pour avoir esté
« par deulx fois à Molins en Bourbonnois, pour veoir et rappor-
« ter par escript à la tapisserie de Monseigneur de Borbon les
« IX preux et IX preuses comme ilz estoient par ordre à ladite
« tapissèrie, pour iceulx faire à ladite venue de Madame, à eulx
« tauxé pour leur despense en faisant ledit voyaige, pour
« ce. . . . . x l.

« A Jehan Massis et Jehan Chasteaul, ouvriers, demorant à
« Molins en Bourbonnois, pour avoir fait IX habillemans de
« teste desd. preuses, lesquelx habis de teste estoient d'or clin-
« quant (1), et pour lesquelx leur a esté baillé pour leur paine,
« despens et salaire. . . . . XIII l. XV s. t.

« A Jacques Bolacre, Marquet Moraud et led. Regnault de
« la Forest, pour avoir baillé l'or clinquant, fil d'achal et filet
« pour faire lesditz habillemens de teste desd. prieuses, pour
« ce. . . . . XI l. VIII s. VIII d. ob.

« A Philbert du Chemin, pour une XII^ne de feulles de rogecler
« pour mettre et employer esdiz habillemens de teste desd.
« preuses, pour ce. xx s. t.

« A Estienne le Selier, pour IX palles de boys et les poignyes
« de cuyr affere les targes (2) desd. preuses, pour ce. . . V s.

« A Jehan du Brueil, escripvain, pour avoir escript les
« escripteaulx (3) desdiz preux et preuses et les escripvaient
« des ystoires avecques les liens du chappeaul de mad. dame
« en liens d'or, pour ce. . . . . x s. t.

« A Philbert Cordier, pour VI feulles d'or pour feuller led.
« chappeaul, pour ce. . . . . II s. VI d. t., etc.

« La suite de ce compte, trop incomplet et pourtant si intéressant, n'a plus rapport à l'histoire des Preux et Preuses et je regrette bien de n'avoir rien de plus complet à vous offrir. Ces textes n'ont pas encore été publiés, vous en avez donc la primeur et je m'en réjouis. »

(1) *Œuvr. compl.*, t. I, p. 558, au mot *clinquant*, qui ne se trouve pas dans le *Glossaire archéologique*.

(2) Boucliers, écus.

(3) Ces *escripteaulx*, déjà rencontrés sur la tapisserie de Chambéry, devaient désigner Preux et Preuses par leur nom.

22. M. Léon Germain me signale, au Musée de Soleure (Suisse), une peinture du xve siècle, où sont figurés deux personnages de la série des Preux dont il ne donne pas les noms, et une brochure in-12, imprimée à Liège en 1873 sous ce titre : *Les Preux de la gravure à Liège*. Je regrette de ne pouvoir en dire davantage : ceux qui ont l'habitude des travaux d'érudition savent combien il est difficile d'être complet sur un point déterminé : on ne peut surtout se procurer les plaquettes déjà vieilles, qui n'ont eu qu'un tirage restreint et dont la distribution s'est faite surtout dans la localité.

Avec mon obligeant correspondant je vais revenir un peu en arrière pour ne pas omettre cette importante citation de Bœdecker, *Allemagne du Sud*, 1888, p. 64, à propos de Nuremberg :

« La Belle fontaine (*Schœne Brunnen)* est une pyramide gothique, de 19^{m}50 de haut, avec un grand nombre de statues, construite de 1385 à 1396, par maître Henri le Balier et remise à neuf de 1821 à 1824. Les statues représentent Charlemagne, Godefroy de Bouillon et Clovis ; Judas Machabée, Josué et David ; César, Alexandre et Hector ; Moïse, 7 prophètes et les 7 électeurs » (1).

Moïse ayant frappé le rocher dans le désert pour en faire jaillir l'eau, on comprend qu'il figure sur une fontaine destinée à abreuver la population d'une ville : à ce titre, Sixte V l'a placé à Rome sur une fontaine monumentale. Je ne saisis pas du tout le rapport qui peut exister entre les prophètes, les preux et les électeurs, qui, en iconographie, forment trois catégories distinctes. Quant aux Preux, ils sont au complet : un seul a été changé, c'est Artus, auquel on a substitué Clovis, qui jusqu'ici n'avait encore paru nulle part et qui se retrouve ultérieurement sur un jeu de cartes (2).

(1) M. Cloquet décrit dans la *Revue de l'art chrétien* (1893, p. 154) une fontaine, moitié religieuse et moitié profane : « En ce qui concerne Audenarde, le *Puits de Tristan et d'Isolde*, malheureusement disparu, semble avoir été le monument le plus remarquable du xve siècle : construit par le fameux maître brabançon van Ruysbroeck dans le jardin de l'hôpital, il rappelait le célèbre puits de Moïse que Claus Sluter éleva chez les Chartreux de Dijon. Il offrait les statues de trois comtes, de trois comtesses, de trois rois (une vraie nouvelle série de Preux, trilogie réunissant l'histoire profane, l'histoire biblique et le roman), puis celles de la Vierge, de S. Georges et enfin de Tristan et d'Isolde. »

(2) Clovis figure, une autre fois seulement, sur le jeu de cartes de Vincent Goyrand, vers 1581. (Lacroix, p. 24.)

23. Vallet de Viriville, dans son *Armorial de France*, p. VII, signale, à la Bibliothèque Nationale, un « manuscrit français, n° 5930, écrit sur vélin, XVe siècle, » qui a pour titre : *Comment on fait l'empereur de Rome* et qui contient, parmi une « suite de blasons peints, ceux des neuf Preux ».

24. Je termine ce qui concerne le XVe siècle en général par cette note du *Dictionnaire de Larousse* : « Olivier de la Marche, parlant d'un tournoi célébré à Arras en 1446, dit qu'au lieu de cotte d'armes « il avoit une parure de satin blanc, tout découpé à la « manière d'écailles, brodé et chargé d'orfèvrerie branlant, par « moulte gente façon et me fit souvenir, à le veoir, de l'un des « neuf preux, ainsi qu'on les figure. »

25. *Du Guesclin* (1). — Voici quelques citations relatives au dixième preux. En 1487, à Abbeville, paraissait le *Triomphe des neuf Preux*, qui indiquait du Guesclin comme tel :

> « Car avec les IX preux (2) est sa grâce nombrée,
> Le dixième appelé par sentence donnée. »

En 1498, il figure sur une tapisserie du château de Chambéry : « Item, neufz pangs de tapisserie, où sont en chacun pang un des neufz preus et une fame, les armes auprès d'eux dessoubz ung pavillon, leurs nomez dessus escrips et ung petit pang de mesmes verdure où est la pourtaicture de Bertrand de Charquin (Duguesclin) » (3).

Antérieurement, M. Guiffrey avait constaté, en 1420, dans

(1) Siméon Luce. *Histoire de Bertrand du Guesclin*, Paris, 1876, gros in-8°. — Ses armes sont ainsi blasonnées dans l'*Armorial* de Berry : « Le seigneur du Glacquin, *d'argent, chargé d'une aigle à deux têtes, éployée, de sable ; traversée en barre d'un bâton de gueules.* Vallet de Viriville ajoute en note cette strophe d'une « ballade en l'honneur de ce héros du XIVe siècle, ballade qui avait cours sous le règne de Charles VII » :

> « L'escu d'azur, à un esgle de sable
> A deux testes, et un rouge baston,
> Portoit le preux, le noble connestable,
> Qui de Bertrand Glesquin portoit le nom. »

Il y a divergence entre les deux textes relativement au champ : ici *d'azur* et là *d'argent*. *Barre* n'est pas exact, il faut dire *bande* pour exprimer la vraie position du *bâton de gueules*.

(2) Sur la tapisserie de Berne, représentant le passage du Rubicon, César est qualifié *preux* par l'inscription gothique : « Julle Chesar preus et hardis », « singulier en proesse » ; les Francs qui combattirent avec lui « furent preus et vaillans » (Guiffrey, p. 65).

(3) *Inv. du chât. de Chambéry*, 1498, n° 580.

l'Inventaire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'histoire de Bertrand du Guesclin (1) et, plus tard, dans celui de Charles VI : « c'est la quatrième au moins dont nous constations l'existence » (2).

26. Vallet de Viriville, dans son *Armorial de France,* p. 70-71, a cette note sur « les Morehiers » ou « Morhier, famille du pays Chartrain », dont l'un des membres, Simon Morhier, embrassa le parti anglais et fut prévôt de Paris de 1422 à 1436. Un excès d'adulation, pendant qu'il était au pouvoir, le fit ranger, à ce qu'il semble, par quelques flatteurs, au nombre des Preux... Il figure comme tel, dans un curieux armorial qui paraît remonter au xve siècle et dont nous possédons seulement une copie de 200 ans environ plus moderne. Il y est ainsi mentionné : « Simon Morhier... porte : *De gueules, à la fasce d'or,* « *accompagnée de six coquilles d'argent, 3, 2, 1*, et crie : « *Morhier de la traite des Preux !* et fut de Normandie ». Cette excentricité héraldique n'a pas eu de suite et l'on n'en cite pas d'autre exemple.

V.

Le xvie siècle clôt le cycle iconographique par dix-huit numéros, qui se répartissent ainsi : une sculpture, deux carreaux émaillés, une faïence, deux gravures, plusieurs émaux, une peinture murale, quelques tapisseries (textes et monuments), des livres de blason et une représentation. La tapisserie est encore prédominante au milieu des autres arts.

1. *Sculpture.* — M. Darcel a donné dans les *Annales archéologiques*, t. xvi, p. 284, la gravure et la description de la lettre F, qui figure au Louvre dans la collection Sauvageot, après avoir fait partie de la collection Debruge (3). « Cette lettre, en

(1) *Hist. de la tapiss.*, p. 66.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) Cette lettre F a été décrite par Labarte dans son catalogue, p. 424, n° 25. Il précise quelques détails qu'il est opportun de noter : « Elle est découpée dans un morceau de bois de 13 millimètres d'épaisseur. Les deux côtés sont couverts de rinceaux élégants. La lettre s'ouvre à charnière et présente ainsi deux F adossés ; elles sont décorées de cinq médaillons sculptés, réunis entre eux par des groupes d'enfants et de salamandres, ce qui peut faire supposer que cette pièce a été exécutée pour François I. Ces médaillons, dont les plus grands n'ont que 15 millimètres de diamètre, présentent chacun un sujet.... Josué porte sur son écu une salamandre, emblème de François I.... Travail du premier quart du xvie siècle. Hauteur : 0,07 c.

« Il existe au musée du Louvre une lettre M, que l'on attribue à l'artiste qui a sculpté cet F. »

buis sculpté, qui s'ouvre de manière à former deux F adossées, renferme dans dix médaillons les images microscopiques des neuf Preux et de Jésus-Christ... Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans la description minutieuse de chacun des chevaliers ou cavaliers qui y sont représentés. Les uns ont le costume civil du premier tiers du XVI[e] siècle, les autres les armures pleines que le XV[e] siècle avait léguées au siècle suivant. Qu'ils portent casque ou toque ou turban, nos Preux ont la tête empanachée comme au bas-relief du camp du drap d'or. Leur arme favorite est le marteau d'armes et nous n'avons pas besoin de faire remarquer comme ils sont bien en selle et comme l'allure des chevaux est variée....

« Les uns et les autres, travestis au goût de l'époque où furent composés et copiés les romans de Troie, d'Alexandre, de Charlemagne et de la Table ronde, devaient porter des emblèmes comme en portaient les nobles que charmaient ces histoires ; leur écu est donc timbré d'armoiries spéciales dont nous allons parler. »

J'abrège la suite de l'article.

ŒCTOR n'a pas d'armoiries.

ALESANI porte sur le caparaçon de son cheval un lion assis dans un fauteuil et tenant une hache.

IVLIVS, comme empereur, a pris l'aigle à deux têtes (1).

IOSVE : sur son bouclier, un basilic et, sur la housse de son cheval, un lion ailé.

DAVID : harpe, au bouclier et au caparaçon (2).

(1) Vallet de Viriville, dans son *Armorial de France* (p. 75, note a), cite le *Concilium Buch*, qui, dans l'édition de 1483, « donne à Jules César plusieurs blasons et entre autres, celui-ci : *De sable, à trois rencontres de bœuf ou de bélier d'argent, accornées de même, 2 et 1*). Le bœuf et le bélier, à cause de leurs cornes, sont des emblèmes de la force physique, mais ce double attribut reste ici à l'état d'exception.

(2) M. Léon Germain fait cette judicieuse observation dans les *Annales de l'Est*, 1893, p. 320 : « Ne nous moquons pas trop des hérauts de la fin du moyen âge et de la Renaissance qui avaient imaginé d'attribuer des armoiries aux grands personnages de l'antiquité tant sacrée que profane ; elles permettent de reconnaître ces personnages dans des œuvres qui, bien souvent, resteraient inexplicables sans un tel secours. Certes, ces hérauts savaient que le blason n'existait pas aux temps des prophètes, ni de la guerre de Troie, ni même de l'Empire romain ; mais ils s'attachaient à donner, aux individualités célèbres, des emblèmes ou attributs symboliques qui rappelaient, dans la forme des armoiries modernes, la situation légendaire de ces personnages ou l'un des actes les plus mémorables de leur vie : pour ne citer qu'un exemple,

IVDAS : trois corbeaux ou merlettes, deux et un.

ARTVS : une Vierge mère, entre trois couronnes, deux et une.

GODEFRIDVS : au bouclier, le gonfanon d'Auvergne ; sur le caparaçon, Jérusalem et un écartelé en sautoir, de Jérusalem dans les quatre quartiers, avec le gonfanon sur le tout.

KAROLVS : mi-parti Empire et France.

« A dextre de l'F ouvert et à gauche par conséquent du spectateur, Hector occupe l'extrémité de la barre supérieure, Alexandre le sommet de la haste et César l'extrémité de la barre inférieure. Josué est à côté de César, au milieu de la haste, dont le pied est occupé par David.

« A senestre et à droite du spectateur, Judas occupe le sommet de la haste, Artus l'extrémité de la barre supérieure, Charlemagne est au milieu de la haste et Jésus-Christ à l'extrémité de la barre inférieure. Godefroid de Bouillon se trouve au bas de la haste, à côté par conséquent d'un autre roi de Jérusalem, David.

« Hector, Alexandre, Judas et Artus occupent le sommet de la lettre ; César, Josué, Charlemagne et le Christ, le centre ; David et Godefroid le pied. »

M. Van der Strathen, qui s'exprime ainsi, page 46, numérote de la sorte les personnages : IV. Hector. V. Alexandre. VI. César. I. Josué. II. David. III. Judas Machabée. VII. Artus. VIII. Charlemagne. X. Le Christ en croix. IX. Godefroid de Bouillon.

L'F faisait allusion au nom de François I et son pendant était M, qui désignait sa sœur Marguerite.

2. *Céramique.* — J'ai noté, au musée céramique de Limoges, une faïence italienne du XVIe siècle, qui donne ainsi les trois Preux de l'Ancien Testament, abrités par une arcade :

Jonathas, jeune et casque en tête :

IONATHA
N
.V.
.Z. PARA. 13

Le chiffre .V. indique probablement une série. La citation

la harpe du saint roi David, l'un des neuf Preux, amène tout de suite trois souvenirs considérables : la composition des psaumes, la colère de Saül apaisée par la musique et la danse devant l'arche d'alliance. »

biblique, qui était alors de mode, renvoie au second livre des Paralipomènes, chapitre XIII, mais la citation ne correspond pas au texte actuel de la Vulgate. La Concordance, pour ce second livre, renvoie seulement au chapitre XVII, verset 8, où Jonathas est classé parmi les Lévites : « Et cum eis Levitas..... et Jonathan ». Ne serait-ce pas plutôt le frère de Judas Machabée, dont il est parlé en ces termes au premier livre des Machabées, v, 17 : « Dixitque Judas Simoni fratri suo : Elige tibi viros et vade et libera fratres tuos in Galilæa : ego autem et frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim ». De la sorte, nous nous trouverions certainement en face d'un preux, d'autant plus que le casque est l'armure propre d'un guerrier plutôt que d'un lévite.

Daniel est couronné et tient un fouet à la main.

. DANI .
. V .
I reg . 24 para . z . 36
Dani. 4.

Voici encore le chiffre V, qui fait double emploi avec le précédent et pourtant les héros sont côte à côte. La citation est triple. Tout d'abord, il faut consulter le *Premier livre des Rois*, chapitre XXIV, mais il n'y est parlé que de David et ce roi a bien droit, en effet, au qualificatif de Preux. Le second livre des Paralipomènes, au chapitre XXXVI, parle de Nabuchodonosor, ce qui n'est pas notre affaire ; mais la Concordance met en avant le premier livre, III, 1, où on lit : « David vero hos habuit filios, qui ei nati sunt in Hebron : ..... secundum Daniel, de Abigaïl Carmelitide ». Ce Daniel serait donc le second fils de David, et non le prophète, le seul dont il soit mention au chapitre IV de la prophétie de Daniel. Le passage suivant justifie les deux attributs : « Tibi dicitur, Nabuchodonosor rex : Regnum tuum transibit a te et ab hominibus ejicient te » (IV, 28-29). Le *fouet* exprime bien l'expulsion et la *couronne* la perte du royaume, mais pourquoi Daniel a-t-il au front l'insigne de la royauté ? Serait-ce une allusion à la récompense céleste que lui a méritée sa vertu ? « Tu autem vade ad præfinitum et requiesces et stabis in sorte tua in finem dierum ». (Dan., XII, 13).

Judas Machabée est inscrit le douzième : il porte la barbe et est coiffé d'un casque.

IVDAS . MA
CHABEVS
. XII
I . macha . 4

Le chapitre IV du premier livre des Machabées se réfère aux prouesses de Judas Machabée. Il y est dit entr'autres : « Et ait Judas viris, qui secum erant : Ne timueritis multitudinem eorum et impetum eorum ne formidetis. Mementote qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari rubro, cum sequeretur Pharao cum exercitu multo. Et nunc clamemus in cœlum... Et exierunt de castris in prælium.... et contritæ sunt gentes ». (*I lib. Machab.*, IV, 8, 9, 10, 13, 14).

L'arcade qui abrite les trois personnages indique un groupe et un triomphe, mais un seul est preux ; les deux autres sont au moins douteux, car il n'est guère probable que, pour représenter les vaillants de l'Ancien Testament, on ait systématiquement éliminé Josué et David, qui étaient là tout au moins par droit d'ancienneté. Est-ce une innovation en iconographie ? C'est possible, mais j'hésite à me prononcer, le document lui-même étant incomplet. Pour se faire une idée adéquate du sujet traité, il faudrait posséder les autres faïences, tant il est vrai qu'un fragment dépareillé ne permet pas une reconstitution certaine de l'ensemble, étant données les variantes qu'introduisaient quelques artistes dans le thème admis.

M. Rossi a signalé, dans la collection Carrand, à Florence, « deux briques, émaillées de bleu, qui portent en relief, l'une, un buste de guerrier à longue barbe et l'inscription ALEXANDRE ROY ; l'autre, un buste semblable, à moustaches, avec l'inscription IVDAS MACABEVS ; ces deux bas reliefs portent clairement l'empreinte de l'école néerlandaise » (2). Evidemment, nous avons là deux tablettes dépareillées de la série des Preux, appartenant à deux triades différentes : Judas Machabée revient à l'Ancien Testament et Alexandre au paganisme. Malheureusement, l'auteur de l'article ne donne pas l'époque, qui me semble le XVIe siècle ; quant à la provenance des Pays-Bas, je ne pourrais l'affirmer que *de visu*. Faut-il les croire françaises, la collection Carrand ayant été formée dans notre pays ? Je n'oserais m'y risquer.

3. *Orfèvrerie. — L'inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre*, par Bonneau, Monceaux et Molard (Auxerre, 1892),

(2) *Archiv. storic. dell'arte*, 1889, p. 22.

classe, sous le n° 107, un « médaillon d'argent représentant en relief le portrait de Charlemagne. XVIᵉ siècle. Hauteur : 0,052, largeur égale. Origine italienne » (p. 134). Il est fort probable que le médaillon appartient à une série des Preux ; s'il a été réellement exécuté en Italie, à la Renaissance, il offre un intérêt d'autant plus grand, car la série des Preux est rarissime en Italie.

4. *Gravure.* — Labarte attribuait à Virgilius Solis, « peintre et graveur, né à Nuremberg en 1514, mort en 1562 », l'exécution d'une gravure figurant Josué. « Il est représenté debout, armé de toutes pièces et tenant un grand bouclier, où trois têtes de taureaux sont gravées. La figure est placée dans une bordure décorée d'emblèmes. Cette pièce devait être le modèle d'une carte à jouer » (1). Josué est un des Preux bibliques, qui fait supposer toute une série.

« Nous joignons, à titre de curiosité, la reproduction d'une planche de figures provenant d'un jeu de cartes françaises du XVIᵉ siècle et représentant les Preux et les Preuses. C'est M. Vital Berthin, de Beaurepaire (Isère), qui a découvert, chez un de ses fermiers, une épreuve de ces cartes collée au fond d'un vieux coffre. Les Preux y sont toujours les mêmes ; on y trouve, en plus, trois guerriers (probablement des valets) tenant, enroulée sur la hampe de leur lance, une banderole où est écrit le nom de *Jaques*, sans doute celui du graveur de ces cartes. Les inscriptions, placées au bas, semblent offrir pour deux figures les noms d'*Antoyne* et d'*Antonye*; la troisième est illisible pour nous. En ce qui concerne les Preuses, ce sont les héroïnes légendaires de l'antiquité. Leurs noms sont souvent estropiés au point de devenir méconnaissables, d'autres sont indéchiffrables. En voici l'énumération : *Deipille?*, *De......?*, *Lamphelon ?*, *.......?*, *Thamarys* (pour *Thomyris*), *Semeramis* (Sémiramis), *Panthasille*, (Penthasillée), *Creusa* (Créuse).

« La suite des neuf Preux a été gravée bien des fois depuis, sur bois et au burin, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et même par des plus grands artistes, tels que Lucas de Leyde, Hans Burgmair, Virgile Solis, etc. »

Ainsi s'exprime M. Pawlowski, au sujet de l'album Pilinski, dans la *Bibliophilie*, 1886, p. 867.

(1) *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil*, Paris, 1847, p. 534.

Jetons, maintenant, un coup d'œil d'ensemble sur les cartes du XVIe siècle avec Paul Lacroix.

« Le P. Menestrier, le P. Daniel, l'abbé Rive, Bullet et la plupart des savants qui ont écrit des dissertations plus ou moins problématiques sur les cartes à jouer, sont tous partis d'un principe essentiellement faux : ils ont pensé que les figures du jeu de cartes avaient eu tout d'abord les noms qu'elles portent aujourd'hui ; en conséquence, ils se sont mis l'esprit à la torture pour découvrir les raisons qui avaient fait appeler les quatre rois : *Charles*, *César*, *David*, *Alexandre* ; les quatre reines : *Judith*, *Rachel*, *Pallas*, *Argine* et les quatre valets : *Lahire*, *Hector*, *Ogier*, *Lancelot*....

« Les cartes de J. Goyrand (son nom est inscrit au bas de deux valets et sur les deux autres se trouvent son nom et son monogramme) peuvent appartenir au règne de Louis XII ; les figures, à l'exception des valets, portent des noms, savoir : roi de cœur, *Charles* ; roi de carreau, *Cezar* ; roi de trèfle, *Artus* ; roi de pique, *David*...

« Les cartes de R. Lecornu datent du commencement du règne de François I ; il ne nous reste de ces cartes que le roi de cœur, *Charles* ; le roi de tréfle, *Alexandre*... ; le valet de cœur, *Lahire* ; le valet de carreau, *Hector de Trois* (sic).

« Les cartes de Ch. Dubois sont évidemment du temps de la bataille de Pavie ; on y sent l'influence des modes espagnoles et italiennes.... Les rois sont : *Jullius Cesar*, cœur ; *Charles*, carreau ; *Hector*, trèfle ; *David*, pique.....

« D'autres cartes détachées de différents jeux anonymes, qui semblent avoir été fabriqués sous Henri II, se rapprochent davantage de nos cartes actuelles, quant aux noms des personnages. Un de ces jeux avait *Sezar* (sic) pour roi de carreau et *David* pour roi de pique..... *Hogier* pour valet de pique. Un autre jeu nous montre les mêmes noms attribués aux mêmes figures et de plus..... *Alexandre*, roi de trèfle ; *Hector de Troy*, valet de carreau et *Lahire*, valet de cœur.....

« Henri III, qui s'occupait moins des affaires de l'Etat que des modes de son temps, ne manqua pas d'opérer une révolution dans les cartes à jouer, comme dans les habillements et les coiffures..... Les cartes de Vincent Goyrand, fabriquées suivant ces statuts vers 1581 ou 1584, représentent fidèlement les costumes qu'on portait alors........ Les rois se nomment *Constantin* (pique), *Clovis* (trèfle), *Auguste* (carreau) et *Salomon* (cœur).....

« Sous Henri IV, les cartes de R. Passerel ont changé de physionomie et de noms... Le roi de cœur, qui paraît être Henri IV en personne, ne porte pas de nom à cause de sa ressemblance avec le roi ; le roi de carreau s'appelle *Cirus*, le roi de trèfle *Jules Cæsar* et le roi de pique *Ninus*..... Le valet de trèfle..... s'intitule *Hector* et le valet de pique *Renault*. On reconnaît dans ces cartes, dessinées et gravées très habilement, l'influence de l'*Astrée* et des romans tendres et chevaleresques.

« Après Henri IV, sous la régence de Marie de Médicis, sous Louis XIV, les cartes prennent toujours le caractère du temps, selon les caprices de la cour, suivant l'imagination du cartier ; les noms des figures varient, ainsi que leurs costumes... On possède quelques figures d'un jeu de cartes de Pieter Meferdi, dans lequel les noms français sont bizarrement italianisés : le roi de cœur est *Jules César*, le roi de carreau *Carel* (Charles?), le roi de pique *David*, le roi de trèfle *Hector*. » (*Les cartes à jouer*, p. 21, 22, 23, 24, 25; ext. de *Le Moyen âge et la Renaissance*, *Beaux-Arts*.)

Les cartes à jouer ont donc, pendant tout le XVIe siècle, et aussi au XVIIe, maintenu la tradition des Preux, mais en l'arrangeant à leur fantaisie, la mutilant et la modifiant. Des héros juifs, il ne reste plus que David ; l'époque moderne est mieux partagée, car elle offre les deux noms d'Artus et de Charlemagne ; quant à l'antiquité, si fort prônée par les humanistes, elle est au complet : Hector, Alexandre, César. Mais à ces six figures traditionnelles s'en ajoutent neuf autres, qui se prennent parmi les souverains et les paladins et qui se nomment : Auguste, Clovis, Constantin, Cyrus, Lahire, Ninus, Ogier, Renault et Salomon.

Sur les anciennes cartes allemandes (Lacroix, p. 23), « chaque valet avait un écusson d'armoiries, l'un avec une licorne, l'autre avec deux marteaux en sautoir, etc. Ces quatre valets représentaient moins le cartier que la maison noble dont ils portaient les armes (1). »

(1) Merlin, dans son *Origine des cartes à jouer*, Paris, 1869, avait réparti les cartes françaises en quatre « époques principales », qu'il dénommait : la miniature, la gravure sur bois à « sujets pris des romans de chevalerie », la fantaisie et l'« adoption, par la cour, des quatre rois : David, Alexandre, César et Charlemagne ; cette dernière époque a duré jusqu'au XVIIIe siècle ». M. Wiener montre que cette répartition est arbitraire et ne répond pas complètement aux monuments subsistants. (*Recherches sur l'industrie cartière en Lorraine*. Nancy, 1884, p. 16-17.)

5. *Émaillerie.* — Les spécimens sont nombreux : on les trouve au Louvre, à Troyes, à Limoges et dans la collection Debruge, actuellement dispersée.

(*a*). *Louvre.* — M. Darcel me fournit cette description dans sa *Notice des Emaux du Musée du Louvre*, p. 193 et 197, au chapitre de Colin Nouailher (xvi[e] siècle).

« D. 408. Plaque circulaire. Diam. 0,21. — *Josué*, d'après une estampe de Lucas de Leyde, coiffé d'un casque et vêtu d'une cuirasse antique, les pieds couverts d'une armure du xvi[e] siècle, une masse d'armes à la main droite, un bouclier rond de la gauche, est à cheval, de profil à droite..... Un soleil sur la croupe du cheval.... Légende circulaire en or : IOSVE LE FOR (1). La lettre D (2), lettre de série, est placée sous la tête du cheval.

« Cette plaque et les deux suivantes, qui portent les lettres E et F, faisaient partie d'une série des neuf Preux..... Sur l'écu de Josué, l'émailleur a dessiné les armes du royaume de Jérusalem,..... lesquelles appartiennent à Godefroy de Bouillon ; celles de Josué sont d'habitude un soleil, par allusion au soleil qu'il arrêta.

« D. 409. Plaque circulaire. *David.* David à cheval, coiffé d'un casque couronné, vêtu d'une armure bleue, moitié antique, moitié de la Renaissance, chaussé de bottes à crevés, armé d'un cimeterre, de profil à gauche. Un caparaçon blanc, bordé de violet, orné de dessins rouges, entoure le cheval et porte une grande harpe sur la croupe. Légende circulaire en or : DAVID ROX. IV*(deorum)*.....

« D. 410. Plaque circulaire. *Judas Machabée.* — Judas, d'après Lucas de Leyde, casqué, vêtu d'une armure à moitié antique et à moitié de la renaissance, un manteau bleu sur les épaules, est à cheval, galopant de profil à droite. Il tient une hache d'armes à la main. Son cheval, couvert d'un carapaçon bleu, bordé de noir, à dessins rouges, porte trois corbeaux noirs sur la croupe, qui sont ses armes. Légende circulaire en or : IVDAS MACHABEVS. »

Nous avons ici une série complète, celle des trois Preux bibliques : Josué, David et Judas Machabée. A Troyes, il

(1) Ce qualificatif *le Fort* va bien avec les têtes de taureau de son blason.

(2) D commence la seconde série, qui est celle des Juifs, ce que rendent évident les lettres E et F, attribuées à David et à Judas Machabée. Les preux païens auraient été classés : A. Hector, B. Alexandre, C. César.

manque Artus à la série chrétienne, représentée par Charlemagne et Godefroy de Bouillon.

(*b.*) *Troyes.* — On lit, dans le *Catalogue des émaux peints du Musée de Troyes*, par M. Le Clert, Troyes, 1890, p. 28-29, cette description de deux émaux limousins, détachés d'une série :

« 12. *Ecole Limousine.* Anonyme. Milieu du XVIe siècle. Doit être attribué à Colin ou Couly Nouailher (1503-1531). CHARLEMAGNE. Plaque circulaire. Grisaille avec rehauts en couleur et en or sur fond noir. Diamètre : 0,21^c. — Cavalier de profil, à droite. Bonnet pyramidal de couleur pourpre, entouré d'un turban blanc, 'avec lemnisques flottants ; épaulières en forme de mufle. Bottes bleu ciel, ainsi que la ceinture et les courroies auxquelles est suspendu le fourreau noir du cimeterre. Cheval blanc galopant et ayant une bride noire, ornée de plaques bleues et rouges. La housse qui le recouvre est blanche, avec ramages en brun rouge et galons pourpre ; près de la croupe, elle est chargée d'un écu échancré : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, parti d'or à l'aigle de sable.* Terrain teinté de bleu, de vert, de jaune et de blanc. En exergue, la légende : CAROLVS MAGNVS, en lettres capitales romaines dorées. Sujet modelé en blanc sur fond noir. Enlevages à l'aiguille, Quelques touches saumonnées sur la figure. Contre-émail en fondant. Cette plaque a fait partie d'une collection des neuf preux. Voyez n°s 408 et 409 de la Notice de M. Darcel. — Don de M. Morlot, 1834.

« 13. Ecole limousine. Anonyme. Milieu du XVIe siècle. Doit être attribué à Colin Nouailher. GODEFROI DE BOUILLON. Plaque circulaire. Grisaille avec rehauts en couleur et en or sur fond noir. Cavalier, coiffé d'un turban, vêtu d'un surtout à larges manches et tenant en main un sceptre d'or. Cheval blanc, selle bleue, sur une housse ornée de bandes bleues et rehaussée de filets dorés. Au poitrail, médaillon circulaire, teinté de jaune avec rehauts d'or, portant en son milieu une pierre bleue, de forme triangulaire et taillée en pointe de diamant. Bride noire, avec plaques roses. Cette dernière couleur se retrouve sur les bottes du cavalier et sur le gland qui est à la pointe de la bride. Terrain teinté de bleu, de vert, de jaune et de blanc. En exergue, la légende : GODEFRIDVS BILLONIVS. Même facture que le numéro précédent. Contre-émail en fondant. Don de M. Morlot, 1834 ».

(*c.*) *Limoges.* — Le *Catalogue de l'Exposition rétrospective*

de Limoges, en 1886, contient, page 27, cette description d'un émail, classé sous le n° 41 : « David à cheval, jouant de la harpe. Plaque et émaux de couleur sur fond noir, détails dorés. Ovale. Haut. 0,198; Larg. 0,158. Lég. : DAVID REX ISRAEL. Cette plaque, d'une coloration claire et d'un assez bon dessin, offre un aspect très décoratif. XVIe siècle. A M. Géry, à Limoges. » Je ne voudrais pas être trop affirmatif en présence d'un seul élément, qui a pu être inspiré par un tout autre motif, mais je suis fortement tenté d'admettre, comme à Troyes, une série de Preux qui, pour l'Ancien Testament, se compléterait par l'addition de Josué et de Judas Machabée : cette attribution est infiniment probable.

L'émaillerie limousine, à l'occasion, élargissait le cadre traditionnel et y faisait entrer, pour le paganisme, Pâris et, pour le christianisme, Ogier. Le peintre de Tournai, avec ses seize écussons, nous laisse encore de la marge.

L'exposition rétrospective de Limoges avait classé, sous le n° 29, un émail que M. Bourdery a décrit de la sorte : « Ogier le démon. Plaque en émaux de couleur sur fond noir. Ovale. H. 0,205; L. 0,168. Un cavalier, en costume de guerrier antique sur un cheval blanc. Légende : *Ogier le Demont* (1). Bien que le travail soit un peu sommaire, l'aspect de cette plaque est assez satisfaisant. Cuirasse fortement modelée en blanc et coloriée en turquoise qui ne garnit que les creux des ombres. XVIe siècle. A M. Durand, percepteur à Limoges (2). »

Le même écrivain revient ailleurs sur la question. Il attribue à l'émailleur Couly Noylier, dont on suit la trace de 1539 à 1588, les émaux du Louvre (Josué et David) et de l'exposition de Limoges (Ogier et David). Il ajoute à propos d'Ogier : « Cette plaque faisait partie d'une série analogue à celle des neuf Preux, plusieurs fois exécutée par Couly Noylier et dont le Louvre possède trois plaques superbes ; les quatre barres (noires) indiquent son numéro d'ordre. Elle rappelle de suite le n° D 409 du Louvre, David à cheval, de la même série... Sous le n° 414, on

(1) « Oger, le Danois, appelé aussi *Otger* et *Aucaire*, est célèbre dans les anciens romans. Il rendit de grands services à Charlemagne et fut aussi aimé qu'estimé par ce prince et par sa cour. Le ciel lui ayant ouvert les yeux sur les prestiges du monde, il se fit religieux dans l'abbaye de S. Faron de Meaux, où il attira un de ses amis, nommé Benoit. Ils moururent tous deux au IXe siècle, avec de grands sentiments de piété. » (*Nouv. dict. hist.*, t. III, p. 368.)

(2) *Catalog. de la partie rétrospective de l'Exposition de Limoges*, 1886, p. 22-23.

y voit une plaque ovale, de mêmes dimensions que celles d'Ogier; elle représente Béranger, d'après Lucas de Leyde..... Ces deux plaques faisaient probablement partie de la même suite. On lit autour de notre sujet *Ogier le Demont*, pour Ogier le Danois, duc de Danemarck, l'un des douze pairs de France sous Charlemagne. Cette rédaction est-elle intentionnelle? On sait que Couly Noylier était malheureusement passionné pour les inscriptions qu'il dénaturait comme à plaisir et orthographiait de la façon la plus fantaisiste. » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. xxxv, pp. 460-461.)

Sous le n° 51, autre émail : « Buste de guerrier, plaque en émaux de couleur sur fond noir-brun, rehauts d'or. Losange : H. 0,199; L. 0,173. Cet émail, malgré l'incorrection du dessin, ne manque pas de caractère. Lég. PARIS (1). XVIe siècle. Musée national de Limoges » (2).

(*d.*) *Dijon.*— M. Bourdery nous révèle une autre plaque de la suite de Couly : « Au musée de Dijon, n° actuel 963, *Josué à cheval,* plaque ronde en émaux de couleur sur fond noir, détails dorés. Au bas, la marque C. N., que le rédacteur du catalogue a traduit par erreur : *Pierre Colin.* Diamètre, 20 centimètres.» (*Bulletin*, p. 460.)

(*e.*) *Collection Debruge.* — Remarquons la forme en médaillon et la similitude des cadres; nous en déduirons aussitôt qu'Alexandre et Charlemagne sont des figures isolées qu'on peut rattacher sans difficulté au cycle des preux, l'empereur d'Orient dans la seconde catégorie des païens et l'empereur d'Occident dans celle des héros du christianisme.

« N° 748. Deux médaillons circulaires, faisant pendant l'un à l'autre : Alexandre le grand et Charlemagne. Tels sont les noms donnés par l'émailleur à deux guerriers qu'il a représentés couverts de cataphractes antiques et dont les chevaux sont au galop. Le monogramme M D. avec l'I dans le D est au bas de chacun des tableaux. Grisaille rehaussée d'or, légèrement teintée dans les chairs. Diamètre 0,18. Ces médaillons sont placés dans des cadres en cuir qui sont du temps des émaux.

(1) « Pâris, fils de Priam... Sa valeur lui fit donner le nom d'Alexandre... Lorsqu'on célébrait des jeux à Troie, il y alloit et entroit dans la lice, où il remportoit souvent la victoire sur Hector son frère aîné. Ses triomphes le firent recevoir à la cour de Priam; il s'y corrompit, enleva Hélène et alluma par ce rapt la guerre de Troie. Il s'y signala, tua Achille d'un coup de flèche au talon et fut tué à son tour par Philoctète » (*Nouv. dict.*, t. III, p. 429).

(2) *Catalog.*, p. 30.

« M. D. Pape, émailleur limousin, dont le monogramme est tantôt M. D. P. P. avec un I dans le D, tantôt seulement M. D. avec l'I dans le D. » (1)

(f.) Paris. — La collection Spitzer, si riche en curiosités de tout genre, avait, parmi ses émaux peints, quelques pièces dépareillées figurant Hector, Alexandre et David, que l'on peut rattacher à la série des Preux.

M. Ch. Popelin décrit ainsi, dans le tome II *Emaux peints*, le n° 11, attribué à Jean Ier Pénicaud : « Hector apparaissant à Enée. Au milieu de Troie, dont on aperçoit l'enceinte des murs, se dresse un palais, dans une des salles duquel Enée est couché et endormi. Hector, nu et couvert de sang, lui apparaît. Les deux personnages sont désignés par des cartouches, sur lesquels on lit : HECTOR, ENEAS. Au second plan, la ville de Troie en flammes, un soldat en tue un autre d'un coup d'épée et un prêtre porte en mains un calice; au-dessus de ce dernier on voit encore un cartouche portant le nom Hector. »

Le n° 63 représente Thalestris, reine des Amazones, qui vient visiter Alexandre : ils s'embrassent. — Sous le n° 40, peint par Jean III Pénicaud, on voit Alexandre faisant déposer les œuvres d'Homère dans le tombeau de Darius.

Le n° 50 est un coffret, où des inscriptions françaises expliquent huit sujets de la vie de David, qui se succèdent dans cet ordre (l'ordre logique disposerait ainsi les nos : 8, 5, 3, 2, 6, 1, 7, 4) :

1. Sacrifice : COMAN. DAVIT. FIT. SACVREFISO (2).

2. Réprimande de Nathan : COMAN. DAVIT. FVT. BLAME. PAR. NATHAN. P(*rophète*).

3. On apporte à David le manteau d'Urie, tué à la bataille : COMAN. DAVIT. SCVT. LA. MORT D'VRIE.

4. Erection du temple par Salomon : COMAN. SALOMO (3). FIT. PRO. (4). LE TEMPLO.

(1) Labarte, *Desc. des obj. d'art*, p. 603.

(2) Les inscriptions sont en patois limousin, on orthographie comme on prononce, souvent aussi on reproduit mal le texte qu'on avait sous les yeux. COMAN est pour *comment* (X. B. de M., *Œuvres compl.*, t. VIII, p. 191), DAVIT pour DAVID, comme on écrivait au moyen âge, entr'autres à Anagni, sur une broderie de la fin du XIIIe siècle; dans SACVREFISO, *u* est une voyelle parasite ; quant à la terminaison en *o*, elle n'a rien d'insolite, étant donnée la provenance.

(3) *Salomo* suppose l'omission du sigle qui remplace la finale *n*.

(4) *Por ?* pour.

5. Mort d'Urie : COMAN. DAVIT. FIT. TVER. VRIE.

6. Choix d'un fléau : COMAN. DAVIT. PRINT. MORTELITE.

7. Salomon proclamé roi : COMAN. DAVIT. FIT. SALOMO (*roi*).

8. Rencontre de Betsabée : COMAN. DAVIT. VIT. BETSABEE.

Sur un coffret, signé et daté, P. COR 1568 TEYS, cinq traits sont empruntés à l'histoire de David : Il fait boire ses soldats à un fleuve, leur adresse une allocution, remporte la victoire, sacrifie un bélier en action de grâces et détruit les idoles.

Le n° 80, œuvre de Couly Nouailher, reproduit planche IV, montre David, vainqueur de Goliath, qui gît décapité à ses pieds. Le sujet a été copié sur une gravure de l'école de Raphaël. Le n° 5 indique que David est le cinquième preux ou que la victoire sur Goliath est le cinquième trait de la série.

David, dans la même collection, reparaît encore deux fois parmi les produits du fer. Planche IV, p. 223, voici une fourchette italienne du XVIe siècle. Sur le manche est gravée la décapitation de Goliath ; un vers latin l'attribue, non aux forces humaines qui étaient impuissantes pour cette action héroïque, mais à l'intervention de la puissance divine :

†V. HVMANAS. SVPERAT. DIVINA. POTENTIA. VIRES.

Là encore le chiffre V dénote une série, dont nous n'avons ici qu'une pièce. Nous pouvons supposer, alors, que les trois premiers numéros sont occupés par les trois preux de l'antiquité et le quatrième par Josué.

Une pièce de ferronnerie italienne, travaillée au repoussé, met deux fois David en scène. Au second plan, il lance sa fronde sur Goliath. Au premier, assis sur un lion, armé de pied en cap, sa harpe pendue en avant à sa ceinture, de la droite tenant la bride pour guider sa monture et de la gauche une croix avec étendard, marqué d'une bride et d'un mors, il est poursuivi par Saül furieux, qui brandit contre lui un javelot : son fou tire la langue, se moquant de lui, car David échappa au danger (1).

(1) La note gaie est fréquente en Italie. Ainsi, dans la collection Spitzer, sur un plat en faïence du XVIe siècle, où Orphée charme les animaux par les sons de son violon, un singe, assis derrière lui, l'imite en frottant l'une sur sur l'autre deux baguettes.

Cette plaquette a de l'importance au point de vue symbolique, car David y est caractérisé par un double emblème : le *lion*, qui convient aux forts et le *mors*, qui dénote un sage commandement, une habile direction, plutôt que la tempérance.

(A suivre.) X. BARBIER DE MONTAULT.

JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

(Suite.)

17. — Enfin JEAN, né ainsi que nous l'avons dit le 12 avril 1766.

Lui aussi, paraît-il, fut tonsuré dans sa jeunesse. Son père étant mort le 22 novembre 1781, âgé de 64 ans, Jean se fit recevoir bachelier en droit, le 22 juillet 1789, et licencié le 24 décembre 1790, ainsi que le témoignent les pièces suivantes :

UNIVERSIS PRÆSENTES LITTERAS INSPECTURIS ET AUDITURIS, Nos Alexius - Carolus du Tréhand, Presbyter, Scutifer, in Jure Canonico Licentiatus, Thesaurarius, prima et principalis dignitas insignis Ecclesiæ beati Hilarii majoris Pictavii, ratione cujus Thesaurariæ Cancellarius almæ Universitatis Pictaviensis : Salutem in Domino. Cùm servatis omnibus, tam Regis constitutionibus, quàm supremæ Parisiensis Curiæ Regiæ placitis, præscriptis reverendis Patribus Dominis Francisco-Maria Labady, Decano, Jacobo Chevallier, Ludovico-Amato-Margarita Allard et Ludovico Guillemot, Consiliariis regiis, Juris utriusque Doctoribus, actu Pictavii in Jurium Facultatibus respectivè regentibus, constiterit nobilem *Joannem Baptistam Boulay* (1), Diœcesis *Pictaviensis*, idoneum esse ad gradum Baccalaureatûs in utroque Jure obtinendum, atque adeò prædicti Domini Doctores à nobis requirant, quatenùs prædicto nobili *Joanni Baptistæ Boulay* præsenti, sufficienti et idoneo Baccalaureatûs gradum in utroque Jure impertiri dignemur : Notum facimus quod petitioni et requisitioni prædictorum Dominorum Doctorum, ut par est, annuentes eumdem nobilem *Joannem Baptistam Boulay* in utroque Jure Canonico et Civili Baccalaureum per reverendum Patrem Dominum *Labady*, Substitutum nostrum, creavimus et creamus per præsentes, juramentis ad hoc solitis debitè præstitis. Datum Pictavii in Aulâ inferiori Scholarum utriusque Juris, die *vigesimâ secundâ* mensis *julii*, anno millesimo septingentesimo *octogesimo nono*.

Labady. — *Guillemot*

DE MANDATO DD. ANTECESSORUM.

Chevallier, *scriba*, *fac*.

(1) Les mots en italique sont ceux écrits à la main dans le texte.

UNIVERSIS PRÆSENTES LITTERAS INSPECTURIS ET AUDITURIS, Nos Alexius - Carolus du Tréhand, Presbyter, Scutifer, in Jure Canonico Licentiatus, Thesaurarius, prima et principalis dignitas insignis Ecclesiæ B. Hilarii majoris Pictavii, ratione cujus Thesaurariæ Cancellarius almæ Universitatis Pictaviensis : Salutem in Domino. Cùm servatis omnibus, tam Regis constitutionibus, quàm supremæ Parisiensis Curiæ Regiæ placitis, præscriptis reverendis Patribus Dominis Francisco-Maria Labady, Decano, Jacobo Chevallier, Ludovico-Amato-Margarita Allard et Ludovico Guillemot, Consiliariis regiis, Juris utriusque Doctoribus, actu Pictavii in Jurium Facultatibus respectivè regentibus, constiterit nobilem *Joannem Baptistam Boulay*, Diœcesis *Pictaviensis*, in introque Jure Canonico et Civili Baccalaureum, idoneum esse ad gradum Licentiatûs in utroque Jure obtinendum, et Religionem Catholicam profiteri, ac probatis esse moribus, ut constat ex Litteris testimonialibus ipsi concessis, quas in monumentis nostris inseruimus, atque adeo prædicti Domini Doctores à nobis requirant, quatenùs prædicto nobili *Joanni Baptistæ Boulay*, præsenti, sufficienti et idoneo Licentiatûs gradum in dictis Juribus impertiri, dignemur : Notum facimus quod petitioni et requisitioni prædictorum Dominorum, ut par est, annuentes eumdem nobilem *Joannem Baptistam Boulay*, in utroque Jure Canonico et Civili Baccalaureum, in iisdem Canonico et Civili Juribus Licentiatum per reverendum Patrem Dominum *Labady*, Substitutum nostrum, creavimus et creamus cum potestate legendi, docendi Jura Canonica et Civilia, interpretandi, publicè disputandi, patrocinandi, Magistratus exercendi, Beneficia et Officia publica et regia obtinendi, cœteraque faciendi quæ ad verum et indubitatum Juris utriusque Licentiatum spectant et pertinent hîc et ubique terrarum, juramentis ad hoc solitis debitè præstitis. Datum Pictavii in Aulâ Scholarum utriusque Juris, die *vigesimâ quartâ*, mensis *decembris*, anno millesimo septingentesimo *nonagesimo*.

Labady. — *Guillemot*.
DE MANDATO DD. ANTECESSORUM.
Chevallier, *scriba*, *fac*.

Mais la Révolution débutait. Jean Boulay crut devoir abandonner l'étude du droit, pour prendre les armes en faveur des Bourbons.

Il émigra le 23 septembre 1791, et se rendit à Coblentz, où il commença à servir dans les hommes d'armes à cheval de l'armée des Princes, frères du roi Louis XVI, le 3 novembre 1791. Son défaut de taille le fit réformer de ce corps d'élite, le 6 mars 1792, et il passa dans l'infanterie, après s'être fait donner les deux certificats suivants, le premier émanant de ses chefs, le second de ses camarades :

Nous sousignés certifions que Monsieur Boulay de Monteru de la

Province du Poitou est entré dans le corps des hommes d'armes, le 3 novembre 1791, qu'il a continué à y servir avec zèle et qu'il n'est réformé du dit corps que par défaut de taille.

A Dietz, le 6 mars 1792.

D'AUTICHAMP, comandant en second du dit corps.
Alexandre de FOUDRAS, capitaine lieutenant de la 7me compagnie.
D'AUTICHAMP, premier lieut de la 7me compagnie.
BOURBET-MONTPINÇON, s. lt de la 7me compagnie.
D'APCHIER, major du dit corps.

Sur cette première pièce se trouve l'empreinte en cire rouge du cachet de d'Autichamp : au centre, un écusson ovale, aux initiales JB enlacées, sur champ d'azur, entouré de palmes de lauriers et de guirlandes de fleurs enrubannées ; au-dessus, dans un listel, la devise : *Impavidum ferient ruinæ.*

Nous soussignés hommes d'armes, certiffions que M. Boulay de Montru à servi dans le corps de MM. les hommes d'armes depuis le trois novembre jusqu'au six mars ; qu'il si est toujours bien conduit, et a mérité l'estime et l'amitié de tous ses camarades. A Dietz, ce 6 mars 1792.

GUYOT DE LESPARS. — DE ST-SURIN. — LE PAIGE. — HUTINET.— ST-MARTIN.— DE LEUZE.— GINESTE DE LISSERTEL, gendarme. — GIRO. — DE LASSALLE. — DE LAGINESTIÉRE. — DE FRETARD. — DE FOLLIOT DE FIEUVILLE. — DE REGIS. — VERIN. — PIET. — LOTTIN DE LESSE. — PAPON DU ROUSSEIL. MARQUET. — D'AUTREUVAL. — DE SEDDES. — FABERT. — DE VIRSAY. — GUYOT. — DEMARQUETIERES. — CLAUSSIN DESCOTILS, brigadier. — NOUGET, homme d'arme. — COTRAT. — MAGNIEN DE PUTIGNI. — GINOT. — LE chr DE CHAVIGNY, brigadier. — DE FOUGIERE. — Le chr DE LESQUEN. — DELAIRE, homme d'arme. — DE MONNILLION, homme d'arme. — THOMMA DE MERCEY. — BRIONNE. — DUCOUX. — RANTY DE VAULGRENANT, homme d'arme. — DELINSEL. — VITTE. — MARQUET. — LOMBARD, ancien.— DEVILLIERS, homme d'arme.— DESSAULX.— DEGENNES. — DE TAUSSAC, hommes d'armes. — LIMAYRAC. — DEVALLADE. — DEPOYNES. — LATOUR DE VARAN. — PRÉVÉRAULD. — COMBARIEU. — BOURDEAUX. — SOUBIRA. — Le chr DE BRIDIEU. — LE POULLETIER DE MONTENANT, compe de Monsieur. — DEMERÉ. — BAUDELOT, gendarme du Roy. — Le cte DE LAMBERTYE, mal de camp.

Boulay de Monteru, donc, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, en qualité de volontaire dans une compagnie de la coalition du Poitou, compagnie commandée par M. Filleau.

Le 2 août, il campe pour la première fois et bivaque à Simmern.

Le 29, l'armée coalisée, qui s'était dirigée sur Thionville, par Trêves et Krevenmacheren, entre en France. Siége de Thionville. L'armée est repoussée et obligée de repasser la frontière le 13 octobre.

Malade, Boulay quitte l'armée et se rend à Düsseldorf et aux environs, où il séjourne tout l'hiver.

Il en part le 14 avril 1793, pour rejoindre le Prince de Condé, muni du certificat suivant :

Je sousigné certifie que monsieur Jean Boulay de Montru, province du Poitou, a fait la campagne en qualité de volontaire dans l'armée des Princes, qu'il a servi avec honneur et distinction dans la Compagnie de Monsieur Filleau qui commandoit une des Compagnies de la coalition du Poitou. En son abscence, ledit sieur m'a prié de luy donner le present certificat pour luy valoir partout ou besoin sera.

A Dusseldorff, le 1mier mars 1793.

De Vassé, 1mier chef de section dans ladite compagnie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

au verso : Mardi matin.

Boulay arrive à Hanhofen, quartier-général du prince de Condé, le 24 avril 1793. Il assiste aux combats de Neustadt, de Wissembourg, de Bersthcim. Les alliés, définitivement battus par Hoche, sont refoulés au-delà du Rhin. Boulay suit son corps envoyé en cantonnement d'hiver dans la Forêt-Noire. L'année 1794 se passe en hostilités peu sérieuses. En 1795 et dans les premiers mois de 1796, Boulay ne se sépare guère de sa compagnie que pour une promenade de quelques jours à Constance et à Schaffouse ; mais en avril 1796, il l'abandonne brusquement pour se réfugier en Suisse. Ce passage de ses mémoires est le récit simple et navrant des luttes et traverses qu'il eut à subir pour trouver de l'ouvrage, tantôt colporteur, tantôt ouvrier horloger, à la rigueur raccommodeur de vieux habits, toujours chassé de partout, en sa qualité d'émigré.

En 1798, on le trouve à Augsbourg, ouvrier chez l'horloger de l'Electeur, nommé Vogel. En septembre 1799, le quartier-général du prince de Condé est justement à Augsbourg. Boulay reprend le fusil et recommence son service actif à la compagnie n° 9.

L'armée des émigrés se dirige sur Constance, où elle est battue. Elle retraverse la Bavière et est envoyée en Autriche.

Elle en part le 21 mars 1800, prend la route de Klagenfurth, entre en Italie, traverse le Tagliamento. Obligée de rebrousser chemin, elle repasse à Klagenfurth, se porte sur Salzbourg et Rosenhein où elle entreprend, mais sans succès, de défendre le passage de l'Inn. De là, elle est poursuivie jusqu'à Léoben. Enfin, elle se réfugie en Styrie, à Gratz, où elle est licenciée en mars 1801.

Le 29 janvier, l'émigré avait reçu son brevet de sous-lieutenant à la suite :

NOUS LOUIS JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, *Prince du Sang, Pair et Grand-Maître de France, Duc de Guise, etc. etc., Colonel-général de l'infanterie française et étrangère, Chevalier des Ordres du Roi de France et de l'ordre de St-André de Russie, Grand-Prieur de l'ordre hospitalier de St-Jean de Jérusalem de Malthe au grand Prieuré de Russie, etc., etc., Commandant en chef, par les ordres du Roi, une division de la Noblesse et de l'armée française.*

D'après l'ordre du Roi, en date de Mittau le 10ème jour du mois d'octobre 1800, par lequel Sa Majesté, voulant maintenir les dispositions du réglement du 15 mai 1796 pour tous les droits acquis par ce réglement avant le 1er janvier 1798, et faire jouir dès à-présent de l'état et du rang d'Officier ceux des Nobles à pied ou à cheval, qui n'ayant point servi en France avant la révolution, ont fait la campagne de 1792 ou les suivantes, veut que sur le certificat qui sera délivré par Nous, et dans lequel sera constatée l'époque où les susdits Nobles à pied ou à cheval auront commencé leur service, ils soient reconnus comme Sous-lieutenans à la suite de l'arme à laquelle ils appartiendront, et qu'ils jouissent de ce rang en toute circonstance, du jour où ils ont commencé à servir, comme si les lettres leur en avoient été réellement expédiées, dérogeant Sa Majesté, pour cette fois seulement, à tout règlement émané d'Elle qui seroit contraire audit ordre, CERTIFIONS que M. *Jean Boulay de Montru*, né à *St-Maixant, Province du Poitou*, le *12 avril 1766*, a commencé à servir dans *les hommes d'armes à cheval*, à l'armée *des Princes, frères du Roi Louis XVI*, le *3 novembre 1791*, et qu'en conséquence de l'ordre du Roi ci-dessus mentionné, il doit être reconnu Sous-lieutenant à la suite de *l'infanterie* et jouir de ce rang en toute circonstance, à compter du *dit jour 3 novembre 1791*, comme si les lettres lui en avoient été réellement expédiées.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat signé de notre main, contresigné par le secrétaire de nos commandemens et scellé du sceau de nos armes.

Fait à notre Quartier-général de *Feistritz*, le *29 janvier* 1801.

LOUIS JOSEPH DE BOURBON.

Par S. A. S. Monseigneur,

DROUIN.

Avant de quitter l'armée, il se fait décerner un certificat de ses camarades :

Corps de Condé. Rég[t] noble à pied.

Comp[ie] n° 14.

Nous officiers et gentilshommes composant la ditte Comp[ie] Certifions que M. Boulay de Montru est entré à la comp[ie] n° 9 en avril 1793, qu'il y a fait toutes les campagnes et qu'au dédoublement de cette comp[ie] il a continué ses services dans la comp[ie] n° 14 et qu'ayant toujours servi avec zèle et honneur il a mérité l'estime, l'amitié et le regret de ses camarades.

Windisgratz, ce 15 février 1801.

Le ch[er] Charles DE DAMAS. — D'AVOCOURT, — Le ch[r]. DE THIEBAULT. — DE FRUCTUS. — DE THIEBAULT. — DE MONTLAUR. — DE GAINS. — DE FILLIÈRES. — Le ch[er] DE CRESPY. — DELTEIL. — MAGNAC. — Le ch[er] d'AVOCOURT. — Le ch[er] MANGIN. — Le ch[er] DE GOUTS. — Ch[er] DE REYNAUD. — Le ch[r] DORLODOT. — DE BOISPINEL. — DE MONTLAUR. — Chevallier de S[t]. SAVIN, — GIRAUDEAU. — DE SIMONIN. — DU HAYS. — DE LAUNAY. — DE MANGIN D'OUENCE. — DE ST-SAVIN. — MABARET DUBASTY. — LAGARDELLE. — Le ch[er] DE BUOR, l[t].

Il en reçoit un autre du Prince de Condé, avec le relevé de ses états de service :

NOUS LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, PRINCE DU SANG, PAIR ET GRAND-MAITRE DE FRANCE, DUC DE GUISE, ETC. ETC., COLONEL-GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE, Chevalier des Ordres du Roi de France et de l'Ordre de Saint André de Russie, Grand Prieur de l'Ordre hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Malthe au grand prieuré de Russie, etc. etc., Commandant en chef, par les ordres du Roi, une division de la Noblesse et de l'armée française.

CERTIFIONS *que M. Jean Boulay de Montru, de la Province du Poitou, Sous-Lieutenant d'Infanterie et Noble à Pied de la comp[ie] n° 14, Emigré le 23 septembre 1791, a fait la campagne de 1792 à l'Armée de M. le duc de Bourbon dans la Coalition à Pied des Gentilshommes de sa Province et Nous a joint le 20 avril 1793, que depuis ce tems jusqu'à ce jour Il a servi sans interruption sous Nos ordres dans l'Infanterie Noble, qu'Il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant qu'il a été à l'Armée, et qu'il s'est conduit avec honneur, se distinguant par son zèle, son courage et sa bonne volonté.*

En foi de quoi Nous lui avons fait expédier le présent Certificat

signé de Notre main, contre-signé par le Secrétaire de Nos Commandemens, et auquel Nous avons fait apposer le Sceau de Nos Armes.

Fait à Notre Quartier-Général de *Feistritz*, le *14 mars* 1801.

LOUIS JOSEPH DE BOURBON.
Par S. A. S. Monseigneur,
DROUIN.

(A suivre.) Louis LÉVESQUE.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
ET ARTISTIQUE

Les tapisseries du château de la Carte, commune de Cherveux (Deux-Sèvres), sont en vente. Elles datent, paraît-il, de la Renaissance et sont façon de Flandre. Les sujets, tirés des Actes des Apôtres, forment cinq panneaux, mesurant ensemble 14 m. 09 de long sur 2 m. 84 de haut.

Premier panneau (3 m. 56 sur 2 m. 84) : *Naufrage de saint Paul dans l'île de Malte où il est piqué par une vipère.*

Deuxième panneau (1 m. 47 sur 2 m. 84) : *Evasion de saint Paul de Damas.* Il est descendu dans une corbeille du haut des remparts de cette ville.

Troisième panneau (4 m. 03 sur 2 m. 84) : *Ananie présente à saint Pierre le prétendu prix de son champ.*

Quatrième panneau (2 m. 22 sur 2 m. 84) : *Saint Pierre délivré par l'Ange.*

Cinquième panneau (2 m. 81 sur 2 m. 84) : *Saint Philippe baptise le gardien des trésors de Candace, reine d'Ethiopie.*

Ces tapisseries, parfaitement conservées, attestent l'art des tapissiers flamands que les Valois-Angoulême et Henri IV appelèrent à Fontainebleau et à Paris, ouvriers incomparables, ancêtres des Gobelins.

Mgr X. Barbier de Montault veut bien se charger de préparer pour la *Revue* la description de ces tapisseries et de les faire photographier, pour qu'il en reste au moins le souvenir en Poitou.

— A signaler dans le *Compte de dépenses du Prieuré de N.-D. du Château de Loudun*, publié par le *Journal de Loudun :*

« Item paié par commandement de mond. s[r] le prieur à Françoys Tondereau, tapicier, demourant à Bersuire, pour une chambre de tapisserie par lui baillée à mond. s[r]. . . . XXXII l. XVIII s. II d.

« Item plus baillé par led. receveur aud. tapicier en paiement

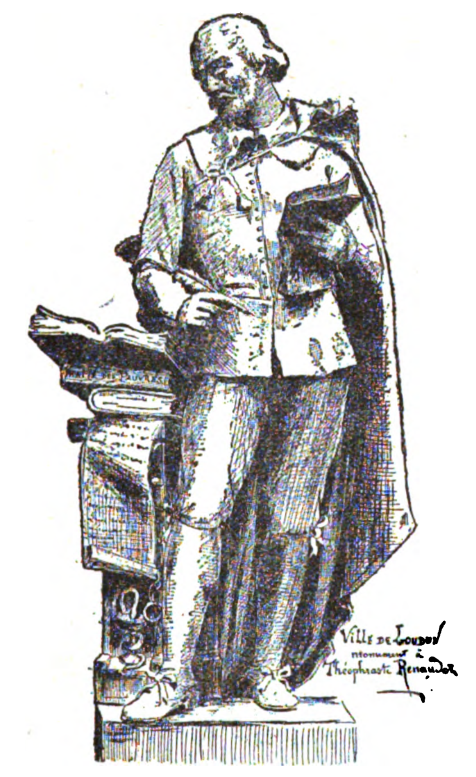
de VIII l. III s. VI d. à lui deuz IIe IIII^xx XIX livres de laene sur le tout. . . . . VIII l. III s. VI d.

« Item pour achapt de III aulnes de taille pour mectre en la tapisserie . . . . VI s. III d.

« Item plus baillé à frère Pierre Petit pour envoyer à Tours à ung enlumineur, qui avoit enluminé les heures de mond. s^r . . . . XVI l. XVI s. VIII d. »

R. D.

— **La statue de Renaudot, à Loudun.** — Une réduction de la statue de Renaudot, commandée par la ville de Loudun à M. Alfred



Charron, a été admise au Salon des Champs-Elysées, et a reçu les honneurs de la reproduction dans le Catalogue officiel publié par la maison Baschet.

Par l'entremise de M. Roger Drouault, l'éditeur M. Ludovic Baschet a bien voulu nous confier, pour en faire part à nos lecteurs, le cliché qui a servi à l'illustration du Catalogue.

— M. A. Labitte, directeur de l'*Enlumineur*, vient de retrouver un petit *livre de prières* en vers français du XVe siècle, provenant de la

bibliothèque du Prieuré des Bonshommes et postérieurement de la collection Mordret, d'Angers. Ce manuscrit a déjà été décrit par Mgr X. Barbier de Montault. M. Labitte en a fait l'acquisition ces jours-ci et compte en donner un fac-simile *in extenso*. A l'encontre de l'opinion de Mgr Barbier de Montault, qui le croit du XVIe siècle et incomplet, M. Labitte a la conviction qu'il date du XVe siècle et qu'il est entièrement complet. La meilleure preuve sera dans sa représentation intégrale. Depuis 1857, ce manuscrit avait disparu.

— **Le vandalisme à Saint-Maixent.** — Tout le monde a admiré, en descendant le plan Saint-Saturnin, l'élégante et gracieuse tourelle en saillie, qui forme l'angle de la place et de la rue de l'Abbaye. C'est la dernière qui subsiste, la seule qui reste des trois tours qui bornaient l'enceinte méridionale de l'ancien monastère.

Hé bien, on vient de l'éventrer, de lui percer le flanc, pour y creuser une fenêtre... Horrible !...

Nous ne faisons pas compliment à la Légion-d'Honneur sur la façon dont elle laisse ainsi détériorer ses immeubles.

— Dans l'*Enlumineur*, n° 4, du 1er juillet 1893, M. Alphonse Labitte confirme l'opinion émise par Mgr Barbier de Montault, au sujet des deux carreaux *verts*, trouvés dans le carrelage de l'église abbatiale des Châtelliers et dépeints dans le dernier volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

« Nous avons recueilli, dit M. Labitte, dans l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, intéressant village enclavé dans la forêt de Compiègne, plusieurs carreaux vernissés *vert* et certainement contemporains de la fondation de l'église qui est du XIIe siéle....

« Aujourd'hui, tout l'ancien carrelage de ce magnifique spécimen archéologique, classé parmi les monuments historiques, a été arraché, jeté en morceaux à droite et à gauche et remplacé par un dallage moderne... Tous ces carreaux vernissés, semés çà et là à l'entour de la vénérable abbaye datent, comme aux Châtelliers, des deux époques. Ceux de la première ressemblent beaucoup comme forme, dessin, vernis et cuisson, aux types dont Mgr Barbier de Montault nous donne la description et la reproduction ; mais la majeure partie est de couleur verte, sans incrustation, sur une terre rouge ; cependant, la cuisson a été presque toujours si forte, que ces carreaux semblent vitrifiés et donnent souvent une nuance bleue sur un glacis épais et solide.

« La seconde époque, XVIe et XVIIe siècle, donne des carreaux également de couleur verte, mais dans ces derniers on remarque que la terre a été moins bien battue, elle est moins sombre et sa cuisson plus légère.

« Nous pensons donc, à l'appui des spécimens que nous avons recueillis à l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois, lesquels sont rigoureusement du XIIe siéle, que la couleur verte des deux carreaux trouvés

par Mgr X. Barbier de Montault, parmi ceux à triples couleurs, peuvent appartenir à la même époque que les nôtres et remonter à la fondation de l'abbaye des Châtelliers ; ils seraient donc antérieurs à ceux si savamment décrits par notre éminent collaborateur, lesquels ont été exécutés lors de l'agrandissement de l'abbaye, entrepris au XIII[e] siècle par l'abbé Thomas. »

— **Le Nu au Salon de 1893 (Champs-Elysées)**, par Armand Silvestre (Paris, Bernard, 1893), nous donne une représentation phototypique du tableau exposé cette année, aux Champs-Elysées, par notre ami et compatriote Hubert Sauzeau, et intitulé : *Le Papillon.*

De la notice qui accompagne cette reproduction, nous extrayons les vers suivants du gai poète, ami de la forme :

Cœurs sanglants dont la pourpre éclate
Aux baisers rouges des couchants,
Les roses ouvrent, par les champs,
Leur belle robe écarlate.

Les tons de soie et de velours
Dont leur toilette est irisée
Brillent, et des pleurs de rosée
En font les calices plus lourds.

Les bourdons et les demoiselles
Et les beaux papillons soufrés,
Qu'un souffle berce sur les prés,
Y viennent reposer leurs ailes.

Et de ce concert de couleurs
Monte une musique attendrie,
La vague et lente causerie
Des insectes avec les fleurs.

Nouvelles bibliographiques diverses.

Paysages et Monuments du Poitou, photographiés par Jules Robuchon, 225[e] livraison : *Saint-Généroux* (Deux-Sèvres), texte par MM. Jos. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, et Arthur Bouneault, de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

Planches hors texte : 1° *Saint-Généroux*. L'Eglise, façade latérale sud ; 2° *Id*. L'Eglise, vue intérieure. Gravures dans le texte : 1° *Saint-Généroux*. Le vieux pont, vue prise en amont, héliogravure, (un des paysages les plus réussis de l'ouvrage) ; 2° appareil de l'Eglise de Saint-Généroux ; 3° palastrage de porte, du XVI[e] siècle, présentant, à droite et à gauche d'un arc en accolade, les outils distinctifs du tonnelier ; 4° inscription sur la clef de la porte charretière du presbytère.

226e livraison : *Thénezay. Château de la Rochefaton* (Deux-Sèvres), texte par M. Bélisaire Ledain.

Planches hors texte : 1° *La Pératte.* Clocher de l'Eglise, façade latérale sud ; 2° *Château de la Rochefaton,* vue prise au sud-est.

Gravures dans le texte : 1° Stalles du chœur de l'église de Thénezay ; 2° Statuettes en bronze, représentant un Mercure et un cerf ; 3° Château de Maurivet ; 4° Croix hosannière de la Pératte ; 5° Château de la Rochefaton, vue prise à l'ouest ; 6° intérieur de la cour du château de la Rochefaton ; 7° armoiries des La Rochefaton, des Chasteigner, des Pidoux, des de Vassé, des d'Autichamp, des Aymer de la Chevalerie.

— La *Revue de philologie française et provençale* (ancienne Revue des patois) recueil trimestriel publié par M. Léon Clédat, professeur de la Faculté des Lettres de Lyon, donne dans son fascicule I, premier trimestre 1893, pages 16 à 54, le commencement d'un travail de M. C. Puichaud, *Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais*. Cette première partie va de la lettre A à G. L'œuvre de M. Puichaud nous a paru intéressante et consciencieuse. Nous y reviendrons quand elle sera entièrement terminée.

— Emile Du Tiers, *Pulvis*, poésies. (Niort, Clouzot, 1893. 1 vol. de 42 pp.)

En un magistral sonnet, *Pulvis* est dédié au maître José-Maria de Hérédia, et l'éclat du poète impeccable semble rayonner sur tout le volume.

Par la lecture attentive des poésies les plus récentes d'Emile du Tiers, par une comparaison étudiée avec ses premières œuvres, il est aisé de constater chez l'auteur une marche ascendante, un progrès sérieux réalisé de jour en jour. Son talent s'affine et s'affirme de plus en plus. Sa phrase, toujours irréprochable, se concentre, se colore, avec une richesse d'expressions digne des grands maîtres.

Pour nous résumer, *Pulvis* est un des jolis volumes de vers que nous ayons eu le plaisir de parcourir. Tous nos compliments, mon cher ami !

— Vient de paraître : *Une Chambre de paysans*, par L.-A. Rémondière, docteur en droit, diplômé en économie politique par la Chambre de Commerce de Bordeaux, membre de l'ancienne Statistique des Deux-Sèvres, ex-receveur de l'enregistrement, avocat, maire de Loubillé. (Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs du Journal des Economistes, 14, rue Richelieu. — 1 vol. in-8°. Prix : 1 fr. 50.)

— Nous annonçons la prochaine apparition d'une publication spéciale, *le Manuscrit*, revue de documents manuscrits, livres, chartes, autographes, concernant leur curiosité historique, artistique, bibliographique, etc., donnant la description et la reproduction en fac-

simile de ces documents et traitant de toutes les questions qui s'y rattachent. Directeur : M. Alphonse Labitte.

— M. Demange, dans *les Ecoles d'un village Toulois, au commencement du* XVIII*e siècle*, Nancy, 1892, p. 52, parle de Jean Gaillard, qui fut curé de Trondes, au diocièse de Toul, « bachelier, licencié, maître ès-arts de l'Université de Poitiers. »

— Sur le motif qui décida Antoinette d'Orléans, fondatrice du Calvaire de Poitiers, à se faire religieuse après son veuvage, consulter l'article de M. Bruneau, dans l'*Union historique et littéraire du Maine*, n° de mai, pages 137-144.

— Dans la *Revue bénédictine*, 1893, n° de juin, p. 275-278 : *Le Livre du P. Ant. Lhoumeau sur le chant grégorien*, par Dom Janssens; compte-rendu très élogieux de l'ouvrage de l'ex-maître de chapelle de S. André de Niort.

— Notre compatriote, M. Gaston Deschamps, vient d'obtenir un des prix Montyon, de 1.000 francs, pour son intéressant ouvrage « *La Grèce d'aujourd'hui* » couronné, ces jours derniers, par l'Académie française.

— Les manuscrits des concurrents au concours pour l'*Almanach de Jacques Bujault* devront être déposés avant le 1er août, soit à la conciergerie du Palais de Justice, soit entre les mains de M. Henry, juge, à Niort.

— L'Association française pour l'avancement des sciences, à l'occasion d'un concours ouvert entre les médecins des départements, a décerné le premier prix à M. le docteur Ricochon, de Champdeniers, pour son mémoire sur *La rage humaine et animale dans les Deux-Sèvres depuis le commencement du siècle.*

— Dans son ouvrage « *Une chambre de Paysans* », p. 61, M. Rémondière cite une nouvelle publication de lui, actuellement sous presse : *Les charges du paysan avant et après la Révolution.*

— M. Eugène Hatin nous fait savoir qu'il n'a pas renoncé au projet de tirer à part, en l'augmentant d'un appendice important, son *Pendant à Théophraste Renaudot*, publié ici même; mais ayant été terrassé par une cruelle maladie, il se voit forcé de demander quelques semaines de crédit aux bienveillants confrères qui s'intéressent à son œuvre.

— MM. Georges Turpin et Arthur Bouneault viennent de mouler et de dessiner la curieuse cloche gothique de la tour de l'horloge à Parthenay. Notre collaborateur, M. Jos. Berthelé, fera prochainement connaître aux lecteurs de la *Revue*, les résultats nouveaux apportés par cette délicate exploration. En attendant, — toutes nos félicitations aux explorateurs.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Anonyme. *Anecdote sur le maire de Bessines.* 1804-1808, — dans la *Revue de l'Ouest*, 13 juin 1893.

Aulard (F.-A) *Le vrai Cathelineau* [d'après l'ouvrage récent de M. C. Port], — dans la *Revue politique et littéraire* (*revue bleue*), n° 25, 24 juin 1893.

Arnould (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers. *Méthode pratique de Thème grec.* — Paris, Klincksieck, 1892. 1 vol. de 63 pp. (Nouvelle collection à l'usage des classes, XXI).

Barbier de Montault (Mgr X.). *Le carrelage de l'église abbatiale des Châtelliers* (*Deux-Sèvres*), *au Moyen-Age et à la Renaissance.* — In-8° de 24 pp., avec 5 planches dessinées par M. Espérandieu. Extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1892.

— *Mgr Feuli, archevêque de Manfredonia*, dans la *Graphologie*, n° de janvier 1893.

— *Les funérailles du cardinal Lavigerie*, dans le *Giornale araldico*, n° de mars-avril.

— *L'épitaphe de Pierre de Polverel, dans l'église de la Trinité du Mont, à Rome*, — apud *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1893, t. XV, p. 163-165.

— *Les reliques de Sainte Cécile, à la cathédrale d'Albi*, — dans *la Croix du Tarn*, 1893, n°s 66, 67, 68, 69.

— *L'apparition de Sainte-Cécile au pape S. Pascal I, l'an 821*, — dans *La Croix du Tarn*, mai et juin 1893.

Biré (Edmond). *La Vendée en 1793.* Mémoires de Bertrand Poirier de Beauvais, publiés par la comtesse de la Bouëre. L'invention de l'évêque d'Agra, de M. Ch.-L. Chassin, par l'abbé E. Bossard. — *L'Univers*, 25 avril 1893.

Blanpain (N.). *Intrigues galantes de la veuve Scarron.* — Paris, A. Dumont, 1893, in-12, de 342 pp. avec portrait.

Bourgeois (Henri). *Respect à Cathelineau ! Réponse à M. Célestin Port.* — Nantes, Libaros, 1893, in-16 de 64 pages.

Castaigne (E.-J.), ancien professeur au Lycée Fontanes, à Niort. *Lettre à Charles Fuster sur « le cœur »* — Paris, Fischbacher, 1893, gr. in-8° de 16 pp. [Ext. de la *Revue du Maine*, mai-juin 1893.]

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

10me ANNÉE N° 116. 15 AOUT 1893

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

(*Suite.*)

Porteur de ces précieux papiers qu'il n'a garde d'abandonner, il se décide enfin à rentrer en France. Boulay franchit définitivement la frontière, le 8 août 1801, et arrive à Saint-Maixent, le 27, à quatre heures du matin. En février 1802, il obtient sa radiation de la liste des émigrés :

Du 21 pluviose, an 10.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Extrait de l'exemplaire de la liste des émigrés déposée au Secrétariat du conseil d'Etat, et signée par les ministres de la justice et de la police, et les conseillers d'Etat, nommés en exécution de l'art^e^ 9 du reglement du 28 vendémiaire, an 9. Le dit extrait signé : Le secrétaire général du conseil d'Etat, J. G. Locré.

Boulay, Jean Baptiste, de Saint-Maixent, dép^t^ des Deux-Sèvres, inscrit sur le 2eme vol. de la liste des émigrés, a été éliminé de la dite liste, en exécution de l'art^e^ 9 du reglement ci dessus cité.

Vu l'extrait ci dessus cité, le ministre de la police générale spécialement autorisé par l'art^e^ 13 du reglement,

Arrête :

ART^e^ 1er.

Le nom de Boulay, Jean Baptiste, de Saint-Maixent, dépar^t^ des Deux-Sèvres, est définitivement rayé de la liste des émigrés.

ART^e^ 2.

Le citoyen Boulay, Jean B^te^, rentrera dans la jouissance de ceux de ses biens qu'il possédait qui ne se trouvent pas aliénés, et dont il

n'est pas disposé par les arrêtés des 28 vendémiaire et 24 thermidor an 9.

ARTe 3.

Il ne pourra prétendre à aucune indemnité pour ceux de ses biens qu'il possédait, qui auraient été vendus.

Paris, ce 15 pluviose an 10 de la Répe.

Le ministre de la police générale, signé Fouché.

Pour le ministre, pour le secrétaire général, signé Devilliers.

Pour expédition,
Le secrétaire général de la préfecture,
CHAUVIN HERSANT.

(Timbre de la préfecture des Deux-Sèvres.)

La deuxième Restauration le récompensa de ses services et de son attachement aux Bourbons, par le brevet de chevalier de Saint-Louis :

LETTRES DE CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, en faveur de *M. Boulay de Montru, ancien officier.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, Chef souverain, Grand-Maître et Fondateur de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Etant bien aise de donner au *Sr Jean Boulay de Montru*, *ancien officier*, des marques de distinction, en considération des services qu'il nous a rendus, nous avons cru que nous ne le pouvions faire d'une manière qui lui soit plus honorable, qu'en l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, institué par l'Edit du mois d'Avril 1693, étant bien informé des services ci-dessus, et qu'il professe la Religion catholique, apostolique et romaine. A ces causes, nous avons fait, constitué, ordonné et établi. faisons, constituons, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main, *le Sr Boulay de Montru*, Chevalier dudit Ordre de Saint-Louis, pour par lui jouir dudit titre de Chevalier, aux honneurs et prérogatives qui y sont attachés, avec faculté de tenir rang parmi les autres Chevaliers dudit Ordre, et de porter sur l'estomac une Croix d'or émaillée, suspendue à un petit ruban de couleur de feu, et sur laquelle il y aura l'image de Saint-Louis, à condition d'observer les Statuts dudit Ordre, sans y contrevenir directement ni indirectement, et de se rendre à notre Cour, toutes et quantes fois nous le lui ordonnerons pour notre service, et pour le bien et utilité dudit Ordre. SI DONNONS EN MANDEMENT à tous Grand-Croix, Commandeurs et Chevaliers dudit Ordre militaire de Saint-Louis, de faire reconnaître *le Sr Boulay*

de Montru Chevalier dudit Ordre, de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, après toutefois qu'il aura prêté le serment requis et accoutumé. En témoin de quoi, nous avons signé de notre main ces présentes, que nous avons fait contre-signer par notre Ministre Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre.

Donné à Paris, le *vingt neuvième* jour de *Novembre*, l'an de grâce mil huit cent *quinze*.

LOUIS.

Par le Roi, Chef souverain, Grand-Maître et Fondateur de l'Ordre militaire de Saint-Louis :

Le duc de Feltre.

Jean Boulay n'était pas riche. Ses valeurs en immeubles pouvaient être évaluées à une somme de 2000 francs (1). Il vivait à Saint-Maixent, en commun avec sa sœur, Françoise, épouse de Jean-Alphonse Lévesque, dans la maison portant actuellement le n° 29 de la rue de la Croix. Cette maison avait été

(1) Tel est, du moins, le chiffre de la déclaration enregistrée au bureau des domaines de Parthenay, à la suite de son décès :

Succession collatérale de Mr Jean Boulay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Saint-Maixent, le 15 avril 1821 :

Immeubles 2000 fr.
A raison de 5 % ... droits... 100 fr.
Décime pour franc... 10 fr.
Total ..... 110 fr.

En marge : Principal et décime. 110 fr.
Timbre....... 35 c.
Total ..... 110 fr. 35 c.

Je soussigné, receveur de l'enregistrement et des domaines au bureau de Parthenay, reconnais avoir reçu de Monsieur Degermon, juge de paix à St-Maixent, y demeurant, à l'acquit de dame Françoise Boulay, ve de Jean-Alphonse Lévesque, docteur médecin à St Maixent, et autres cohéritiers du dit sr Jean Boulay, la somme de cent dix francs pour les causes ci-dessus exprimées.

Dont quittance, à Parthenay, le 1er août 1821.

ALIZART.

Au dos, est cette note de la main d'une nièce de Boulay, Mlle Julie Lévesque :

« Quittance des droits que nous avons payé pour la succession de feu mon oncle Chambor Boulay. »

achetée le 17 vendémiaire, l'an quatorzième de la République et le second de l'Empire Français, de dame Charlotte Auditeau, veuve de maître François Rondier, laquelle l'avait acquise elle-même de son frère François Auditeau et de Marie Testu son épouse, le 1er messidor an X. Ladite maison, vendue comme bien national provenant d'émigrés, le 8 floréal an II, à Charles Auditeau, négociant de La Rochelle, appartenait auparavant à Louis-Marie-Joseph-Sévère de Cumont du Buisson, « rebelle de la Vendée », à cause de sa femme, Marie-Anne de Barbezières, fille de Jean-César de Barbezières et de Anne-Gabrielle Lévesque ; cette dernière, épouse en deuxièmes noces et héritière de Jean-Charles Eschallé, seigneur de Linazay, décédé en sa maison de la rue de la Croix, le 25 août 1756, et enterré le lendemain en l'église de Saint-Saturnin.

De plus, il était dû, par l'hospice de Lusignan, une certaine somme à Jean Boulay sur les propriétés de celui-ci confisquées et vendues pendant son émigration, ainsi que le témoigne la lettre suivante du préfet de la Vienne à M. de Mayvière, demeurant à Marigny-Brizay, chargé de procurations de MM. de Vasselot, de La Rochebrochard et Boulay de Monteru :

Préfecture de la Vienne.
Division des finances.

Poitiers, ce 29 août 1821.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par mon arrêté du 24 de ce mois que j'adresse aujourd'hui à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, j'ai fixé à fr. 1244, 22c en revenu les biens que l'hospice de Lusignan doit restituer à MM. de Vasselot, de La Rochebrochard et Boulay de Montru, en exécution de l'ordonnance du Roi du 11 juin 1816 ; plus les revenus échus depuis la publication de cette ordonnance.

La comparaison de la dotation ancienne de l'hospice avec sa dotation actuelle a été faite ainsi que suit :

Dotation ancienne.

Biens fonds ou revenus. . . . . . F.	2786, 34	4119, 34
Rentes amorties à la caisse du domaine. .	483	
Rentes dont l'hospice a toujours joui. . .	850	

Dotation actuelle.

Biens fonds . . . . F.	4294, 91	5363, 56
Rentes de l'ancien patrimoine de l'hospice.	852, 50	
Rentes données en remplacement. . . .	176, 15	
Rentes remboursées à l'hospice	40	

Excédent à restituer. . . . F. 1244 22

Cet excédent est distribué ainsi qu'il suit, savoir :

A M. Boulay de Montru, pour ses biens évalués en revenus 1200 fr. 72 c.	432 f.	40
A M. de Vasselot, pour un revenu de 1217 fr. 44 c.	438	25
A M. de La Rochebrochard, pour un revenu de 1037 fr. 19 c.	373	57

Total égal. . . F. 1244 22

J'ai l'honneur, etc.
Le Préfet
(Signé) Chev. Locard.

D'ailleurs Boulay ne jouit aucunement de la petite partie des biens qui lui étaient restitués, car cette restitution ne s'opéra qu'en 1823, après sa mort. Nous extrayons quelques détails, sur la façon dont cette opération fut exécutée, d'une lettre de M. de Mayvière, adressée à Mlle Julie Lévesque, nièce et héritière de Jean Boulay :

Lusignan, ce 23 février 1823.

..... L'hospice devoit un capital de 24034 fr. 40 c., plus les intérêts de cette somme à partir du 12 mars 1817 jusqu'au 29 septembre 1822; à cinq pour cent, sans retenue, 30,697 fr. 27 c. Pour se libérer, l'hospice a donné, au prix de l'estimation des experts qui s'élève à 24348 fr. 80 c., la métairie de Chodé appartenant jadis à M. de Vacelot, des pièces de terre détachées en la commune de Rouillé, évaluées en capital à 2140 fr., et 3869 fr. 37 c. argent : ce qui nous donne une somme totalle de 30697 fr. 28 c. D'après l'ordonnance du roi cette restitution doit être partagée entre les réclamants au prorata des biens d'un chacun. J'ai fait cette répartition, sous la déduction de 298 fr. 90 c., qui m'ont été retenus pour réparation à la métairie donnée en paiement, plus 8 fr. 60 c. qu'il en a coûté pour l'acte de délaissement. J'ai pris la liberté de retenir sur votre somme dix-huit francs que vous deviez encore pour frais d'expertise. Il en résulte que, au lieu de 1341 fr. 67 c., vous ne toucherez que 1323 fr. 67 c. Cette somme est déposée chez M. Frère, notaire à Lusignan, où vous pourrez la prendre quand bon vous semblera. Maintenant, Mademoiselle, il vous reste à me faire connaître vos intentions sur le bien fond qui vient d'être restitué. Je les communiquerai aussi promptement que faire se pourra à MM. de Vacelot et de La Rochebrochard .....
J'ai l'honneur d'être, etc... De Mayvière.

Nous avons dit que Jean Boulay était mort avant l'époque précitée. Nous allons donner son acte de décès, extrait des registres de l'Etat-Civil de Saint-Maixent :

MAIRIE DE SAINT-MAIXENT

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE NIORT

L'an mil huit cent vingt un et le quinze avril, acte de décès de Monsieur Jean Boulay, chevallier de Saint Louis, né en cette ville, âgé de cinquante cinq ans, décédé ce jourd'huy sur les une heures du matin.

Fils légitime de défunt Monsieur Etienne François Boulay de Monteru et de feu dame Marie Catherine Vierfont.

Sur la déclaration à nous faite par Messieurs Jean Marie Adjutor Lévesque, propriétaire, et Angèle Ramire Orry, docteur en médecine, tous deux majeurs et domicilliés en cette dite ville, lesquels se sont soussignés avec nous.

Constaté suivant la loi par nous André Noël Tuffet, second adjoint du Maire et son délégué spécial pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil.

LÉVESQUE. — ORRY, D. M. P. — TUFFET.

Les pièces et documents que nous venons de reproduire proviennent en majeure partie de nos papiers de famille, principalement d'une liasse portant cette annotation, de la main de Mlle Julie Lévesque : *papiers ou titres de noblesse de feu mon oncle Boulay Chambor*. Quant aux détails sur l'existence aventureuse de ce dernier, ils sont extraits de son *Livre de voyage*, petit cahier de 58 pages, appartenant aujourd'hui à notre cousin, M. Alexandre Boulay, propriétaire à Touzac (Charente), qui a bien voulu nous le confier. Chambord avait soin de noter journellement le nom du lieu où reposait sa tête errante ; et c'est en cela surtout que son Livre est intéressant, car il nous fait suivre étapes par étapes, les marches et contremarches, d'abord de l'armée des Princes, puis de celle de Condé.

Nous publions le manuscrit tel quel, avec son orthographe bizarre et ses tournures de phrases parfois déconcertantes. Nous ne nous sommes pas cru permis de changer une lettre du texte. Boulay Chambord écrivait les noms de lieux tels qu'il les entendait prononcer. Pour quelques-uns de ces noms, par trop écorchés et que nous avons retrouvés sur la carte, nous nous sommes contenté de rétablir en note l'orthographe usuelle le plus généralement adoptée.

LIVRE DE VOYAGE

—

Campagne de 1792

Nom des cantonnement que j'ai fait avant que de camper :

Le 1er. Walendal. Resté trois semaines.
2. Hilchede. Resté deux mois.
3. Dietz. Resté deux mois.
4. Coblentz. Resté trois semaines.
5. Selster (1). Resté trois semaines.
6. Marcedorf. Resté deux mois.
7. Bel. Resté dix jours.
8. Rinbel. Resté trois jours.

Nom des campemant :

Aoust, le 2. — Simerne (2). Bivaquer un jour.

3. — Kirberg (3). Arrivée de Bervic (4), des hommes d'armes d'un bataillon de Bretons et d'offitier. Rareté de l'eau. Confution à la premiere distribution.

4. — On leve le camp à 5 heures du matin. Les Princes, avec un cortege tres brillant se mettent à notre tête par une pluie batante. On campe à Gunttzeroth dans un afreux pays.

5. — Sejour. Distributions d'outils, de bidons et marmittes. Le général Prusien de Schempfeld (5) est attaché à l'armée.

6. — On part pour camper à Berich, positions bien militaire. Nous voyons le feu des Prussiens de l'autre coté de la Mosel.

7. — Nous allons camper à Holszberg. Très forte marche. J'étois ce jour la de garde équipage ou j'ai beaucoub soufert. Arrivé au camp à minuit et demi, ayent lessé derriere moi à la garde d'un detachement d'homme d'arme à pied plusieurs chariots renversé, brisé et embourbé.

8. — Nous allons camper à Treive (6), ayant Ste Marie à notre droitte, la Moselle en fasse, très incomodé du sable et de la chaleur.

10. — Le regiment de Vikainsten (7) se joint à nous.

11. — Le roi de Prusse, accompagné du Prince de Brunsvic (8), passe la revue des emigrés. Beauté de notre cavallerie.

12. — Un detachement de Prussiens apporte de Sirque (9) l'arbre de la Liberté et une piesce de 4, avec son caison.

(1) Selters. — (2) Simmern. — (3) Kirchberg. — (4) Berwick. — (5) Schœnfeld. — (6) Trèves. — (7) Wickenstein. — (8) Brunswick. — (9) Siercq.

14. — Nous allons camper dans la pleine de Consarbrüc, les trois premier jour sans paille.

15. — Il se joint à nous 16 compagnie actives avec d'autre compagnie.

16. — Les 8 compagnie du corp d'offitiers de marinne viennent se joindre à nous.

17. — Les 4 compagnie de l'institutions de Saint Louis se joinne à nous.

18. — On leive le camp. Nous allons à Grevenmacre (1), de l'autre cauté de la Mozelle, l'ayent passé sur un pont jetté par les Prusiens.

19. — Nous levons le camp et alons à Statbretimus. Temps affreux, point de paille, boue, terre grasse, mauvaise eaux, où j'ai perdu un louis d'or dans de la paille.

21. — Nous aprenons la defaitte de 2 regiments françois par des hussards prussiens dans la nuit du 21 au 22. Nous attendons l'attaque de Longui (2). Nous aprenons l'arestations de La Fayette.

24. — L'armée du prince de Hohenlo (3) commence a arrivé à Remy (4), le 25. Le 26, elle se renforce. Le 27, une livre de pain.

28. — L'armée autrichienne deffille pour aller sur Thionville.

29. — Nous levons le camp. L'armée va à Roussi (5). Point de tante, mauvais chemin. En passant à Rodmack (6), nous entendons le canon de Thionville.

30. — Nous levons le camps pour le porter à Etange (7). Je suis d'avant garde. En chemin, les prinses nous passent pour aller devant. Aussitôt que les patriottes les voient, il tire sur eux et leurs chantent milles invectives. Rendu au avant poste sous Thionville, nous fesons le coup de fusil avec les carmaniolle. Une sortie de 50 hommes de la ville fit marcher une de nos division avec deux piesces de canon, qui rentra une demi heure après.

31. — Differante attaque à La Grange, 3 patriotte tués, un soldat de Vickeinchten blessé. On coupe l'arbre de la Liberté sur le glassis de Thionville. On atten l'attaque de Verdun.

Sept. 1. — Les patriottes continue a nous tirer jour et nuit beaucoub de bombes et de boulets qui font peu d'effets.

3. — Depart de 3 bataillons de notre armée pour passer la Moselle, pour bloquer du coté du fort. Cette division est commandée par Mr le marechal de Castre (8).

4. — Dans la nuit il arrive au champ 2 compnie de garde du corps. Le prince de Hohenlo fait sommer la ville.

5. — Deuxieme sommation. Nous aprenons qu'il y a un parti dans la garnison pour se rendre. Dans la nuit, nous canonons vigoureusement sans avoir jamais seû l'effet de notre attaque. De notre cotté, le prince de Valdeck a eu le bras emporté, douze Autrichiens de tués et quelque blessé.

(1) Krevenmacheren. — (2) Longwy. — (3) Hohenlohe. — (4) Remich. — (5) Roussy. — (6) Rodemack. — (7) Hettange. — (8) Castries.

6. — Vickainchten quitte notre camp.
7. — Nos hussards tue un chasseur fransais sur le glassis.
8. — Il nous arrive de Longui 2 canons de 24 et 2 mortié de 13 pousses, avec munitions et attirail nécessaire.
9. — Il continue de faire des temps afreux. Un officier de Poitou est tué, un de Flandre est blessé et un Wickainsten. Retour de la division de Castre.
10. — Le major des chasseurs de Ste Clair est tué.
11. — Pluie affreuse, départ des gardes du Roi, avec les compagnie rouge, pour l'armée prusienne. Un soldat de Bervich tué.
12. — Un soldat de Wickainsten a un coup de feu au traver du corp par megarde.
13. — Pluie afreuse le jour et la nuit, peu de feu de la plasse. On réduit depuis cette époque la viande à 1/2l et le pain à 1l.
14. — Beau temps. Il creve deux bombes sur le camp sans effets. Les marchand abondent.
15. — Feu de mousqueterie, toute la nuit, entre nos patrouille et les leurs sans effets.

(*A suivre.*) LOUIS LÉVESQUE.

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

6. *Peinture.* — M. de Fontenilles décrit ainsi, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XVII, p. 116-118, la « salle des Preux » au château de Bioule, arrondissement de Montauban : « Sur un fond, composé de trois larges bandes, jaunes, grises et rouges, répétées indéfiniment, est jeté un semis de fleurons à six feuilles, rouges, jaunes ou gris, de l'un en l'autre. Sur ce fond, d'un gracieux effet, se détachent des personnages à cheval, de grandeur naturelle, dont les brillants costumes de parade sont très variés, ainsi que leurs attributs. Le nom de chacun d'eux, inscrit sur une banderole déployée, en lettres onciales du XVIe siècle, indique que l'on a voulu représenter les neuf Preux.....

« Le premier qui s'offre à notre gauche est vêtu d'un riche costume aux couleurs jaunes et rouges, écartelées sur la poitrine. De sa coiffure, en forme de casque, partent d'amples panaches. Il porte, pendue à l'épaule, une rondache où sont figurés trois oiseaux, posés 2 et 1. De la main droite, il tient une épée levée et de la gauche dirige son cheval blanc, galopant de gauche à droite. Le harnachement très soigné est garni de cabochons. Sur la banderole est inscrit son nom : HECTOR.

« Le second, monté sur un cheval bai, allant à la rencontre de celui-ci, est peu visible sous la couche de poussière et de badigeon qui le recouvre.

« Sur le mur en retour d'équerre, au dessus d'une des portes ogivées, on a placé un troisième personnage, monté sur un cheval noir, trottant de gauche à droite. Son costume est aussi fantaisiste que celui des autres preux se rendant en brillant équipage à quelque tournoi imaginaire sans doute. Le nom d'OGIER est inscrit sur la banderole.

« Le quatrième, qui d'après l'inscription serait *Jules César*, est vêtu d'une cotte à corsage rouge et à jupe rouge et jaune et de chausses rouges. Sur ses épaules est jeté un ample manteau bleu, doublé de rouge et galonné de jaune. Il est barbu et coiffé d'une toque. De la main gauche il tient un sceptre, tandis que de la droite il dirige son cheval gris, harnaché avec luxe, marchant de droite à gauche. Sur les flancs du caparaçon on distingue un aigle à deux têtes, les ailes déployées se détachant en noir sur un fond rouge.

« Quoique le cinquième n'ait pu être nettoyé complètement, on peut dire cependant qu'il offre aussi un vif intérêt, tant au point de vue des costumes qu'à celui du harnachement.

« Le sixième est très détérioré, mais on peut voir cependant que son costume était, à peu près, semblable à celui des autres personnages.

« Il n'a pas été possible de pousser plus loin cet examen, les besoins de l'exploitation rurale ayant nécessité le partage de cette salle par une cloison.....

« Il est inutile d'insister sur l'importance de cette décoration murale, dont notre pays n'offre pas d'autre exemple. Le grand effet décoratif produit par ces peintures vient de l'harmonie des couleurs, agencées avec un goût sûr, plutôt que de la correction du dessin, qui, cependant, ne manque ni de franchise ni d'une certaine hardiesse ».

Cette note est trop rapide ; il y aura lieu, après une étude plus consciencieuse, de la transformer en article, car le sujet en vaut la peine, assurément. Ici, nous revenons au type des cavaliers, armés et armoriés. La première série manque totalement : la seconde, affectée au paganisme, est représentée par Hector et César ; la troisième offre, parmi les preux chrétiens, Charlemagne et Ogier. Trois noms seulement sont inscrits sur la fresque, Hector, César et Ogier ; mais un des témoins de la découverte n'hésite pas à y adjoindre Charlemagne, sans doute

à cause de son costume. « M. Momméja, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, n'a pas seulement étudié la chapelle castrale de Bioule; avec ses collègues, il a sauvé ces peintures murales : le château lui-même offre les preux à cheval, Ogier, César, Hector, Charlemagne » (1).

7. *Tapisseries.* — Comme précédemment, je ferai deux classes pour les tapisseries, suivant qu'elles se réfèrent à un ensemble ou à des pièces de détail.

(*a.*) *Anne de Bretagne.* — « Nous retenons, parmi les tapisseries d'Anne de Bretagne, le *Triomphe des neuf Preux* » (2).

(*b.*) *Lille.* — « 1510. A Pierquin Derinne etc. Deux pièces des neuf Preux » (3). — « 1514. A Pierre Van Alst, etc. Une grande pièce à or des IX Preux » (4).

(*c.*) *Taillebourg.* — « En la chambre de Madame, là où est le miroir ardent (5), laquelle est garnye de tappicerye des preux, qui se monte huit pièces. — Item, une grant pièce de tappicerye des neuf preux » (6).

(*d.*) *Craon.* — « Item, neuf pièces de tapiceries, en laquelle sont les neuf preux » (7).

(*e.*) *Histoires détaillées.* — Au détail, nous trouvons dans les inventaires les histoires de David, Josué, Machabée, ce qui forme une triade complète, puis d'Alexandre et de César, à qui il ne manque qu'Hector pour la seconde triade, à moins qu'on ne lui assigne la guerre de Troie (8). Artus fait seul défaut dans la série des preux chrétiens.

« Les troubles religieux portèrent un coup sensible à cette

(1) *Rev. de l'art chrét.*, 1890, p. 60.

(2) Müntz, *la Renaissance en France*, p. 515.

(3) Houdoy, p. 143.

(4) *Ibid.* Dans ces deux textes, il s'agit de « réfections » et « réparations », ce qui fait reporter les tentures au XVe siècle.

(5) « *Miroir ardent* est une espèce de miroir, lequel étant exposé au soleil en rassemble tellement les rayons dans son foyer qu'il brûle presque en un moment ce qui lui est présenté. Il y a des miroirs ardens de verre, il y en a aussi d'acier ou de métal » (*Dictionn. univ.* de Furetière).

(6) *Invent. du château de Taillebourg,* 1528, nos 127, 255.

(7) *Invent. du chât. de Craon,* 1553.

(8) Dom Piolin, dans *Le théâtre chrétien dans le Maine*, Mamers, 1892, p. 55, mentionne « Jacques Millet, auteur de l'*Histoire de la destruction de Troie la grande, par personnages,* l'une des œuvres dramatiques les plus considérables du XVe siècle et l'une des premières en date (1450) ».

industrie florissante (à Audenarde). Les habitants de la ville avaient pris part à la révolte des Gantois en 1539, révolte durement réprimée par Charles Quint. Après les fureurs iconoclastes des protestants fanatisés, beaucoup de tapissiers d'Audenarde, compromis dans ces actes de vandalisme, durent chercher un refuge à l'étranger et subir la confiscation de leurs biens. Parmi les pièces saisies en cette circonstance sont citées l'histoire de Jacob, celles d'Isaac, de David et d'Alexandre le grand. Le trésor impérial de Vienne renferme une histoire de David, portant la signature d'Arnould Cobbault, d'Audenarde » (1). — « Voici la liste chronologique des travaux des différents ateliers florentins, jusqu'au décès du duc Cosme : 1561. Histoire de David, 3 pièces..... 1567. Histoire de David » (2).

« Charles Quint achète, en 1544, de Jean Dermoyen, une Histoire de Josué, en huit pièces, rehaussées d'or, d'argent et de soie ; à en juger par le prix, elles auraient égalé les plus riches tentures sorties à ce moment des ateliers flamands. La suite complète coûta la somme énorme de 10,000 livres de Flandre » (3). M. Houdoy donne le document lui-même, d'après la Chambre des Comptes de Lille, à l'an 1545 : « A Jehan Dermoyen, en tant moins de la somme de dix mille livres dont avoit esté convenu avec lui pour l'achapt de VIII pièces de tapisserie d'or, d'argent et de soye de l'histoire de Josué que M. S. a fait prendre et acheter de lui le XIII[e] jour d'octobre XV[c]XLIIII » (4).

L'Histoire de Judas Machabée reparaît deux fois à Craon en Anjou et à Thouars, en Poitou, mais toujours dans l'illustre maison de la Trémoille.

M. le duc de la Trémoille (5) signale, dès 1507, cette tapisserie qui était alors à l'Isle Bouchard, en Touraine. Elle servit « à Poictiers, pour la revue de l'Empereur Charles Quint » le 9 décembre 1539, et, à Thouars, pour celle « de la reine de Navarre, Marguerite d'Orléans ». Les inventaires subséquents l'enregistrent en ces termes :

« 1553. En la chambre de Madame de Taillebourg, six pièces historyées de *Judas Macquabeus*.

(1) Guiffrey, *Hist. de la tapiss.*, p. 207.

(2) *Ibid.*, p. 233.

(3) Page 179.

(4) Houdoy, p. 146.

(5) *Invent. de François de la Trémoille, en 1542*, p. 146.

« 1574. En la chambre appellée la *chambre de Taillebourg*, sept pièces de tapisseries, dont il y en a une petite tendue, appellée *Judaz Maquabeus*. »

« Et par dessus (le lict) au hault y a ung aultre grand ciel de haulte tapisserye des gestes de Machabeus, à menue verdure, garnye de franges de laine rouge, verte et jaulne. — Item, sept grandes pièces de tapisseryes de haulte lisse, comprins ledit ciel, contenant les gestes dudict Machabeus, de haulteur de quinze pieds et de douze de large, chacune pièce semées au hault d'escripteaulx et nous a dict Paoulle Morier, tappissier, que les dictes pièces sont de la tappisserie anxienne de l'Isle Bouchard » (1). — « Item, un ciel de tapicerie, pour servir à la tapicerie de Judas Macabeus. — Cinq pièces de tapicerie tendues, où est partie de l'istoire de Judas Macabeus. Huict pièces de tapicerye à l'istoyre de Judas Macabeus » (2).

Alexandre, déjà mentionné à propos de David, occupe encore trois fois M. Guiffrey. « Presque tous les artistes de réputation qui vivaient à Florence avaient été employés par l'atelier ducal..... Salviati donna une Histoire d'Alexandre, qui fut exécutée dans les Pays-Bas » (3). — « En 1582, pour se bien faire venir de son nouveau maître, la ville d'Audenarde offrait au duc de Parme une riche tenture de l'Histoire d'Alexandre-le-Grand, payée 2,000 florins à Josse de Pape » (4). — « Les tapissiers de Florence terminent douze espaliers (5) de l'histoire d'Alexandre (1595), commandés pour Venise » (6). Avec M. Houdoy, nous remontons à 1514 par ces documents de la Chambre des comptes de Lille : « A Pierre Van Alst, tapissier à Bruxelles, pour réfections, assavoir..... une (histoire) de Alexandre » (7) et à 1516 : « Dix pièces de tapisseries d'or, d'argent et de soye, bien riches, de l'istoire et des faiz d'Alexandre le grant, qui sont venues d'Espaigne » (8).

« Jean Pissonnier est auteur d'un Triomphe de Jules César

(1) *Inv. du chât. de Thouars*, 1542, p. 22, 23.

(2) *Inv. du chât. de Craon, en 1553.*

(3) *Hist. de la tapiss.*, p. 232.

(4) *Ibid.*, p. 247.

(5) *Œuvres compl.*, t. I, p. 576, au mot *spalière*. Le *Glossaire archéologique* n'a pas *espalière*.

(6) *Hist. de la tapiss.*, p. 263.

(7) Houdoy, p. 143.

(8) *Ibid.*, p. 154, *Inv. de Marguerite d'Autriche.*

(1510) » (1) et en 1594, François Swerts, marchand d'Anvers, vendait à l'archiduc Ernest d'Autriche « six pièces représentant des épisodes de la guerre de Troie ; leur prix s'élevait à 1032 florins » (2). Cette guerre célèbre est mentionnée deux fois dans les Comptes de Lille, en 1510 et 1522 : « A Pierquin Derinne, Pierre Van Opponem, Franchois Hoen, Jehan Van der Brugghe, ouvriers de tapisserie, pour réparations aux tapisseries cy-après : Sept pièces de la destruction de Troye » (3). — « A Pierre Van Aest, tapissier à Bruxelles, que M. S. doit mener en Espaigne : sept tappis de l'istoire de Troie » (4).

La Chambre des comptes de Lille a deux documents sur Charlemagne et Godefroy de Bouillon. « 1510. A Pierquin Derinne, etc., pour réparations... : Une pièce à or de Charlemagne » (5) — « 1514. A Pierre van Alst, tapissier à Bruxelles, pour réfections, assavoir... : Une (pièce) de la plus ancienne histoire de Charlemagne » (6) — « 1510. Deux pièces à or de Godefroid de Billon » (7).

8. *Saint-Maixent.* — Des textes passons, maintenant, aux œuvres elles-mêmes. En première ligne, vient la tapisserie de M. Reversé, objet de ce mémoire et que j'étudierai dans un paragraphe spécial.

9. *La Grange.* — M. Guiffrey a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XL, une *Note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon et sur les représentations des preux et des preuses au quinzième siècle* : il en a été fait un tirage à part, Paris, 1880, in-8°, de 14 pages. Cette tapisserie appartient au château de la Grange-sur-Allier (8) ; elle est gravée dans les *Châteaux historiques de la France.* »

« La composition est des plus simples. Un chevalier, à longue

(1) Guiffrey, p. 176. — « A Jehan Pissonnier, marchand de tapisserie, pour VIII pièces du Triomphe de Julius Cesar, pour servir en salle, contenant ensemble IIII^c aul. et demye » (Houdoy, p. 143).

(2) Guiffrey, page 250.

(3) Houdoy, p. 142.

(4) *Ibid.*, p. 144.

(5) Houdoy, p. 143.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.* — « Pierre Delarbre répare les tapisseries de Charlemagne, au château de Pau, en 1583 ». (Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 349).

(8) L'*Histoire de la tapisserie*, p. 117, se contente de dire « dans un château de la Nièvre.

barbe et moustache, portant une armure complète, tenant dans la main droite une hache d'armes, le bras gauche caché derrière une targe de tournoi d'une forme singulière, s'avance vers la droite, monté sur un cheval au pas, richement caparaçonné. Sur l'habillement du destrier, les armes de Jérusalem sont deux fois répétées. Elles se retrouvent encore sur le champ de la targe. Ce détail suffirait à donner le nom du personnage qu'on a voulu figurer, quand bien même ce nom ne serait pas répété à deux reprises parmi les inscriptions. Le chevalier est escorté de deux varlets : l'un, qui disparaît à moitié derrière le cheval, pose la main sur la croupe ; l'autre, armé d'une pique, tient sa bride. Le costume de ces deux hommes de pied appartient, sans contestation possible, au XVI[e] siècle, comme l'armure allemande du chevalier. D'ailleurs, ces deux personnages ne paraissent placés là que comme comparses et pour étoffer la composition. Dans le fond, l'artiste, près d'un arbre de forme singulière, auquel il a cru donner peut-être l'aspect d'un palmier, nous montre une ville à tours crénelées, certainement Jérusalem. A côté de ces édifices, au-dessus du cou du cheval, on lit une première fois : *Godefroy de Bilion.* Godefroy de Bouillon, comme premier roi de Jérusalem, portait les armoiries que nous voyons ici.

« Toutes les inscriptions qui entourent le sujet central sont relatives à ce fait historique. Malheureusement, ces inscriptions, soit par l'effet de la vétusté, soit par suite du traitement barbare que la tapisserie a subi, ont en partie disparu. Quelquefois il sera possible de restituer les lettres qui manquent ; mais, parfois aussi, nous ne sommes pas parvenu à trouver un sens aux fragments de mots existants.

« Les banderoles, dont les enroulements encadrent la scène de trois côtés, forment en quelque sorte trois phrases ou trois inscriptions distinctes. La lecture de l'inscription supérieure ne présente pas de difficulté. On y voit encore...... *x pour nous non fut couronné..... mais d'espines.* On peut aisément ajouter les mots disparus et lire : (Dic)*x pour nous fut couronné non* (d'or) *mais d'espines* ; allusion aux paroles que Godefroy de Bouillon prononça quand il refusa de porter une couronne d'or dans la ville où Jésus avait porté la couronne d'épines.

« Les légendes inscrites sur les banderoles latérales sont loin d'offrir une lecture et une interprétation aussi faciles. A gauche, comme on l'a déjà fait remarquer, les banderoles sont incomplètes, une partie des mots manquent. On lit toutefois :

. . . . . . **eux**
. . . . . . **odefroy**
. . . . . . **billon**
. . . . . . **uis**
. . . . **appellé**
. . . . **par**
. . . . **euvres**
. . . . . . **vertueuses**
. . . . **et faictz**

« Ce qui peut se lire : *Preux Godefroy de Billon suis appellé roi par mes œuvres vertueuses et faictz.*

« L'autre côté, c'est-à-dire la banderole latérale de droite, paraît commencer après l'inscription supérieure et donne ainsi :

pas pour
souverain
Jhesus Christ
lignes que
les.....
strer
de mon
porter poi
sans.....
....

« Si le sens général se devine assez aisément, nous n'avons pu arriver à reconstituer les mots d'une manière satisfaisante...

« Il me reste à proposer une conjecture suggérée par le sujet de notre tapisserie et le texte qui l'accompagne..... Dans les inventaires anciens, une pièce de tapisserie va rarement seule ; le plus souvent, plusieurs morceaux sont réunis et composent une tenture ou, comme on disait autrefois, une chambre de tapisserie. Ces différents morceaux, appelés à concourir à la décoration de la même salle, devaient offrir un ensemble et, sans répéter les mêmes sujets, reproduisaient généralement des épisodes tirés du même récit, de la même légende.....

« Il n'est pas téméraire de supposer que la tapisserie de Godefroy de Bouillon a appartenu à une série de ce genre. Cette hypothèse admise, il devient aisé de déterminer les autres personnages dont les portraits équestres complétaient la tenture. On a dit que la légende latérale de gauche commence par ces mots : *Preux Godefroy de Billon*. Or, un des sujets les plus populaires et qui reviennent le plus fréquemment dans les inventaires royaux ou princiers du xv[e] siècle est précisément la légende des *Neuf Preux* .....

« La tapisserie du château de la Grange-sur-Allier nous a conservé le type d'un sujet très populaire au XIVe et au XVe siècle, maintes fois reproduit et dont pourtant il existe aujourd'hui fort peu d'exemplaires.

« Que si l'on s'étonnait de voir la vogue de ce roman se prolonger depuis la seconde moitié du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe, il ne serait pas difficile d'établir par des preuves la continuité de ce succès... Nous retrouvons deux de nos héros, Alexandre et Charlemagne, auxquels on a adjoint, pour la circonstance, Pompée, dans le roman *Les Trois Grans*, qui ne porte pas de date, mais qui parut très vraisemblablement à Paris, vers le commencement du XVIe siècle. Enfin, les *Neuf Preux* reparaissent, au complet cette fois, dans un manuscrit à miniatures du XVIe siècle, composé en entier du récit de leurs exploits (*Bibl. nat.*, *fonds franç.*, 12598) (1).

(A suivre.) X. BARBIER DE MONTAULT.

M. L'ABBÉ AUBER

(*Suite et fin.*)

— Notice sur Girouard, sculpteur poitevin. (1er trimestre de 1842. — Tiré à part, 8 pages.)

— Rapport sur les fouilles de Villenon, près Vivonne. (4e trimestre de 1843. — Tiré à part, 11 pages et 1 planche.)

— Notice sur un reliquaire de l'époque romane. (4e trimestre de 1845. — Tiré à part, 8 pages et 2 planches, puis reproduit en 1859 dans la *Revue de l'Art Chrétien* avec nouveau tirage à part de 12 pages et 2 planches.)

— Description d'une peinture murale du XVIIe siècle découverte récemment dans la cathédrale de Poitiers. (2e trimestre de 1847. — Tiré à part, 8 pages.)

— L'église de Saint-Jacques de Châtellerault. Son nouveau vitrail; observations à ce sujet sur un article de M. Foucart. (3e trimestre de 1847. — Tiré à part, 20 pages.)

— Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon, nommée ensuite Bourbon-Vendée et aujourd'hui Napoléon-Vendée. (1er trimestre de 1848. — Tiré à part, 67 pages.)

— Réponse aux observations de M. Foucart au sujet de l'article de M. l'abbé Auber sur le nouveau vitrail de l'église Saint-Jacques de Châtellerault. (4e trimestre de 1848. — Tiré à part, 6 pages.)

(1) Pages 12-13.

— Notice sur une fresque du xve siècle et une inscription du xvie découvertes à Chauvigny. (2e trimestre de 1849. — Tiré à part, 11 pages et 1 planche.)

— Notice sur une inscription du xie siècle découverte à Sainte-Radégonde de Poitiers (2e trimestre de 1849. — Tiré à part, 5 pages, à la suite de la Notice précédente.)

— Notice sur la suite d'une inscription découverte à Sainte-Radégonde de Poitiers. (4e trimestre de 1849. — Tiré à part, 5 pages et 1 planche.)

— Notice sur une inscription chrétienne trouvée à Poitiers. (2e trimestre de 1850 et 4e trimestre de 1855. — Tiré à part, 3 pages.)

— Jacques de Hillerin, poitevin, et conseiller au Parlement de Paris. Biographie des xvie et xviie siècles. (3e trimestre de 1850. — Tiré à part, 50 pages.)

— Notice sur un missel manuscrit du xve siècle et sur le calligraphe poitevin, Pierre de la Nouhe. (2e trimestre de 1851.)

— Rapport sur le nouveau vitrail de la façade occidentale de Notre-Dame de Poitiers. (4e trimestre de 1851. — Reproduit avec quelques modifications dans le *Journal de la Vienne* et tiré à part, in-8e de 11 pages.

— Rapport sur le vitrail de l'Immaculée Conception récemment placé à Poitiers. (4e trimestre de 1851. — Réimprimé dans le *Journal de la Vienne* et tiré à part, in-8° de 6 pages.)

— De la signification du mot IEVRV et du sens qui lui revient dans les inscriptions votives du Vieux-Poitiers, d'Alise et de Nevers. (4e trimestre de 1855. — Tiré à part, 15 pages et 2 planches, puis réimprimé à Poitiers chez Oudin en 1859).

— Notice sur les fresques de Saint-Pierre-les-Eglises, près Chauvigny. (3e trimestre de 1856. – Réimprimé dans le *Journal de la Vienne* et tiré à part, 10 pages.)

— Saint-Maximin de Trèves et Saint-Maximin de Poitiers. (4e trimestre de 1856. — Tiré à part, 7 pages.)

— Origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers. (2e trimestre de 1857. — Réimprimé dans le *Journal de la Vienne* et tiré à part, 12 pages.)

— Saint-Bernard et Parthenay-le-Vieux, dissertation sur le lieu où s'opéra la conversion miraculeuse de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et comte de Poitou, en 1135. (4e trimestre de 1861. — Tiré à part 34 pages.)

— Rapport sur l' « Abécédaire d'Archéologie gallo-romaine », de M. de Caumont. (3e trimestre de 1862. — Tiré à part, 4 pages.)

— Notice sur l'église de Sivaux (Vienne) et son inscription gallo-romaine. (3e trimestre de 1862. — Tiré à part, 8 pages et 1 planche.)

— L'église Saint-Paul de Poitiers et son histoire. (4e trimestre de 1862. — Tiré à part, 36 pages.)

— Rapport à la Commission nommée pour le choix d'un emplacement destiné aux sacristies de l'église Notre-Dame. (4e trimestre de 1865.)

— De l'*Ascia*, des études faites à son sujet et de l'état actuel de la question. (2ᵉ trimestre de 1866. — Tiré à part, 16 pages et 1 planche.)

— Notice sur trois tableaux représentant la conversion du duc d'Aquitaine Guillaume X par saint Bernard dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux en 1135. (2ᵉ trimestre de 1868. — Tiré à part, 12 pages.)

Une note de l'abbé Auber, insérée dans le Bulletin du 4ᵉ trimestre 1869, page 322, signale un quatrième tableau.

— Observations et notes sur le temple Saint-Jean, en réponse à la dissertation de M. Ledain. (1ᵉʳ trimestre de 1873.)

II° Dans les *Mémoires*.

— Notice sur un manuscrit latin du XIIIᵉ siècle. (Année 1838. — Tiré à part, 12 pages et 2 planches.)

— Notice sur un coutelas antique (Année 1839. — Tiré à part, 11 pages et 1 planche.)

— Recherches sur la vie de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers. (Année 1840. — Tiré à part, 1 vol. in-8°.)

— Notice sur un poignard du XVIᵉ siècle. (Année 1841. — Tiré à part, 7 pages et 1 planche.)

— Histoire de la cathédrale de Poitiers. (Année 1848 et 1849.— Se trouve communément dans le commerce avec un titre particulier : *Poitiers, chez tous les libraires ; Paris, Derache, 1849*, 2 volumes in-8° avec 30 planches lithographiques dont 12 hors texte.

Cet ouvrage, un des meilleurs de notre auteur, lui mérita une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Restauration des fresques de l'église Sainte-Radégonde de Poitiers. Discours prononcé à la séance publique le 26 décembre 1849. (Année 1849. — Tiré à part, 16 pages.)

— Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises, près Chauvigny-sur-Vienne. (Année 1851. — Tiré à part : *Paris, Didron, 1852*, 1 volume in-8° avec 3 planches.)

Ouvrage aussi récompensé d'une mention honorable par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Examen de l'Exposition des Arts et de l'Industrie de Poitiers au point de vue archéologique. (Année 1851. — Tiré à part, 23 pages).

— Découverte du tombeau et des restes du cardinal Simon de Cramaud dans la cathédrale de Poitiers, le 14 septembre 1858. (Année 1857. — Tiré à part, 29 pages et 2 planches.)

— Notes d'un voyage archéologique à Saint-Pierre de Maillé (Vienne). (Année 1860-1861. — Tiré à part, 31 pages.)

— Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le Bas-Poitou. (Année 1862. — Tiré à part, 61 pages et 1 carte.)

— Histoire de l'Eglise et de la province de Poitiers. (Année 1865. — Tiré à part, 90 pages.)

— Etude sur les historiens du Poitou. Discours prononcé à la séance publique du 30 décembre 1866. (Année 1866.)

— Histoire de saint Martin de Vertou. (Année 1868. — Tiré à part avec un titre plus ample et quelques additions : *Poitiers, chez l'auteur, 1869*, 1 volume in-8° avec 3 planches. — 2ᵉ édition. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1869*, in-18.)

— Des Monuments antérieurs au XIᵉ siècle dans l'Ouest de la France. (Année 1884. — Tiré à part, 9 pages.)

En dehors de la Société des Antiquaires de l'Ouest, nous avons relevé dans d'autres collections et revues scientifiques les travaux suivants de l'abbé Auber :

— Le Congrès scientifique de Poitiers, poème lu en séance générale le 16 septembre 1834. (Compte-rendu des séances de ce Congrès. — Tiré à part, in-8° de 7 pages.)

— Table générale, analytique et raisonnée des matières contenues dans les les dix volumes formant la première série du Bulletin monumental publié par la Société française pour la conservation des monuments. — Table générale... des matières contenues dans les dix volumes formant la seconde série (tomes XI à XX)... *Paris, Derache, 1846* et *1861*, 2 volumes in-8° de XII-304 pages et XVI-586 pages.

Ouvrage couronné par la Société française d'archéologie.

— Rapport à M. de Caumont [sur les restaurations opérées en Poitou, lu à la séance générale tenue à Rennes le 2 septembre 1849]. (Bulletin monumental, t. XV.)

— Rapport [sur l'état des monuments de la Vienne, les travaux et les études dont ils ont été l'objet dans ces dernières années]. (Bull. monum., t. XXIII.)

Lu à la séance tenue à Poitiers par la Société française d'archéologie le 24 mars 1857. M. l'abbé Auber présidait cette séance.

— Considérations générales sur l'histoire du symbolisme chrétien, ses causes, ses développements et sa décadence. (Bull. monum., t. XXIII. — Tiré à part, *1857*, in-8° de 29 pages.]

— Des Verrières peintes et de quelques amateurs qui en devisent. (Bull. monum., t. XXIV, 1858.)

— De l'Architecture religieuse et des architectes au XIXᵉ siècle. (Revue de l'Art chrétien. — Tiré à part : *Paris, Alph. Pringuet, 1859*, in-8° de 25 pages.)

— De l'an Mille et de son influence prétendue sur l'architecture religieuse. (Revue de l'Art chrétien.— Tiré à part : *Paris, Ch. Blériot, 1861*, in-8° de 13 pages, ou *Arras, Rousseau-Leroy, 1862*, in-8° de 11 pages.)

— Les Catacombes considérées comme type primitif des églises chrétiennes. (Revue de l'Art chrétien. —Tiré, à part : *Arras, Rousseau-Leroy, 1862*, in-8°.).

— Symbolisme du Cantique des cantiques. (Revue de l'Art chrétien. — Tiré à part : *Arras, Rousseau-Leroy, 1862*, in-8°

— Des Modillons dans l'architecture chrétienne et en particulier de ceux de la nouvelle façade de l'église Saint-Jacques de Châtellerault. (Bull. monum., — Tiré à part : *Paris, Derache, 1863*, in-8° de 7 pages et 1 planche.)

— L'Anneau de sainte Radégonde et ses reliques à Poitiers. (Revue de l'Art chrétien. — Tiré à part : *Arras, Rousseau-Leroy, 1864*, in-8° de 72 pages.)

— Caractères de l'architecture dans les monuments de la Vendée ; mémoire lu au Congrès archéologique tenu à Fontenay en 1864. (Compte-rendu des séances tenues à ce Congrès. — Tiré à part : *Caen, imp. de F. Le Blanc-Hardel, 1865*, in-8° de 13 pages.)

— Des Statues équestres sculptées aux tympans de quelques églises romanes et de leur signification dans l'esthétique chrétienne. (Compte-rendu des séances du Congrès tenu à Fontenay. — Tiré à part : *Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865*, in-8° de 32 pages.)

— De la rédaction des chroniques paroissiales ; mémoire lu au Congrés archéologique de Fontenay en septembre 1864. (Compte-rendu des séances de ce Congrès. — Tiré à part : *Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865*, in-8° de 21 pages.)

— Lettre à M. de Caumont sur le Sagittaire considéré comme symbole chrétien. (Bull monum., t. XXXII, 1866, pages 839-849.)

— Mémoire sur la chronologie des signes lapidaires du moyen-âge et sur leurs formes générales, lu au Congrès scientifique de Chartres, le 9 septembre 1869. *Chartres, Garnier, s. d.*, in-8° de 8 pages.)

— Mémoire sur l'origine. le développement et les progrès du symbolisme des monuments religieux, des premiers temps de l'ère chrétienne au XII° siècle... lu au Congrès scientifique de Chartres le 10 septembre 1869. — (*Chartres, imp. Ed. Garnier, s. d.*, in-8° de 16 pages.

— Réponse à M. de Caumont sur des sculptures symboliques des XI° et XII° siècles. (Bull. monum., t. XXXVIII, 1872, pages 53-86.)

— L'Art chrétien, fragment poétique. (Revue de l'Art chrétien. — Tiré à part : *Arras, typ. de Planque, 1873*, in-8° de 12 pages.)

Ce fragment est tiré des *Méditations de l'Ermitage*. Il a été reproduit en mai 1875 dans la *Revue d'Aquitaine*.

— De l'Axe des églises et de sa déviation symbolique ; lettre à Mgr Barbier de Montault,... (Bull. monum., — Tiré à part ; *Tours, imp. J. Bouserez*, 1873, in-8° de 10 pages.)

— Les Francs-maçons du moyen-âge et de la valeur de ce mot dans l'histoire de l'architecture chrétienne. (Bull. monum. — *Tours, J. Bouserez*, 1874, in-8° de 24 pages.)

— La Bataille de Voulon en 507. (Revue d'Aquitaine, n° du 15 septembre 1875. — Tiré à part, in-8° de 15 pages.)

— Saint Victorin, autrement dit saint Nectaire, évêque de Poitiers au III° siècle et ses écrits. (Revue d'Aquitaine, n°° de février, mars et

avril 1876. — Tiré à part: *Poitiers, impr. générale de l'Ouest*, 1876, in-8° de 31 pages.)

— Châtillon-sur-Indre; la ville et l'église Notre-Dame. (Bull. monum. — Tiré à part: *Tours, imp. Paul Bouserez*, 1876, in-8° de 19 pages et 3 planches.)

— L'abbaye de Saint-Séverin au diocèse de Poitiers. (Bull. monum., année 1879. — Tiré à part, in-8° de 22 pages.)

— Bibliographie. M. le comte Auguste de Bastard (*Tournay*, 1884), in-8° de 11 pages.)

— Du Démon et de son rôle contre le christianisme. *Paris, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul*, 1884, in-8° de 30 pages.)

— Iconographie de l'Immaculée Conception. *Amiens, impr. de Caron et Lambert, s. d.*, in-8° de 4 pages. (Extrait de ?)

Nous n'avons pas la prétention de faire le dénombrement de tous les articles que l'abbé Auber a répandus dans les journaux Poitevins. Nous devons cependant mentionner ceux qu'il a fait tirer à part en de petites plaquettes qu'il distribuait à ses amis. Il les a aussi réunis, avec des pièces de courte étendue, dans ses *Mélanges d'archéologie, d'histoire, de poésie et de littérature*, recueil factice qui forme 4 volumes in-8° et dont on trouve quelques exemplaires en librairie. Ce sont quelques-unes de ces pages souvent instructives, parfois humoristiques, que l'abbé Auber s'est plu à signer d'un pseudonyme, tel que *Louis de Lamiron*, *Alfred de Saint Gal*, *Un naturaliste poitevin*, *Jérôme Pigoreau*, *Semper Verax*, etc.

— « Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther », par J.-M.-V. Audin. (23 juillet 1839.) In-8° de 13 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne.*)

— « Histoire de la vie, des doctrines et des ouvrages de Calvin », par M. J.-M.-V. Audin. (24 avril 1841.) In-8° de 13 pages. (Extrait d'id.)

— Comme quoi la fameuse Mellusine n'est autre chose que Geneviève de Brabant. (30 octobre 1841. Signé: C. D. C. D. M. B.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— « Etudes sur la littérature contemporaine... » par M. l'abbé Maynard. (26 janvier 1842.) In-8° de 9 pages. (Extrait d'id).

— L'Evêque de Niort, ou Comment on écrit des romans historiques. *Sans date*, in-8° de 4 pages. (Extrait d'id.)

— De l'Art religieux; lettres sur les églises du Poitou à un membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (2 octobre-31 novembre 1842. Signé: Louis de Lamiron, inspecteur en tournée des monuments historiques de l'Ouest.) In-8° de 26 pages. (Extrait d'id.)

— Projet de vitraux à la cathédrale de Poitiers. (Signé : V. L.) *Sans date*, in-8° de 3 pages. (Extrait d'id.)

— La Comète de 1843; lettre d'un membre du bureau des longitudes. (27 mars 1843. Signé : Alfred de Saint Gal, professeur d'astronomie au Collège de France, membre du bureau des longitudes.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— « Exposition et enchaînement du dogme catholique », par M. Pauvert. *Sans date*, in-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— « Histoire de Léon X ». par M. Audin. (6 octobre 1844.) In-8° de 18 pages. (Extrait d'id.)

— Lettres à un ministre de la confession d'Augsbourg. *Poitiers, imp. de Saurin*, 1845, in-8° de 13 pages. (Extrait d'id.)

— Littérature archéologique. Lettre à M. de Caumont. (14 février 1847.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— Un Monde dans un verre d'eau. (Signé : Un naturaliste poitevin.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— « Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre, par M. Audin. (12 juin 1847.) In-8° de 15 pages. (Extrait d'id).

— Congrès scientifique de Tours, 1847. In-8° de 17 pages. (Extrait d'id.)

— Sacristie de Sainte Radégonde ; Lettre à M. de Caumont. (4 octobre 1847.) In-8° de 3 pages. (Extrait d'id.)

— L'Aurore boréale du 10 novembre 1848, lettre d'un membre du bureau des longitudes à un membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest. (17 novembre. Signé : Alfred de Saint Gal.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— Discours prononcé à la Société des Antiquaires de l'Ouest le 11 janvier 1849. In-8° de 6 pages. (Extrait de l'*Abeille de la Vienne*).

— Notice sur l'Institut des provinces et sa session annuelle tenue à Bourges du 1er au 7 octobre 1849. (6 novembre.) *Poitiers, imp. de A. Dupré*, 1849, in-8° de 12 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne*.)

— Littérature poitevine. « Histoire littéraire du Poitou, » par Dreux-Duradier, précédée d'une introduction et continuée jusqu'en 1849 par M. de Lastic Saint-Jal. (20 mars 1850.) In-8° de 4 pages. (Extrait d'id.)

— Relation de l'installation des PP. Trappistes à l'abbaye de Fontgombaud le 21 mai 1850. *Poitiers*, 1850, in-8° de 19 pages et 1 gravure. (Extrait de l'*Abeille de la Vienne*.) — 2e édition augmentée de trois discours qui ont été prononcés à la cérémonie. *Poitiers*, 1850, in-8° de 38 pages.

— « Carte des cinq arrondissements du département de la Vienne, » par M. Tribot, inspecteur-voyer. (6 juillet 1850.) In-8° de 5 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne*.)

— Archéologie. Peinture religieuse. In-8° de 4 pages. (Extrait d'id.)

— « Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie », par M. l'abbé Maynard. (25 octobre 1850.) In-8° de 5 pages. (Extrait d'id.)

— « Almanach du bon cultivateur de l'Ouest pour 1851, » (Signé : Jérôme Pigoreau, physicien.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— « Visite de la Trappe de Fontgombaud, album de douze lithographies accompagné d'un texte explicatif », par M. Emile de la Tremblais. In-8° de 8 pages. (Extrait de l'*Abeille de la Vienne*, n° du 8 février 1851).

— L'Anniversaire de l'installation des trappistes à Fontgombaud. (14 juin 1851.) In-8° de 4 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne.*)

— Quelques considérations sur la peinture religieuse à propos du nouveau vitrail occidental de Notre-Dame de Poitiers, lues à la Société des Antiquaires de l'Ouest, séance du 17 avril 1851. In-8° de 11 pages. (Extrait d'id.)

— Une rectification historique. (30 juillet 1852) Signé : Un témoin occulaire). In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— La fête de la Sainte-Enfance a la cathédrale de Poitiers ; récit. *Poitiers, Bonamy, Létang, et Mlle Berteau, 1852*, in-8° de 12 pages. (Extrait d'id.)

— Béatification du V. P. Claver ; compte-rendu. (23 juin 1852.) In-de 8 pages. (Extrait d'id.)

— Synode du diocèse de Poitiers. Session de 1852. In-8° de 12 pages. (Extrait d'id.)

— L'Art catholique. (7 mai 1853.) In-8° de 3 pages. (Extrait d'id.)

— « Petit-Jean », par M. Charles Jeannel, 2e édition. (9 mai 1853.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— Fête de la Sainte-Enfance à la cathédrale de Poitiers. (6 juin 1853.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— « Des Etudes et de l'enseignement des Jésuites à l'époque de leur suppression (1750-1773) », par l'abbé Maynard, suivi de l'Examen général de l'histoire du pontificat de Clément XIV, du Père Theimer, par le même auteur. (15 septembre 1853.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— Critique historique. « Guide-Chaix, nouveau guide de Paris à Bordeaux ». (15 novembre 1853). In-8° de 15 pages. (Extrait d'id.)

— Installation des RR. PP. Bénédictins à Ligugé. (26 novembre 1853.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— La musique religieuse ; l'Orgue du grand Séminaire de Poitiers. (29 novembre 1853.) *Poitiers, impr. de A. Dupré, 1853*, in-8° de 12 pages. (Extrait d'id.)

— Réponse au Directeur du *Courrier de la Vienne.* (31 décembre 1853.) In-8° de 19 pages. (Extrait d'id.) — Suite de l'article précédent.

— La Société de Saint-Victor. (30 décembre 1853.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— Poésie archéologique.. In-8° de 18 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne*, février et mars 1854.) — Joute littéraire engagée entre M. Gustave Dubost, de Chauvigny, et M. l'abbé Auber au sujet de l'envoi d'un vieux poignard.

— Fête anniversaire de Fontgombaud. (7 juin 1854.) In-8° de 6 pages. (Extrait de l'*Echo de Châtellerault.*)

— Consécration de l'église des RR. PP. Jésuites de Poitiers. (20 juin 1854.) In-8° de 12 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne*).

— Epître à Jasmin, poète provençal, pour les Trappistes de Fontgombaud. In-8° de 4 pages. (Extrait du *Courrier de la Vienne.*)

— Inauguration de la châsse de Sainte-Radégonde et de la crypte de l'église paroissiale. — (12 août 1854.) In-8° de 27 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne.*)

— Consécration de la chapelle de la Providence. In-8° de 2 pages. (Extrait d'id.)

— « La Terre Sainte ; voyage des quarante pèlerins de 1863 », par Louis Enault. (28 février 1855.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— « La charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Eglise ». par le comte Franz de Champagny. (22 janvier 1855.) In-8° de 5 pages. (Extrait d'id.)

— Fête de l'Immaculée Conception à Poitiers le 11 février 1855. In-8° de 9 pages. (Extrait du *Courrier de la Vienne.*)

— Causerie. Les Cartes de visite. (Décembre 1855.) In-8° de 6 pages. (Extrait du *Journal de la Vienne.*)

— Les Fresques de Saint-Pierre-les-Eglises. (30 juillet 1856.) In-8° de 10 pages. (Extrait d'id.)

— « Vies de trois missionnaires apostoliques du diocèse de Poitiers... ». par M. l'abbé de Larnay. (16 février 1857.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— Art chrétien. Verrières peintes. (12 février 1858.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— Sur un Bref attribué à Benoît XIV. (15 mars 1858.) In-8° de 5 pages. (Extrait d'id.)

— « Catalogue de la bibliothèque de la ville de Napoléon-Vendée », par Léon Audé,... (6 mai 1858.) In-8° de 3 pages. (Extrait d'id.)

— L'arbre de Jessé, verrière de l'église de Colombier, près Châtellerault. (28 mai 1858.) In-8° de 7 pages. (Extrait d'id.)

— Des Huns et de leurs prétendus ravages dans le Poitou au ve siècle. *1859*, in-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— Bénédiction du nouvel abbé de Fontgombaud. (3 mai 1880.) In-8° de 6 pages. (Extrait d'id.)

— « Pouillé de l'évêché de Luçon ». par M. E. Aillery. (16 mai 1860.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

— Origines poitevines du Dictionnaire français de M. Littré. (25 juin 1875.) In-8° de 8 pages. (Extrait d'id.)

Dans sa longue carrière l'abbé Auber avait amassé beaucoup de notes sur le Poitou ; il était devenu notamment possesseur des papiers de l'érudit Dufour, l'un de ses devanciers dans l'étude historique de la province. Il laisse inédite une *Histoire de l'abbaye de Charroux* qui forme un gros volume in-4° et est prête depuis longtemps pour l'impression. Tous ces manuscrits sont passés entre les mains du fidèle ami qu'il avait choisi pour exécuter ses dernières volontés, et qui. savant distingué lui-même, saura faire le meilleur usage de ce précieux dépôt. Quant à la riche bibliothèque du regretté défunt, nous avons la satisfaction de la savoir conservée tout près de nous ; acquise par les RR. PP. Bénédictins, elle a été transportée à leur monastère de Ligugé et à l'ombre de ce studieux asile, elle est désormais protégée contre la dispersion.

A. de la Bouralière.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
ET ARTISTIQUE

L'Exposition rétrospective d'Angoulême contient quelques objets poitevins qu'il est opportun de signaler :

1. A M. Richard, archiviste : la partie supérieure, en bois sculpté, du commencement du XVIe siècle, d'un bâton de confrérie, représentant le Christ de pitié, montrant ses plaies et l'écusson des taillandiers. Provient de St-Maixent. Pièce curieuse et authentique, que le Musée de Chièvres a refusé d'acheter, quoique d'un prix peu élevé.

2. A M. Garran de Balzan : jeux de cartes, au nom des Latasche, cartiers d'Angoulême au siècle dernier. J'en ai parlé dans mon *Inventaire archéologique des Châtelliers*.

3. Cloche de réfectoire, en faïence peinte (XVIIIe siècle). J'ai déterminé qu'elle a été faite pour une maison de l'ordre de Fontevrault, probablement Tusson. On y lit ces trois monogrammes : I MA R, qui s'interprètent *Jesus*, *Maria*, *Robertus*. *Robertus* nomme le fondateur de l'ordre, Robert d'Arbrissel.

4. A M. Victor de la Ménardière : Manuscrit de Jacques de Mondion, donnant, avec les cartons coloriés et les échantillons, style Louis XVI, le procédé de fabrication des soieries de Lyon au début de ce siècle. Il en a été pris des photographies et j'en ai commencé la publication dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*. Cette curieuse collection est à vendre; il est à souhaiter qu'elle ne sorte pas du Poitou : sa vraie place est au Musée de Chièvres.

— La cloche gothique de Chantecorps (Deux-Sèvres), décrite par moi dans la *Revue de l'art chrétien*, vient d'être vendue à M. Bollée, fondeur à Orléans. Il y a trois ans que j'avais prévenu les Sociétés archéologiques de nos deux départements de sa refonte prochaine, afin qu'on avisât. Qu'a-t-on fait pour sa conservation ? Il était facile et peu onéreux de l'acquérir pour un musée, au poids du métal. En tout cas, on pouvait la mouler ou l'estamper. Cloches et retables disparaissent successivement, personne ne s'en émeut et ne proteste.

X. B. DE M.

— Le grand prix de Rome pour la sculpture vient d'être remporté par M. Octobre, né le 13 mai 1868, à Angles-sur-l'Anglin (Vienne).

— *Découverte de souterrains-refuges à Chantecorps.* — La reconstruction des bâtiments du presbytère de Chantecorps vient de faire retrouver deux souterrains vraiment curieux, présentant tous les caractères de souterrains-refuges. L'entrée de ces souterrains se trouve dans la cave. L'un d'eux se dirige vers l'est; il est obstrué par les décombres d'un mur démoli. L'autre, qui a été visité, ces jours-ci,

par M. E. Allard, qui nous en envoie un croquis, paraît avoir eu deux issues : les couloirs s'étendent sur un rayon d'environ dix mètres; ils sont creusés dans le rocher ; les parois ont une hauteur moyenne de 1m60 et ne portent pas trace de maçonnerie.

Les renseignements, qui nous parviennent à ce sujet, sont dus à MM. E. Allard et N. Renault. D'après le désir même exprimé par ces messieurs, il serait à souhaiter qu'un archéologue, compétent en la matière, se donnât la peine d'explorer ces monuments d'un autre âge.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle, par Alfred Richard. — Paris, Rollin et Feuardent, 1893. 1 vol. de 32 pp., avec gravures dans le texte, extrait de la *Revue Numismatique*.

Les belles pièces, portant au droit la légende CARLVS REX FR entourant une croix, et au revers METALLVM en deux lignes, sont-elles des monnaies frappées par Charles le Chauve ? Faut-il, au contraire, les reporter jusqu'au temps de Charlemagne ? Cette dernière opinion est celle présentée par MM. Engel et Serrure dans leur *Traité de Numismatique du Moyen-Age*. Par d'excellentes raisons, logiquement déduites, M. Alfred Richard combat et détruit une assertion aussi aventurée.

Après un examen consciencieux de la question, M. Richard arrive aux conclusions suivantes :

« 1° L'atelier monétaire de Melle n'existait pas sous Charlemagne. L'argent provenant des mines de cette localité, qui étaient déjà en exploitation dans ce moment, a servi à fabriquer d'abord les pièces portant la légende EX METALLO NOVO, et plus tard les monnaies palatines.

« 2° Louis le Débonnaire a ouvert l'atelier de Melle, qui a émis sous ce prince des pièces de monnaie de divers types avec la légende METALLVM.

« 3° Charles le Chauve a commencé par suivre les errements de son père en frappant des pièces à la légende METALLVM, puis il a continué le type au monogramme imaginé par son neveu Pépin II avec la légende METVLLO.

« 4° L'émission des pièces au nom de Charles le Chauve à la légende METVLLO a été continuée après sa mort par les comtes de Poitou qui caractérisèrent leur monnayage par l'addition d'une croisette au milieu des légendes de la pièce. Ce type immobilisé se maintint jusque dans les premières années du xe siècle, époque où par un retour vers une des formes de la légende METVLLVM, celle-ci devint METALO en deux lignes. »

Nouvelles bibliographiques diverses.

Il se forme actuellement, à Niort, une *Société des Traditions Poitevines*, dont le but est de recueillir et de conserver, de reconstituer même à l'occasion l'ancien costume des habitants du Poitou. L'idée de créer et d'installer un Musée des coeffis et attifets du beau sexe, classés canton par canton, commune par commune, voire de tous les objets concernant l'art du vêtement, de la parure et de la toilette, chez nos ancêtres, est excellente et mérite d'être encouragée.

Nous y applaudissons de tout cœur !. . A la réserve, toutefois, que la nouvelle Société fonde un Musée de son crû, et n'aille pas, sous un prétexte quelconque, s'emparer de ce qui ne lui appartient pas, je veux parler des collections péniblement amassées par les soins de la Société de Statistique, si brutalement dissoute.

— Nous apprenons que MM. Em. Paul, L. Huard et Guillemin, libraires de la Bibliothèque Nationale, 28, rue des Bons-Enfants, à Paris, mettent en vente une deuxième édition de la remarquable étude de M. A. de la Bouralière sur les *Débuts de l'Imprimerie à Poitiers*, dont nous avons eu la satisfaction d'offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* Cette brochure de 70 pages, avec planches et fac-simile, a été augmentée, par l'auteur, de plusieurs renseignements nouveaux qui lui sont parvenus au cours de l'impression.

M. de la Bouralière est le premier qui ait abordé de front la question si difficile et si obscure des origines de l'imprimerie dans la capitale de notre province. Après lui, la voie qu'il a tracée reste ouverte à d'autres travailleurs et, en bibliographie, on peut toujours s'attendre à de nouvelles découvertes. D'autres incunables viendront sans doute s'ajouter à la liste déjà nombreuse de ceux qu'il a révélés, mais nous ne croyons pas que ses conclusions soient modifiées dans leurs points essentiels, car elles découlent logiquement des longues recherches qu'il a faites sur des pièces authentiques et dans nos grands dépôts publics. S'il y a encore quelques faits inexpliqués, il faut savoir se résoudre à les ignorer jusqu'à ce que des documents précis viennent y porter la lumière, et notre collaborateur a agi sagement en ne formulant quelques hypothèses qu'avec la plus grande réserve. Il promet pour un avenir prochain une histoire complète de l'Imprimerie Poitevine. C'est une œuvre considérable, nous le reconnaissons, et nous lui donnons crédit, mais nous prenons acte d'une parole qui l'oblige.

— Dans l'*Enlumineur* du 1er août, M. Alphonse Labitte fait la description de son *Livre de prières* de la fin du XVe siècle, dont nous avons déjà parlé. C'est un manuscrit sur vélin de 18 feuillets, hauteur : 220^{mm}, largeur : 150^{mm}, relié en velours marron. M. Alphonse Labitte reconnaît qu'il lui manque « trois feuillets ». Ne serait-ce pas là la « mutilation » signalée par Mgr X. Barbier de Montault ?

— Une belle publication, c'est celle entreprise par MM. Lemâle et C[ie], éditeurs au Havre. *La Normandie monumentale et pittoresque* formera cinq volumes grand in-folio contenant de 400 à 500 planches, exécutées en héliogravure par P. Dujardin, d'après les photographies de E. Letellier. Texte par J. Adeline, J. Bailliard, C. et E. de Beaurepaire, D. Coutan, L. Delisle, A. Darcel, D. Dergny, G. Lavalley, C. Le Breton, G. Le Goffic, l'abbé J. Loth, S. Luce, A. Naef, l'abbé Sauvage, de la Sicotière, L. de Vesly, etc.

— *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, sommaire de la livraison de juillet 1893 : 1° Procès-verbal. 2° *Saint Martin, Saint Emilion et le Monastère de Saujon*, par M. l'Abbé H. Caudéran. — *La Toilette d'une Elégante à Rome sous les Antonins*, par M. Lucchini. — 4° *Les Flandres et les Communes de l'Ouest de la France*, par M. G. Musset. — 5° *Varia* : Chronique trimestrielle ; — *La Société de l'Histoire du Protestantisme en Saintonge ;* — *Monuments historiques ;* — *Les Signes alphabétiformes des inscriptions mégalithiques ;* — Bibliographie : *Etude sur les Sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France.*

— Le *Républicain indépendant*, journal hebdomadaire, politique, littéraire et d'annonces, paraissant à Niort le dimanche. 1[re] année, numéro 1, 23 juillet 1893, in-folio.

— *Revue des provinces de l'Ouest*, numéro de juillet, à signaler : *Une Elégie*, par J.-H. de La Marsonnière.

— Dans *Le Monde* du 57 juillet, lettre de Mgr Augouard, vicaire apostolique du Haut-Congo français, relative à la cathédrale de Brazzaville et au couvent de religieuses qu'il y a construits.

— Notre confrère et ami, M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, membre correspondant de la *Société Nationale des antiquaires de France*, prépare à l'aide de documents inédits une *Histoire de la Forêt de Vouvent* (Vendée).

Cet ouvrage sera accompagné d'eaux-fortes toutes nouvelles de M. O. de Rochebrune, et de dessins, aquarelles et fusains par les meilleurs artistes de la région.

— Une bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs. Nous allons enfin avoir un *Annuaire du département des Deux-Sèvres*. M. Clouzot, l'éditeur niortais bien connu, vient d'entreprendre cette publication indispensable, attendue et réclamée depuis tant d'années. L'ouvrage vient seulement d'être donné à l'impression ; mais nous sommes dès maintenant en mesure de fournir quelques renseignements sur sa composition.

L'Annuaire formera un volume in-18 jésus de 360 pages. Il contiendra les noms de tous les *fonctionnaires* du département groupés par services administratifs (civils, militaires, judiciaires et religieux), avec des renseignements sommaires sur chaque administration et les

rapports que le public peut avoir avec elles ; les noms des *maires* et *conseillers municipaux* de chaque commune ; la liste par ordre alphabétique de tous les *habitants de la ville de Niort*, (plus de 6,000 noms); enfin un état par profession de tous les *industriels et commmerçants* de la même ville (3,000 noms).

Nous engageons beaucoup nos lecteurs à envoyer eux-mêmes et le plus promptement possible à l'éditeur de l'Annuaire, *M. Clouzot, 22, rue Victor-Hugo, à Niort*, tous les renseignements sur les Services qu'ils dirigent, leurs établissements industriels ou simplement leurs personnes. La rédaction d'un Annuaire étant avant tout l'œuvre du public, c'est à ceux qui doivent y figurer de communiquer à l'éditeur les notes qui les concernent. Appel est fait à tous et l'on serait mal venu de se plaindre d'omissions ou de mentions erronées puisqu'il suffit pour les éviter d'une simple note à envoyer.

Un Annuaire, rédigé dans ces conditions, ne peut manquer de satisfaire le public. Ajoutons qu'il constitue le plus efficace des moyens de publicité. Aussi pour mettre nos abonnés à même d'en profiter, nous nous tenons à leur disposition pour recueillir toutes les annonces qu'ils désireraient y faire insérer. Nous sommes en mesure de leur fournir, sur leur demande, des renseignements très complets et des *spécimens imprimés*.

— *Essais de numismatique*, par Ch. FARCINET, ancien chef du Personnel au Ministère de l'intérieur, officier de la Légion d'Honneur, etc. (Londres, Spink and son, 2, Gracechurt street, 1893. 1 vol. de 59 pp. avec grav. dans le texte.)

Sous ce titre, M. Farcinet a réuni en brochure les articles publiés par lui dans l'*Annuaire de la Société Française de Numismatique*, dans la *Revue du Bas-Poitou* et dans la *Numismatic circurlar*, de Londres, et dont nous avons déjà parlé.

On trouvera dans ce volume : Etude sur les monnaies mérovingiennes et sur celles attribuées à la Vendée. — Une collection des douze Césars. — Notes sur l'authenticité de deux médaillons romains et des monnaies antiques en général. — Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes et le Catalogue de la Bibliothèque nationale. — Un *tiers de sou* inédit de *Basniaco*. — La numismatique en Poitou.

— *Folk-lore for ever!* Nous disions dernièrement que le *Folklorisme* était à la mode. Nous recevons, à la fois, deux livres qui nous confirment dans notre appréciation.

Le Folk-lore de Lesbos, par MM. G. GEORGEAKIS et Léon PINEAU (Paris, Lechevalier, 1893, 1 vol. de 12 pp.), malgré son titre légèrement suggestif et d'un cachet assez fin de siècle, n'offre dans son contenu rien qui soit susceptible d'alarmer la pudeur de M. le sénateur Bérenger. Ce sont, traduits dans un joli français de nos jours, des contes et chansons, l'essence des coutumes et superstitions de l'antique pays de Lesbos.

Le second volume est absolument poitevin : *La gronde et belle histouère de la Meurlusine*, toute en bea lingage potevin, assarée et mise en livre par R.-M. LACUVE, avouec ine préface de JACQUETT (M. Ed. Lacuve), (Melle, imp. de Ed. Lacuve, 1893. 1 joli vol. de 108 pp.)

M. R.-M. Lacuve, instituteur public à Saint-Mard-la-Lande et qui a un véritable culte pour tout ce qui se rattache au passé de notre belle province, s'est aperçu que la grande et véridique histoire de la fée Mélusine n'était pas suffisamment connue du public des campagnes, faute d'avoir été composée dans le langage usuel. Aussi, s'est-il vite mis à l'œuvre. Mais, laissons-lui la parole :

« Toutes quiellaie z'histoaires sont foaites pre les mocieux, pre les
« savonts qui passant leu vie à tribouillaie les vieux parchemoins. Les
« peisants n'en sariant compreindre ni frique ni fraque, et oll'est à
« cause de thieu qu'anneut, qui ai in poâ de tomps devont mé, i vat
« dans leu lingage leu racontaie tout ce qui en sait ».

Nous pouvons garantir, d'ores et déjà, à M. Lacuve, qu'il n'a pas en pure perte employé ses loisirs ; car non-seulement il sera goûté des *peisants* pour qui il écrit; mais encore les *geons* de la ville, les *mocieux*, se délecteront à la lecture de ses vieilles *histoaires*, si pittoresquement rajeunies.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Brochet (**Louis**). *La forêt de Vouvent, son histoire et ses sites ;* avec eaux-fortes de M. O. de Rochebrune, carte et dessins à la plume (guide du touriste). — Fontenay-le-Comte, imp. L.-P. Gouraud, 1893, in-4° de VIII-198 pp.

Clouzot (**H.**), sous les initiales « H. C. » *Une nouvelle eau-forte de M. de Rochebrune*, — dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 1er juin 1893.

Chevallier (**E.**). *Faits et anecdotes relatifs à l'histoire de Mirebeau* (*Vienne*). — Asnières, impr. J. Chevallier, in-8° de 388 p.

Deschamps (**Gaston**). *En Turquie : Smyrne*, — dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1893, pp. 281-320.

D'Espinay (**G.**). *La réforme de la coutume du Maine, en 1508.* — Mamers, Fleury, 1893, in-8° de 54 pages.

De Chabot (**Vte Paul**). *Les Chevaliers de St-Michel de la province du Poitou*, — dans la *Revue historique de l'Ouest*, mars 1893.

Farault (**Alph.**), sous le pseudonyme de FRANCET. *Note en patois poitevin sur deux publications patoises de M. A. Favraud*, — dans *l'Intermédiaire de l'Ouest*, mars 1893, pp. 133-134.

— *Bibliographie patoise. Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais*, par C. Puichaud... — dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 22 juin 1893.

Lacuve (**R.-M**). *La gronde et belle histouère de la Meurlusine, toute en bea lingage potevin, assarée et mise en livre*, avouec ine préface de

Jacquett [Ed. Lacuve]. — Melle, impr. de Ed. Lacuve, 1893, petit in-8° de VIII-108 pp.

Lévesque (Louis). *Variétés Saint-Maixentaises. — Présentation par Gaspard Lesecq, comte de Montaut, marquis de la Mothe Saint-Héraye, de Jean Gédéon Palate, comme chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Menigoute*, — dans le *Saint-Maixentais* du 28 janvier 1893.

— *Arrêt de la Cour de Parlement, qui fait défenses à tous Particuliers de s'attrouper dans l'étendue de la Sénéchaussée de Saint-Maixent, etc.*, — dans le *Saint-Maixentais* du 8 avril.

— *Carnet d'un excursionniste.* — I. *Le Plessis-Asse.* II. *Le Plessis-Picher*, — dans le *Saint-Maixentais* des 7, 14 et 21 janvier 1893.

— III. *Cherveux*, — dans le *Saint-Maixentais* des 4, 11, 18, 25 février, 4 et 11 mars.

— IV. *Marconnay*, — dans le *Saint-Maixentais* des 22 et 29 avril, 6, 13 et 20 mai.

Lévrier (Gabriel). *La source, idylle.* — Vitré, 1856. In-32 de 10 p.

De Marsy. Compte rendu des *Chroniques du Bas-Poitou* (3e série, 1891 et 1892), de R. de Thiverçay, — dans le *Bulletin monumental*, 1893, p. 85.

Misère (Jacques). *Un épisode de la lutte religieuse de 1889 à 1893, ou la vérité sur les événements de Saint-Sauvant.* — Lusignan, imp. P. Marsac, 1893, in-8° de 42 pp.

Puichaud (C). *Note* sur divers estampages envoyés à M. A. Darcel et communiqués par ce dernier au Comité des travaux historiques, — dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1892, n° 3, p. LXXXVIII.

Quimaud (Paul). *Refuge souterrain de Fontaine-Ozillac (Charente-Inférieure)*, — dans *La Nature*, 6 mai.

Tranchant (Ch.). Compte rendu du 1er vol. de la 2e édition du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé*, — dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques ; section des sc. econom. et soc.*, 1892, n° 1, pp. 4-7.

Taire (Arthur). *La construction de l'Hôtel-de-Ville [de Niort] ; projets et critiques*, — dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 13 juillet 1893.

Tribert. *Un prêtre musicien.* (L'abbé W. Moreau, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire de Montmorillon), — dans le *Monde* du 18 juillet.

Tribert (Louis), sous le pseudonyme de Louis Berger. *Lettres d'Amérique*, — dans la *Revue de Bordeaux et du Sud-Ouest*, nos du 15 octobre 1892 au 1er avril 1893 inclus.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

JOURNAL D'UN EMIGRE

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

(*Suite.*)

16. — Feu très vif de la plasse sur un caison de pain qu'on menoit au travailleur. J'ai failli d'être attrapé ce jour la par un boulet de 24l et par un eclat de bombe pesant 13l etant tombé à 8 pas de moi et la bombe ayent crevé à 200 pieds sur ma tête.

18. — Nos chasseurs par le brouillard du matin tuent un dragon en decouverte. Grand feu de la place tout le jour.

19. — Beau temps. Les Croattes releve nos postes, tue dans la nuit 10 patriotes et font sept prisonniers.

20. — Les Autrichiens prennent notre camp. Temps affreux. Nos equipage sont arrêté dans les boues. Nous allons cantonné à Boulange.

21. — Bouligni (1), ou nous avons resté deux jours.

25. — A Etain, chemins affreux Engorgements d'equipages et de trouppes de toutes puisances. Retourné logé à Rouvre (2), ou nous avons demeuré trois jours.

26. — Abeaucour (3), sur la routte de Verdun. Mauvaise routte.

27. — A Audinville (4), sur la routte de St-Miel (5), grand village très patriotte.

Octobre, 3. — Retourné à Etin (6). Une pluie abominable toute la journée et point de soulié dans les pieds. J'en achette une (paire) à Etin, qui trois jours après etoient persé.

4. — A Morgemoulin, vilage très salle, 2 jours.

(1) Bouligny. — (2) Rouvres. — (3) Abaucourt. — (4) Haudainville. — (5) St-Mihiel. — (6) Etain.

Le 6. — Gremilli (1).

7. — Retourné à Morgemoulin. 3 jours.

10. — Hamel (2), un jour.

11. — Houdlaucour (3), un jour.

12. — Daucours (4), un jour.

13. — Uni et Hatu (5). Ce jour la ayent fait deux cantonnemant parce qu'il y avoit du monde dans le premier endroit. Nous sommes passé par Longuy. Chemin détestable.

14. — Je quittois l'armée commencent à être malade. Je restoi deux jours à Arlon, où il fesoit très cher vivre, payent le pain 10 à 12 sols la livre.

16. — Malmaison, un jour.

17. — Journac (6), un jour.

18. — Marche en famine, petitte ville tres noire et les rue tres etroitte.

19. — Natoie, un jour.

20. — Namur, ville tres jollie, ou il y a une cytadelle qui etoit tres forte autrefois.

21. — Hui (7), un jour.

22 — Liege, grande ville tres commersante et tres democratte, mal battie, les rue tres etroitte.

27. — Aix-la-Chapelle, 3 jours.

Décembre, 1er. — Julié (8), petite ville assé forte, ayent un coté de miné et contreminé et l'autre pouvent s'inonder à une demi lieux, 1 jour.

2. — Nusse (9), 15 jours.

18. — Derendorft, de l'autre cauté du Rin (10), etant logé chez un pauvre jardinier.

1793

Avril, le 14. — Je suis parti pour aller à l'armée du prince de Condé et j'ai couché à Mulem (11), 8 lieuxs.

15. — Bonne (12), 7 lieuxs.

16. — Andrenac (13) 7 lieuxs.

17. — Neuvic (14), 1 lieux.

18. — Montabor (15), 8 lieuxs.

19. — Distz (16), 4 lieuxs.

20. — Kœnigstein, 12 lieuxs.

(1) Grémilly. — (2) Amel. — (3) Houdelaucourt. — (4) Haucourt. — (5) Athus. — (6) Warnach. — (7) Huy. — (8) Juliers. — (9) Neuss. — (10) Rhin. — (11) Mühlheim. — (12) Bonn. — (13) Andernach. — (14) Neuwied. — (15) Montabaur. — (16) Dietz.

21. — Passé par Francfurt et couché à Marnelle, 9 lieues.

22. — Worms, 10 lieuxs.

23. — Moutrechetat (1), 5 lieuxs.

24. — Hanhoffen (2), cartier general du prince de Condé et couché à Ringuenen près Mahem (3).

27. — Doutenoffen (4).

Mai, 6. — Linguenefel (5).

16. — Sitscam (6).

Composition de l'armée des Princes :

INFANTERIE

	Hommes
6 bataillons nobles	2600
1 bataillon d'officiers de marinne	500
Institution de St Louis	200
Artillerie	70
Hommes d'armes	500
Bervic	600
Dilon Ouelch (7)	100
Vickainchtein	500
Vexain	80
Compagnie de Ruhault	60
Chasseurs thirolliens	300
Total	5565

CAVALLERIE

Garde du corp du roi	1600
Cheveaux leger	1200
Gendarmerie	500
Royal allemand	430
Grenadier à cheval	50
Garde des Princes	240
Coalition d'Auvergne	250
» de Bretagne	100
» de Poitou, Limousin, Guienne	150
Saxe	300
Berchini, autre hussard	100
Chasseur russe	120
Dragon de Monsieur et d'Artois	90
Différents rég[ts] de cavallerie	150
Total	5280

(1) Mutterstadt. — (2) Hanhofen. — (3) Manheim. — (4) Dutenhofen. — (5) Lingenfeld. — (6) Zilkam.

(7) Dillon, Walsh, anciens régiments irlandais, ainsi que Berwick.

Continuité de la Campagne de 1793

Mai, 17. — Il y a eu ce jour la un grand combat ou les patriottes on été battu et repousé.

18. — Bivaqué dans les abatti de Zeiscam (1).

22. — A trois heures du matin une alerte. Retourné dans les abatti.

30. — Jour de la fête de Dieu, la droitte est attaquée à quatre heures du matin. Les tirailleur ennemis vienne près de nos abattis. Nous bivaquons la nuit. Grand froit.

Juin, 1er. — Grande rejouissance de la victoire renportée par Conbourg (2) à Quèverain (3).

Juillet, 19. — Bataille de Neustadt. Les patriotes forcent les chasseur nobles de se retirer de la redoutte de Bellem (4), mais une heure après M. de Salgue, offier général, à la tête (de) 72 hommes, ayent sous ses ordres Mrs de Cluny et de Laureau, qui etoient offitiers de garde, reprenne la redoutte, bayonette en avant, mettent en deroutte 150 grenadiers ennemis qui y etoient, dont plusieurs reste sur la plasse. Nous y avons eu 5 blessé seulement.

22. — Affaire de Neustadt, le 23. Le 24 et le 25, elle continue. Nous restons sous les armes 3 jours et 3 nuit.

27. — Nous nous portons au point du jour sur Bellem, pour chasser les patriottes d'une redoutte qu'ils avoient élevés. Ils se retirèrent dans le Beval (5). Nous les poursuivons la nuit, jusqu'à la hauteur de Lendau (6). Nous nous retirons à minuit et rentrons le 28 au matin, à 7 heures.

30. — Nous quittons Zescam, pour aller à Herdt (7).

Aoust, 15. — Ouragant affreux, qui brisa et deracina tous les arbres et andomaga tous les toits des maisons du vilage.

17. — Il y a eu une affaire entre Rheinzabre (8) et Court (9), en avant duquel nous nous portons. A minuit nous partons pour Rheinzabre. Nous attaquons à la pointe du jour la redoute, qui fut emportée le 20, à 7 h. du matin. On y prend 5 pièces de canon, un obuzier, des caisons et les chevauxs. Hiler, géneral patriotte, et son adjudant sont tué avec beaucoub d'autre. Ils abandonnent en fuyant le superbe poste en avant d'Iocrim; on y brulle le camp, baraque. En cherchant parmi les morts, on y trouve un blessé de St Jean d'Angely, avec un chapelet à la main.

20. — Nous sommes attaqué, à deux heures après midi, dans la foret du Beval; retrette précipitée des hussards de d'Armstat (10) qui

(1) Zilkam. — (2) Cobourg. — (3) Quiévrain. — (4) Bellheim. — (5) Biewald. — (6) Landau. — (7) Hœrdt. — (8) Rheinzabern. — (9) Kurts. — (10) Darmstadt.

s'etoient jetté sur une batterie masqué. Nous allons joindre à Vert (1) le prince de Condé, qui avoit trouvé une piesse de canon abandonnée par l'ennemi. Nous passons la nuit à Fortz.

21. — Les patriottes, au nombre de 15 milles hommes, veullent nous surprendre. Nous avons peine à nous rallier; notre artillerie commandée par Mr Derison surprend et demonte celle de l'ennemis. On met leur armée en deroute; on leur prend 2 piesces de 8, 1 de 6, 3 de 4, aubusier, des caison et beaucoub de cheveaux. On leur tue beaucoub de monde dans les bois, surtout dans la pleine de Hagenbac (2), où nous avons logé.

24. — Le 1er bataillon bivaque dans le Beval, craigniant une sortie de Lauterbourg.

26. — Nous alons bivaquer dans la forêt du Beval.

27. — On part à 2 heures du matin. Nous traversons Chavrin. On canone une batterie au-dessus de Chay (3), pendant 4 heures, pour favoriser une attaque du general d'Olze (4) sur la redoutte au dessus de Berigzabern (5). Nous y avons eu 2 cher de la couronne de tué, 4 cheveau id., une piesce de canon demontée. Les patriottes y ont perdu 20 cavalliers, 500 paysant, 30 cheveaux. Nous bivaquons sur le térin.

29. — A deux heures du matin, nous partons pour prendre la droitte de l'armée devant Berrigzabern, appuyés au montagne.

Le 30, nous campons. Le cartier general à Barbelroth.

Septembre, 12. — Après midi, les ennemis ayant attaqué toute la ligne nous prenons positions en avant de notre camp jusqua onze heure du matin; l'après midi les patriottes s'empare d'une position que les Mirabeaus avoient lessé la surveille. Nous n'avons que le temps de nous plasser en bataille et de plasser notre artillerie. La compagnie reçoit 7 boulets et de la mitraille sans faire aucun mal. Un boulet tue un de nos chartier d'artillerie. A notre droitte, Mr Devigne a le bras droit d'emporté. Les patriottes sont repoussé. Nous bivaquons la nuit sur le térain, le Prince au milieu de nous.

13. — Nous voions les enemis filer dans les gorges pour aler reprendre Rumback. Nous reprenons les armes et ne rentrons que le jour au camp.

14. — Nous attendons une vive canonade dans les montaigne. Nous aprenons que la divition de 5000 homes de notre armée, partie pour les montaigne a été attaquée par 26 bataillons et obligé de se replier, mais sans perte, en tuant beaucoub de monde à l'ennemis, ramenant 5 piesces de canons qu'elles avoit prise. Notre divition perd entre 4 et 500 hommes. Hanf et Hohenlo perde beaucoub.

(1) Werth. — (2) Hagenbach. — (3) Schaidt. — (4) Hotze. — (5) Bergzabern.

15. — Nous aprenons la prise du Quenois (1), la garnison etant de 4000 prisonniers. Le même soir, un estafette annonce que le prince de Brunsvic a battu les ennemis, tué ou pris 4000 hommes, s'est emparé de quatre obutier, 26 canons, autant de caisons, avec presque tous leur camp.

18. — On attaque dans la nuit le redan de Mirabeau. On cherche à nous tourner, mais les patriottes sont repoussés.

19. — Les patriottes attaquent toutes la ligne; ils sont repoussé à la gauche avec beaucoub de perte et deux canon de pris. De notre cauté, ils attaque faiblement; ils perdent quelsque hommes et quelsque cheveauxs; des notres, un grenadier de Mirabeau a le genou d'emporté.

20, 21, 22. — Pluie et vent affreux. Il gelle, les nuits. Rien ne peut nous rechaufer dans nos tantes.

26. — Le prince de Valdec prand un redan dans la nuit, que les enemis avoient élevés. Il taille en piesces 200 hommes, detruit le redent, ameine 1 piesce de canon, 1 ingénieur, 5 prisonniers.

Octobre, 13. — Grande attaque des ligne à 5 heures du matin. La grande redoutte des patriottes est enlevée par les Autrichiens, qui y tue beaucoub de monde et prenne 5 canons. Celle de Berrigzabern est forcée par Mirabeau. Notre artillerie repousse continuellement celle de l'ennemis. Nous perdons un offer d'artillerie, un volontaire blessé. Nous allons en avant tout le jour, jusqu'au ligne ou nous arrivons à 2 heures après midi. Les patriottes les évaque en notre presence. L'armée, commendée par Mr de Vurmeser (2), prend à cette celebre journée 27 redoutte ou fort, 4 camp tendu, 33 piesce de canons, beaucoub de caison et de cheveaux, 550 prisonniers, la ville de Visemburg (3), celle de Lauterburg (4), tuent 1000 hommes. Nous bivaquons la nuit sur les hauteurs de Visemburg, de laquelle les enemis avoient emporté les clefs. Le general fait enfoncer les portes à coup de canon, brule une maison. Les patriottes brullent leurs magasin, que nous voyons brulé toutes la nuits.

14. — Nous traversons Vissemburg en parade. J'examinne l'artillerie. La ville avoit l'air democratte et un peu etourdie de la secousse de la veille. Nous pasons proche du Kaisberg (5), d'où on nous avoit tant canoné la veille. Nous arrivames à 9 heures du soir à Sutz (6). Je fus de garde chez le Prinse.

15, 16, 17. — Nous campons à la même plasse.

18. — Nous levons le camp. Toute l'armée se met en marche. Je reste garde équipage. J'y est eu beaucoub de peine. Nous arrivons à Aguanot (7) fort tard, où nous reçume ordre de rester parce qu'on s'attendoit à une affaire le lendemain, qui eut lieu et où les patriottes furent repoussés. Je couché dans un très bon lit chez Mr Calo. Il gella très fort pendant la nuit.

(1) Quesnoy. — (2) Wurmser. — (3) Wissembourg. — (4) Lauterbourg. — (5) Geisberg. — (6) Soultz. — (7) Haguenau.

19. — Nous reçument ordre, ce jour la, de rejoindre l'armée et nous campame à Kriegsheim, en arriere de la gauche de Brumpt (1). Nous voyons la cathedralle de Strasbourg et dans la nuit les feux des patriottes proche Saverne et nos feux qui fesoient le plus beau coup d'œil.

21. — Nous changons de position, à une lieu sur la droitte. Nous campons sur la droitte de Saverne, à Bernsheim. La ville d'Aguanot fait au Prince un don de 6000 l.

22. — Le général Dolsé met en deroutte un corp de patriotte, proche de Saverne.

26 et 27. — Dans la nuit, nous fumes bivaquer près les montaignes de Saverne.

28. — Nous nous retirame pour aller camper à Minfrechen (2).

Novembre, 18. — Ce jour la, les patriottes ont perdu, de leurs aveux, 800 hommes.

19. — Nous levames le camp pour aller nous etablir (à) Schweighausen, où nous avons été attaqué par les patriottes le 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28. Nous nous reposames le 29 et le 30.

Décembre. 1er. — Les attaque des pattriotte recommencerent le 1, le 2. Ce jour, la divition du prince de Condé fut attaquée principallement et nous fumes obligé d'aller bayonnette en avant pour pouvoir les repouser; ce qui nous réusit très bien. Quoique beaucoub plus nombreux que nous, nous leur tuame 150 hommes, primes 7 piesces de canons, 3 caisons et 27 cheveaux, et nous perdimes 78 hommes dans l'infanterie, dont 8 de tué, 20 blessé à mort et les autres legerement; dans la cavalerie 57, dont 10 de mort; dans Mirabeau, 80. Continuité les 3, 4, 5, 6, 7, 8, autre attaque encore sur notre divition. Il n'ont pas pu réusir dans leur entreprise. Nous avons perdu, tant tué que blessé, 45 hommes. Le village où c'est passé ces deux afaires s'apelle Berténem (3); il a été tout ecrasé.

9. — Nous fumes obligé de nous retirer. Notre droitte commendé par le général Quenault ayent été repoussée, l'armée se retira derrière des redoutte plassée devant Agneault (4) et moi derriere cette ville, etant de garde equipage.

Continuité les 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Décembre, 23. — Nous sommes obligé de battre en retrette, ayant à notre droitte trois redoutte de forcée. Je fesois avec les equipage tout à fait l'arrière garde, etant parti 3 heures après les bataillons, je fus obligé de quitter mon chariot à 8 heures du matin ne pouvant le tirer du bourbier dans lequel il etoit, etant poursuivi de trop près de l'ennemis, je voulu rejoindre l'armée étant en routte, sur les deux heures et proche de Sels (5) où ils etoient, je vois venir desus la

(1) Brumath. — (2) Minversheim. — (3) Berstheim. — (4) Haguenau. — (5) Seltz.

droitte des Micalovistes, des Autrichiens, des Mirabeaux, et des paysans qui me dise à voix basse que les patriottes sont très près et qu'ils viennent à grands pas; ce qui m'obliga de changer de routte et de tourner mes pas du cauté de Lauterbourg où j'arrivai le soir à la nuit tombante.

24. — Passé le Rhin et couché au premier village que l'on rencontre sur la routte.

25. — Parti avec une voiture et douze cheveaux, reste de sinq que nous avions et nous fume couché à deux lieux de là.

26. — Passé à Rachetat (1) et couché à Bille (2).

27. — Passé à Offenbourg et couché à 1 lieu de là.

28. — Arrivé à Declinguiem (3), près de Lar (4), où a été le cartier géneral.

1794

Janvier, 5 — Nous changame de cantonnent et nous fumes à Eténeim (5), petite ville qui apartient aux cardinal de Rouhan (6).

21. — Nous partimes pour la Foret noire, et nous fumes couché à Steinhoch (7).

22. — A Hornberg.

23. — Waldemesingen (8).

24. — Orbe (9).

25. — Alfinque (10).

Nom des generaux composant l'armée de Mr le comte de Vurmesser :

Le general conte de Vurmesser, commandant en chef.

Mr le baron de Splenitz. commandant en Brisquaux (11).

Mr le prince de Condé.

Mr de Mézaross de Cavanock.

Mr le prince de Valdec, lieutenant general.

Mrs Dotsé, de Cospot (12) de Vioménil, generau major commendant des divitions.

INFANTERIE :

	Bataillons	Hommes
Chasseur nobles	2	2300
Kaiser	2	2300
Lassi	2	2300
Houf	2	2300
Preisz	2	2300
Ioulay	2	2300
Valis	2	2300
Tersi	2	2300
Manfredini . . . . , . . .	2	2300

(1) Rastadt. — (2) Bühl. — (3) Dinglingen. — (4) Lahr. — (5) Ettenheim. — (6) Rohan. — (7) Steinach. — (8) Wahlmössingen. — (9) Horb. — (10) Haffingen. — (11) Brisgaw. — (12) Kospoth.

	Bataillons	Hommes
Peregrini	2	2300
Laterman . . . . , ...	2	2300
Palatin	2	1000
Hessois	2	1000
Rohan	2	800
Artillerie		400
Total	28	28500

CAVALLERIE :

	Escadrons	Hommes
Chasseur nobles	4	400
Cher Couronne	2	250
Daufin	2	200
Carabinié	5	1000
Mack	5	1000
Toscan husar	5	1000
Herdedic	5	1000
Cor Vurmser	4	800
Hessois, hus	3	300
Chev. lég. Palatins	4	400
Total	39	6350

TROUPE LEGERE :

	Bataillons	Hommes
Fraycorp	1/2	600
Micoloviste	1	1200
Valac, 4 comp.	1/2	800
Esclavons, 4 comp.	1/2	800
Serviens	1	1000
Mirabeau	1	800
Hohenlo	2	400
Total	6 1/2	5400

RÉCAPITULATION :

Infanterie	28	28500
Trouppes lég.	6 1/2	5400
Cavallerie	39	6350
Total.	73 1/2	40250 (1)

Campagne de 1794

Mars, 17. — Dans ce temp la, nous etions encore dans la Foret Noire, je changois de compagnie. Je quittois n° 12 pour entré dans celle de n° 9. dont le fond de la compaignie etoit formé de St Onge (2) et de Royal.

(1) A la suite, se trouve un tableau comparatif des valeurs françaises et étrangères, dont nous faisons grâce au lecteur.

(2) Saintonge.

Mai, 17. — A Sichingen, sur le bor du Nècre (1), où les Salmes (2) avoit passé leurs cartier d'hivers.

18. — Valmesinguen.

19. — Nous passame à Chrembarq (3), la ou il y a des magasins de fourage et des four a pain et nous fume couché à Gontac (4), ou je fus logé chez des anabatiste.

20. — A Wolfack (5), petite ville entourée de montaigne, assé jolie et tres aristocratte.

21. — A Gogenbach (6).

22. — Casbach (7).

23. — Blitersdorf.

24. — Illingen, sur le bord du Rhin, fesant un servisce tres dur et tres fatigand, rongé par les moustic.

Aoust, 12. — Parti pour aller camper à Stholofen (8), grande pluie.

16. — Je fus à l'hopital à Sinzheim.

22. — Sorti de l'hopital et entré chez un paysan.

31. — Arrivé bien portant au camp de Stholofen.

Septembre, 22. — Il c'est trouvé au milieu d'une buche une croix de calvaire bien faitte et bien regulière qu'on avoit destiné à mettre au feux, en la fendant, etant trop grose, et cela, le jour de la Sainte Croix et au milieu d'un camp de français qui se sont émigré pour leurs religions et pour leur rois.

Octobre, 8. — Levée du camp pour retourner a notre même village à Illinguen, etant de garde equipage.

Décembre, 8. — Parti d'Illinguen pour aller a une expédition inconnue. Reçu contre ordre en chemin et couché à Blankinloch. Au lieu de retourner au bort du Rin ou nous etions, nous avons été à Balinbach, village habité par des emigrés du Piémont, ayant été obligés de quitter leur pays du temps de Louis quatorze.

18. — Parti du village pour conduire un de mes pays à l'hopital. Passé par Ethelingen (9), cartier general du prince de Condé et été couché à Rastat.

19. — Je l'est conduit à Sinszeim ou est l'hopital, et retourné couché à Rasgtat.

20. — Retourné couché à mon cantonnement, à Balinbach.

1795

Janvier, 10. — Parti de notre cantonnement pour aller faire le

(1) Neckar. — (2) Lisez : les hussards de Salm. — (3) Schramberg. — (4) Gutach. — (5) Wolfach. — (6) Gengenbach. — (7) Sasbach. — (8) Stollhofen. — (9) Ettlingen.

servisse au bord du Ryms, passé par Dourlach et couché à Grand-bach.

11. — A Oberhausen, a demie lieux du Rynss et nos poste à une lieu et demie.

Février, 11. — Vengarten (1).

11. —Bretzingen (2).

12. — Deffingen.

13. — Baexingen.

(*A suivre.*) LOUIS LÉVESQUE.

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

10. *Livres.* — Si nous consultons maintenant les livres de blason, une mention revient de droit, tout d'abord, à celui de Chasseneux, qui nous a fourni d'utiles éléments pour la reconstitution des armoiries des Preux. Voici son titre et ses principales éditions :

Catalogus gloriæ mundi D. Barthomolei Chassanei, Burgundi, apud Aquas Sextias in senatû decuriæ præsidis ; Lyon, Antoine Vincent, 1529 ; 2e édition, 1546 ; il y en eut douze jusqu'en 1649.

Il ne faut pas omettre, non plus, le suivant qui est rare et qui nous a également aidé : *Le blason des armoiries, auquel est monstrée la manière de laquelle les anciens et modernes ont usé en icelles*, par Hiérome de Bara (parisien), 1581, 1 vol. in-4°, avec quantité de blasons gravés.

Enfin, je ne dois pas non plus négliger trois rarissimes incunables. Le premier sans date, que ne cite pas Brunet, est mentionné par du Verdier et intitulé : *Les faitz et prouesses du puissant et preux Hector, mirouer de toute chevalerie.* (A la fin) : *Nouuellement imprimé à Paris par Phelippe le Noir*, sans date, 1 vol. petit in-4, de 34 feuilles à longues lignes, imprimé en gothique avec figure sur bois sur le titre.

M. L. Cloquet a inséré cette note dans la *Revue de l'Art chrétien*, livraison de juillet 1893 :

« Nous avons déjà signalé le très curieux article de Mgr X. Barbier de Montault sur l'iconographie des *Preux* à propos de la *Tapisserie des Preux* à Saint-Maixent ; cet article, très documenté, prend un grand développement ; il épuise en

(1) Weingarten. — (2) Grœtzingen.

quelque sorte le sujet ; aussi nous hâterons-nous de signaler ici quelques documents y relatifs qui peuvent être de quelque intérêt, notamment trois gravures anciennes, l'une des neuf preux, l'autre de Godefroy de Bouillon, illustrant la vie du glorieux conquérant des lieux saints éditée par la Société Saint-Augustin (1). Voici un naïf Godefroy de Bouillon portant un écu et une bannière aux armes des lieux saints, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Abbeville.

« Le livre en question a pour gravure d'en-tête un Godefroy de Bouillon à cheval, d'après un incunable de la bibliothèque royale de Bruxelles, la tête coiffée étrangement des instruments de la passion. Le même livre donne une vignette synoptique des neuf preux, qui illustrerait avantageusement une notice comme celle qui nous occupe. »

A l'exposition rétrospective de Limoges, en 1886, figurait un petit in-4°, imprimé sur papier en caractères gothiques, avec des gravures sur bois, et intitulé : « Bertrand du Guesclin. Les prouesses et vaillances du preux et vaillant chevalier Bertrand du Guesclin, jadis connestable de France. On les vend à Lyon cheulx Olivier Arnoullet, demourant auprès Nostre Dame de Confort.... E fut achevé le xviij[e] jour de may MCCCCC et XXIX. »

11. *Représentation.* — Le baron de Guilhermy, qui connaissait si bien l'iconographie laïque, nous a laissé cette note précieuse : « Les neuf preux figurèrent, en 1532, à l'entrée de François I dans la ville de Caen, comme le raconte Bourgueville en son *Livre des Antiquités*. Josué était monté sur un chameau, David sur un éléphant, Machabée sur un cerf, Hector sur une licorne, Alexandre sur un griffon, César sur un dromadaire. Les trois héros chrétiens avaient pour montures des chevaux de bataille. Les traditions du moyen âge conservaient encore un reste de vitalité, surtout dans les provinces éloignées de la cour » (2).

Rien n'est plus original et pittoresque que cette monture des Preux. Le cheval étant le plus noble, on le réserve aux héros chrétiens. Le chameau et le dromadaire ne font qu'un : pour-

(1) *Godefroy de Bouillon*, par G. Mailhard de la Couture. — Desclée, De Brouwer et C[ie], Lille, 1887.

(2) *Annal. arch.*, t. XVII, p. 132. Peut-être ces montures symboliques ont-elles été suggérées par la tapisserie du combat des vertus et des vices, que j'ai décrite dans les *Annales archéologiques*, t. XV, pp. 242-244.

quoi Josué en est-il gratifié? Est-ce comme Juif et Asiatique? Mais César, empereur romain, méritait plus qu'un simple souvenir de la bataille de Pharsale. L'éléphant pesant, dont parle la Bible, convenait mieux à Judas Machabée (1) qu'à David, qui méritait bien le cerf agile. La licorne à Hector est assez injustifiable, tandis que le griffon s'explique par l'ascension d'Alexandre dans les airs (2). On pouvait peut-être mieux choisir, mais il n'en reste pas moins démontré jusqu'à l'évidence que tous ces animaux avaient une signification symbolique, sur laquelle les écrivains contemporains auraient bien fait de nous renseigner, car elle nous échappe à peu près complètement et il répugne, en la circonstance, de faire appel à la seule fantaisie des artistes. Peut-être ont-ils voulu établir parmi les animaux une série de vaillants par excellence, mais alors comment ont-ils omis le lion, puisqu'il figurait déjà sur les armoiries? Le cheval étant trois fois répété, on peut aussi croire qu'ils étaient à bout d'invention, quoique leur imagination pût encore leur suggérer, par exemple, le taureau fougueux et l'ours farouche.

VI

C'est fini : les Preux ont fait leur temps, ils disparaissent à la fois de l'art et de la littérature, au XVIIe siècle, qui est une époque de rénovation intellectuelle. Le goût a changé, la mode s'est imposée. Aux tentures gothiques ont succédé les riches Gobelins et les gais Aubussons. Les inventaires portent la trace de ce renouvellement général des tentures intérieures des châteaux. Deux fois seulement, il sera fait allusion au passé dans les châteaux de Thouars et de Couhé, en Poitou, ce pays traditionnel par excellence, qui ne s'ébranle pas du premier coup et où l'on a tant de peine à suivre le progrès.

1. Le duc de la Trémoille a recueilli dans le chartrier de Thouars ces précieuses indications : 1607. « En la chambre de Madame, une tante de vieille tappisserie de deux sortes... qui sont... et de l'histoire de *Judas Macabeus*, contenant six pièces. — 1610. Une tante de vieille tappisserie à haulte lisse, contenant

(1) Eléazar mourut sous le poids d'un éléphant qu'il avait tué : « Exivit (Eleazar) sub pedes elephantis et supposuit se ei et occidit eum et cecidit in terram super ipsum et mortuus est illic. » (*Lib. I Machabœor.*, VI, 46.)

(2) Voir l'article de Julien Durand, *Légende d'Alexandre le Grand*, dans les *Annales archéologiques*, t. XXV, pp. 141 et suiv.

six pièces, scavoir, quatre représentans partie de l'histoire de Judas Machabée et les deux autres pièces, l'une est des neuf preux et l'autre de vendangeurs » (1).

La tante (2) ou tenture a émigré de la grande salle dans une des chambres du château, où elle est moins en vue. On la garde puisqu'on l'a, mais on ne s'en sert plus pour l'apparat. Des deux textes combinés, il résulte qu'elle est de *haute lisse* et *vieille*, ce qui permet de la reporter au XVIe siècle, qui l'a déjà enregistrée. Elle se divise en six pièces, qui appartiennent à trois groupes distincts : les *vendangeurs*, qui n'ont rien à faire ici ; les *Neuf preux*, qui sont dépareillés et l'histoire de *Judas Machabée*, inscrite nommément dans les inventaires précédents.

2. L'inventaire du château (3) des Cars, en Limousin, l'an 1604, dit que la « Chambre dorée » est « garnye de 5 pants de tapisserye de...... (4), où est figurée l'histoire de David. »

3. Pierre Finet, marchand et peintre d'Aubusson, dans son testament, daté de 1690, mentionne : « Six pièces des conquestes d'Alexandre, valeur de six vingt livres » (5).

4. La production des Flandres ne chôme pas et trois fois elle retourne en arrière pour traiter les sujets de Josué, de la guerre de Troie et d'Alexandre.

« 1605. A la vesve de Jacques Guebels, pour l'achapt de XIII pièces de tapisseries de l'histoire de Josué, ouvrée de soye et filet fin, estant chascune pièce de V aul. de hauteur, III^{c} IIII^{xx} V aul., à XIX^{l} l'aulne, VII^{m} III^{c} XL^{l} » (6).

« 1613. A François Swrertz l'aîné, m^{d} tapissier à Bruxelles, pour II^{c} XXV aul. de tapisserie, ouvrée d'or, de soye et de layne, de l'histoire de Josué, XI^{m} IIII^{c} LXXV^{l} » (7).

« 1607. A Catherine van den Eynde, vesve de feu Jacques Guebels, en son vivant m^{d} tapissier à Bruxelles, pour huit

(1) *Inv. de François de la Trémoille*, p. 147.

(2) Le *Dictionnaire universel* de Furetière n'a pas cette acception.

(3) *Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XIV, p. 664.

(4) Il y a ici une lacune, que je propose de combler en mettant *Felletin*, cette manufacture étant citée jusqu'à trois fois dans cet inventaire, pp. 663, 666, 668.

(5) Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 463.

(6) Houdoy, p. 149.

(7) *Id.*, p. 151.

piéces de l'histoire de Alexandre le Grand, IIc xxv aul., à xv l, IIIm VIc L[l] » (1).

« 1605. A la vesve de Jacques Guebels, pour VII pièces de tapisserie de soye et sayette de l'histoire de Troie, Ic IIIIxx V aul., à XVIII l, IIIm IIIc XXX[l] » (2).

1615. A Martin Remboutz, pour VIII pièces de l'histoire de Troie, IIc XXIII aul. et trois quarts, à XIII[l], IIm IXc VIII[l] » (3).

5. *L'Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), publié par M. Guiffrey (Paris, 1885, 2 vol. in-4°), au chapitre des tapisseries, consacre un certain nombre d'articles aux Preux, considérés non plus en groupes, mais individuellement. L'idée première se morcelle et, au détail, on arrive à des *histoires* développées. Le paganisme et le judaïsme y sont au complet : seul, le christianisme n'y est pas représenté, à moins qu'on ne lui attribue Constantin (p. 420), qui aurait ainsi supplanté Charlemagne. On s'occupe alors plus des Romains que de nos ancêtres.

Les panneaux énumérés ne sont pas tous de l'époque de Louis XIV, il y en a d'antérieurs qui étaient déposés au garde-meuble : il sera difficile d'assigner à ces derniers une date précise, cependant on peut l'établir approximativement.

La série juive montre, comme d'habitude, Josué, David et Machabée; elle prend de l'extension avec Abraham, Joseph, Gédéon, Moïse, Salomon, Tobie, Assuérus (t. I, pp. 316, 317, 335, 336, 341, 346, 372).

« *Josué.* Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Bruxelles, dessein de Raphaël, représentant l'histoire de Josué, dans une bordure de festons de fleurs et de fruits, avec quelques oyseaux et animaux; contenant 43 aunes de cours sur 3 aunes 3/4 de hault, en huit pièces, doublées de toille bleüe à plein » (t. I, p. 298, n° 25).

« *David.* Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Bruxelles, représentant l'histoire de David, à petits personnages; aux deux coins de la bordure d'en haut il y a deux petits carrez de paysages; contenant 50 aunes de cours sur 2 aunes 3/4 de hault, en seize pièces doublées à plein » (p. 297, n° 19).

(1) Haudoy, p. 150.
(2) *Id.*, p. 149.
(3) *Id.*, p. 151.

« Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Bruxelles, représentant l'histoire de David, dans une bordure ayant, dans le milieu du haut et du bas et des deux costez, un cartouche dans lequel est représenté un des faits de Samson; contenant 25 aunes de cours sur 3 aunes de hault, en huit pièces, doublées par bandes de toille blanche (1) » (p. 355, n° 122).

Voici donc trois séries, fabriquées à Bruxelles avec quelque luxe, car la soie et l'or y sont mêlés à la laine; pour Josué, le carton avait été dessiné par Raphael, à qui l'on avait fait en ce genre une réputation singulièrement surfaite (2); à David, s'adjoint, à la bordure, l'histoire de Samson, qui fut aussi un preux, à la façon dont il lutta contre les Philistins (3). Les bordures, à cette époque, sont particulièrement remarquables et le garde général des meubles de la couronne n'omet pas de les spécifier.

Les indications données reportent au XVIe siècle. Mais, pour Judas Machabée « en figure gotique » et « fabrique de Paris », il ne serait pas téméraire d'assigner le XVe.

« Une tenture de tapisserie de haulte lisse, fabrique de Paris, représentant l'histoire de Judas Maccabée, en figure gotique, doublée par bandes de toille blanche, moins plein que vuide, ayant des escriteaux en lettres blanches sur un fonds rouge par le hault des pièces, qui expliquent l'histoire; en quatorze pièces, de 3 aunes 1/2 de hault sur 52 aunes 5/6 de cours » (p. 338, n° 33).

La série des Preux païens comprend, avec la tradition, Hector, Alexandre et César. Hector n'y figure pas nommément, mais la guerre de Troie comporte sa présence et autour de lui se groupent Achille et Priam (I, 342, 360).

« *Guerre de Troyes.* Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Bruxelles, représentant la guerre de Troyes, dans une bordure fonds jaune, à fleurs, fruits et figures, composée de huit pièces, faisant 24 aunes de cours sur 2 aunes 1/2 de hault » (p. 336, n° 25). — « Une tenture de tapisserie de haulte lisse, fabrique d'Amiens, toutte de laine, représentant

(1) La toile, blanche ou bleue, dont étaient doublées les tapisseries, se mettait au revers pour les préserver, car, chaque fois qu'on les tendait, on pouvait craindre qu'elles se déchirassent. Cette doublure se faisait de deux façons : « à plein », c'est-à-dire qu'elle adhérait à la tenture tout entière et « par bandes », lorsqu'on ne garnissait que les contours, avec quelques traverses.

(2) Guiffrey, *Hist. de la tapisserie*, p. 167.

(3) *Invent.*, t. I, p. 372, n° 31.

l'Histoire de Troyes en figures gotiques, sans bordures, de 4 aunes de hault sur 42 aunes 1/6 de cours, en sept pièces » (p. 339, n° 42). — « *Histoire de Troyes*. Une tenture de tapisserie de laine, haulte lisse, vieille fabrique d'Angleterre, figures gotiques, représentant l'Histoire de la guerre de Troyes, qui est expliquée dans des escriteaux qui sont au hault et au bas de chaque pièce sur des fonds rouges, sans bordure; contenant 93 aunes de cours sur 4 aunes de hault; autresfois en unze pièces et à présent mise en dix-sept pour la commodité de la tenture, doublée par bandes de toille blanche » (p. 344, n° 71).

Les trois tentures, inspirées par Homère, appartiennent à trois ateliers différents : Bruxelles, Amiens et Angleterre. La première seule est du XVIe siècle; les deux autres peuvent remonter au XVe, à cause de l'absence de bordures et de leur style qui est déclaré « gotique ».

Alexandre a eu surtout la vogue à la suite de la grande composition de Le Brun, répétée jusqu'à huit fois (pp. 307, 308, 309, 311, 315, 316, 318, 330), avec des variantes dans les bordures : « *Alexandre*. Une tenture de tapisserie de basse lisse, de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture des Gobelins, dessein de M^r. Le Brun, représentant l'Histoire d'Allexandre, en huit pièces, contenant 31 aunes de cours sur 3 aunes 1/2 de hault » (n° 67). Mais, antérieurement, parmi les divers sujets de Raphaël, « manufacture des Gobelins », se trouve « le mariage d'Allexandre avec Roxane » (n°s 117, 127), et, pour le XVIe siècle, une tenture de Bruxelles : « Une tenture de tapisserie de laine et soye, garnie de bandes de toille sur les extrémitez, représentant partie de l'Histoire d'Allexandre, fort ancienne (1), fabrique de Bruxelles, dans une bordure à fonds jaune, ornée de fleurs, de fruits et de quelques petittes figures en bas-reliefs; contenant 34 aunes 1/2 de cours sur 3 aunes 1/2 de hault, en huit pièces » (p. 339, n° 38).

Les deux tentures flamandes de César sont probablement du XVIe siècle avancé : « *Julles Cesar*. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Bruges, représentant l'Histoire de Julles César, dans une bordure fonds jaune, remplie de trophées d'armes, deux anges dans les coins du haut et une arme particulière dans le milieu; contenant 44 aunes de cours sur 3 aunes 1/4 de hault, en quinze pièces, doublées par bandes » (p. 335, n° 20). — « Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique

(1) *Fort* est de trop, car le genre de la bordure et surtout les « bas-reliefs » ne permettent pas de remonter plus haut que le XVIe siècle.

d'Oudenarde, représentant l'Histoire de Julles César, dans une grande bordure fonds rouge, remplie de trophées d'armes, vases, camayeux, crotesques (1) et figures de Renommées; contenant 25 aunes 1/4 de cours sur 2 aunes 7/8 de hault, en huit pièces, doublées à plein » (p. 336, n° 30). Ce sujet se complète par « l'Histoire de Pompée, fabrique de Paris » (p. 335, n° 19).

Parmi les tableaux et les bustes sont encore égarés un David et un Alexandre : « Un tableau qui représente Abigaïl, qui apporte des présents à David, de 16 pouces de hauteur » (t. II, p. 3, n° 34). — « Une estempe de la Bataille de Darius, dessein de M. Le Brun, dans une bordure dorée. Une autre estempe, du Passage du Granique, aussy dessein de Mr. Le Brun, dans une bordure dorée. Une autre, des Princesses de Perse, *idem*. Une autre, du Triomphe d'Alexandre, *idem*., » (p. 22, nos 438-441) (2). — « Une teste de porphire d'Allexandre le Grand, armé d'un casque avec des plumes, sans buste, æiant seulement au-dessous du col un peu d'armure et de draperie, posée sur un pied d'estal de bronze, hault de 2 pieds 11 pouces » (p. 28, n° 48).

6. Le document le plus curieux se lit dans le même inventaire de Louis XIV, sous la rubrique : « Lits et emmeublements » : « Une autre tenture de tapisserie fort vieille, de broderie d'or et soye, représentant les Neuf Preux, rapportée sur un fonds de velours rouge cramoisy avec des lames d'or, contenant 20 aunes de cours sur 2 aunes 11/12 de haut, en huit pièces, la neufiesme ne s'estant point trouvée» (p. 210, n° 5). A « l'année 1689 », ce même article reparaît sous cette forme : « Pour l'antichambre du Roy. Une tapisserie de fort vieille broderie d'or et soye, représentant trois Preux à cheval, l'un nommé Charles le Grand, le deuxième Judas Macabée et le troisième Hector de Troyes, accompagnez chacun d'une figure ; la dite tapisserie en trois pièces, an hault de chacune desquelles il y a deux escriteaux de satin gris blanc, entourez d'une grande bordure de toille, le tout rapporté sur un fonds de velours rouge vieux; enfermé d'une bordure de 10 pouces de large, composée d'un entrelas de rubans de toille d'or enfermé par deux guillochis de toille d'or trait figurée, contenant 10 aunes 3/4 de cours, en 25 lez de velours, sur 3 aunes 9/16 de hault, doublée de toille rouge. *Nota*. Qu'il a deux des dites pièces qui

(1) Ce mot est synonyme d'*arabesques* (Guiffrey, *Hist. de la tapisserie*, p. 509, au mot *grotesques*).

(2) Ce sont les gravures des tapisseries de Le Brun, on les rencontre fréquemment, ce qui prouve combien elles devinrent vite populaires.

n'ont de la bordure que par trois costez et que les dits Preux proviennent de la tapisserie inventoriée cy-devant au n° 5 et que le velours provient d'une tapisserie ancienne de Versailles » (p. 389, n° 1385).

Le mot *tapisserie* a eu jusqu'à trois acceptions différentes (1) dont il importe de tenir compte dans l'interprétation des textes. Le sens général est celui de *tenture* d'appartement, comme il est dit de ce velours ancien qui tapissait une chambre au château de Versailles; ultérieurement, on l'a même affecté aux tentures en papier. La signification spéciale est double : *tenture tissée au métier*, qui est à proprement parler la *tapisserie* et *tenture brodée à l'aiguille*, sur canevas et au point, gros ou petit. De ce dernier genre est la « tapisserie fort vieille », qui nous reporte à la série traditionnelle des neuf Preux. Le mot lui-même est expliqué par la description : *tapisserie* s'entend ici exclusivement d'une « broderie d'or et de soye », par conséquent faite à la main; la soie, de diverses couleurs, qui retrace les personnages isolés et « à cheval » est rehaussée de fils de métal, qui lui donnent plus d'éclat. A l'origine, il y eut neuf « pièces », soit un panneau pour chaque Preux, « chacun d'une figure » ; en 1663, il en manquait un ; vingt-six ans plus tard, il n'en restait plus que trois.

« Fort vieille » ne me paraît pas devoir nous faire remonter plus haut que la Renaissance ; s'il s'était agi du XVe siècle, le rédacteur de l'Inventaire eût certainement, comme ailleurs, employé l'expression « figures gotiques ». Cette broderie avait été remontée sur velours rouge, peut-être au temps de Louis XIV, sur une ancienne tenture unie. Nous ignorons donc quel était le fond primitif, probablement à rinceaux et ramages, comme sur la tapisserie de Bâle : ce fond devait être en mauvais état, puisqu'on jugeait nécessaire de le remplacer et on le fit alors économiquement, sans broderies d'aucune sorte et sur une étoffe cramoisie, qui faisait bien ressortir les héros.

« Au hault » de chaque pièce était un « escriteau » « de satin gris blanc », qui expliquait le sujet, sans doute en vers français, pour se conformer à l'usage. On savait ainsi les noms et les exploits de ces guerriers, dont trois seulement survivaient

(1) « *Tapisserie*. Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. — Se dit de grandes pièces d'ouvrages faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, servant à revêtir et à parer les murailles d'une chambre, d'une salle, etc. — Toute sorte d'étoffe, de tissu servant à couvrir et à orner les murailles d'une chambre. » (*Dictionnaire de l'Académie*.)

en 1689, un pour chaque triade, Judas Machabée, Hector et Charlemagne.

En réappliquant les broderies, qui devaient produire de l'effet, puisque la hauteur des panneaux était de près de trois aunes, on doubla le velours de « toille rouge » et on y ajouta une bordure dans le genre dit *entretaillure* (1), c'est-à-dire des pièces de rapport coupées dans de la toile d'or unie ou « figurée » (2), dont le dessin formait des « entrelas de rubans » (3), bordure qui n'avait pas de signification et qui ne valait certainement pas les rinceaux fleuris d'autrefois.

Cette tapisserie n'étant en somme qu'une vieillerie, là surtout où l'on prisait le nouveau censé plus beau, on la retira des « grands appartements du Roy » et on la relégua, diminuée, dans une « antichambre » : les Preux montaient ainsi la garde aux portes de celui que ses contemporains avaient proclamé un héros et à qui l'histoire maintient le qualificatif de *grand*.

7. Enfin l'*Inventaire du mobilier de la couronne sous Louis XIV*, me fournit cette dernière citation : « Un bassin d'argent blanc d'Allemagne, ciselé, dans le milieu, de la bataille de Constantin et sur les bords, de quatre cartouches dans lesquelz sont représentez Alexandre, Jules Césard, Nembrod et Cirus, pesant 14m. » (Guiffrey, *Invent.*, I, 61, n° 419). L'intention était évidemment de grouper ensemble cinq Preux, mais le choix en a été fait un peu en dehors de la tradition, puisque deux seulement sont maintenus pour représenter l'antiquité païenne, Alexandre et César.

8. M. Guiffrey, que j'ai eu si souvent occasion de citer, me ramène encore à Louis XIV, pour deux sujets relatifs à David, l'un de son « histoire » et l'autre le représentant « jouant de la harpe », soit une « tapisserie », très probablement du XVIe siè-

(1) « Ung lict de drap d'or frizé, my parti de bendes de satin blanc, chargé d'entretaillure de toille d'or noir, à palmes et à ceintures d'espérances». (*Inv. du duc de Lorraine*, 1534).

(2) La *toile d'or* correspond à notre drap d'or actuel : V. *Œuvr. compl.*, t. I, p. 577, au mot *toile*. — « *Or trait*, c'est de l'or ou de l'argent doré, étiré et d'une grande ténuité... Cet or servait à la passementerie. » (*Gloss.* de de Laborde.

(3) Ces entrelas, en rubans unis, étaient serrés entre « deux guillochis de toille d'or trait figurée », pour faire contraste. *Guillochis*, comme tant d'autres mots, fait défaut dans le *Glossaire archéologique*, mais Furetière nous permet de saisir le sens dans cette définition : « *Guillochis de parterre* sont des compartimens quarrez de buiz ou de gazon dans les parterres, qu'on entrelasse en plusieurs manières, dont on forme plusieurs quarrez ».

cle et une estampe, faite d'après un tableau contemporain. Dans les *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, on trouve ces deux mentions : en 1667, « à Augustin Ferrault, pour avoir raccommodé une pièce de tapisserie, rehaussée d'or, de l'Histoire de David et l'avoir garnie de toille, 100 l. » (t. I, col. 219) et en 1670, « au s[r] Rousselet, graveur, pour une planche qu'il a gravée d'un tableau du Guyde, qui est au cabinet du Roy, représentant David jouant de la harpe, 800 l. » (p. 358).

9. M. Giraud a publié, en 1877, un magnifique volume in-folio, intitulé : « Recueil descriptif et raisonné des principaux objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon ». Parmi les planches, une a particulièrement attiré mon attention. Elle représente une armoire, sculptée au commencement du XVII[e] siècle, sinon à la fin du XVI[e], sous Henri IV. Au fronton, domine Jupiter, avec son aigle; c'est lui évidemment qui inspire les quatre Preux formant la décoration des volets. Ils sont à cheval, Cyrus en face d'Alexandre, Ninus vis-à-vis de Jules César. La triade a cessé, elle est remplacée par le quatuor, dont l'idée première vient des cartes à jouer. Le groupe est fourni par la seule antiquité païenne. Des inscriptions latines nomment les personnages, que leurs attributs ne suffiraient pas à identifier.

Le grand Cyrus, CYRVS MAIOR, tient un étendard, marqué d'un *lion*, en signe de vaillance.

Alexandre le Grand, ALEXANDER MAGNVS, couronné, foule aux pieds ses ennemis vaincus et arbore un étendard au *taureau* furieux.

Ninus, roi d'Assyrie, qui fonda Ninive, NINVS, a aussi un *lion* sur son étendard, emblème banal.

Jules César, GIVLIVS (1) CAESAR, déploie un étendard à l'*aigle* romaine et écrase un *roi* couronné (2).

Dans la collection Spitzer (t. II, p. 105, n° 73), un meuble, de même date et de même style, met en regard les quatre héros, à cheval, l'ennemi sous les pieds, mai avec cette inversion dans l'ordre des noms : NINVS, GIVLIVS CÆSAR, CYRVS MAIOR, ALEXANDER MAGNVS.

(A suivre.) X. BARBIER DE MONTAULT.

(1) L'influence italienne se fait sentir ici : *Giulius* est l'équivalent de *Giulio*.

(2) « Il vainquit Ptolomée, roi d'Egypte, se rendit maître de son royaume et le donna à Cléopâtre. Pharnace, roi de Pont, ne tarda pas de tomber sous ses coups » (*Nouv. Dictionn. hist.*, t. I, p. 469.)

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Trouvaille de monnaies gauloises, à Niort.

Un petit trésor, qui n'était absolument composé que de statères en électrum (quarante), a été découvert à Niort, dans le courant de juillet dernier, dans un terrain situé sur la rive droite de la Sèvre, par un ouvrier, nous dit-on, en faisant des fouilles ; ces statères étaient contenus dans un pot en terre qui a été brisé.

En voici la description :

Tête imberbe à droite, entourée de cordons de perles.

℞. Aurige tenant une couronne, dirigeant à droite le cheval androcéphale ; devant le cheval, un hausse-col ; dessous, main étendue.

Ces statères proviennent de deux émissions différentes ; sur un certain nombre, la tête est plus petite.

Cette trouvaille a été acquise par M. Rufié, orfèvre à Niort, qui a fait don d'un exemplaire au musée départemental.

Lecointre-Dupont, dans son *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, — Anatole de Barthélemy, dans son *Etude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, — Muret, dans son *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, — et l'*Atlas de monnaies gauloises préparé par la commission de topographie des Gaules*, publié par Henri de la Tour, attribuent ces monnaies aux Pictons (1).

C'est, croyons-nous, le dépôt le plus considérable de monnaies gauloises de ce type qui ait été découvert sur le territoire des Pictons.

La trouvaille de la rue des Carmélites à Poitiers, en 1852, n'en contenait que 25 exemplaires, et le trésor de Vernon (Vienne), que 30 exemplaires.

On en a recueilli également en nombre auprès de Civray (Vienne) ; à Bonneuil, près de Chauvigny (Vienne) ; à Savenay (Loire-Infé-

(1) *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, rédigé par Ernest Muret, et publié par M. A. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques, numéros 4393 et 4395.

Atlas de monnaies gauloises, préparé par la commission topographique des Gaules, et publié par Henri de la Tour, sous-bibliothécaire du département des médailles de la Bibliothèque nationale. Paris, Plon, 1892, pl. XIII, numéro 4395. — Hucher, *Art gaulois*, II, p. 95, numéro 153. — Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 5. — Anatole de Barthélemy, *Etude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, 1, 2, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXXVII. Poitiers, 1874.

rieure); à Civaux (Vienne) et à Parthenay (Deux-Sèvres), en 1862 (1).

Des exemplaires ont été découverts isolément à Poitiers, auprès de Thouars (Deux-Sèvres), à Châtelleraull (Vienne), à Champdeniers (Deux-Sèvres) et à Rom (Deux-Sèvres) (2).

Nulle part on ne les trouve aussi fréquemment et en aussi grand nombre qu'en Poitou, ce qui ne fait que confirmer l'attribution de ces monnaies aux Pictons.

Des statères au même type, seulement la main placée sous le cheval est accostée des lettres S. A, sont attribués par quelques numismates aux Santons, qui auraient adopté le type des monnaies des Pictons en y ajoutant les initiales de leur ethnique (3).

A. Véry.

INVENTAIRE DES MANUSCRITS
DE L'ABBAYE DES CHATELLIERS

Dans son *Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*, Mgr X. Barbier de Montault n'a pas fait figurer les manuscrits, jugeant avec raison que leur liste en était trop longue et méritait d'être l'objet d'une publication à part. Cette liste a été faite avec beaucoup de soin, par feu M. le conseiller Garran de Balzan. Nous reproduisons intégralement son travail, qui a son utilité au point de vue de l'histoire locale. Il est indispensable que les travailleurs connaissent ces sources, bonnes à être consultées fructueusement.

1. Noms des Maires de la ville de Poitiers, depuis 1213 jusqu'à présent (septembre 1770). Remarques de ce qui s'est passé de plus considérable et intéressant pendant l'exercice de chacun des dits maires, tant en France, qu'en Angleterre, Hollande, Espagne, Italie, Allemagne, à Rome, en autres royaumes et Etats voisins, et même très éloignés ; avec table chronologique.

Suivent les noms des Echevins de la même ville, de 1372 à 1675. — 1 vol. grand in-fol. à 4 colonnes, rel., de 186 pp.

2. Les maires de la ville de Poitiers, depuis l'an 1242 (à 1769). Table alphabétique des noms de tous les maires de la ville de Poitiers, depuis l'an 1242 ; ensemble des quatre échevins dont les descendans

(1 et 2) Lecointre-Dupont, *Essai*, p. 5. — Anatole de Barthélemy, *Etude*, 1, 2. — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, année 1889, p. 310.

(3) Barthélemy, *Etude*. — *Catalogue de monnaies gauloises* et *Atlas de monnaies gauloises*, numéro 4512. — Hucher, *Art gaulois*, pl. 41, numéro 1.

ont été, en 1691, confirmés dans les privilèges de la Noblesse. Collection à laquelle on a joint des anecdotes curieuses sur le royaume en général, la ville de Poitiers en particulier, et les familles qui y ont fourni des maires. — 1 vol. in-fol. rel. de 323 feuillets.

3. Partage de l'Abbaye de Notre-Dame des Châtelliers, du 8 août 1731, contenant 11 rôles; homologué le 27 septembre 1732, contenant 115 rôles, le dit partage fait en justice entre les Religieux et l'abbé commendataire du dit lieu. — 1 vol. in-4° rel. écrit sur peau de vélin (pièces authentiques).

4. Etat de l'Abbaye des Châtelliers, 1738. — 1 vol. in-fol. rel. de 175 pages.

5. *Philosophia. De Deo*, 40 feuillets de thèses sur ce sujet ; — *De Angelis*, 14 feuillets ; — *De animâ et Moribus ad mentem divi Thomæ*, 84 feuillets ; — *Theses selectæ ex philosophiâ naturali, in libros physicorum, de Cœlo et Mundo, de generatione et corruptione rerum*, 34 feuillets. — 1 vol. in-4° rel. (a appartenu à la Brunatière et à Alex. Clémanson).

6. *Prima pars philosophiæ. Logica, data à reverendissimo patre Lévesque, anno domini 1700, scripta à Joanne Delaleu salmuriensi.* — 1 vol. in-4° de 144 feuillets, rel.

7. *Secunda pars philosophiæ moralis. Verbo spiranti amorem de sapientiâ, ratione et voluntate D. D. D. Joannes Delossendière. Salmurii, 1700. Data à doctissimo et reverendissimo patre Lévesque, 1700 ; scripta à Joanne Delaleu.* — 1 vol. in-4°, rel., de 198 feuillets.

8. *Commentarius in organum Aristotelis, unâ cum questionibus celebrioribus in logicâ agitatis ; edita à D. D. J. Flugone, in Academiâ salmuriensi professore celeberrimo ; quo dictante, scribebat Marcus Bouchellerus, philosophiæ studiosus, anno salutis 1654.* — 1 vol. in-4° rel. de 573 p.

9. Lettres autographes de MM. de Sartine, de Marolle, etc., au sujet des détenus à la Bastille, de janvier à juin 1773, 1re part., t. 53. — 1 vol. in-4° rel.

10. Garran de Coulon. — Le fruit de l'Ennui, ressource contre l'Ennui ; ou Lettres d'un jeune homme à son ami ; par J.-Ph. G.-C., mises au jour par l'auteur de l'histoire Dugar-bal-Coulée. — A la solitude, 1767, 1 vol. in-8° rel. de 366 pages (faits passés de 1755 à 1765 inclusivement).

11. *Id.* Le fruit de l'Ennui, ressource contre l'Ennui, dédié à l'Ennui ; contenant plusieurs choses d'histoire, de rhétorique, de morale, de mathématiques, de physique, etc. ; ou Mes Souvenirs, dédiés à l'Ennui ; par son très humble, très obéissant et très fidèle sujet, J.-Ph. G.-C... — A la solitude, 1766. 95 pp. in-4°. (C'est à peu près le même ouvrage que le précédent).

12. *Id.* Extraits des Entretiens physiques du P. Regnault, de la physiologie de Haller, etc., août 1768. — 49 p. in-8°.

13. *Id.* Cours de chimie de M. Venel. — Du Règne végétal. — 9 pages in-4°.

14. *Id.* *Regulæ juris circà hereditates et fideicommissa, in Academiâ publica Aurelianensi a Dno Guiot, traditæ et expositæ. Has sequuntur immédiatè : questiones cuique paragrapho ad quem attinent subjecta.* Notions sur Dieu en caractères symboliques. — 36 p. in-folio.

15. *Id.* Catalogue de ma Bibliothèque. — 76 p. in-4°.

16. *Id.* Mes Souvenirs, ou le fruit de l'Ennui, ressource contre l'ennui, contenant plusieurs choses d'histoire, de rhétorique, de morale, de mathématiques, de physique, etc., dédiés à l'ennui, par son très humble, très obéissant et très fidèle sujet J.-Ph. G.-C. — 32 p. in-4°. (C'est la 1re partie du manuscrit inscrit ci-dessus.)

17. *Id.* Sur l'article 33 de la loi du 19 fructidor an V, relatif aux déclarations du jury de jugement, par G.-C. — 4 p. in-4°.

18. *Id.* Ce que je ne dirois pas à tout le monde (1766). — 28 p. in-4°.

19. *Id.* Observations sur les remontrances du Clergé, présentées au Roi, le 15 juin 1788. — 27 feuillets in-4°.

20. *Id.* Cahier des Arcanes, 1766. — 16 feuillets in-8°.

21. *Id.* Lettres et réflexions nocturnes de J.-Ph. (G.-C.) — 32 pages in-12.

22. *Id.* Les Clairs de Lune, par l'auteur des Nuits (J.-Ph. G.-C.) — 18 p. in-12.

23. *Id.* Tableau d'un cœur au sortir de l'enfance ; ou Lettres d'un jeune homme de dix-neuf ans à son ami. — 72 p. in-8°.

24. *Id.* Lettres de deux Amans, habitans d'une petite ville sur les bords de la Sèvre. — 1re partie, 42 p. in-8°.

25. *Id.* Lettres d'un jeune homme à son ami, ou le fruit de l'Ennui, ressource contre l'Ennui, dédié à l'Ennui. Par son très humble et très fidèle sujet, J.-Ph. G.-C. — 2e suite, contenant la Bibliothèque universelle. Tome 1er. A la solitude, chez Marc le Desœuvré, 1767. — 1 vol. in-8° de 72 p. — Tome 2me, 83 p. in-8°.

26. *Id.* Vie et Œuvres de Garran-Coulon, 1762. — 52 p. in-4°.

27. *Id.* L'Ecolier, comédie en un acte, par les sieurs Balzan et Coulon, conjointement. La scène est au Collège de l'Oratoire, à Niort. 14 p. in-4°.

28. *Id.* Saint-Louis, poème drammatique. — 134 p. in-8°.

29. *Id.* Premier recueil de poésies composées en 1767. 22 p. in-8°.

30. *Id.* L'Art de Plaire, poème en trois chants (et autres poésies). 22 p. in-16.

31. *Id.* Lettres et copies de lettres de Garran de Coulon. 1768 à 1772.

32. *Id.* Dissertations sur la pension et les pensionnaires de Niort. — Années 1759-1763. — in-8° de 103 p.

33. *Id.* Notes.

34. Lettres, notes, pièces et documens de *Pierre-Jean Garran de Puiman* (l'aîné), né à Saint-Maixent, le 10 janvier 1746, mort subitement, receveur des tailles, à Augé, le 29 mars 1787.

35. Mémoires de la Pension de M[me] Goi, à Poitiers, 1765. (Par *François Garran de Balzan*, né à Saint-Maixent, le 16 avril 1747, mort, maire de Saint-Maixent, le). — in-8° de 134 p.

36. Les mêmes Mémoires. — 96 p. in-8°.

37. Les mêmes Mémoires. — 150 p. in-4°.

38. Les mêmes Mémoires. — 6 cahiers in-12.

39. Recueil des fragments d'ouvrages de MM. Garran l'aîné, le cadet, le troisième et le quatrième, tant en prose qu'en vers sérieux et badins. — 96 p. in-4°.

40. Efforts d'une Muse de Gastine en faveur de M[lle] Harouët. 234 vers. 1773.

41. Le Portrait, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes. — 64 p. in-12.

42. La partie de chasse d'Achère, divertissement en 2 actes, mêlés d'ariettes. — 10 p. in-12.

43. Projet d'un petit Opéra comique du faux berger aimé. — 34 feuillets.

44. Réceptacle des impromptus, avec cette épigraphe :

« Ce cahier est à moi
« Sur ma foi. »

petit livret de 15 feuillets.

45. Lettres, notes, pièces et documens de François Garran, 1767 et...

46. Lettre du secrétaire de la Société d'Emulation de Poitiers, au préfet, lui annonçant la reprise de ses travaux (19 floréal en X, 9 mai 1802). — 3 p. in-4°.

(*A suivre.*)

Nouvelles bibliographiques diverses.

La Société liturgique de Londres, fondée en 1890 pour la reproduction « of rare liturgical texts », a imprimé le *Missale ad usum Ecclesie Westmonasteriensis*, manuscrit du XIV[e] siècle. Au 13 janvier, on lit dans le calendrier : « Octava Epiphanie, iiij lecciones. Et sancti Hillarii episcopi, viij lecciones ». L'abbaye de Westminster faisait donc, le même jour, l'octave de l'Epiphanie, office à 4 leçons et la fête de saint Hilaire, office à 8 leçons, que le Bréviaire romain renvoie au 14, précisément à cause de l'octave. X. B. DE M.

— *Recherches historiques sur Montfaucon et ses trois paroisses*, par l'abbé Hautreux, vicaire à Saint-Crespin; Angers, Germain, 1893, in-8° de 72 pages.

Montfaucon fit partie, jusqu'au IXe siècle, du diocèse de Poitiers: il passa alors à celui de Nantes; le Concordat l'a uni à celui d'Angers. En 1735, Pierre Lecomte, « originaire de Loudun », est nommé à la cure de Saint-Pierre de Montfaucon : « il meurt le 10 mars 1783, âgé de 83 ans » (p. 49). X. B. DE M.

— Sous le titre *Les Contemporains*, le journal *La Croix*, de Paris, publie, chaque semaine, une brochure de 16 pages consacrée à une des illustrations de ce siècle. Le numéro du 4 juin 1893 donne la vie et le portrait de « Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans », né à Poitiers, dans la Grand' Rue, le 2 novembre 1749, et décédé dans la même ville le 26 novembre 1841. La notice est signée d'un pseudonyme, *Le Poitevin*.

A signaler dans le même recueil : n° 13, du 8 janvier 1893 : *J. Jallet (1732-1791). — J.-J. Mestadier (1739-1804), évêques constitutionnels des Deux-Sèvres*, par LE POITEVIN.

N° 28, du 23 avril : *Le T. R. Père Coudrin, fondateur de l'Institut des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement dit de Picpus (1786-1837)*, par STANISLAS PERRON.

— *L'archéologie musicale et le vrai chant grégorien*, ouvrage posthume de Th. Nisard; Paris, Lethielleux, grand in-8°. On y lit que le célèbre antiphonaire de Montpellier, longtemps réputé grégorien, parce qu'il est noté en lettres et en neumes et qui ne paraît pas remonter au-delà du XIe-XIIe siècle, contient, folios 161-163, un « fragment » et une « suite de l'office de saint Hilaire, dont le commencement a été gratté pour écrire un catalogue » (p. 141).

— Le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 6e série, tome I, reproduit un acte de 1603 (p. 8), qui mentionne « Loys Bernichot, compaignon orelogeur du lieu de Vivonne, prés Poictiers ».

— *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXIV.

On y trouve quelques renseignements sur le Poitou :

Page 308, le sceau de Jean d'Oroer, sénéchal de Poitou (1316).

P. 309, le sceau de Renaud de Goullons, sénéchal de Poitou (1355).

P. 345, le sceau de Chauvigny, gouverneur souverain en Poitou (1342).

P. 346, le sceau de Amaury de Craon, lieutenant du roi en Poitou (1351).

P. 407, 723, la matrice du sceau de Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle, au musée de Poitiers (XVIe siècle).

P. 444-445, la liste des forges de la généralité de Poitiers, élection de Confolens (1785).

P. 561, 633, Thèses soutenues à l'université de Poitiers (1719, 1781).

P. 638, archives des Châtelliers (XVIIIe siècle).

P. 667-669, lettres royaux données en 1451 à Villedieu et Poitiers.

P. 718-719, émail d'un « couvent de Poitiers ».

P. 729, diplôme de bachelier en droit de l'université de Poitiers (1688).

— *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, Limoges, Ducourtieux, 1893, t. XL. Dans un article du chanoine Arbellot, intitulé *Les Bénédictins de Saint-Maur originaires du Limousin*, il est question de Dom Dupeyrat, mort à Saint-Savin en 1691 (p. 661), et de Dom Léonard de Massiot, prieur de Saint-Savin, mort à Saint-Cyprien en 1717 (pp. 663-665); de ce dernier est le *Traité du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*, imprimé à Poitiers en 1708 et réimprimé en 1714.

— LÉO DESAIVRE. *Histoire de Champdeniers.*— Niort, chez l'auteur, 26, avenue de Saint-Jean-d'Angély, 1893. (Gr. in-8° de XVI-328 pp.)

On lit, page 4 de la Préface : « Notre étude était destinée à la « *Société de statistique des Deux-Sèvres*, on sait qu'une obstination « maladroite lui a fait retirer l'autorisation administrative. Il est « pénible à son ancien président de ne pouvoir la présenter sous son « patronage. »

Nous compatissons à la peine de l'excellent M. Desaivre, n'ayant plus sous la main cette bonne Société de statistique et réduit à se faire son propre éditeur.... Mais, franchement, à qui la faute ?...

N'est-ce pas M. Léo Desaivre qui, à la suite de quelques autres, s'est volontairement séparé de la Société et qui, avec une obstination... rare, s'est refusé à reconnaître la légitimité des règlements qu'il avait lui-même appliqués ?

M. Léo Desaivre croit-il sérieusement que la Société de statistique des Deux-Sèvres eut été dissoute par le préfet, si la protestation des 8 opposants n'eut pas été contresignée par l'honorable conseiller général du canton de Champdeniers ?

Nous nous plaisons à reconnaître volontiers que, durant l'exercice de ses fonctions, M. Desaivre fut un très méritant et très impartial président de la Société ; mais il serait peut-être bon, dans l'intérêt même des dissidents, de ne pas revenir trop souvent sur cette affaire de dissolution, qui les a fait entrevoir sous un jour peu favorable.

Un ancien membre de la Société de statistique.

— A.-F. LIÈVRE. *Les chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde. Les limites des cités. La lieue gauloise.* (Deuxième édition.) Niort, Clouzot, 1893, 1 vol. in-8° de 127 pp. avec une carte.

M. A.-F. Lièvre a refondu, en l'augmentant considérablement, son beau travail sur *les chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la*

Gironde, publié précédemment dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XIV de la 2ᵉ série.

Au rebours des premiers archéologues et historiens qui se livraient à leurs études sans sortir de leur cabinet, M. Lièvre opère sur le terrain même. Il a suivi pas à pas les voies d'exploitation qui couvraient l'ancienne Gaule Aquitanique et occidentale. Il en a relevé, de ci, de là, les nombreux vestiges, qui lui ont permis de reconstituer l'ensemble du réseau. On peut donc se confier à M. Lièvre comme à un guide sûr; et c'est un voyage des plus attrayants que l'on entreprend à sa suite dans un monde, sinon inexploré, du moins encore imparfaitement connu.

— C. PUICHAUD. *Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais.*

La *Revue de philologie française et provençale*, nº 2, du 2ᵉ trimestre 1893, contient la 2ᵉ partie (suite et fin) du *Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais*, par M. C. Puichaud.

On trouvera, dans ce petit opuscule, la plupart des mots employés usuellement par le public des campagnes gâtinaises, avec leur acception en français.

Le *Dictionnaire* de M. C. Puichaud complète avantageusement les ouvrages analogues déjà publiés sur le patois de nos contrées, tels que le *Glossaire* de l'abbé Lalanne, celui de M. L. Favre, de l'abbé Rousseau, ainsi que les travaux et observations de Dreux du Radier, La Revellière-Lépeaux, Beauchet-Filleau, etc., etc.

— *Revue de l'Art chrétien*, 1893, 4ᵉ livraison, à signaler: *Justification archéologique des reliques de sainte Cécile conservées autrefois et maintenant à la métropole d'Alby* (1ᵉʳ article), par Mgr X. Barbier de Montault. — *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne*, par M. le capitaine Espérandieu. — *Revue poitevine et saintongeaise*, compte rendu des articles de MM. X. Barbier de Montault et Jos. Berthelé, par M. L. Cloquet.

— *L'Intermédiaire de l'Ouest*, juin-juillet 1893 : *L'imprimerie royaliste de Châtillon-sur-Sèvre*, par Ch. Chassin ; *Documents inédits sur l'Aunis et la Saintonge* (suite et fin), par L. de Richemond; *Les origines de l'imprimerie à Poitiers*, par A. Claudin; Revue des livres.

— Le 2ᵉ fascicule 1893 de la *Revue du Bas-Poitou* vient de paraître. Le retard apporté à sa publication par l'excès de travaux typogragraphiques est largement compensé par l'intérêt des études toujours plus nombreuses et des curieuses illustrations qu'il renferme.

Le sommaire que nous donnons ci-après justifie amplement cette opinion :

Revue du Bas-Poitou, 6ᵉ année, 2ᵉ livraison. Texte: I. *Un philanthrope poitevin. Théophraste Renaudot*, par Roger Drouault. II. *D'Elbée généralissime*, de O. de Gourcuff, par de la Chanonie. III. *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers* (suite), par Daniel-Lacombe. IV. *Documents*

sur Noirmoutier et sur la mort de d'Elbée et de ses compagnons, par Baguenier-Désormeaux. V. *Chez nos voisins. Excursions archéologiques à Gourgé, Thouars, Oyron, Saint-Loup et Parthenay*, par E. du Trémond. VI. *Ecrin poétique. Progrès?* par A. Bonnin. *A propos de la barque*, par J. de Magné. *Géants et Pygmées*, par E. Grimaud. VII. *Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur* (suite), publié par R. V. VIII. Correspondance. IX. Chronique. Nécrologie. Bibliographie. — Gravures : I. *La Statue de Théophraste Renaudot*, exécutée pour la ville de Loudun, par M. Alfred Charron. II. *Portrait inédit du général vendéen d'Elbée*. (Bureaux de la *Revue* : Fontenay-le-Comte. — Abonnement : *8 francs* par an)

— *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, juin 1893. Sommaire : I. Chronique. II. Cours, conférences, études diverses : *Le Mémoire de M. Necker sur les Assemblées provinciales*, par Henri Carré ; *La versification de La Fontaine*, par Maurice Souriau. III. Revue bibliographique : *Essai sur l'origine de l'idée de droit*, de M. Gaston Richard, par H. Lauret.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre de 1893 : I. Compte rendu et chronique, par M. de la Marsonnière, secrétaire. II. *Le château de la Mothe*, par M. Paulze d'Ivoy. III. *Le logis de Charles Bonnaud, maire de Poitiers en 1495*, par M. Alfred Barbier.

— *Ville de La Mothe-Saint-Héray. — 10, 11, 12 septembre 1893. — Fêtes des Rosières.*

Le programme illustré (La Mothe, typ. Guittet) contient cinq dessins de M. A. Giraudias, représentant : la Maison des Rosières, l'Eglise de La Mothe, le Parc public, le Château de la Villedieu, l'ancien Château de la Mothe.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Barbier de Montault (Mgr X). *Le culte des Docteurs de l'Eglise, à Rome.* — In-4° de 96 pp. (Extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*).

— *Les Armoiries ecclésiastiques d'après la tradition romaine*, — dans le *Coloriste-enlumineur*, numéros de juin et de juillet. (Paris, Desclée, 1893).

— *Le salut de Jean XXII à la Sainte Face*, — dans *Bullet. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 1893, 2e livr., p. 309-312.

Boislisle (A. de), membre de l'Institut. *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, — dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1893, pp. 86 à 144.

Belfort (**A. de**). *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, publiée d'après les notes manuscrites de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. Tome III: *Paciacus-Vultaconnus*(1). — Paris, Société française de numismatique, gr. in-8° de 468 pp.

Berthelé (**Jos.**), archiviste du département de l'Hérault. *Archives départementales, communales et hospitalières. Rapport de l'Archiviste*,— dans le volume du Conseil général de l'Hérault, session d'août 1893, rapports du Préfet et des chefs de service, pp. 215 à 234. (Tiré à part avec la même pagination.)

Boissière (G.) professeur au Lycée de Niort. *Notions de prosodie et métrique latines à l'usage de l'enseignement secondaire classique*, avec la collaboration de E. Ernault,... — Paris, Ch. Delagrave (Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie), 1893, in-12 de V-180 pp.

— *Notions de versification française à l'usage de l'enseignement secondaire classique et moderne et des écoles normales primaires*, avec la collaboration de E. Ernault,... — Paris, Ch. Delagrave (Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie), 1893, in-12 de III-120 pp.

Bonnefond (**Gaston**). *Un docteur d'autrefois : Théophraste Renaudot, créateur de la presse, de la publicité, des dispensaires, du mont-de-piété* (*1586-1653*). — Limoges, Ardant, s. d., gr. in-8°, 119 pp. et 13 grav.

Bouralière (**A. de la**). *Les débuts de l'imprimerie à Poitiers* (*1479-1515*). — Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin, 1893. In-8° de 70 pp. avec grav. et 3 planches hors texte (2e édition). Imprimé à Saint-Maixent par L. Cousin, successeur de Reversé.

Cugnac (**G. de**). *Défense d'un plateau.* — Paris, L. Baudouin, 1893, in-8°.

Demaison (**L.**). *Une église champenoise en Bas-Poitou au XIe siècle* (2), *compte rendu d'un mémoire de M. J. Berthelé, membre correspondant*, dans les *travaux de l'Académie nationale de Reims*, 91e volume, pp. 195 à 200.

Favraud (**A.**). *Mariage de N. Favraud et C. Allain. Souvenir d'une noce au Vivier-Jussaud* (*Charente-Inférieure*), *le 5 juillet 1892*. — Angoulême, imp. Th. Voleau, 1892, in-8° de 8 pages. — Tiré à la demi-dozaine.

— *La Poitevine. Chanson patriotique sur les événemens des Journées mémorables des 27, 28 et 29 juillet 1830.* — Niort, Dépierris aîné, 1831, in-16 de 8 pages. Réimpression faite par les soins de M. A. Favraud.

— *Les Feux de la St-Jean dans la Charente*, — dans *Le Progrès de la Charente*, 25 juin 1893.

Grandmaison (**Charles de**). *Alexis de Tocqueville en Touraine*, préparation du livre sur l'ancien régime, juin 1853-avril 1854; notes et souvenirs intimes. — Paris, librairie nouvelle, 1893, in-8° de 31 pp.

(1) *Vultaconnus*, Voultegon (Deux-Sèvres).

(2) Il s'agit de l'abbatiale de Maillezais (Vendée).

— *Résultat des fouilles de Saint-Martin de Tours en 1886.* [Les parties les plus anciennes qu'on a découvertes sont de l'époque carolingienne.] — Niort, L. Clouzot, 1893, in-8° de 13 pp. (Extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, année 1893, t. LIV.)

Havard (Oscar). *Coutumes du Poitou et de la Bretagne*, — dans *Le Monde*, 28 avril 1893.

Largeault (l'abbé Alfred). 38. *L'hiver de 1709 en Poitou*, — dans la *Revue de l'Ouest*, 31 janvier 1893.

— 39. *Un martyr de la Révolution. Louis Hayer, prêtre lazariste, guillotiné, le premier, à Niort (2 avril 1793)*, — dans la *Revue de l'Ouest*, 4 avril 1893.

— *Histoire locale. Extrait de la Chronique de Saint-Maixent (840-1140)*, — dans le *Saint-Maixentais* des 13, 20, 27 mai et 3 juin 1893.

Mabilleau (Léopold). *Lamartine : Le poète mourant. La mort de Socrate. L'immortalité*, publiés avec une introduction, des notices et des notes, par M. L. Mabilleau, ... — Paris, Hachette et Cie, 1893, in-16.

— *Les grands écrivains français : Victor Hugo.* — Paris, Hachette et Cie, 1893, in-16 de 208 pp. avec portrait par Achille Deveria.

Mousset (Armand). *La rose rouge*, poésie. — Genève, impr. Suisse, 1893, in-8° de 11 pp.

Natal (Camille). *Gerbe d'œillets.* — Paris, Fischbacher, éditeur, 33, rue de Seine. Grand in-8° de 56 pp.

Ce volume de vers a été couronné par la Société d'encouragement au bien.

Rousselot (P.). *Récits du Moulin-Neuf*, commune de Cellefrouin (Charente), — dans le *Bulletin de la Société des parlers de France*, n° 1, juillet 1893, pp. 20 à 25.

Thénard. *La journée du 29 juin 1793 à Nantes* (d'après des lettres écrites par des commissaires civils auprès des bataillons de Seine-et-Oise envoyés en Vendée), — dans *la Révolution française*, 1893, 14 mai.

Tribert (Louis), sous le pseudonyme de LOUIS BERGER. *Lettres d'Amérique.* (Tirage à part de la *Revue de Bordeaux*). — Tonneins, imp. G. Blancal, 1893, gr. in-8° de 119 pp.

Vallette (René). *Découverte d'une nouvelle sépulture gallo-romaine à Nallier (Vendée)*, — dans le *Bulletin monumental*, 1893, pp. 71-72.

— Sous le pseudonyme R. DE THIVERÇAY. *Chroniques du Bas-Poitou. Nos amateurs d'antiquités*, — dans le *Publicateur de la Vendée* du 14 mai.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, LOUIS LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.



10me Année N° 118. 15 Octobre 1893

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

JOURNAL D'UN ÉMIGRÉ

Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.

(*Suite et fin.*)

Commencement de la Campagne de 1795

Parti du cantonnement d'hivers, le 12 mai, pour aller coucher à Glas. Le 13, couché à Cedorf; le 14, couché à Lauterback; le 15, couché à Gontach; le 16, séjourné dans ce village où j'ai été très mal et mangé pour la première fois des fraize; le 17, couché à Milinbach; le 18, Obergach; le 19, Laugendeutzlingen; le 20, Gottenheim; le 21, Grotzhauzen; le 22, Stinstadt; le 26, Grotzhauzen; le 1er juin à Stinstadt.

Juillet, 20. — A Neubourg, resté 10 jours.

Aoust, 3. — J'ai été à Balle (1) en Suisse.

24. — *Ordre du 20 juin 1795.*

En attendant que le travail que Son Altesse a ordonné pour la disposition des cadres de quelque nouveau régiment dans lesquels une grandes parties des offitiers occupera la plasse a laquelle leur ancieneté leur donnera des droits soit terminée, ce qui sera tres prochain, c'est avec un vrai bonheur que Son Altesse annonce au corp qu'elle commande, que d'après les arrangement qui ont été prescrit, elle se trouve en état d'augmenter et de ficcé le traitement de tous ceux qui composent les bataillions et escadrons nobles et la paye des trouppes soldées, ainsi qu'il suit :

(1) Bâle.

Tarif des traitements pour le régiment des chasseur nobles (1).

	TRAITEMENT PAR JOUR ET PAR TÊTE.				POUR TOTAL.	
	Pain	Fourages.	Masse de l'entretien.	Au prêt	par mois.	par an.
Capitaine	2	4	»	»	114 35	1375
Lieutenant	2	2	»	»	623 10	916 40
S. Lieutenant	2	2	»	»	61, 6 2/3	733 20
Fourié major	2	2	»	1,22 1/2	»	»
Fourié de détail	1	»	»	55	»	»
Caporal	1	»	»	55	»	»
Appointé	1	»	6	35 1/4	»	»
Chasseur noble	1	»	6	27	»	»
Tambour	1	»	7	15	»	»
Fourier major du b^ou	1	»	»	»	114 35	1375
Porte drapeau	2	2	6	35 1/4	»	»
1er chirurgien major	2	3	»	»	114 35	1375
2me chirurgien major	1	»	»	»	91 40	»
Tambour major	1	»	6	27	»	»
Chirurgien eleve	1	»	»	»	34 22 1/2	»

Aoust, 25. — Le jour de la St Louis, j'ai vu recevoir au camp de Stinstadt une grande croix, trois cordon rouge et deux cent croix de St Louis.

Septembre, 10. — La compagnie a été à Stinstadt 10 jours.

Décembre, 3. — Parti du camp de Stinstadt et logé à Phasenveiler et le cer gal (à) Krotzingen.

4. — A Hochdorf et le cer gal Eisteten (2).

5. — Brokengen et le cer gal Kentezingen (3).

6. — Sejourné à Brokengen.

7. — Laar (4) et le cer gal Frinsenheim (5).

8. — Ramschvein (6) et le cer gal à Apenveiexer (7).

9. — Neüsatz et le cer gal à Bille (8).

10. — Sejourné à Neüsatz, ou nous avons reçu ordre de rester jusqu'à de nouveau ordres. Dans le temp que nous sommes resté dans ce mauvais village qui a une lieu de long dans la montaigne, les abitans on voulu se soulever contre nous dans la nuit pour nous egorger. Il y a eu deux mauvais sujets de tué et sinq de blessé.

(1) Nous laissons, bien entendu, au chevalier de Chambord, la responsabilité de son arithmétique toute spéciale.

(2) Eichstetten. — (3) Kensingen. — (4) Lahr. — (5) Friesenhein. — (6) Renchen. — (7) Appenweier. — (8) Buhl.

1796

Janvier, 6. — Parti de notre cantonnement pour aller à Valdulue, à un quard de lieu de Capel (1).

Février, 16. — Parti pour aller me promener du coté de Constance, passé par Oberqueri (2) ou est l'ambulance et couché à Aupenau (3).

17. — Passé au Knebis (4), montaigne très elevée ou il y a des redoutte battie par les Suédois et quelqu'unes rétablie par les Autrichiens. Nous nous sommes arrêté boire un coup dans une auberge où il y avait autrefois une communauté.

Id. — Le même jour diné à Fredenstadt (5), ensienne ville forte assé jolie entourée de forge à fer et de cuivre.

Id. — Nous avons couché à Orbe (6).

18. — Diné à Glat, ou il y a un petit chateau, endroit qui depend de la Suisse.

Id. — Couché à Obendorf (7), ou est l'hopital de l'armée du prince de Condé.

19. — Diné à Rotteveiller (8), ville libre très jolie, ou il y a de très belle église.

Id. — Soupé à Veilheim (9).

20. — Déjeuné à Toutlinguen (10), où passe le Danube.

Id. — Diné à Aliptinguen (11).

Id. — Soupé à Stockack.

21. — Diné à Linsbach, village sur le petit lac de Constance.

Id. — Passé par Zell, petite ville sur le lac.

Id. — Soupé à Constance, ville autrefois fortifiée, situé au bord d'un grand lac, le Rihm le traversant. Il y a de très beau moulin et une très belle église.

22. — Couché à Golliest (12), village suisse situé sur le lac.

23. — Pris un batteau pour aller à Chafouse, arrêté à Armetinque pour boire un coup. Allé jusqu'à Stein, petite ville partagée par le lac, ou les battelié mon dit qu'il n'alloit pas plus loin. Reparti à pied et arrivé à Chaffouze le soir, passé le Rihm sur un superbe pont tout en bois ou il n'y a que deux arcade, dont la premiere a soixante douze pas de trois pieds de long, et l'autre de soixante six. La ville très jollie quoique en longeur. J'ai été à la diligence pour prendre une plasse. Il en coutte quatre florin quarente quatre kreze. Le lendemain, la diligence etoit partie lorce que j'y ai été pour monter dedans. On m'a rendu mon argent. Logé à la Couronne, très-jolie auberge où il en coute très cher.

24. — Diné à Ingen (13), petite ville suisse.

(1) Kappel. — (2) Oberkirch. — (3) Oppenau. — (4) Kniebis. — (5) Freudenstadt. — (6) Horb. — (7) Oberndorf. — (8) Rothweiler. — (9) Weilheim. — (10) Tottlingen. — (11) Lipptinden. — (12) Gottlieben. — (13) Engen.

Id. — Repassé par Toutlingen et couché à Veilheim (1).
25. — Dejeuné à Alligen (2) village Lutérien.
Id. — Diné à Chenbarc (3), petite ville. Passé par Batignen (4), autre ville assé jolie.
Id. — Soupé en Gstlat (5), Lutérien.
26. — Déjeuné à Eiquiquen (6), petite ville où il y a une très jolie église.
Id. — Diné à Rottenbourg (7).
Id. — Couché à Vindelsem.
27. — Resté à Vindelsen.
28. — Couché à Orbe (8).
29. — Dîné à Ack (9).
Id. — Couché à Bayersprinz.
Mars 1er. — Retourné à Waldoune ou est cantonné la compagnie.
30. — Parti de Waldune, pour aller faire le servisse au bord du Rihm. Commancement de la campagne de 1796. Couché à Hebers-chevin (10).
31. — Couché à Loor.
Avril 1er. — Couché a Grafenhausen, très joli village ou il y a une charmante église.
20. Parti de Grafenausen, passé par Riegel ou étoit le cartier general du prince de Condé, passé par Fribourg et couché a une lieue au dela.
21. — Le lendemain, passé par Mülheim et couché à la poste a quatre lieu de Basle.
22. — Passé par Lairac (11), dîné à Kaiserhoch, passé à Liesten (12), couché a deux lieu de la, a Oliestein (13).
23. — Dejeuné a Valbourg (14), passé a Cantonbark, frontière du canton de Soleure, diné a Vitisback (15) passé par Soleure ou il y a une tres jolie eglise. Couché a Léra.
24. — Passé par Betsiguen (16), dîné à Socebourg (17), couché a une lieu de la Seigne, arrivé à la Seigne, fait mon marché avec Mr Isaac Henri Vinsent, pour aprendre le métier d'orloger en antier a raison de douze louis, a moi libre de quitter au bout de six mois pour travailler a mon conte ou de continuer si je l'aime mieux. Payé six louis d'avance.
Aoust 1. — Parti de la Segne, passé a Neuchatel et couché a la Neuveville (18), logé à la Couronne chez le cousin du bailli, à qui je fis confidence que j'etois emigré qui m'avoua tout ingenument qu'il ne les aimoit pas, mais que malgré cela en qualité de confrere orlogé il m'a donné deux adresse pour ses cousin chez qui je n'est

(1) Weilheim. — (2) Aldingen. — (3) Schemberg. — (4) Balingen. — (5) Schlatt. — (6) Hechingen. — (7) Rottenburg. — (8) Horb. — (9) Aach. — (10) Ebersheim. — (11) Lorrach. — (12) Liestal. — (13) Holstein. — (14) Waldenburg. — (15) Wiedlisbach. — (16) Bozingen. — (17) Sonceboz. — (18) Neuville.

rien fait, qui son MM[rs] Emerly a Bienne et M[r] Henri Remon a Silbron contre Soleure.

Le 2. — Dîné à Bienne, à la Couronne, et couché a Petta.

3. — Dîné à Soleure, a la Couronne, et retourné couché a Petta.

4. — Dîné a Tisville, à la Couronne, et couché a ....

5. — Dîné à Bruc (1), petite ville ou l'Aar passe, couché a Ahrau, parlé a l'envoiez (2) qui m'a dit qu'il etoit impossible de s'établir dans l'endroit, qu'il falloit que tous les emigré en sortissent et parésent n'être pas leur partisant. La ville est fort jollie, bien battie, les rue bien alliniées, de tres jollie promenade au dehors, bordée par une riviere, qui porte batteau, qu'on appelle le Aar. La plus grande partie des habitant mauvais.

Le 6. — Parti a trois heures apres midi pour aller couché à Munster; demendé la route au milieu du chemin; on m'a dit que je m'étois trompé de route, mais que si je voulois continuer je pourois aller coucher a Zoffingue; pres d'y arrivé, je me suis trompé et j'ai arrivé a Ahrbourg (3), où j'ai couché a la Couronne et resté tout le dimanche. Rencontré MM[rs] Emerly qui m'ont enseigné d'aller chez M. Breicbuel, à Rugsauschachen, chez qui je serois resté si je ne m'etois pas nommé français.

Dîné a Buchsée, couché a Burgdorf, a la Couronne, petite ville tres escarpée ou l'on voit les montainne d'Appenzel.

Le 7. — Eté à Rugsau, chez M. Breichbuel, ou j'ai trouvé des personnes tres charitable, mais craigniant de me recevoir accause que j'etois françois.

10. — Couché à Burgdorf.

11. — Dîné a Sololurne (4) ou j'ai pris une voiture qui m'a mené a Bienne, ou j'ai couché.

12. — Passé par Neuville et couché a Neuchatel.

13. — Dîné a Auvernie sur le lac et couché a la Segne.

14. — Resté à la Segne le 15, 16.

17. — Parti, passé au Val de traver (5), diné a Provense ou j'ai acheté quatre cent d'éguille a coudre. Passé par Granson et couché a Yverdun.

18. — Diné à Payerne et couché a Belfort.

19. — Diné a Fribourg, couché a Saint-Gille.

20. — Diné a Berne, ville considerable, bien battie et commercente, un peu fortifiée et couché a Hedelberg.

21. — Heusbare, couché a Mourguetal.

22. — Diné a Aarau, couché a Hotte.

23. — Diné a Bruc (6), couché a Zursac (7) ou se tient la plus

(1) Brugg. — (2) L'avoïer ou avouyer, magistrat suisse remplissant les fonctions de maire. — (3) Aarburg. — (4) Solothurn (Nom allemand de Soleure). — (5) Travers. — (6) Brugg. — (7) Zurzach.

grosse foire de la Suisse, village au bord du Rihn, tout entouré de montaigne et tres difficile a aborder.

26. — Parti de Zursac, couché a Baden.

27. — Passé a Meningue (1) et couché a Bremgarten.

28. — Couché a Mouri, ou il y a un abeye de Benedictin.

29. — Couché a Anbe.

30. — Parti d'Anbe a six heures, pour aller a Lucerne. Retourné a Anbe, contant etre tres près de Lucerne après trois (heures) que je marchois. Retourné diné a Luserne.

31. — Diné a Damoiselle, couché a Theurbau.

Septembre 1. — Diné et couché a Languettal (2).

2. — Diné a Languettal et couché a Bourdorf (3).

3. — Diné a Bertoudt (4) et couché a Rucsau.

4. — Diné a Rucsau et couché a Bertoud.

5. — Diné a Berne et couché. Resté deux jours.

7. — Parti de Berne, trouvé a une lieu de la une voiture vidde, demandé au postilion ou il alloit, m'ayant dit qu'il alloit a Arbourg, j'ai fait marché avec lui pour aller dans sa voiture jusque la, moyennant dix bache. Couché a Arbourg, ayant diné a Bouxé.

8. — Diné, couché le lendemain, diné a Bouxé.

10. — Déjeuné a Linsbourg (5), diné a Milingue, couché aux eaux de Baden.

12. — J'ai été a la foire de Zurich qui dure quinze jours, ville assé grande et assé bien fortifiée.

25.— Parti de Zurich, couché a Linsbourg, logé au Lion, ou j'ai été fort mal accause des patriotte qui etoient a foison dans ce pays la.

Octobre 2. — Diné a Cheivein, couché a Arau.

4. — Eté a la foire de Zoffingue (6), indigne foire ou on s'ennuie plus qu'on ne vend.

7. — Couché a Petta.

8. — Couché dans le val de St Himié (7).

9. — Couché a Travers.

10. — Couché a la Sagne.

14. — Eté a la foire des Verrière, ou j'ai renouvellé connoisance avec un entien gendarme.

16. — Couché a la Brévinne (8).

17. — Eté a la foire du Locle.

25. — Eté a la foire de la Chaudfond (9).

28. — A Rochefort, a la foire.

Novembre 2. — A Neuchâtel.

7. — A la Sagne.

9. — A la foire de Boudri.

10. — A Couvet, a la foire.

(1) Mellingen. — (2) Langenthal. — (3 et 4) Burgdorf ou Berthoud. — (5) Lenzburg. — (6) Zoffingen. — (7) Val Saint-Imier. — (8) La Brévine. — (9) La Chaux-de-Fond.

16. — A la foire de Granson.
17. — A Orbe.
18. — A la foire de Romainmoutier.
20. — Couché a Cossoné (1).
21. — Couché a Rolle.
22. — A la foire de Nion (2), ou l'on etoit en grande alarme accause des chien enragé qui etoient dans la Savoye.
26. — A la foire de Rolle.
28. — A Orbe.
29. — A la foire d'Yverdon.
Décembre 2. — A la foire de Stavayer (3).
5. — A Yverdon.
6. — A la foire d'Orbe.
15. — Au Veriere.
17. — A la Sagne.
20. — A Neuchatel.
21. — A Couvet.
22. — Au Veriere.
24. — Passé a Ste Croix et couché a Vitbeux (4).
25. — A la foire d'Yverdon.
29. — A Stavayer.
31. — A la foire de Fribourg.

1797

Janvier 8. — A Pontalbane.
9. — A Neuchâtel ou j'avois fait un marché avec Mr Leuba pour aprendre l'horlogerie, a raison de 15 louis pour 18 mois, mais il c'est dédit de son marché lorceque j'y est été pour commencer.
10. — Au Locle, ou j'ai été chés plusieurs personnes pour travailler et sans pouvoir trouver.
11. — A la Sagne.
12. — Au Brunet (5) ou j'ai fait marché avec Mr Dran a raison de 12 louis pour un an.
13. — A la Sagne.
15. — Au Brunet pour prendre possetion de mon nouveau logement, mais j'ai été aussi heureux qu'a Neuchatel. J'ai trouvé des personne qui se sont dedit de leurs marché. Retourné couché au Locle étant bien ennuyer.
16. — J'ai trouvé un autre androit a me plasser a raison de 2 louis par mois chez Mr Charle Frederic Jacob. J'ai commancé a travaillier le 17 janvier 1797.
Avril 16. — Eté a Neuchatel et de la (à) Cressier ou j'ai couché et fait mes paqué le lendemain.

(1) Cossonay. — (2) Nyon, canton de Vaud. — (3) Estavayer, sur le lac de Neufchâtel. — (4) Vuitebœuf. — (5) Brenez.

Décembre 18. — Parti du Locle par ordre du gouvernement, passé par La Chaud du milieu, la Brévinne et soupé au Veriere.

19. — Passé a Ste Croix et couché a Yverdon.

20. — Passé à Payerne et couché a Avenche.

21. — Passé par Maura (1) et couché a Berne.

22. — Couché a Morguetal.

23. — Passé par Zoffingue et couché a Sursée.

24. — Couché a Neuzkirch (2), ou j'ai resté trois jours avec M. le cher Formanoir.

28. — Passé par l'abeye de Mauri et couché a Zurich.

29. — Passé par Ventretour (3) et couché a Fronfeld (4).

30. — Arrivé a Constance ou j'ai travaillé un mois de horlogerie chez Colrald Panmaure et un autre mois a ranger des habits.

Voiage de 1798.

Février 25. — Parti de Constance, passé a Amersbourg et couché a Marcdorf.

26. — Passé par Ravensbourg, diné a Vengarten, passé par Valcé (5) et couché a Voursac (6).

25. — Diné a Meminguen (7) et couché a Mildenehm (8).

28. — Diné a Suamingengem (9) et couché a Augsbourg.

28. — J'ai été a Gëggingen ou j'ai travaillé a l'horlogerie chez une veuve jusqu'au six mai.

Mai 6. — Entré chez l'horloger de l'électeur, nommé Vocle.

1799.

Juillet 1. — Parti de Goginguen, logé a Augsbourg chez un tailleur.

Aoust 30. — Sorti de chez le tailleur pour aller loger chez un tiseran.

Septembre 2. — Sorti de chez le tiseran, logé chez un serurier.

4. — Parti de la ville d'Augsbourg pour aller loger a Auberozen, village à un quart de lieu de la ville.

Septembre 20. — Quartier general a Augsbourg, n° 9 à Pferchen.

21, 22. — Id, a Ztucgosen, n° 9 a Clainéligen.

23. — Id., a Medehem (10), n° 9 a Hausen.

24. — Id, a Memingen, n° 9 a Ackem.

25. — Id, a Voursac, n° 9 a Haüarz.

26, 27. — Quartier general a Walze (11), n° 9 a Harsterkirct et a Hittisvaller.

28. — Id, Alchausenn (12), n° 9 a Elbensveiller.

29. — Id, Pfoulendorf (13), bivaqué derriere.

(1) Morat. — (2) Neuenkirch. — (3) Winterthur. — (4) Frauenfeld. — (5) Waldsee. — (6) Wurzach. — (7) Memmingen. — (8) Mindelheim. — (9) Schwabintinchen. — (10) Mindelheim. — (11) Waldsée. — (12) Altshausen. (13) Pfullendorf.

Octobre 1. — Id, Bodman, n° 9 a Espesingen.
5. — Id, Constance, n° 9 a Vourmedingen.
6. — Bivaqué a la porte de Constance.
7. — Nous avons eu une affaire d'avant poste, sur le soir nos poste ont été repousé jusque dans Constance ou ils ont été obligé de passé la bayonnette, ayant été tourné. Notre piquet étoit de deux cents homme et se sont fait jour au traver d'un bataillon, apres avoir reçu leur decharge a bout portant qui heureusement n'a pas beaucoup fait de mal car nous n'avons eu de blessé (que) trois hommes et deux de tué. La nuit j'ai été sur les derriere avec les equipage ayant la fievre.
10. — Parti de Stokach pour aller camper a Beirringen, cartier general.
15. — Parti du camp pour aller cantonner a Malcphingen (1), ou nous étions logé 45 h. Cartier general a Zell.
17. — Parti pour retourner a Espesingen.
19. — Parti pour aller a Veldingen, cartier general a Uberlingen.
22. — Logé a Hauzen.
24. — Parti pour aller a Buccorne, petite ville sur le lac, a sinq lieu de Lindau.
31. — Logé a Vengarten, cartier general a Ravensbour (2).
Novembre 1. — Logé a Zvings. Cartier general a Vourssac (3).
2. — Logé a une demie lieux de Memingen ou etoit le cartier general.
3. — Logé a Dorschausen, cartier general a Medeheim (4).
4. — Logé a Brünnen, cartier general a Linsberg (5).
5. — Arrivé au cartier d'hiver, logé a Effa, a quatre lieu de Linsberg, quartier general.
12. — Lensberg, cartier general et la comp[ie].
13. — Jnning (6), cartier general. N° 9 a Veldenroth.
14. — Sejour a Besingen. N° 9 a Halau.
16. — Passé par Munich, ou j'ai resté deux jour. Q. G. a Perlach, n° 9 Sigetsbronne.
17. — Q. G. a Hohenlinden, n° 9 Pastiten.
18. — Q. G. Haag, ou la compagnie a logé étant d'escorte de drapeau. Séjour.
20. — Q. G. Ampfeng, n° 9 a Winbach.
21. — Q. G. Hottingen, n° 9 a Vinnering.
22. — Q. G. Marktl, sejour, n° 9 a Niedermuar.
22. — Q. G. Braunau, petite ville assé jolie, frontiere d'Allemagne, assé bien fortifiée ; n° 9 a Ransomsen.
25. — Q. G. Hobernebarch. N° 9 Mülberg.
26. — Séjour. Q. G. Schürding, n° 9 Rausbergen.
28. — Q. G. Bayarbach, n° 9 Illisberg.
29. — Q. G. Efferding, n° 9 Wairach.

(1) Marsprug. — (2) Ravensburg. — (3) Wurzach. — (4) Mindelheim. — (5) Landsberg. — (6) Inningen.

30. — Q. G. Vais (1), petite ville fort jolie, n° 9 Buckarel.

31. — Arrivé au cartier d'hiver ou la comp[ie] a été divisée dans des fermes ça et la et fesant le servissse au drapeau et un canon au village de Vaiskirch.

1800.

1800. — Etant a ce village nous recumes ordre de partir pour la Vollignie. Dans le mois de fevrier nous recumes contre ordre la veille de partir.

Mars 4. — Autre ordre de partir pour la Russie ayant quarante-sept jours de marche a faire et quinze jours de sejour pour nous rendre sur la frontière de Russie. Nous reçumes contre ordre le matin, étant déja partis de nos maisons pour nous rendre au chef lieu.

Avril 17. — Parti du cartier d'hiver. Q. G. a Steyer, ville.

18. — Q. G. Lostein; n° 9, Tirnberg.

19. — Q. G. Weyer.

20. — Q. G. Altenmarckt. Sejour.

22. — Q. G. Adimont.

23. — Q. G. Triben.

24. — Q. G. Zeuring. Sejour.

26. — Q. G. Untzmarckt (2).

27. — Q. G. Neumarckt.

28. — Q. G. Frisach (3). Sejour, ville.

30. — Q. G. S[t] Weit, ville.

Mai 1. — Q. G. Klacenfurt (4), ou nous avons defiler devant madame la comtesse d'Artois. Capitale de la Corintie (5).

2. — Q. G. Villac. Sejour. Ville.

4. — Q. G. Tarvis.

5. — Q. G. Ponteba, premiere ville de la republique de Venise.

6. — Q. G. Rescuita. Sejour.

8. — Q. G. Osopo; n° 9, Guemona.

9. — Q. G. Spilimbergo.

10. — Parti de Spilimbergo pour aller a Pordonone, ou est le Q. G., reçu contre ordre et celle de retourner a nos même cantonnement où nous avons sejourné.

12. — Parti pour retourné de l'autre cauté du torrent le Taliamento (6) et logé a S[t] Doniato, petite ville.

25. — Parti de S[t] Daniello. Q. G. a Osopo.

26. — Q. G. Resquita.

27. — Q. G. Ponteba.

28. — Q. G. Tarvis, sejour.

30. — Q. G. Willac (7). Logé a Treffen, avec n° 2, ou cette comgagnie a eu une affaire avec les paysan. Il y a eu un homme de tué.

31. — Klakenfurt.

Juin 1. — Q. G. S[t] Weit. Sejour. Tres mauvais logement.

(1) Wels. — (2) Unzmark. — (3) Freisach. — (4) Klagenfurth. — (5) Carinthie. — (6) Tagliamento. — (7) Villach.

3. — Q. G. Frisac (1).
4. — Q. G. Neumarck.
5. — Q. G. Untzmarck, sejour.
7. — Q. G. Züring.
8. — Q. G. Triben.
9. — Q. G. Staunach, ou nous avons pris la routte de Salsbourg et sejour.
11. — Q. G. Aussée.
12. — Q. G. Ischl.
13. — Q. G. S[t] Gilgen.
14. — Q. G. Salsbourg, ou nous avons défilé en grande paradde devant le Prince. Petite ville au pied de la montaigne, ou il y a de belle saline et ou l'armée doit sejourner quelque jour.
15. — Nous nous sommes rendu a nos cantonnements qui s'appelle Laken dans des maisons éparse d'un demi cart de lieu les unes des autres.
Juillet 6. — Le Q. general a Altermach et le p[er] b[on] a Trosberg (2), petite ville en Bavière.
7. — Le q. g. à Prudingen, la comp[ie] à Bayerbach, petit vilage a une demie lieu de Rozenheim (3), petite ville en Baviere, ou il y a un pont que nous devons defendre jusqu'a la derniere extremité.
16. — L'armée a changé de formation. De dix compagnies qu'elle étoit on en a fait dix huit, et de n° 9 que j'étois, je suis devenu n° 14. Nous avons passé la revue et changé de cantonnement.
18. — Nous avons été en avant, passé a Eblingen (4) ou est le q. g. et les bataillons a une demie lieu an avant pour etre pret a recommancer les ostilité.
21. — La treve c'est prolongée et nous sommes retourné à nos antiens cantonnements.
Octobre 3. — Nous avons été à Rohrdorf, au pied des montaigne pour nous elargir.
25. — Retourné à nos antiens cantonnements, la tréve étant encore rompue.
Décembre 1. — Nous avons été attaqué et bivaqué deux jour derriere nos redoutte.
5. — Retourné à nos cantonnements pour nous reposser.
9. — Les François nous ont attaqué à la pointe du jour et forcé la position à huit heure du matin, n'ayant pas assé de monde à leurs opposé, les Autrichiens n'ayant pas voulu nous en envoyer. Battu en retrette à sinq heures du soir et toute la nuit jusqu'a Salzbourg.
12. — Nous avons été a S[t] Girgen toujour en retrette.
13. — A Ichel (5).
14. — A Aussée.
15. — Le q. g. a Steinnach et les ba[ons] a Hirlingen.

(1) Freizach. — (2) Trosburg. — (3) Rosenheim. — (4) Aibling. — (5) Ischl.

16. — A Lisen et le q. g. a Rothman, ou nous sommes resté jusqu'au 23.
23. — A Triben.
25. — Le q. g. Kalwangen et les bataillons a Mautern.
26. — Le q. g. a Leoben et les bataillons a Transechde.
27. — Passé a Leoben ou en 1797 Bonaparte a signé les préliminaires de la paix et c'est retiré a Udine (petite ville d'Italie) pour y signé la paix de Campo Formido. Nous avons logé ce jour la a Tistendorf, à un cart de lieu de la ville.
29. — Au moment que nous partions de Leoben, nous avons vu entrer en ville notre avant garde pelmêle avec les patriottes, la trève étant signée depuis six jours. Nous avons été couché à Ste Lauren.

Campagne 1801.

Janvier 19. — Q. G. a Bruch (1).
20. — Q. G. a Frohnleiten; cie a Pekau.
21. — Q. G. a Gratz; id, Kallsdorf.
22. — Q. G. a Vildon; id, Leberinn.
23. — Q. G. a Muregy et nous aussi.
24. — Q. G. a Rakersbourg; id.
25. — Q. G. a Pettau; la cnie aussi.
26. — Sejour.
27. — Q. G. Windischfeistritz; la cnie a Stresgointz.
28. — Q. G. a Wintisken; cie a Pobresch.
29. — Q. G. a Windestein et nous aussi.
30. — Q. G. a Windischgrast; cie dans quatre amau tenant deux lieu de distance dans des maison enfumée et l'armée occupant trente six lieus de pays.
Mars 23. Parti de Vindigrast, couché a Ganovist.
24. — A Feistris, cartier general du prince de Condé.
26. — Eté a Marbourg.
27. — A Vildon.
28. — A Gratz.
30. — Diné a Frohnleitten, petite ville; couché a Bruc.
31. — Diné a Léoben, couché a Mouttern.
Avril 1. — Diné a Triben, couché a Rothmann.
2. — Id, a Litzen; id, Stainach.
3. — A Aussée.
4. — Diné a Ychel (2), couché a St Girgen, resté le 5 accause du jour de Pâque.
6. — Salzbourg.
7. — Vaguin (3).
8. — Vaserbourg (4).
9. — Munich. Resté deux jours de repos.

(1) Bruck. — (2) Ischl. — (3) Waging. — (4) Vassenburg.

12. — Parti de Munich pendant qu'il tomboit de la neige qui a duré deux jour. Diné a la premiere poste et couché a la seconde.

13. — Diné a Lensbergue (1), couché a la premiere poste.

14. — Id a Medlheim (2), id a Memingen, ou nous avons eu toute les peinnes du monde a nous loger.

15. — Id, Voursac (3); id, Valsée (4).

16. — Id, Alchausen (5) où il y a une superbe commanderie; passé par Austrac (6) ou il y a eu une grande bataille en 1799, que les Autrichiens on gagnié et ou le prince de Furstemberg a été tué, et couché a Pfoulendorf.

17. — Stokach.

18. — Passé par Aa (7) ou il y a une belle source qui fournit une rivierre qui pourroit porter batteau dè sa nésance. Diné a Ingen (8), couché a Geisingen.

19. — Diné a Læsingen (9), couché a Neusstat (10).

20. — Fribourg en Briscau (11).

21. — Entré en pantion chez Mr Le Bel a raison de deux louis par mois pour la nouriture et le logement.

Mai 28. — Parti dans la nuit et couché a Offenbourg.

29. — Couché a Strasbourg.

30. — Parti de Strasbourg et couché a Eclingen (12).

31. — Retourné a Fribourg en Brisgau.

Aoust 8. — Parti de Fribourg pour aller en France. Diné a Vieux brisac et couché a Colmar en Alsace.

11. — Parti apres midi, couchó a Rouffac.

12. — Diné a Schoulsbac et couché a Beffort (13).

13. — Couché a Leure (14).

14. — Id Vezau (15).

16. — Pris la diligence et nous fumes couché a Langres.

17. — Couché a Chaumon.

18. — Id a Boissureau (16).

19. — Diné a Trois (17) et couché a Vilmor (18), étant parti a pied.

20. — Diné a Sens et couché a Coutenay (19).

21. — Couché a Montergis (20).

22. — Pris une voiture qui m'a mené couché a Orléans.

23. — Pris la diligence dans la nuit qui m'a mené a Tours.

25. — J'ai pris une voiture de louage a Tours qui m'a conduit a Chatellerau et de la

26. — a Poitiers. Parti des le soir pour

27. — St-Maixent, ou je suis arrivé le lendemain matin a quatre heure, étant a pied.

Louis Lévesque.

(1) Landsberg. — (2) Mindelheim. — (3) Wurzach. — (4) Waldsée. — (5) Altshausen. — (6) Ostrach. — (7) Aach. — (8) Engen. — (9) Lœttingen. — (10) Neustadt. — (11) Brisgaw. — (12) Hecklingen. — (13) Belfort. — (14) Lure. — (15) Vesoul. — (16) Bar-sur-Aube. — (17) Troyes. — (18) Villemaur. — (19) Courtenay. — (20) Montargis.

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite.*)

VII

1. L'inventaire du château de Couhé (Vienne), au début du XVIII[e] siècle, contient cet article : « 9 pièces de tapisserie de l'histoire des Preux, appréciées 200 livres (1). »

Neuf pièces, voilà bien nos neuf Preux, un par pièce. Là encore nous pouvons reculer la date de plusieurs siècles : le château fut construit, lui-même, en partie au XV[e]. L'ameublement a dû suivre de près.

2. Un inventaire de 1760, dressé après le décès de Pierre Mage, d'Aubusson, marchand de tapisseries à Paris, fournit des indications très précises sur la fabrication et le prix des tapis et tapisseries au milieu du XVIII[e] siècle..... Le prix des pièces en fil simple est de 14 à 27 livres l'aune carrée..... Elles représentent..... l'histoire d'Alexandre, des pastorales » (Pérathon, *Hist. d'Aubusson,* p. 336).

3. Parmi les tentures de « l'Histoire de France » exécutées aux Gobelins, à la fin du siècle, M. Gerspach indique « la continence de Bayard, d'après Durameau » et « la mort de du Guesclin, d'après Brenet ». « Une première tenture fut commencée en 1786 par Cozette et Audran » : ces deux sujets « furent faits deux fois » (2). Du Guesclin n'est pas oublié et il est toujours le type des Preux. Avec Bayard, la force de volonté s'unit au courage, à l'instar de Scipion l'Africain, vanté aussi pour sa continence (3).

4. L'abbé Rive, dans ses *Etrennes aux joueurs*, Paris, 1780, reproduit sa *Notice des deux mss de la bibl. du duc de la Vallière,* dont l'un a pour titre : *Le Roman d'Artus,* Paris, 1779.

5. « Au siècle dernier, l'Académie de Besançon, voulant en

(1) *Inv. du château de Couhé-Vérac, en 1705,* ms. aux archives de la Vienne.

(2) *Répertoire des tapisseries des Gobelins*, p. 159.

(3) *Annal. arch.*, t. XXIV, p. 48.

avoir le cœur net, proposa pour sujet d'un de ses prix l'*Histoire des neuf Preux* ; personne ne répondit à son appel » (1). La question n'intéressait donc plus que quelques rares savants, le public y demeurait indifférent. Le silence en fut la conséquence immédiate. Ne le regrettons pas trop. Une histoire, à cette époque, ne pouvait être ni impartiale ni complète : l'intention était bonne, mais le résultat eût été très probablement négatif. Il fallait consulter surtout les manuscrits, pour leur arracher leurs secrets. Quant aux monuments, ils n'eussent certainement pas figuré dans la discussion et pourtant leur appoint n'est pas à dédaigner. Ce n'est que de nos jours, qu'une monographie de cette nature a pu se traiter à fond. Je l'ai tentée, tout en ne me dissimulant pas que de nouvelles recherches peuvent encore accroître ce qui est actuellement acquis à la science.

La découverte de Saint-Maixent, dont il me reste à parler, démontre à l'évidence qu'il ne faut pas s'empresser de clore la liste que j'ai dressée des monuments disparus ou subsistants.

VIII

Lorsque, il y a quatre ans, je m'installais aux Châtelliers pour procéder aux fouilles de l'église abbatiale, j'entendis parler, comme d'une curiosité, des tapisseries de M. Reversé ; mais je ne pus obtenir aucun renseignement précis ni sur la date ni sur le sujet, en sorte que je n'y attachai qu'une médiocre importance. Quel ne fut donc pas mon étonnement, et ma joie en même temps, quand, allant exprès les visiter pour compléter mes recherches sur les tapisseries encore existantes à Saint-Maixent ou aux environs, je me trouvai en face d'une tenture du XVIe siècle, représentant les Preux ! Ma découverte fit du bruit, les journaux en parlèrent (2), mais surtout elle provoqua des visites d'amateurs. Or, parmi les archéologues qui, sur mes indications, se sont empressés de venir l'étudier sur place, je dois citer MM. Palustre et Gerspach, spécialistes aussi aimables que compétents, car ils m'ont prêté le concours

(1) Dictionn. de Larousse.

(2) *Bullet. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres*, t. VIII, p. 63 ; *Rev. Poitev.*, t. VIII, p. 71.

le plus bienveillant, l'un, pour arriver au déchiffrement des inscriptions, altérées en plusieurs endroits ; l'autre, pour déterminer la valeur archéologique de la tenture.

La tapisserie des Preux se compose de six pièces et d'un fragment : deux concernent les Juifs, deux et demi les païens et deux les chrétiens. Il manque donc un preux à chaque groupe : c'est Judas Machabée pour le premier, Alexandre en partie pour le second et Charlemagne pour le troisième.

Josué se coiffe d'un casque dont la visière est levée. De la main gauche il brandit une hache d'arme et son bras droit est armé d'un bouclier. Il se projette en avant. On ne voit pas le soleil qu'il a arrêté pour combattre plus longtemps. Ce bouclier, bordé de clous, porte comme emblème un dragon rampant, tandis que s'épanouit sur la housse un soleil rayant, mais non *ombré*, c'est-à-dire sans face humaine. A la croupe du cheval adhère un grelot que la marche devait mettre en mouvement. Le costume se complète par une cuirasse et une culotte courte, dont la jarretière est ornée de nœuds. La bride du cheval est tenue par un soldat, la lance au poing. En perspective se dressent les murs démolis de la ville de Jéricho, que protège un château fort avec son donjon.

L'inscription se développe ainsi à la partie supérieure :

iosu(e suis qui) en. mon. temps. ay passe.
le. fleuue. iourdain. et. la. rouge. mer.
a. ma.pryere. dieu. tel dont. me. presta.
que. le. soleil. vingt. et. quattre. heures. sa. resta (1)

Ce panneau est haut de trois mètres et large de 3^{m}70. En bordure a été ajouté un fragment de celui d'Alexandre.

David a les yeux bleus : il lève son épée comme pour frapper et de la gauche saisit la bride de son cheval, qui se dirige vers la droite. Barbu, il est armé *à blanc*, comme on disait jadis, c'est-à-dire de la couleur de l'acier, rehaussé de dorures ; coiffé d'un casque à visière levée, il est vêtu d'une cotte de mailles,

(1) *Josué suis, qui en mon temps ai passé*
Le fleuve Jourdain et la rouge mer.
A ma prière, Dieu tel don me prêta
Que le soleil vingt et quatre heures s'arrêta.

Mer ne peut rimer avec *passé* qu'autant qu'on prononce *mé*, comme dans *aimer*. Le troisième vers a onze pieds et le quatrième douze : je ne vois pas la possibilité de les réduire à dix.

de brassards et de jambières de fer : ses souliers, passés dans l'étrier, sont aussi de fer et munis d'éperons. Sa cotte d'armes est agrémentée de mufles de lion aux épaules, son pourpoint semé de billettes : le fourreau de son glaive pend à son côté. Sur la housse bleue de son cheval ressort, en avant, une harpe d'or (1); à l'arrière, l'étoffe est damassée de rinceaux. Un écuyer le précède, en culotte courte, tailladée ainsi que son pourpoint et la toque sur la tête, la main gauche appuyée sur son épée et la droite posant une arquebuse sur son épaule. Un soldat le suit, bardé de fer, l'arquebuse aussi sur l'épaule et le casque empanaché de trois hautes plumes.

de la harpe ie sonnay..... (g)olias le geant
ie feis le psaultier escript et profeizay de iesuchrist
Du roy saul ie suis le fieu huict cens ans moruz
[deuant dieu
Dauid (2)

Dimensions du panneau : hauteur 3 mètres, largeur 2m30.

Hector galope à gauche. A son casque, qui lui laisse le visage découvert, adhère une couronne tréflée. Armé de pied en cap d'un harnais élégant, il a une jupe à plis et à bordure perlée. De la gauche, il empoigne la bride et de la droite tient son épée horizontalement. Son cheval a la tête garnie d'un curieux chanfrein (3), avec pointe saillante (4) et triple aigrette. La housse

(1) La harpe est si bien l'attribut iconographique du roi David, que les David d'Allons, en Dauphiné, par simple similitude de nom, en ont fait le meuble de leur écusson (*La Curiosité universelle*, numéro du 24 juillet 1893).

(2) *(Or) de la harpe je sonnai*
Et Golias le géant tuai.
Je feis le psaultier escript
Et profétizay de Jésus-Christ.
Du roy Saül je suis le fieu,
Huit cens ans moruz devant Dieu.

Fieu se dit encore, en patois poitevin, pour *fils* et *devant* est ici pour *avant*. *Devant Dieu* signifie : avant la naissance de Dieu. Par exception nous avons un sizain, au lieu d'un quatrain. Les vers sont de huit pieds, mais deux offrent des irrégularités. Au troisième, *psautier* forme trois pieds : le quatrième a un pied de trop, on peut le réduire en supprimant *de*.

(3) Voir ce mot et les figures qui l'accompagnent dans le *Glossaire archéologique*.

(4) « Avoient les d. chevaux chanfrains d'argent, dont issoit une longue corne, tenant au front à manière de licorne et furent icelles tortivées d'or et d'argent » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, 1446, livr. I, ch. 16).

bleue, à bordure gemmée, est parsemée de rais de soleil (1) et armoriée, à l'arrière, d'un lion debout, serrant une hallebarde dans ses pattes de devant ; sur la croupe s'épanouit un large chardon d'orfévrerie (2). Le soldat d'escorte, armé en guerre, porte un casque empanaché et une arquebuse. L'écuyer, qui marche devant son maître, a le costume civil, avec bouffants et crevés ; ses armes sont une épée au côté et une arquebuse sur l'épaule.

La ville de Troie figure au second plan, avec ses murailles crénelées et ses tours.

Hector ie suis priant premier filz
qui de ma main qix huit rois. ai. occis
lorsque. les gres vindrent asiger troie
par mon frère paris me condatoie (3)

Dimensions : haut. 3 mètres ; larg. 3m35.

(1) *Œuvr.*, t. II, p. 331. — « Item une aultre chappe de drap damas pers, à orfraiz et chapperon et raiz de souleil et rousiers, à violetes blanches ». (*Inv. de la Cath. du Mans*, 1467). — « Item, une casure d'ostarde bleue, à rays de soleille ». (*Inv. de la Collég. d'Andenne*, 1473).

M. Bourdery a constaté, au XVIe siècle, l'emploi fréquent de rais de soleil dans les émaux de Jehan Limosin et de François IV Limosin, qui les faisaient en or et les plaçaient dans un ciel nuageux (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXV, pp. 338, 351). J'ai fait la même observation sur les émaux limousins qui ont figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon.

(2) *Chardon* manque au *Glossaire archéologique*, quoique le XVe et le XVIe siècles l'aient fréquemment employé, et qu'il soit enregistré dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois, en 1514* : « Ung chardon d'or, esmailhé de verd et rouge, poisant quatre deniers.» (no 250)

Dans le compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I, duc de Bourbonnais, on trouve, à l'an 1418, sous la rubrique : « Despense à cause de deniers paiez pour voyages, chevauchées et grosses messaigeries », la commande d'un chardon d'or à un orfèvre de Paris : « Pour faire faire pour le dit seigneur, par Jacob de Pract, orfèvre, demeurant au dit lieu de Paris, ung chardon d'or » (*Bullet. arch. du Com. des trav. hist.*, 1891, p. 74).

Il n'y a pas non plus *artichaut*, bien qu'il figure souvent sur les étoffes et que César Borgia, lors de son entrée solennelle à Chinon, en ait paré la croupe de son cheval, comme raconte Brantôme : « Sur la croupe, un artichaut d'or, grand comme nature », ce que répète l'anonyme italien, cité par M. Bonnaffé (page 110) : « El cavallo del duca avea un fornimento largo dinanzi et di dietro era alla Tedesca con molte e varie gioie e in sulla groppa, presso alla sella, era un carciofo d'oro, grande al naturale ».

(3) *Hector je suis, Priam premier fils,*
Qui de ma main dix-huit rois ai occis,
Lorsque les Grecs vinrent assiéger Troie,
Car mon frère Pâris me combatoie.

Jules César est vieux et à barbe blanche. Son casque s'empanache de plumes. Sur son armure de fer, il porte un hoqueton dont la bordure est gemmée et les épaulières garnies de mufles de lion. Son cheval a une plume bleue au front et sur sa housse d'or moiré se déploie l'aigle de sable à deux têtes. Le valet conduisant la monture porte une chaîne en sautoir qui lui sert de baudrier, un chapeau à plume, des vêtements bouffants et à crevés, plus une longue épée qui est enfermée dans son fourreau. Par derrière suit un hallebardier, appuyé sur son arme, la main gauche posée sur sa rapière : il a sur la poitrine un plastron, lié avec des aiguillettes aux épaules ; sa culotte est courte et bouffante ; de son casque, attaché dans le dos, on ne voit pointer que le sommet et les longues plumes.

iulieus. cesar. fort. renomme. ie. suis
qui. le. fiert. pampee. ay. vaincu. et occis
et en. mes. iours. empereur. de. romme fuz (1)
six. centz. ans· deuant. que. fut. ne. iesus. (2)

Dimensions : haut. 3 mètres, larg. 3m28.

D'Alexandre il ne reste que deux fragments, rajustés en manière de raccommodage aux panneaux de Josué et d'Hector : l'un d'eux est renversé. En les rapprochant, on voit de suite qu'ils font partie de la même composition, car ils se rejoignent exactement. L'identité du personnage n'est pas douteuse : un cartouche, qui rappelle celui de David, a conservé les lettres

Le tapissier a écrit *qix* pour *dix*, l'initiale étant retournée ; et *condatoie* pour *conbatoie*. *Me combattoie* pourrait aussi se lire *je combattoie*. L'orthographe n'y serait pas, mais c'était là le moindre souci du versificateur.

Au premier vers manque un pied, mais on le retrouve en intercalant *de* avant *Priant*. *Priam* est écrit *Priant* parce qu'on prononçait ainsi : nous disons de même *Adan* pour *Adam*

(1) La rime exige *fuz*, mais on lirait presque *filz*.

(2) *Julius César fort renommé ie suis*
Qui le fier Pompée ay vaincu et occis
Et en mes jours empereur de Romme fuz
Six centz ans devant que fut né Jésus.

Ces vers nécessitent deux remarques philologiques. *Julieus* est pour *Julius* : dans le langage vulgaire on dit *Ugène*, *Ugénie*, *Utrope*, la diphtongue *eu* se prononçant *u*, dans *Eugène*, *Eugénie*, *Eutrope*. Ici la prononciation règle l'orthographe et l'on rétablit la diphtongue. *Romme*, au moyen âge, fut ainsi écrit avec redoublement de *m*. *Pampée* est une inadvertance du tapissier, comme pour *filz*. — Pour avoir les dix pieds, il faut que la syllabe finale de Pompée s'élide, ce qui est une anomalie. Le troisième vers, trop long d'un pied, se rétablira en supprimant *et*.

and, qui se rapportent évidemment à *Alexandre*. Du preux, on ne distingue que le visage barbu, un bras levé brandissant un glaive, la bride du cheval et sa croupe; sur la poitrine, une casaque brune, bordée de bleu et ornementée en blanc et jaune de plusieurs rangs de fasces *brétessées* et *contrebrétessées*, c'est-à-dire une espèce de râteau, à dents dessus et dessous (1); mais le plus curieux est incontestablement sa coiffure, en forme de coupole ou de melon à côtes, que surmonte un croissant (2) et qu'entoure à la base une couronne à pointes (3).

Artus est un vieillard à barbe blanche. Son costume, moitié civil et moitié militaire, comporte un casque à plumes; il lève son épée de la main gauche. Son cheval, empanaché de plumes blanches, est couvert d'une riche housse bleue, à bordure gemmée, que rehaussent les trois couronnes empruntées à son blason : elles sont posées deux et une et au-dessus de leur bandeau les trèfles alternent avec les perles. Son estafier tient la bride de son cheval de la main gauche, la droite étant occupée à l'épée abaissée que retient une chaîne en bandoulière; sa toque d'or est emplumée. Comme à la pièce de Jules César, le suivant s'appuie sur sa hallebarde, il porte l'épée au côté et son casque à plumes dans le dos; sa tête est coiffée d'une toque. Au second plan, un paysage accuse l'Irlande et l'Ecosse par deux îles vertes au milieu de la mer, bâties de châteaux-forts; il se tient sur la troisième île, qui est l'Angleterre.

artus noble et preux crestien su(is)
qui troys royaulmes par force conq(u)is
dedans athenes fis cecher maint escript
pour soubstenir la loy de iesuscrit (4)

Dimensions : haut. 3 mètres; larg. 3^{m}40.

(1) *Œuvr. comp.*, t. III, p. 372.

(2) Le croissant rappelle plus particulièrement les conquêtes en pays d'Orient; peut-être aussi signifie-t-il symboliquement les progrès incessants de la victoire, dont on peut dire : *crescit eundo*.

(3) Cette couronne est, en Italie, réservée aux princes, insigne de race antique.

(4) *Artus noble et preux chrétien suis,*
Qui troys royaulmes par force conquis,
Dedans Athènes fis chercher maint escript
Pour soubstenir la loy de Jésus Crist.

Le premier vers est trop court de deux pieds : j'y ajouterais *sire* après *noble*. *Dans*, au lieu de *dedans*, raccourcirait le troisième vers d'un pied; il serait alors à la mesure.

Godefroy de Bouillon se dirige vers la gauche. Des combattants il est le plus animé : la protection céleste est rendue visible par un groupe de nuages, non pas au naturel, mais stylisés (1). Son casque est surmonté d'une croix et entouré d'une couronne d'épines. Son bras gauche tendu brandit une lance, un bouclier à ombilic (2) protège le bras droit. Son tabard, semé de rais de soleil, flotte au vent et son épée repose dans son fourreau. Le cheval, à tête emplumée jaune et vert, galope : sa housse rouge moirée porte, en deux endroits, les armes de Jérusalem un peu dénaturées, car la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, est pleine et non potencée et alézée. Dans l'ardeur de la lutte, son varlet a laissé tomber son casque, ses yeux sont enflammés et ses cheveux dressés : il se précipite sur un ennemi invisible, qu'il va pourfendre et que le suivant cherche aussi à frapper de sa masse d'armes ; l'un et l'autre sont garantis par une cuirasse de fer, mais leurs cuisses ne sont garnies que d'une culotte à crevés et les jambes restent à découvert. La scène se passe sous les murs fortifiés de Jérusalem que va délivrer le héros.

godeffroy. de. b(ouillon ie su)iz. noume.
qui. ay. hierusa(lem.) par. force. conquete.
iay. guerroye. sarrazin(s. et). payens.
et. les. ay. faict. baptizer. chrestiens (3).

Dimensions : haut. 3m06 ; larg. 3m16.

Il ne suffit pas de décrire cette tapisserie ni de la mettre sous les yeux des amateurs, grâce aux photographies qu'a bien voulu prendre, à ma demande, M. Maurice Lévesque, que l'on trouve toujours prêt à obliger quand il s'agit d'illustrer son pays natal. Elle exige davantage, il importe de l'apprécier et de dire ses qualités, tout en ne cachant pas ses défauts.

(1) Comme sur la tapisserie de l'Apocalypse, à Angers.

(2) Voir le *Glossaire archéologique* à *bouclier*.

(3) *Godeffroy de Bouillon te suis noumé,*
Qui ay Hiérusalem par force conquété.
J'ay guerroyé Sarrazins et payens
Et les ay faict baptiser chresliens.

Le dernier vers boite, on peut rétablir l'équilibre en introduisant *tous :*
Et les ay faict tous baptiser chrestiens.

Les deuxième et troisième vers sont de douze pieds A la fin des mots *suis*, *payens*, *les*, *chrestiens*, la consonne *s* est retournée.

Les panneaux sont tous à peu près de la même hauteur, trois mètres environ; quant à la largeur, elle varie de 3m16 à 3m70. Une bordure très étroite les encadre; en bas, elle a disparu et, en haut, elle est en partie dissimulée par la légende. Un rinceau courant y étale ses branches feuillues et ses tiges à fleurs variées. Ce listel a l'avantage de ne pas trop arrêter le regard, qui doit se reporter immédiatement sur le tableau, lequel répète, en toute circonstance, les mêmes motifs décoratifs. A la partie supérieure, voici d'abord, sur une large banderolle, l'inscription qui nomme le personnage et décrit ses exploits; au-dessous, les remparts d'une ville ou une verte campagne, qui forment le second plan; au premier, un cavalier qu'escortent deux soldats à pied; enfin, un sol gracieusement fleuri de hautes plantes, constamment semées à profusion sur les tapisseries et les miniatures : il serait facile de les désigner par leur nom, car elles sont fidèlement représentées et les types en ont été pris dans les champs, où elles abondent. Cette partie, qui était dans la tradition, est peut-être la mieux traitée.

Le cavalier est tourné tantôt à droite et tantôt à gauche (je parle relativement au panneau et non au spectateur), d'où résulte que deux cavaliers devaient être affrontés et mis en regard. C'était une manière ingénieuse de rompre la monotonie d'un patron presque identique.

Le costume est celui de la guerre, mais modifié légèrement par le harnachement plus brillant qui convenait surtout aux tournois, où paradaient les chevaliers. Le harnais de combat est enjolivé aux pièces principales, pour qui le fer uni serait trop modeste. Il y a là d'intéressantes observations à faire sur le casque, les brassards, les jambières, le bouclier, la cotte de mailles et les souliers à plates et bouts carrés, dits *pieds d'ours*. Les armes méritent attention, que ce soit l'épée, la hache, ou la lance. Le costume de joûte admet un riche hoqueton d'étoffe.

Le cheval, tenu en main par une large bride de cuir, rehaussée de clous, marche au pas ou galope. Comme aux jours de fêtes, sa tête est empanachée de plumes aux couleurs du chevalier (1), dont le blason ressort sur la housse à glands, avec bordure ornée de pierres précieuses, serties en cabochon

(1) *Rev. des Invent.*, p. 128.

et alternant avec des perles. Le chanfrein du cheval d'Hector et de celui de Godefroy de Bouillon est à noter en raison de sa forme : il recouvre la crinière et s'avance jusqu'aux naseaux.

Chaque preux a, pour l'assister, deux varlets armés : un le précède et l'autre le suit. Leur costume est plus civil que militaire, car, à part la cuirasse et le casque, parfois remplacé par la toque, ils sont vêtus d'un pourpoint et d'un haut-de-chausses, dont l'étoffe, disposée par bouffants, est tailladée en crevés. Tous ont l'épée au côté, mais leur arme principale est l'arquebuse, qui s'ajoute à la hallebarde et à la masse d'armes; l'écuyer de Godefroy de Bouillon se distingue par la lourde et longue épée à deux mains, avec laquelle on frappait si bien d'estoc et de taille. On a fait grand bruit du costume de la garde suisse du Vatican, qui aurait été pittoresquement dessiné par Michel-Ange (1). La tapisserie de Saint-Maixent contredit cette légende, car ses estafiers ont un grand air de ressemblance avec ceux que Rome a maintenus et pour lesquels elle n'avait pas créé de toutes pièces un costume à part : c'était tout simplement celui de l'époque.

Les écriteaux (2), pour leur donner leur ancien nom (3), sont une des caractéristiques de la tapisserie de Saint-Maixent. Ils s'étalent au haut du panneau, dont ils donnent l'explication, sous la forme d'une bande de toile bien tendue, mais avec replis aux extrémités pour la partie non inscrite. C'est une banderole déroulée, dont les bouts ne sont pas développés. L'écriture est la gothique minuscule, avec quelques rares majuscules et un petit nombre d'abréviations. Les lettres, hautes de sept centimètres, se détachent en noir sur le fond blanc ; quelques initiales sont rouges, sans que rien n'indique le

(1) *Œuv.*, t. II, p. 3.

(2) « Une pièce de tapisserie fort vieille..... figures gotiques et sept escriteaux à lettre noire sur un fonds blanc. — Une tenture de tapisserie de laine, haulte lisse, vieille fabrique d'Angleterre, figures gotiques...... avec de grands escriteaux en lettres noires sur un fonds blanc. — Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique France, manufacture de Cadillac, représentant l'Histoire du Roy Henry troisiesme,..... avec des écriteaux dans le milieu de la bordure d'en hault qui expliquent le sujet de ce qui est représenté dans la pièce ». (Guiffrey, *Inv. de Louis XIV*, pp. 328, 346, 353).

(3) On disait encore ainsi, au XVIII[e] siècle, aux Gobelins : « Une tenture de tapisseries de laines et soyes,... représentant les douze mois de l'année..... Au milieu de celle (bordure) d'en hault est un escriteau qui marque le mois ». (Gerspach, *Répert. des tapiss. des Gobelins*, p. 94) Victor Gay ne donne pas cette acception du mot *écriteau*.

motif de cette couleur. De même, il n'y a pas partout des points-milieux pour séparer les mots.

L'inscription se développe sur quatre lignes pour figurer le quatrain. Toutefois, celle de David, qui est un sixain, n'en a que trois et alors les vers ne sont pas distincts (1).

Cette partie a souffert, mais il est facile de restituer les mots qui manquent.

On remarquera que le tapissier a parfois fait erreur dans la reproduction du texte qui lui avait été remis, substituant une lettre à une autre ou la retournant par inadvertance.

La poésie n'est ni meilleure ni plus mauvaise que celle du temps : du moins, elle a un mérite, celui de ne pas être banale. Elle ne répète pas les formules consacrées, qui se passaient de main en main : il est donc probable qu'elle a été composée en vue de cette tapisserie, tout en restant dans le type ordinaire, qui donne le *nom*, les *gestes*, et souvent aussi, l'*époque* où vécut le héros.

Les vers ont régulièrement dix pieds, mais quelques-uns se trouvent boîteux : l'équilibre se rétablit aisément, surtout si l'on tient compte d'une omission possible. Ainsi ce vers :

Hector ie suis, Priant premier filz,

qui n'a que neuf pieds, en reprendra dix par l'intercalation nécessaire de l'article :

Hector ie suis, *de* Priant premier filz.

Le nom du héros figure ordinairement au premiers vers : une seule fois il a été omis, on y a remédié en ajoutant au-dessous du quatrain un petit écriteau, qui porte *david*; il en fut de même aussi pour Alexandre, à en juger par le fragment de cartouche qui a survécu à la destruction du panneau.

En résumé, la tenture Reversé a un cachet propre, qui la différencie des tapisseries ou œuvres analogues. Ses légendes ont été composées pour elle, car elles n'ont aucun lien de parenté avec celles que j'ai déjà produites. L'inscription est en gothique carrée et noire, avec quelques lettres rouges, irrégulièrement distribuées : le rouge étant à peu près éteint,

(1) Ces inscriptions ont été publiées une première fois, contrôlées sur ma copie, par M. Louis Lévesque dans les *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, puis tirées à part sous le titre : *Inscriptions de la ville de S.-Maixent du X[e] au XIX[e] siècle*. S.-Maixent, 1892, Reversé, in-8°, pp. 28-30.

il s'ensuit une lacune que le contexte aide à combler. Quoiqu'elle ne soit pas d'une lecture courante, on en vient à bout avec de la patience et la photographie sert puissamment en cette occurence, car elle est beaucoup plus nette que le texte tissé. Les déchirures n'ont pas une telle gravité qu'il n'ait été possible d'y suppléer d'une façon rationnelle et suffisante.

Les étoffes offrent un intérêt particulier, si on les examine de près : on y reconnaît vite le velours, le satin, le damas, la moire. Le champ est tantôt uni, tantôt semé très serré de pois ou de rais de soleil, qui sont tissés dans l'étoffe même et constituent un broché. Voilà pour le fond, mais la bordure est plus riche et sa largeur est telle qu'on peut la désigner sous le nom d'*orfroi*. Ces orfrois sont de deux sortes : brodés et gemmés. Sur le panneau de Jules César, la housse du cheval est rehaussée d'une bande, où se détachent en broderie, faite à l'aiguille, des rinceaux dans le goût de la renaissance. Sur les housses d'Hector et de Godefroy de Bouillon, les perles alternent avec les pierres précieuses, montées en cabochon dans des bâtes ovales ou en losange : le même orfroi gemmé reparaît au bas du hoqueton de David et de César. Ce n'est peut-être pas sans intention, car, au moyen âge, on attribuait à certaines pierres des propriétés merveilleuses : elles poussaient à la guerre et provoquaient la victoire (1). Or tous nos Preux sont des guerriers, toujours prêts à batailler et que le succès a favorisés.

(A suivre.) X. Barbier de Montault.

NÉCROLOGIE

M. Eugène Hatin, qui donnait ici, il y a deux mois, une notice sur le fondateur des Gazettes de Hollande, est mort à Alençon le 12 septembre dernier, à l'âge de 84 ans.

Il avait eu la bonne fortune de découvrir presque à ses débuts dans le monde littéraire, une mine inépuisable que, pendant près de cin-

(1) Le Lapidaire de Berne, qui date du commencement du xiv[e] siècle, parlant des propriétés de l'onyx, déclare que cette « pierre, qui n'at cure de pais, d'amour ni de concorde, mais muet adiès guerre et discorde » convenait parfaitement à « Alixandre li grigoys, Hector et li preus Achillès », « bien dignes de (la) porter » « es dures batailles » ; en conséquence, elle donnait « aux siens force et victoire ». (Pannier, *Les Lapidaires français du moyen âge*, p. 120).

quante ans, il a exploré avec une rare sagacité, l'*Histoire de la Presse*, qui avant lui, n'avait pas été tentée.

Ses ouvrages les plus importants sont: l'*Histoire politique et littéraire du journal en France* (1859); ce colossal monument, élevé à la gloire du journalisme de notre pays, est un chef-d'œuvre de critique et d'impartialité; *Bibliographie historique et critique de la Presse périodique française* (1866), travail dans lequel M. Hatin entreprit, avec une patience de bénédictin, de réunir et d'analyser tous les écrits périodiques parus de 1631 à 1865. Cette savante compilation ne comprend pas moins de 7,000 écrits. D'un voyage en Hollande, M. Hatin rapporta une curieuse étude sur ces fameuses *Gazettes de Hollande* (1865), qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, avaient fait tant de bruit.

Enfin, élargissant le champ de ses études, il suivit le journal à travers le monde entier et donna en 1886 *la Presse périodique dans les deux Mondes.*

M. Hatin tient à nous de plus près comme historien poitevin; c'est à lui, en effet, que nous sommes redevables d'une consciencieuse biographie de notre compatriote Théophraste Renaudot; ce travail, publié en 1883, n'a pas peu contribué à faire connaître au public le nom du célèbre créateur de la Presse française. Pour son héros, M. Hatin ne s'en est pas tenu là et par de curieuses brochures a su créer autour du nom de Renaudot, un courant qui a amené l'érection des deux statues dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

M. Hatin avait été nommé président d'honneur du Comité loudunais, et ses traits figurent dans un médaillon qui orne le piédestal de la statue élevée sur une des places de Loudun.

La perte de M. Hatin a été vivement ressentie à Loudun et les journaux de cette localité ont consacré à cet homme de bien de longs articles nécrologiques.

*
* *

La statue de Renaudot, due au ciseau de notre compatriote, M. Alfred Charron, a été placée, ces jours-ci, sur son piédestal; cette œuvre fait le plus grand honneur au talent de ce jeune artiste.

L'inauguration n'aura lieu qu'au mois de mai. R. D.

— On annonce également la mort, à Poitiers, de M. ARREN, maire, doyen de la Faculté des Lettres.

INVENTAIRE DES MANUSCRITS

DE L'ABBAYE DES CHATELLIERS

(*Suite.*)

47. Arrêté de l'Administration centrale de la Vienne, concernant la Société d'Emulation de la même ville, du 14 prairial an VI, 2 juin 1798. — 2 p. in-fol.

48. Rapport à la Société d'Emulation de Poitiers, sur un projet de règlement servant de base pour fonder la dite Société. — 3 p. in-4°.

49. Analyse des travaux de la Société d'Emulation de Poitiers, pour l'an X de la République. — Introduction. — 5 p. in-4°.

50. Travaux de la Société d'Emulation de Poitiers, 2e année. — Introduction. — 4 p. in-12.

51. Extrait du procès-verbal de la séance de la Société d'Emulation de Poitiers, du 10 fructidor an 12, 28 août 1804. — 2 p. in-4°.

52. Discours prononcé à la séance de la Société d'Emulation de Poitiers, par un de ses membres, le 15 floréal an X, 5 mai 1802. — 7 p. in-4°.

53. Discours prononcé à la même Société, par un récipiendaire. — 27 p. in-12.

54. Autre discours prononcé dans la même Société, par un récipiendaire. — 9 p. in-4°.

55. Fragment d'un rapport d'un membre de la même Société, sur un ouvrage lu par le C. Texier. — 4. p. in-4°.

56. Rapport sur un ouvrage ayant pour titre : « Réflexions sur la brièveté de la vie, par le C. Cottet. » — 7 p. in-12.

57. Sur la Vertu. — 12 p. in-12.

58. Société d'Emulation. Séance du 30 floréal an X, 20 mai 1802. — 2 p. in-4°.

59. De l'utilité des Voyages, par Louis Canolle. — 17 p. in-4°.

60. Dissertation adressée à la Société d'Emulation de Poitiers. — 10 p. in-4°.

61. Lettre de E°-Mle Siauve, commissaire des guerres, datée d'Utrecht (Hollande), 8 messidor an XII, 27 juin 1804. — 5 p. in-fol.

62. Notice sur Saint-Savin, département de , avec la lettre d'envoi du sous-préfet d'Argelès. — 2 p. in-fol.

63. Rapport par M. P. Babault de Chaumont, fils, sur un discours de M. Marquet, du 2 prairial an XIII, 22 mai 1805. — 12 p. in-4°.

64. Discours pour être prononcé le 2 prairial an XIII (22 mai 1805), à la Société d'Emulation de Poitiers. — 10 p. in-4°.

65. Rapport fait à la Société d'Emulation de Poitiers, sur un ouvrage intitulé : *histoire naturelle de l'Eperlan de la Seine-Inférieure*, par S.-B.-J. Noël. — Rouen, an VI. — 4 p. in-4°.

66. Fragment sur le C. Sautereau, lu à la Société d'Emulation. — 2 p. in-4°.

67. Fragment. Rapport sur les Archives de la Société d'Emulation, lu dans sa séance générale du 30 floréal an X, 20 mai 1802. — 5 p in-4°.

68. Quelques traits de la structure du corps des animaux, et, en particulier, de celui de l'homme ; et des raisons qui l'établissent au

premier rang des êtres organisés, par le C. Martineau, lu à la Société d'Emulation le 15 ventose an VII (5 mars 1799). — 11 p. in-fol.

69. Rapport sur l'opuscule précédent. — 4 p. in-4°.

70. Mémoire sur les influences du climat et du sol, sur le caractère des peuples. — 15 p. in-4°.

71. De l'influence des passions sur l'économie animale, par Pingault, D. M. — 19 p. in-4°.

72. De l'Air et de ses influences, ou des différents états de sécheresse et d'humidité par lesquels il peut passer ; De la nature des alimens, tant solides que liquides, qui peuvent servir à la nourriture de l'homme, et du choix qu'il en doit faire.— Discours lu à la Société d'Emulation, dans sa séance du 15 thermidor an VII (2 août 1799), par le C. Douxamy. — 17 p. in-4°.

73. Mémoire sur la formation des matériaux immédiats des végétaux, par P.-H. Golfin, chef de clinique interne à l'école de médecine de Montpellier, etc. — 12 p. in-4°.

74. Discours sur cette question : Entreprendra-t-on la topographie médicale de la ville de Poitiers. — 5 p. in-12.

75. Rapport fait à la Société d'Emulation de Poitiers, au nom de la section des sciences naturelles, sur l'épidémie qui règna à Poitiers pendant les deux derniers mois (30 floréal an X, 20 mai 1802), par L.-A. Gaillard, D. M. — 9 p. in-4°.

76. Sous-seings entre la commission de la Société d'Emulation et le C. Catineau, imprimeur. — 2 p. in-4°.

77. Lettre du C. Beaupré, officier de santé attaché à l'ambulance du quartier-général de l'armée d'Italie, le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799). — 8 p. in-fol.

78. La Métamorphose de l'oiseau de Louise, idylle. — 8 p. in-12.

79. Que les meilleures actions et les plus vertueuses sont le fruit de l'intérêt, par Bouquet-Jolinière. — 10 p. in-4°.

80. Plaidoyer (exercice). — 42 p. in-4°.

81. La couronne d'immortelle, ou le Bouquet drammatique, pour la fête de Mlle Mimi Dupinier, comédie en deux actes, composée par Mlles Jenny Mairet, Délie Guilleméteau, Evélina Allonneau, et Julie Gennet ; jouée le 30 août 1827, à la pension Dupinier. — 56 pages in-4°.

82. Vers adressés à la Société d'Emulation de Poitiers, par J.-J. Cissé, maire de Cissé. — 2 p. in-fol.

83. La Toilette ou le fard, nouvelle tirée d'un auteur italien, par P. Guillory. — 9 p. in-4°.

84. Vers. — 2 p. in-4°.

85. La mort de Porcigny, héroïde. A. M. B. — 8 p. in-4°.

86. Détails concernant la ville de Saint-Maixent. — 58 p. in-4°. (M. Dorfeuille).

87. Notes pour servir à l'histoire de la ville de Saint-Maixent. — 56 p. petit in-4°. (M. Dorfeuille).

88. Notes historiques sur le château de Germon. — 16 p. in-4°, avec un plan.

89. Rapport à la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. Garran de Balzan, sur le château de Germon. — 4 p. in-4°.

90. Vers Poitevins, sur un avocat qui savait jouer de la Gibecière. — 3 p. in-fol.

91. Capitulation de la ville de Saint-Maixent, le 2 janvier 1589 (et quelques autres documens). — 9 p. in-4°.

92. Généalogies des familles Arouet, Texier et Garran de Balzan.

93. Etat de la consistance des biens des *Emigrés*, situés dans l'étendue du bureau de Poitiers, 1793. — 24 p. in-fol.

94. Notes et documens relatifs à la biographie de J.-Ph. Garran de Coulon. (Un dossier).

95. Notes et documens sur les familles de Marconnai et de Boisgrollier, etc. (M. Dorfeuille).

96. Lettre sur l'Exportation des grains. — 15 p. in-fol..

97. Moyen pour se garantir de la disette, sans gêner le commerce des grains, et en permettant l'exportation. — 4 p. in-fol.

98. Lettre sur le commerce des soudes et de la garance, datée de Niort, le 9 novembre 1769. — 8 p. in-fol.

99. Lettre sur la santé et population des citoyens, et la conservation des animaux domestiques, 1786, par Fournier, D. M. à Melle.

100. Mémoire sur l'extraction des différentes espèces d'huile propres à être employées aux usages alimentaires et économiques, tirées par expression des semences des végétaux, ou obtenues par d'autres procédés, des tripes et ossemens des animaux, 1795. — 21 p. in-fol.

101. Rapport de J. de L. sur la charrue *Guillaume*. — 14 p. in-4°.

102. Observations sur l'Etat géologique du département des Deux-Sèvres, sur la manière de cultiver, et sur la forme des instrumens araroires employés dans les différentes contrées; et, enfin, sur la récolte de cette année (an IX), faites par le professeur d'histoire naturelle Jozeau, accompagnant le préfet dans sa tournée. — 16 p. in-4°.

(*A suivre.*)

Nouvelles bibliographiques diverses.

— Notices et documents publiés pendant l'année 1892 dans le *Journal de Loudun* (1) :

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1890, p. 19.

Drouault (Roger). Comptes des procureurs de la fabrique de Basses (1526-1599), 1 à 6 (1). — Superstition relative aux cloches, 8. — Une lettre d'Elie de Beaumont (1785), 11. — Une élection de procureurs à Angliers en 1284, 16. — Jugement pour le prieur de Triou contre les habitants d'Angliers (1284), 18. — Prise de Moncontour par les Anglais (d'après Froissard), août 1371, 19. — Reprise de Moncontour par les Français, d'après le trouvère Cuvellier (1372), 20 à 22. — Une découverte archéologique aux Trois-Moutiers, 21. — Histoire naturelle du Loudunois par Dumoustier de Lafond (1780-1781), 23 à 34. — Aveu de Verrieres (8 mai 1450), 24 à 40. — Le commerce de Loudun en 1775, 34. — Etablissement des Ursulines à Loudun (1625), 37. — La statue de Renaudot, 41. — Aveu de Curçay (3 janvier 1438), 42 et 43. — Charte de Louis XI accordée à Jacques Odart, s[r] de Curcay (1480), 44 et 45. — Séjours et itinéraires du roi de Navarre en Loudunais, 46. — Réception de l'hommage de Curçay (24 août 1486), 48. — Une lettre de Louis XI (25 avril 1470), 49. — Lettre concernant la création d'un siège présidal à Loudun (19 avril 1605), 50. — Discours du juge de Moncontour à Henri IV, 51. — Autour de Renaudot. M. Eugène Hatin, 52. — Bibliographie, 8, 21, 22, 41. — Communications diverses concernant l'érection de la statue de Renaudot, 16, 17, 18, 19, 26, 27, 28, 40, 43.

Grimaud (Henri). Note sur un fondeur de cloches de 1572, 1. — La Pœdotrophie et la Callipédie, 9. — Notes sur un fondeur de cloches (xviii[e] siècle), 10. — Note biographique sur Charles Chauvet (1637), 12 *bis*. — Notes sur deux cloches du xv[e] siècle, 12 *bis*. — Notes sur deux cloches poitevines, 27. — Notes sur deux cloches de 1789, 30. — La cave des Huguenots à Cinay, 32. — Note sur une cloche de 1760, 36. — Notes sur deux cloches de 1779, 47. — Un héros de la bataille de Moncontour, 47.

Hatin (Eugène). La statue de Renaudot, 15.

Jovy (Ernest). Pièce relative au prieuré de Coussais (1608), 2. — Les poésies d'Eugène Manuel, 3 à 6. — Biographie de Salmon Macrin, par Trincant, 7. — Quelques faits de l'histoire de l'imprimerie en Poitou et en Touraine, 11. — Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Eglise constitutionnelle dans le Loudunais, 12 à 15. — Urbain Grandier et Edouard Drumont, 17. — Scèvolle de Sainte-Marthe et Jean Rouxel, 38. — Théophraste Renaudot et la musique curative, 39.

R. D.

— Dans le Catalogue mensuel de la librairie Baillieu (Paris, quai des Grands-Augustins, 43), n° de septembre, se trouve cette curiosité bibliographique :

38. — La caccia di Giacomo di Foglioso, scvdiero, signore di esso luogo, paese di Gastina in Poitù. Milano, Ant. Comi, 1615, 1 vol. pet. in-8° vél. Fig. sur bois, 20 fr.

(1) Numéros du journal.

— *Revue des provinces de l'Ouest*, août 1893, à signaler : *L'Océan, de la Loire à la Gironde*, par J. de la Rouxière. — *Gentilshommes poitevins* (suite), par Mgr X. Barbier de Montault.

Gravures : La Roche-sur-Yon, *la statue de Travot et la Halle.* — *La porte de la Grosse-Horloge*, à la Rochelle. — Saintes, *l'Arc de Germanicus* et le *Pont de pierre.* — *La cathédrale du Mans.* — *Solesmes*, reproduction typographique d'une eau-forte de Sadoux, planche hors texte de la *Renaissance en France*, par L. Palustre.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques*, XIIIe vol., 5e livraison. Sommaire du no de septembre : *Fêtes de Samuel Champlain.* Compte rendu des fêtes à Saintes; réception à la gare; la messe à la cathédrale; le banquet; visite aux Arènes; réception à l'hôtel de ville; soirée à l'ancien palais de justice. — Discours du président de la Société des *Archives* à la gare, à la soirée; toasts de MM. Audiat, Fabre, le colonel Gaschet, le marquis de Dampierre, le comte Anatole de Brémond, au banquet; discours de Mgr Bonnefoy, à la cathédrale; de M. Hector Fabre, à l'hôtel de ville, au palais de justice; conférence de M. Imbart de la Tour. — *Aux Canadiens*, sonnet, par M. Georges Gourdon; *Samuel Champlain*, poésie, par M. Edmond Maguier; *Honneur au saintonghoué d'Amérique*, par M. Marcel Pellisson. — Revue de la presse. — Compte rendu des fêtes à Rochefort, à la Rochelle; discours de M. Fabre, de M. d'Orbigny, de M. Deforge. — A travers les journaux. — Nouvelles diverses. — Liste de souscription. — Variétés: Champlain et Palissy; le buste de Champlain, par M. Poudensan; Brouage, par M. Delavaud; *De quelques poètes Canadiens*, par M. Lucchini.

— *A travers l'histoire de la contrée.* — *Le trésor de Vénat* (*Charente*), par A. Favraud. — Angoulême, Voleau, 1893. In-8o de 16 pp. avec 12 planches hors texte.

Le 8 septembre 1893, il a été trouvé à Vénat, commune de Saint-Yrieix, un vase de terre contenant une quantité considérable d'objets de bronze, brisés ou tordus, tels que haches, lances, épées, rasoirs, clous, bracelets, ciseaux, marteaux, couteaux, etc. La brochure de M. Favraud nous donne d'intéressants détails sur cette curieuse découverte. Elle est accompagnée de 12 planches dessinées par l'auteur et reproduisant exclusivement des objets de sa collection.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Barbier de Montault (Mgr X.). *Chronique de l'église d'Objat en 1712.* — In-8o de 12 pp. Tulle, impr. Craufton, 1893. Extrait des publications de la Soc. arch. de la Corrèze.

— *Le culte des docteurs de l'Eglise, à Rome,* — dans le *Prêtre*. Paris, nos d'août, septembre et octobre.

— *Le parement d'autel de l'évêché de Montauban,* — dans le *Bulletin archéolog. et histor. de la Société archéolog. de Tarn-et-Garonne*, 1893, pp. 81-106.

— *Monsieur le Cardinal,* — dans le *Giornale araldico*, 1893, pp. 242-243.

— *Les soieries de Lyon, d'après le manuscrit de Jacques de Mondion,* — dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, n° d'août (*suite*).

Brémont (Ch.). *La campagne du Poitou* (*1242-1243*), *Taillebourg et Saintes,* — dans les *Annales du Midi*, juillet 1893.

Constant de Tours. *Vingt jours sur les côtes de l'Océan. De la Loire à la Gironde*, guide-album du touriste (1). — Paris, May et Motteroz, album oblong de 110 pp., orné de 125 dessins.

Lévesque (Louis). *Variétés Saint-Maixentaises. — Prise de Saint-Maixent, de Lusignan et de Melle, par les catholiques, à la suite de la bataille de Moncontour,* — dans le *Saint-Maixentais* du 24 juin.

— *Carnet d'un excursionniste.* — V. *Lestortière,* — dans le *Saint-Maixentais*, des 15, 22, 29 juillet.

— VI. *La Frappinière,* — dans le *Saint-Maixentais* des 19, 26 août, 2 septembre.

— VII. *Saugé,* — dans le *Saint-Maixentais* des 16, 23, 30 septembre.

Richemond (L. de). *Rapport de l'archiviste départemental*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inspecteur des archives communales, délégué cantonal, — dans le vol. du Conseil général de la Charente-Inférieure, 1893, pp. 151 à 170. (Tiré à part avec la même pagination.)

Souché (B.) *Rites et usages funéraires en Poitou,* — dans la *Revue des traditions populaires*, août-septembre 1893.

Vallette (René), sous le pseudonyme R. de Thiverçay. *Chroniques de Bas-Poitou. Un sanglant anniversaire. Le massacre des Carmes. La famille de Lézardière pendant la Révolution. Tentative d'évasion de la Reine. Admirable dévouement filial,* — dans le *Publicateur de la Vendée* du 8 septembre.

Welsch (J.). *Essai sur la géographie physique du seuil du Poitou,* — dans les *Annales de géographie*, juillet 1893.

(1) La Rochelle, la Roche-sur-Yon, Taillebourg, Saintes, Niort, Saumur, etc.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

10me Année | N° 119. | 15 Novembre 189

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

La Tapisserie des Preux, à Saint-Maixent

(*Suite et fin.*)

La bordure forme cadre autour du panneau : elle monte sur les côtés et s'aligne horizontalement à la partie supérieure, où elle disparaît presque complètement sous l'écriteau : la bande inférieure n'existe plus. Elle est étroite, d'une largeur de 22 centimètres seulement (1), et se compose d'une frise, serrée entre deux filets jaunes ; un autre filet jaune, de 5 centimètres, forme la lisière à l'extrémité (2). Le fond est noir ou brun (3), traversé d'un rinceau, où, à chaque enroulement, se dresse une branche feuillue et fleurie : les feuilles sont de deux nuances, vert et jaune. Je crois qu'un botaniste arriverait à déterminer ces plantes : au panneau de Godefroy de Bouillon,

(1) « Au xve siècle, l'usage s'établit d'entourer le sujet d'une bordure étroite, couverte de fleurs » (Guiffrey, p. 124).

(2) « Charles-Quint promulgua à Bruxelles, en 1544, une ordonnance concernant les manufactures de tapisseries, qui reproduisait les anciens usages du métier. On retrouve dans ces statuts les principales dispositions de nos propres règlements. La plupart des termes techniques sont les mêmes..... La bordure bleue sert à distinguer les tapisseries des Pays-Bas, ainsi que celles d'Aubusson » (Pérathon, p. 306). D'après cela, la lisière bleue d'Aubusson serait une imitation de la pratique de Bruxelles ; il nous manque toujours un renseignement positif sur la couleur de la lisière, antérieurement à cette date, dans la fabrication Marchoise.

(3) « Une tenture de tapisserie,... dans une bordure fonds brun, remplie de rinceaux. — Une autre verdure,... dans une bordure fonds noir, remplie de grandes fleurs. — Une autre verdure,... dans une bordure fonds feuille morte remplie de rinceaux. — Une autre verdure,... dans une bordure fonds brun, remplie de plusieurs ornements et rinceaux. — Une autre tenture de tapisserie,... dans une bordure fonds noir ». (*Inv. de Louis XIV*, nos 124, 125, 126, 131, 134).

en haut, je reconnais l'ancolie, qui eut si grande vogue à la fin du moyen âge (1).

Le champ du panneau est divisé en deux parties inégales, le sol et la perspective. Le sol, que foulent les cavaliers, forme un tiers environ de la hauteur : il est agréablement parsemé de fleurs variées, à haute tige. L'horizon, autrefois très relevé, s'abaisse et trois sortes de motifs y figurent : villes fortifiées, châteaux, manoirs, avec leurs tours crénelées amorties en poivrières ; on y voit aussi de modestes maisons des champs. Il y a là réunis tous les éléments pour une étude complète de l'architecture militaire dans sa forme gothique (2).

Au panneau d'Artus, des îles vertes émergent de la mer et à celui de Jules César, de grands arbres, taillés en pyramide et par étages (3), se dressent tout en haut de la scène.

Cette perspective, qui diminue singulièrement les objets pour ne pas alourdir le fond, est traitée comme un accessoire : l'œil ne s'y arrête pas et le sujet principal n'en souffre point, car lui seul a de l'importance. On y voit jusqu'à deux et trois plans successifs, où les monuments s'étagent sans tenir compte des distances, le troisième étant parfois plus accusé que le second, et les arbres du dernier plan se dessinent dans des proportions que ne comporte pas un sol lointain (4). A part Josué

(1) Son nom botanique est *aquilegia* (Linné) et son nom vulgaire *Gant de Notre-Dame*, à cause de ses cinq pétales en forme de cornets. — En Allemagne, l'ancolie figure sur les cartes à jouer et les valets se disent en conséquence « valets d'ancolie et d'œillet » (Lacroix, p. 29). — Voir *Ancolie* dans le *Glossaire archéologique*.

(2) Les moindres détails sont accusés, comme les retraits en saillie sur les murs, et les fenêtres à meneaux en croix, les girouettes des toitures, etc.

(3) M. Lehrs (*Archiv. stor.* 1893, p. 105) écrit : « La forme des arbres, semblable à des champignons posés les uns sur les autres, et qui se terminent en pointe, est caractéristique des anciennes gravures italiennes et ne se rencontre jamais chez les artistes du nord ». — Cette disposition se retrouve dans le blason italien, aux armes des Argimondi : *d'argent, à un arbre triplement étagé de sinople, terrassé du même (Giorn. arald.*, 1892, p. 24).

(4) « C'est le résultat fatal d'une perspective bien observée, que de paraître creuser, crever même la surface qui la porte. Pour remédier à cet inconvénient, il faut donc, non seulement placer la ligne d'horizon très haut, mais encore fausser la perspective, parce qu'une perspective mal observée, en détruisant la succession logique des plans, ramène ceux-ci à une verticalité qui, transformant la tapisserie en une sorte de rideau, empêche qu'elle ne troue la surface qu'elle recouvre... Le dessinateur chargé d'exécuter un carton de tapisserie, fera donc bien, en traçant sa ligne d'horizon très-haut, et en faussant sa perspective par l'inobservance des points de fuite, d'enlever à la composition toute apparence de profondeur et de lui conserver ainsi l'aspect d'un décor » (Havard, pp. 57, 59).

et Godefroy de Bouillon, qui exigeaient l'enceinte de Jéricho et de Jérusalem, partout ailleurs le fond ne se rapporte point au sujet et procède de la fantaisie, qui cherche à garnir un vide et à faire un décor purement ornemental.

La coloration est terne, uniforme, sans éclat ni gaîté : on dirait un carton (1), qui n'a pas été interprété par l'exécutant et qui a conservé sa teinte connue de grisaille. Pourtant il y a du bleu foncé et du bleu clair, mais les couleurs dominantes sont le vert, le jaune et le brun, ce qui serait pour moi un indice du lieu de fabrication (2) : les verdures d'Aubusson ont gardé cette tradition (3). Le bleu avive les étoffes, mais il est éteint par l'entourage jaune ou vert, la carnation elle-même est jaune et le vert du sol s'atténue par des plantes fleuries, de nature très variée, comme sur les tapisseries de la fin du xve siècle. Les lumières sont exprimées par le blanc et, pour leur donner plus d'éclat, on les a faites en soie (4), que le

(1) « Un certain nombre de cartons de tapisserie, remontant au xvi[e] siècle et pieusement conservés dans nos musées ; les toiles peintes de Reims, si curieuses à tant de titres et que l'on s'accorde à considérer comme des modèles de tapisserie, montrent qu'au moyen âge et à l'époque de la renaissance, les tapissiers ne demandaient aux peintres, comme modèles, que des grisailles légèrement teintées, qu'ils se réservaient de traduire librement, en adoptant, au cours de l'exécution, les nuances qui leur paraissaient devoir produire le meilleur effet ; montant les tons ou les abaissant, suivant ce qu'ils jugeaient convenable » (Havard, p. 63).

(2) *L'inventaire de la duchesse de Valentinois*, en 1514, enregistre plusieurs pièces de tapisserie de Felletin, où prédomine précisément le vert-brun : « Vingt deux pièces de tappicerie de Felletin, à champ de vert-brun, avecques le ciel de semblable sorte, le tout à fuellage ». Le semis de branches coupées indique l'absence de personnages ; c'était ce qu'on nommait la *menue verdure*.

(3) Un « arrêt du 19 décembre 1724,... maintient et garde les marchands, fabriquans, ouvriers de la ville d'Aubusson, dans l'usage et possession où ils sont d'ouvrager et fabriquer leurs tapisseries..... avec les laines et soies qu'ils ont accoutumé d'y employer en se conformant aux statuts et règlements accordés en faveur de la dite fabrique ». (Deville, *Rec. de docum. relat. à la corporat. des tapissiers*, pp. 70-71.)

(4) « Ces *cartons* étaient de simples grisailles sur papier ; les ouvriers appliquaient eux-mêmes le coloris propre à chaque pièce et souvent ils ne s'astreignaient pas aux indications du modèle. A l'origine, leur palette était des plus simples. Ils n'employaient guère que six couleurs : le bleu, le jaune, le rouge, le brun rouge, le tanné et le vert. Ils les modelaient à l'aide de deux ou trois tons et par hachure. Cette méthode de travail, qui était celle des vieux tapissiers flamands, a été en usage à Aubusson et à Felletin jusqu'au commencement de ce siècle, et c'est là une preuve irrécusable de l'ancienneté des fabriques marchoises ». (Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 358).

nettoyage à la mie de pain a parfaitement fait revivre (1).

Sur la tapisserie de Berne, les preux sont raides, symétriquement rangés et à pied. Comme sur celle de Roanne, les nôtres sont montés (2), ce qui leur donne plus de mouvement et de vie. Déjà leur éloge poétique les avait nommés ; les emblèmes, pris dans leurs armes et brodés sur le caparaçon du destrier, les désignent non moins sûrement et nous observons que rien n'a été innové à leur égard, car nous connaissions déjà le dragon et le soleil de Josué, la harpe de David, le lion à hallebarde d'Hector, l'aigle impérial de César, les trois couronnes d'Artus et la croix de Jérusalem de Godefroy de Bouillon. C'est la tradition pure, sans les divagations des héraldistes officiels.

Le style est indéniable. Si l'allure gothique se maintient par places, comme pour le sol fleuri, l'inscription en vers et la perspective de châteaux, partout ailleurs prédomine l'élément nouveau de la Renaissance. Le damas de l'étoffe de la housse de David a des dessins à volutes que n'a certes pas inspirés le moyen âge ; encore moins indéniable est la bordure, plutôt de goût antique, du caparaçon du cheval de Jules César. Les costumes révèlent le règne de François I d'une façon très catégorique, à tel point que je ne crois pas errer en lui assignant cette date : toutefois, pour limiter une durée de temps qui serait peut-être jugée trop longue, je dirai que la tapisserie ne dépasse ni 1525 ni 1540 ; la vérité sera peut-être entre ces deux extrêmes.

Deux mains différentes ont concouru à cette œuvre, qui n'est pas sans mérite, mais d'une façon très inégale : un artiste et un artisan. Le peintre a dessiné les cartons ; on sent qu'il en avait l'habitude. Il se montre à la fois ornemaniste distingué et compositeur habile ; mais, pour abréger, il a répété les types : ainsi les panneaux de César et d'Artus se ressemblent étonnamment.

La mise en scène n'étouffe pas sous le décor, elle est simple

(1) « Le *déroussi* est la première opération qu'il faut faire sur une tapisserie qu'on veut remettre en couleur : elle consiste à ôter, autant qu'il est possible, tout ce que les vapeurs de l'air et les fumées des appartements ont attaché de saletés à sa surface ; il se fait de plusieurs manières, suivant les diverses qualités des tapisseries et du roux qu'on en veut ôter : il s'en trouve qu'on ne peut déroussir entièrement ; mais il ne faut jamais altérer le grain de fabrique. » (*Préface du nouveau recueil des statuts.... des maîtres marchands tapissiers*, Paris, 1756)

(2) Les fers des chevaux ont de hauts talons.

et intelligente : le héros est bien en évidence et s'il est grandi pour lui donner une plus imposante majesté, son entourage est réduit d'autant à de plus minimes proportions : ce contraste était un héritage du passé (1), et, au fond, il ne viole pas désagréablement la loi de l'unité réclamée par l'esthétique. Le carton était en noir, comme les cartons de Raphaël : il appartenait au talent du tapissier de le mettre convenablement en couleur. Les tapisseries du Vatican montrent hautement combien il y a loin de l'art à l'industrie et comment la pensée d'un maître peut être complètement dénaturée par un interprète insuffisant ou maladroit (2). La même infortune est arrivée à la tapisserie de Saint-Maixent.

A première vue, elle est peu agréable, car son aspect général est sombre et terne ; rien n'attire, ni la couleur qui manque de gaîté et de franchise, ni le dessin exagéré dans ses formes, ni le tissu qui est vulgaire. Ces tapisseries ont été faites évidemment pour être vues de loin ; placées à une certaine hauteur, elles produiraient l'effet voulu. Dans un salon, où la distance manque pour l'effet, on est écrasé par la masse des personnages : les preux sont, en effet, de grandeur plus que nature, ce qu'à Rome on appelle la *taille héroïque*. La photographie les présente d'une façon plus acceptable et on fait alors plus attention aux détails qui sont loin d'être dépourvus d'intérêt. Quoique le mouvement soit assez accentué, principalement pour Godefroy de Bouillon, Jules César est épais, presque grotesque. Je ne puis mieux traduire mon impression que par une comparaison : on dirait du gros Aubusson du XVII[e] siècle, comme dans les tentures de la Jérusalem délivrée, de l'Histoire d'Enée ou de celle d'Alexandre. M. Palustre eut la même pensée que moi, au premier moment, et il émettait même l'opinion que nous pouvions avoir là une reprise tardivement faite sur un ancien carton.

Il ne faut pas s'arrêter à cette première impression, qui n'est pas la bonne. La tapisserie est bien de son temps, mais elle a été interprétée plutôt par un artisan que par un maître ; elle ne sort que d'un atelier secondaire.

Les tapisseries, en raison du métier sur lequel elles sont fabriquées, s'appellent de *haute* ou *basse lisse* : dans les tapisseries de haute lisse, la chaîne ou *lisse* est verticale, tandis

(1) X. B. de M., *Traité d'iconograph. chrét.*, t. I, p. 48, n° 6.

(2) *Hist. de la tapiss.*, p. 166-167.

qu'elle est horizontale, dans celui de basse lisse, dont le procédé plus sommaire rappelle celui des tisserands (1).

A première vue, il est difficile, presque impossible même de distinguer cette particularité (2), qui est pourtant capitale dans la désignation vulgaire. Quand la tapisserie de Saint-Maixent était tendue, je la jugeai de haute lisse, surtout à cause de ses dimensions. Déclouée, je pus l'étudier à loisir et je vis aussitôt que la lisse de gros fil blanc était tendue horizontalement : j'avais, de la sorte, le secret de cette production qui, plutôt industrielle qu'artistique, visait à l'économie de temps et d'argent.

Cette constatation a son importance, au point de vue de la date, parce que la basse lisse fut pratiquée dès les XVe et XVIe siècles (3), comme nous l'apprenons de l'histoire : il y a donc concordance sur ce point ; mais il ne faudrait pas y chercher rigoureusement une provénance, car si les tapisseries marchoises ont de préférence adopté ce système (4), on sait,

(1) « Le métier sur lequel les tapissiers de basse lisse ont exécuté tant de chefs-d'œuvre admirables, se rapproche assez de celui des tisserands.... Lorsque le basse-licier se met à l'œuvre, il se place sur le devant du métier, assis sur un petit escabeau ou sur un banc de bois. » (Havard, *La tapisserie*, pp. 19-22.)

(2) « La basse lice, quant à la qualité et à la nature du travail qu'elle produit, ne donne pas des résultats sensiblement différents de ceux de la haute lice. Une fois l'ouvrage achevé, les connaisseurs les mieux renseignés, les experts les plus compétents, ne sauraient dire exactement et en se basant sur des observations irréfutables, par quel procédé la tapisserie a été exécutée et sur quelle sorte de métiers elle a été tissée..... Cette similitude, au surplus, s'explique par ce fait que le mode de fabrication dans les deux cas est à peu près le même. La seule particularité qui distingue les deux procédés, réside dans une différence de main-d'œuvre, qui ne saurait exercer une influence sensible sur l'aspect et la valeur du travail. » (Havard, p. 19.)

(3) « En 1477, les tapissiers d'Arras, chassés de leurs ateliers par la ruine de leur ville, se réfugièrent en Flandre. Or, dans toutes les cités qui leur offrirent un asile, à Bruxelles, à Audenarde, à Bruges, à Tournai, etc., l'art du tissage, nous l'avons déjà constaté, était porté à un rare degré de perfection. Eh bien ! les analogies entre le métier du tisseur et le métier de basse lice sont trop nombreuses pour ne pas avoir frappé les nouveaux arrivants ; et au cas même où ils n'auraient pas pratiqué ce second procédé de fabrication, les avantages que la basse lice présente au point de vue commercial sont trop considérables, pour avoir été dédaignés par des industriels aussi expérimentés. On en peut donc conclure que, à l'exception d'un petit nombre de métiers de haute lice, sur lesquels on continua de tisser des tapisseries exceptionnellement soignées, les autres ateliers fabriquèrent à la basse lice toutes les tentures courantes. Cette dernière fabrication, à qualité égale, permet un tiers d'économie sur le prix de la main-d'œuvre. » (Havard, pp. 145-146.)

(4) « La basse lice, en raison de la plus grande rapidité du travail et par conséquent de l'économie, a été préférée dans beaucoup d'ateliers fort importants, tels que ceux de la Marche et de l'Auvergne. » (Guiffrey, p. 6.)

d'autre part, qu'il a été pratiqué ailleurs sur une grande échelle.

« Ce qui augmente encore l'indécision, c'est qu'aucun de ces beaux tissus ne porte de marque, de signe, d'indice, capables de faire connaître son lieu de provenance. Il faut, en effet, attendre les années 1538 et 1544 pour que les maîtres tapissiers se voient imposer, par une suite de règlements, l'obligation de tisser dans les bordures de leurs pièces les armoiries de leurs villes ainsi que leurs monogrammes. Parfois, il est vrai, certains donateurs ou certains fabricants avaient pris soin de constater par des inscriptions détaillées l'origine de ces beaux ouvrages..... Mais de pareilles mentions constituaient un fait exceptionnel et, pour la généralité des tentures antérieures au XVI[e] siècle, il faut bien reconnaître que les attributions reposent uniquement sur des conjectures. » (Havard, p. 103.)

Sur les tapisseries, à l'époque moderne, on rencontre une signature et une marque. La signature est celle du peintre des cartons, quelquefois aussi du tapissier ; la marque se réfère au lieu de fabrication, inscrit en toutes lettres ou par les initiales et encore au maître, qui met tantôt son nom, tantôt ses initiales ou son monogramme, chiffre commercial. La place ordinaire de ces signes de convention est la bordure, soit latérale, soit inférieure; quelquefois même on les voit au bas du sujet. Toutes ces précautions pour renseigner ne sont prises qu'à partir du second quart du XVI[e] siècle; il n'est donc pas étonnant que la tapisserie de Saint-Maixent ne porte aucune marque, elle se trouve par sa date à l'extrême limite de l'ancien système. Je l'ai très attentivement examinée à ce point de vue spécial, j'ai même défait les lisières qui étaient repliées; toutes mes recherches sont demeurées stériles et je ne crois pas que le bas des panneaux qui manque eût pu nous révéler ce que nous cherchions et qui n'avait pas encore sa raison d'être (1).

Quel est approximativement l'atelier de fabrication de la tenture de Saint-Maixent? M. Gerspach m'écrivait, de la manufacture des Gobelins, le 4 avril 1891 : « Monseigneur, je me permets d'avoir de nouveau recours à votre compétence. J'ai vu, ces jours derniers, les tapisseries de M. Reversé, à Saint-Maixent. Le propriétaire m'a dit que vous avez examiné ces

(1) « L'obligation de tisser dans la lisière inférieure le nom du lieu d'origine date seulement de Colbert (pour Aubusson). Auparavant, les productions des fabriques de la Marche ne se distinguent par aucun signe particulier. » (Guiffrey, p. 314.)

intéressants ouvrages. Me permettez-vous de vouloir bien me communiquer votre opinion sur cette tenture? J'avoue qu'elle me désoriente un peu. Je n'y retrouve la technique ni des Flandres (1), ni de nos plus anciennes tapisseries françaises. Les tapisseries de M. Reversé sont étranges et méritent de sortir du lieu où elles sont reléguées. ».

Etranges est certainement le mot vrai. A leur rudesse, on les croirait allemandes, mais texte et costumes nous ramènent forcément en France (2). Or si elles appartiennent à notre industrie nationale, ce qui ne me paraît pas contestable, je ne sache pas qu'un autre atelier que celui de la Marche (3) puisse les revendiquer. C'est du Felletin (4) ou de l'Aubusson primitif (5); cette manière a persisté ultérieurement, sans s'améliorer

(1) M. Muntz inclinerait à les croire flamandes.

(2) « La France a été le berceau de l'art du tapissier. Par sa position, ses relations, ses ressources, notre pays se montrait particulièrement apte au développement de cette industrie. Aussi n'a-t-il jamais cessé d'y fleurir, malgré de passagères éclipses. » (Guiffrey, p. 7.)

(3) M. Guiffrey est aussi de cette opinion. Voir sur l'ancienne fabrication marchoise la *Revue de l'Art chrétien,* 1888, p. 114.

(4) « On n'est pas d'accord sur l'époque où furent établis les premiers métiers à Felletin..... Il est à remarquer qu'aucun texte décisif ne corrobore les suppositions des historiens et qu'on ne sait rien de bien sérieux sur les tapisseries de Felletin avant le XVIe siècle. Le premier document où l'on rencontre ces tapisseries en nombre est l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514)..... A partir du XVIe siècle, on rencontre les tapisseries de Felletin en abondance dans nos provinces du Midi et du Centre, où les manufactures de la Marche devaient naturellement chercher leurs débouchés principaux. Dans l'*Inventaire* de messire Pierre Berlo (Bordeaux, 1531), dans celui de *Pierre Bonafous, conseiller au Parlement de Toulouse* (1568), dans l'*Inventaire* du château de Lanmarie, habité par Antoine de Saint-Aulaire (1595) etc. » : on constate la présence de ces tapisseries. Enfin, sous le règne de Henri III (1581), la manufacture de Felletin fut frappée de droits fiscaux assez lourds et, comme le remarque M. Guiffrey (*Hist. de la tapiss.*, p. 359), « le fisc ne songe guère en général à demander des subsides qu'aux métiers prospères et florissants..... » Les fabricants de la Marche durent surtout leur succès au bon marché de leurs ouvrages. » (Havard, pp. 190, 192.)

(5) « Sous le nom de tapisseries d'Auvergne sont désignés ici les produits d'Aubusson. Dans plusieurs documents de cette époque, Aubusson est mentionné comme appartenant au pays d'Auvergne. Cette singulière confusion se retrouve dans les statuts des tapissiers de Paris, de 1635. Les tapisseries de la Marche y reçoivent la dénomination de tapisseries d'Auvergne, au moment même où les fabricants d'Aubusson et de Felletin luttaient contre les prétentions de leurs confrères parisiens et obtenaient un arrêt favorable du Grand conseil. Dans les Mémoires de Constantin de Renneville, Aubusson est également placé en Auvergne. » (Pérathon, p. 309.)

« Les productions de la région (la Marche) semblent avoir été comprises

notablement. La Marche avait, au XVI[e] siècle, deux ateliers (1), constatés authentiquement et se faisant concurrence. Reste la difficulté de lui rattacher scientifiquement les œuvres existantes. Il n'y a là qu'une présomption de ma part, mais du moins se recommande-t-elle par sa vraisemblance. Que ma thèse soit démontrée, tôt ou tard, et alors la tenture de Saint-Maixent devient, pour l'histoire de la tapisserie, un document d'une haute valeur archéologique.

Sa présence en Poitou soulève une autre question que je n'entends pas éluder, car je désire faire la lumière sur tous les points, autant que possible. La Marche et le Poitou étant limitrophes, son introduction dans notre province semble plausible dès son acquisition et la proximité de la fabrique fut peut-être la cause déterminante de l'achat par quelque seigneur Poitevin. Les inventaires sont de nature à nous guider dans nos recherches locales. Consultons-les donc, ce ne sera probablement pas en vain.

Le total des tapisseries collectives des neuf Preux, désignées comme telles par les inventaires — j'omets à dessein les tentures dépareillées et à personnages isolés — monte à trois, dont une revient à la Saintonge et deux au Poitou. J'écarte de suite Thouars, parce que la date de 1508 est trop reculée pour notre tenture, plus récente d'une trentaine d'années; Taillebourg, antérieur à 1528, ferait presque notre affaire. Couhé me paraît réunir certaines conditions en faveur de la provenance

sous la dénomination générale de tapisseries d'Auvergne. » (Guiffrey, p. 259.)

Cf, à propos de la fabrique primitive d'Aubusson, la *Revue de l'Art chrétien,* 1891, p. 313, et le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXV, p. 563; t. XXXVIII, p. 241.

(1) « Les métiers de la tapisserie, il est vrai, sont en pleine activité dans la Marche au XVI[e] siècle; mais on ignore absolument à quelle époque débutent les plus anciens artisans de la province .... On ne connaît jusqu'ici aucun spécimen certain de la fabrication marchoise durant cette période primitive, antérieure au XVI[e] siècle. Les tapisseries de Boussac, aujourd'hui conservées au musée de Cluny, ont été attribuées aux vieux ateliers du centre de la France, sans qu'on ait jamais produit un argument décisif à l'appui de cette opinion. » (Guiffrey, pp. 97, 98.) Je ne puis me ranger à cette attribution, la dame à la licorne étant d'une exécution trop parfaite pour un atelier provincial, qui dans la suite aurait singulièrement dégénéré.

M. Pérathon, dans sa *Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson et de Felletin*, cite ces textes en faveur de Limoges: « M. Maurice Ardant a relevé, aux archives de Limoges, le nom d'un tapissier de 1457. » (p. 20.) — « André et Jean Augeraing, tapissiers à Limoges, en 1502; Borde, tapissier à Limoges, en 1542 » (p. 116). — Limoges, à la rigueur, pourrait aussi bien se mettre sur les rangs.

de la tenture de M. Reversé. La révolution, en dépouillant son château de Couhé-Vérac, a pu jeter dans le commerce la tapisserie des Preux, qui serait venue échouer à Saint-Maixent : les deux localités ne sont pas très distantes l'une de l'autre et ce transport s'explique alors facilement. L'inventaire dit la tenture entière; il ne parle pas de sa vétusté et de sa lacération, qui nécessita, pour combler les lacunes existantes, la suppression de trois pièces, probablement plus endommagées et jugées irréparables. Même procédé, à cette époque, fut adopté pour la restauration des vitraux : la verrière diminuée fournissait elle-même les panneaux nécessaires pour réparer les injures du temps; c'est plus économique sans doute, mais bien peu esthétique.

M. Louis Lévesque, dans une brochure intitulée : *Le Château Chauray et la famille Paën*, Saint-Maixent, 1892, pp. 3, 14. 19, 29, parle en ces termes de la « maison noble, » où sont actuellement les tapisseries des Preux : « Chauray, aujourd'hui chef-lieu de commune du premier canton de Niort, était autrefois de la châtellenie, puis de l'élection de Saint-Maixent. Au XVe siècle, les Paën ou Payen devinrent seigneurs de Chauray et c'est à un Paën de Chauray qu'on doit la construction, à Saint-Maixent, du logis ou château Chauray, encore debout en partie, puisque c'est dans sa grande salle qu'est installée l'imprimerie Reversé. Les Paën sont anciens dans le pays.... Le 2 mai 1534, dit Guillaume Le Riche, Pierre Paën fut mis en possession de l'office de lieutenant de Poitou à Saint-Maixent. C'est à ce Pierre Paën qu'on doit la construction du château Chauray. Voici ce que dit à ce sujet M. A. Richard dans sa notice sur Saint-Maixent, publiée dans les *Paysages et monuments du Poitou*, de M. Robuchon : « En 1531, Pierre Paën, « seigneur de Chauray, lieutenant du sénéchal de Poitou, char- « gea François Limousin et Jean Faure, maîtres maçons, de la « construction d'un logis, sis dans la rue Chalon, qu'il fit orner « de riches tapisseries (1); peu après, dans le jardin de cette mai- « son, il fit élever un bâtiment, avec deux avant-corps en forme « de demi-tourelles, qui de son nom s'est appellé le *château* « *Chauray*. » ... Le logis de Chauray, à Saint-Maixent, appartenait, après la révolution, à la famille Duchesne de Vauvert et c'est de M. de Vauvert qu'il fut acheté par M. Reversé, le pro-

(1) Où l'archiviste de la Vienne a-t-il pris ce renseignement? Il est regrettable qu'il ne l'ait pas dit; mais il n'est pas homme à avancer un détail de cette importance sans avoir le document sous les yeux.

priétaire actuel, en 1853. Le château Chauray était alors complet. Il se composait d'un grand corps de logis renaissance; la façade méridionale en pierres de taille, avec croisées sculptées à meneaux, s'encadrait symétriquement à ses ailes de deux prolongements saillants, gracieusement arrondis en arc de cercle. L'ensemble offrait un aspect seigneurial et imposant. Malheureusement, une de ces demi-tours, celle de l'est, a été démolie depuis, pour l'agrandissement du jardin de l'habitation. »

Peut-être trouverons-nous ici la solution du problème cherché. Pierre Paën est noble et remplit, à Saint-Maixent, de hautes fonctions administratives : il s'y fait bâtir un logis tellement important qu'on l'appelle en conséquence *château* et de *Chauray*, à cause du fief dont il est seigneur; puis il le meuble au goût du jour, sans oublier les tapisseries. Les tapisseries actuelles pourraient avoir été commandées par lui, car elles s'accommodent fort bien de la date de 1531, mise en avant pour la construction, d'après des documents certains (1).

On me pardonnera cette témérité, mais la voie des hypothèses est toujours si séduisante et ici je m'abrite derrière une autorité que personne ne récusera (2). Si la tenture des Preux fût commandée expressément en vue du château Chauray, pourquoi n'y aurait-elle pas été fabriquée? Ce fait n'est pas sans analogues et alors s'expliquerait comment, jusqu'à présent, on n'a pu la rattacher à aucun atelier connu.

Toute cette dissertation appelle une conclusion, à savoir quelle place occupe la tenture de Saint-Maixent parmi ses similaires. Je n'hésite pas à l'affirmer, cette place, en outre de la

(1) Lorsque M. de Surimeau vendit le château Chauray à M. Reversé, plusieurs tentures en avaient déjà été distraites : il est actuellement impossible d'en suivre la trace. Il ne resta, en dehors du château dont une tour fut démolie, que la tenture des Preux, qui fut utilisée dans un salon du rez-de-chaussée : il est probable qu'elle subit alors la mutilation de la partie inférieure.

(2) « Rien de plus facile que l'établissement d'un atelier de haute ou de basse lice. Aussi constate-t-on de temps en temps la présence de tapissiers dans des provinces où leur installation n'avait pas encore été signalée. Mais il ne faudrait pas conclure de ces découvertes à l'existence d'ateliers importants dans ces provinces. L'artisan transportait avec la plus grande facilité ses outils pour travailler sous les yeux de son client; il faisait venir les matières premières, et, assisté de quelques ouvriers ou de ses apprentis, restait dans sa nouvelle résidence le temps strictement nécessaire pour mener à bonne fin la besogne commandée. Quand le travail avait une certaine importance, il retenait le tapissier une ou plusieurs années; puis celui-ci, sa tâche terminée, pliait bagage et partait à la recherche de nouvelles commandes. » (Guiffrey, p. 7.)

raison intrinsèque de fabrication qui demeure pour le moment sans solution, ne peut être qu'exceptionnelle et prépondérante. Les tentures connues se réduisent à quatre : celle du Nivernais n'a gardé qu'un seul preux, celle du Forez n'en a plus que deux, Berne n'en montre plus que trois, tandis que Saint-Maixent en exhibe jusqu'à six. Sous ce rapport, elle est donc la plus complète. Moins ancienne que le dosseret suisse, elle l'emporte sur lui par ses dimensions et aussi par son style tout français. Le parallèle ne doit s'établir que sur les tapisseries signalées en France et il est tout à l'avantage de la tenture Poitevine, quoique son iconographie la rapproche des deux autres dont elle n'est cependant pas la copie. Elle a donc un intérêt propre, tout ensemble archéologique et local.

La mort de M. Reversé a amené comme conséquence la mise en vente de la tapisserie des Preux, qui ira en la possession du plus offrant et dernier enchérisseur. Les amateurs se la disputeront et elle devra quitter le Poitou qui lui a donné si longtemps l'hospitalité. Pourtant avec un peu de bonne volonté, n'y aurait-il pas moyen de la faire entrer au Musée des Augustins de Poitiers, qui possède des rentes *ad hoc*, quitte à se libérer par annuités et qui, par cette occasion inappréciable, acquerrait, auprès des savants, un juste renom d'utilité publique ? Du moins, mes vœux, s'ils ne sont pas réalisés de ce côté, se portent sur le Musée des Arts décoratifs, qui a déjà fait des ouvertures et qu'il conviendrait de favoriser, en concurrence avec les particuliers ou même l'étranger, comme le Musée de South-Kensington, à Londres. Notre tapisserie est par elle-même trop curieuse pour qu'on ne la tire pas, une fois pour toutes, de l'oubli et qu'on ne cherche pas à la mettre le plus possible en évidence : un musée national est seul désigné d'avance pour remplir cette condition, parce qu'il est accessible à tous.

Cette notice m'a été demandée par la famille de M. Reversé : je n'ai pas cru pouvoir la lui refuser. En cela, elle a répondu à un de mes désirs de la première heure, car j'estime un devoir de révéler à l'occasion les œuvres anciennes qui méritent nos sympathies. En me facilitant la vulgarisation d'une tenture dont j'ai le premier signalé la haute importance, elle s'est efforcée d'atteindre ce double but : laisser au Poitou un souvenir d'un passé glorieux, et appeler l'attention du monde savant sur une épave de la Renaissance, qu'il est temps de sauvegarder et d'honorer comme il convient. De tels sentiments sont dignes d'éloges, car ils attestent à la fois un patriotisme vivace et un goût éclairé des arts.

IX.

Une bienveillante communication m'oblige à ajouter à ce long mémoire un *post-scriptum* que personne ne regrettera en raison de son intérêt spécial et des vignettes qui vont l'illustrer.

La Société de Saint-Augustin, à Tournai, nous ayant obligeamment prêté ses clichés, on remarquera tout d'abord les deux types, pédestre et équestre, de Godefroy de Bouillon. Dans le premier, emprunté à un manuscrit de la bibliothèque d'Abbeville (1507), le Preux, armé en guerre, marche à grands pas à la conquête des Lieux saints et se détourne pour inviter à le suivre : il est bien le chef de la croisade. Sa main droite s'appuie sur une lance, où flotte une bannière, découpée en flammes et marquée de la croix à double croisillon du patriarcat de Jérusalem ; sur son bouclier échancré, sont les armes qu'il prit comme souverain, la croix potencée cantonnée de quatre croisettes.



Godefroy de Bouillon, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Abbeville.

L'incunable de Bruxelles désigne son héros par cette inscription : *(Godof)roi vô billô.* Son chapeau porte la couronne d'épines, la croix, le suaire, les verges et les fouets de la flagellation. Bardé de fer, il se cramponne de la droite à la crinière de son cheval, lancé au galop et dont la housse est bordée de grelots ; sa droite brandit une longue épée. Les armes du nou-

veau roi de Jérusalem apparaissent sur sa poitrine et se répètent plusieurs fois sur les flancs de sa monture.



Godefroy de Bouillon, d'après un fragment d'incunable conservé au dépôt des estampes de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

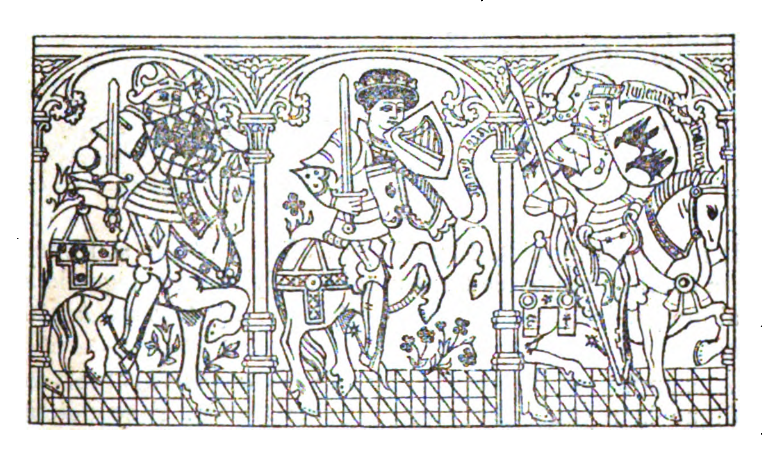
La planche synoptique des Neuf Preux, qui vient aussi de Bruxelles, est des plus curieuses sous le rapport iconographique. Non seulement elle fournit la série complète, mais elle leur donne des allures mouvementées et artistiques que pouvait

seule introduire la Renaissance et elle attribue à chacun une physionomie propre et très expressive.

Naturellement, nos héros sont par groupes de trois, chevauchant sur un sol carrelé, où sont piquées quelques rares fleurettes et abrités par des arcades en arc surbaissé dont des colonnettes, à chapiteaux à crochets, reçoivent la retombée : ils passent en quelque sorte sous une suite d'arcs de triomphe ou plutôt chacun a le sien personnellement. Les armes de leur bouclier les font reconnaître ; ils sont également désignés par leur nom, inscrit sur une banderole flottante à hauteur de la tête.

Le cheval est richement harnaché, mais sans housse et, à part César, le meuble des armoiries n'y figure pas. Paré plutôt pour une passe d'armes que pour le combat, il a la crinière tressée et parfois la tête surmontée d'une plume ou d'un panache.

Les trois Preux de race juive commencent le défilé dans cet ordre : Josué, David et Machabée.



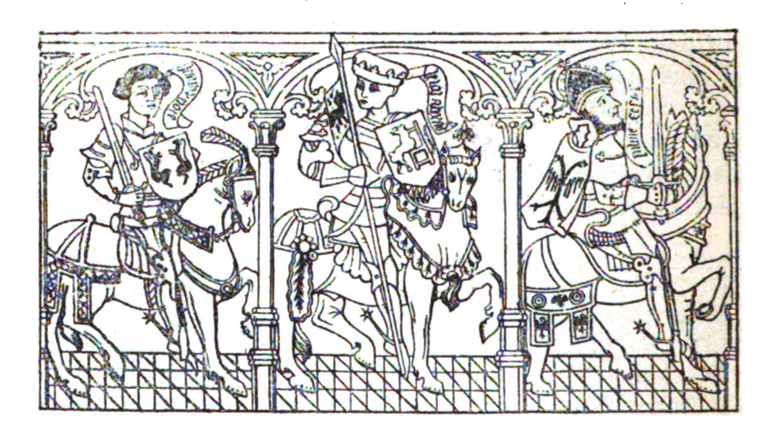
Josué cache à demi son visage derrière la mentonnière de son casque : il est entièrement vêtu de fer, comme les autres Preux et porte de longs éperons aux talons de ses souliers pointus. Il brandit une épée et de la gauche présente son bouclier en accolade, *fretté, au basilic effaré de sable*. Quelques fleurettes, jetées sur le fond, rappellent le semis de la tapisserie de Bâle. Sa banderole ne laisse voir que la première syllabe de son nom : ***Jos***(ue).

David est ainsi nommé en gothique minuscule : ***Le roy***

davide. Il précède Josué dans la même attitude et avec le même costume d'apparat, à cette différence près que sa toque est ornée d'une couronne de trèfles et que son bouclier est marqué d'une *harpe*, pour spécifier l'écrivain sacré. Sa figure rasée et réjouie semble un portrait du temps.

Judas Machabée est également sans barbe, avec un air martial qu'accentue le redressement du buste. De son gantelet de fer il saisit une longue lance et son bouclier montre les deux corbeaux traditionnels, passants et essorants. Sa légende dit : *Judas machabeus*.

Les trois païens sont Hector, Alexandre et César. Hector est

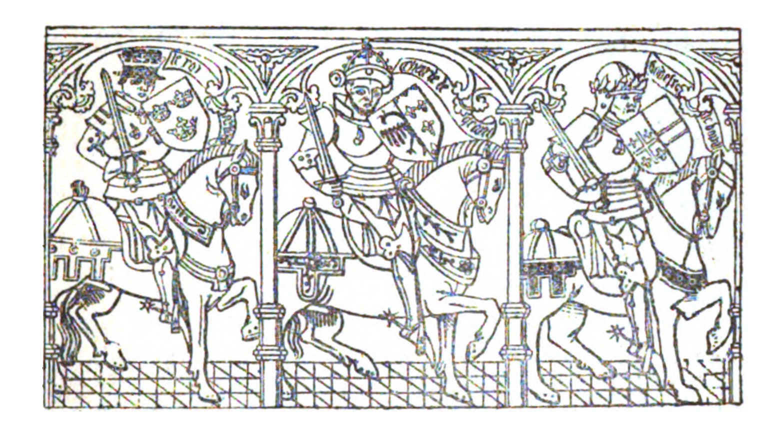


tête nue, l'air inquiet. Deux lions s'affrontent sur son bouclier et sa droite non gantée tient un glaive dressé. La légende a été mal lue par le graveur, mais il est facile d'y trouver *hector de troie*.

Alexandre est jeune et beau : *le roi alexand*(re). Sa toque indique la royauté par une couronne tréflée. Il se détourne, comme pour appeler à sa suite, car il guide à l'aide d'une lance dont le pennon porte un lion jetant des flammes : le lion reparaît à son bouclier avec le siège de majesté.

César va de l'avant, les yeux au ciel : *julius cesar*. Sa tête est coiffée de l'insigne impérial, haute mitre perlée, terminée par une croix, grâce à un de ces anachronismes fréquents à l'époque. Sa main gantée dresse un glaive à lame courte et sur ses épaules flotte un manteau rehaussé de l'aigle à deux têtes, éployée et stylisée; l'aigle revient ausssi deux fois aux cuirs pendants de son harnais.

Les Preux chrétiens vont à la file, Godefroy le premier, Artus à la queue et Charlemagne entre les deux ; en réalité, le



défilé, comme aux précédents, se fait à l'inverse de la chronologie. Tous trois ont le glaive levé, la variante ne s'établit que sur le couvre-chef, la physionomie et l'écusson.

Artus, *le roi artus*, se distingue par une toque à couronne et les trois couronnes des trois royaumes insulaires.

Charlemagne, *charle le grant,* est barbu et bilieux. Il porte en tête la couronne impériale, à bandes perlées et associe sur son écu en mi-parti l'aigle de l'empire et les fleurs de lis de France.

Godefroy de Bouillon, *godefroy de bouillon*, est âgé et comme affaissé. Son casque est ceint d'une couronne d'épines et son bouclier met en parti la croix de Jérusalem et la fasce féodale des Bouillon.

Le style de ces gravures est essentiellement français et on ne peut les descendre plus bas que le règne de Louis XII.

X. Barbier de Montault.

L'église Saint-Hilaire de Poitiers et sa restauration au XIIe siècle.

Si j'en juge par la remarquable notice que M. de la Bouralière a consacrée à Saint-Hilaire de Poitiers (1), les archéologues ne sont pas encore tombés absolument d'accord sur les particularités difficultueuses que présente ce curieux édifice.

Depuis que M. Alfred Richard a rendu le service de rejeter dans les ténèbres extérieures la construction attribuée à Adèle d'Angleterre (2), la question s'est singulièrement simplifiée. Elle se réduit à distinguer dans le monument actuel, ce qui appartient à l'*église consacrée en 1049*, œuvre de l'architecte Gautier Coorland, et ce qui est le fait des *travaux exécutés au* XIIe *siècle*. Il n'y a plus à s'inquiéter de ce qui pouvait avoir survécu du Xe siècle.

Nous avons eu l'occasion, il y a quelque temps, de revoir Saint-Hilaire, et il nous a paru que l'œuvre respective du XIe et du XIIe siècle était réellement très reconnaissable. Il n'y a pas eu au XIIe siècle démolition de l'église du XIe et reconstruction d'une église nouvelle. On a été plus économe. On a conservé ce qui pouvait servir. On a « rabillé », pour employer une expression assez habituelle aux « maistres maczons » du temps jadis. Par exemple, on a « rabillé » amplement! — et *Saint-Hilaire est en somme aujourd'hui beaucoup plus un monument du* XIIe *siècle que du* XIe.

L'architecte qui a présidé à l'opération était certainement un auvergnat. La présence des modillons à copeaux, le plan avec chapelles absidales en nombre pair, le système de coupoles renouvelé du Velay, le démontrent péremptoirement (3). — Il

(1) *Notice historique et archéologique sur l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, par M. A. de la Bouralière. (Extrait des *Paysages et Monuments du Poitou*.) Deuxième édition, augmentée d'une lettre de M. Alfred Richard. — Fontenay-le-Comte, impr. Baud, 1891. in-4° de 38 pp. avec 4 planches hors texte (héliogravures de Jules Robuchon) et vignettes dans le texte.

(2) Alfred Richard. *A quelle époque vivait Gautier Coorland?* à la suite de la *Notice* de M. de la Bouralière, pp. 31 à 38. — Cf. notre note dans la *Revue poit. et saint.*, tome VIII, n° 94, pp. 319-320.

(3) Cf. nos *Recherches..... Arts..... Poitou*, pp. 56 à 65 et 81.

serait fort possible que le nom d'Ugo Monedarius, qu'on lit au chevet, fût celui de cet artiste.

Ce grand « rabillage » de Saint-Hilaire a porté aussi bien sur le chevet, sur le transept, sur les clochers que sur la nef. On a conservé les grandes lignes du plan de l'édifice consacré en 1049; on en a également utilisé les murs principaux, mais en les transformant, en les additionnant, selon les exigences du programme nouveau.

Dans la nef, pour soutenir les coupoles, on construisit des piliers en quatrefeuilles. Pour contrebuter ces coupoles, on construisit, au-dessus des petits bas-côtés nouveaux, de petites voûtes d'arêtes, s'appuyant vers l'extérieur sur une série de pieds-droits et d'arcatures plaquées contre le mur de 1049.

De même dans le chevet, pour soutenir les nouvelles voûtes d'arêtes contrebutant la voûte en cul-de-four du sanctuaire, on renforça le mur intérieurement par un placage. On retrouve la ligne de ce mur de 1049 au-dessous de chaque fenêtre et aux deux entrées du déambulatoire. Ces entrées du déambulatoire sont aujourd'hui dans les axes des petits bas-côtés nouveaux de la nef, de même que la ligne initiale intérieure du mur primitif correspond à la ligne intérieure du mur primitif de la nef. — Tout autour du déambulatoire, à chaque fenêtre, on a établi dans le placage des colonnettes qui supportent la retombée des voûtes d'arêtes. Les chapelles absidales (en nombre pair, selon la formule auvergnate) s'ouvrent non pas dans le mur primitif, mais dans le placage, ce qui achève de prouver qu'elles appartiennent exclusivement au travail de restauration générale du XII[e] siècle et non au plan de l'édifice de 1049.

La coupole et le commencement de tour élevés au-dessus du carré du transept, reposent sur des piliers établis dans la ligne de ceux que l'on avait construits dans la nef pour supporter les coupoles.

De même que l'on avait voûté la nef et le carré du transept, on voûta les bras du transept (1); ceux-ci reçurent non des coupoles, mais des berceaux, qui vinrent obturer (ainsi qu'on le voit nettement à l'extérieur) les grandes fenêtres de 1049 (2).

(1) Les murs des bras du transept primitif non voûté devaient être — comme le reste de l'église vraisemblablement, — recouverts complètement d'enduits peints. Il subsiste encore dans les combles, au-dessus des voûtes, des fragments de ces enduits.

(2) Cf. la 3[e] des grandes planches consacrées à Saint-Hilaire par M. Jules Robuchon, dans les *Paysages et Monuments du Poitou*.

Extérieurement, jusqu'à la moitié de leur hauteur, les murs du transept, construits en petit appareil, furent additionnés d'un parement en moyen appareil. Le même système de placage extérieur fut continué au chevet, ce qui acheva de lier les nouvelles chapelles absidales au mur primitif. A l'extérieur de la nef (1), le parement paraît bien aussi avoir été remanié in-extenso et mis en moyen appareil; les fenêtres eurent leurs archivoltes ornées de damiers et encadrées d'appareil reticulé; l'architecte auvergnat y ajouta une série de modillons à copeaux, comme au chevet.

Quant au clocher latéral (au-dessus de la sacristie), il passa lui aussi par les mains de l'architecte auvergnat et il lui doit une partie de la riche décoration de son premier étage et une partie des épaisseurs de son rez-de-chaussée. — Au rez-de-chaussée, des demi-colonnes furent plaquées contre les pilastres primitifs; les arcs furent doublés; on sculpta quelques tailloirs et on ajouta des croisées d'ogives, de profil rectangulaire, très primitives. — Au premier étage, on ajouta notamment des sculptures recherchées et des modillons à copeaux.

En résumé, on pourrait comparer l'œuvre de l'architecte auvergnat qui a restauré Saint-Hilaire de Poitiers au XII[e] siècle, à l'œuvre d'un compositeur de musique qui développe un thème imposé ou rencontré par hasard. Les grandes lignes du thème original subsistent, quelquefois difficiles à démêler au premier abord; tout autour et par-dessus s'échafaude la création personnelle de l'artiste.

Montpellier, 27 novembre 1892.

JOS. BERTHELÉ.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

M. E. Allard nous communique le texte de deux inscriptions, existant dans la commune de Coutières :

La plus ancienne est un fragment de pierre tombale, placé dans un mur de maison, chez Madame veuve Moulineau, à Coutières.

(1) La majeure partie de la nef de Saint-Hilaire, reconstruite dans notre siècle, a été fidèlement copiée sur la travée qui avait survécu.

LL E · LVCRESSE · DE · IOIEVSE

Lire : ..... (damoise)*lle Lucresse de Joieuse*

Dimensions de la pierre : long. 0m 60, larg. moy. 0m 15.

Lucrèce de Joyeuse, épouse d'Aimery de la Taupane, écuyer, sgr de Neuchèze (commune de Vasles), était décédée avant 1602. Elle a eu deux enfants : Claude de la Taupane, marié à Jacquette Desfrancs, et Lucrèce, épouse de François Dorlin, écuyer. (*Arch. de la Barre*, publiées par M. A. Richard, t. I, p. 123.) Elle a été inhumée dans l'église de Coutières. D'après l'ouvrage précité de M. A. Richard, nous croyons que Lucrèce de Joyeuse était fille de Robert de Joyeuse, comte de Grandpré. Une sœur de ce dernier, Madeleine, était dame d'honneur de la reine de Navarre et mariée à Jean d'Illiers, sgr des Radrets, gouverneur du Vendômois, par contrat du 13 décembre 1512. (*Arch. de la Barre*, t. I, pp. 106, 107 et 108).

La deuxième pierre tombale provient de l'ancien cimetière du village de la Pagerie, commune de Vasles. On la voit actuellement dans le lit de la Vonne, près le pont Pager, commune de Coutières. Elle formait une pile du vieux pont de bois.

CY GIST LE CORPS DE DEFFVNTE RENEE BAVDOVS FA
MME DE JACQVE
BART LAQVELLE DECEDA LE 21 MARS 1629 AGEE
DE 26 ANS

Dimensions de la tombe : long. 2m., larg. 0m 80, épaisseur, 0m 20.

E. ALLARD.

Numismatique. — Le *Bulletin de Numismatique* (septembre 1893) signale une trouvaille composée d'une centaine de florettes de Charles VI, faite entre Angers et Nantes, dont la pièce la plus curieuse est une florette de faible aloi émise par le Dauphin en 1420 et frappée à Niort avec la couronne fleurdelisée et l'N caractéristique de l'atelier.

Croisette pattée avec annelet sous le pied KAROLVS : FRANCORV : REX : N. Trois lis sous une couronne, rehaussés de feuilles d'ache. ℟. Même croisette SIT : NOMQ : BENEDICTV : Croix fleurdelisée, cantonnée de deux couronnes.

Gros dit florette, argent de faible titre. Diamètre 27 millim., poids 2 g. 80.

Charles VII, encore Dauphin et ayant besoin d'argent, établit sur plusieurs points des ateliers provisoires dont les différents étaient la première lettre du nom même de la ville. Au nombre de ces ateliers figurent Niort, avec la lettre N pour différent; Parthenay, P, et Fontenay, F (1).

Une des principales ressources de ce prince dans sa détresse, était la refonte avec une altération considérable, des anciennes monnaies; les monnaies de Niort, de Parthenay et de Fontenay, furent sans doute exclusivement employées à cette refonte. Rentré en possession de Paris et du reste de son royaume, Charles VII supprima les ateliers monétaires de circonstance qu'il avait créés, et cette fabrication prit fin à Niort, Parthenay et Fontenay. La découverte de cette florette qui est assez rare, nous prouve que des monnaies d'argent ont été frappées à Niort, par Charles VII encore Dauphin, contrairement à ce qu'en pensait Lecointre-Dupont, que l'on ne fabriqua à Niort que des monnaies d'or, et que cette fabrication cessa aussitôt que Charles VII eut recouvré son royaume sur les Anglais (2).

A. Véry.

Un artiste poitevin du XVIe siècle. — De M. Arthur Bouneault, nous recevons cette intéressante communication :

« Niort, 8 octobre.

« La semaine dernière, je suis allé revoir le château du Gazeau, dont M. Desaivre a longuement parlé dans les *Paysages et Monuments du Poitou, photographiés par Jules Robuchon*. Là, j'ai lu avec un plaisir extrême, sur le contrefort de droite du chevet de la chapelle, le nom de l'artiste qui a construit ce beau domaine, assurément un des mieux conservés de la région.

« Le nom gravé est « *Deviliers — 1509* ». Cette découverte met en lumière le nom d'un artiste inconnu et peut servir à rechercher les traces de l'architecte des châteaux environnants qui, comme style, sont de même époque, tels que la Voûte, le Coteau, etc.

« A. Bouneault ».

Nicolas Poussin en Poitou. — Les biographes du peintre Nicolas Poussin rapportent que, vers 1620, il fut emmené en Poitou par un gentilhomme poitevin, qui l'employa à décorer son château. On demande quel est le personnage et quel est le château dont il s'agit.

(1) De Barthélemy. *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, p 65.

(2) Lecointre-Dupont. *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 143. — Cf. Saulcy, *Documents*, t. II, pp. 252, 253 et 259. — *Mss.* de Poullain, t. I, n° 12, p. 51.

On demande, en outre, s'il n'existerait pas encore, dans la région, soit des œuvres du Poussin, soit des papiers le concernant, tels que lettres, quittances, etc.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, par MM. Beauchet-Filleau, etc. — Tome II, 3e fascicule.

Le troisième fascicule du tome II du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, vient enfin de paraître. Nous avons entendu plusieurs souscripteurs se plaindre de la lenteur avec laquelle se succèdent les livraisons de cet ouvrage. Mais nous qui savons par expérience combien il est difficile de secouer la torpeur de certains de nos concitoyens pour les questions mêmes qui les touchent de si près, nous ne sommes nullement étonné du temps relativement long qui s'est écoulé depuis que le second fascicule a été mis en vente.

Les auteurs de cet ouvrage sont les premiers à reconnaître que c'est mettre les souscripteurs à une rude épreuve, mais si ces derniers savaient combien il a fallu parfois demander des notes, que l'on attend souvent inutilement, pour un article que l'on voudrait donner complet, et pendant ce temps d'arrêt qui se prolonge, les jours, les mois se passent.

Ce troisième fascicule, qui va des lettres *Chat* à *Chit*, comprend 205 généalogies différentes, parmi lesquelles nous citerons la branche poitevine de la grande maison de Châtillon, qui a eu le savant Duchesne pour historien, et dont une branche richement possessionnée en Poitou, acquit en 1736 la baronnie de Mauléon qui fut érigée en duché-pairie, la même année, sous le nom de Châtillon-sur-Sèvre, nom qu'elle porte encore. L'article consacré aux Chaudrier, famille rochelaise établie dans le pays Thouarsais, fait connaître que Jeanne Chaudrier, dame de Cirières et de Noirterre fut la mère du célèbre poëte Ronsard.

Les familles de Chaunay, de la Chaussée, encore existante; de Chausseraye, de Chauvelin, dont une branche a fourni un chancelier de France; Chauvet, à laquelle la ville de Loudun doit son collège. Puis celle de Chauvigny, originaire de cette petite ville du département de la Vienne, qui devinrent seigneurs de Châteauroux, et s'allia aux familles royales de France et d'Angleterre.

D'après MM. Beauchet-Filleau, cette maison devenue si illustre dans la suite descendrait d'un prévôt et châtelain de l'évêque de Poitiers, principal seigneur de la baronnie de Chauvigny, dans l'enceinte de laquelle ils possédaient, peut-être, un des quatre châteaux qui s'y

trouvaient. Nous ne savons si cette origine sera bien accueillie par tous les héraldistes.

Citons encore les familles Chauvin si nombreuses en Poitou et dont une établie dans le Thouarsais, originaire de Bretagne, donna à ce duché en 1458 un chancelier en la personne de Guillaume Chauvin qui, précipité du faîte des honneurs par la perfidie du favori du duc François II, Pierre Landais, mourut misérablement.

La famille Chebrou de la Roulière, qui donna à la ville de Niort un député et un administrateur intègre au département des Deux-Sèvres, un conseiller général qui siégea près de trente années, et un de ceux auxquels la France doit la reconstitution des haras. On y trouve relaté les glorieux états de service du général Chemineau, qui, bien qu'étranger à notre province, y acquit droit de cité par sa longue résidence et sa mort survenue à Poitiers en 1852, à l'âge de 81 ans. Une note généalogique sur la famille Chenier, dont une branche passée en Languedoc donna naissance aux deux poètes, frères dans le génie et dans la mort, dévorés l'un et l'autre par l'hydre révolutionnaire dans tout l'épanouissement du talent. La filiation de la famille Cherchemont, qui donna à la France, de 1321 à 1328, le chancelier Jean de Cherchemont, politique habile, fondateur du chapitre et de la chapelle de Menigoute, charmant morceau d'architecture qui excite encore l'admiration des archéologues.

La généalogie de la famille de Chergé, dont était Charles de Chergé, le dévoué collaborateur de M. Henry Beauchet-Filleau pour la première édition de cet ouvrage, et auquel son ami rend un hommage bien mérité. Citons encore, pour ne rien oublier, les Chenin, de la Chesnaye, Chesnel, Chérade de Montbron, du Chesne, de Chessé qui a fourni à la ville de Poitiers des échevins et des magistrats, les Chevaleau de Boisragon, éteints en France et en Allemagne, mais vivant encore en Angleterre.

Nous terminerons ce rapide exposé en citant les noms des nombreuses familles Chevalier, les de Chevreau, les Chevreau de Loudun, dont était le célèbre et savant Urbain Chevreau, secrétaire de la reine Christine de Suède, précepteur du duc du Maine, etc., les du Chilleau, qui eurent l'évêque de Châlons, ancien aumônier des reines Marie Leczincka et de Marie-Antoinette, et qui brava en 1791, dans sa ville épiscopale, les menaces de la populace ameutée contre lui; cette famille a donné également des officiers distingués des armées de terre et de mer, et enfin les de Chazelle, fondateurs d'une verrerie où ils virent engloutir leur fortune, les Chevredent, les de Chievres, Chioche et Chilton.

Et maintenant, que les savants auteurs de cette intéressante galerie des gloires de notre Poitou nous permettent de les engager à hâter le pas, autant qu'il peut être en eux, afin de ne pas trop faire attendre au public la fin de leurs importants travaux.

F.

Histoire d'Aubusson, par M. Cyprien Pérathon. — Limoges, Ducourtieux, 1886, un vol. de 483 pp. avec 10 planches hors texte.

Ce beau volume nous donne l'histoire complète de la vicomté d'Aubusson et de la ville, depuis ses origines jusqu'à nos jours, avec une notice documentée sur les fameuses manufactures de tapisseries qui ont rendu le pays célèbre, suivie de la généalogie détaillée des seigneurs de l'illustre maison d'Aubusson.

Ces d'Aubusson peuvent être considérés comme à demi Poitevins, car ils ont possédé de nombreuses terres en Poitou. Au commencement du XVI[e] siècle, Jean d'Aubusson, sgr de la Feuillade, était, par sa femme, propriétaire de Vouhet, de la sénéchaussée de Montmorillon. Un de ses descendants, François d'Aubusson, maréchal duc de la Feuillade, épousa, le 9 avril 1667, Charlotte Gouffier, fille du marquis de Boisy, duc de Roannez, et devint seigneur d'Oiron.

André-Joseph d'Aubusson, marquis d'Aubusson (de la branche des marquis de Castel-Novel), s'allia avec Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Charlotte de Vernou de Bonneuil, dame de Marconnay (1), Sanxay, Melzéard. Ce château de Melzéard est resté dans la même famille jusqu'au décès du dernier représentant mâle des d'Aubusson, Augustin-Pierre, colonel d'infanterie, mort en 1842, lequel, si nous ne nous trompons, s'est présenté à la députation dans l'arrondissement de Melle.

Sur la *Liste des marchands et maîtres tapissiers* (1531-1804), donnée par M. Pérathon, nous relevons la mention suivante :

« *Dorliac*, 1658. Il signe les magnifiques tapisseries de Vallon « (Ardèche), qui représentent des scènes de la *Jérusalem délivrée.* — « *Dorliac*, 1715. »

Ce nom n'est pas inconnu à Saint-Maixent. Nous avons vu, notamment chez MM. Le Charpentier et Maurice Lévesque, des verdures portant cette signature : I. DORLIAC ou DORLIA (2).

L'important ouvrage de M. Pérathon est orné de plusieurs belles gravures. Deux, en couleurs, reproduisant le blason des d'Aubusson et celui de la ville. D'autres nous donnent la *Vue du château en 1632*, et le *sceau de Ranulfe d'Aubusson.* Enfin, les principaux membres de cette illustre famille sont représentés par leur portrait ; ce sont : Pierre d'Aubusson, le Grand-Maître de Rhodes, Georges d'Aubusson, évêque de Metz, François, duc de la Feuillade, maréchal de France, son fils Louis, aussi maréchal de France, Augustin-Pierre, comte

(1) Au château de Marconnay, commune de Sanxay (Vienne), se voit encore un vitrail colorié aux armes des d'Aubusson et des Vernou : *parti, au 1, d'or à la croix ancrée de gueules,* qui est d'Aubusson ; *au 2, d'azur au croissant d'argent,* qui est Vernou. Comme tenants, un homme et une femme sauvages.

(2) Cf. *Revue poit. et saint.*, 1892, p. 84.

d'Aubusson de la Feuillade, aide de camp du maréchal Ney, décédé en 1842.

Costumes poitevins. — Etudes dessinées et gravées à l'eau-forte, par M. Ch. Escudier. — Niort, chez l'auteur, 1891-1893.

On a déjà parlé plusieurs fois, au cours de cette *Revue*, de la très remarquable publication de *Costumes poitevins*, dessinés et gravés à l'eau-forte par M. Ch. Escudier. La cinquième série vient de paraître. Elle comprend les planches numérotées de 25 à 30, représentant six jeunes filles ou femmes de la contrée, en leur pittoresque costume. Ces sujets, éminemment gracieux, ont un cachet à la fois artistique et documentaire :

25. — Toute naïvement coquette dans ses habits de fêtes, avec son bonnet profilé en mitre, horizontalement rejeté en arrière, la petite métayère des Marches poitevines se sourit à elle-même, consciente de sa charmeuse beauté. — Très réussi, le paysage du fond.

26. — Sa sœur, la Vendéenne du Bocage, n'a rien à lui envier. Délicates fleurs des fougères, elle se penche légèrement, curieuse et attentive, soulevant le rideau de verdure qui lui cache son troupeau, peut-être même son berger !

27. — Autrement délurée, l'Angevine, faite à la grande ville, affinée et citadine, s'exhibe soyeuse et élégante, les ailes volantes de son papillon tuyauté diadèmant ses noirs cheveux lissés.

28. — Timide et les yeux baissés, par contraste, adossée à un marronnier, tricote la Bressuiraise, tandis que se dresse comme un menhir le beau clocher granitique, tour Eiffel de pierres.

29. — Au marché de Thouars, une forte commère, appuyée sur son parapluie de cotonnade, l'air patient et soumis du ruminant à l'attache, attend le client qui, moyennant finances, la débarrassera de son panier de beurre et d'œufs. Véritable monument, sa coiffe triomphale nous fait rêver d'une contemporaine de Duguesclin..... Hé! Pourquoi pas?... Et qui nous dit qu'il n'est pas là, derrière, le bon connétable, prêt à faire son entrée par la Porte-au-Prévôt ?...

30. — Mais, voici ravissant spectacle ! Revenant de l'office, la gentille Gâtinelle a franchi la porte Saint-Jacques. Calme et rassise, les mains chastement enfouies dans les poches de son tablier de soie, sûre de la puissance de sa fraîcheur et de la régularité de ses traits, elle trottine doucement sur les bords du Thouet, promenant son rond et candide visage, encadré d'une riche coiffe à rubans où l'on sent encore subsister, par l'échancrure du sommet, l'influence persistante du hennin, — ce hennin à cornes, si anathématisé, comme une invention du diable, par les prédicants du moyen âge!

Coiffe, perdition des âmes!... O théologie, voilà bien de tes coups!... Dame! c'est si joli,... quand c'est bien porté! Et les paysannes poitevines de M. Escudier portent la toilette divinement.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— *Revue des provinces de l'Ouest*, n° de septembre 1893, à signaler : *Les Ronces* (poésie), par G. Boisson ; *Un centenaire. La colonne de Torfou*, par Olivier de Gourcuff.

— Dans la *Lorraine-Artiste*, n° du 15 octobre, biographie et portrait de « Jean Philippe II de Salm, qui, à la bataille de Montcontour, blessa grièvement l'amiral de Coligny et fut tué par lui ».

— Dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1893, pp. 542-545, élection à l'évêché de Carcassonne, le 4 mars 1446, de Jean d'Etampes, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers.

— Dans le *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1893, t. XXII, pp. 194, 195, 201, 221, 223, 227, 233, Dépenses faites par Jean II, duc de Bretagne, lorsqu'il fut à Fontevrault du 18 au 23 septembre 1305.

— Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 5e livraison, septembre 1893 : *Justification archéologique des reliques de sainte Cécile, conservées autrefois et maintenant à la métropole d'Albi*, par Mgr X. Barbier de Montault. — Bibliographie : *Le rythme dans la musique grégorienne en général*, par Dechevrens ; *La Vallée de l'Ardres*, par l'abbé Chevallier ; *Culte de saint Grat*, par le chanoine Duc, comptes rendus par Mgr B. de M. — *Les trois statues du cardinal de Bérulle*, par le P. Ingold ; *Les reliquaires de l'église de Murtin*, par Jadart et Demaison ; *Etude historique sur l'abbaye Saint-Paul de Narbonne*, par l'abbé Sabarthès, comptes rendus par M. Jos. Berthelé.

— *L'Ouest artistique et littéraire*, n° du 15 octobre. Sommaire : *Mathurin Bruneau*, par Eugène Bonnemère ; *A travers les livres*, par F.-E. Adam ; *Les Houles* (poésie), par Edouard Beaufils ; *Pensées diverses*, par Hippolyte Lucas ; *Le vieux théâtre de Saumur*, par Lionel Bonnemère ; *Ballade du Pêcheur*, par Jacques Avril ; Chronique archéologique ; Bibliographie ; Nos compatriotes ; Nécrologie ; Avis et Nouvelles ; Causerie du docteur ; Journaux et Revues.

Dans la Chronique archéologique, reproduction de la note de M. A. Véry sur une *Trouvaille de monnaies gauloises, à Niort*, parue dans la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 septembre dernier.

— *L'Ami des Monuments et des Arts*, organe du Comité des monuments français, dans son n° 38, p. 227, signale à ses lecteurs l'acte de vandalisme dont nous avons parlé, le percement d'une fenêtre dans l'unique tour subsistante de l'ancienne enceinte de l'abbaye de Saint-Maixent.

— Le *Poitou médical*, 1er octobre 1893, sommaire : *Etude clinique sur les dangers de la suralimentation chez les enfants*, par le docteur

Paul Bellot; *Etude expérimentale et clinique sur le Stérésol*, par le docteur Berlioz; Décret réorganisant l'enseignement médical; Décret réorganisant les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie; Statistique démographique de la ville de Poitiers; Adresses de nourrices.

— Dans la *Revue historique de l'Ouest*, septembre 1893: *Inventaire des archives de la châtellenie de Bouillé-Saint-Paul.*

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, juillet-août. — N. Weiss: *Compte rendu de la quarantième assemblée générale de la Société d'histoire du Protestantisme français.* — F. de Schickler: *Discours sur l'œuvre de la Société depuis quarante ans.* — Ch. Read: *Causerie sur Bernard Palissy.* — L. de Richemond: *Quelques témoignages de la piété de nos pères.* — E.-M. Roufineau: *Réorganisation des cultes dans la consistoriale de Saintes (1802).* — N. Weiss: *Quelques épisodes de la réforme à Saintes et en Saintonge (1545-1700).* — G. Bonet-Maury: *Saint-Georges de Didonne.* — Jarousseau: *Fragment de sermon sur Rom.*, XIV, *9.* — F. de Schickler: *Rapport sur l'exercice 1892-1893.* — E. Moutarde: *Les abjurations en Saintonge après la Révocation (1685-1749).* — A. Gaussorgues: *Une manœuvre (1621-2).* — G. Blot: *Pierre-Jean Dubaptiste, premier pasteur et organisateur du consistoire général de Saintes (1745-1815).* — P. Troquemé: *Un registre paroissial catholique (Saint-Sulpice, 1646-1755). Un baptême en 1724* (poésie). — N. Weiss: *Notes sur les huguenots de Royan et de la Côte (1546-1713). Placet des protestants de Royan (1684). Le forçat Jacques Rulland, de la Tremblade (1700).* — F. Picaux: *Les exilés volontaires pour la foi. Lettre de Tillières de Bassompierre (1686). A la Grande Côte.* — G. Blot: *Epaves* (poésie). *Le départ.* — 15 septembre. — A. Dupin de Saint-André: *Eglises réformées disparues en Touraine; Châtillon-sur-Marc, Loches et Buzançais.* — N. Weiss: *Papier baptistaire de l'église de Sainctes, commençant le 8 octobre 1570. — Lettre de l'église réformée de Saintes à celle de Genève, 31 mai 1583. — Temple de Saintes, 1535-1664. — Samuel Robert, lieutenant particulier de l'élection de Saintes et Xantippe (1639-1656). — Poursuite du présidial de Saintes (1684). — Lettre du procureur général, touchant la démolition du temple de Saintes, 1699.* — N. Weiss: *La réforme à Saintes et la Revue de Saintonge et d'Aunis.* — O. Cuvier: *Moisat de Brieux et sa charge au parlement de Metz.*

— Le prix annuel de 600 francs fondé par Jacques Bujault pour la publication d'un almanach populaire, est décerné, pour l'année 1894, à M. Odysse Richemont, homme de lettres à Marseille, rédacteur au journal *La Terre*, président d'une ligue contre la dépopulation des campagnes.

— Dans le *Bulletin* de la Société des Lettres de Poitiers: *Critique littéraire. — Remarques sur les Souvenirs de Mme de Caylus*, par M. A. Richard.

Du même, pour paraître prochainement : Compte rendu du *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale, par M. Maurice Prou.*

— M. Ch. Sauzé met la dernière main à une importante publication historique : *Les Conférences de la Mothe-Saint-Héray, entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis, en 1582.* Cet ouvrage est destiné à faire pendant à celui de M. Guy de Brémond d'Ars, sur les Conférences de Saint-Brice, en 1586.

— **Paysages et Monuments du Poitou.** — Il a paru l'an passé un catalogue des *Paysages et Monuments du Poitou*, qui est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. Ce catalogue fait connaître à sa dernière page le programme de l'achèvement de l'œuvre. Ce même programme est également imprimé sur la quatrième page des livraisons parues.

Depuis dix mois, M. Robuchon et ses collaborateurs consacrent leurs soins au parachèvement **des livraisons à paraître sur le département des Deux-Sèvres**, tout en préparant les matériaux utiles aux dernières livraisons sur la Vendée.

Si la publication de ces livraisons a été retardée, il ne faut pas en attribuer la cause à l'apparition des premiers fascicules sur la Bretagne. Ce retard est dû uniquement à la difficulté éprouvée par les collaborateurs poitevins de M. Robuchon à obtenir communication des pièces et documents indispensables, puisqu'ils s'adressent aux sources les plus autorisées. Toutes ces pièces intéressantes ne sont pas dans les archives départementales et communales.

Les souscripteurs n'ont donc aucune inquiétude à avoir sur ce ralentissement forcé dans la publication des livraisons. L'œuvre poitevine s'achèvera sûrement et les dernières livraisons ne seront pas inférieures aux premières.

Pour achever le département des Deux-Sèvres, il ne reste plus à publier que dix ou douze livraisons sur les cantons de Melle, Chef-Boutonne, Celles, Sauzé-Vaussais, par M. A. Favraud ; Lezay, par M. le docteur Prouhet ; Argenton-Château, par M. Bélisaire Ledain, et Châtillon-sur-Sèvre, par M. l'abbé Gabard.

Ce département sera complètement terminé pour fin mars 1894. Il formera ainsi quatre beaux volumes illustrés de cent cinquante héliogravures hors texte et dans le texte, avec plus de deux cents dessins et plans décorant les pages du texte.

Les textes de ces volumes sont rédigés par MM. Jos. Berthelé, X. Barbier de Montault, Daviau, Léo Desaivre, capitaine Em. Espérandieu, Gabard, Bélisaire Ledain, Georges Musset, docteur A. Prouhet, Henri Proust, Alfred Richard.

Il n'y a plus de ces volumes que quarante exemplaires disponibles à souscrire au prix de quatre francs par livraison formant ces volumes. Toutes les facilités de paiement désirables sont accordées aux souscripteurs et le catalogue de ces livraisons est envoyé gratuitement à

toute demande adressée à M. Jules Robuchon, éditeur à Fontenay-le-Comte (Vendée).

On peut souscrire à Niort chez M. L. Clouzot et chez les principaux libraires du Poitou.

— Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler du terrible incendie qui, dans la nuit du 5 au 6 août, a consumé la maison de campagne de la Bonnauderie, commune de Vitré (Deux-Sèvres), appartenant à M. Meschinet de Richemond, l'estimé et sympathique archiviste de la Charente-Inférieure. Sans parler des dangers personnels courus par le propriétaire, son épouse et sa famille, le feu a anéanti sa maison d'habitation, son mobilier, sa bibliothèque, ses papiers et, en particulier, le manuscrit d'un *Dictionnaire historique du département de la Charente-Inférieure*. Notre savant collaborateur serait très reconnaissant aux membres des familles dont les ancêtres ont été mêlés à l'histoire de l'Aunis et de la Saintonge, de vouloir bien lui adresser, de nouveau, les copies des documents inédits qu'ils possèdent sur le rôle historique de leur famille, spécialement pour les trois derniers siècles, lorsque ces documents complètent ou rectifient les faits connus, avec l'indication des preuves à l'appui.

Les monographies seraient également accueillies avec la plus vive gratitude.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Barbier de Montault (**Mgr X.**). *Un atelier forézien de fers à hosties*, avec *Notice généalogique sur les Jourjon*, par E. Révérend du Mesnil. — Roanne, 1893, in-8° de 16 pp.

— *Etude sur les tropes de M. Léon Gautier*. — Angers, Lachèze, 1893, in-8° de 15 pp.

— *L'Ange du Lude*, — dans l'*Union historique et littéraire du Maine*, n° de septembre.

— *Avorio byzantino, della fine dell'* XI *secolo, nel Museo cristiano del Vaticano*, — dans *Archivio storico dell' arte*, n° de juillet-août.

— *Un livre de prières du* XVIe *siècle*, — dans l'*Enlumineur*, n° d'octobre.

— *L'œuvre de Limoges, à Catane (Sicile)*, — dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze*, 1893, 3e livr.

Beauchet-Filleau. *Lettres de Jean. Çà et là ou Notes d'un excursionniste dans l'arrondissement de Melle*. Neuvième lettre (suite), — dans le *Mellois*, n° 3254.

Biré (**Edmond**). *En Bretagne*, (compte rendu des *Paysages et Monuments de la Bretagne*, photographiés par Jules Robuchon), — dans l'*Univers*, du 12 septembre.

Bland (**C.**). *Les hyménoptères de la Vendée*. (Extrait de la *Revue des sciences naturelles de l'Ouest*.) — Paris, bureaux de la *Revue*, 1892, in-8° de 9 pp.

Bonneau (Abbé V.). *Histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Beauchêne, au bocage vendéen.* — Nantes, impr. Grimaud, in-18 de XIII-186 pages.

La Bouère (Mme la comtesse de). *La vérité sur Cathelineau*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, 21 avril 1893.

Bouralière (A. de la). *M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers. Notes biographiques et bibliographiques.* — In-8° de 20 pp. Saint-Maixent, imp. Reversé.

Reproduction d'articles publiés dans la *Revue du Bas-Poitou* et dans la *Revue poitevine et saintongeaise.*

Boutin (l'abbé H.). *Histoire populaire illustrée du R. P. Grignon de Montfort.* — Saint-Laurent-sur-Sèvre, Biton, in-8° de 264 pages.

— *L'image du Sacré-Cœur de Jésus, insigne des Vendéens, en 1793*, — dans la *Semaine catholique de Luçon*, 10 et 17 juin 1893.

Chabauty (le chanoine). *Etudes scripturales, patristiques, théologiques et philosophiques sur l'avenir de l'Eglise selon le Plan divin ou la régénération de l'humanité et la rénovation de l'univers*, tome III.— Poitiers, Oudin, 1893, in-8° de 432 pages.

De Chabot (Vte Paul). *Les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou*, — dans la *Revue historique de l'Ouest*, septembre 1893.

Clouzot (Henri). *B. Gautier et ses paysans*, dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 26 et 28 octobre 1893.

Courteaud (Ch.), curé d'Adilly. *Fondation par testament à la chapelle de la Trinité, en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Parthenay (9 août 1516)*, — dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, n° du 13 août 1893.

Deschamps (Léon). *Histoire sommaire de la colonisation française.* Lettre-préface de M. Foncin,... Ouvrage orné de 10 cartes et 13 gravures. — Paris, F. Nathan, 1894, in-12, XII-156 pages.

Ducourneau (A.). *Bernard Palissy*, drame en trois actes. — Agen, impr. veuve Lamy, in-8° de 67 pages.

Ernault (E.). *Deux bardes bretons; — études bretonnes: sur l'argot de la Roche*, — dans la *Revue celtique*, juillet 1893.

La Faye (J. de). *Une famille de marins. Les du Petit-Thouars*, avec préface du contre-amiral F.-E. Fournier. — Paris, Blond et Barral (1893), in-8°, XII-312 pp. et portraits.

Gabard (Ch.), curé de Saint-Aubin-de-Baubigné. *Monographies paroissiales. Saint-Aubin-de-Baubigné*, — dans la *Semaine religieuse de Poitiers*, 1893.

Gerbier (L.) *Notre-Dame des Anges*, — dans la *Semaine religieuse de Poitiers*, 30 juillet 1893.

— *Le Pèlerinage d'Assise*, — dans la *Semaine religieuse de Poitiers*, 1er octobre 1893.

Henry (Léon). *Rapport sur le concours annuel, fondation de Jacques Bujault, pour la publication d'un almanach populaire, année 1894.* — Niort, L. Clouzot, 1893, in-16 de 16 pages.

Landois (A.). *Notes sur la chasse de la bécasse en Vendée* (hiver de 1892-93), dans la *Revue cynégétique et sportive*, 23 avril 1893.

Palustre (Léon). *Le château d'Amboise*, — dans *la France artistique et monumentale.* Monographie enrichie de gravures dans et hors texte.

— *L'inscription gallo-romaine de Mont-Saint-Martin*, — dans le *Journal d'archéologie lorraine*, nº d'août 1893.

— *Un bronze du* XVᵉ *siècle au château du Lude*, — dans *l'Union historique et littéraire du Maine.* Août 1893.

Renaud (Jacques). *Le fi Bâlouët* (études villageoises). — Paris, bibliothèque artistique et littéraire, 1891, in-16 de 137 pp. avec portrait par P. de Saint-Etienne.

De Richemond. *Transaction pour terminer un procès entre Agrippa d'Aubigné et Jean Thomas et Catherine Guibert* (1561), — dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques, 1893, nº 1, pp. 85 à 88.

— *Inventaire des archives de la Rochelle antérieures à 1790*, précédé d'une *Introduction historique.* — Paris, Paul Dupont, 1893. In-4°.

Roufineau (Abel) et de Richemond (Adolphe). *Le synode de la Rochelle.* — La Rochelle, Noel Texier. Compte rendu quotidien illustré des délibérations de cette assemblée et analyse des conférences historiques, à l'occasion de cette réunion. (Tirage : 1200 exempl. Prix d'abonnement : 1 franc.)

Rousse (Joseph). *Une question historique. Document historique sur Cathelineau.* — Nantes, Grimaud, 1893, in-8° de 7 pages.

Souriau (Maurice), professeur de littérature française à la faculté des lettres de Poitiers. *L'évolution du vers français au dix-septième siècle.* — Paris, Hachette et Cⁱᵉ, 1893, in-8°.

Trémoille (duc de la) et Clouzot (Henri). *Les fiefs de la vicomté de Thouars, d'après l'inventaire inédit de Jean-Frédéric Poisson en 1753.* — Niort, L. Clouzot, 1893. In-4° de XIII-235 pp.

Vallette (René), sous le pseudonyme R. DE THIVERÇAY. *Chroniques de Bas-Poitou : Grands deuils. Le comte de Courcy et le marquis de Mornay. Visite au château de la Mothe. Louis XIII chez Jacques des Nouhes. De Sainte-Hermine à la Rabastelière*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 8 octobre.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

10me Année N° 120. 15 Décembre 1893

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

MONNAIES MÉROVINGIENNES
ATTRIBUÉES AUX DEUX-SÈVRES (1).

Ces monnaies sont des *tiers de sou d'or* ou *triens*, et des *deniers d'argent* appelés *saigas* de la seconde moitié du VIe siècle, du VIIe et de la première moitié du VIIIe.

AREDVNO. — Ardin.

Vers le milieu du troisième siècle, lorsque la religion chrétienne eut été introduite en Poitou, Ardin, *Aredunum Vicus*, nommé aussi *Ardunum*, comme le démontrent un grand nombre de documents, et qui n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de commune du canton de Coulonges-sur-l'Autize, était alors une localité fort importante. A été le siège d'un archidiaconé dont Niort dépendait, faisait partie du domaine royal. Par une charte de l'an 667, le roi Childéric II donne à l'église de Saint-Gervais du Mans, tout le tribut qui peut lui revenir du domaine d'Ardin; il défend en outre à tout juge du fisc de le percevoir pour le trésor royal. Comme ce lieu est situé en Poitou, son édit est adressé à Didon, évêque de Poitiers. Ardin fut le siège d'une viguerie, devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Maillezais, et un archiprêtré du diocèse de Maillezais. On y a découvert des haches en bronze, des débris gallo-romains, fûts de colonnes, chapiteaux, etc., des sarcophages mérovingiens,

(1) C'est grâce à l'obligeance de M. A. de Belfort, le savant numismatiste, auteur de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* (4 vol. gr. in-8° avec figures. Paris, 1892-1893), qui a bien voulu nous prêter les clichés qui ont servi à illustrer cette importante publication, que nous devons de pouvoir reproduire les figures des monnaies mérovingiennes attribuées aux Deux-Sèvres. Qu'il reçoive ici nos bien sincères remerciements.



dans l'un desquels on a recueilli une jolie fibule dont le musée de Niort s'est enrichi (1).

FANTOLENUS.

1. — AREDVNO VICO FIT. Deux têtes accolées, à gauche.

℟. FANTOLINO MVNETARIO. Etendard romain, entre deux palmes; la hampe est ornée d'étoiles, de médaillons. Pièce munie d'une belière. T. de s. 1g 30



Coll. P. d'Amécourt.— A. de Belfort, *Monn. mérov.*, nº 256, fig. — Orig. Hamburger.

2. — AREDVNO VICO FIT. Buste de femme, à gauche.

℟. FANTOLENO MONETARIO. Enseigne militaire entre deux palmes. T. de s. 1g 07



Cab. de France. — Fillon, *Lettres*, p. 73, pl. III, 14, et *Considérations*, p. 37. — Bouteroue, p. 185. — Le Blanc, p. 58. — Lelewel, p. 75. — Conbrouse, *Atlas*, II, 7. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, nº 257, fig. — Prou, *Catal.* 2274.

3. — + AREDVNO VIC. Tête imberbe, diadémée, à droite; épaules cintrées et échelonnées.

℟. FANTOLENO. Croix mixte cantonnée de quatre étoiles sur une base formée de sept globules en ligne horizontale. *Trouvaille de la Baugisière.* T. de s. 1g 44



Cab. de France. — *Coll.* Fillon. — Cartier, *R. N.* 1842, p. 436, pl. XXII, 4. — Fillon, *Considérations*, p. 37, figure. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, nº 258, fig. — Prou, *Catal.* 2275.

(1) B. Fillon. *Attribution de quelques tiers de sol d'or au Poitou.* — *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1843, p. 378. — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome III, 1876, p. 57.

4. — + AREDVNO VII. Buste barbu, diadémé et radié, à droite ; épaules en double cintre échelonné.

℟. FANTOLENO. Croix mixte, cantonnée de quatre étoiles sur deux degrés.



Fillon, *Considérations*, p. 37, vignette. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 259, fig.

5. — + AREDVNO VIC. Buste barbu, avec double diadème, à droite; épaule cintrée et échelonnée.

℟. FANTOLENO MO. Croix latine cantonnée de quatre étoiles, sur un degré perlé. Couronne de feuillage au pourtour.




Cab. de France. — Fillon et de Chasteignier. *Recherches sur l'attribut au Poitou de quelques triens.* — Cartier, *R. N*, 1844, p. 386, vignette. — A. de Barthélemy, *Num. mod.*, n° 147. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 260, fig. — Prou, *Catal.* n° 2275.

TEODULFUS.

6. — + TEODVLFO M. Buste barbu, avec double diadème, à droite; épaule cintrée et échelonnée; étoiles sous le buste.

℟. + AREDVNO VICO. Croix latine, cantonnée de quatre globules. T. de s. 1g 30



Cab. de France. — Fillon, *Lettres*, p. 73, pl. III, 14. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 262, fig. — Prou, *Catal.*, n° 2276.

MAGNOALDUS.

7. — + AREDVNO. Buste diadémé, à droite; épaule cintrée et échelonnée.

℟. MAGNOALDO M. Croix latine, polarisée sur la croisette de la légende.



Coll. Fillon. — Cartier, *R. N.*, 1842, p. 437, p. XXII, 9. — Fillon et de Chasteigner, *Recherches sur l'attribution au Poitou.* — Fillon, *Lettres*, p. 73, vignette. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, nº 263, fig.

Le mot AREDVNO, que l'on voit sur les monétaires, n'est qu'une variante orthographique d'ARDVNVM (1).

Indépendamment des textes qui servent à appuyer l'attribution à Ardin, bourg des Deux-Sèvres, des monnaies sur lesquelles on lit AREDVNO VICO, il est un autre genre de preuves qui est encore d'un plus grand poids, c'est l'unité de style qui lie la plupart de ces pièces et celles de *Vultaconnum*, Voultegon; *Curciacum*, Courçais; *Madronas*, Marnes, et *Turturonum*, Tourteron, autres bourgs peu éloignés (2).

BRIONNO. — Brion-près-Thouet.

Brion, *Brionnus Vicus* est un village du canton de Thouars. D'après M. d'Amécourt, cette localité serait l'atelier désigné sous le nom de *Brionno*. (A. de Belfort, *Desc. génér. des monnaies mérovingiennes*, p. 285. Note de M. d'Amécourt.)

LEO.

8. — + BRIONNO. Tête à gauche; oreille inverse.

℟. ITO (LEO) MONETA. Croix latine cantonnée de quatre globules placée sur la croisette initiale. T. de s. 0g 98



Cab. de France. — Fillon, *Rev. num.*, 1845, p. 20, pl. 7. — A. de Barthélemy, *Num. mod.*, nº 109. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 946, fig. — Prou, *Catal.* nº 2283.

9. BRIONNO. +

℟. LEO MONITA. T. de s. 22 grains.

Coll. Fillon. (Trouvé à la Baugisière, près Fontenay-le-Comte, avec des monnaies du style de Brioux et du monétaire Chadulfus.) — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 947.

(1 et 2) B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 73.

10. + BRIONNO. Buste diadémé, à droite; deux lemnisques au diadème; bordure de perles autour du crâne et près du menton.

R̸. LEO MONITA. Croix latine ancrée. T. de s. 1g 12



Cab. de France. — Prou, *Inv.*, 217. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 948, fig. — Prou, *Catal.*, 2282.

11. — + BRIONNO. Buste à droite, collier de perles. Le diadème ne se révèle que par un léger appendice à la nuque.

R̸. LEO MONITVV. Croix ancrée fichée sur un globle.



Duchalais, *Rev. num.*, 1852, p. 246, pl. VIII, 5. — A. de Belfort, *Monn mérov.*, 949, fig.

12. — + BRIONNO VICO. Tête à droite, au type de l'appendice perlé; oreille inverse.

R̸. LEO ONITARI. Croix latine ancrée fichée sur un globe.
T. de s. 1g 14



Cab. de France. — *Rev. num.*, 1840, p. 231, pl. XIV, 19. — A. de Barthélemy, *Num. mod.*, n° 44. — Prou, *Inv.* 219, et *Catal.* 2281. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 950, fig.

CHADULFUS.

13. — BRIONNO VI. Tête diadémée, à droite; oreille inverse; œil de face.

R̸. CHA .VLFV ∞ . Croix latine ancrée et fichée. T. de s. 1g 15



Cab. de France. — *Liste* Cartier, 219. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 951, fig. — Prou, *Catal.* n° 2279.

14. — BRIONNO. Tête diadémée, à droite, d'un autre style.
℞. CH...VLFV ∽. Croix latine ancrée non fichée.



Coll. Dassy. — *Liste* Cartier, 219. — Conbrouse, *Atlas*, XVI, 4. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 952, fig.

15. — ....VLFO. M. Buste diadémé à droite.
℞. ....ONNO. Croix grecque soudée sur un globle, cantonnée d'un T couché, d'une croisette, du chiffre IV et d'un S. T. de s.



Cab. de France. — Prou, *Inv.* n° 490. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 953, fig.

LEUDEGISILUS.

16. — BRIONNO VI. Tête barbare, à gauche, nimbée de perles, appendice en forme de queue relevé derrière la tête.
℞. LEVDI GI ∽ ILO. Croix grecque. T. de s. 1g 20



Cab. de France. — Prou, *Inv.*, 218. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 954, fig. — Prou, *Catal.* n° 2284.

SUNINUS.

17. — ∽ VNI+NV ∽. Buste, diadémé à droite.
℞. + BRIONNIO. Croix ancrée. T. de s. 0g 89



Cab. de France. — Fillon, *Rev. num.*, 1845, p. 24, pl. 1, 24. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 955, fig. — Origine Conbrouse.

BRIOSSO. — Brioux-sur-Boutonne.

Brioux, *Briossus Vicus*, sur la voie romaine de Saintes à

Poitiers, est le *Brigiosum* mentionné pour la première fois par la *Table Théodosienne*, dite aussi *Table de Peutinger*.

Fut le chef-lieu de l'un des plus anciens *pagus* du Poitou, et le siége d'une *viguerie*.

Un cimetière franc y a été signalé par M. Phioleau. Une colonne milliaire trouvée à Brioux en 1838, décrite et donnée au musée de Niort par M. R.-F. Rondier; une pierre tombale d'un soldat romain de la 18e légion des volontaires, originaire d'Arles, découverte au même lieu, en 1773.

Des sarcophages, des vases, des épées, des plaques de baudrier en bronze, des agrafes de ceinturon, des monnaies romaines, mérovingiennes et carlovingiennes, découverts à différentes époques, attestent son importance sous les romains et les mérovingiens.

Brioux avait l'atelier monétaire le plus fécond des monétaires mérovingiens dans la province; il nous a laissé un grand nombre de triens et de deniers.

Au VIIIe siècle, lorsque le diocèse de Poitiers fut partagé en trois archidiaconés, Brioux devint le siége d'un des trois archidiacres. Aucune localité de Poitou, si l'on excepte Poitiers, n'est citée aussi souvent que ce bourg dans les anciennes chartes poitevines.

(B. Fillon. — C. Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2e édition, p. 43. — Rondier, *Colonne milliaire trouvée à Brioux*.)

GENNASTES.

18. — BRIOSSO VICO. Buste à droite, cheveux hérissés, épaule hémi-hexagonale contenant trois globules en ligne horizontale.

℞. + GENNASTIS. Croix chrismée à droite, sur un degré, cantonnée d'un globule aux 1 et 4. T. de s. 1g 28



Coll. Fillon. Trouvé à la Baugisière. — Fillon, *Etudes*, p. 30, pl. 1, 17.— — A. de Belfort, *Monn. mérov*, no 956, fig.

19. — + BRIO ∽ ∽ O VIC. Buste diadémé, à droite; diadème ondulé et relevé à la nuque; cheveux hérissés; lèvres en angle; globules semés sur le menton; épaule en cône tronqué, hachée en losanges.

℟. GENNASTI ∽ MOT. Croix chrismée à droite, cantonnée d'un globule aux 1, 3 et 4. T. de s. 1g 32



Musée de Poitiers. — Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 33, vignette.— Cartier, *Rev. num.*, 1841, p. 255, vignette. — Duchalais, *Revue num.*, 1841, p. 234. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 957, fig.

20. — + BRIO ∽ ∽ O VIC. Même buste, à droite.

℟. + GENNASTE. Croix à double chrisme, sur une base hemi-hexagonale, accompagnée de deux étoiles; dans la base, un globe. T. de s. 1g 24



Cab. de France. — Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 33, vignette. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 958, fig. — Prou, *Catal.*, 2292. — Orig. Gariel.

21. — + BRIOSSO VICO. Buste à peu près semblable, à droite.

℟. GENNASTE MO. Croix ancrée, accostée de deux étoiles sur une base. T. de s.

Coll. Gariel. — Dassy, n° 245 du *Catalogue*. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 959.

22. — + BRIOSSSO VICO⁘ ⁘ . Buste au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. GENNASTE M. Croix ancrée soudée et fichée sur un globe. T. de s. 1g 08



Cab. de France. — Prou, *Inv.*, 222. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 960, fig. — Prou, *Catal.* 2293.

CHADULFUS.

23. — BRIOSSO VICO. Tête à droite.

℟. CHADVLF. Croix ancrée, soudée sur une base, cantonnée de deux étoiles. T. de s.

Coll. de Rothschild. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 961.

24. — BRIOSSO VICO. Tête barbue à droite.

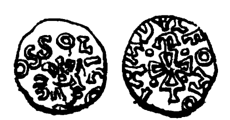
℞. + CHADVLFO MO. Croix ancrée, aux bras latéraux évidés, sur une base, accostés de deux globules. T. de s.



5 variétés de triens portant le nom du monétaire Chadulfus ont été découvertes à la Baugisière, près Fontenay-le-Comte.
Musée de Niort. — Fillon, *Lettres*, p. 62, pl. 11, 15. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 962, fig.

25. — ...OSSO VICO. Tête à droite.

℞. CHADVLFO MO. Croix ancrée aux bras évidés, fichée et cantonnée de quatre globules. T. de s. 1g 16



Cab. de France. — Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, p. 32, vignette, et *Rev. num.*, 1841, p. 234, vignette. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 963, fig.

26. — BRIO ꟈ ꟈ O VICO. Buste à droite, chaperonné de perles, lèvres absentes.

℞. CHADVLFO MO. Croix ancrée, au-dessus d'une base, accostée de deux petites croix. T. de s. 1g 10



Cab. de France. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, n° 964, fig.

27. — BRIO ꟈ ꟈ O VICO. Buste à droite. Une ligne de perles indique à la fois le diadème et le contour du crâne; œil de face; manteau large, hémi-hexagonal, haché perpendiculairement.

℞. CHADVLFO MONT. Croix grecque de grande dimension, bouletée, ancrée et accostée de deux croisettes aux cantons inférieurs, T. de s. 1g 05 et 1g 08



Musée de Niort. — *Cab. de France.* — Lecointre-Dupont, *Essai sur les*

monnaies frappées en Poitou, p. 32, vignette, et *Revue num.*, 1841, p. 234, vignette. — A. de Belfort, *Monn. mérov.*, 965, fig.— Prou, *Catal.*, n° 2289. — Engel et Serrure, *Num. moyen âge*, p. 125.

A. VÉRY.

(*A suivre.*)

La famille d'un Conventionnel.

Notes généalogiques.

§ I.

I. — André Dubreuil, né vers 1590, épousa *Jeanne Baron*, fille d'Emery et de Claudine Morin, qui fit le 22 mai 1669 un testament, reçu par P. Tastereau, notaire à la Mothe-Saint-Héray, en faveur de Marthe Babault, sa petite-fille. Leurs enfants furent :

1° André, qui suit ;

2° Marthe, mariée par contrat passé par J. Guillon, notaire (1), le 17 avril 1655, à *Louis Babault* (2), fils d'André et de Catherine Bellet ;

3° Louise, épouse de *Izaac Pelletreau ;*

4° Jeanne, épouse de *Jean Lombard ;*

II. — André Dubreuil, qui était, en octobre 1667, « précepteur de la jeunesse » à Salles (3), épousa *Suzanne Liège*, veuve de Pierre Jau, dont il eut :

1° Jeanne, baptisée à Salles le 18 janvier 1661.

§ II.

I. — Izaac Dubreuil, marchand, frère puîné de André, fut collecteur des tailles à la Mothe-Saint-Héray en 1641. Il acheta (4) par acte passé le 13 février 1654 devant Pierre Tastereau, notaire, une pièce de pré, située au lieu appelé Chambardelle (5), « contenant journée à six faucheurs », moyennant la somme de 1040 livres. En 1655, il était

(1) Les notaires dont la résidence n'est pas indiquée sont de la Mothe-Saint-Héray.

(2) Sa sœur, Suzanne Babault, était mariée vers 1645 à André Sauzé, fils de Daniel et de Jeanne Gaignard, qui, devenu veuf, épousa en secondes noces Marie de la Rouère, et en troisièmes noces Louise Pelletreau.

(3) Canton de la Mothe-Saint-Héray.

(4) De Jean Lévesque, écuyer, seigneur du Bizon et de la Touche, avocat du roi à Niort, puis conseiller du roi, élu en l'élection de Niort, époux de Marie Huet.

(5) Entre Chambrille et la Fontaine-Bernière, commune de la Mothe-Saint-Héray. Au XIe siècle, l'abbaye de Saint-Maixent possédait en ce lieu une borderie de terre dite Champ-Barzelle (*Campus Barzela*).

syndic de la paroisse de la Mothe, et le 28 mars 1679, âgé de près de 80 ans, il faisait le partage de ses biens entre ses enfants. Il eut de *Jeanne Bonnet* (1) sa femme :

1° Pierre, qui suit ;

2° Marie, épouse de *Pierre Resnard*, sergent royal ;

3° Catherine, mariée à *Louis Ripault* ;

4° Jeanne, mariée en premières noces à *Jacques Maignen*, et en secondes noces, par contrat du 22 mars 1669, passé par P. Tastereau, notaire, à *Jacob Violette*, fils de Philippe, orfèvre à Niort, et de Catherine Lucas, décédée protestante le 10 janvier 1676, à l'âge de 41 ans ;

5° Elizabeth, mariée, par contrat du 15 octobre 1672 passé par Tastereau, notaire, à *Daniel Fouquet*, sieur de la Plante (2), fils de Daniel et de Elizabeth Ollivier, mourut à la Mothe le 13 novembre 1707 (3);

6° Judith, mariée par contrat du 25 mars 1666, passé par P. Tastereau, notaire, à *Izaac Ferruyau* (4), fils de Izaac, sieur des Fosses (5), chirurgien, et de Marie Bellet, mourut à la Mothe le 23 juillet 1708, âgée de 63 ans ;

7° Louise, mariée par contrat du 17 novembre 1680, passé par P. Tastereau, notaire, à *Jacques Roy*, fils de Michel et veuf de Jeanne Avard.

II. — Pierre Dubreuil, sieur de Chambardelle, marchand, était en 1687 syndic de la paroisse de la Mothe. Il acheta en 1697 la métairie de Pied-Morin (6), de Marguerite Bodin (7), veuve de Henri de

(1) Tante de Pierre Bonnet, sieur de Chambrille, et de Pierre Bonnet, sieur de la Grenouillère.

(2) Commune d'Exoudun, canton de la Mothe-Saint-Héray.

(3) Leur fille, Louise Fouquet, épousa le 1er octobre 1703 Jean Sauzé, fils de Paul et de Françoise Pelletier.

(4) Dans l'*Armorial général du Poitou* (1696), Charles d'Hozier lui donne ainsi qu'à ses frères les armoiries suivantes : *d'argent, à trois fers de cheval d'azur posés en pal.* Sa sœur Jeanne Ferruyau épousa Pierre Sauzé, fils de Pierre et de Suzanne Huet, « sorti du royaume pour fait de religion ».

(5) Commune de la Mothe-Saint-Héray.

(6) Commune d'Avon, canton de la Mothe-Saint-Héray. La métairie de Pied-Morin, qui appartient aujourd'hui à M. Georges Richard, ancien député des Deux-Sèvres, relevait de la seigneurie de Bourleuf, qui relevait du roi à cause du château de Lusignan à hommage lige, au devoir de 10 s. à mutation de seigneur et d'homme.

(7) Marguerite Bodin s'étant expatriée pour cause de religion, par acte du 27 juillet 1699, reçu par Palate, notaire, Henry de Chivré, chevalier, seigneur, marquis de la Barre de Chivré, demeurant ordinairement en son château de la Barre, en Anjou, et étant à présent en son château de Boissec, donna à Pierre Dubreuil « toutes les reconnaissances et suretés qui lui conviennent pour le rendre seigneur et propriétaire de la métairie de Pied-Morin, appartenances et dépendances ».

Chivré, chevalier, seigneur, marquis de la Barre de Chivré, dame de Boissec (1), Bourleuf (2) et Saugé en Bagnault (3). Il épousa *Suzanne Bonjeu*, qui mourut à la Mothe le 30 janvier 1707, âgée de 55 ans. Le 9 novembre 1674, les deux époux s'étaient fait réciproquement testament par devant P. Tastereau, notaire. Ils laissèrent :

1° Antoine, qui suit ;

2° Louise, mariée à la Mothe le 22 avril 1698 à *Charles Hoissard*, sieur de Fiefvincet (4), fils de Jacques et de Marie Lorrin (5) ;

3° Izaac, baptisé protestant le 21 avril 1675 ;

4° Suzanne, mariée à la Mothe le 1er février 1705 à *Charles Guillemeau*, sieur de Sussay (6), fils de Jean (7), « chevaucheux de la grande écurie du roi, tenant la poste pour le service de Sa Majesté et propriétaire de l'Ecu de France au faubourg Chalon à Saint-Maixent » (8), et de Françoise Robert ;

5° Pierre, dont la postérité sera rapportée au § III ;

6° Michel, baptisé le 26 juin 1689 ;

7° et 8° Louis et Izaac-Marie, décédés très jeunes.

III. — Antoine Dubreuil, marchand, se maria trois fois. En premières noces, il épousa *Suzanne Bonneau*, qui mourut à la Mothe, âgée de 38 ans, le 21 février 1722, laissant :

1° Paul, qui habitait à Saint-Sauvant ;

2° René-Pierre, qui est appelé Du Breuil de Chambardelle dans son contrat de mariage passé par Pallu, notaire à Tours, le 27 juin 1736, avec *Françoise-Catherine-Claude Veyrat*, fille de Barthélemy-Jérôme et de Françoise Gousté ;

3° Suzanne, mariée le 27 juillet 1739, à *Pierre Chameau* (9), sieur

(1) A Exoudun.

(2) Commune d'Avon.

(3) Commune d'Exoudun.

(4) Commune de Cherveux, 1er canton de Saint-Maixent.

(5) Leur fils, Charles Hoissard, licencié ès-lois, épousa à la Mothe, le 16 septembre 1726, Rose-Radégonde Desvergnes.

(6) Commune de Cherveux.

(7) Dans l'*Armorial général du Poitou* (1696), Charles d'Hozier lui donne les armoiries suivantes : *d'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de trois merlettes rangées et en pointe d'un lion de même.*

(8) Louis Lévesque, *Variétés Saint-Maixentaises*, in *Le Saint-Maixentais* du 3 septembre 1892.

(9) Dans l'*Armorial général du Poitou* (1696), Charles d'Hozier a donné à son grand-père Jean Chameau, sieur de Champulé, apothicaire, les armoiries suivantes : *De sable, coupé d'argent, à un chameau de gueules brochant sur le tout.*

des Ortioux (1), marchand de drap et de soie, fils de Benjamin sieur des Ortioux, chirurgien, et de Catherine Fraigneau, décédée à la Mothe le 23 septembre 1782. Leur fils, Charles-Benjamin Chameau, avocat au parlement de Paris, fonda, par son testament du 15 janvier 1816, l'établissement des Rosières de la Mothe-Saint-Héray (2);

4° Gabrielle, morte en bas âge;

5° Antoine, qui suit;

6° Louise, née à la Mothe le 23 janvier 1719;

7° Léon, dont la postérité sera rapportée au § IV.

Antoine Dubreuil épousa en secondes noces, par contrat passé le 21 juin 1726 par Palate, notaire, *Marie-Madeleine Bellin*, fille d'Isaac et de Marie Daniaud. Il eut de cette union :

8° Thérèze, morte en bas-âge;

9° Madeleine, baptisée le 6 octobre 1729, mariée à *Louis-François-Théophile de Villiers de Boisbourdet* (3), lieutenant des grenadiers royaux au régiment d'Ailly, fils de Pierre, greffier en chef de l'élection de Saint-Maixent, et de Madeleine-Françoise Orry (4).

Antoine Dubreuil, après avoir épousé en troisièmes noces, le 14 novembre 1734, *Elisabeth Rouzeau*, fille de Clément et de Elizabeth Potet, mourut en février 1738.

IV. — Antoine Dubreuil, sieur de l'Isle, né le 3 novembre 1717, se maria le 19 janvier 1740 à *Catherine-Elizabeth Baugier*, fille de Jean sieur de la Thibaudière (5) et de Suzanne Fraigneau, qui, devenue veuve, épousa le 6 octobre 1750 Louis-Jacques Ferruyau et fut mère de Louis-Jacques Ferruyau, écuyer, seigneur de Pied-Bacher (6), de

(1) Commune d'Exoudun.

(2) Jules Richard, *Notice sur l'établissement des Rosières de la Mothe-Saint-Héray et son fondateur.* — H. Caillon, *C.-B. Chameau et les Rosières de la Mothe-Saint-Héray.* — Charles Sauzé, *Notes généalogiques sur la famille Chameau.*

(3) Commune de Souvigné, 2° canton de Saint-Maixent. La famille de Villiers porte : *d'azur, à trois besants d'or, à la coquille d'argent posée en abîme.*

(4) Deux fils naquirent de ce mariage : 1° Alexandre de Villiers de Boisbourdet qui, en frimaire an II, âgé de plus de 25 ans, était *émigré;* 2° Pierre-Théophile de Villiers de Boisbourdet, marié à Henriette-Félicité Baudry d'Asson.

(5) A la Mothe-Saint-Héray.

(6) Commune de Goux, *aliàs* de la Couarde, canton de la Mothe-Saint-Héray.

Fombedoire (1) et de Fayette (2), trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Poitiers, qui, « convaincu de conspirations contre la sureté et la liberté du peuple, à la tête desquelles était Capet et sa femme pour massacrer le peuple, anéantir sa souveraineté », fut condamné à la peine de mort par le tribunal criminel révolutionnaire le 11 prairial an II, et guillotiné à Paris. Antoine Dubreuil mourut à la Mothe le 9 juin 1742, laissant :

1° Jean-François-Antoine, qui suit ;

2° Suzanne-Rose, morte jeune.

V. — Jean-François-Antoine Dubreuil de l'Isle, né à la Mothe le 14 novembre 1740, y mourut le 12 mars 1780, laissant de Louise Carsin :

1° François-Antoine, qui suit ;

2° Marie-Suzanne, née à la Mothe le 30 mars 1777.

VI. — François-Antoine Dubreuil, né à la Mothe, baptisé le 2 février 1765.

§ III.

III. — Pierre Dubreuil, sieur de Chambardelle, fils puîné de Pierre, sieur de Chambardelle et de Suzanne Bonjeu, rapporté au 2e degré du § II, abjura l'hérésie de Calvin le 13 juillet 1719, pour épouser, par contrat du 19 juillet 1719, passé par Goy, notaire, *Catherine Cochon de la Tour* (3) fille de Jacques (4), fermier général du marquisat de la Mothe et de Catherine Hersant. Le mariage fut célébré le 19 juillet dans la chapelle du château de la Mothe. Il mourut le 2 mars 1729, et sa veuve qui, quelques jours avant, avait mis au monde Pierre-Jacques, qui suit, épousa à la Mothe François Frère, sieur de la Faugère.

IV. — Pierre-Jacques Dubreuil Chambardel naquit à la Mothe et fut baptisé (5) le 10 février 1729. Il épousa en l'église Saint-André de

(1) Commune de Sepvret, canton de Lezay.

(2) Commune de Saint-Léger, canton de Melle.

(3) Sa sœur Jeanne-Catherine Cochon de la Tour épousa en premières noces Charles Le Bel, écuyer, sieur de Joussigny, et en secondes noces François Gabriault. La famille Cochon porte : *d'or, au chevron de gueules accompagné de 3 hures de sanglier de sable.*

(4) Il avait eu d'un premier mariage avec Jeanne Liger de Saint-Ruë, Jeanne Cochon de la Tour, qui épousa Louis Sauzé de Lhoumeau, officier de l'hôtel royal des Invalides, fils de Daniel, sieur de Lhoumeau, et de Renée Fraigneau.

(5) Le parrain était Jacques-Gilles Jard, sieur de Panvillier, père du baron Jard Panvillier, qui fut collègue de Dubreuil à la Législative et à la Convention. La marraine était Marie Le Bel, sans doute fille de Charles, écuyer, sieur de Joussigny, et de Jeanne-Catherine Cochon de la Tour.

Niort *Anne-Elisabeth Clerc de la Chateaudrie* (1), fille de Philippe, conseiller du roi, lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Niort, et doyen des avocats de Niort et de Anne-Marguerite Ollivier (2). Il était fermier général des prieurés de Verrines (3), de Fontblanche (4), de Saint-Maixent de Pamproux, et du château de Boissec. Ayant embrassé avec enthousiasme la cause de la Révolution, il fut successivement élu président de l'assemblée qui se réunit à Niort le 7 juin 1790, administrateur du département des Deux-Sèvres, député à l'Assemblée législative et à la Convention. Puis il fut nommé commissaire du gouvernement près le directoire des Deux-Sèvres, position qui équivalait alors à celle du préfet d'aujourd'hui, et il l'occupa jusqu'au 18 brumaire (5). Il mourut dans sa propriété du Chateignier (6) le 23 brumaire an XIII, laissant :

1° Catherine-Françoise-Elisabeth, née à Exoudun le 18 juin 1753, mariée à Avon le 15 novembre 1780, à *Claude-Louis Guyot*, notaire royal à Loubigné (7), fils de Charles-Claude et de Jeanne-Catherine Chalmot ;

2° Pierre-Jean, né à Exoudun le 22 mars 1754, marié le 27 février 1786 à *Bernardine Nachet* (8), fille de Pierre-Jacques et de Françoise Colin, en eut : *A*. Pierre-Jacques, né le 26 novembre 1786 ; *B*. Louis, né le 15 octobre 1787 ;

3° Jacques-Philippe, qui suit ;

4° Louis, né à Exoudun le 28 août 1756, eut de *Marie Dupât*, sa femme : *A*. Hippolyte décédé à Frontenay (9) le 1er juin 1865, âgé de 69 ans ; *B*. Marie-Françoise-Suzanne, née en 1797 à Marçay (10), morte religieuse à Sainte-Croix de Poitiers le 4 février 1866 ;

5° Marguerite-Elizabeth, baptisée à Avon le 1er novembre 1757 ;

(1) Les Clerc de la Chateaudrie sont de même souche que les Clerc de la Salle et les Clerc du Fief-Franc.

(2) Décédée à Pied-Morin, le 17 octobre 1763, âgée de 61 ans, elle fut inhumée le 19 dans l'église d'Avon.

(3) Commune de Verrines, canton de Celles.

(4) Commune d'Exoudun.

(5) Sur la biographie de Dubreuil Chambardel, on peut lire : Jules Richard. *Avon*, in *Revue de l'Ouest* des 11, 14 et 16 novembre 1843. — Emile Monnet. *Souvenirs d'un Conventionnel*, in *Revue de la Révolution*. — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. VI, p. 724 et t. VII, p. 420. — A. Proubet. *Les seigneurs de la Mothe-Saint-Héray*. — Emile Monnet. *Archives politiques du département des Deux-Sèvres*.

(6) Commune de Jazeneuil, canton de Lusignan.

(7) Canton de Chef-Boutonne.

(8) Son frère, Louis-Pierre-Jean Nachet a épousé à Poitiers, le 22 juin 1796, Marie-Elisabeth Frottier de la Messelière, fille de Louis-Marie Bonaventure, marquis de la Messelière, et de Marie-Anne Marguerite de la Lande de Vernon.

(9) Deux-Sèvres.

(10) Vienne.

6° Anne-Elizabeth, baptisée à Avon le 30 décembre 1758, religieuse aux Bénédictines de Civray, puis à Sainte-Croix de Poitiers, où elle mourut le 8 janvier 1840;

7° Pierre, décédé en bas-âge;

8° Suzanne-Victoire, née à Avon le 1er juin 1762, mariée à Poitiers le 9 juin 1787 à *Louis-Jacques Rougier Grandchamp*, fils de Jacques et de Marguerite Richard Maisonneuve;

9° Anne-Marguerite, née à Avon le 11 septembre 1763, mariée en premières noces à *Jean-Louis-René Dupuy*, et en secondes noces à Poitiers, le 27 novembre 1806, à *François-Claude Lambert*, veuf de Marguerite Hoissard.

V. — Jacques-Philippe Dubreuil Chambardel, né à Exoudun le 20 avril 1755, mourut à Rouillé le 15 avril 1833, laissant de son mariage avec *Elisabeth-Marie Tessereau* :

1° Pierre-Jacques-Philippe, qui suit;

2° Marie-Elizabeth, née à Avon en 1795, mariée à Poitiers le 28 juillet 1813, à *Omer Saget Dupuy*, garde d'honneur, fils de Jean, avocat, et de Marie-Louise Morillon du Bellay.

VI. — Pierre-Jacques-Philippe Dubreuil Chambardel, né à Avon, le 29 octobre 1791, épousa à la Mothe le 24 février 1813, *Cornélie Desquesnes*, fille de Jean-François et de Jeanne Devallée (1). Leurs enfants furent :

1° Jacques-Philippe, qui suit;

2° Marie-Elizabeth-Cornélie, née à la Mothe le 20 avril 1817, mariée à Rouillé le 25 octobre 1841 à *Marie-Auguste Chénard*, fils de Jean-Baptiste et de Julienne Ricordec;

3° Marie-Uranie-Emma-Angélina, née à la Mothe le 22 février 1822, mariée à Poitiers le 8 mai 1847 à *Georges-Marie-Hippolyte Lhomme de Prailles*, maire de Cellettes (2), fils de Pierre-François-Marie, receveur principal des domaines, et de Anne-Claude de Préval (3).

VII. — Jacques-Philippe Dubreuil Chambardel, né à la Mothe le 29 mai 1814, fut reçu docteur en médecine en 1839 après avoir soutenu à la Faculté de Paris une thèse ayant pour titre *Quelques réflexions sur le magnétisme animal*, et épousa à Loches en mai 1842, *Gabrielle-Louise Haincque*, fille de Gabriel et de Corinne Gaultier de la Ferrière. Il alla se fixer à Marseille et y fonda un institut orthopédique qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il a laissé :

1° Emile, qui suit.

(1) Fille de Pierre Devallée, chirurgien, et de Marie Morisson.

(2) Loir-et-Cher.

(3) Sœur du général vicomte de Préval, décédé en 1850.

VIII. — Emile Dubreuil Chambardel, né à Loches le 22 mars 1844, a été reçu docteur en médecine le 7 février 1868. Outre sa thèse inaugurale intitulée : *Quelques réflexions sur les déviations latérales de la colonne vertébrale*, il a publié en 1884 un mémoire important sur le *Traitement des déviations de la taille sans appareils*. Il dirige l'institut orthopédique fondé par son père. De son mariage avec *Jeanne-Adolphine-Radégonde-Blanche Chénard*, sa cousine-germaine, fille de Marie-Auguste et de Marie-Elizabeth-Cornélie Dubreuil Chambardel, célébré le 21 janvier 1868, il a :

1° Joseph-Max, né à Marseille le 31 mai 1871, licencié en droit, avocat;

2° Raoul-Martin, né à Tours le 5 décembre 1872;

3° Marcel-Georges-Marie, né à Marseille le 23 décembre 1877;

4° Louis-Jacques-Marie, né à Marseille le 21 juin 1879.

§ IV.

IV. — Léon Dubreuil Fafinière (1), fils puîné de Antoine et de Suzanne Bonneau, rapporté au 3e degré du § II, né à la Mothe le 30 juillet 1821, épousa le 10 août 1751 *Marie-Madeleine Freté*, fille de Hélie (2), sieur de Grandmaison (3) et de Madeleine Thebault, et mourut à la Mothe le 23 floréal an V, laissant :

1° Marie-Suzanne, née le 11 août 1752;

2° Madeleine, née le 16 août 1753 ;

3° Marie-Adélaïde, née le 10 mars 1755;

4° Catherine, née le 12 juin 1756;

5° et 6° Marie et Jean-Léon, décédés en bas âge;

7° Léon, qui suit;

8° Renée, née le 16 octobre 1763;

9° Jean, baptisé le 30 avril 1765;

10° Pierre, mort jeune.

V. — Léon Dubreuil, baptisé à la Mothe le 29 mars 1761, acquit, par acte de Pallardy, notaire, le 14 février 1781, des héritiers de Jean-Joseph Guillemin, « l'office de notaire royal apostolique, tabellion et garde-note du siège royal de Saint-Maixent à la résidence de la Mothe ». Il épousa, le 1er avril 1788, à la Mothe, *Jeanne-Esther*

(1) Le lieu appelé la Fafinière, autrement la Minottrie, est situé dans la commune de la Mothe-Saint-Héray.

(2) Dans l'*Armorial général du Poitou* (1696), Charles d'Hozier donne à sa mère Catherine Montaigny, veuve de Jean Freté, sieur de Grandmaison, les armoiries suivantes : *D'hermines fretté de gueules*.

(3) La Grandmaison était située en Saint-Héray, à dextre dans la rue, tendant des Halles à la Villedieu-de-Comblé, appelée maintenant rue du Grand-Logis. (Aveu de la Mothe-Saint-Heray, 1621.)

Sauzé (1), fille de Jean et de Suzanne Pallardy, et mourut le 21 août 1821, laissant :

1° François-Léon, juge de paix, naquit à la Mothe le 23 février 1789, marié à *Marie-Hortense Beillard*, fille de Jacques-René et de Catherine Barrault, il mourut à Poitiers le 13 juillet 1852. Il eut : *A*. Hortense-Léonie, décédée en bas âge ; *B*. Marie-Léontine, née à Mothe le 20 octobre 1824, mariée à Poitiers, en août 1853, à *Jacques-Luce Jeannet de Lasfond*, fils de Pierre et de Marie-Victoire Gauthier du Vignaud (2);

2° Irène, née à la Mothe le 30 pluviôse an II, se maria à *N... Motheau*, percepteur, et mourut à Pamproux (3) vers 1882;

3° Valmont, qui suit.

VI. — Valmont Dubreuil, né le 2 brumaire an IV, licencié en droit le 17 juillet 1818 ; il fut notaire à la Mothe et épousa *Eugénie-Elizabeth Bastard* qui le rendit père de :

1° Léon-Valmont, né à la Mothe le 18 novembre 1825, notaire à Saint-Maixent, il est décédé sans postérité de *Elisabeth Proust* ;

2° Théodore, qui suit;

VII. — Théodore Dubreuil, né à la Mothe le 20 août 1828, est décédé à Chef-Boutonne le 14 novembre 1889. De son mariage avec *N... Motheau*, il avait eu : Alice, morte jeune.

CHARLES SAUZÉ,
Magistrat.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Nicolas Poussin en Poitou. — En réponse à la demande de renseignements concernant le séjour de Nicolas Poussin en Poitou, contenue dans notre dernier numéro, nous recevons la lettre suivante de M. l'abbé Largeault, l'honorable ancien président de la Société de statistique des Deux-Sèvres :

« La question du séjour de Nicolas Poussin en Poitou a été posée au congrès de la Société française d'archéologie tenu en 1864 à Fontenay (4). Benjamin Fillon répondait alors : « Il est difficile de savoir

(1) Dans l'*Armorial général du Poitou* (1696), Charles d'Hozier donne à son bisaïeul Gilles Sauzé, sieur de Grandchamp, fermier général du château d'Exoudun, les armoiries suivantes : *D'azur, à une fasce fuselée d'or et de sinople*.

(2) Deux fils naquirent de ce mariage : 1° Simon Jeannet de Lasfond, né en 1855 ; 2° Raymond Jeannet de Lasfond, marié à Parthenay, en 1887, à Anna Moy Desportes.

(3) Canton de la Mothe-Saint-Héray.

(4) *Congrès archéologique de France*, XXXIe session. Séances générales tenues à Fontenay, en 1864, p. 228.

« quel est le château poitevin où Poussin fut traité en domestique, et
« d'où il se sauva pour retourner à Paris, gagnant sa vie en faisant
« des tableaux. Dans une toile de Poussin, quelques-uns ont cru
« trouver le site du château de Clisson. Mais qu'ils ne s'y trompent
« pas: le Clisson d'aujourd'hui n'est pas le moins du monde sem-
« blable au Clisson d'autrefois, et l'identité, si même elle existe,
« disparaît à cause de la différence de temps. En feuilletant les états
« de la maison du roi, on n'a pu trouver aucun nom de famille poite-
« vine concordant avec l'histoire de Poussin. Ce point-là reste donc
« encore entouré de mystère. »

« La question ne semble pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était du temps de B. Fillon, puisqu'on la pose de nouveau devant le public des chercheurs et des artistes. Je ne viens pas, M. le Directeur, vous révéler une découverte ni vous indiquer une solution pour le cas présent.

« Je vous dirai seulement que je possède une bonne copie d'une des œuvres de N. Poussin. C'est une grande toile ($1^m 24 \times 0^m 84$) représentant la *Peste d'Azoth*. L'original se trouve au Louvre.

« Une demoiselle Renard, revendeuse d'antiquités à Niort, a eu autrefois en sa possession ce même sujet peint sur bois.

« Ma copie est relativement ancienne. Ne pourrait-on pas conjecturer de là : 1° qu'elle a été exécutée au siècle dernier, alors que l'original n'était pas encore entré dans les collections du roi ; 2° que l'original se trouvait à ce moment en Poitou, peut-être dans un château voisin de Niort ?...

« Enfin, j'ajouterai que les collections de B. Fillon comprenaient un « dessin capital du Poussin pour son *Testament d'Eudamidas*,
« plume et bistre, ayant de notables différences avec le tableau du
« maître, gravé par Pesne ».

« Si ces détails peuvent être agréables à votre correspondant, j'en serai charmé.

« L'abbé Alfred Largeault. »

Niort, le 23 novembre 1893.

Il nous est parvenu d'autres réponses à ce sujet de MM. de la Bouralière et René Vallette. Nous les publierons dans notre prochain numéro.

Trouvaille d'une pointe de lance en bronze dans les marais de la Sèvre. — Le Musée de Niort vient d'acquérir une pointe de lance en bronze trouvée dans le terrain d'alluvion des marais de la Sèvre, communément appelé *bri*. La découverte a eu lieu dans la commune de Coulon, à 300 mètres en aval de l'écluse de la Sotterie, à 30 mètres de la rive droite de la Sèvre. Elle a été faite par un cultivateur, en approfondissant un des fossés de dessèchement qui sillonnent le marais. Ces fossés sont de création récente, de sorte

qu'il faut admettre que la pointe de lance, rencontrée à 0m 20 au-dessous du plafond de la rigole, se trouvait *in situ* dans la profondeur du terrain, à 1m 20 environ au-dessous de la surface du sol.

Cette découverte vient donc s'ajouter à celle de divers objets préhistoriques qui ont été trouvés dans la même région, dans l'épaisseur des alluvions. Ceux dont l'origine est la mieux établie sont : une hache en diorite polie, retirée des fondations du pont d'Irleau, et des ossements de *bos primigenius* rencontrés à Arçais sous un mètre de bri par M. Ducrocq.

Des armes de bronze ont déjà été trouvées dans la région des marais de la Sèvre ; plusieurs sont déposées au musée de Niort. Mais d'après les renseignements succincts que l'on possède sur leur origine, elles proviendraient généralement du lit même de la rivière, ce qui ne fournit aucune donnée sur leur âge par rapport à la formation du terrain d'alluvion. La trouvaille récente, ainsi que les deux qui viennent d'être rappelées, établissent au contraire que le dépôt des couches supérieures du bri est postérieur à l'époque de la pierre polie, et même au commencement de l'âge de bronze.

L'arme trouvée présente en outre cet intérêt qu'elle est la seule qui existe au musée de Niort. Elle est d'une forme relativement ancienne, antérieure à la forme classique en feuille de laurier, que l'on rencontre le plus souvent et que l'on constate par exemple sur deux pièces du musée de Nantes. La pointe du musée de Niort se compose d'une douille de 0m 20 de longueur, garnie de deux ailettes longues de 0m 10, à tranchant sensiblement rectiligne. Les bases de ces ailettes sont coupées normalement à la douille, mais elles se prolongent par des cordons de métal qui reviennent se souder à la douille en formant une boucle de chaque côté. Ces boucles caractérisent le type le plus ancien des pointes de lance à douille ; elles servaient à fixer la pointe sur sa hampe au moyen de lanières, avant l'invention du rivetage. Placées d'abord sur la douille même, elles furent ensuite disposées à l'angle de la base des ailettes, comme dans le spécimen dont il s'agit. Les pièces de ce genre sont assez fréquentes dans les Iles-Britanniques, mais elles sont rares en France, où M. John Evans, dans son ouvrage sur l'âge de bronze, déclare n'en connaître que deux exemplaires, l'un au musée national de Saint-Germain, l'autre au musée de Carcassonne.

Indépendamment de sa rareté, cette disposition présente ici cette particularité qu'elle n'a plus qu'une utilité apparente. Les boucles se prêteraient mal à recevoir des lanières, et elles n'ont jamais dû servir à cet usage, ainsi que le prouve l'existence d'un trou de rivet dans le corps de la douille. Elles ne constituent plus qu'un ornement rappelant le type traditionnel auquel les ouvriers de l'époque étaient habitués, et qu'ils n'abandonnèrent qu'avec peine, lors de l'invention du rivetage, bien qu'il ne fût plus justifié.

C'est ainsi un des plus anciens exemples de ces survivances orne-

mentales qui conservent à l'état de pure décoration un dispositif ne répondant plus à sa destination première.

Pour ces divers motifs, la nouvelle acquisition du musée de Niort mérite d'être signalée aux archéologues de la région.

G. Poisson.

— Le Musée de Niort a reçu plusieurs dons qui ont été répartis dans les différentes sections des musées :

1° Deux agrafes anciennes en argent; une monnaie gauloise des Pictons, en électrum, provenant de l'important trésor trouvé, au mois de Juillet, à Niort. — Don de M. Ruffié, orfèvre à Niort.

2° Un tableau représentant Catherine de Parthenay, selon l'attribution de M. Delaroy Delorme; deux bustes en marbre blanc d'après l'antique. — Legs de Mme Faidy-Delorme.

3° Douze boîtes de papillons rencontrés dans le département des Deux-Sèvres. — Don de M. Gelin.

4° Une épée du xve siècle trouvée dans la Sèvre, à Coulon.

5° Une pointe de lance gauloise, en bronze, provenant de la Rivière, près d'Arçais.

INVENTAIRE DES MANUSCRITS
DE L'ABBAYE DES CHATELLIERS

(*Suite.*)

103. Dissertation sur un chef de la loi des XII Tables, relatif aux débiteurs insolvables, lue à la séance de l'Athénée de Poitiers, le 28 mars 1806. — 15 p. in-fol.

104. Règlemens proposés par l'Ecole royale académique de Poitiers, pour être ajoutés aux réglemens généraux des Ecoles académiques, donnés par Louis XIV, en 1676. — 7 p. in-fol.

105. Coup-d'œuil sur l'égalité politique que le progrès des arts établit entre ceux qui les cultivent et ceux qui les protègent, 21 août 1784. — 4 p. in-fol.

106. Mémoire concernant le subside connu sous le nom de *Droit de franc-fief.* — 3 p. in-fol.

107. Procès-verbal en forme de jugement souverain, rendu par le sieur Fr. Nivard, en qualité de juge et de partie, contre M. l'abbé de Bragelonne, prieur de Luzignan. — 3 p. in-fol.

108. Enquête et jugement d'une Truye, 1382. — 2 p. in-4°.

109. Jugement des Buchettes, rendu au siège de Melle, le 24 septembre 1644. — 3 p. in-4°.

110. Mémoire à consulter, adressé à MM. les robins de Paris, contre le curé de . — 9 p. in-4°.

111. Lettres sur 1761. — 38 p. in-4°.
112. Lettres sur 1764. — 15 p. in-4°.
113. Lettres écrites de Collioure (Roussillon), en 1767. — 8 pages in-4°.
114. Lettre de R. M. Beaulieu, curé de Siecq, près Niort, 1761. — 12 p. in-fol.
115. Autre lettre du même curé à M. J. des L., datée de Siecq, le 18 avril 1761. — 9 p. in-4°.
116. Lettre à M. J. de L. [Jouineau-Desloges (René-Alexis), né le 24 septembre 1736, à la Chapelle-Saint-Laurent, près Bressuire (Deux-Sèvres)], du 19 avril 1774. — 8 p. in-4°.
117. Lettre de M. J. de L., à M. de Nanteuil, intendant de Poitiers. — Poit. 23 mars 1788. — 4 p. in-fol.
118. Lettre de M. Despaligny, à M. J. de L., sur la rage. — 3 p. in-4°.
119. Testament et codicille de S. A. Mgr le Maréchal général comte de Saxe, déposé à Fortier, not. à Paris, le 3 décembre 1750. — 3 p. in-4°.
120. Extrait d'un testament. — 10 p. in-fol.
121. Note sur différentes parties des sciences. — 21 p. in-fol.
122. Mausolée du prince de Condé, sur les bords de la Charente. — 2 p. in-4°.
123. Recueil de proverbes, sentences, maximes, etc., tirés des auteurs latins, recueillis par J. de L. en 1753. — 15 p. in-4°.
124. Extrait des Epitres de Cicéron, du 1er livre, épitre 9me. — 8 p. in-fol.
125. Copie d'une lettre du R. P. Plumier, à M. Bégon, datée de Paris, 1703. — 11 p. in-fol.
126. Sur les mariages dotés par le gouvernement, par J. de L. — 11 p. in-4°.
127. Lieux communs et anecdotes. — 125 p. in-fol.
128. Discours sur l'étude des Langues Anciennes, lu à l'Athénée de Poitiers, par le profess. de L. Anc. à l'Ecole centrale. Séance du 5 germ. an XI. — 27 p. in-4°.
129. Dissertation sur un savant qui a découvert et pratiqué en France, vers le milieu du siècle dernier, une méthode au moyen de laquelle il est parvenu à développer l'intelligence des sourds-muets de naissance, et à leur apprendre même à parler, par Bernadeau, homme de loi à Bordeaux, etc. — 14 p. in-fol.
130. Discours et projets de discours, harangues et complimens que j'ai prononcés (J. d. L.) — 56 p. in-fol., savoir :
131. Coup d'œuil d'un Citoyen, ou Réflexions sur les encouragemens dûs aux établissemens utiles. — 14 p. ;
132. Considérations morales et politiques sur le patriotisme, et particulièrement sur l'amour que les Poitevins doivent à leur pays. — 15 p. ;

133. Notice sur Félix Faulcon, imp. du roi et du clergé, Marquet, avocat, et le R. P. Guyol, religieux-minime, lue le 26 août 1783. — 8 p.;

134. Notice sur deux magistrats, MM. Gaborit de la Brosse, conseiller au présidial de Poitiers, et Filleau, procureur du roi au même présidial, 25 août 1785. — 4 p. in-fol.

135. Notice sur MM. Robert de Beauchamp, juge consul., et Elie de Beaumont, avocat et écrivain, 1786. — 7 p.

136. Notice sur Gaschet, 25 août 1787. — 5 p. in-fol.

137. Discours sur l'Ecole gratuite de Dessin, 16 septembre 1795. — 4 p.

138. Réflexions sur la nécessité du travail et les dangers de l'oisiveté. — 7 p. in-4°.

139. Lettres de licencié-ès-arts, accordées à *Louis Texier*, poitevin, par l'Université de Poitiers, le 1er juillet 1672.

140. Lettres de capacité, accordées à *Louis Texier*, de Saint-Maixent, par le Recteur de l'Université de Toulouze, le 1er septembre 1675.

141. Diplôme de bachelier en droit, accordé à *Louis Texier*, de Saint-Maixent, par l'Université de Toulouse, le 1er septembre 1675.

142. Diplôme de licencié en droit, accordé à *Louis Texier*, de Saint-Maixent, par l'Université de Toulouse, le 6 septembre 1675.

143. Lettres de cléricature, données à Saint-Maixent, en l'église Saint-Léger, à *Jean Coutineau*, fils de Pierre et de Françoise Coutineau, le 10 mars 1681.

144. Attestation de H. Filleau, docteur et professeur de droit français, à Poitiers, à *Jean Coutineau*, du diocèse de Poitiers, en date du 15 janvier 1691.

145. Attestation (en latin), de Pierre Jardel, *Doctor utriusque juris*, professeur de droit civil à Poitiers, à *Jean Coutineau*, du diocèse de Poitiers, le 29 avril 1692.

146. Supplique pour le baccalauréat, en faveur de *Jean Coutineau*, du diocèse de Poitiers, adressée aux professeurs de la Faculté de Droit de Poitiers, le 7 juin 1692.

147. *Positiones utriusque juris*, *pro Baccalaureatu*, soutenues à Poitiers, par *Jean Coutineau-Chesnevert*, poitevin, le 7 juin 1692.

148. Diplôme de bachelier en droit, accordé à noble homme *Jean Coutineau*, poitevin, le 7 juin 1692, par l'Université de Poitiers.

149. Supplique pour la licence, en faveur de *Jean Coutineau*, du diocèse de Poitiers, adressée aux professeurs de la faculté de droit de Poitiers, le 15 janvier 1693.

150. *Positiones utriusque juris*, *pro licentiatu*, soutenues à Poitiers, par *Jean Coutineau-Chesnevert*, du diocèse de Poitiers, le 15 janvier 1693.

151. Diplôme de licencié en droit, accordé à noble homme *Jean Coutineau*, poitevin, par l'Université de Poitiers, le 15 janvier 1693.

152. Lettres de Paul-Jules de Mazarin, et de Ruzé, duc de Mazarin, de la Meilleraye, etc., conférant à *Jean Coutineau*, avocat au siège royal de Saint-Maixent, l'Office de son procureur fiscal de la châtellenie de Bougouin, aux gages de 20 livres par an, signées à Paris, le 2 mai 1709.

153. Lettres d'Armand-Charles, duc de Mazarin et de Mayenne, commandeur des ordres du Roi, etc., conférant à *Jean Coutineau*, avocat au siège royal de Saint-Maixent, l'Office de son sénéchal de sa châtellenie et fief de Bougouin, aux gages de 50 livres par an, signées à la Meilleraye le 24 septembre 1710.

154. Commission de l'Office de sénéchal de la terre et seigneurie, haute, moyenne et basse-justice, de Lespinaye, de ses annexes et dépendances, appartenant à Bonaventure Frottier, chevalier, seigneur, marquis de la Messelière-Lespinaye, maréchal de camp, etc., donnée à *Jean Coutineau*, avocat en la sénéchaussée et siège royal de Saint-Maixent, le 19 octobre 1710.

155. Lettres de licence, données à noble homme Jean-Alexandre Clémanson, par la Faculté de Droit de Poitiers, le 24 décembre 1734.

156. Lettre de M[lle] de Seine à MM. de l'Académie française, 1735.

157. Sur les effets de l'électricité, 1752.

158. Lettre sur une expérience sur la torpille, 1772.

159. Du docteur Dorion de saint Gilles : *Mémoire sur un lythophyte ou pennacle de mer*, 1775. — *Le jeu de la médecine ou le voyage du temple d'Esculape.* — *Précis historique et analytique de l'inoculation et de quelques manières d'inoculer la petite vérole.* — *Dissertation sur le traitement de la petite vérole*, in-fol. de 139 p.

160. Remise d'un nez, à Niort, 1775. (Cette pièce a été reproduite par le *Poitou médical.*)

161. *Sylemopharmacologie*, por le docteur Pineau (XVIII[e] s.)

162. Recettes pharmaceutiques (XVIII[e] s.)

163. *Histoire générale et particulière, tant civile, ecclésiastique que littéraire, du Poitou*, par M. Bourgeois, doyen de l'Académie de la Rochelle, t. I, in-fol. de 270 p.

164. *Histoire du Poitou en abrégé*, in-4° de 248 pages ; elle s'arrête à l'an 1650.

165. *Idée de l'ancien Poitou et de ses premiers habitants, discours lu à l'assemblée publique de l'Académie de la Rochelle, le 10 may 1775*, par M. Bourgeois, in-4° de 16 pages.

BIBLIOGRAPHIE POITEVINE

HENRI PROUST

PROUST (HENRI), né à Niort, le 11 juillet 1828, décédé dans la même ville, le 9 novembre 1893, ancien élève de l'Ecole des Mines,

licencié en droit, vice-président de la Caisse d'Epargne, vice-président de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, juge du concours annuel fondé par Jacques Bujault pour la publication d'un almanach populaire, membre de la Commission administrative de la Bibliothèque publique, du Lycée Fontanes, trésorier de la Commission météorologique des Deux-Sèvres, etc., s'est livré à l'étude de l'histoire de la ville de Niort et spécialement à celle de son organisation municipale avant la Révolution. Il a laissé :

1. Le progrès agricole dans le Bocage.
   Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1861, pp. 1034-1046.
2. La noblesse d'échevinage à Niort.
   Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. v (1882-84), pp. 440-454.
3. Les revenus de l'hôtel de ville de Niort avant 1789. I. Le droit de barrage.
   Bulletins de la Soc. de stat., t. v (1882-84), pp. 636-668. — Reproduit dans le n° 14.
4. Le droit de Chiquet à Niort.
   Revue poitevine et saintongeaise, 1884, pp. 125-126.
5. Une page de critique littéraire par Jacques Bujault.
   Revue poit. et saint., 1885, pp. 246-251.
6. Correspondance d'une Niortaise en 1783. [Lecture faite à la séance publique du 5 février 1885.]
   Mémoires de la Soc. de stat., 3e série, t. II (1885), pp. 33-59.— Tiré à part: Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1885, gr. in-8°, 32 pages.
7. Lettres de Jacques Bujault à un ami (1810-1842).
   Bulletins de la Soc. de stat , t. VI (1885-87), pp. 123-224. — Tiré à part : Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1886, gr. in-8°, II-106 pages. — Le destinataire de ces lettres était M. Charles-Gaspard Ducrocq, docteur en médecine à Niort, grand-oncle maternel de M. H. Proust. C'est le même qui publia en 1843, sous la signature *un vieux ami*, une notice nécrologique sur J. Bujault, dans la *Revue de l'Ouest* du 31 janvier et dans le *Mémorial de l'Ouest* du 5 février.
8. Le pont de Villemontée.
   Bulletins de la Soc. de stat., t. VI (1885-87), pp. 280-282.
9. Les brigues de l'hôtel de ville de Niort en 1677.
   Bulletins de la Soc. de stat., t. VI (1885-87), pp. 423-477. — Tiré à part: Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1887, gr. in-8°, 60 pages.
10. Origine du nom de la place de la Brèche [à Niort].
    Bulletins de la Soc. de stat., t. VI (1885-87), pp. 504-506.
11. Les registres de l'état civil des protestants au dix-septième siècle [conservés au greffe du tribunal civil de Niort].
    Bulletins de la Soc. de stat., t. VI (1885-87), pp. 506-511.

12. Inventaire du fonds Briquet.

Bulletins de la Soc. de stat., t. VI (1885-87), pp. 738-758. — Ce sont des papiers provenant du cabinet d'Apollin Briquet acquis après son décès (1881) par la Société de statistique.

13. Le château de Saint-Mesmin-la-Ville à Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

Paysages et Monuments du Poitou, livr. 78 et 79 publiées en 1888, 8 pp., 4 héliogr. et un plan hors texte.

14. Les revenus et les dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789.

Mémoires de la Soc. de stat., 3e série, t. V (1888), pp. 113-436. — Tiré à part : Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1888, gr. in-8o, IV-324 pp. — Première partie de ce travail comprenant les *Revenus*.

15. Une rectification à la liste des maires de Niort donnée par Augier de la Terraudière.

Bulletins de la Soc. de stat., t. VII (1888-90), pp. 175-177.

16. Emplacement de l'ancien hôtel de ville de Niort.

Bulletins de la Soc. de stat., t. VII (1888-90), pp. 193-197 et un plan hors texte.

17. Inscription commémorative des noms des officiers et soldats des Deux-Sèvres tués à l'ennemi dans les campagnes de 1792 à 1800.

Bulletins de la Soc. de stat., t. VII (1888-90), pp. 269-272.

18. Les revenus et les dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789.

Mémoires de la Soc. de stat., 3e série, t. VII (1890), pp. 1-410. — Tiré à part : Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1890, gr. in-8o, IV-412 pages.— Ce sont les huit premiers chapitres de la seconde partie comprenant les *Dépenses*.

19. Une émeute à Niort en 1633.

Mémorial des Deux-Sèvres, 5 mars 1891.

20. La véritable origine du nom de la place de la Brèche [à Niort].

Mémorial des Deux-Sèvres, 26 mars 1891.

21. Les premiers abonnements de journaux à Niort.

Mémorial des Deux-Sèvres, 23 avril 1891.

22. Le premier numérotage des maisons de Niort.

Mémorial des Deux-Sèvres, 16 mai 1891.

23. L'ancien hôtel de ville de Niort.

Mémorial des Deux-Sèvres, 17 mars 1892.

24. A propos de l'ancien hôtel de ville [de Niort].

Mémorial des Deux-Sèvres, 9 avril 1892. — Réponse à une lettre de M. Léon Palustre critiquant l'article qui précède.

25. Comment on voyageait au XVIIe siècle dans l'ancienne France.

Intermédiaire de l'Ouest, numéro spécimen, 1892, pp. 6-9.

26. Les revenus et les dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant

1789, par Henri Proust. — Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé, 1892.

Gr. in-8°, 320 pp. — Six derniers chapitres de la seconde partie traitant des *Dépenses*.

Les nos 14, 18, et 26 forment l'ensemble d'un ouvrage qui traite de l'histoire de l'administration financière de la ville de Niort avant la Révolution : travail essentiellement technique, appuyé de nombreux documents et bon à consulter. C'est l'œuvre principale de M. Henri Proust.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mauvais rêve, par Robert de Clan. — 1 vol. in-12. Paris, Librairie des Provinces de l'Ouest.

Robert de Clan, dont les lecteurs de la *Revue poitevine* ont eu l'occasion de voir signaler, à plusieurs reprises, diverses publications de genre différent, vient de publier récemment, à la Librairie des Provinces de l'Ouest (39, rue des Grands-Augustins, Paris), sous le titre de *Mauvais rêve*, un roman qui joint au charme d'un style coulant, facile, et d'une correction parfaite l'intérêt d'une thèse morale bien établie. On connaît la théorie, si en vogue de nos jours, de l'atavisme produisant des conséquences fatales chez les pauvres êtres soumis à l'influence funeste des travers moraux ou des infirmités physiques légués par les générations qui les ont précédés. L'auteur de cette étude morale, qui est en même temps une œuvre littéraire, après avoir montré les tortures incessantes d'une pauvre âme obsédée par l'idée fixe d'être frappée presque à date fixe d'une mort peut-être volontaire, fait triompher son héros de cette terrible obsession par un effort énergique de volonté. Cette conclusion heureuse, qui tend à combattre le système funeste de l'hérédité fatale des vices ou simplement des mauvaises dispositions des ascendants, donne une solution riante à une histoire le plus souvent sombre. Certains détails physiologiques, qui ont paru nécessaires pour établir la théorie de l'atavisme, ne permettent pas de mettre ce livre entre toutes les mains, mais les considérations psychologiques qu'il renferme et le triomphe final d'un esprit courageux contre une douloureuse obsession rendront fort agréable et fort profitable la lecture de ce nouvel ouvrage de *Robert de Clan*.

L.-M. Guérineau.

Barbaud (G.). *Département de la Vendée. Rapport de l'archiviste départemental adressé à M. le Préfet pour la session du Conseil général du mois d'août 1893.* — La Roche-sur-Yon, veuve Ivonnet et fils, 1893, 1 vol. de 53 pages.

Les archives visitées sont celles des communes du canton de Mareuil. On y trouve de nombreux renseignements sur une quantité

considérable de familles telles que les Babin, Beufvier des Palliniers, Bodin, Buor, Chevallereau, Clémenceau, Daux, de Béchillon, de Rorthays, de Tusseau, de Villedon, Lasnonnier, Mesnard, etc., etc.

Fables en patois poitevin, la plupart imitées de La Fontaine (1), par JACQUETT (Edouard Lacuve, imprimeur à Melle, Deux-Sèvres), avec une préface de M. H. Beauchet-Filleau.— Melle, Lacuve, 1893. In-4° de 172 pp. avec frontispices de B. Gautier.

Est-ce une traduction? Est-ce une adaptation? Pas plus l'une que l'autre. Le *bounhoumme Jacquett* (ainsi en usaient Rabelais, et aussi La Fontaine et Molière) prend son bien où il le trouve. Mais ce qui est personnel à l'auteur, c'est le style. Certes, « le vieil languaige potevin » n'a pas été inventé par Jacquett; mais celui-ci le manie d'une pointe si ironique, avec un tour de main si léger de verve railleuse et gauloise, que c'est avec un inoubliable plaisir de gourmet qu'on savoure ses Fables finement contées, vrai régal de lettré. Ajoutons, pour les bibliophiles, que la parure est digne de l'œuvre. Le nouveau volume que M. Ed. Lacuve met au monde est un monument typographique parfaitement réussi et qui fait honneur à ses presses. Bravos pour l'auteur et pour l'éditeur!

Nouvelles bibliographiques diverses.

Le Dr Bataille, dans *Le Diable au XIXe siècle*, IIe fascicule, pp. 848-880, a un long chapitre intitulé: « Urbain Grandier et les Ursulines de Loudun ». L'auteur ne nous apprend rien de nouveau et il présente sa thèse de manière à ne pas faire croire à la possession des Ursulines qui, très probablement, n'étaient qu'hystériques. Page 825, il donne le portrait d'« Urbain Grandier, d'après une gravure du dix-septième siècle ».

Je proteste contre cet abus de confiance, vis-à-vis du lecteur grossièrement trompé. Où est la gravure originale? Il fallait le dire, ce ce qui eût été difficile, car elle n'existe pas, et je mets au défi de la produire. Ceci est très grave: l'on a déjà suspecté l'authenticité du texte, la fraude en matière d'illustration autorise l'attaque vigoureuse de quelques journaux religieux.

Bien plus, le costume n'est nullement celui du temps, à part le grand col. Le dessin est tout entier fantaisiste et de pure imagination. Je ne parle pas de la figure, car il n'y a pas moyen de la contrôler; mais comment faire accroire que le curé de Loudun a porté le rochet et la mozette, quand il est absolument certain qu'il n'a dû revêtir que le surplis à grandes manches et peut-être l'aumusse? En tout cas, à

(1) Cf. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1888, pp. 228 et suiv.

aucune époque, le rochet n'a été serré à la taille par une ceinture noire. Enfin, la barrette ressemble à une toque et non au classique *bonnet carré*. Voilà comment on se fourvoie quand on n'étudie pas suffisamment son sujet !

X. B. DE M.

— Dans la *Graphologie*, n° d'août 1893, autographe et portrait graphologique de Théophraste Renaudot.

— Dans *le Populaire*, de Nantes, n° du 30 octobre, *Lettres de Vendée*, par A. Barrau, rendant compte d'œuvres dues à plusieurs littérateurs et artistes poitevins, MM. Brochet, René Vallette, de Rochebrune, Ch. Escudier, etc.

— Le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, octobre 1893, est particulièrement intéressant. Il contient une *Etude d'archéologie gréco-romaine*, LE DESTIN, par M. J.-A. Hid ; — une *critique littéraire*, REMARQUES SUR LES SOUVENIRS DE MADAME DE CAYLUS, par M. A. Richard. L'opinion de M. Richard est que le texte de ces fameux souvenirs aurait été retouché par Voltaire. La thèse, soutenue par notre éminent compatriote, ne peut manquer de faire du bruit dans le monde littéraire. — Enfin, M. Lièvre commence la publication d'une étude d'ensemble sur *les Sépultures mérovingiennes dans l'Ouest de la France.* Voici, d'après M. Barrière-Flavy, la liste des groupes de sépultures appartenant au département des Deux-Sèvres : Ardin, Caunay, Cerizay, Echiré, Javarzay, Niort, Rom, Rouillé (commune de Villemain), Saint-Maxire, Sompt. A ces noms, M. Lièvre ajoute celui de Melle. Ne pourrions-nous pas revendiquer le même honneur pour Nanteuil, canton de Saint-Maixent, où les fouilles entreprises il y a quelques années, par MM. Bordier et Beaudet, ont fait découvrir une agglomération considérable de tombes, dont quelques-unes mérovingiennes ?

— Extrait d'un article publié sur les *Familles genevoises d'origine italienne*, par Ad. Gautier, dans le numéro de septembre 1893 du *Giornale araldico*, de Bari :

« FOSSA (Fosse), famille noble de Crémone. Joseph, habitant de
« Genève, 1551, bourgeois en 1555, membre du Conseil des Cinq-
« Cents en 1584. Son fils Alphonse, riche marchand de soie, ne vint
« habiter Genève qu'en 1580 ; deux de ses fils furent tués au combat
« de Chatelaine. *Un autre, Marc, fut pasteur à Melle, en Poitou.* —
« Famille éteinte à la 4e génération. Armes : *Ecartelé d'azur et d'or.*
« Cimier : un cygne. »

Voir sur les Fossa une *Note* de M. Beauchet-Filleau, dans les *Bulletins* de la Société de statistique, 1881, pp. 416 et suiv. Consulter aussi les *Recherches sur la famille Lévesque*, par E. Lévesque (Saint-Maixent, Reversé, 1890), pp. 81 à 87. Si les Fossa sont éteints à l'étranger, il n'en est pas de même en France, où il existe encore des représentants de la famille de Fossa-Beauregard.

— Courteaud (l'abbé Ch.), curé d'Adilly. *Un Monti, compagnon de Lapérouse.* Vannes, Lafolye, 1893, in-8° de 15 pages. (Extrait de la *Revue hist. de l'Ouest.*)

Page 13, il est question de l'aumônier, le P. Receveur, « cordelier du grand couvent de Paris ». Les Cordeliers appartiennent à l'ordre de Saint François d'Assise, dont ils forment une des branches. L'épitaphe le dit, au contraire, *minime*, c'est à dire de l'ordre de Saint-François de Paule. Le texte donné par Michaud est évidemment incorrect : « ff. minimis Galliæ » doit s'interpréter « ex fratribus minimis ». X. B. de M.

— Une erreur archéologique s'est glissée dans le dernier numéro de la *Revue poitevine*. « Le chancelier Jean de Cherchemont » y est dit « fondateur du chapitre et de la chapelle de Menigoute »; de l'église collégiale, oui ; mais non de la chapelle, qui ne remonte pas au-delà du commencement du xvi° siècle. Je renvoie pour ces deux monuments à la notice que j'ai publiée dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. Robuchon. X. B. de M.

— M. Gaston Save vient de publier à Nancy, chez Crépin, une brochure in-8° de 31 pages, intitulée *Jehanne des Armoises, pucelle d'Orléans.* Il y établit, sur de nombreux documents, que Jeanne d'Arc n'est ni *vierge*, puisqu'elle épousa le sieur des Armoises, dont elle eut deux enfants, ni *martyre*, parce qu'elle ne fut pas brûlée.

Pages 22-24, il est question « du rôle militaire très important que Jeanne joua dans la campagne du Poitou, en 1436 », d'après une « chronique espagnole, écrite à l'époque même de ces événements ».

Le passage mériterait d'être reproduit *in extenso* et discuté sérieusement. M. Ledain ne laissera pas passer, je pense, une si belle occasion de nous donner son avis motivé. X. B. de M.

— *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, troisième trimestre de 1893, sommaire : I. *Compte rendu et chronique*, par M. de la Marsonnière, secrétaire. II. *Le fronton sculpté d'Ardin*, par M. Léo Desaivre. III. « *Assiette du don et octroyt fait à Monseigneur le duc d'Orléans par les gens des troys estats du pays et comté de la Basse-Marche* », manuscrit publié par M. Champeval. IV. *Le sceau de Jacques Turpin de Crissé*, par M. Barbier.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Audinet (Eugène), professeur à la Faculté de droit d'Aix. — *Principes élémentaires du droit international privé.* — Paris, Pédona-Lauriel, 1893, in-12.

Barbier de Montault (Mgr X.). *Les armes du nouvel évêque d'Arras*, — dans le *Giornale araldico*, 1893, livr. d'août-septembre.

— *L'écusson*, — dans le *Giornale araldico*, n° d'octobre.

— *Une image mortuaire*, — *ibidem*. Cette image est consacrée à la mémoire du chanoine Pesson de Champolly, mort à Rochefort le 29 octobre 1892.

— *Les armoiries ecclésiastiques, d'après la tradition romaine* (suite), — dans *le Coloriste-Enlumineur*, n°s d'octobre et de novembre.

— *Procédé pour l'application de l'or en relief sur le vélin*, — *ibidem*, n° d'octobre.

Berthelé (Jos.). *Les fables de Jacquett*, — dans la *Revue de l'Ouest*, du 16 novembre 1893, (reproduit de la *Revue poitevine*).

Bossard (L'abbé Eugène), docteur ès-lettres. *Questions vendéennes. Cathelineau, généralissime de la grande armée catholique et royale* (13 mars-14 juillet 1793). Réponse à M. Célestin Port, ... — Paris, Lamulle et Poisson; Niort, L. Clouzot, 1893, in-8° de XXII-300 pp. et plusieurs fac-simile.

Chabot (Dr Paul-Emile). *Restauration des orgues de Saint-Maixent*, — dans le *Saint-Maixentais* du 2 décembre.

Clouzot (Henri). *M. Georges Brillouin* (*1817-1893*), — dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*), 28 novembre 1893.

Discours prononcés aux obsèques de M. Arren, doyen de la faculté des Lettres, maire de Poitiers, — dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, du 5 octobre 1893.

Espérandieu (Capitaine E.). *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques.* — Périgueux, Société archéologique; Paris, Thorin, un vol. in-8° de 123 pp. et 11 planches lith. hors texte.

25 septembre 1893. *Funérailles de M. Louis-Victor Arren*, maire de Poitiers, doyen de la faculté des lettres, etc. — Poitiers, imp. Millet et Pain, 1893, in-16 de 61 pp.

Largeault (L'abbé Alfred). 40. *Imagerie religieuse. Deux chromolithographies éditées sous la direction de Mgr Barbier de Montault*, — dans le *Courrier de la Vienne*, 8 et 9 mai 1893.

— 42. *Légende historique de sainte Pezenne et de sainte Macrine, vierges martyres, près Niort*, — dans la *Revue de l'Ouest*, 4 et 6 juillet 1893.

— 43. *Sainte Radégonde à Niort*, — dans le *Courrier de la Vienne*, 31 août 1893.

— 44. *Mgr Jean-Baptiste du Chilleau, 121e archevêque de Tours, pair de France.* — *Mgr Henri Joulain, 2e évêque de Jaffna* (*Ceylan*), — dans la *Revue de l'Ouest*, 26 octobre 1893.

Les examens d'admission à Saint-Maixent, — dans la *Revue du Cercle militaire*, du 22 octobre 1893.

Lévesque (Louis). *Journal d'un émigré. — Jean Boulay de Monteru (Chambord), chevalier de Saint-Louis.* — In-8° de 58 pp. Saint-Maixent, Reversé, 1893. Tiré à 25 exempl.

P. L. P. *La Vendée avant 1793; légendes et récits.* — Paris, Retaux et fils, 1893. In-8° de xx-230 pp.

Richard (Alfred). *Rapport de l'archiviste du département à M. le Préfet de la Vienne.* Conseil général. Session d'août 1893. — In-8° de 15 pp. Poitiers, Masson.

— *Critique littéraire. — Remarques sur les Souvenirs de Madame de Caylus.* — In-8° de 13 pp. Poitiers, Millet et Pain. Extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers.*

— *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. — Les monnaies mérovingiennes, par M. Maurice Prou*, compte rendu, — dans le *Bulletin bibliographique*, pp. 435 à 443.

Richard (Georges), ancien député des Deux-Sèvres. *Protestation contre l'élection du 20 août 1893 dans la 1re circonscription de Niort.* — In-4° de 8 pp. Saint-Maixent, Reversé, novembre 1893.

— *Lettre ouverte à M. Thonion*, député de la Haute-Savoie, rapporteur de l'élection de la 1re circonscription de Niort, — dans le *Républicain de l'Ouest*, du 2 décembre.

Rousseil (Mlle Rosélia). *A Monsieur Carnot, président de la République. — La France en 1870.* — 4 pp. in-8°. Paris, octobre 1893.

— *Extrait du journal « Paris ». — Réponse de Mademoiselle Rousseil.* — 4 pp. in-8°. Paris, septembre et octobre 1893.

Vallette (René). *Silhouette d'émigré. — Le comte Edouard de Mesnard*, — dans la *Revue historique de l'Ouest*, n° d'octobre 1893, pages 639-644.

— *Un maître vendéen. — Le peintre E. Lansyer*, dans le *Publicateur de la Vendée*, du 22 novembre.

— Sous le pseudonyme R. de Thiverçay. *Chroniques de Bas-Poitou : Vendée et Russie*, — dans le *Publicateur de la Vendée*, du 8 novembre.

— Sous le pseudonyme de Dom V. *Souvenirs de la grande guerre. — Le poète des Vendéens*, — dans l'*Etoile de la Vendée*, du 23 avril 1893.

Pour tous les articles non signés : Le Directeur-Gérant, Louis LÉVESQUE.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

TABLES GÉNÉRALES DES MATIÈRES

DE LA

REVUE POITEVINE ET SAINTONGEAISE

10e ANNÉE. — Nos 109 à 120 — 1893.

TABLE MÉTHODIQUE

A. — Articles de fonds.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

B. — Mélanges.

(Actualités, Documents historiques, Chroniques artistiques et archéologiques.)

NÉCROLOGIE

C. — Bibliographie.

COMPTES RENDUS

ARNOULD (LOUIS). *Anecdotes inédites sur Malherbe. Supplément de la vie de Malherbe par Racan*, 125-126.

AUDIGER (F.). *Les amis personnels de Rabelais*, 94-95.

BARBAUD (G.), archiviste de la Vendée. *Rapport de l'archiviste départemental*, 431-432.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). — *Œuvres complètes*, 57 à 59.

BEAUCHET-FILLEAU. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, tome II, 3e fascicule, 395-396.

BERTHELÉ (JOS.). *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle*, 215-216. — *Saint-Généroux*, 273.

BOUNEAULT (ARTHUR). *Saint-Généroux*, 273.

BOURALIÈRE (A. DE LA). *Les débuts de l'imprimerie à Poitiers*, 304.

CHAUVET (GUSTAVE). *Extrait du congrès international d'archéologie préhistorique et d'anthropologie. Comparaison des industries primitives de France et d'Asie*, 92.

CLAN (ROBERT DE) *Une triste vie*, 122. — *Mauvais rêve*, 431.

COURTEAUD (l'abbé CH.). *Un Monti, compagnon de Lapérouse*, 434.

DE MÉLY ET BISHOP. *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, 56-57.

DESAIVRE (LÉO). *Histoire de Champdeniers*, 336.

D'ESPINAY (G.). *La sénéchaussée d'Anjou*, 22.

DU TIERS (EMILE). *Pulvis*, 274.

ESCUDIER (CH.). *Costumes poitevins*, 398.

FARCINET (CH.). *Essais de numismatique*, 306.

FAVRAUD (A.). *A travers l'histoire de la contrée. Le trésor de Vénat (Charente)*, 371.

GAUD (AUGUSTE). *Au pays natal*, 124-125.

GERSPACH (E). *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins, exécutées de 1662 à 1892*, 55-56.

INGOLD (le Père). *Les Pères de l'Oratoire qui ont été évêques*, 60.

JACQUETT. *Fables en patois poitevin*, 432.

LACUVE (ED.). — Voir JACQUETT.

LACUVE (R. M.). *La gronde et belle histouère de la Meurlusine*, 307.

LEDAIN (BÉLISAIRE). *Thénezay*, 274.

LIÈVRE (A. F.). *Les Agesinates ou Cambolectri Agesinates*, 215. — *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, 336-337.

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES.

D. — Sociétés savantes.

I. — SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA RÉGION.

II. — LE POITOU ET LA SAINTONGE DANS LES SÉANCES DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DIVERSES PROVINCES.

E. — Gravures.

I. — PLANCHES HORS TEXTE.

II. — FIGURES DANS LE TEXTE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS.

L. L.



Saint-Maixent. — Imp. Reversé.

BREVIARIUM HISTORIALE

IMPRIMÉ A POITIERS

EN 1479

(Première Page)

**Incipit breuiarium historiale vt ho-
mines bonis preteritis discant viuere
et malis exemplis sciant praua vitare**

Decet viros virtuosos prece-
dentiũ facta sepe ad memoriã reuoca-
re vt bonis p̄teritis discant dignis o-
peribus incubare : et in malis exem-
plum caueant reproborum. que libentius renotan
tur. memoriaq̃ infigitur. cum eorum gestu sub cõ
pendio reperiuntur. ¶ Hoc fine existimo mot9 fuit
dñs laudulphus de columna canonicus carnoteñ
cum ex dictis ponpeitrogi qui babilonica tociusq̃
orientis in quadraginta quatuor volumib3 gesta
descripsit. Ac titulinii q̄ romanas et occidẽtis imo
toci9 orbis magnificas scripsit historias. Ac orosii
qui affricani et macedonii imperii facta recensuit.
Josephi. Egisipi. et interdũ moysi aliorũq̃ pluriũ
historiorũ codicem edidit : et breuiariũ historiarũ
nomiauit. In quo a primi hoīs creatione: vsq̃ ad
iohannē natione anglicũ. qui vt legitur feia fuit hi
storias abreuiare curauit. a quo codice et ab aliqui
bus aliis: presens collectariũ est excerptũ. Est quo
q̃ colligentis et excerpentis intentio p distinctiões
sex: etatũ seculi succinte gesta describere: vt cuilib3
etati sua gesta propria tribuantur: ⁊ facilius como
diusq̃ distincta per partes cõmendentur.

¶ Primo de ornatu et fabrica mundi.

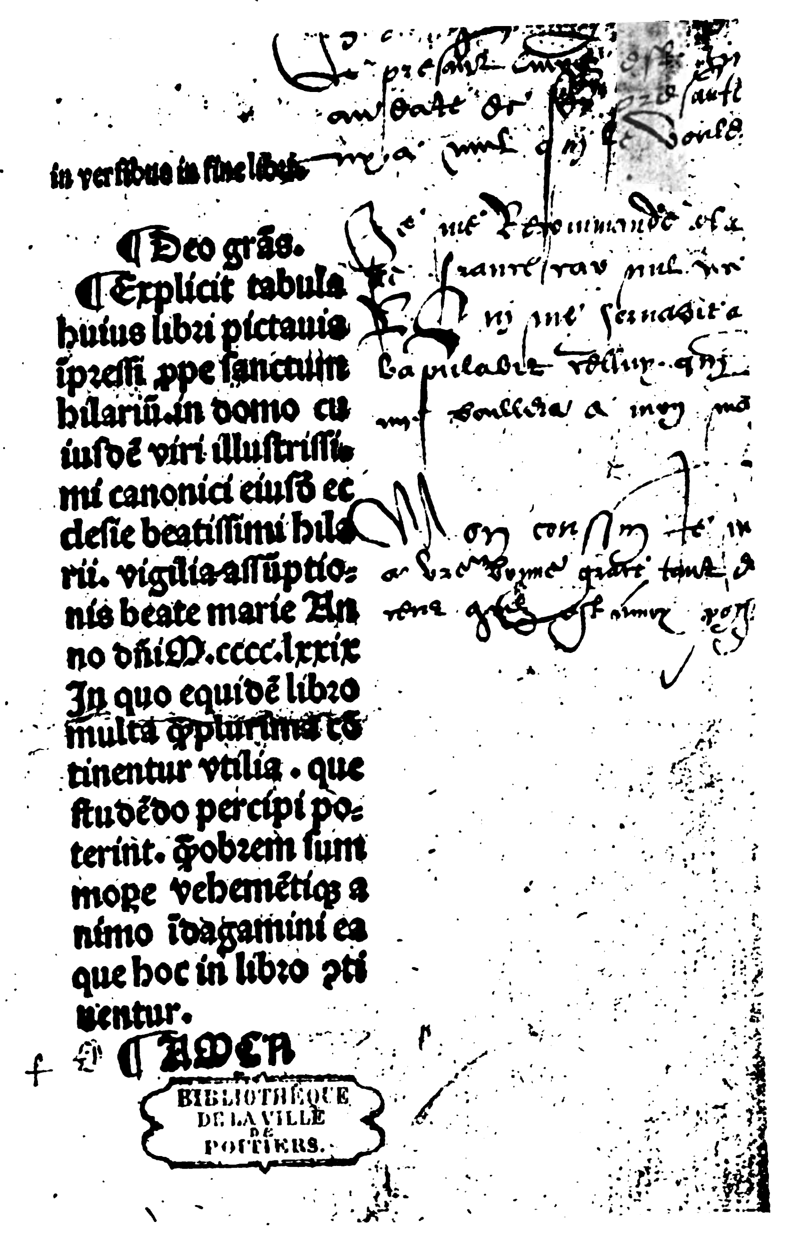
A i

BREVIARIUM HISTORIALE

IMPRIMÉ A POITIERS

EN 1479

(Dernière Page)



in versibus in fine libri

Deo grās.

Explicit tabula
huius libri pictauis
īpressi ppe sanctum
hilariū. in domo cu
iusdē viri illustrissi
mi canonici eiusd ec
clesie beatissimi hila
rii. vigilia assūptio
nis beate marie An
no dñi M.cccc.lxxix
In quo equidē libro
multa ꝗplurima cō
tinentur vtilia. que
studēdo percipi po
terint. Quobrem sum
mope vehemētiꝗ a
nimo īdagamini ea
que hoc in libro ꝯti
nentur.
Amen



Vliani Phī Maseriēsis bitu-
rici Epigrāmatica necnon Moralia
opuscula cū facilimis eorūdem breui
busq3 argumētis: Impensa Joannis
managi Parrhisiani bibliopole Recenter/ac ters-
sissime Impressa. 2



JOSUÉ

Planche I.

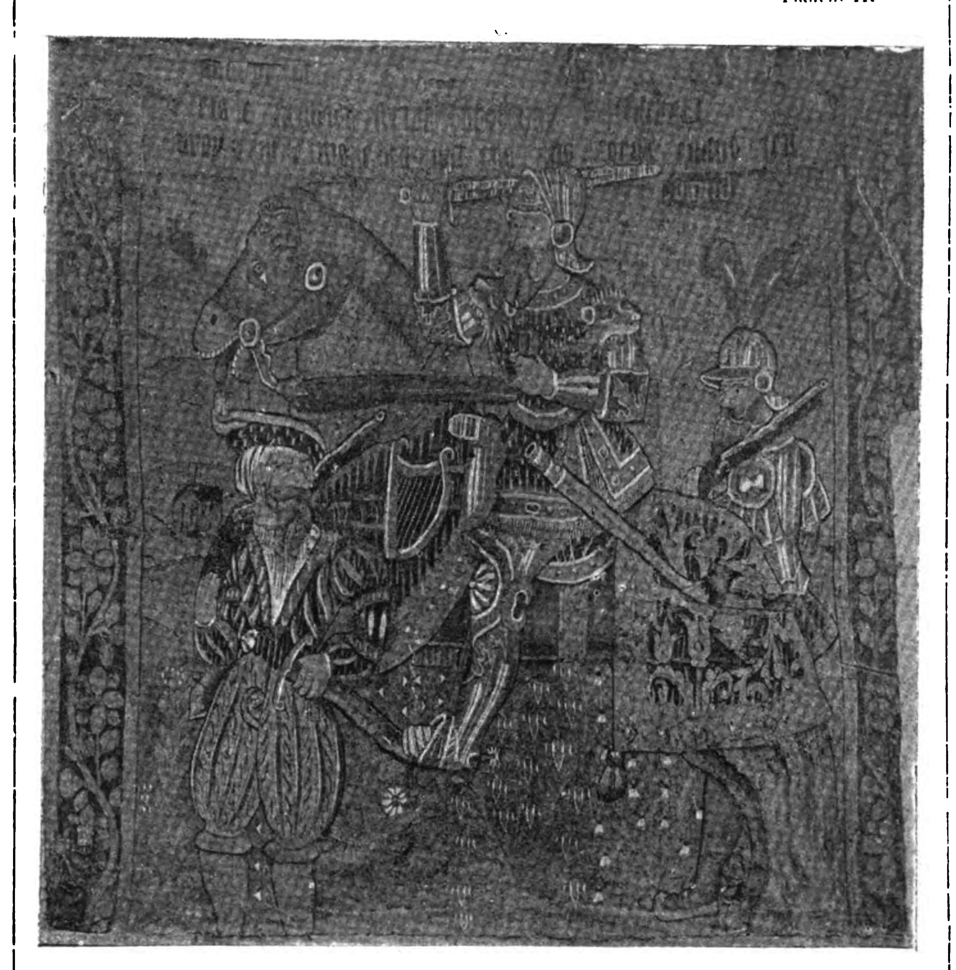


TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

DAVID

Planche II.



TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

HECTOR

Planche III



TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

CÉSAR

Planche IV

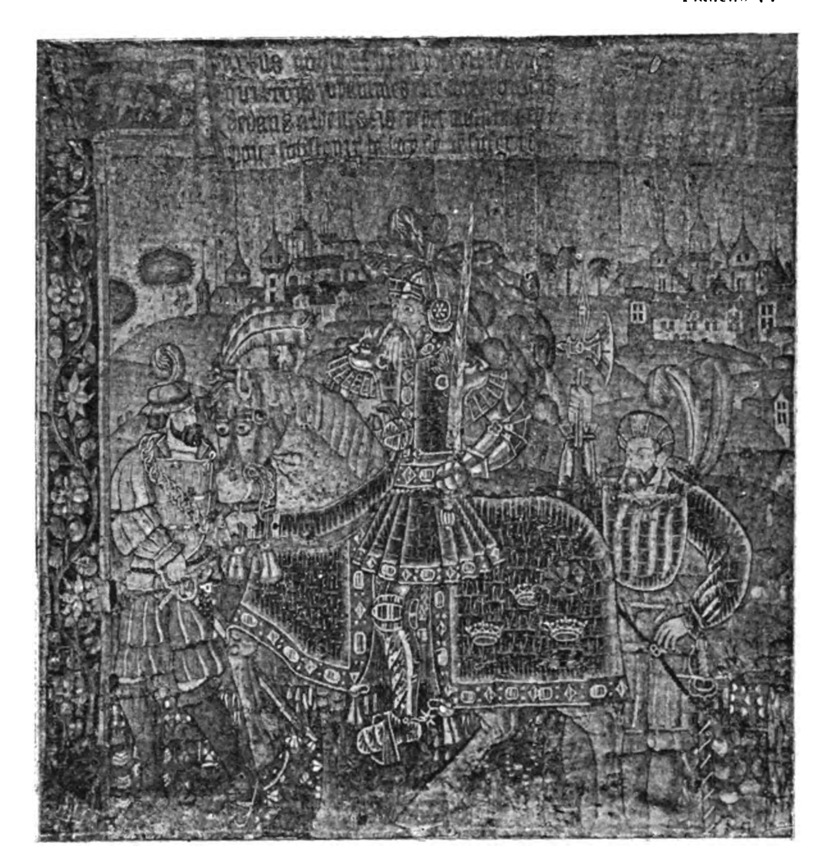


TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

ARTUS

Planche V.

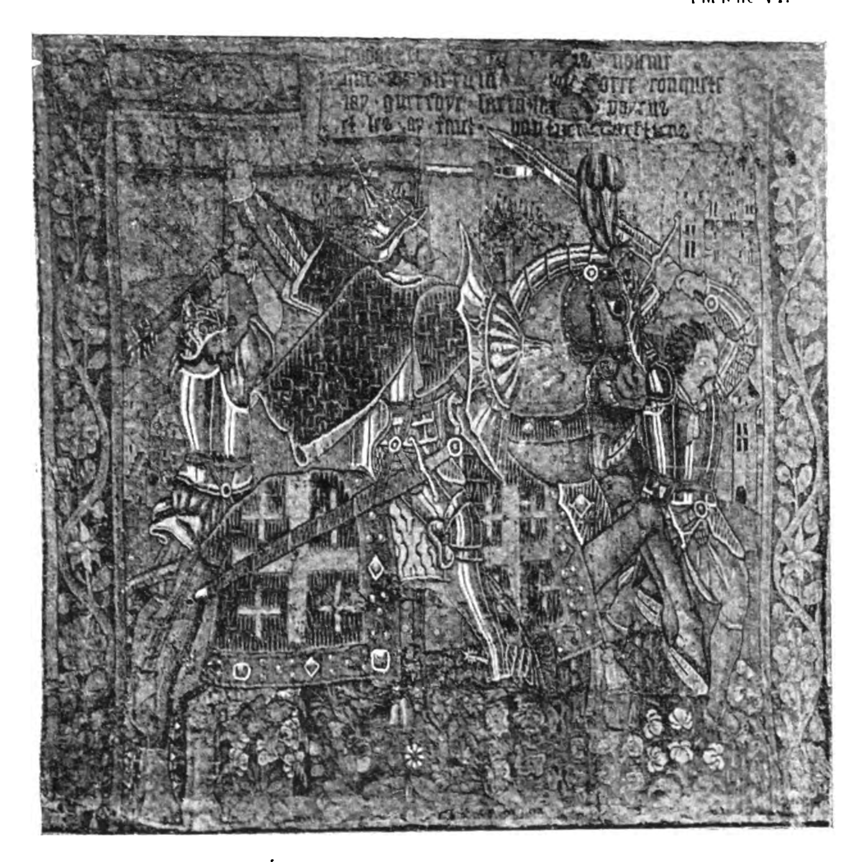


TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)

GODEFROY

Planche VI.



TAPISSERIE DES NEUF PREUX (XVIe SIÈCLE)

A SAINT-MAIXENT (DEUX-SÈVRES)